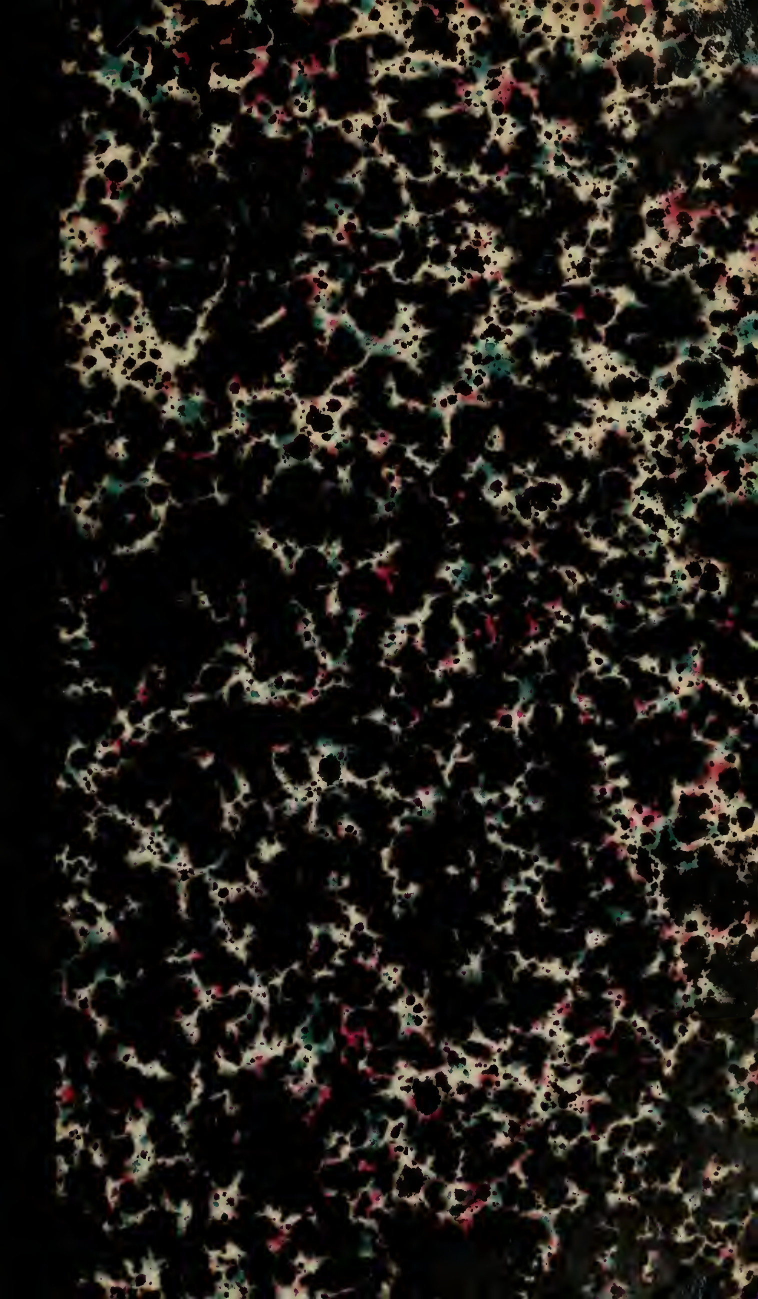
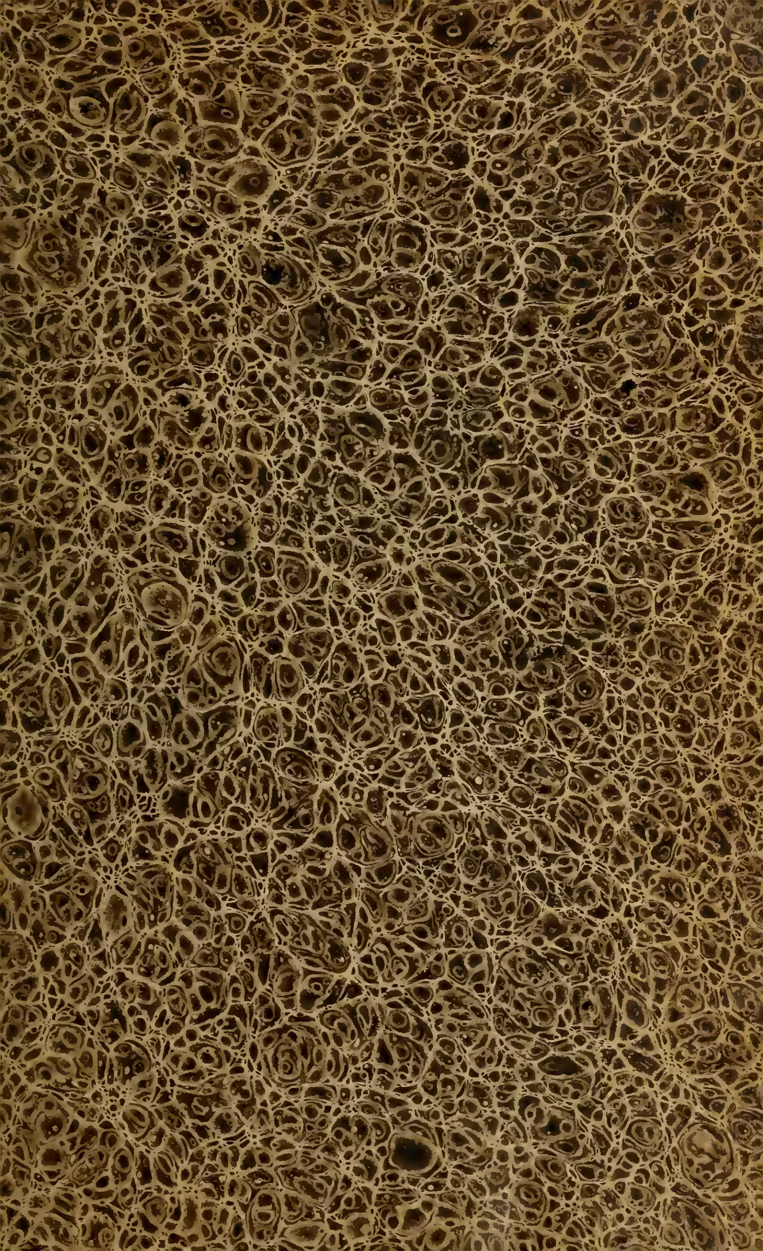






# JOURNAL

DES

# ÉCONOMISTES

# JOURNAL

DES

# ÉCONOMISTES

REVUE

## DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

---

37e ANNÉE DE LA FONDATION

---

4e SÉRIE. — 1re ANNÉE

---

TOME TROISIÈME

(JUILLET A SEPTEMBRE 1878)

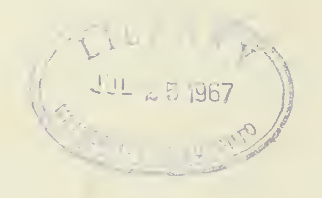
PARIS

GUILLAUMIN ET Ce, ÉDITEURS

De la Collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes contemporains
de la Bibliothèque des sciences morales et politiques, du Dictionnaire
de l'Economie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1878


JUL 25 1967

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

## LES DIVERSES

# DÉFINITIONS DU SOCIALISME

On parle de nouveau et beaucoup de Socialisme à propos du socialisme allemand, et on serait assez disposé, paraît-il, à légiférer contre lui.

Il est rare que ceux qui emploient ou entendent le mot ne soient pas fort embarrassés pour en préciser le sens.

C'est que ce mot en est arrivé à exprimer une foule de choses souvent contradictoires, et qu'on lui attribue des sens divers et complexes, aboutissant à un imbroglio dont on ne peut se tirer que par une série de distinctions.

Pour faire ces distinctions, il est bon de se rendre tout d'abord compte de la filiation de ce terme.

Il semble avoir été écrit pour la première fois, il y a une quarantaine d'années, par Pierre Leroux, qui en a revendiqué la paternité, dans un de ses derniers écrits (1), en disant : « Je forgeai ce mot par opposition à *individualisme*, qui commençait à avoir cours. » C'était vers 1838.

Pierre Leroux et consorts accusaient assez volontiers, et bien à tort, la science économique de trop s'occuper des droits de l'Individu, c'est-à-dire de la liberté, et de trop méconnaître les droits de la Société à laquelle il faudrait, pensaient-ils, sacrifier la propriété et la liberté. Ils opposaient vaguement à l'Individualisme le Socialisme dont ils faisaient un synonyme d'Association ou d'Organisation du travail, autres expressions détournées de leur sens naturel dans un sens mystique.

---

(1) La grève de Samarez. L. I, chap. XLII, 1863, in-8°.

A la même époque, M. Louis Reybaud publiait dans la *Revue des deux Mondes*, à l'occasion de la mort de Fourier, une série d'articles sur trois écoles qui venaient de faire quelque bruit, par suite de la révolution de 1830, laquelle avait imprimé un certain ébranlement aux esprits. Il les désignait sous le titre général de « réformateurs contemporains ou socialistes modernes » (1).

La première qualification était impropre, car elle ne s'applique qu'à des hommes ayant des vues pratiques ; la seconde, imitée de Pierre Leroux, s'est vulgarisée; elle a plu par les idées vagues et les notions d'amélioration qu'elle fait naître; elle a plu aux ouvriers par les promesses qu'elle semble renfermer; elle a plu aux disciples des diverses écoles qui ont voulu l'accaparer pour leur propre système; elle a passé dans le programme des partis politiques, cherchant tous à plaire au plus grand nombre.

Ainsi ont surgi les formules de république démocratique et sociale, de socialisme chrétien, de bon et de mauvais socialisme, de socialisme pacifique ou révolutionnaire, etc. Ainsi s'est produite la synonymie de socialisme avec l'association en général ou l'association ouvrière en particulier, — avec une nouvelle organisation du travail, — avec la révolution, — avec la république, — avec le libéralisme dont il est l'inverse, — avec le progrès qu'il voit à rebours, — avec la science sociale qu'il a fort embrouillée, — avec le communisme qui est une de ses variétés, — avec la réforme sociale, la liquidation sociale, la révolution sociale ; — ces trois dernières mises en circulation dans le mouvement de 1868-69, qui se manifesta dans les réunions publiques nouvellement autorisées.

Ce gachis politico-socialiste s'est manifesté pendant le règne de Louis-Philippe par l'action des écoles socialistes, l'ignorance des hommes politiques et le silence des écrivains populaires, dont il faut cependant excepter Lamennais, qui à deux ou trois reprises a nettement caractérisé les sophismes sociaux de son parti. Nous avons aussi recueilli le passage suivant d'un autre politicien écouté, qui souvent n'a pas brillé par le bon sens et la mesure. Le célèbre Raspail, à qui on faisait naguère de pompeuses funérailles populaires, disait en 1849 :

« Le socialisme est l'étude incessante et désintéressée de tout ce qui peut servir à améliorer indéfiniment l'état moral et physique de la société humaine... Il s'agit de reconstituer la société tout entière, en ne commençant pas par battre du premier coup et

---

(1) *Etudes sur les réformateurs contemporains ou socialistes modernes :* Saint Simon, Charles Fourier, Owen ; Paris, Guillaumin, 18:0, in-8°.

de fond en comble le vieux ; nous serions tous forcés de coucher à la belle étoile » (1).

Tel est, en effet, le but de la science économique et des autres sciences morales et politiques.

L'introduction de la phraséologie du socialisme dans la politique n'a produit que de la confusion. Elle a propagé la dangereuse notion de l'Etat-providence, qu'exploitent avec imprudence aussi bien les politiciens républicains que les politiciens monarchiques. — C'est ainsi que les classes ouvrières ont été amenées à attendre d'une révolution, d'une forme de gouvernement, d'un parti, plus qu'ils ne peuvent donner ; à penser ensuite qu'on les a trompées et à se croire autorisées à faire une nouvelle révolution, à essayer une nouvelle forme de gouvernement, à suivre un nouveau parti.

Le remède à ce danger, vrai péril social, est dans la vulgarisation des principes économiques. Nous le crions sur tous les tons.

Toutefois, il faut dire que si la propagande socialiste a répandu force billevesées dans le monde, elle a eu aussi pour effet de projeter une certaine lumière sur les questions sociales, d'en généraliser l'étude, de perfectionner les démonstrations de la science économique et d'en consolider les éléments. Sainte-Beuve, parlant d'un des plus vigoureux agitateurs d'idées que nous ayons eus, a dit avec raison qu'il était venu « serrer le bouton aux économistes ».

Il parlait de P.-J. Proudhon, le plus fort de tous, qui a vigoureusement et victorieusement combattu toutes ces écoles, à commencer par ce bon Pierre Leroux dont nous parlions au début ; et Proudhon, lui aussi, a appelé socialisme ses propres idées, sans lien et sans conclusions.

Aucun autre ne peut lui être comparé ; ceux qui sont venus après lui, M. Karl Marx, par exemple, ne paraissent forts que parce qu'ils sont inintelligibles.

D'autres Allemands se sont mis en avant, dans ces derniers temps ; ce sont des professeurs d'Université, dits les « socialistes de la chaire ». Ils sont simplement venus jeter un nouveau trouble dans les discussions politiques et économiques ; ils ont eu la prétention de faire une science nouvelle en reprenant les vieilleries du système réglementaire et en élevant à la hauteur d'une théorie nouvelle des expédients d'intervention administrative ou fiscale (2). Etant

---

(1) *Almanach démocratique et social*, 1849, in-32.

(2) Voy. dans les numéros de juillet 1876, juin et novembre 1877, les articles de MM. Block et Dameth : les Deux écoles économistes, — et le Socialisme dans la chaire.

donnés des esprits cultivés, la prétention est peu explicable. Il y a en ce moment en Allemagne des feuilles qui propagent le « socialisme d'État » et le « christo-socialisme ».

En matière de définition et d'interprétation littéraire, on pense tout naturellement à ouvrir le Dictionnaire de l'Académie.

On lit dans la dernière édition, qui vient de paraître :

« Socialisme. Doctrine des hommes qui prétendent changer l'état de la société et la réformer sur un plan tout à fait nouveau ».

Il faut avouer que cette définition laisse singulièrement à désirer.

N'est-ce pas changer l'état de la société que de demander la suppression de l'esclavage, du servage, des faux systèmes économiques et fiscaux ? En ce sens, toute amélioration dans la voie du respect de la liberté du travail et de la propriété de la personne ou des choses, serait donc du socialisme ?

Et puis, qu'est-ce qu'un plan tout à fait nouveau ? S'il n'est qu'un peu nouveau, ce n'est pas du socialisme, et s'il remonte à Platon ou à Jean Huss, ou simplement à Rousseau, cela en est encore moins.

Ceux qui ont arrêté cette définition auraient pu mieux s'enquérir de la nature de la chose à définir.

Le Dictionnaire de M. Littré, publié en 1872, ne nous satisfait pas davantage. On y lit : « Socialisme. Système qui, subordonnant les réformes politiques, offre un plan de réformes sociales. »

D'abord, la subordination des réformes politiques n'est qu'apparente et de simple précaution vis-à-vis des pouvoirs publics. Au surplus, toutes les écoles socialistes n'y souscriraient pas.

Ensuite, tout plan de réforme dans la société serait donc du socialisme ?

Les sens du mot « socialisme » sont aussi variables et aussi divergents que ceux de « philosophie » au XVIII^e siècle; — de « libéralisme » au XIX^e; — de « révolution », signifiant tour à tour la Révolution française en bloc, ou sous bénéfice d'inventaire ; — de spiritualisme et de matérialisme, en philosophie.

Les économistes, pour mieux préciser et s'entendre, l'ont pris comme le dénominateur commun des doctrines qui méconnaissent le principe de propriété, celui de libre concurrence, et qui font sortir l'État de sa fonction normale, de producteur de sécurité et

de quelques services restreints que l'industrie privée ne veut pas ou ne sait pas rendre.

Dans ce sens, tous ceux qui méconnaissent les principes de propriété et de liberté, — anciens ou modernes, — jurisconsultes ou pères de l'Eglise, — philosophes ou socialistes, — classiques ou historiens, — artistes ou savants, — monarchistes ou républicains, — catholiques ou protestants, — membres de l'Institut ou évêques, — fabricants ou ouvriers, — prédicateurs ou normaliens, — sénateurs ou députés, — sont des socialistes, ignorants en science sociale, promoteurs de fausses idées, perturbateurs de sociétés.

Mais en politique et en langue usuelle, depuis que le mot s'est vulgarisé, on a entendu et on entend par « parti socialiste » le parti des aspirations populaires du moment, légitimes ou chimériques, — synonyme de « parti radical », voulant obtenir au plus vite satisfaction, par la suppression, jusqu'à la racine, des abus sociaux et des obstacles au progrès; — synonyme de « parti républicain » dans les pays à institutions monarchiques, avec des programmes différents selon les pays.

En Angleterre, on a donné le nom de parti radical aux Ligueurs de Manchester réclamant énergiquement la réforme du régime douanier et du régime colonial. — En France, depuis la chute de la monarchie, le parti radical ou socialiste est réduit à de minces proportions, s'il existe, et tout récemment le chef du parti conservateur était obligé de faire bien des confusions pour le signaler comme un danger à « l'état latent ». — En Allemagne, en ce moment, le parti dit socialiste vise la dictature du chef du prussianisme et l'aristocratie militaire, plus ou moins imbu qu'il est, dans une proportion que l'on ne saurait guère préciser, des doctrines socialistes de quelques chefs d'école de deuxième ou de cinquième ordre.

En résumé :

Nous sommes en présence de deux définitions plus généralement acceptées :

1° Celle des économistes, qui ont pris le mot socialisme comme dénomination commune des idées et des systèmes méconnaissant le principe de propriété et de concurrence, et donnant des attributions anormales à l'Etat.

2° Celle des politiciens, qui lui font signifier les aspirations populaires bien ou mal fondées.

Comme aucune autorité n'a à décider en matière de langage, ce qu'il y a de plus sage à faire c'est de suivre les oscillations résultant de l'usage; d'où ressort, pour les publicistes qui se respectent,

le devoir de chercher à bien savoir ce qu'ils disent et ce qu'ils veulent dire; et pour les hommes de gouvernement et les législateurs, le devoir de ne pas légiférer pour ou contre le socialisme et de s'étudier surtout à n'en pas faire, eux-mêmes, de la pire espèce.

JOSEPH GARNIER.

---

# LA RIVALITÉ DE L'ANGLETERRE ET DE LA RUSSIE EN ASIE

## L'INDE BRITANNIQUE ET LE TURKESTAN RUSSE

« Il fut un temps, écrivait le colonel Yule en tête de sa belle traduction des *Voyages* de Marco Polo, il fut un temps où c'est à peine si un chien pouvait aboyer sans la permission des Mongols, tant en Asie que dans l'Europe orientale, depuis les frontières de la Pologne et le golfe de Scandaroon jusqu'à l'Amûr et la mer Jaune. »

C'était le temps des grandes courses de ces hordes tatares que les peuples chrétiens prenaient pour Gog et Magog, lesquels, comme dit Joinville en son parler naïf, « doivent venir à la fin du monde quand Antechrist venra pour tout destruire. » Elles faisaient trembler un saint Louis, un Frédéric II, un Innocent IV; elles menaçaient Vienne et Constantinople et entraient dans Péking. Mais à l'époque même où Kubilaï-Khan conquérait en partie la Chine, l'immense empire fondé par Gengis-Khan, son grand-père, s'était déjà démembré et ne constituait plus pour l'Europe occidentale une aussi terrible menace. Le farouche Baty avait créé sans doute, sous le nom de *Horde d'or*, un puissant empire qui s'étendait de l'Oural et de la Caspienne aux embouchures du Danube, et qui enserrait la Russie au sud et à l'est. Mais la Russie alors était beaucoup plus asiatique qu'européenne, et il y avait loin des bords du Volga, où le prince tatare tenait sa cour, son camp pour mieux dire, aux bords du Danube et de la Vistule, protégés par les Hongrois et par les Polonais. Mais deux siècles s'étaient à peine écoulés que la Russie secouait le joug tatar, et le milieu du XVIe siècle voyait le tzar Ivan IV entrer en vainqueur dans la ville de Kazan et y anéantir les dernières traces du passé mongol.

Deux siècles plus tard, il ne restait plus de l'empire de Gengis-

Khan qu'une principauté : le grand Mogol régnait toujours à Delhi, mais d'une façon plus nominale que réelle, et son empire était une proie destinée d'avance à celui qui tendrait le premier la main pour la saisir. Il ne dépendit pas du génie entreprenant et astucieux de Dupleix que l'Inde ne devînt alors une terre française, et ce que son gouvernement l'empêcha de faire, les Anglais Clive et Warren Hastings le firent au nom et au profit d'une puissante compagnie. De nos jours, la Russie s'est approprié une large part de l'Asie centrale; elle est devenue la maîtresse de ces steppes et de ces plateaux d'où se précipitèrent Attila au vᵉ siècle et Gengis-Khan au xiiiᵉ. Il y a seulement cette différence que les nouveaux maîtres de ces régions sont investis de toute la supériorité que peuvent conférer une discipline sévère, une science inventive et des armes perfectionnées, tandis qu'un Gengis-Khan, un Kubilaï, un Timour commandait à des hordes désordonnées et pillardes, armées seulement d'arcs et de flèches.

Par l'entremise de deux de ses plus grandes puissances, l'Europe moderne a donc pris une éclatante revanche des frayeurs que les invasions tatares causèrent à l'Europe du moyen âge et des maux qu'elles lui infligèrent. A cette substitution d'une règle chrétienne à la barbarie islamique, personne assurément n'a pu perdre : ni les peuples eux-mêmes à qui elle s'est imposée, ni la civilisation générale, ni le commerce, qui est le pionnier de celle-ci. Sous l'autorité rapace et cruelle de leurs khans indigènes, les peuplades de l'Asie centrale étaient condamnées à vivre dans la condition la plus précaire et la plus barbare, toujours en armes les unes contre les autres, toujours prêtes à piller les caravanes et à massacrer les étrangers. Dans le cours de leurs folies, tantôt imbéciles, tantôt sanguinaires, les souverains de Delhi avaient ruiné et abêti des millions et des millions d'hommes appartenant toutefois à une race admirablement douée par la nature, dont descendent la plupart de ces nations européennes, si fières, et à juste titre, de leurs sciences, de leurs arts, de leurs richesses et de leur puissance. Les petits potentats de l'Asie centrale et le grand empereur de l'Inde laissaient également inertes et inutiles d'immenses richesses naturelles que les nouveaux conquérants de ces pays ont déjà commencé de féconder, et si cette immobilité matérielle et morale de l'extrême Orient, qu'Aristote se plaisait déjà à opposer, il y a quelque vingt-deux siècles, au génie mobile de la Grèce, doit un jour cesser, les Anglais et les Russes auront assurément le droit de s'en glorifier pour eux-mêmes et de l'attribuer à leur contact civilisateur.

La tâche qui est échue aux uns dans l'Inde, aux autres dans

l'Asie centrale est au fond la même, mais elle diffère dans ses aspects et dans ses moyens. Les Anglais ont trouvé une civilisation très-vieille et une nation depuis longtemps formée, tandis que les Russes ont affaire avec des peuplades nomades et à un sol inoccupé. Le rôle de ceux-ci est éminemment colonisateur, et il est heureux qu'ils soient naturellement à peu près aussi aptes que les Anglo-Saxons eux-mêmes à le bien remplir. Le peuple russe, suivant la remarque d'un écrivain français, a ses settlers et ses trappeurs dans les kosaks du Dniéper, du Don, du Térek, dans ses infatigables chasseurs de fourrures sibériens, dans ses chercheurs d'or de l'Oural et de l'Altaï. Dans un pays où la cabane du paysan brûle si souvent, cette expression occidentale « le toit de ses pères » n'a pas de sens, et le Grand-Russe habitué à vivre de peu, à braver les extrêmes du froid et du chaud, est né pour affronter les périls et les fatigues de la vie de l'émigrant. Avec un signe de croix, une hache à sa ceinture, ses bottes pendues à une ficelle derrière le dos, il ira droit devant lui jusqu'au bout du monde oriental (1). Il n'est point par malheur aussi libre dans ses allures personnelles que le pionnier du Far West ou le squatter australien : il dépend d'un de ces gouvernements qui se disent paternels parce qu'ils sont volontiers tyranniques et qu'ils substituent aux heureuses inspirations de l'activité individuelle les gênes de la centralisation et la routine de la bureaucratie.

D'ailleurs ce gouvernement, en s'étendant de plus en plus dans l'Asie centrale, ne s'est pas préoccupé d'expansion commerciale seulement, et derrière cet épanchement naturel des populations de la froide Sibérie vers les vallées ensoleillées du Turkestan, qu'un poète du temps de Timour-Leng appelait « un diamant fixé sur le sable », il se cache une pensée de domination politique. De proche en en proche, les avant-postes russes se rapprochent de l'Afghanistan et l'Afghanistan est la route naturelle des envahisseurs par terre de l'Inde. Beaucoup d'Anglais prêtent à la Russie le dessein de leur ravir, un jour ou l'autre, leur possession, et ce n'est pas, croyons-nous, le pur effet d'une crainte chimérique ou d'une jalousie nationale. Mais concevoir un pareil plan est une chose et être en mesure de le réaliser en est une autre. De la coupe aux lèvres il y a loin, dit le vieux proverbe, et sur la route du Turkestan à Delhi de nombreux obstacles se dressent. Ces obstacles, nous les décrirons tout à l'heure; mais il convient d'examiner auparavant les positions respectives de la Russie dans l'Asie centrale et de l'Angleterre dans l'Hindoustan,

(1) Alfred Rambaud : *Histoire de la Russie*, chap. II. Paris, Hachette, 1878.

comme de jeter un rapide coup d'œil, tant au point de vue économique qu'au point de vue moral, sur l'état d'avancement de l'œuvre qu'elles ont entreprise et qu'elles poursuivent tous les deux, *volentes or nolentes*.

## II

Ainsi qu'on a eu l'occasion de le dire en ces colonnes mêmes (2), le passage de l'Hindoustan de la domination des Grands-Mogols à celle de la Compagnie anglaise des Indes fut un bienfait pour ce pays. Assurément la vieille dame de Londres, — *Old London Lady*, — comme l'appelaient les indigènes, se soucia fort peu de la charge d'âmes qu'elle avait entreprise, et tout entière à ses pensées mercantiles, elle s'inquiéta beaucoup plus de s'enrichir elle-même, en pressurant ses sujets et en les mettant en coupe réglée pour ainsi dire, que de soulager leur condition matérielle et de remédier à leurs infirmités morales. Elle manquait d'humanité quand elle jetait la dérisoire aumône d'une centaine de mille francs aux populations du Bengale, lors de cette terrible famine de 1784, qui fit, dit-on, 10,000,000 de victimes; de moralité lorsqu'elle s'associait aux fourberies d'un Clive et aux actes monstrueux d'un Warren Hastings, et de prévoyance même lorsqu'elle laissait tomber en ruines ces travaux d'irrigation que l'Inde devait à ses souverains musulmans ou à ses princes natifs. En un mot, lorsque l'heure de sa chute sonna, la Compagnie n'avait su ni développer les immenses ressources naturelles de ses domaines, ni en stimuler l'industrie et le commerce, et encore moins avait-elle tenté d'éveiller l'intelligence engourdie des Hindous et de les préparer à recevoir la féconde semence de la civilisation occidentale.

Et néanmoins, rabaisser le gouvernement de la Compagnie au niveau du gouvernement qui l'avait immédiatement précédée, ce serait commettre une véritable injustice et faire à l'histoire une grosse violence. « Là où les Turcs ont foulé le sol, il ne pousse plus de gazon » est un dicton courant parmi les victimes de leur déplorable règle, et il suffit de parcourir les pages des annalistes musulmans de l'Inde pour s'assurer que dans ce pays, comme ailleurs, la doctrine de l'Islam, livrée à elle-même et sûre de son lendemain, n'a porté, plus ou moins vite, que des fruits de désolation et de mort. C'est au nom du Coran même que le Ghaz-

(1) Voir dans le *Journal des Economistes*, février 1875, l'article intitulé : *La situation économique et morale de l'Inde anglaise.*

nevide Mahmoud saccageait les plus beaux monuments de l'architecture bouddhique, que ses successeurs réduisaient, par un impitoyable système d'impôts et d'exactions, des millions d'Hindous à la misère la plus abjecte, et dans la longue suite des monarques Timourides, pour un Akbar à qui la reconnaissance des vaincus eux-mêmes décerne le glorieux surnom « de tuteur de l'humanité », pour un Aureng-Zeyb qui très-économe de son naturel prodigue les millions pour le soulagement des maux de la guerre, combien de princes dilapidateurs, combien de tyrans farouches dévastant des régions entières et sacrifiant des milliers de victimes à leurs plus insensés caprices !

Même exercée par l'intermédiaire d'une association égoïste, la domination anglaise était un bienfait pour l'Inde, mais un bienfait mesuré d'une main avare et comme à contre-cœur. L'insurrection de 1857 fut pour la Grande-Bretagne à la fois un coup de foudre et un avertissement sinistre : elle lui fit comprendre qu'il y allait de son honneur national, si elle continuait de régir plus de deux cents millions d'hommes comme le berger qui soigne un troupeau exclusivement pour sa laine, et la Compagnie des Indes disparut. Ses débuts avaient été plus que modestes, et elle comptait déjà un demi-siècle d'existence lorsqu'elle prit définitivement pied sur le sol indien, par l'acquisition d'un terrain contigu à l'établissement Portugais de San-Thomé, site sur lequel s'élève aujourd'hui l'opulente cité de Madras, mais où il n'y avait à cette époque autre chose que six huttes de pêcheurs et l'humble case d'un missionnaire français. Longtemps, elle n'avait dû une vie précaire qu'à ses obséquiosités ou à ses largesses envers ces princes indigènes qu'elle devait plus tard traiter en vassaux, rançonner et emprisonner. Mais quelle carrière elle avait parcourue en deux siècles et demi ; quelle suite de succès ininterrompus et d'annexions incessantes depuis la célèbre bataille de Plassey, qui se place en 1757, jusqu'à la proclamation de Lord Dhalousie, qui date de 1849, et qui annonce *urbi et orbi* que le Pendjab est désormais une possession britannique, en d'autres termes que des Ghattes du Dekkan à la chaîne himalayenne, de la vallée de l'Indus à celle du Gange, il n'y a plus qu'une terre anglaise et des sujets anglais !

Lorsque le gouvernement anglais eut enfin vaincu, au prix des plus grands sacrifices, les Cipayes révoltés, force lui fut bien de sonder d'une main hardie les misères de sa conquête et de s'avouer les vices du régime qu'elle subissait depuis tant d'années. Ses premiers soins se portèrent sur les travaux publics, notamment sur la voirie terrestre et la navigation fluviale qu'il trouvait

toutes les deux dans un état vraiment déplorable. Il est vrai que, les annalistes de l'Inde parlent de la sollicitude que montrèrent pour les routes les plus anciens gouvernements de l'Inde et que partagèrent les souverains de Delhi; il est vrai encore qu'ils font honneur à Feroze Togluck, l'un de ceux-ci, de la construction de cent cinquante ponts, de cinquante bâtardeaux et d'une trentaine de réservoirs d'irrigation, et qu'enfin ils mentionnent les deux canaux de la Jumnah creusés par Alimurdi Khan à la requête de Shah Jehan. Mais il est certain que dès le milieu du dix-huitième siècle ces canaux n'avaient plus d'eau, ces routes n'étaient plus entretenues, et qu'au commencement de celui-ci il fallait traverser les plus grandes rivières de l'Inde en bac ou à gué. Il n'est guère besoin d'ajouter qu'aucune dynastie soit hindoue, soit musulmane, ne s'était occupée de régler le cours de ces rivières ou de faire quelque chose en faveur de la navigation maritime. Les cours d'eau avaient été abandonnés à toute leur capricieuse violence, et sur tout le vaste littoral de l'Inde il n'y avait ni phare, ni dock, ni brise-lames, c'est à peine si on y rencontrait çà et là un quai ou une jetée (1).

A l'exception des travaux de port considérables effectués à Bombay, Madras, Calcutta et de quelques travaux de canalisation entrepris en 1823, voilà à peu près en quel état la couronne trouvait les choses dans l'Inde quand elle en reprit la direction immédiate. Ce n'était qu'en 1855, c'est-à-dire trois ans seulement avant sa chute qu'elle avait paru considérer l'exécution de grands travaux publics comme l'une de ces trois fonctions essentielles qui selon Adam Smith incombent à un gouvernement et qu'elle avait institué une direction, ou, pour employer l'expression même de nos voisins, un département des travaux publics. L'insurrection de 1857 éclata, et il ne s'agit plus, pour quelque temps, de couvrir l'Inde de routes, de voies ferrées, de canaux, mais plutôt de la conserver à ses maîtres, et ce ne fut point avant 1860 qu'on put commencer de se mettre à l'œuvre. Mais alors on s'y mit tout à fait, avec une ardeur extraordinaire, quasi fébrile, et dans l'espace d'une quinzaine d'années on ne consacra pas moins de 180 millions de livres sterling, c'est-à-dire 4 milliards et demi de nos francs à cette œuvre réparatrice, dont la moitié sortait directement des caisses du Trésor, ce qui accuse une dépense annuelle de 150 millions de francs, soit le huitième du revenu public tout entier.

Rendons cette justice cependant à la Compagnie qu'elle ne se

(1) William Thornton *Public Indian works*, introd.

retirait pas de l'Inde sans y laisser quelques kilomètres ferrés. Elle en avait construit 34 pendant l'année 1853, et cinq ans plus tard il y en avait 691. En 1860 ce chiffre était à peu près doublé, et au 31 mars 1876 le réseau ferré en exploitation se développait sur 10,451 kilomètres. Lorsque ce réseau sera complètement achevé, tel qu'il a été projeté, l'Inde britannique sera sillonnée d'une demi douzaine de grandes lignes courant sur une longueur totale de 24,900 kilomètres, jetant des embranchements dans toutes les directions importantes, convergeant vers chacune des capitales des trois présidences, permettant enfin de porter des troupes, à un moment donné, sur n'importe quel point stratégique. Il était naturel, après l'alerte de 1857, que des considérations stratégiques ne restassent point étrangères à la confection d'un pareil travail, et l'on peut se convaincre qu'elles y ont réellement pris part, en suivant des yeux sur une carte spéciale les lignes qui joignent la côte de Coromandel à la côte de Malabar de même que celles qui remontent vers l'Himalay et s'infléchissent vers l'Indus et l'Afghanistan. Mais elles possèdent en même temps une grande importance commerciale, reliant entre elles les plus grands centres populeux de la Péninsule — Bombay, Madras, Calcutta, Bénarès, Agra, Allahabad, Delhi, Lahore — et mettant en communication soit entre eux soit avec le Dekkan et l'Inde centrale, le bassin de l'Indus et celui du Gange.

Les routes ordinaires n'ont pas été oubliées non plus. La *Great Trunk Road*, qu'on a surnommée la voie appienne de l'Inde et qui courait déjà sur une longueur de 1,932 kilomètres de Calcutta à Lahore, a été prolongée jusqu'à Peichawur, point extrême de la frontière nord occidentale. Les routes qui poussent vers les sections sanitaires de l'Himalaya, Darjeeling, les monts Nilghirries et les caféières du Wynaad ont été parachevées, et elles montrent de magnifiques travaux d'art. Il y a telle de ces routes, la *Great Trunk Road*, par exemple, auxquelles le tracé des chemins de fer a fait beaucoup perdre de leur utilité primitive, tandis qu'il en est d'autres au contraire qui défieront, pour bien longtemps du moins, la concurrence de ces chemins. Tel est le cas notamment de la route qui, sous le nom de *South Western Trunk Road*, sillonne l'Inde occidentale et de celle encore qui, toute dangereuse qu'elle soit, pousse de Rangoon dans la Birmanie anglaise jusqu'aux confins du Céleste Empire.

Tous ces travaux, ainsi que ceux de canalisation ou d'irrigation qui ont été poursuivis en même temps, font le plus grand honneur aux ingénieurs anglais, aux Malcolm, aux Cotton, aux Colvin, aux

Napier, aux Cantley (1). Le canal du Sutledje ou du Sirkind, une fois achevé, établira des communications navigables d'une part entre Calcutta et le Haut-Gange, de l'autre entre le Haut-Indus et la mer d'Arabie. Le canal du Gange réunit ce fleuve à la Jumna, son grand affluent : il irrigue 306,000 hectares de terrains et arrose plus de cinq mille villages. Les travaux d'irrigation commencés, dit-on, vers le premier ou le deuxième de siècle de notre ère, par un rajah du nom de Veranum, mais continués et complétés par le colonel sir Arthur Cotton, ont transformé la plaine naturellement sablonneuse du Tanjore en un océan de verdure, en une immense suite de rizières entrecoupées de bosquets de cocotiers, de plantations d'indigo, de champs de maïs et de millet. Le delta du Godavery a fait l'objet d'une transformation pareille. C'était il y a trente ans, malgré la richesse de son sol alluvionnel, un pays maigrement peuplé, cultivé seulement par intervalles, que désolaient des alternatives d'inondations et de sécheresse qui y entretenaient une famine pour ainsi dire permanente : c'est aujourd'hui un luxuriant jardin, et nulle partie de l'Inde n'offre des récoltes plus belles et une pareille apparence chez ses habitants de bonne santé et de bien-être.

Cette vive impulsion donnée aux travaux publics s'est communiquée à l'industrie et à l'agriculture. La fabrique mécanique du coton s'est implantée dans l'Inde où elle ne compte pas moins, à cette heure, de 51 manufactures employant 10,400 métiers et faisant mouvoir 1,244,206 broches. Tandis que les Anglais introduisaient celle-ci, des Ecossais de Dundee venaient visiter les districts de l'Inde où croît le jute et se mettaient à le manufacturer sur place. Cette initiative a été couronnée d'un plein succès, et dans l'espace d'une dizaine d'années on n'a pas vu moins de quinze grandes usines pour la filature et le tissage de ce textile surgir dans un rayon de trente milles autour du grand centre de Calcutta. Les tissus, les sacs, les cordes en jute de l'Inde ont conquis une nombreuse clientèle à Ceylan, en Chine, dans les établissements des Détroits, en Australie, en Egypte, aux Etats-Unis. En même temps, l'Inde, qui en 1861 n'expédiait pas en Angleterre plus de 1,250,000 livres de thé, se mettait en demeure de cultiver cet arbuste sur une vaste échelle, et elle y a si bien réussi que l'an dernier elle en expédiait 27,000,000 de livres, et que ce chiffre ira, croit-on, cette année jusqu'à 32,000,000. C'est là presque le quart (145,000,000 de livres) de la quantité fournie par la Chine, et

(1) L'ingénieur Napier est le même que le vainqueur des Abyssiniens. Lord Napier de Magdala.

comme il y a dans l'Assam, le Sikkim, le Pendjab et les Nilghirries des millions d'acres propres à cette culture, on voit que les thés de la Péninsule sont en bonne voie de faire aux thés chinois une rude concurrence.

Ce n'était point assez de secouer la torpeur physique des Hindous; il fallait s'efforcer également d'entamer leur torpeur intellectuelle et de trouver le joint de cet isolement tant de fois séculaire dans lequel la société hindoue s'enveloppe, repliée sur elle-même, comme dans une impénétrable armure. C'était un effort, d'ailleurs, qui ne demandait pas moins d'habileté que de prudence, car ce descendant des vieux Aryas est fier en même temps que routinier et, comme chez tous les peuples de l'Orient, le fanatisme religieux s'allie chez lui à une résignation morne. Il a été tenté néanmoins, et ce n'est pas sans un succès, sinon très-considérable encore, du moins déjà sensible et qui donne des promesses pour l'avenir. Ainsi plus d'un million d'enfants indigènes fréquentent les écoles primaires à la façon européenne qui ont été ouvertes par sir Charles Wood, et l'on a vu en 1876, près de 6,000 jeunes gens des classes supérieures rechercher les grades que confèrent les trois universités de Bombay, de Madras et de Calcutta fondées sur le modèle de l'université de Londres. Circonstance caractéristique, il n'y a point que les Anglais qui intéressent à la prospérité de ces établissements. Le riche banquier Premehund Roychund a gratifié d'un million l'université de Bombay; il avait fait déjà cadeau d'un autre demi-million à celle de Calcutta, et le rajah de Cochin a fondé, de même que le maharajah de Travancore, des bourses à l'université de Madras pour l'encouragement de l'art des constructions civiles et des études médicales.

Pour fréquenter les *Civil Engineering Colleges* de Calcutta, de Madras, de Puna et de Roorkee, les jeunes Hindous n'avaient à vaincre que l'engourdissement intellectuel de leur race ou son apathie naturelle; mais pour suivre les cours des *Medical Colleges* d'Agra, de Calcutta, de Madras et de Bombay ou les écoles secondaires de médecine de Lahore et de Nagpur, ils avaient à faire une plus grande violence à leurs préjugés religieux. Il leur fallait braver, en effet, la terreur superstitieuse qui s'attache dans l'esprit des sectateurs de Brahma à la dissection du corps humain, et l'on conserve dans les salles du collége de Calcutta le portrait de Goopta Mohum Sahib, le premier Hindou assez osé pour le faire. Ce pas franchi, il s'est rencontré d'ailleurs de riches indigènes pour encourager les études médicales, et sir Cowassee Jehanghir a donné 500,000 francs au collége de Bombay pour la construc-

tion d'un hôpital destiné spécialement au traitement des maux d'yeux. Il n'est point rare que les étudiants eux-mêmes soient assez riches pour aller perfectionner leur éducation médicale en Angleterre : lorsqu'ils reviennent, ils sollicitent d'entrer dans ce qu'on appelle là-bas le *Covenanted Service*, et ils acceptent ainsi du gouvernement anglais des fonctions régulières et assermentées.

La *Société asiatique du Bengale*, fondée, dès 1784, par l'illustre indianiste Williams Jones; la société Béthune qui se propose pour but le rapprochement des Européens et des indigènes de bonne éducation; l'institut Dalhousie pour le perfectionnement de toutes les classes de la société Anglo-Hindoue sont autant de traits-d'union entre les deux races. Elles sont toutes les trois d'origine européenne, mais il s'est formé dans toute la Péninsule, et particulièrement au Bengale, de nombreuses associations qui sont exclusivement composées d'indigènes et dont quelques-unes, telles que l'Asssociation populaire, *People's Association*, ont des visées essentiellement politiques. Parlant d'elles en général, sir Georges Campbell, alors gouverneur particulier du Bengale, disait, en 1872, « que si elles ne justifiaient pas tout à fait leurs titres, elles n'en renfermaient pas moins un germe précieux d'avenir, » et il est impossible de ne point voir là un signe remarquable d'activité et de progrès intellectuel, que n'atteste pas moins l'existence d'une presse indigène qui, à cette même époque, n'était pas représentée par moins de 153 journaux et de 20 *Magazines*.

La plus militante de ces sociétés est la *Brahma Sabna*, déjà vieille de quarante-cinq ans : son dessein est de faire revivre, par l'adoption du théisme, ce qu'elle considère comme la vraie doctrine de l'antiquité indienne. Elle a beaucoup contribué au rapprochement des deux races, et l'affreuse coutume du *Suttee*, ou du sacrifice volontaire de la veuve sur le bûcher de son défunt mari, l'avait trouvé parmi ses adversaires avant sa suppression officielle qui, à la honte de la vieille dame de Londres, ne remonte guère qu'à une trentaine d'années. Les *Babons*, ou bourgeois ou Bengale, ont mis, de leur côté, un terme aux sanglants exercices qui faisaient la joie du peuple de Calcutta lors de la grande fête annuelle de Kali, sa déesse favorite : ils fondent de nombreuses écoles de filles et s'évertuent à combattre le préjugé sacerdotal qui condamne les veuves à traîner une existence aussi misérable qu'asservie et dégradée. Leurs efforts sont tout à fait méritoires et couronnés d'un plein succès, ils seraient très-féconds. La décomposition du système des castes et l'affaiblissement de la puissance des Brahmanes sont déjà des signes d'une infiltration lente, il est vrai, mais continue, des idées occidentales dans cette vieille société des

bords de l'Indus et du Gange, dont le Grec Arrien signalait, il y plus de deux mille ans, la hautaine défiance de tout ce qui n'était pas elle ou n'émanait point d'elle. Mais sa transformation véritable est au prix d'un changement plus considérable : elle ne sera point possible tant que la femme hindoue continuera, suivant le mot du poète, *d'être ensevelie dans le linceul de l'ignorance* et de s'abêtir comme de se corrompre dans les profondeurs de l'inviolable gynécée.

## II

Lorsque le vieux Marco Polo, il y aura bientôt six siècles, quittait Constantinople, c'était pour se rendre chez les Tatares occidentaux et pour écouler parmi eux l'assortiment de beaux joyaux dont il s'était rendu l'acquéreur des Grecs. Les récits qu'a laissés son fils des régions qu'il traversa en compagnie de son père ont fait longtemps la raillerie des incrédules; on les a vérifiés depuis, et ce que Marco Polo disait de la population de ces pays, de leur richesse, de leur commerce fait maintenant partie du domaine historique. Mais quels changements immenses depuis l'époque où les deux Vénitiens poussaient leurs courses aventureuses de Constantinople au Céleste Empire! La nuit d'une barbarie épaisse et féroce est descendue sur l'Asie centrale : sa richesse s'est évanouie, ses plateaux regorgeant jadis de population se sont transformés en steppes arides, et le commerce n'y est plus qu'une aventure semée de fatigues et de périls.

Ces pays n'avaient, il est vrai, perdu ni leurs fleuves aux noms historiques, ni leurs verdoyantes vallées, ni leurs montagnes dont les flancs recèlent tant de richesses minérales, et il semblait que pour reprendre leur antique prospérité il aurait suffi d'un bon gouvernement et d'institutions civilisatrices. Mais, occupées comme elles l'étaient par des hordes musulmanes et nomades, dont le métier avoué était le vol et qui vivaient en ennemis du reste du monde, elles ne pouvaient attendre ce double bienfait que d'une conquête, et pour ce rôle, la Russie était naturellement indiquée. Elle s'y prépara de bonne heure, et dès l'an 1717 elle envoyait de ce côté une première expédition que commandait le général Beckewich. Elle échoua d'ailleurs complètement et Beckewich étant tombé au pouvoir des Khivains, ils lui infligèrent un supplice inouï en l'écorchant vif des genoux au sommet de la tête. Ce triste dénouement n'empêcha point les Russes de diriger dans la suite de nombreuses expéditions sur Khiva, jusqu'à ce qu'enfin, en 1873, ils s'emparassent de cette ville et dictassent des conditions à son émir.

En envahissant le khanat de Khiva, les Russes se défendaient de toute idée ambitieuse et protestaient qu'ils ne l'annexeraient point à leurs vastes possessions asiatiques. Ils ont tenu parole en ce sens qu'ils se sont contentés d'y découper une portion de territoire peuplée de 220,000 âmes et qui comprend tout le delta de l'Amou-Daria (ancien Oxus), et on peut ajouter qu'en agissant ainsi ils ont résisté à une tentation assez forte, si tant est qu'ils aient sur l'Hindoustan des vues lointaines, car la ville de Khiva est placée de façon à commander les deux vallées de l'Oxus, la haute et la basse. C'était pour assurer leur ligne d'Orenbourg et protéger leurs colons que, de 1833 à 1840, ils s'étaient étendus sur la rive droite du Syr-Daria (Iaxarte des anciens), et qu'après avoir occupé Hazret du Turkestan, ville sainte où les musulmans se rendent en pèlerinage quand ils ne peuvent aller à la Mecque, ils créèrent la province du Turkestan russe qui relève maintenant du gouvernement d'Orenbourg. Des démêlés avec l'émir de Boukkarie ont rendu ensuite les Russes maîtres de l'importante ville de Tackhend, peuplée de 80,000 âmes, et ils l'ont gardée. Ils en ont fait même le chef-lieu de la nouvelle province, qui s'est ultérieurement agrandie, du khanat de Khokand, dont ils ont enlevé d'assaut le chef-lieu, en 1876, de même qu'ils étaient entrés à Samarcande huit ans plus tôt, de sorte qu'aujourd'hui ils détiennent et la ville près de laquelle naquit Timour-Leng et celle qui fut la ville favorite de Gengis-Khan.

En somme la domination russe dans l'Asie centrale s'étend sur une superficie de 340 millions d'hectares peuplée d'environ 5,000,000 d'habitants dont 70,000 Russes, le reste Kirghises, Persans ou Ouzbecks. Les Persans ne sont que d'anciens esclaves amenés dans le pays, et dont le capitaine Abbott (1) et notre compatriote Ferrier (2) ont raconté le lamentable sort. Les Ouzbecks, leurs maîtres, les tuaient parfois quand ils les trouvaient en faute, mais le plus souvent ils se bornaient à leur crever un œil, à leur couper une oreille ou bien encore de leur faire avec le couteau qu'ils portent toujours à la ceinture des blessures non mortelles. Ces Ouzbecks habitaient primitivement les contrées qui s'étendent au sud des Monts Célestes, c'est-à-dire la petite Boukkarie, d'où, franchissant au XVIe siècle l'Iaxartès et l'Oxus, ils envahirent les pays de Bokkhara et de Khiva. Au surplus, on ne saisit aucune dif-

---

(1) *Narrative of a Journey from Heraut to Khiva, Moscou and Saint-Petersbourg during the late russian invasion.*

(2) *Voyages en Perse et dans l'Afghanistan, le Belouchistan et le Turkestan.*

férence, soit physique, soit morale entre eux et les Turkomans répandus, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, dans la Bokkarie, sur les bords occidentaux de la Caspienne, dans la Georgie méridionale, l'Arménie, le Chirwan. Chez les uns comme chez les autres c'est le même langage, ce sont les mêmes habitudes pillardes et cruelles, le même visage plat, large et pointu par le bas, la même tête souvent trop petite par rapport à son buste aux proportions souvent athlétiques, les mêmes yeux petits et ronds dont la forme rappelle exactement celle des yeux chinois. Quant aux Kirghises, cette appellation sert seulement aux Russes à distinguer les Cosaques chrétiens des Cosaques musulmans répandus dans la steppe entre Khova et le gouvernement d'Orenbourg. Ils sont nomades comme les Turkomans et les Ouzbecks, plus sales et plus frustes, mais en revanche ils ne sont ni dépravés ni cruels.

Ce vaste périmètre n'enferme pas plus de trois villes, qu'on a déjà nommées, Tackhend, Khokand et Samarcande. Alexandre-le-Grand entra dans celle-ci, et, à l'époque de la grandeur mongole, c'était un nom illustre, mais qui n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Placée dans une vallée délicieuse, cette ville célèbre vue à distance garde encore tout son prestige. L'œil aperçoit d'abord un petit dôme d'un bel aspect, puis un dôme plus élevé et plus imposant : l'un est la mosquée, l'autre est le tombeau de Timour. Tout à fait à l'extrémité de la ville, et sur une colline entourée elle-même de temples et de sépultures, se dresse la citadelle. Mais entre-t-on dans la ville, franchit-on le cimetière qui précède les quartiers habités, toute illusion s'évanouit et l'admiration fait place à la pitié, tant il y a loin de la vieille Samarcande à la nouvelle. La consolation de l'archéologue est de visiter le palais d'été de Timour, auquel on parvient par un escalier en marbre de quarante marches et dont les appartements offrent des peintures murales avec un pavé en mosaïque très-bien conservé. Il ne manque pas non plus de se rendre au tombeau du conquérant dans lequel on garde un exemplaire du Coran écrit sur une peau de gazelle de la main, prétend-on, d'Osman, secrétaire du Prophète et son successeur, ainsi qu'à la citadelle où l'on montre la *Kotash* (pierre verte) sur laquelle le trône de Timour était posé.

C'est ce que ne manqua point de faire précisément M. Hermann Vambery quand il visita Samarcande, lors de son célèbre voyage, sous le déguisement d'un derviche turkoman. Se vêtir de haillons fétides, se raser complètement la tête et surtout dépouiller tout linge de corps, certes c'était là une extrémité assez dure, mais renoncer à son projet ou bien s'affubler de la sorte, c'était le seul parti à prendre à moins de s'exposer au même sort que

Moorcrof, Stoddart, Conolly et tant d'autres européens mis à mort par l'ombrageuse politique des princes de Bokkarie. Ce fut donc vêtu en derviche et en compagnie de quatre derviches véritables, que M. Vambéry se mit en route pour gagner Khiva, Bokkara et Samarcande par Asterabad et le désert turkoman. Il n'échappa qu'avec peine à toutes les embûches du chemin, aux pillages des nomades, comme à la soif et aux trombes de poussière du désert, et atteignit Khiva qu'il quitta au bout de quelques semaines pour pousser jusqu'à Bokkara. Cette ville jouissait au moyen âge d'une véritable splendeur, et, quoique bien déchue, elle reste le centre le plus important du commerce de l'Asie centrale, un marché où affluent les Kirghizes, les Persans, les Afghans, les Moultaniens, qui viennent y acheter des châles aux couleurs voyantes, de fins tissus de coton, des étoffes de soie. Pour son malheur, c'est aussi la métropole de l'Islam dans ces vastes régions, « une sorte de Rome du Prophète, » tout comme « Médine et la Mecque en sont la Jérusalem. » Une inflexible orthodoxie y règne, et le *Reis*, ou gardien de la religion, parcourant les rues armé d'un formidable fouet à plusieurs lanières, interroge les passants qu'il rencontre sur les textes du Coran, et les conduit pour quinze jours à l'école eussent-ils quatre-vingts ans, s'il n'est pas satisfait de leurs réponses. Chacun est contraint d'entrer dans la mosquée à l'heure de la prière, et un système d'espionnage très-bien organisé permet de punir ceux des Bokkariens qui oublieraient de pratiquer au sein de leurs familles quelques-uns des rites obligatoires (1).

La délation comme moyen et la bastonnade comme sanction, c'est tout le système religieux de l'islamisme orthodoxe. A l'époque même où le Hongrois Vambéry le voyait à l'œuvre dans l'Asie centrale, l'Anglais Palgrave le rencontrait également au cœur de l'Arabie. Il avait pris tous les dehors d'un médecin arabe, et ce fut sous ce caractère qu'il pénétra dans la ville de Riad, capitale du Nedjid, la *terre sainte* des Wahabites, la plus intolérante et la plus pharisaïque des sectes musulmanes. On y était sous le coup de la terreur dévote que l'émir Feysul avait organisée, quelques six ou sept ans plus tôt, à l'occasion de l'épidémie cholérique qui, après avoir ravagé les pays riches et peuplés de l'Asie, était venue fondre sur le Nedjid. D'un commun accord, les docteurs l'avaient attribuée au relâchement de la discipline wahabite. L'or et la soie avaient reparu dans l'habillement de Nedjiens, et

(1) *Reise in mittel en Asie*, traduit en français sous le titre de *Voyages d'un faux derviche dans l'Asie centrale.*

ils se livraient avec ardeur au plaisir du narguileh : n'était-ce point assez pour provoquer et justifier l'ire divine? le remède fut bientôt trouvé : on prohiba les étoffes de soie, on défendit de fumer et on institua une trentaine de zélateurs qui descendirent dans la rue armés d'un bâton et qui fustigèrent, séance tenante, les délinquants, quels qu'ils fussent. Il y eut bien des victimes, bien des écorchés, bien des membres brisés, sans aucun égard pour le rang, pour l'âge, ou la naissance, et le frère de Fenzul, âgé de 50 ans, fut cruellement battu de verges parce qu'il avait fumé.

Le fanatisme, passif chez les sectateurs de Brahma, est actif et militant chez les disciples de Mahomet, et la propagation du Coran fut aux yeux du prophète le premier devoir de ses sectateurs, la condition même de leur existence nationale. A cet effet, il identifia la religion et la guerre; il proscrivit le commerce et il disait à sa femme Eyshah « que les anges ne visitent pas la maison où il y a une charrue. » L'épouse ne lui paraissait qu'une tentation dangereuse, et il déflora par la polygamie la vie domestique et la famille. Ce sont les maximes que pratiquent depuis des siècles les peuplades de l'Asie centrale, et de toute évidence elles ne les ont pas inclinées à se ranger docilement sous la règle d'un conquérant chrétien. Pas plus qu'en Algérie, et moins encore qu'en Algérie, il ne peut être question dans le Turkestan russe de fusion entre les deux races et les deux croyances. Les nouveaux venus n'ont qu'une chance de s'asseoir : c'est de prendre racine dans le sol, d'y faire souche et, sous ce point de vue, la sagesse semblerait leur conseiller de ne pas s'étendre davantage. Mais que pèse la sagesse en ce genre de choses? L'amour-propre s'en mêle, l'occasion aussi, et quand on a du pré tondu la largeur de sa langue, on le tond bientôt tout entier.

Ainsi ont fait les Anglais dans l'Inde. Ni Clive, ni Hastings, ni le marquis de Wellesley ne la convoitaient vraisemblablement tout entière; elle y a passé toutefois un morceau après l'autre. Après le Bengale, le Mysore, Delhi, Agra et le Bundelcand; après le Bundelcand, les Etats Mahrattes et le Pendjab. Ainsi feront les Russes dans l'Asie centrale. Après avoir descendu le cours de l'Oural jusqu'à son embouchure dans la Caspienne, ils se sont transportés aux bouches de l'Embah et en ont remonté le cours jusqu'aux abords de la mer d'Aral. Maîtres aujourd'hui du delta de l'Oxus et de Samarcand, ils mettront un jour la main sur le reste de la Bokkarie, et la tentation sera bien

(1) *Une année de voyage dans l'Arabie centrale*, 1867-1868.

grande de pousser jusqu'à Balkh, jusqu'à Hérat peut-être. L'antique Bactres, cette mère des villes, — *Oumne-er-Belad*, — comme l'appellent les Asiatiques, n'est plus qu'un amas de ruines, et c'est à peine si la ville moderne renferme quelque vingt mille habitants. Mais son territoire est cité pour sa fertilité; l'eau y abonde, et, délabré comme il l'est, c'est encore un grenier à céréales pour plusieurs pays environnants.

Autrefois, dit une tradition, « un chat pouvait sans toucher terre sauter de toit en toit de Tchemkend jusqu'à l'Aral. Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait point alors comme aujourd'hui des déserts dans la plaine de l'Asie centrale, mais seulement que ses parties fertiles étaient beaucoup plus habitées. Le fait est que cette plaine est un mélange de déserts entièrement arides, de steppes richement couverts d'herbages, et souvent très-bien arrosés d'eau potable, de vallées enfin d'une fertilité extraordinaire. Sur ce dernier point, le témoignage de M. Vambéry est précis; il énumère les produits nombreux de ces terrains, — blé, orge, riz, plantes tinctoriales, soie, coton, — et ne croit pas que, même en Europe, il y ait des sols plus favorisés. Les pluies, à la vérité, sont rares; mais le remède est placé tout près du mal, puisque l'Oxus et l'Iaxartès, assez mal faits pour servir de voies de communications régulières, sont appelés à être les grands réservoirs d'où sortiront les eaux qui un jour fertiliseront leurs bords. Aussi bien ont-ils déjà joué ce rôle, et les ingénieurs russes ont admiré les travaux de captage et de dérivation des eaux qui avaient été faits à l'embouchure du premier de ces fleuves. En remontant le second, le voyageur Butakow a rencontré les ruines de plusieurs villes qui florissaient jadis sur ses rives, et partout où l'on s'était donné la peine d'irriguer il a vu des récoltes magnifiques.

Il y aura bientôt quarante ans que l'infortuné Conrolly désignait le Turkestan comme le vrai chemin entre l'Europe et l'Inde et parlait de le sillonner d'un chemin de fer. Ce projet, qui s'aheurtait alors à d'invincibles obstacles, a été repris depuis; il se discute couramment et il n'y pas moins aujourd'hui de cinq projets en présence; la ligne turco-persane de Sir Henry Rawlinson et de M. Scott Russell; la ligne russo-mongolienne du colonel Bogdanowich : le tracé russo-dzoungarien du baron de Richthofen; la ligne russo-centre asiastique de MM. Ferdinand de Lesseps; enfin, le projet circulaire de M. Ferdinand de Hochstetter, l'éminent président de la Société géographique de Vienne. Chacun de ces projets s'impose par certains côtés à l'attention publique, comme il peut prêter par le détail à certaines critiques. Mais on

n'a point ici à en apprécier les mérites ou les défauts respectifs, et il suffira au but de cette étude d'indiquer sommairement l'économie de ceux qui paraissent en somme avoir le plus de chances peut-être d'aboutir, c'est-à-dire le projet dit français et le projet dit autrichien.

Le premier, fruit d'une étude sur les lieux, qui n'a pas duré moins de dix mois, a été la division du trajet total du projet français en deux parties distinctes : la première se proposant de relier la Russie d'Europe à Tachkend et le seconde allant rejoindre le réseau ferré de l'Inde anglaise. Trois tracés sont en présence pour le premier de ces tronçons : l'un, partant d'Orenbourg et passant au nord de l'Aral, gagnerait Tachkend par la vallée de l'Oxus; le second, débutant sur un point rapproché de la Caspienne, traverserait Khiva, Bokkara, Samarcande, pour aboutir à Tachkend, tandis que le troisième, s'embranchant sur la ligne de Sibérie, suivrait la vallée de Sari-Dou, puis celle de l'Iaxartès. De Tackkend, la voie ferrée irait, dans un système, rejoindre Peichawer par Khodjend, Samarcand, Balk, Caboul et, dans l'autre, par Khokand, Kachgar, Yarkand, le plateau de Pamir, Tchitral, Djaladad, ou bien elle se dirigerait sur Yarkand pour se souder par Ladak, Srinagar et la vallée du Djelum à la ligne de Peichawur à Lahore. Un des principaux éléments de la ligne projetée consisterait dans le mouvement des voyageurs entre l'Europe et les Indes. En outre, les voyageurs qui se rendent en Chine, au Japon, en Australie, ou qui reviennent de ces pays verraient la durée de leur voyage diminuer presque de moitié s'ils commençaient ou terminaient leur parcours maritime à Calcutta, ainsi appelé à devenir l'un des premiers ports du monde (1).

Le projet de M. de Hochstetter prend Moscou comme centre des chemins de fer russes. Il prolonge la ligne de Nijni-Novogorod vers l'est jusqu'à Ekatérinembourg et Tivoumen, pour se diriger ensuite, par Omsk, sur Semipalatinsk, centre des districts miniers de l'Altaï, métropole du commerce de l'Asie centrale avec la Mongolie et la Chine. Une nouvelle courbe infléchit le chemin et l'amène dans la vallée de l'Ili, entre le lac Balkash et l'Issi-Koul à Wernojé, point important des possessions russes sur les pentes septentrionales du Thian-Shan. De ce point, il gagnerait Tackkend, et de cette ville il atteindrait, à travers la Bokkarie et par Balk, la ville afghane de Maïmana, pour emprunter ensuite le territoire persan et se raccorder, par Meched et Téhéran à la ligne Vladidaukas-Moscou. On aurait de la sorte un chemin de

(1) V. *L'Explorateur*, nos 38-41 de 1875.

fer circulaire d'un développement de 9,800 kilomètres, qui éviterait la traversée des terrains sans valeur, des steppes et des déserts du bassin aralo-caspien (1).

M. de Hochstetter s'est naturellement préoccupé de la question capitale du combustible, dont le projet du colonel Bogdanowich, qui passe par Kiatka pour aboutir à Péking, ne paraît pas avoir tenu un compte suffisant. Outre que Péking, n'a pas d'importance commerciale, la ligne indiquée devrait en effet parcourir une immense distance à travers des régions froides, sauvages, presque inhabitées, où le charbon est rare. Les régions traversées par le tracé du savant autrichien, que ses connaissances géologiques rendent un juge très-compétent en l'espèce, paraissent renfermer au contraire de vastes ressources houillères. Déjà M. Stuart nous avait appris qu'il existait dans le voisinage de Temchkend d'abondants charbonnages, placés à mi-chemin de la frontière européenne à la frontière de l'Inde, et qui mettraient conséquemment la ligne dont il est l'auteur avec MM. de Lesseps et Cotard, dans la meilleure situation possible pour son alimentation en combustible.

Il serait puéril d'attendre d'un avenir immédiat, prochain même, l'exécution de ce gigantesque projet, et les récentes folies militaires de la Russie ne sont point assurément pour en hâter l'accomplissement. Quoi qu'il en soit, son sort ne peut laisser indifférents les gens éclairés, les économistes, les commerçants et les philanthropes. Les uns se réjouiraient de ce que l'Asie une fois traversée, comme l'est l'Amérique, par une voie ferrée, le tour du monde ne serait plus entre les 20° et 50° parallèles, qu'une promenade de deux mois, tandis que les autres s'applaudiraient de voir l'Inde et la Chine soustraites aux horribles famines qui désolent périodiquement ces deux vastes pays.

## III

Au commencement même de ce siècle la Russie avait pour empereur un homme d'un tempérament violent et d'un esprit fantasque. Jadis, l'un des plus zélés serviteurs des haines monarchiques contre la France révolutionnaire, Paul Ier s'était subitement pris d'une belle passion pour Bonaparte : il concertait avec lui un remaniement de l'Europe, et lui proposait d'agir de concert afin d'enlever les Indes aux Anglais.

La France gardait encore un pied en Egypte, elle tenait garni-

---

(1) *Année géographique*. 2e série, 1re année.

son dans les ports méridionaux du royaume de Naples, et ses agents parcouraient l'Arabie et le Dekkan. L'expédition projetée devait opérer par deux voies différentes : tandis qu'une armée russe se porterait par Khiva et Bokkara sur le Haut-Indus, une armée de 35,000 Français commandés, demandait Paul, par le vainqueur de Zurich, s'embarquerait aux bouches du Danube sur des vaisseaux russes et gagnerait Taganrog. De là, remontant le Don et franchissant le Volga, qu'ils descendraient jusqu'à Astrakhan, ils traverseraient la Caspienne et se joindraient à 25,000 Russes, à Asterabad, sur le rivage persan. Les alliés se porteraient alors sur le Haut-Indus, par Hérat et Kandahar, et commenceraient de guerroyer avec les Anglais. Le projet entrait dans les détails les plus minutieux : il comptait vingt jours pour descendre le Danube, cinquante-cinq pour atteindre Asterabad, quarante-cinq pour arriver sur l'Indus; des aérostatiers, des artificiers, un corps de savants, accompagneraient l'expédition. Le gouvernement français enverrait des produits de nos industries nationales, lesquels, ajoutait la note russe, « distribués à propos aux princes de ces contrées, et offerts avec la grâce et l'amabilité qui sont si naturelles aux Français, serviraient à donner à ces peuples la plus haute idée de la magnificence, de la puissance, de l'industrie de la nation française, et serviraient à ouvrir par la suite une branche de commerce importante. »

Bonaparte examina le *grand projet :* il y fit des objections, Paul I[er] les réfuta, et tout finit par la tragédie de la nuit du 23-24 mars 1801, où le tzar disparut étranglé avec l'écharpe d'un officier. Austerlitz, Friedland, Tilsitt vinrent ensuite; les Russes et les Français se battirent, puis s'allièrent de nouveau. mais le plan de Paul était mort avec lui. A première vue il paraissait très-menaçant, et arguer de ses difficultés très-réelles qu'il était chimérique, ce serait beaucoup hasarder, peut-être. A la distance déjà longue qui nous en sépare, on dirait qu'il hante encore l'esprit de bien des Anglais, et l'éternelle question d'Orient ne menace point de poindre une fois encore à l'horizon qu'ils ne tournent aussitôt des regards inquiets vers l'Inde. Il ne faudrait pas s'imaginer que ces Anglais sont tous des gens d'un faible esprit, des *cockneys* de Londres faciles à s'abuser ou encore des marchands de cotonnade trop prompts à s'effarer. Non, il y a parmi eux des publicistes habitués à peser les chances de la politique, des généraux, d'anciens diplomates, qui semblent perdre en cette occurrence leur sang-froid habituel et raisonner comme si le spectre de Banquo les tenait sous son regard :

Hence horrible shadow!
Unreal mockery, hence! — why so — being gone,
I am a man again....................

Ces alarmés, qui sont en même temps des alarmistes, tiennent à peu près ce langage : « La Russie s'avance à grands pas vers la domination de toute l'Asie centrale. Ce n'est pas sans un motif secret qu'elle affronte des peuplades belliqueuses, et comme les territoires qu'elle s'est annexés jusqu'ici sont à peu près stériles, ils ne peuvent lui servir qu'à une fin, celle de mettre la main sur la riche proie de l'Inde qu'elle convoite, et qui marquera le terme de son long et fatigant pèlerinage de la Sibérie dans le bassin de l'Oxus. L'Angleterre doit s'attendre à la répétition, un jour ou l'autre, d'une scène très-familière de longue date à la péninsule hindoustanique, c'est-à-dire l'invasion de ce pays par sa frontière nord occidentale. » Cette thèse, le major-général Sir Henry Rawlinson l'a développée tout au long dans une série de *papers* (1), où il envisage successivement les relations de l'Angleterre avec la Perse jusqu'à l'avènement du shah Muhammed, les progrès des Russes dans le bassin de l'Iaxartès, les travaux tant des ingénieurs russes que des ingénieurs anglais dans l'Asie centrale; et Sir Rutherford Alcock a poussé le *caveant consules* contre « la puissance colossale qui suspend sa menace permanente sur les frontières de la Turquie, de la Perse, de l'Hindoustan, de la Chine, et, semblable à un immense glacier, semble toujours prête à déborder sur ces contrées (2). » A la vérité, Sir Henry Rawlinson et Sir Rutherford Alcock, d'accord pour prêter à la Russie des ambitions gigantesques, cessent de s'entendre quand il s'agit de désigner l'objectif le plus probable et le plus prochain de ses visées, et tandis que l'un regarde l'Inde comme surtout exposée, l'autre tient le Bosphore ou le golfe Persique pour le terme extrême des convoitises réelles ou supposées de l'empire russe.

En toute hypothèse, sir Rutherford Alcock repousse l'idée qui ne déplairait probablement point au major-général Rawlinson que l'Angleterre, pour prévenir les desseins présumés de sa rivale, s'avançât elle-même jusqu'à mi-chemin de Mery ou de Hérat. Il lui paraît acquis que la Russie est très-désireuse de monopoliser le commerce de l'Asie centrale, peut-être même de la Chine occidendale, mais ce n'est point assez, selon lui, pour

(1) Réunis en un volume sous le titre de *England and Russia in the East.* Murray, 1875.

(2) Dans l'article de la *Fortnightly Review* intitulé : *The Inheritance of the great Mogul* (l'héritage du grand Mogol).

s'engager dans une guerre au-delà de l'Himalaya, et somme toute en mettant les choses au pire, il s'effraierait peu d'une collision, si elle venait à se produire. « Il serait, en effet, aussi facile à l'Angleterre de créer des embarras aux Russes dans l'Asie centrale qu'à ceux-ci d'inquiéter les Anglais dans l'Inde, et quoi qu'on puisse dire de l'orientalisme de la Russie, il resterait à prouver qu'elle sait mieux manier que l'Angleterre les populations asiatiques. »

Si l'ancien ministre de S. M. B. à Yédo ne tremble pas, le colonel George Chesney est, lui, rassuré tout à fait et il a pris la plume pour rassurer les autres. Ce n'est pas sans besoin, paraîtrait-il : « Le danger présumé que les progrès de la Russie sur le plateau asiatique font courir à nos possessions de l'Inde, » écrit-il, « est devenu pour un grand nombre de nos compatriotes un véritable article de foi. Ceux-là mêmes, et ils sont nombreux, qui s'intéressent aux choses de l'Inde d'une façon si vague qu'ils seraient embarrassés de dire dans quel hémisphère l'Inde est située, et pour qui le mot d'Asie centrale est une expression géographique sans signification précise, ceux-là ressentent sur ce point une anxiété très-vive. Le colonel Chesney ajoute que ce sentiment s'est largement propagé parmi des personnes bien au courant des affaires asiatiques, et que chez les Anglo-Indiens eux-mêmes la majorité est décidément alarmiste. Comme il y a lieu de les supposer mieux instruits que tous autres de ce qui les concerne de si près, ils font autorité, et il faut dès lors se sentir bien assuré dans sa propre conviction pour affirmer que l'Angleterre, si elle a des raisons de surveiller la Russie en Europe, n'a aucun motif de redouter ses agissements en Asie.

Or, cette conviction, le colonel Chesney la possède tout entière, et il ne néglige rien pour l'inculquer à son lecteur. Il l'engage d'abord à prendre une bonne carte et à mesurer dessus les distances qui séparent les avant-postes russes dans l'Asie centrale des frontières nord occidentales de l'Inde. Elles sont énormes, et toutefois elles ne renseignent pas suffisamment par elles-mêmes sur les difficultés physiques que les déserts, les montagnes, les intempéries du climat, le manque de population, opposeraient à une armée en marche. On dit bien qu'il n'y a pas plus de 800 milles (1,287 kilomètres), à vol d'oiseau entre la mer Caspienne et Tachkend, et de 500 milles (804 kilomètres) entre Tachkend et le fertile district de Merv; l'on ajoute que Merv est à 300 milles (483 kilomètres) de Hérat, ville n'est-elle même qu'à 600 milles (965 kilomètres) de Peïchawar, qu'on peut regarder comme la porte de l'Inde la plus voisine de ce côté. Dans ce système Merv devient la base d'opé-

ration de l'armée en marche ; mais c'est déjà quelque chose en soi qu'une distance de 1,448 kilomètres entre cette armée et son objectif, et ce quelque chose tourne à l'impossible lorsqu'une pareille route parcourt des pays en grande partie déserts, surtout lorsqu'il a fallu pour en gagner le point initial franchir auparavant plus de 2,000 milles dans des régions pour le moins aussi inhospitalières, ainsi qu'en témoignent tous ceux qui les ont visitées, Wood comme Schuyler, Vambery comme le capitaine Burnaby.

Pour rendre sa pensée saisissante, notre écrivain militaire imagine ses concitoyens prenant l'avance sur les Russes et se portant à leur rencontre. L'armée anglo-indienne se rassemble à Kurrachie, port du delta de l'Indus ; comme il y aura bientôt un chemin de fer entre Kurrachie et le haut de ce fleuve, elle gagnera rapidement Peichawur et ne se trouvera plus qu'à 200 milles ou 320 kilomètres de Quettah, c'est-à-dire à 600 milles de Merv, où ses approvisionnements seront tout à fait assurés. Certes, l'opération est praticable : elle n'offrirait pas en somme des difficultés extraordinaires, et les Anglais, à Merv, seraient bien plus rapprochés de leurs bases d'opérations que les Russes, à Peïchawar, ne le seraient de la leur. Quelle clameur cependant un tel plan ne soulèverait-il point parmi les partisans mêmes les plus décidés d'une politique offensive ! Il serait proclamé tout d'une voix téméraire, insensé et cela par ces gens mêmes « qui parlent de la Russie comme si, pour être maîtresse de la situation, elle n'avait qu'à lancer une canonnière sur la Caspienne ou bien à jeter sur les steppes une voie ferrée dont il serait certainement difficile avec un pareil climat de jouir pendant l'hiver. » Et l'on n'omettrait pas non plus de représenter les inimitiés qu'un tel acte vaudrait aux Anglais chez les peuples ainsi envahis, bien qu'on néglige assez souvent de se souvenir que ces mêmes inimitiés les Russes les ont déjà encourues, et que dans ces pays l'ennemi naturel c'est le maître étranger, le maître du jour et de l'heure.

Dans ces conditions, ne semble-t-il pas que ce soit l'Angleterre et non la Russie qui tient le dé de la situation dans l'Asie centrale? Sir Rutherford Alcock le disait déjà et le colonel Chesney le dit plus haut encore. Il y a bien la Perse qui pourrait peser d'un certain poids dans la balance, et on la suppose plus docile à l'action de la Russie qu'à celle de l'Angleterre. Cette rivalité s'expliquerait alors par la crainte qu'elle a des convoitises moscovites et la question serait celle de savoir si ce mobile irait jusqu'à la précipiter dans la dangereuse aventure de guerroyer contre une puissance qui n'a, elle, aucune raison de lui vouloir du mal, qui ne convoite aucune de ses dépouilles, aucun fragment de son terri-

toire. Mais s'il en devait être ainsi, qu'adviendrait-il pour les Russes eux-mêmes d'une diversion anglaise vers la Perse, si ce n'est la rupture de leur ligne de communication s'étendant des bords de la Caspienne presque aux frontières de la Chine? Tranquilles du côté de la Perse, les Anglais ne doivent pas moins se rassurer vis-à-vis de l'Afghanistan. Un des grands journaux de Londres publiait bien, il y a peu de temps, sur la foi de son correspondant indien, la nouvelle à sensation que l'émir de Caboul mobilisait son armée, et peut-être disait-il vrai, tant les plus étranges fantaisies hantent la tête d'un despote de l'Orient. A bien des égards cependant la rumeur paraît improbable, mais se fut-elle confirmée, que la chose n'avait pas plus d'intérêt pour l'Angleterre que « si elle eût appris la mobilisation de la marine de Costa-Rica en vue d'une invasion de ses rivages. L'Afghanistan pourrait être un pays difficile à occuper, mais sa possession ne servirait de rien au point de vue d'une offensive. »

La conclusion de tout ceci, c'est que l'Angleterre n'a rien à craindre de la Russie en ce qui touche l'Inde. Le colonel Chesney la formule en ces termes : « La Russie, loin de se fortifier, s'affaiblit par chaque nouvelle extension territoriale dans l'Asie centrale. Loin de s'amalgamer à elle, les habitants de ces pays lui demeurent isolément hostiles, et rien ne les maintient dans le devoir qu'une force militaire appuyée sur une faible ligne stratégique. La Russie en s'emparant de ces pays a donné en réalité un gage de bonne conduite à l'Angleterre, et qu'une collision survînt elle en serait le mauvais marchand. » Il est donc d'avis que ses compatriotes, cessant de prendre, comme on dirait chez nous, des vessies pour des lanternes, — *taking alarm at political bugbears*, — laissent les Russes conduire leurs affaires asiatiques à leur mode et à leur guise, et ce sera tout profit, tant pour eux que pour la civilisation elle-même. Que le gouvernement russe ne réalise pas l'idéal d'un bon gouvernement et que la civilisation russe soit en arrière des grandes civilisations occidentales, chacun est en droit de le penser et de le dire, mais c'est de la perfection par rapport à la barbarie, à la sauvagerie qu'ils ont remplacées. La politique commerciale de la Russie est sans doute étroite, et le mystère dont elle enveloppe ses avant-postes ne laisse pas que de prêter à rire. Mais elle a fait et elle fait encore des efforts généreux et persévérants pour la répression du trafic d'hommes qui n'était pas la moindre plaie de ces pays déshérités.

Avec tout cela, l'écrivain du *Nineteenth Century* (1) se gare d'un

(1) Numéro du 1er avril 1878.

décevant optimisme ; il souffle sur les fantômes et les fait évanouir ; mais il sonde la réalité, et si elle lui paraît recéler des piéges, il ne les dissimule pas. « Les Anglais, s'écrie-t-il, vivent là-bas sur une mine ; peut-être ne prendra-t-elle jamais feu, peut-être aussi fera-t-elle explosion tout à l'heure. Le difficile est de dire le côté d'où viendra l'étincelle.... Personne n'a prédit la rébellion de 1857. Lord Dalhousie quitta sa vice-royauté avec la conviction profonde qu'il la laissait en pleine paix, en pleine prospérité, et si lord Napier, qui sur toute chose différait d'opinion avec le vice-roi, traça une vive peinture des dangers qu'il croyait discerner dans la situation, il ne songeait nullement à une mutinerie de l'armée ». Pour le dire en passant, il n'y avait pas que lord Napier à concevoir en ce moment des inquiétudes. « Quelque beau jour, nous nous réveillerons avec nos peaux coupées », avait dit lord Metcalfe, un autre haut fonctionnaire, et il circulait dans l'Inde une prédiction qui limitait à cent ans la durée de la domination anglaise, et qui partant indiquait l'année 1857 comme celle de la délivrance, puisque la bataille de Plassey remontait à un siècle.

Cette prédiction, les musulmans la propageaient et la répandaient partout ; ils ne se plaignaient pas, tout haut du moins, de leur suprématie perdue et ne se disaient pas opprimés davantage, mais ils parlaient de la menace que la propagande chrétienne tenait suspendue sur leurs croyances et sur le brahmanisme lui-même. Le prétexte n'avait pas même le mérite d'être spécieux, tant les preuves de la parfaite indifférence religieuse de la compagnie étaient manifestes ; il excitait néanmoins les esprits et jetait peu à peu une irritation sourde qu'un incident, en apparence insignifiant, vint tout à coup changer en une explosion formidable. Un nouveau modèle de cartouche venait d'être distribué aux troupes indigènes et personne n'avait paru s'aviser qu'il était enduit de graisse de porc, animal aussi immonde pour les Hindous que pour les Musulmans. Ce fut l'étincelle qui met le feu à une traînée de poudre. L'un après l'autre, les régiments de cipayes s'insurgèrent : Meerut, Delhi, Ferruzepûr, Allighûr, Lacknau, Caunpûr, Bareilly, Shahjehampûr, tombèrent dans leurs mains presque sans coup férir, et il y eut un moment où une prompte et ignominieuse retraite parut presque le seul parti qui restât ouvert aux *Feringheas*.

Leur héroïque fermeté tint partout tête à l'orage. Delhi, Caunpûr et Lacknau glorieusement reconquis, les débris de l'insurrection cherchèrent un refuge dans les forteresses naturelles du plateau central ; ils y continuèrent pendant de longs mois encore

une résistance opiniâtre mais désormais vaine, et le coup qui devait terrasser la puissance anglaise en somme servait à la raffermir. Il faut bien dire que le soulèvement n'avait atteint qu'une partie de la Péninsule, et que les princes natifs, loin de s'y joindre, l'avaient combattu pour la plupart ou s'en étaient prudemment tenus à l'écart. En récompense, les uns de cette prudente neutralité, les autres de ce loyal concours, ils ont été tous récompensés par le riche collier, le cordon et le manteau lilas de l'étoile de l'Inde, — *star of India*, — que leur a remis le gouverneur général, sir John Lawrence, lors du grand *durbar* d'Agra, en 1866.

Avant sir John Lawrence, lord Canning, lord Auckland et lord Ellenborough avaient déjà réuni autour d'eux un certain nombre de rois indiens, alliés ou vassaux de l'honorable compagnie; mais c'était la première fois qu'un durbar général était présidé par le représentant de la reine d'Angleterre, maintenant assise sur le trône des Akber et des Shah Jehan; la première fois aussi que vingt-six princes souverains et un grand nombre de feudataires rendaient un hommage aussi solennel à la puissance de leurs conquérants. On vit alors se presser autour du trône du vice-roi le maharajah de Gwalior, le successeur de ces terribles princes Mahrattes qui, pendant un siècle, mirent l'Inde à feu et à sang, renversèrent le trône mongole et préparèrent ainsi la voie aux Anglais; le guicowar de Baroda, le maharajah de Jeypûr et celui de Jondpûr, tous deux Radypoutes et descendants du dieu Rama; la begaum de Bhopal, le souverain mahométan le plus considérable du Rajasthan; le rajah de Dholepûr, beau vieillard tout bardé de fer, le rajah de Burdwan, qui possède d'énormes trésors; six *Mirzas*, membres de l'ex-famille impériale de Delhi. Seul le maharana d'Oudeypûr avait refusé d'assister au Durbar. Soleil des Hindous, et rejeton de princes qui avaient toujours méprisé les hommes de la cour de Delhi, il ne voulait point prendre place aux pieds d'un Anglais, entre un vil Mahratte et un impur musulman, et lorsqu'il reçut toutefois son collier de l'Etoile de l'Inde, il le renvoya avec ces mots dédaigneux que jamais ses ancêtres n'avaient porté d'emblème de servitude!

Belles et fières paroles sans doute, mais peu d'accord avec les faits et impuissantes contre eux. Ces rajahs tributaires de la Grande-Bretagne ou ses lieutenants couronnés, ces milliers de cavaliers Mahrattes, Radypouthes, Sikks, Boundèlas et ces cent mille Hindous accourus de toutes les provinces, tout parlait au durbar d'Agra de la servitude nationale de l'Inde, tout et plus encore que le reste cette de armée anglaise, forte de vingt mille hommes, qui simula un combat sous les yeux des princes indi-

gènes et qui les étonna surtout par le tir rapide de ses pièces de campagne, du système Armstrong, à culasse mobile. Lors du voyage que fit, il y a trois ans, le prince de Galles dans ce pays, dont son auguste mère venait d'être proclamée impératrice, ces scènes se sont renouvelées, et à en juger par les magnifiques présents dont il est revenu comblé, la couronne d'Angleterre n'aurait pas de sujets plus *loyaux* que tous ces princes. Le *Nuzzûr* est, en effet, une vieille coutume de l'Inde, c'est l'hommage d'un vassal vis-à-vis de son suzerain, et jadis il n'avait rien de volontaire. Il va sans dire qu'en cette occasion l'autorité anglaise s'était hâté de proclamer que chacun demeurait entièrement libre de s'en affranchir, et le moyen de ne pas croire à quelque irrésistible élan, lorsque parmi les présents offerts à l'héritier présomptif du trône de l'Angleterre et des Indes on rencontre l'épée du fameux Katabomna Naïd, qui défit les Anglais au début de ce siècle, et surtout l'épée de Siwajee, le fondateur de la domination Mahratte, qui se conservait depuis plus de deux siècles à Kolhapûr dans la branche cadette de la famille Bhonsla comme la plus précieuse des reliques!

« C'est tout simplement un don d'une incalculable portée politique, s'écrie M. le docteur Birdwood, l'un des administrateurs de l'*India Museum*, dans l'excellente notice qu'il vient de consacrer à l'exposition de l'Inde au Champ-de-Mars, dont la collection de présents du prince de Galles est le principal joyau. M. Birdwood se range ainsi parmi ces observateurs volontiers optimistes, tels que le colonel Nassau Lees, longtemps président du collége musulman de Calcutta, qui présentent les mahométans de l'Inde comme tous résignés à subir un régime que d'ailleurs ils ne peuvent changer, pourvu que ce régime soit sage et circonspect. Telle n'est pas, tant s'en faut, l'expression d'un homme qui a publié de précieuses études sur les populations rurales du Bengale et de l'Orissa et qui a raconté dans un livre spécal l'origine (1) et les développements des menées du wahabitisme parmi les Hindous. M. Hunter nous le montre plus intraitable et plus fanatique encore sur les bords du Gange que dans les sanctuaires de la Bokkarie et de l'Arabie, fomentant de son quartier général de Patna de petites rébellions parmi les tribus montagnardes, envoyant les *Fedajo*, ainsi que ces enfants perdus s'appellent, assassiner quelque Européen ou prêcher aux Cipayes la révolte, accréditant de nouveau la croyance que le jour de la délivrance de l'Inde est proche et que les Russes ou les Chinois en seront les

(1) *The Indian Musulmans*, Londres, 1872.

artisans. Ces rumeurs, personne ne sait au juste ni de qui ni d'où elles viennent; mais elles circulent dans les masses, et à une heure donnée elles inspirent le meurtre de M. Norman, un juge suprême, ou du comte de Mayo, un vice-roi.

M. Hunter écrivait en 1872, et les événements qui se sont déroulés depuis lors n'ont pas laissé d'améliorer cette situation dans ce qu'elle avait de plus sombre et de plus inquiétant. Les musulmans hindous ont moins ressenti l'attrait irréfléchi et négatif, si l'on peut ainsi dire, qui les poussait ainsi vers les Russes, quand ils les ont vus attaquer le *Cheik-el-Islam* de Constantinople, bien qu'aux yeux des dévots de Peïchawur, de Delhi et de Lahore, il ne vaille guère mieux qu'un infidèle, et ils ont su gré, par contre, aux Anglais d'épouser sa cause et d'envoyer leurs régiments de cipayes à sa rescousse éventuelle. Le colonel Chesney avait bien le droit de railler, comme il l'a fait, la singulière assertion de Sir Charles Trelawne : « que ses compatriotes perdraient *le respect et la confiance* de leurs sujets hindous, s'ils n'aidaient à la délivrance des Bulgares chrétiens. » Il est bien probable, en effet, que sur cent mille Hindous, il n'y en a point un qui sache qu'il y a des Bulgares et que le grand-turc a des sujets qui ne sont pas musulmans. Mais qu'il a des sujets musulmans, ceci du moins ils le savent, et ils savent très-bien aussi que leur impératrice Victoria est l'alliée du sultan de Stamboul et sera demain peut-être son défenseur.

L'Inde cependant est le pays de l'imprévu et, comme on l'a dit sous une forme épigrammatique mais vraie, ce qu'il y a d'improbable est précisément ce qui y survient. La révolte des cipayes n'a-t-elle pas éclaté quand la guerre d'Orient venait à peine de finir, au lendemain même du sang versé par les Anglais dans la défense, aux yeux des Hindous du moins, de l'Islam et de son chef sur terre? Il faut se souvenir qu'il y a quarante millions de musulmans parmi les cent quatre-vingt-dix millions d'hommes qui forment la population de l'Inde Britannique, et qu'ils ne sont pas les plus nombreux là où on s'attendrait à en rencontrer davantage, c'est-à-dire aux environs de Dacca, de Delhi, de l'antique Gaur, de Murshidabad, de Patna, siéges de leur ancienne domination. Ce fait montre qu'ils ne descendent pas des conquérants du pays, mais plutôt de ces Hindous de basse caste qui se convertirent à l'Islam pour échapper à leur ignoble position sous les lois de Manou. C'est dans la partie septentrionale de l'Inde que les Musulmans abondent le plus : au Pendjab ils forment les 53 centièmes de la population ; au Bengal les 32 centièmes; dans l'Assam les 27 centièmes, et dans l'Adjmere cette même proportion

est encore de 20 0/0; mais elle tombe à 17 0/0 dans la présidence de Bombay; à 7 dans le Berar et le Curg; à 6 dans la présidence de Madras; à 4 dans le Mysore, et à 3 dans les provinces centrales (1).

Les Hindous sont des créatures aussi ignorantes qu'inoffensives, qui ont hérité d'une tradition de servitude, qui demandent seulement qu'on ne s'occupe pas trop d'eux, et qu'on ne les charge pas trop d'impôts, et qu'on leur rende une impartiale justice. Là se bornent leurs vœux et leurs aspirations ne s'élèvent pas plus haut. Les Musulmans ont un plus haut idéal : ils se souviennent d'avoir été, avant les Anglais la race dominante, et ils rêvent de redevenir les maîtres. Mais les vestiges visibles de leur ancienne prépotence disparaissent l'un après l'autre. Il y avait encore, il y a peu d'années, parmi les princes feudataires, un homme dont le nom aurait pu grouper autour de lui ses coreligionnaires : c'était Gholam Mohamed, né quand son père était un souverain régnant, allié de la France victorieuse et antagoniste heureux des armes anglaises dans le Dekkan. Il est mort aujourd'hui, et le dernier roi de Delhi est descendu d'une prison dans la tombe. Dans ces conditions, il pourrait très-bien se faire que leur intérêt même, joint au sentiment de leur impuissance, ralliât avec le temps les Musulmans de l'Inde au régime anglais. A défaut de ce pouvoir sans partage dont ils jouissaient au temps des Grands Mogols et d'Hyder-Ali, mais dont le retour est incompatible avec le principe égalitaire de l'administration anglaise, ils se contenteraient, peut-être, de quelques modifications dans le système de l'enseignement et d'une participation plus large tant à la reddition de la justice qu'à l'administration locale du pays.

Sous ce dernier rapport tout n'est point à commencer ; le régime municipal s'est introduit dans les trois anciennes présidences, et il fonctionne encore dans les provinces du Nord-Ouest, dans le Pendjâb et l'Oude. Ces municipalités sont tantôt électives, tantôt désignées par l'autorité anglaise qui en choisit les membres parmi les habitants du municipe. Mais la part que cette autorité fait aux indigènes dans la distribution des emplois judiciaires et civils continue d'être illusoire, et dans l'opinion d'un excellent juge des hommes et des choses de l'Inde, cette conduite est fort impolitique, voire dangereuse. C'est en vain, nous dit M. Thornton, que l'Angleterre gouverne ce pays avec une équité et une bienveillance dont l'histoire des conquêtes n'offre guère d'exemples : « L'Inde se montre si peu satisfaite du soliveau de

(1) *Memorandum on the census of British India of* 1871-72.

monarque, — *British King Log*, — qui trône à Londres, qu'elle ne, semble nullement répugner à tâter de la cigogne impériale, — *Russian-King-Stork*, — qui gouverne à Saint-Pétersbourg. Et la raison de cette anomalie n'est pas longue à trouver. Comment nous autres Anglais prendrions-nous la chose, si notre pays venant à être englobé dans un empire prussien par exemple, aucun de nous ne pouvait plus obtenir une commission dans l'armée, ni espérer autre chose qu'un emploi inférieur dans le service civil et dans la magistrature? » Ce ne fut point ainsi qu'en agirent Alexandre et les Séleucides ses successeurs vis-à-vis des Persans qu'ils avaient subjugués, et, de ce côté, les nouveaux maîtres de l'Inde ne devraient point avoir de leçons à prendre des Mongols et des Mahométans qui les précédèrent (1).

Nous n'ajouterons rien à ces paroles, si ce n'est que nos voisins trouvent là-bas, comme ailleurs, un obstacle et parfois un écueil dans leur raideur proverbiale. La nature qui les a doués de tant de fortes et admirables qualités a omis d'y joindre la grâce des manières et la séduction du caractère. Ils sont trop insulaires, trop engoués d'eux-mêmes, de leur constitution, de leur patrie, et quand ils oublient leur superbe, pour reprocher aux Français leur vanité, ils font songer au proverbe, de la paille dans l'œil du voisin et de la poutre dans le sien. Ils ne savent pas s'assimiler les races conquises, et ils ont parfois la franchise d'en convenir. « Il y a bien longtemps », écrivait, il y a deux ans, M. Gifford Pelgrave « que l'*Union Jack* a remplacé le drapeau tricolore à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent, à la Dominique, à la Trinidad, et cependant la marque française y persiste, ineffacée encore en dépit du temps et d'un nouveau régime. De même, le Brésil est encore Portugais, et même les colonies espagnoles émancipées restent espagnoles en tout, si ce n'est sous le rapport de leur vieille allégeance coloniale. Mais qui jamais entendit parler d'une terre germanisée, et y a-t-il la plus lointaine perspective que les Hindous, bien que réconciliés, par leur intérêt même, à la règle la plus équitable qui fût jamais de race à race, deviendront sujets anglais de cœur et d'esprit ? »

L'Inde redeviendra-t-elle, ou pour mieux dire, deviendra-t-elle une nation? C'est entièrement le secret de l'avenir. Mais son meilleur espoir à cet endroit se trouve dans les bienfaits mêmes de la domination britannique. Préparer l'Inde à cette possibilité c'est, selon M. Thornton, la tâche de son propre pays et la justification de cette tâche. Mais à coup sûr ni la civilisation ni l'Inde

(1) *Indian public Works*, chap. VII. Londres, 1875.

elle-même ne gagneraient quelque chose à ce que les Russes remplaçassent les Anglais, moins encore à ce que les Musulmans redevinssent les maîtres.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

---

CAUSES INTERNES

# DE LA DISSOLUTION DES PEUPLES

## I

Dans une étude précédente (1), nous avons signalé les causes extérieures qui agissent sur les destinées des peuples, et amènent l'agrandissement et la domination, puis l'affaiblissement, la destruction ou l'absorption des groupes nationaux. Mais bien des causes internes influent également sur leur évolution, sur leur fortune et amènent, soit leur progrès, soit leur décadence.

Presque toujours un peuple meurt moins, en réalité, de la conquête d'un peuple voisin que des vices de sa propre constitution sociale et de l'abus de son principe politique qui, à un moment donné, rendent la conquête possible, en énervant la résistance qu'il peut y faire et en détruisant chez ses citoyens le sentiment patriotique, l'attachement dévoué au groupe national, première condition de sa force et de sa cohésion.

Le lien social, après tout, n'a point d'autre ciment que l'intérêt du groupe social lui-même et des unités qui le composent. Lors donc que, chez un peuple, il se produit un certain degré d'antagonisme entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel, et que la majorité des intérêts individuels n'est plus d'accord avec l'intérêt social, dans le conflit, qui éclate fatalement entre l'égoïsme personnel et le sentiment patriotique, celui-ci s'affaiblit et parfois peut s'anéantir plus ou moins complètement. La nation est alors livrée, sans défense possible, aux conquérants qui la convoitent, aux peuples voisins qui rêvent son assujettissement. Presque toujours ce conflit des intérêts individuels et de l'intérêt collectif, cette désaffection de la majorité des membres de la communauté pour le groupe social, naît de l'excès abusif du principe même de sa constitution politique, qui, par une évolution logique presque inévitable, en est ar-

(1) Du groupement des peuples. *Journal des Economistes*, mai 1877.

rivé à dépasser son but et à compromettre la stabilité des institutions dont il était la base par l'exagération de ses institutions elles-mêmes (1).

Ce n'est, du reste, nullement par choix délibéré, mais par une suite de circonstances, presque toujours fatales dans leur enchaînement et souvent extrinsèques à l'espèce humaine, qu'un groupe d'hommes quelconque est conduit à établir ou plutôt à subir tel ou tel principe constitutionnel, telle ou telle forme de gouvernement et ensuite à la développer jusqu'à l'excès. La race, les instincts ethniques, les coutumes héréditaires déterminent ce choix non moins que l'état social préexistant, les conditions locales de la vie matérielle, les milieux géographiques, météorologiques, botaniques et zoologiques.

Deux peuples de même race auront une évolution sociale intérieure très-diverse, selon que l'un habitera un vaste continent fertile, peuplé d'animaux dangereux, redoutables par leur force, mais en même temps lui offrant un grand nombre d'autres espèces utiles; et l'autre au contraire, une île étroite, stérile, éloignée d'autres terres peuplées et offrant une faune aussi pauvre en espèces ennemies qu'en espèces alimentaires.

Jamais les malheureux habitants des îles de l'archipel austral, privés de tout mammifère, n'ont pu passer par toutes les phases sociales successives qui ont aidé au développement social et politique des races continentales. Chasseurs, ils n'ont pu l'être, n'ayant aucun animal à poursuivre ; pasteurs, ils n'ont pu le devenir, faute de troupeaux à dompter et à multiplier. Leur chasse, bornée à quelques oiseaux et à quelques reptiles, n'a pu développer leur agilité et leur force ; tout au plus a-t-elle développé leur adresse. La pêche a été pour eux d'une plus haute importance et d'une ressource plus certaine, en même temps que, seule, elle a pu faire naître en eux l'idée, avec le besoin, d'une action commune. Aussi sont-ils devenus partout d'intrépides nageurs, se jouant avec les flots, comme avec un élément ami, et de hardis quoique assez inhabiles navigateurs. Leur agriculture, qu'aucun bétail n'a pu féconder, est bornée au soin et à la multiplication de quelques plantes et de quelques arbres à fruits, tel que le cocotier, le bananier, l'igname, l'arbre à pain. Le blé que leur sol ne leur offrit pas, même sous sa rude forme primitive d'ægilops, leur est resté inconnu, ainsi que la plupart de nos plantes potagères, dont les souches sauvages paraissent originaires des régions centrales ou même septentrionales de notre continent

(1) Voyez, de l'auteur : *Origine de l'homme et des sociétés*, in-8°, 1870, Guillaumin, et G. Masson.

De même, en Amérique, les nations indigènes, éparses dans d'immenses forêts et dans des savanes limitées par des fleuves énormes, au cours rapide et aux cataractes nombreuses, ou par des montagnes, dont les derniers gradins et même les cols les plus accessibles présentent des climats polaires jusque sous la zone équatoriale, ont dû rester isolées les unes des autres dans les divers bassins où les enfermait l'obstacle de ces frontières infranchissables. Ces frontières n'étaient pas cependant aussi absolues que celles d'une île océanique. Chacun des bassins qu'elles dessinent présentait un territoire plus ou moins vaste, confinant toujours par quelques points à d'autres bassins également étendus. Ce sont donc les divisions même de ces peuplades en tribus ennemies et rivales qui, plus qu'autre chose, élevèrent autour de chacune d'elles des barrières instables, mais aussitôt relevées par leur jalousies défiantes, que détruites par leurs guerres de conquête. C'est que, sur un vaste continent, la guerre entre peuplades est plus inévitable encore qu'entre les tribus enfermées dans une même île, à l'abri du moins, par sa situation isolée, de ces invasions et de ces grands refoulements de peuples, se chassant les uns les autres et tombant les uns sur les autres, dont les grands continents ont si souvent été le théâtre.

Forcés d'ailleurs à la guerre, contre une faune aussi riche en ennemis puissants qu'en proies plus faibles, tous les peuples indigènes de nos grands continents en ont contracté l'instinct. Elle est devenue pour eux une habitude ethnique héréditaire.

Mais si les indigènes américains, sont fatalement restés à l'état de peuples guerriers et chasseurs sans pouvoir atteindre à la phase pastorale, comme les indigènes d'Asie et d'Europe, c'est, sans doute, qu'avant d'avoir attteint à cet état de développement instinctif et intellectuel qui aurait pu rendre cette évolution possible, ils avaient détruit dans toute l'étendue du continent, par une chasse trop acharnée, tous les types des espèces animales sociales et sociables, telles que bœufs, chevaux, chèvres et moutons et autres ruminants qui, certainement, l'ont habité autrefois et y ont été, comme d'autres espèces redoutables, également disparues, les contemporains des premières peuplades humaines, leurs ennemies victorieuses, mais trop imprévoyantes dans leur acharnement destructeur. La domestication et l'éducation des vigognes, alpagas, guanacos et lamas, était plus malaisée que celle de nos chèvres et de nos moutons et ne pouvait remplacer celle du chameau. Elle présentait moins d'avantages, et ne pouvait être que plus tardivement réalisée. Au nord le buffle résiste également à la domestication plus que le bœuf. Pour le réduire en servitude, il eût fallu le

secours du cheval que les Européens n'y ont ramené qu'avec la conquête, bien que les débris fossiles des deux Amériques prouvent qu'il y a été le contemporain des premières races humaines. En revanche, le maïs était d'une culture facile, et dans l'alimentation pouvait remplacer le blé ou le riz. De sorte que presque toutes les nations américaines ont dû s'arrêter à l'état chasseur plus longtemps que sur notre continent, et de là passer à un état mixte entre l'état chasseur et l'état agricole, où elles sont restées définitivement et qu'elles ont développé autant qu'il pouvait l'être. Mais, pour leur malheur, elles s'y sont si fortement attachées par une habitude séculaire et une sorte de fixation héréditaire de leurs instincts ethniques que, lorsque la conquête leur apporta, avec des maîtres, des initiateurs, elles ne surent que résister à toute civilisation et confondre dans une même haine patriotique l'étranger conquérant et les progrès auxquels il les sollicitait. La force seule put contraindre les hommes à ce travail agricole qu'ils avaient jusque-là dédaigné comme œuvre des femmes et qu'ils fuyaient moins comme une fatigue que comme une honte et un abaissement.

C'est pourquoi les tribus du Nord sont en voie de disparaître rapidement devant l'expansion civilisatrice des Anglo-Saxons. De même, au Sud ou dans le Centre, n'ont pu jusqu'ici s'établir des institutions politiques stables, dans tous les États formés par les conquérants européens, où ceux-ci ont respecté plus ou moins la vie et la liberté des indigènes, et se sont plus ou moins mélangés avec eux, sans pouvoir les absorber.

De même encore, de ces faits premiers, il est résulté, comme on aurait pu le prévoir d'avance, que les populations océaniques, vivant surtout de chasse, de pêche et d'une culture horticole ou arboricole, qui n'exige aucun effort commun, n'ont pu arriver qu'à des institutions politiques instables et rudimentaires. Sur la même île se sont formées des tribus ethniques que la famine, sans cesse menaçante, a rendues fatalement rivales et ennemies. De là un état perpétuel de guerre qui devait aboutir au pouvoir presque absolu de chefs militaires, choisis pour leur supériorité guerrière, leurs exploits, leur force ou leur adresse. Un commencement de culture et les frontières étroites d'une patrie insulaire s'unissant pour amener, avec des demeures fixes, la propriété héréditaire du sol, cette hérédité civile, bien que souvent assez mal respectée, a dû s'étendre à l'hérédité du pouvoir politique, également sujette à de fréquentes irrégularités. C'est donc le germe d'une véritable monarchie héréditaire qui a dû prévaloir et s'implanter chez ces peuplades restées à un état social embryonnaire et qui, cependant, partout n'a pas tardé à dégénérer en despotisme arbitraire par

une évolution toute logique de son principe, dont aucun esprit politique, aucune institution, aucune loi fixe, n'empêchait l'exagération. Aussi est-ce assujettis à des despotes aussi absolus que capricieux, aussi cruels que lâches, aussi ridicules que vaniteux, entre lesquels cependant pouvait se trouver parfois un chef digne de son pouvoir absolu et l'exerçant avec une sagesse relative, que tous nos voyageurs ont trouvé ces peuples, lorsqu'ils les visitèrent pour la première fois. Dans ces États restés aux phases primitives de leur évolution, comme dans toutes les monarchies les plus puissantes du continent, l'hérédité du pouvoir politique, au lieu d'en assurer la stabilité, se montrait la cause la plus commune des conflits entre tribus ou entre membres du même groupe national. Chez ces malheureuses nations, toujours ou périodiquement agitées de dissidences de parti, de luttes entre factions rivales soutenant chacune son prétendant, un usurpateur hardi et heureux avait toujours chance de réussir à renverser le chef de la nation, actuellement considéré comme légitime, et de substituer sa dynastie à la dynastie alors régnante, presque toujours arrivée elle-même au pouvoir par usurpation violente.

Dans l'Amérique du nord, au contraire, l'état chasseur prédominant sur l'état agricole, et la nécessité de suivre le gibier dans sa retraite obligeant chaque famille à une vie nomade, c'est une sorte d'oligarchie guerrière qui a prévalu. L'agriculture y étant presque exclusivement réservée aux femmes, c'est en ligne féminine que s'est établie l'hérédité civile dans les tributs qui ont eu des demeures fixes et l'hérédité politique a suivi la même loi de filiation. Le pouvoir royal, ou ce qui en tient lieu, n'a donc pu y prendre les mêmes développements. Il en est résulté une plus grande liberté pour tous et un commencement de législation traditionnelle très-sage et assez fixe dans ses formes. On peut dire que la liberté politique est indigène sur le sol de l'Amérique Septentrionale, parce que l'hérédité du pouvoir politique ne s'y étant jamais établie de mâle en mâle, chaque père n'a pu mésuser de ce pouvoir pour l'agrandir au profit de ses fils. Chez les Natchez et autres Peaux-Rouges, le pouvoir royal passait du chef actuel au fils de sa sœur, qui restait moins sous sa tutelle que sous celle de tous les caciques ou chefs de tribu. C'était donc une sorte d'aristocratie gardienne d'une royauté constitutionnelle, quelque chose d'analogue à ce qui s'est développé en Angleterre, pour y arriver également à l'excès, comme le font fatalement toutes les formes de gouvernement.

En Asie, en Europe, et dans le nord de l'Afrique, nul doute que l'état chasseur n'ait également duré de longs siècles et n'ait donné

lieu à des institutions civiles et politiques très-analogues à ce qu'elles étaient chez les indigènes Américains, quand l'Europe leur envoya des maîtres. Mais l'existence de nombreux troupeaux sauvages de toutes les espèces sociales, aisément conquises par l'homme, puis la domestication précoce du cheval, celle de l'âne, du chameau, de l'éléphant, ayant pour conséquence à une époque très-reculée l'extinction ou la diminution des divers types de bêtes fauves, y permirent l'établissement précoce, et le développement de l'état pastoral. Avec l'état pastoral et l'appropriation exclusive des pâturages entre les chefs de famille, succédant à la possession en commun des domaines de chasse par tous les membres de chaque tribu, la démocratie et la liberté primitives, ou la royauté despotique et guerrière des peuples chasseurs disparurent devant l'aristocratie patriarcale que l'on rencontre à la naissance de toutes nos grandes nations aryaques ou sémitiques. Cette aristocratie nomade se perpétua durant de longs siècles, parcourant le monde en vastes groupes ethniques. Dominatrice et conquérante partout où elle transporta ses nations errantes, ses tentes mobiles, elle assura partout la domination matérielle et territoriale due à la conquête à l'aide de la domination morale de sacerdoces qui la constituèrent définitivement en oligarchie théocratique.

Elle avait déjà atteint cette phase et cette forme, sans doute, et avait réussi à s'établir fortement dans toute l'Europe et l'Asie occidentale, quand le blé, sans doute indigène en ces mêmes contrées, du moins sous l'une de ses formes sauvages, fut découvert, conquis, créé par la culture patiente de quelques tribus patriarcales dont le sol avait été rendu exceptionnellement favorable aux progrès de cette culture par l'engrais fécond de ses nombreux troupeaux. A mesure qu'il se répandit, les sociétés agricoles, à demeures fixes, chassèrent devant elles les sociétés pastorales dont elles rétrécissaient les pâturages. En s'enracinant au sol, elles devinrent nations géographiques, et préludèrent à de nouvelles institutions politiques par l'établissement, en ligne paternelle, de l'hérédité civile du sol, qui vint ainsi s'ajouter à l'hérédité politique, déjà établie, et lui donner de nouvelles forces. De toutes façons ces peuples se trouvaient ainsi préparés à la servitude. Tous leurs efforts pour s'y soustraire ne réussirent qu'à en aggraver le poids.

Partout où les tribus pastorales nomades et conquérantes avaient rencontré d'autres groupes ethniques, encore chasseurs ou pêcheurs, elles les avaient ou exterminés, ou chassés, ou réduits en esclavage. Devenues agricoles et sédentaires, mais plus envahissantes encore et plus fortement colonisatrices, elles n'exterminèrent, ni ne chassèrent plus les vaincus, mais les asservirent à la

glèbe ou les réduisirent à l'état de castes ouvrières inférieures qui formèrent partout une plèbe infortunée et déshéritée, au-dessous des castes conquérantes privilégiées.

Cette plèbe, qui ne pouvait vivre qu'en louant ses bras et ses services, s'aggloméra dès lors surtout dans les centres urbains, que les développements de l'agriculture et de la société théocratique avaient amenés à naître et où bientôt ils dominèrent par le nombre. De là des germes de réaction, de révolte contre l'aristocratie théocratique, contre les castes privilégiées. Seulement, comme la plupart des castes asservies étaient de souches ethniques différentes et presque partout réellement inférieures; comme d'ailleurs, dans leur dénuement et dans leur ignorance, elles ne pouvaient commencer la lutte contre les castes dominatrices sans en être aussitôt écrasées, il en résulta que, pour se soustraire au joug, elles durent s'aider des factions qui divisaient souvent les castes dominatrices elles-mêmes, et ne réussirent à s'émanciper du plus grand nombre de leurs oppresseurs qu'en se choisissant parmi eux des maîtres.

Ainsi dut bientôt s'établir un pouvoir royal presque toujours et partout élevé d'abord contre l'oligarchie théocratique et qui, son rival à l'origine, se fit plus tard son allié contre les castes inférieures trahies par cette autorité établie pour les défendre. L'histoire de la Chine nous montre en plus d'un endroit des traces de ces révolutions manquées et détournées de leur but. Legrand schisme bouddhique, s'élevant en fauteur de la théocratie brahmanique nous en offre un autre exemple encore plus frappant. L'Egypte vit certainement plus d'une de ces tentatives, qui ne bornèrent un moment le pouvoir absolu de ses prêtres que pour étendre le pouvoir plus absolu encore de ses Pharaons. Car les rois, devenus chefs incontestés de la nation, ne tardèrent pas à abaisser devant eux le pouvoir des castes théocratiques, à se les inféoder, à absorber enfin toute cette oligarchie territoriale au-dessus de laquelle ils s'étaient élevés avec l'aide des castes inférieures. Ils devinrent ainsi les maîtres absolus et despotiques de ces grands empires héréditaires que tant de fois l'Asie vit naître et mourir, grandir et s'écrouler, comme des édifices trop élevés et trop lourds pour leur base étroite et fragile, véritables pyramides posant sur la pointe aiguë d'une seule volonté humaine faillible et périssable et que la moindre choc suffisait à renverser. Tous ces grands usurpateurs, fils ou petits fils d'usurpateurs, ont donné l'exemple de ces chutes rapides, dont l'empire carlovingien et celui de Napoléon, ainsi que la catastrophe qui a emporté le pouvoir né du coup

d'État de décembre 1851, nous montrent les exemples en des temps plus rapprochés de nous et jusque dans notre histoire d'hier.

## II

Jusqu'ici nous n'avons guère vu la liberté et l'égalité démocratiques s'établir temporairement chez les tribus chasseresses primitives, demeurées, par suite de fatalités locales, à la première phase de l'évolution sociale, que comme une conséquence de leur pauvreté, de leur vie toujours précaire, de leur état nomade et de leur dissémination forcée, par familles ou par très-petits groupes, au milieu de forêts profondes ou de vastes savanes servant de repaire à leurs ennemis comme à leurs proies.

Partout les progrès dus à l'état pastoral, agricole ou même urbain n'ont semblé servir qu'à cimenter, avec la servitude du plus grand nombre des membres de chaque groupe social, la domination de castes privilégiées ou le pouvoir arbitraire des despotes. Dans cette expansion universelle de l'oligarchie et de la royauté, s'ajoutant ou se succédant l'une à l'autre, et se servant mutuellement de support, la constitution patriarcale, rassemblant entre les mains du père de famille ou chef de chaque tribu ethnique le pouvoir royal et les priviléges aristocratiques, se présente seule comme ayant pu assurer aux divers groupes sociaux un état politique durable et relativement heureux. Mais cette constitution, née avec la phase pastorale à laquelle elle paraît liée, dut, avec la phase agricole, disparaître ou plutôt se vicier en s'affirmant de plus en plus et, par l'exagération même de son principe, se transformer en oligarchie territoriale servant bientôt d'échelle et de moyen aux envahissements des royautés conquérantes.

Ce n'est donc qu'à l'autre extrémité de la série des phases évolutives de la société humaine qu'on peut espérer voir renaître cette égalité et cette liberté démocratiques que les premières troupes humaines avaient hérité de leurs ancêtres, les brutes anthropoïdes, et chez lesquelles elles n'avaient régné que par une suite de leur impuissance sociale, à l'état de fait fatal et non de droit réfléchi et d'ordre raisonné. C'est à l'abri des remparts de l'Acropole ou de l'*Opus*, élevé, fortifié, presque toujours par un roi, par un despote et à son profit, qu'elles reparaîtront, qu'elles pourront s'affirmer, se défendre et se développer en législations plus ou moins savantes.

Par delà tous les temps historiques nous voyons toute l'Europe se couvrir de camps retranchés analogues aux constructions en terre de l'Amérique et aux villages palissadés de la Nouvelle-Zélande et des îles Viti. Mais ces constructions apparaissent plutôt

comme les lieux d'assemblée et, en cas de besoin, de refuge de nombreuses tribus de chasseurs guerriers, que comme les demeures fixes de populations sédentaires. Leurs constructeurs ont possédé des troupeaux cependant, mais leurs débris nous ont conservé peu de traces d'agriculture. C'est sans doute devant un peuple farouche et conquérant, où tout semblait ordonné en vue de la guerre, que des populations, moins belliqueuses ou moins bien armées, ont dû se retrancher dans ces villages lacustres où l'état pastoral apparaît florissant et où l'agriculture se développe avec une civilisation supérieure qui prend déjà quelques caractères urbains. Les forteresses cyclopéennes de l'Italie, de la Grèce, de la Phénicie, de l'Afrique, semblent avoir été les aires ou les antres des chefs redoutés d'une féodalité puissante, dominant des peuples arrivés aux derniers développements de la phase agricole. Tout autorise à croire que ces *opus* et ces *acropoles* ont servi d'abri et de protection à de véritables villes bâties à leur pied, comme les villages et villes au moyen âge sont venues s'abriter sous la protection du manoir seigneurial. En Etrurie, nous savons que ces cités, ou plutôt leurs maîtres, étaient alliés en fédérations puissantes, composées généralement de douze villes. Il faut voir les traces d'une constitution politique semblable dans les douze bourgs ou dèmes de l'Attique, réunis sous la royauté de Thésée. Tout fait penser que les cités chananéennes formaient de semblables fédérations, que durent plus d'une fois détruire et absorber les conquérants sortis de l'Egypte ou de l'Assyrie, comme ils soumirent ou absorbèrent les fédérations des cités Cariennes, Lyciens et des autres nations pélasgiques.

Quand ces grandes monarchies conquérantes venaient à s'écrouler sous leur propre poids, c'est en vain qu'elles appelaient à leur aide, contre des conquérants nouveaux, ou contre les conspirations tramées jusque dans le palais de leurs monarques, les populations qu'elles avaient asservies et écrasées. Les cités éloignées de la métropole, révoltée ou conquise, profitaient de ce moment pour ressaisir, avec leur indépendance, leur autonomie politique et pour se nommer et choisir des chefs nationaux. Ceux-ci, bien qu'ayant encore souvent le titre de rois, n'étaient plus en réalité que les gardiens et les exécuteurs de la loi municipale établie par un conseil de citoyens influents désignés par leur sagesse, leur autorité ou leur richesse au choix du peuple remis pour un moment en possession de sa liberté. Il paraît probable que c'est à la ruine des premiers empires de la haute Asie, coïncidant avec les conquêtes des rois égyptiens et de la dix-neuvième dynastie, que Sidon et d'autres villes de la Phénicie, de la Lycie, de la Carie et de la Troade durent leur liberté, mère de leur puissance, quand

le torrent égyptien, après avoir englouti leurs dominateurs orientaux, rentré dans son lit, les laissa maîtresses des rivages de l'Asie occidentale. Vers la même époque, du XVIII° au XV° siècle avant notre ère, quand les dix-huitième et dix-neuvième dynasties réunirent sous un même sceptre les divers royaumes de la vallée du Nil, et soumirent tout l'Orient, des bandes de fugitfs chassés de l'Egypte ou de la Phénicie, comme Inachus, Danaus, Cadmus, Cecrops, vinrent chercher un refuge en Grèce et y bâtirent Argos, Thèbes, Mycènes, Athènes, c'est-à-dire leurs acropoles, autour desquelles se rassemblèrent les tribus des chasseurs et des pasteurs hellènes ou pélasges, bientôt initiés à la grande agriculture par l'établissement de ces maîtres étrangers.

Ce mouvement ne devait plus s'arrêter. Bientôt tous les rivages méditerranéens, couverts de cités indépendantes, colonies les unes des autres, fondées les unes par les autres, et recevant, pour le dé lopper, l'héritage de la cité-mère, donnèrent au monde le spectacle consolant et plein de promesses d'une civilisation progressive que, ni la tyrannie royale, ni l'inflexible puissance théocratique ne devait plus immobiliser jusqu'au moment où l'empire romain, ayant tout absorbé, arrêta court cette évolution splendide de l'humanité, en rendant possible l'établissement de la théocratie catholique et des royautés barbares élevées à son ombre.

Car les premiers rois absolus de ces cités bientôt cédèrent la place à des suffètes, à des archontes, à un sénat. Par une série d'évolutions inverses de celles qui avaient abouti à la formation d'un grand empire dans une aristocratie, celle-ci s'y attribua pour un temps l'héritage du pouvoir royal; mais elle dut partout successivement céder, reculer devant le flot démocratique et égalitaire qui, né du sentiment d'indépendance du sang hellénico-pélasgique, montant toujours, et rongeant ses rivages, ne devait s'arrêter que lorsqu'il aurait tout englouti. En effet, le nivellement des classes héréditaires n'aboutit qu'à former une nouvelle aristocratie de parvenus rivaux, qui, disputant d'influences avec les démagogues de l'Agora et du Forum, livra bientôt à la conquête tout ce monde grec en proie à l'anarchie, aux divisions intestines, aux querelles de castes et d'États, et sans cesse troublé par les intrigues ambitieuses de chefs de parti habiles à se conquérir dans les derniers rangs de la plèbe une popularité éphémère et malsaine.

Comme les empires despotiques d'Assyrie et de Chaldée étaient morts de l'excès du pouvoir monarchique, comme aussi les grandes théocraties médique, persique, hébraïque ou égyptienne s'étaient affaiblies par leur exagération même et n'avaient donné lieu qu'à une extension nouvelle du pouvoir royal, de même les démocraties

grecques, versant dans la démagogie par excès de licence, devaient retomber dans le despotisme par la conquête.

Quand les factions, les partis, les haines de castes divisent une cité, elle ne peut plus opposer la même résistance aux ennemis extérieurs; quand ces haines, ces partis, ces factions déchirent une fédération, l'étranger en profite pour en affaiblir les membres les uns par les autres. C'est ce qui livra la Grèce aux intrigues de Philippe, comme les colonies grecques d'Italie et de Sicile, la Grèce alexandrine et la Gaule aux Romains.

Un état où tout le monde est maître est aussi faible que celui où un seul maître commande, et commande en vain. Dans l'un et l'autre cas, plus de discipline, plus de cohésion. Rien de si facile à asservir qu'un peuple où nul n'obéit. La force collective est anéantie par la désagrégation et l'opposition de ses éléments composants. C'est pourquoi l'on a vu si souvent dans l'histoire alterner chez un peuple la démagogie et le despotisme, et cette alternance toujours s'y est montrée comme le signe, le symptôme, le présage de sa décadence prochaine.

L'aristocratie, parce qu'elle est une moyenne entre l'un et l'autre état, semble pour cela même devoir mieux résister à son propre excès. Une oligarchie survit plus longtemps à ses abus qu'une monarchie, parce qu'elle compte un plus grand nombre d'intéressés à la défendre. Mais pour cela même les abus s'en exagèrent plus aisément, plus rapidement et arrivent plus tôt à cet état où ils sont insupportables aux castes dominées qui les subissent.

Dans les rangs d'une oligarchie en décadence, il se trouve toujours aisément un ou plusieurs de ses membres prêts à hériter d'elle, en s'attirant la faveur populaire, et à jouer le rôle de Périclès à Athènes, de César à Rome, des Médicis à Florence, pour établir à leur profit, d'abord sous un titre démocratique, un pouvoir réellement despotique qui, les circonstances aidant, deviendra royauté héréditaire. Si Venise a presque seule échappé à ce danger, elle le doit à la tyrannie méfiante de son conseil des Dix, toujours prête à faire tomber la tête de ceux d'entre ses nobles ou de ses doges qu'elle pouvait soupçonner de vouloir altérer sa vieille constitution oligarchique.

C'est pourquoi un peuple passe malaisément de l'aristocratie à la démocratie sans passer par une période de despotisme monarchique qui, en abaissant d'abord, devant le pouvoir royal, celui des castes autrefois privilégiées, se trouve ensuite seul et désarmé devant le peuple, arrivé au-dessous de lui et par lui à l'égalité, sinon dans la liberté du moins dans la servitude, et qui, fort par le

nombre contre un seul, n'a plus alors qu'à faire un mouvement pour renverser et étouffer son unique maître.

En Grèce, excepté à Sparte où elle eut pour origine la conquête, l'aristocratie ne fut jamais puissante. C'est pourquoi, plus aisément qu'autre part, la démocratie put y hériter presque directement du pouvoir royal et s'y perpétuer plus longtemps. A Rome, au contraire, où une oligarchie déjà puissante hérita des Tarquins, renversés par elle, la démocratie ne put s'établir qu'en abdiquant presque aussitôt sous un despote. De même, à Florence, à Venise, à Gênes, jamais la plèbe ne put vaincre la caste noble qu'en l'entraînant avec elle dans un commun abaissement, soit sous un autocrate national, soit sous un maître étranger. C'est le pouvoir royal qui, en abaissant la féodalité, a surtout préparé le grand mouvement démocratique européen, commencé dans les communes du moyen âge et qui, depuis, n'a pas cessé de s'accentuer jusqu'à ce qu'il se soit senti assez puissant pour lutter contre la royauté elle-même, longtemps sa protectrice. Si la conquète barbare, au lieu de venir établir sur les ruines de l'empire romain une aristocratie conquérante, se fût bornée à l'envahir, à le renverser et à le traverser comme un torrent; si les Théodoric, les Klovig, les Astolphe, s'étaient contentés de se proclamer Césars; si la théocratie catholique n'avait pas profité de l'invasion pour se recruter des adeptes et des défenseurs parmi les envahisseurs, encouragés par elle à s'établir sur le sol dudit empire où jusque là elle avait été militante, persécutée, et en somme impuissante; il y a quinze siècles que la démocratie triomphante aurait succédé aux Césars. Chaque municipe romain, chaque colonie de légionnaires, comme chaque ville grecque conquise, chaque cité gauloise ou germanique, aurait repris sa liberté, son autonomie municipale et recommencé, mille ans plus tôt et sur toute la surface du monde alors connu, les merveilles de la civilisation démocratique des libres cités de la Grèce et de ses fédérations républicaines, dont, seulement mille ans après, les républiques d'Italie et les municipes flamands ont repris avec gloire la tradition interrompue.

Du reste, une monarchie versant dans l'abus du despotisme, une aristocratie devenue oligarchique, une démocratie atteinte de démagogie où le pouvoir flotte de main en main au gré des caprices populaires, où aucune loi stable, aucune force publique incontestée ne contient plus les instincts aveugles de la plèbe incompétente et incapable qui s'est arrogé exclusivement la conduite de l'État, arrivent à des résultats identiques ou équivalents. C'est toujours l'affaiblissement du lien national qui s'ensuit. Lorsque dans un État un citoyen, parmi les plus honorés, peut recevoir d'un Tibère, d'un

Néron, d'un Bajazet l'ordre de mourir; lorsque sous une oligarchie puissante le reste de la nation, réduite en servitude, doit cultiver la glèbe sans pouvoir se nourrir du fruit de son labeur; lorsque, dans une cité démagogique, les artisans, les marchands voient sans cesse troubler leurs travaux ou leurs spéculations par des luttes civiles, sans cesse renaissantes, et peuvent tous tour à tour être proscrits par chacun des partis triomphants, il se forme alors fatalement une majorité souffrante, qui se désintéresse du salut collectif et qui, perdant tout patriotisme, découragée, désaffectionnée, détachée de ce groupe social qui ne lui assure pas la sécurité, ne sent devoir faire aucun sacrifice pour le défendre.

C'est alors que chez cette nation, perdue sans retour, il se forme des factions, des partis qui, se haïssant l'un l'autre plus qu'ils ne haïssent l'étranger, sont alternativement sollicités de l'appeler à leur aide contre les partis rivaux. C'est ce que l'histoire a montré maintes fois dans les Républiques grecques, où une faction appelait à son aide la faction dominante de la ville voisine. C'est ce qu'on vit à Sparte, dans la patrie de Léonidas, quand il s'y trouva des citoyens, des généraux, des rois prêts à rechercher l'alliance des Perses contre Athènes; c'est ce que tenta une fois Thémistocle et après lui Alcibiade, l'un et l'autre pour leur déshonneur éternel. C'est ce qui livra Athènes et Thèbes à Philippe et à Alexandre. C'est ce que les Tarquins chassés tentèrent de faire à Rome, en empruntant contre elle le secours de Porsenna et la complicité des fils de Brutus lui-même. C'est le spectacle que donnèrent les Gaulois, las de leurs Druides, et que leurs luttes civiles et les rivalités de leurs rois livrèrent à César. Les succès rapides de ses généraux chez les Bretons furent aidés par les mêmes causes. La faction des Armagnacs livra la France aux Anglais au XIV[e] siècle; les Ligueurs y appelèrent les Espagnols; les fureurs des partis royalistes l'ouvrirent en 1792 aux armées coalisées. La même cause a rendu possibles les récentes victoires des Allemands et le démembrement de la France, cependant avertie par les désastres de la Pologne et par la longue agonie de l'Italie, qui, du moyen âge jusqu'à nos jours, n'a été sans cesse la proie de l'étranger que grâce à ses divisions intestines.

## III

Est-il fatal qu'un principe de gouvernement, quel qu'il soit, arrive à l'excès, de façon à engendrer des divisions, des factions qui, fatalement aussi, éclatent en guerre civile et aboutissent à la ruine du groupe social, en le livrant sans défense à la conquête de l'étranger? Chez tout peuple livré à ses instincts, à ses passions égoïstes,

aux fatalités de la nature humaine imprévoyante, à la logique inexorable des faits aveugles qui s'appellent et se produisent l'un l'autre par un enchaînement inéluctable, oui, ce résultat est fatal. L'histoire est là pour démontrer qu'il s'est toujours produit, et l'induction philosophique conclut qu'il se produira toujours dans les mêmes circonstances.

Rien ne peut-il vaincre cette fatalité? Aucune combinaison de principes constitutionnels ne saurait-elle en retarder, en arrêter les effets successifs, en supprimant ou atténuant leurs causes? Non-seulement l'histoire, mais l'induction philosophique protestent contre une aussi désespérante doctrine qui menacerait l'humanité de tourner toujours, sans en pouvoir sortir, dans le cercle vicieux de maux inévitables naissant inévitablement les uns des autres.

L'humanité sociale, bien qu'elle compte au moins cent mille ans d'existence, bien que plusieurs périodes géologiques se soient écoulées depuis qu'elle vit fractionnée en groupes nationaux, ethniques ou géographiques, ne fait cependant que de naître à la vie politique. La science sociale, la philosophie de l'histoire dont on ne trouve que d'informes linéaments, et des aperçus incomplets et sans lien logique dans les écrits des anciens, dans Aristote et Platon, dans Hérodote et Thucydide, dans Pausanias, Polybe et Plutarque, dans Tite-Live, Tacite et Cicéron, ne date réellement que de Machiavel et de Guicciardini, de Montaigne et de la Boëtie. Elle ne s'est constituée qu'avec Montesquieu et l'école encyclopédique. Depuis, quelques progrès qu'elle ait faits, il lui en reste encore plus à faire. Car elle a d'abord à se délivrer des erreurs profondes dont l'ont embarrassée les théoriciens *a priori* de l'école néo-chrétienne, dont Rousseau a été le fondateur, et que Fourrier, Saint-Simon, Pierre Leroux, Proudhon même ont divisée en sectes nombreuses, contradictoires entre elles, mais s'accordant toutes sur un certain nombre d'erreurs fondamentales, qu'avant tout il importe de déraciner dans la conscience contemporaine pour lui ouvrir la voie vers une science vraiment positive des lois qui régissent les sociétés humaines. Mais si les théoriciens sociaux, *a priori*, ont exercé et exercent encore une influence fatale sur les esprits, une autre école, l'école historique, qui se borne à constater ce qui a été, pour en conclure que l'avenir ne peut que recommencer le passé, est aussi dangereuse et encore plus décourageante. Celle-ci engendre et fortifie chez les castes privilégiées de nos peuples modernes toutes les réactions, toutes les résistances; celle-là précipite vers l'inconnu et l'irréalisable les classes souffrantes, les foules aveugles. Ce n'est pas accuser injustement l'une et l'autre que de les dénoncer toutes deux comme l'une des principales et des

plus puissantes causes de nos dissensions contemporaines et de cette guerre des castes qui menace de diviser en deux camps ennemis toutes nos sociétés modernes, acculées devant une série de problèmes qu'elles sont condamnées à résoudre pour continuer à vivre, mais qui sont encore bien loin d'être suffisamment étudiés.

Que dit l'histoire? C'est que le pouvoir personnel, arbitraire, despotique d'un chef unique, mais électif, a été partout la forme la plus primitive et la plus élémentaire de la hiérarchie sociale; que ce pouvoir personnel électif a eu partout une inévitable tendance à devenir héréditaire de mâle en mâle, et que cette hérédité loin d'assurer sa stabilité l'a partout compromise en la poussant rapidement à l'abus. C'est à peine si l'on voit dans l'histoire une dynastie régner paisiblement un espace de trois, quatre ou cinq générations, sans que dans la série il ne se trouve un despote ou un incapable qui suscite contre son pouvoir une révolte intérieure ou provoque une invasion étrangère. Par ce seul fait, la royauté absolue, le pouvoir personnel arbitraire est condamné par l'expérience non interrompue de l'espèce,dans toutes ses races,sous tous les climats, à toutes les phases de son développement social.

Que nous enseigne-t-elle encore? C'est que partout des aristocraties ont fortifié ou remplacé le pouvoir d'un chef unique, soit en reliant entre elles diverses tribus et leurs chefs héréditaires par un lien fédératif, soit en partageant entre tous les chefs de famille l'autorité jusque-là confiée à un chef unique; que ces aristocraties, bien qu'ayant constitué souvent des sociétés fortes, durables, et parfois pleinement florissantes, ont néanmoins abouti à l'oppression barbare et injuste de castes asservies et déshéritées qui, désaffectionnées ainsi du groupe social dont elles subissaient le joug sans en partager les avantages, ont refusé de le défendre contre la conquête et ont souvent travaillé à le replacer sous le pouvoir despotique d'un seul maître, moins redoutable pour elles. Toute combinaison de la royauté avec une aristocratie n'a eu pour effet que de doubler le poids de la servitude pesant sur les castes inférieures. Ou la royauté l'emporte sur l'aristocratie et la réduit à n'être qu'une classe de courtisans serviles et d'officiers de palais, comme les satrapes orientaux ou comme les nobles de la cour de Louis XIV: c'est alors le despotisme monarchique incontesté qui renaît avec tous ses abus et ses dangers; ou bien l'aristocratie impose au souverain une loi dont elle se fait gardienne, mais contre laquelle le souverain a toujours une tendance à se révolter, dont sans cesse il outrepasse les limites : c'est alors le souverain qui est déposé, chassé comme les Tarquins à Rome; ou enfin ce souverain accepte, subit la loi qui limite son pouvoir, et c'est l'aristocratie

qui étend les siens et réduit le roi à n'être qu'un fantôme, comme on l'a vu vers la fin de la première et de la seconde race de nos rois Francs, et comme on l'a vu en Angleterre.

Mais nous avons vu la démocratie, ou le pouvoir du peuple entier se gouvernant lui-même, avoir des inconvénients au moins aussi grands. Où la multitude règne personne ne peut gouverner, et sans gouvernement un peuple retombe à l'état social primitif d'une liberté sauvage, incompatible avec la sécurité, premier besoin, premier but de l'état social. Des lois toujours instables, faites et défaites par des foules, où nécessairement le nombre domine le mérite, sont de mauvaises lois, tendant fatalement à abaisser le niveau moyen de la nation au point de vue moral et intellectuel. Lors même que le peuple ne fait pas lui-même ces lois, comme dans la démocratie directe, dernier terme ou tendent les démagogies, mais choisit seulement ses législateurs, comme dans les démocraties temperées, ce choix, fait par les moins éclairés, les moins intelligents, toujours en nombre supérieur dans la nation, ne saurait être suffisamment éclairé. Il se portera tantôt sur un Alcibiade qui a séduit le peuple par ses audaces, tantôt sur un Cléon qui l'a flatté, et presque toujours proscrira un Aristide trop sévère, un Cimon, un Miltiade dont la gloire l'inquiète. Des bras des Gracques il se jettera dans ceux de Sylla, de Sylla passera à Marius, de Marius à Catilina, et, après avoir applaudi à Cicéron annonçant que le rebelle et ses complices ont vécu, il se ruera devant le char de triomphe de César, lui votera la couronne de laurier, et, abdiquant à ses pieds, le proclamera son tribun en même temps que son pontife et son empereur.

Mais une démocratie mitigée d'aristocratie héréditaire ne saurait non plus vivre en équilibre stable, car l'un des deux éléments sans cesse luttera contre l'autre. Si l'un ne peut pas ébranler l'autre, une source éternelle de conflits subsistera dans le groupe social condamné à d'inévitables dissensions auxquelles la victoire définitive d'une des deux factions pourra seule mettre un terme. Rome n'a réussi à vivre entre ses tribuns et ses consuls, entre ses comices et son sénat, entre les plébiscites de ses citoyens et les décrets de ses pontifes ou les veto de ses augures qu'à la condition de guerroyer toujours et d'avoir le prétexte d'une conquête à faire quand sa plèbe menaçait de se retirer sur le mont Sacré ou réclamait une loi agraire. Au fond, malgré des défaites de détails, acceptées et consenties par l'aristocratie patricienne, celle-ci l'emporta toujours, resta toujours prédominante, jusqu'au jour où, se sentant vaincue, elle abdiqua entre les mains de César plutôt que de se résigner à subir la domination de la plèbe qui, ne pouvant la

détruire ou la diminuer, se vengeait en l'humiliant avec elle sous un maître.

Montesquieu, et après lui toute l'école doctrinaire, a cru qu'on arriverait à un meilleur résultat en multipliant les éléments de combinaison, en alliant les trois principes politiques comme dans la constitution anglaise, où, au-dessous d'une royauté de parade et sans pouvoir, un sénat héréditaire, ou nommé par le souverain, représenterait les droits d'une aristocratie, et un tribunat ceux de la plèbe. Mais il est bien prouvé aujourd'hui que cet équilibre compliqué entre trois principes fatalement ennemis ne peut être stable qu'à la condition d'être solidement appuyé sur les intérêts, les mœurs, les coutumes héréditaires de la nation, et sur la modération voulue et réfléchie de chacun des trois pouvoirs, décidé à respecter les deux autres, afin d'être respecté lui-même : c'est-à-dire qu'une telle constitution réclame plus que tout autre un haut degré de sagesse politique. Que sur le trône d'Angleterre arrive de nouveau un Edouard II ou un Jean-sans-Terre, une reine Marie ou un Henri VIII et tout l'édifice constitutionnel s'écroulera : la royauté renversant à la fois lords et tribuns, ou tribuns et lords renversant la royauté, ou bien encore la royauté s'alliant au tribunat contre l'aristocratie. Quels que soient les deux éléments vainqueurs qui aient réussi à supprimer l'autre, ils se trouveront ennemis l'un en face de l'autre au lendemain de leur commune victoire.

Une seule chose reste donc possible logiquement, c'est avec la suppression de la royauté, la suppression de toute aristocratie, c'est-à-dire en somme de toute hérédité politique. Pour empêcher la démocratie, restée seule maîtresse du champ social, de dégénérer en démagogie, il faut constituer une aristocratie intellectuelle, sans cesse recrutée individuellement dans les rangs du peuple les plus éclairés, les plus intelligents et qui, formant une caste directrice, toujours unie d'intérêts avec la majorité de la nation, dont sans cesse elle émane et où elle rentre sans cesse, ne puisse avoir un motif de se séparer d'elle pour l'opprimer ou la tromper. Telle fut, un peu, la pensée de Saint-Simon.

La grande force des oligarchies théocratiques, ce qui leur a toujours assuré une plus longue durée qu'à toutes les autres formes de gouvernement, c'est qu'elles n'étaient pas seulement des forces matérielles, mais des forces morales s'imposant par la persuasion et régnant sur les esprits. Leur malheur a été de s'enfermer toujours dans des dogmes immobiles, dans un symbole religieux qui, répondant au moment de sa création à un état transitoire de l'esprit humain, en a plus tard entravé les progrès, faute de pouvoir

les suivre. Mais on ne voit guère ce qui aurait pu détruire la puissance d'une oligarchie philosophique, dont successivement les Thalès et les Pythagore, les Aristote et les Platon eussent été les membres, sinon que par l'opposition même des doctrines, résultat nécessaire de cette liberté d'examen, d'où naît tout progrès, la puissance morale de la caste eût été diminuée de toute l'influence personnelle que chacun de ses membres eût pris sur la masse du peuple.

Il est de mode aujourd'hui de railler le mandarinat chinois, de décerner comme un sobriquet injurieux le nom de mandarin à tout représentant plus ou moins officiel de la science, même à tout homme qui se donne comme ayant une doctrine, des principes, et quelque prétention à une sage modération. Et cependant, si l'empire chinois a traversé les révolutions des autres empires, s'est éternisé dans un état de prospérité stable, qui fait l'étonnement de tous les esprits réfléchis, il le doit à cette institution du mandarinat qui, depuis l'époque de Confucius, se recrute elle-même et constamment dans tous les rangs du peuple, d'après certaines règles immuables empreintes de la plus haute prudence. Le mandarinat a pu traverser toutes les crises sociales et politiques, subir toutes les invasions, tous les changements de dynastie, sans être ébranlé. Il est l'âme de la nation chinoise, ce qui lui conserve son identité individuelle, quand tout en elle change et se renouvelle. C'est lui qui a dominé ses dominateurs, conquis ses conquérants, soumis ses maîtres, et constamment maintenu ses empereurs, avec plus de fermeté que n'aurait pu le faire une aristocratie territoriale, ou une démocratie capricieuse autant que turbulente. Par sa résistance passive, il a lassé plus d'une fois la tyrannie; par son activité il en a réparé les ruines. Grâce à lui toute théocratie a échoué dans ses tentatives pour s'implanter fortement sur le sol de la Chine. Grâce à lui les bonzes, fanatiques prêtres de Fo, n'ont pu séduire que les classes populaires, avides partout de merveilleux mythologique; mais ils n'ont pu faire qu'une hiérarchie sacerdotale obéissant passivement à un grand pontife étranger puisse devenir dominante dans l'État. Le mandarin chinois est au prêtre de Fo, ce que le pasteur protestant père de famille et citoyen est au prêtre catholique célibataire et soumis à la discipline d'une caste cosmopolite. Les livres de Confucius sont pour l'un ce que la Bible est pour l'autre. Celui-ci est comme celui-là enfermé dans un texte inflexible dont il ne peut être que le commentateur; mais tous deux ont au moins la liberté du commentaire, qui, supposant la liberté d'examen, mène

à revendiquer la liberté du doute, bien que ne l'employant pas toujours.

Il semblerait donc qu'avec l'institution du mandarinat la Chine aurait dû marcher, progresser constamment et primer l'Occident lui-même dans la voie de la civilisation. Pourquoi au contraire s'est-t-elle arrêtée? C'est que le mandarinat chinois pêche par deux vices connexes. C'est d'abord que la Chine tout entière s'est enfermée dans un dogme fondamental, enraciné depuis quatre mille ans dans sa conscience héréditaire, et devenu chez elle règle instinctive des mœurs, axiome indiscutable de l'esprit : le respect des aïeux, la fidélité aux lois qu'ils ont eux-mêmes suivies. Dans ce pays où ce sont les fils qui annoblissent les pères, il semble que le progrès aurait dû résulter de cette seule loi si sage, si prudente, qui rend impossible tout empiétement aristocratique, tout abus accumulé de l'hérédité et force chaque génération à renouveler ses efforts pour s'élever au niveau des ancêtres, pour les égaler, les dépasser. Au contraire, il a suffi de ce respect abusif de la tradition paternelle pour tout immobiliser, tout stériliser, tout éterniser, le mal comme le bien. Ce seul dogme enlevé ou seulement affaibli chez le Chinois, il devient un être progressif, actif, inventif, tel que se montre aujourd'hui son voisin de même souche ethnique, le Japonais. Son mandarinat peut s'élancer à sa tête pour le guider et l'entraîner sur le chemin de nouveaux progrès sociaux, dont ensuite il deviendra le conservateur et le gardien jaloux. Telle eût pu être en Europe le rôle de l'Eglise catholique, si au lieu de s'enfermer aussi dans le dogme d'une révélation immobile, elle eût marché avec le temps, avec l'esprit humain, accueillant tout nouveau progrès, s'assimilant toute nouvelle vérité scientifique acquise. L'une et l'autre institution ont manqué à leur mission humanitaire en se déclarant en possession d'une formule absolue de la vérité, à laquelle nul ne pouvait retrancher ou ajouter, et ont cru pouvoir enfermer le monde, qu'elles devaient conduire en avant, dans leur immobilité séculaire. Leur science, restée en arrière, est devenue ignorance relative, à mesure que l'esprit humain s'éclairait de nouvelles clartés, et faisait craquer de tous côtés l'enveloppe trop étroite du vieux dogme. De même que le mandarinat chinois est devenu une académie de lettrés archaïques, où chacun borne son avoir à connaître le plus grand nombre possible de caractères de la langue écrite pour lire et commenter Confucius et ses nombreux commentateurs; de même notre clergé catholique, infidèle à la grande tradition des Pères des trois premiers siècles de l'Église, enfermé dans les décrets des conciles qui sont venus

arrêter ce grand mouvement, s'est montré hostile à toute rénovation d'un dogme vieilli, dont, dès la renaissance, toute découverte nouvelle de la science venait faire éclater l'erreur. Immobilité, ignorance : voilà le double vice qui a perdu l'Église, comme le mandarinat, qui, l'un et l'autre, par la science et le progrès, auraient pu, l'un en Orient, l'autre Occident, protéger, assurer, précipiter l'évolution ferme, constante et sans secousses des deux grandes races qui tiennent le niveau le plus élevé dans l'espèce humaine. Car l'Eglise, comme le mandarinat, restant ouverte à tous les rangs du peuple, et ne prenant son appui que dans l'opinion, avait résolu ce problème de former une aristocratie toute morale et intellectuelle, échappant aux fatalités héréditaires qui autre part ont fait dévier tous les sacerdoces en castes oligarchiques, puissamment, solidement et fatalement tyranniques.

Que dans notre Europe démocratique s'établisse un mandarinat savant, une nouvelle église mobile, progressive, une sorte d'université établie sous de sérieuses conditions de compétence, chargée d'éclairer la nation sur ses vrais intérêts, de lui dispenser la science après avoir travaillé à la fonder, à la développer, à en coordonner les diverses parties; que dans l'État elle forme un pouvoir exclusivement consultatif, sans puissance législative ou exécutive, mais indépendant du gouvernement ; et nos sociétés modernes trouveront peut-être dans cette institution vraiment pondératrice la vraie condition de leur équilibre. Elles auront ainsi à côté du pouvoir politique, ou au-dessus de lui, une classe dirigeante éclairée, capable de l'avertir, de le surveiller, sans pouvoir lui commander et ayant en même temps assez d'influence sur les délibérations populaires pour s'opposer à l'expansion des doctrines trompeuses, comme des popularités malsaines ou imméritées, et pour écarter ainsi le péril qui peut naître et naît fatalement de l'abus du principe démocratique, comme de tout autre principe de gouvernement.

On objectera que les membres d'un pareil corps, étant des hommes, comme les autres hommes, seront sujets aux mêmes erreurs d'opinion, aux mêmes passions ambitieuses, aux mêmes entraînements d'esprit de parti. On dira que les savants eux-mêmes sont souvent, très-souvent en mutuel désaccord ; qu'il y a parmi eux des disputes d'école, des rivalités personnelles. Sans nul doute ; mais c'est là un scepticisme dont il ne faut pas abuser. Il faut bien reconnaître que dans la science les querelles sont passagères, et que, sur toute question controversée d'abord, l'accord finit par s'établir en vertu de la loi logique qui ne permet pas que deux thèses contradictoires puissent-être également vraies. La

science expérimentale a aujourd'hui des méthodes assez sûres pour arriver sur toute question posée à une négation ou à une affirmation. On ne dispute plus depuis bien longtemps sur les vérités mathématiques. Il y a en physique, en chimie, en astronomie, en géologie, en biologie, tout un stock de vérités acquises dont nul ne cherche plus à nier l'évidence. Si nos sciences morales, sociales, politiques, restées en arrière, sont encore à l'état d'enfance, et continuent à se perdre dans *l'a priori* passionnel et sentimental, c'est qu'elles ne pouvaient se constituer d'une façon définitive que sur la base d'une connaissance exacte de la nature, c'est-à-dire que leur progrès avait pour condition le progrès des sciences physiques. Le défaut de toutes nos sciences morales a été et est encore d'avoir méconnu absolument ce qui fait leur objet essentiel, c'est-à-dire l'homme lui-même, d'avoir ignoré sa vraie nature, la loi de son évolution séculaire, le lien étroit qui rattache son organisation morale à son organisation physique. Sur tout cela, dès à présent, de grandes lumières se sont faites, et l'anthropologie peut, aujourd'hui, donner une base solide à la sociologie en jetant sur la philosophie de l'histoire un jour nouveau. Le moment est proche où la science du droit, la science politique en général pourra s'énoncer en des formules aussi certaines que celles de la gravitation universelle ou des équivalents chimiques. C'est alors qu'une sorte de Conseil d'État, composé de tous les hommes de science, pourra avec fruit exercer un contrôle utile sur la législation, en donnant son préavis motivé sur toute les lois proposées par les corps politiques.

De même qu'aujourd'hui quiconque voudrait, dans une Chambre législative ou même dans un club populaire, faire voter à la majorité des voix que $2+2=5$ ou que le soleil tourne autour de la terre suivant la doctrine de Ptolémée, serait conspué à l'unanimité ; il arrivera un jour où l'affirmation de telle ou telle thèse politique, qui pendant cent ans a passé pour un axiôme, pour certains de nos partis politiques, sera rejetée dans la catégorie des vieux dogmes mythiques par le *consensus* universel des mêmes foules populaires qui l'acclament aujourd'hui avec passion.

En somme, jusqu'ici l'homme a été social par instinct aveugle; il a été le jouet de fatalités naturelles et sociales inéluctables. Livré à l'aventure, trompé sur lui-même et sur le monde, il n'a su échapper à un abus que pour se jeter dans l'abus contraire; la science seule, la science vraie, complète, peut seule lui indiquer sa vraie voie en lui donnant sa propre mesure avec la mesure de toutes choses.

Clémence Royer.

# FRÉDÉRIC BASTIAT

## LETTRES D'UN HABITANT DES LANDES (1)

C'était, si mes souvenirs me servent bien, dans les premiers mois de 1846. Après de nombreuses vicissitudes, la rédaction du *Courrier français* venait de passer entre les mains de quelques-uns des *jeunes* de ce temps-là, Xavier Durrieu, F. Ducuing, Paulin Limayrac et l'auteur de cet article. Le plus âgé d'entre nous n'avait pas 30 ans. Nous avions toute l'ardeur de la jeunesse et une assez bonne dose de confiance en nous-mêmes. L'opposition, dont le leader était alors le solennel M. Odilon Barrot, nous paraissait vieillie et surannée; son programme, qui se résumait dans l'adjonction des capacités, nous inspirait un profond dédain; nous en avions rédigé un autre dans lequel s'épanouissaient toutes les libertés, liberté de la presse (on était alors sous le régime des lois de septembre), liberté d'association, liberté d'enseignement, séparation de l'Eglise et de l'Etat, liberté de l'industrie et du commerce, le tout appuyé sur le suffrage universel et proportionnel. C'était complet. Mais ce programme de la jeune opposition, nous ne nous étions pas contentés de le formuler, nous nous appliquions à le pratiquer. Nous rédigions des pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement, et nous avions commencé une campagne des plus vives en faveur de la liberté commerciale. Un jour, notre excellent ami, M. Guillaumin, nous envoya un livre qu'il venait d'éditer sous ce titre : *Cobden et la ligue ou l'agitation anglaise en faveur de la liberté commerciale, par Frédéric Bastiat*. Nous ne connaissions que d'une manière très-vague Cobden et la Ligue; l'agence Havas, qui nous approvisionnait de traductions étrangères, ne jugeait pas apparemment que les discours de cette poignée d'agitateurs obscurs valussent la peine d'être portés à la connaissance du public français; nous ne connaissions pas du tout Bastiat. Cependant, nous lûmes le livre, et le *Courrier français* en publia un compte rendu enthousiaste. Quelque temps après cette publication, notre garçon de bureau nous annonçait la visite d'un « monsieur qui avait l'air de venir de la province. » — Faites entrer le monsieur qui a l'air etc. — Nous voyons appa-

(1) In-8° de 141 p. Paris, imp. de A. Quentin.

raître un monsieur maigre mais d'apparence robuste avec une tête fine, des traits réguliers, le nez un peu fort, le teint basané, des yeux bruns, vifs et malicieux, une abondante chevelure noire que surmontait un chapeau haut de forme mais presque absolument dépourvu de bords. Joignez à cela une vaste redingote olive et un gros parapluie, et vous aurez une idée approximative du monsieur qui avait l'air etc., et qui n'était autre que l'auteur de *Cobden et la Ligue*. La connaissance fut bientôt faite. Nous priâmes notre visiteur de nous prêter son concours dans la campagne que le journal avait engagée en faveur de la liberté commerciale. Il ne demandait pas mieux, et il publia, en effet, dans le *Courrier français* quelques-uns de ses plus jolis sophismes, le *Conte chinois*, les *Deux haches*, etc. Nous le retrouvâmes encore dans les bureaux et dans les meetings de l'association pour la liberté commerciale, dont il devint le secrétaire général, en même temps qu'il prenait la direction du journal le *Libre échange*. La révolution de février vint malheureusement remplacer notre agitation économique par une agitation politico-socialiste autrement bruyante sinon féconde.

Le *Libre échange* ne suffisait plus à cette situation nouvelle. Nous eûmes l'idée, le 24 février même, de fonder un journal qui prendrait pour titre la *République* et pour devise la liberté. Un de mes amis, M. Hippolyte Castille (Alceste) et moi, nous allâmes trouver Bastiat et il fut convenu que nous rédigerions le journal à trois. En quelques heures le premier numéro fut baclé (il se composait d'une seule page imprimée d'un seul côté), mais au moment de donner le bon à tirer, un scrupule arrêta Bastiat : — On a fait une révolution, nous dit-il, soit! mais les révolutions n'abrogent pas les lois. C'est à nous, les amis de la liberté, qu'il appartient de donner l'exemple du respect de la légalité. Allons d'abord demander au gouvernemeut provisoire l'autorisation de publier notre journal. Rien ne put vaincre ce scrupule, et nous voilà, bras dessus bras dessous, en chemin pour l'Hôtel-de-Ville. Mais ce n'était pas une petite affaire que d'y pénétrer. Une foule énorme avide de connaître son nouveau gouvernement et de lui demander des places, envahissait les abords et obstruait toutes les issues. Nous nous laissons porter par le flot qui nous dépose au pied du grand escalier. Mais là, nouvel obstacle! Toutes les marches étaient occupées par les vainqueurs de la journée, munis d'armes variées, fusils à bayonnette ou sans bayonnette, sabres de cavalerie ou modestes coupe-choux, en costumes négligés mais rehaussés d'écharpes et d'amples cravates rouges, les uns étendus tout leur long comme des lézards, les autres montant d'eux-mêmes la garde et savourant le prestige de l'autorité. Nous parlementons,

on nous laisse passer; mais les salles du premier étage sont complètement envahies. Au milieu d'un tapage assourdissant et à travers les flots d'une poussière aveuglante, nous apercevons des citoyens qui gesticulent huchés sur des tables. Est-ce le gouvernement provisoire? Impossible de s'en assurer.

Le flux *nous* apporta, le reflux *nous* emporte.

Bastiat reconnaît alors de bonne grâce que le gouvernement provisoire est trop occupé de lui-même pour s'occuper de nous, et il consent à publier révolutionnairement *la République*. Nous nous dirigeons en toute hâte vers l'imprimerie Chaix, rue Bergère, pour délivrer le bon à tirer; mais, ô déception, ô stupeur, voici qu'au coin du faubourg Montmartre nous voyons déboucher au galop un gamin chargé d'un gros paquet de feuilles volantes, qui crie à tue-tête : *La République!* un sou, la *République* du citoyen Bareste, achetez la *République!* Nous sommes distancés, notre titre est pris. Que faire? C'est bien simple : il n'y a qu'un adjectif à ajouter : au lieu d'être la *République* tout court, nous serons la *République française*. Une heure après, la *République française* se criait sur le boulevard, et il s'en vendait 5,000 exemplaires, autant qu'on avait pu en tirer, car il n'était pas facile ce jour-là de retenir les ouvriers dans les imprimeries. Ce numéro et les suivants portaient nos trois signatures, et Bastiat y publia quelques articles frappés au coin de son bon sens lumineux, pour engager les ouvriers à reprendre paisiblement le chemin de l'atelier; mais le bon sens n'était pas précisément à l'ordre du jour, et les barricades obstruaient le chemin de l'atelier. La *République française* n'était décidément pas à la hauteur des événements, elle vécut peu, et ses rares numéros, s'il en reste, doivent faire prime chez les collectionneurs. De ses cendres naquit une feuille populaire, *Jacques Bonhomme*, publiée avec le concours de Bastiat, par Ch. Coquelin, Alc. Fonteyraud, que le choléra allait bientôt nous enlever dans la fleur de l'âge, notre ami Joseph Garnier, et nous, deux survivants sur cinq! A la veille de l'insurrection de juin, Bastiat nous envoyait un article véhément, intitulé : *Dissolvez les ateliers nationaux*, qui parut en tête du dernier numéro de *Jacques Bonhomme*. A la suite de ces terribles journées, il y eut une razzia de feuilles volantes, et la pureté de ses doctrines, son horreur du socialisme et de la démagogie ne réussirent point à sauver *Jacques Bonhomme*.

L'année suivante, par une belle journée d'été, Bastiat, qui s'était réfugié dans les bois de La Celle Saint-Cloud, au moulin du Buttard, pour écrire ses *Harmonies*, avait invité à déjeuner les colla-

borateurs de la petite feuille. Quoique déjà souffrant, il était plein de gaieté et d'entrain. On discutait sur toute sorte de sujets — sur la confession notamment que Fonteyraud attaquait avec la vivacité de son tempérament créole, — l'heure s'avançait et Bastiat commençait à laisser voir quelques signes d'inquiétude, lorsqu'un joli poney tout sellé sortit de l'écurie. La physionomie de notre hôte s'éclaircit aussitôt. Il nous serra les mains, en s'excusant vaguement de nous quitter, se mit en selle, piqua des deux et disparut. Où allait-il ? Il allait selon son habitude quotidienne au château de M. et Mme C., où l'accueillaient les plus aimables sympathies et l'hospitalité la plus charmante. C'est aux hôtes de ce château que sont adressées la plupart des *Lettres d'un habitant des Landes*, qu'une amitié pieuse vient de mettre au jour, et qui ont réveillé, — les lecteurs du *Journal des Économistes* nous le pardonneront, — les souvenirs de nos relations personnelles avec l'écrivain illustre des *Sophismes*, des *Petits pamphlets* et des *Harmonies*.

Cette correspondance commence en novembre 1848 pour finir en décembre 1850, huit jours avant la mort de Bastiat. Nous ne pouvons mieux faire que d'en couper çà et là les passages qui supportent le mieux la publicité, à laquelle elle n'était point destinée.

Voici d'abord un billet d'envoi accompagnant la copie d'une lettre aux Electeurs. Ce début est peu galant et Bastiat en convient lui-même avec bonhomie :

3 mai 1849.

« Permettez-moi de vous envoyer une copie de ma lettre aux électeurs. Ce n'est certes pas pour avoir votre avis politique, mais ces documents sont surtout une affaire de tact et de délicatesse. Il y faut parler beaucoup de soi, comment éviter la fausse modestie ou la vanité blessante? Comment se montrer sensible à l'ingratitude sans tomber dans la ridicule classe des *incompris!* Il est bien difficile de concilier à la fois la dignité et la vérité. Il me semble qu'une femme est surtout propre à signaler les fautes de ce genre, si elle veut avoir la franchise de le dire. C'est pour cela que je vous envoie ce *factum*, espérant que vous voudrez bien le lire et m'aider, au besoin, à éviter des inconvenances. J'ai appris que vous rouvriez vos salons ce soir. Si je puis m'échapper d'une réunion où je serai retenu un peu tard, j'irai recevoir vos conseils. N'est-ce pas une singulière mission que je vous donne et le cas de dire avec Faucher : « Il faut bien venir des grandes Landes pour être galant de cette manière. »

A quelque temps de là (en juin 1849) il va faire une excursion en Belgique, et il est surpris de n'éprouver aucune émotion; à ce propos les souvenirs de sa jeunesse lui reviennent. Il avait dix-huit ans et il entrait en Espagne.

« C'était au temps de la guerre civile ; j'étais monté sur un superbe coursier navarrais et toujours *homme de précaution*, j'avais mis une paire de pistolets dans mon porte-manteau, car l'Ibérie est la terre des grandes aventures ; ces distractions sont inconnues en Belgique ; serait-il vrai que la bonne police tue la poésie ? Je me rappelle encore l'impression que faisaient sur moi les fiers Castillans quand je les rencontrais sur une route, à cheval, et flanqués de deux escopettes. Ils avaient l'air de dire : Je ne paye personne pour me protéger, mais je me protége moi-même. Dans tous les genres, il semble que la civilisation qui élève le niveau des masses, diminue la valeur des caractères individuels ; je crains que ce pays-ci ne confirme l'observation. »

Cependant l'aspect de l'aisance et du bien-être qui apparaissent à ses regards dans cette industrieuse contrée, le ramène à une appréciation plus conforme au cours ordinaire de ses pensées. Non-seulement il affirme que l'industrie moderne n'est pas incompatible avec la poésie, mais comme s'il avait voulu racheter ce que Léon Faucher appelait sa galanterie des grandes Landes, il met au-dessus des héroïnes de l'antiquité la femme moderne, élevée au sein d'une civilisation accusée de prosaïsme.

« Je me demande si le monde industriel avec ses monuments, son confort, ses chemins de fer, sa vapeur, ses télégraphes électriques, ses torrents de livres et de journaux, réalisant l'ubiquité, la gratuité et la communauté des biens matériels et intellectuels, n'aura pas aussi sa poésie, poésie collective, bien entendu. N'y a-t-il d'idéal que dans les mœurs bibliques, guerrières ou féodales ? Faut-il, sous ce rapport, regretter la sauvagerie, la barbarie, la chevalerie ? En ce cas, c'est en vain que je cherche l'harmonie dans la civilisation ; car l'harmonie est incompatible avec le prosaïsme. Mais je crois que ce qui nous fait apparaître sous des couleurs si poétiques les temps passés, la tente de l'arabe, la grotte de l'anachrorète, le donjon des châtelains, c'est la distance ; c'est l'illusion de l'optique ; nous admirons ce qui tranche sur nos habitudes ; la vie du désert nous émeut pendant qu'Abdel-Kader s'extasie sur les merveilles de la civilisation. Croyez-vous qu'il y ait jamais eu autant de poésie dans une des héroïnes de l'antiquité que dans une femme de notre époque ? Que leur esprit fût aussi cultivé, leurs sentiments aussi délicats qu'elles eussent la même tendresse de cœur, la même grâce de mouvements et de langage ? Oh ! ne calomnions pas la civilisation. »

Il s'excuse, du reste, auprès de son aimable correspondante, de lui envoyer des dissertations au lieu des impressions de voyage qu'il lui avait promises.

« Il faut bien, dit-il, que je laisse aller la tête, car deux sources d'idées me sont fermées : les yeux et le cœur, mes pauvres yeux ne savent pas voir, la nature leur a refusé l'étendue et la rapidité; je ne puis donc faire ni descriptions de villes ou de paysages. Quant à mon cœur, il en est réduit à essayer d'aimer une abstraction, à se passionner pour l'humanité, pour la science... »

Il recueille cependant quelques notes prises à Anvers, où on lui a montré des églises, des musées, des fortifications, mais où il n'a pas retrouvé les modèles des femmes de Rubens. Ce n'est point là d'ailleurs son type de prédilection :

« Ces chairs rouges ne sont pas mon idéal. Le sentiment, la grâce, voilà la femme ou du moins la femme digne du pinceau. »

Il se plaint de la rapidité des voyages, qui ne laisse le temps de rien observer.

« Ce matin j'étais à Bruxelles, ce soir à cinq heures j'étais encore à Bruxelles; dans l'intervalle j'ai vu Anvers, ses églises, son musée, son port, ses fortifications. Est-ce là voyager? J'appelle voyager, pénétrer la société que l'on visite ; connaître l'état des esprits, les goûts, les occupations, les plaisirs, les relations des classes, le niveau moral, intellectuel et artistique auquel elles sont parvenues, ce qu'on peut en attendre pour l'avancement de l'humanité; je voudrais interroger les hommes d'état, les négociants, les laboureurs, les ouvriers, les enfants, les femmes surtout, puisque ce sont les femmes qui préparent les générations et dirigent les mœurs.

« Au lieu de cela, on me montre une centaine de tableaux, cinquante confessionnaux, vingt clochers, je ne sais combien de statues en pierre, en marbre, en bois, et l'on me dit : Voilà la Belgique ! »

La table d'hôte lui apparaît comme la seule ressource du voyageur à toute vapeur. Il y recueille cette observation sur les barbes.

« On y remarquait, dit-il, cinq Français et cinq longues barbes; les cinq barbes appartenaient aux cinq Français, ou plutôt les cinq Français aux cinq barbes, car il ne faut pas prendre le principal pour l'accessoire. Aussitôt je me suis posé cette question : pourquoi les Belges, les Anglais, les Hollandais, les Allemands se rasent-ils? Et pourquoi les Français ne se rasent-ils pas? En tout pays les hommes aiment à laisser croire qu'ils possèdent les qualités qu'on y prise le plus ; si la mode tournait aux perruques blondes, je me dirais : ce peuple est efféminé ; si dans les portraits je remarquais un développement exagéré du front, je penserais : ce peuple a voué un culte à l'intelligence ; quand les sau-

vages se défigurent pour se rendre effroyables, j'en conclus qu'ils placent au-dessus de tout la force brutale. C'est pourquoi j'éprouvais aujourd'hui un sentiment d'humiliation pénible en voyant tous les efforts de mes compatriotes pour se donner l'air farouche : pourquoi cette barbe et ces moustaches? pourquoi ce tatouage militaire? à qui veulent-ils faire peur et pourquoi? La peur? Est-ce là le tribut que mon pays apporte à la civilisation? »

Il est inutile de faire remarquer que l'observateur ne portait point de barbe. Aujourd'hui, il serait moins sévère à l'égard des voyageurs français, car la barbe est devenue « internationale. »

De Bruxelles, il revient à Paris, puis il va à Mont-de-Marsan assister à la session du Conseil général. Il séjourne à Mugron et il entretient ses amis d'un projet que l'état précaire de sa santé ne devait pas lui permettre de réaliser, nous voulons parler de la publication d'un journal dont il aurait été l'unique rédacteur. A son retour à Paris, il trouve dans le salon hospitalier de M. Say un épilogue piquant de son voyage en Belgique.

« Après le dîner, je m'approche de la belle-sœur de M. D...., et sachant qu'elle arrivait de Belgique, je lui demande si ce voyage lui avait été agréable. Voici sa réponse : « Monsieur, j'ai éprouvé l'indicible bonheur de ne voir la figure d'aucun républicain, parce que je les déteste. » La conversation ne pouvait se soutenir longtemps sur ce texte, je m'adresse donc à sa voisine, qui se met à me parler des douces impressions que lui avait fait éprouver le royalisme belge : « Quand le roi passe, disait-elle, tout est fête : cris de joie, devises, banderolles, rubans et lampions. » Je vois bien que pour ne pas trop déplaire aux dames il faut se hâter d'élire un roi. L'embarras est de savoir lequel, car nous en avons trois en perspective; qui l'emportera (après une guerre civile)?

Dans les premiers mois de 1850, le mal qui devait l'enlever à la fin de la même année commence à s'aggraver, de tristes pressentiments l'assiégent.

« Nous autres souffreteux, nous avons, dit-il, comme les enfants, besoin d'indulgence, car, plus le corps est faible, plus l'âme s'amollit, et il semble que la vie, à son dernier comme à son premier crépuscule, souffle au cœur le besoin de chercher partout des attaches. Ces attendrissements involontaires sont l'effet de tous les déclins ; fin du jour, fin de l'année, demi-jour des basiliques, etc., etc., je l'éprouvais hier sous les sombres allées des Tuileries. Ne vous alarmez pas cependant de ce diapason élégiaque. Je ne suis point Millevoie, et les feuilles qui s'ouvrent à peine ne sont pas près de tomber. Bref, je ne me trouve pas plus mal, au contraire, mais seulement plus faible, et je ne puis guère reculer de-

vant la demande d'un congé. C'est, en perspective, une solitude encore plus solitaire, autrefois je l'aimais, je savais la peupler de lectures, de travaux capricieux, de rêves politiques avec intermèdes de violoncelle; momentanément tous ces vieux amis me délaissent, même cette fidèle compagne de l'isolement, la méditation. Ce n'est pas que ma pensée sommeille, elle n'a jamais été si active; à chaque instant elle saisit de nouvelles harmonies, et il semble que le livre de l'humanité s'ouvre devant elle; mais c'est un tourment de plus, puisque je ne puis continuer à transcrire les pages de ce livre mystérieux sur un livre plus palpable édité par *Guillaumin*, je chasse donc ces chers fantômes, et comme ce tambour-major grognard qui disait : « Je donne ma démission, que le gouvernement s'arrange comme il pourra; « moi, aussi je donne ma démission d'économiste et que la postérité s'en tire si elle peut. »

Ce congé si nécessaire, il va le passer à Mugron, où malheureusement il ne trouve pas le repos et surtout le silence, qui lui étaient si nécessaires.

« En venant chercher ici la santé, je n'avais pas songé que j'y rencontrerais l'impossibilité absolue d'y éviter de longues causeries; les Mugronais n'ont rien à faire, aussi ne tiennent-ils pas compte des heures, si ce n'est de celles du dîner et du souper, puis ils ressemblent un peu à Pope : ce sont des points d'interrogation. »

Suit une esquisse de Mugron, avec quelques détails rétrospectifs sur ses relations d'amitié avec M. Félix Coudroy, son compagnon d'études et son collaborateur, — moins le style.

« En regardant Mugron avec des yeux devenus citadins, je crois que j'aurais honte de vous le montrer, je rougirais pour lui de ses maisons enfumées, de son unique rue déserte, de ses mobiliers patriarcaux, de sa police négligée; son seul charme consiste dans une rusticité naïve, une pauvreté qui ne cherche pas à se cacher, une nature toujours silencieuse et calme, une complète absence d'agitation, toutes choses qui ne plaisent et ne sont comprises que par l'habitude; pourtant dans cette uniformité d'existence placez deux affections, et je soutiens que c'est l'uniformité du bonheur; comme aussi cela devient l'uniformité de l'ennui et du néant si ces affections sont absentes. J'y ai retrouvé celle de Félix. Il est impossible de dire avec quelle joie nous avons repris nos entretiens interrompus, et ce qu'il y a d'attrait dans ce commerce de deux âmes sympathiques, de deux intelligences parallèles nées le même jour, jetées au même moule, nourries du même lait et portant sur toutes choses un jugement identique; religion, philosophie politique, économie sociale, tout y passe, sans que sur aucun sujet nous réus-

sissions à voir poindre entre nous la moindre dissidence; cette identité d'appréciation nous est une grande garantie de *certitude*, d'autant que, n'ayant jamais eu que très-peu de livres, ce sont bien nos opinions *propres* qui sont en contact, et non l'opinion d'un maître commun, mais, malgré les douceurs de cette société, il y a ici un vide; Félix et moi, nous nous touchons surtout par l'intelligence. »

Sa maladie qui va s'aggravant et même ses chères *harmonies*, comme il les nomme ne le détournent pas entièrement des affaires publiques. Il avait voulu un « essai loyal » de la forme républicaine, et il voit à son profond regret la réaction s'efforcer de renverser la république sans avoir rien à mettre à la place.

« Je voudrais, dit-il, peindre *tel* que je le comprends l'*état moral de la nation française;* analyser et disséquer les éléments très-divers qui constituent nos deux grands partis politiques : *le socialisme et la réaction;* distinguer ce qu'il y a en eux de justifiable, de raisonnable de ce qu'ils contiennent de faux, d'exagéré, d'égoïste et d'imprudent; le tout terminé par une *solution*, ou l'aperçu de ce qu'il y a à faire ou plutôt à défaire.

« Les élections n'auront lieu qu'en 1854; ne portons pas si loin notre prévoyance; je sais dans quel esprit les électeurs m'ont nommé et ne m'en suis jamais écarté. Ils ont changé, c'est leur droit; mais je suis convaincu qu'ils ont mal fait de changer; il avait été *convenu* qu'on essayerait loyalement la forme républicaine, pour laquelle je n'ai, quant à moi, aucun engouement; peut-être n'eût-elle pas résisté à l'expérience même *sincère*; alors elle serait tombée naturellement, sans secousse, de bon accord, sous le poids de l'opinion politique : au lieu de cela, on essaye de la renverser par l'intrigue, le mensonge, l'injustice, les frayeurs organisées, calculées, le discrédit; on l'empêche de marcher, on lui impute ce qui n'est pas son fait, et on agit ainsi contrairement aux conventions, sans avoir rien à mettre à la place. »

Dans une lettre de la même époque adressée à M. Cheuvreux, on peut noter ces vues justes et profondes sur l'harmonie des lois sociales et sur l'impossibilité de ranimer des croyances éteintes :

« En disant que les lois de l'économie politique sont harmoniques, je n'ai pas entendu seulement qu'elles sont harmoniques entre elles, mais encore avec les lois de la politique, de la morale et même de la religion (en faisant abstraction des formes particulières à chaque culte); s'il n'en était pas ainsi, à quoi servirait qu'un ensemble d'idées présentât de l'harmonie, si cet ensemble était en discordance avec des groupes d'idées non moins essentielles ?

« Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que c'est par là

et par là *seulement* que renaîtront au sein de l'humanité ces vives et fécondes croyances dont Mlle Louise déplore la perte. Les croyances éteintes ne se ranimeront plus et les efforts qu'on fait, dans un moment de frayeur et de danger, pour donner cette ancre à la société, sont plus méritoires qu'ils ne seront efficaces. Je crois qu'une épreuve inévitable attend le catholicisme. Un acquiescement de pure apparence que chacun exige des autres, et dont chacun se dispense pour lui-même, ce ne peut être un état permanent. »

Mais sa santé devient de plus en plus mauvaise. Les médecins l'envoient en Italie, et, malade, presque mourant, il fait le voyage dans des conditions qu'auraient à peine supportées un homme bien portant. Le chemin de fer n'allait encore que jusqu'à Tonnerre. On l'empile lui sixième dans une rotonde faite pour quatre personnes, puis de Châtillon à Dijon il est huché sur une impériale, en quatorzième. Il ne se plaint point et se borne à faire cette réflexion dans laquelle on retrouve la bonhomie de l'auteur des *Sophismes* : « N'étant responsable que de moi-même, je me suis confié au hasard qui aurait pu mieux me servir ». Il s'arrête à Lyon, où l'aspect de la colline de Fourvières lui inspire ces réflexions à la fois si conformes à la vérité économique et si humaines.

« En contemplant le théâtre de tant de luttes sanglantes, je pensais qu'il n'est pas de besoin plus impérieux chez l'homme que celui de la confiance dans un avenir qui offre quelque fixité. Ce qui trouble les ouvriers, ce n'est pas tant la modicité des salaires que leur incertitude; et si les hommes qui sont arrivés à la fortune voulaient faire un retour sur eux-mêmes, en voyant avec quelle ardeur ils aiment la sécurité, ils seraient peut-être un peu indulgents pour les classes qui ont toujours, pour une cause ou pour une autre, le chômage en perspective. Une des plus belles harmonies économiques, c'est l'accession successive de toutes les classes à une *fixité* de situation de jour en jour plus stable. La société réalise cette fixité à mesure que la civilisation se fait, par le salaire, le traitement, la rente, l'intérêt, enfin par tout ce que repoussent les socialistes. De telle sorte que leurs plans ne font que ramener l'humanité à son point de départ, c'est-à-dire au moment où l'incertitude arrive au plus haut degré pour tout le monde... Il y a là un sujet de recherches nouvelles pour l'économie politique. »

La traversée de Marseille à Livourne, il est réduit à la faire dans la cabine commune parce qu'il a, en homme peu au courant des choses pratiques de l'existence, arrêté sa cabine le dernier.

« O imprévoyant, s'écrie-t-il, tu traverseras la Méditerranée dans la

cabine commune d'un paquebot, tu mourras dans la salle commune d'un hôpital et tu seras jeté dans la fosse commune d'un Campo santo! Qu'importe ? si le bonheur que j'ai rêvé dans ce monde m'attend dans l'autre. Pourtant mieux vaut avoir une cabine à soi... »

Cette lettre est datée du 22 septembre. Trois mois après, le 26 décembre 1850, il mourait à Rome, mais ses derniers moments étaient adoucis par la visite de l'aimable famille à laquelle il écrivait les lettres dont nous venons de citer quelques passages. On sait que son fidèle et excellent ami Paillottet ne le quitta point dans la dernière semaine de sa vie. Une lettre de cet ami dévoué, en date du 22 décembre et quelques lignes émues de l'éditeur terminent le recueil des « lettres d'un habitant des Landes » et nous ajouterons d'un des hommes qui ont le plus honoré et qui ont su le mieux faire aimer l'économie politique.

G. DE MOLINARI.

# REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *The Statist*, son caractère. — Les revenus des classes moyennes. — Les symptômes et les faits. — Les prêts de l'Etat. = *The Economist*. La réduction des salaires et le prix des denrées; les dépenses de luxe. — La crise est-elle passagère ou menace-t-elle de devenir un état chronique? — Les banques d'Ecosse. = *Journal of the statistical Society* de Londres. Les travaux de M. Giffen et de M. Seyd. — Quelles sont les conditions sur lesquelles repose la supériorité de l'Angleterre? — La supériorité de l'ouvrier anglais. = L'*Annuaire statistique* de Belgique. = La *Revue trimestrielle d'économie politique*. La journée de travail normal de Rodbertus. — Le paradis protectionniste américain. = Les *Annales de l'économie politique*. Un paradoxe. — La législation et les prix. — Les harmonies économiques de M. Carey. = Le *Arbeiterfreund*. Les progrès de l'instruction. — Divers. = La *Social Correspondenz*. = Le *Bremer Handelsblatt*. = *Staats-und socialwissenschaftliche Forschungen*. — La formation des grandes seigneuries territoriales. — Des impôt urbains. — La juridiction administrative en Prusse il y a deux siècles. = Le *Traité d'économie politique* de M. L. de Stein, et les lois économiques. = M. Bœhmert et la *participation aux bénéfices*. = L'*Annuaire statistique* de M. R, Boeckh. = Arnoldi et l'assurance contre l'incendie à Gotha. = *Statistische Monatschrift*. Le recensement de 1880.— La classification des terres — Les caisses d'épargne. — Divers. = Publication de MM. Mandello et Erben. = L'*Economista*. Son opinion sur une thèse de M. de Laveleye. — Divers. = *Giornali degli Economisti*. Les « principes » des socialistes de la chaire. —

Les limites de la science. — Les perturbations économiques. — Rapport sur les banques mutuelles populaires. — Divers. — L'*Archivio di statistica*. Les finances communales. — Divers. = L'*Economie politique selon la methode positive* de M. Marescotti. = Discours sur la *Propriété* de M. Musatti. = Diverses publications officielles = Le *Journal de statistique suisse*. Pour et contre la vaccine. — La table de mortalité de Waser (1780). — Le Referendum et la statistique des votes. — La bienfaisance publique. = L'économie rurale et forestière alpine de M. de Miaskowski. = *Russische Revue*. — Divers.

Selon notre habitude, nous commençons toujours par saluer les nouveaux confrères, c'est une politesse que nous leur devons, et que nous leur accordons bien volontiers. Cette fois le nouveau venu s'appelle *the Statist* (le statisticien), titre peut-être pas trop heureux, en tout cas pas trop exact, car la statistique ne jouera pas le premier rôle dans la nouvelle feuille hebdomadaire : le premier rôle sera tenu par l'étude de la situation et du mouvement économiques. Le *Statist*, sera un collègue de *the Economist*, ayant un eallure un peu plus vive ; mais ce sera à l'expérience à nous dire s'il aura des vues aussi larges et aussi profondes, ou même s'il le dépassera en pénétration.

On comprend qu'il est difficile de faire un choix dans les nombreux articles d'une feuille hebdomadaire; un article cependant nous a assez frappé pour que nous nous y arrêtions avant tout : il a pour titre *Middle-class incomes* (numéro du 30 mars), les revenus des classes moyennes. Est-il vrai, se demande l'auteur, que les revenus de la classe moyenne aient baissé? Les plaintes qui nous arrivent de tant de côtés sont-elles fondées? Il lui est difficile de l'admettre. Le produit de l'income-tax a été en 1877 de 5,529,000 l. contre 4,921,000 en 1876. Ces chiffres ne contredisent-ils pas éloquemment toutes les plaintes? — Et pourtant... — L'auteur réfute quelques objections, tout en reconnaissant que la spéculation chôme et que les placements à l'étranger sont moins productifs. Nous avons rencontré assez souvent déjà cette apparente contradiction : on souffre, et pourtant on se voit placé en face des symptômes habituels de la prospérité. En Autriche, après le Krach, les dépôts à la caisse d'épargne augmentent ; en Allemagne, les fabriques renvoient des ouvriers, mais les comptes rendus des banques semblent favorables aux affaires ; en France, la rente s'élève malgré les menaces de conversion, et le produit des impôts de consommation s'accroît, bien que l'exportation diminue; ailleurs aussi nous relèverions au besoin des contradictions semblables entre la réalité des choses et certains symptômes admis comme significatifs; cela prouverait que nous ne savons pas toujours ce que parler veut dire en matières économiques. Nous avons cependant notre

petite explication à offrir, mais nous la conservons jusqu'à ce que le temps et l'espace nous permettent de la développer en l'appuyant sur des preuves.

Touchons à une autre question (numéros des 30 mars et 6 avril); nous voulons parler des emprunts communaux. Ce fait que le gouvernement anglais se constitue bailleur de fonds envers les autorités locales, à longtemps passé inaperçu sur le continent; nous avons été peut-être le premier à le signaler. Plus tard, M. Léon Say a fait réunir de nombreux documents dans le *Bulletin de statistique* du ministère des finances, et le mois dernier, M. de Foville, utilisant tous les matériaux existant, a rédigé, pour notre *Revue générale d'administration*, un article très-complet expliquant tout le mécanisme de ce service. Or nous trouvons, d'une part, que la dette flottante a fait en Angleterre des progrès inquiétants : elle s'élevait en 1874 à 4,479,000 liv. st., en 1875 à 5,239,000 liv., en 1876 à 11,401,800 liv., en 1877 à 13,943,800 liv., et l'accroissement continue, puisque le chiffre actuel est de 20,600,000 liv.; d'autre part, le *Statist* nous apprend que les prêts aux communes et établissements publics y sont pour beaucoup; qu'en prêtant aux communes, l'Etat reçoit, il est vrai, un intérêt supérieur à celui qu'il paye en empruntant, mais qu'il perd néanmoins à ce commerce, — lui le plus incompétent des banquiers, — car les capitaux ne lui sont pas toujours remboursés. Birmingham et d'autres villes pareilles n'ont vraiment pas besoin de l'Etat pour emprunter; il y a sans doute aussi de petites communes qui trouvent moins facilement des prêteurs; n'importe, dit-il, pour l'Etat c'est un commerce à abandonner. Comme nous formons volontiers en France des caisses des travaux publics, des caisses de la boulangerie et autres, il est bon de savoir ce qui se fait chez nos voisins et ce qui s'ensuit.

Dans *the Economist*, nous trouvons (numéro du 20 avril) un article sur cette très-importante et non moins délicate question : dans quelle mesure les récentes réductions des salaires sont-elles compensées par la baisse du prix des objets de consommation (nourriture et vêtements)? On sait que de 1871 à 1873 les salaires ont atteint un taux inouï, la prospérité était grande à la fois parmi les fabricants et parmi les ouvriers, de même qu'actuellement la détresse de l'industrie pèse sur le prix du travail, ce qui prouverait que l'harmonie des intérêts ou la solidarité n'est pas une chimère. Les ouvriers cependant résistent à la reduction des salaires et les grèves se multiplient. Il est dur pour tout homme de voir ses revenus diminuer, et l'on comprend qu'il n'y consente pas volontiers; mais il faudra bien céder à la force des choses. La réduction acceptée, les ouvriers souffriront-ils autant qu'on pourrait le croire?

Pour s'en rendre compte, *the Economist* donne pour une série d'années le prix des principales denrées alimentaires, et nous allons reproduire ce tableau (en shil., de 1 fr. 25 ; le sh. se divise en 12 d.)

| Années. | Froment par quarter. | Bœuf morceau inférieur (le stone). | Mouton qualité moyenne. (le stone). | Porc ordinaire (le stone). | Thé ordinaire (la livre). | Café de la Jamaïque. (le quintal). | Sucre des Antilles. (le quintal). |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | s. d. | d. d. | d d. | d. d. | d. d. | s. s. | s. s. |
| 1871 janvier. | 52.7 | 50 à 56 | 48 à 54 | 57 à 60 | » | 55 à 73 | 27 à 33 |
| 1872 — | 55.4 | 48 54 | 54 60 | 52 60 | » | 69 75 | 29 34 1/2 |
| 1873 — | 56.0 | 50 54 | 60 64 | 54 58 | 9 à 11 | 80 68 | 27 31 1/2 |
| 1874 — | 61.0 | 52 56 | 60 64 | 60 64 | 10 12 | 108 120 | 21 26 |
| 1875 — | 44.2 | 48 58 | 50 54 | 60 66 | 10 12 | 83 87 | 21 24 |
| 1876 — | 45.3 | 54 60 | 60 66 | 56 60 | 9 1/2 12 | 88 92 | 18 21 |
| 1877 — | 61.2 | 48 60 | 55 65 | 56 66 | 9 13 | 80 94 | 28 31 |
| — juillet. | 61.5 | 48 56 | 52 60 | 52 60 | 7 12 | 82 94 | 26 29 1/2 |
| 1878 janvier. | 51.8 | 42 54 | 48 56 | 48 54 | 9 12 | 80 89 | 18 21 |
| — avril. | 50.0 | 46 56 | 52 62 | 52 60 | 9 12 | 74 83 | 19 21 1/2 |

Il résulte de ce tableau que le prix des denrées tend à baisser, et ce mouvement est encore plus prononcé pour les étoffes et les métaux ; il s'ensuit donc que si les recettes des ouvriers diminuent, les dépenses nécessaires sont aussi moins élevées. Mais *the Economist* ne parle pas des dépenses inutiles : le tabac, les boissons, les plaisirs; si l'on retranche un peu sur le *gin*, le *brandy*, peut-être le *porter*, on joindra facilement les deux bouts, et l'on pourrait continuer de lire tous les jours un *penny paper*, si l'on en a le goût, sans avoir à se priver d'une bouchée de pain ou du plus petit morceau de viande.

On croit volontiers en Angleterre qu'on ne reverra plus la prospérité dont on a été témoin il y a quelques années. Un débouché après l'autre se ferme ou du moins se rétrécit, principalement parce que chaque pays s'efforce d'établir des fabriques et que beaucoup y réussissent ; l'Angleterre, ajoute-t-on, ne peut vaincre ses concurrents que par le bon marché; il vaut donc mieux travailler à bas prix (peu de salaire et peu de bénéfices) que pas du tout. Mais *the Economist* (27 avril) appelle l'attention sur un autre point. Le manifeste des ouvriers tisserands, — le mot *manifeste* n'est pas de nous, — reproche aux patrons d'avoir été trop entreprenant (singulier reproche!), d'avoir poussé trop loin la production, et comme ils ont commis une faute, conclut le manifeste, c'est à eux, et à eux seuls à en subir les conséquences. Il y a quelques années, répond *the Economist*, les commandes affluaient; ne fallait-il pas

se mettre en mesure de pouvoir les réaliser? Auriez-vous voulu qu'on laissât échapper l'affaire, que le client allât se fournir dans un autre pays, qu'il en fortifiât l'industrie, nous suscitant ainsi un concurrent plus redoutable? Est-ce que d'ailleurs les ouvriers n'ont pas profité eux aussi de cet accroissement de travail en voyant s'élever leurs salaires... Les arguments sont excellents jusque-là. Seulement en soutenant qu'il n'y a pas excès de production, mais défaut de consommation, l'*Economist* ne dit-il pas une chose presque contradictoire avec un autre passage du même article, où il est admis que la production dépasse la consommation?

Appelons l'attention sur un article relatif aux banques d'Ecosse (numéro du 11 mai), matière qu'on a traitée en France avec une sympathie toute particulière il y a quinze à vingt ans. L'Ecosse a maintenant onze banques autorisées à émettre des billets; la plus ancienne est de 1695, la plus récente de 1839. Leurs capitaux réunis se montent à 10,045,000 liv. st. (valeur nominale); les actions de 100 livres sont cotées de 250 à 325. Ces onze banques peuvent émettre 2,740,000 liv. à découvert; c'était le chiffre de 1845, que le législateur a respecté et consacré (loi de juillet 8 et 9 Vict., chap. 38): à partir de cette époque, pour chaque livre en sus qu'elles veulent émettre, les banques doivent avoir un sovereing en caisse. Le 16 février 1878, la circulation atteignit la somme de 5,603,000 liv.; il y eut donc au moins 2,854,000 liv. en caisse; le montant de l'encaisse a été en réalité de 3,996,000 liv.

Des deux premiers articles insérés dans le *Journal of the Statistical Society* de Londres (mars 1878), l'un, celui de M. Giffen sur *la récente accumulation du capital dans le Royaume-Uni* est connu du lecteur. Ce remarquable travail a fait le tour des journaux et l'on en a parlé à la Société d'économie politique. Le deuxième article est de M. E. Seyd, écrivain financier distingué. Toutefois, nous n'analyserons pas le mémoire qui accompagne ses diagrammes, qui comparent le mouvement des banques d'Angleterre, de France, d'Allemagne, d'Autriche, des Pays-Bas, de Belgique, d'Italie et de Russie; car ce mémoire doit être lu en entier pour qu'on puisse juger les vues qui y sont exposées. Nous nous bornerons à dire un mot des diagrammes, et ce mot ne sera pas un éloge. En effet, nous les trouvons surchargés, par conséquent, *Unzweckmässig*, c'est-à-dire peu conforme au but. Un diagramme doit être compris presque sans légende, un simple titre doit suffire; s'il est nécessaire de l'étudier longuement, le but est complètement manqué. Ce n'est pas la faute de la science de M. E. Seyd, qui est profonde, ni de son expérience, qui est grande, mais de la construction de l'œil humain dont la puissance est limitée.

C'est au mémoire de M. Mundella, M. P., que nous voudrions consacrer quelques lignes. En voici le titre : *Quelles sont les conditions sur lesquelles repose la supériorité de la Grande-Bretagne, et y a-t-il des raisons de penser que ces conditions sont ou pourraient être menacées?* Quelques publicistes croient que la crise actuelle est définitive, c'est-à-dire que les moyens de production sont devenus trop grands relativement au consommateur, qu'à l'avenir le travail sera offert et qu'une partie du capital sera sans emploi. M. Mundella est loin de partager ces vues pessimistes, il a confiance dans l'avenir, car le progrès n'a ni repos, ni fin ; c'est du progrès qu'on peut dire que l'appétit lui vient en mangeant (*increase of appetite hath grown by what it fed on*). Selon M. Mundella les causes du présent ralentisssement des affaires ne sont ni profondément en racinées, ni obscures, et disparaîtront rapidement avec le retour de la paix et de la confiance.

La supériorité de l'Angleterre repose, continue M. Mundella, sur deux sortes de faits : les uns sont des circonstances naturelles comme : 1° l'abondance et le bon marché du charbon et du fer ; 2° l'excellente position géographique ; 3° le climat, qui permet d'entretenir un travail ininterrompu. Les autres faits sont particuliers à la nation anglaise. Ce sont : 1° l'abondance et le bon marché du capital ; 2° l'efficacité du travail anglais ; 3° la grandeur des moyens de transport ; 4° les colonies ; 5° un bon système économique, c'est-à-dire la liberté du commerce. M. Mundella passe en revue ces divers points et les développe avec beaucoup de talent. Ils sont d'ailleurs évidents par eux-mêmes, sauf pour ce qui concerne la supériorité extraordinaire des ouvriers anglais. Aussi l'honorable manufacturier-député cite de nombreux témoignages, — la plupart anglais. Nous ne savons si l'amour-propre national n'est pas pour quelque chose dans cette appréciation, nous voudrions être en mesure de faire nous-même une enquête sur ce sujet. Pourquoi l'homme né à Londres produira-t-il 25 0/0 de plus que l'homme né à Paris ou à Berlin, *that is the question*, qui ne nous semble pas encore résolue.

Ce que M. Mundella dit du free-trade est également particulièrement intéressant et lui fait honneur. Il réagit contre le germe de protectionnisme qui fait mine de vouloir éclore de l'autre côté de la Manche, et qui est certainement plus déplacée encore en Angleterre que partout ailleurs, puisqu'on y jouit d'une si éclatante supériorité (dans le texte anglais *supremacy*).

Nous passons bien des développements, peut-être optimistes, mais à coup sûr remarquables, pour faire quelques emprunts à la discussion du *paper* de M. Mundella, discussion qui s'est prolongée

pendant deux séances. Plusieurs orateurs ont déclaré ne pas pouvoir adopter *the couleur de rose view* (sic) de M. Mundella relativement, soit aux ouvriers anglais, soit à l'avenir de l'industrie du Royaume-Uni. Un autre, et cette fois c'est M. Leone Levi qui est le coupable, compare le montant de l'exportation des Pays-Bas, de la Belgique, de la France, de l'Italie, des États-Unis et de l'Angleterre en 1864 et en 1876 pour montrer que les progrès de l'Angleterre ont été plus lents que ceux des autres pays, à quoi M. Mundella objecte que plusieurs de ces pays exportent en partie des produits du sol, dont les prix se sont élevés, tandis que l'Angleterre n'exporte que des produits manufacturés, dont les prix ont baissé; nous ajouterons que dans les petits pays les progrès *paraissent* relativement plus considérables; dans les grands, l'illusion est dans l'autre sens. C'est un effet de mirage. L'influence des Trade's Unions a préoccupé de nombreux orateurs, et presque tous ont déclaré cette influence nuisible. Sur ce point les détails seraient intéressants, mais il nous faudrait beaucoup de pages pour les reproduire, disons seulement qu'on a constaté des progrès dans les mœurs des associations ouvrières. La discussion s'est un peu égarée ici, de même que lorsqu'on a parlé des chiffres présentés par M. Stanley Jevons sur les ressources en charbon dont l'Angleterre dispose. On a admis que ces ressources suffiraient pour bien des siècles encore, et qu'il n'y avait pas lieu de s'en préoccuper pour le moment. Le président (il est regrettable qu'on n'en donne pas le nom) résume très-bien la discussion, se prononçant pour le fond en faveur des vues de M. Mundella; il n'est pas d'avis que les Trade's Unions soient une des causes de la présente situation du commerce; les plaintes qui se font jour en Angleterre retentissent dans tous les pays; l'avenir n'est pas menaçant, et selon lui, en général, on a une certaine tendance à charger les couleurs.

Disons un mot maintenant de l'*Annuaire statistique de la Belgiqué*, publié par le ministère de l'intérieur, mais rédigé par M. Lebon. En mentionnant cet ouvrage, nous commettons une infraction au règlement que nous nous sommes imposé, car il s'agit d'un livre écrit en français. Aussi nous bornons-nous à annoncer que l'année 1877 a paru, que ce volume est encore plus complet que les précédents, et qu'il embrasse à peu près toutes les branches de la statistique.

De l'Angleterre par la Belgique on arrive tout droit en Allemagne. La *Revue trimestrielle d'économie politique* (*Vierteljahrchrift fur Volkswirthschaft*, etc., tome 58) renferme une série

d'articles sur la comptabilité publique, sur la Californie, sur la salubrité publique, que nous nous bornons à signaler — et nous en passons — afin d'avoir un peu d'espace pour les deux qui doivent nous arrêter un moment.

L'un de ces articles est signé Hn et traite de la *journée de travail normale* de Rodbertus. Nous avons déjà mentionné ce nom, mais maintenant que ce personnage, mort il y a un an ou deux, est devenu une puissance, il faut bien en parler un peu plus longuement. M. Rodbertus, propriétaire de Jagetzow, un moment ministre en 1848, est le vrai père des doctrines socialistes qui ont cours actuellement en Allemagne ; il est à la fois l'inspirateur de Lassalle, de K. Marx, et des adversaires de ces agitateurs, les « socialistes chrétiens », les « conservateurs socialistes », de M. le professeur Wagner à Berlin, et d'autres esprits plus ou moins faux. La plupart de ses élèves le reconnaissent hautement pour leur maître, et beaucoup de ceux qui ne s'en réclament point sont quelque peu infestés de ses idées. C'est que Rodbertus est un rêveur très-ingénieux, dans le genre de Fourier le phalanstérien. Il était doux, bienveillant, et — sous ce rapport beaucoup de ses élèves se sont éloignés de lui — il respecte assez la propriété. C'est que les élèves doivent logiquement être plus « avancés » que le maître. Nous ne pouvons pas faire connaître ici en détail les opinions de Rodbertus-Jagetzow, mais comme sa *journée de travail normale* est devenue un dogme, disons-en quelques mots.

Rodbertus adopte, comme point de départ, une proposition d'Adam Smith fortement contesté par les économistes et que, pour notre part, nous n'admettons pas, c'est que le travail est la mesure de la valeur et, dit-il, pour que chacun obtienne des biens de ce monde la part qui lui est due, toute la production doit se faire par la nation qui travaillerait organisée comme une armée s'en va-t-en guerre, sous la conduite de son chef. Le général s'appellerait M. l'État, tous les soldats ou tous les citoyens seraient des fonctionnaires : l'un chargé de la police, l'autre de raccommoder les souliers, le troisième d'enseigner les mathématiques, le quatrième de labourer la terre ou de rivaliser comme peintre avec Raphaël ou aussi de mener paître les cochons. Le produit du travail national serait distribué comme un dividende, à chacun selon le nombre de ses heures de travail. Soit, mais il y a travail et travail : le paresseux, le maladroit ne peuvent pas être rétribués comme le laborieux et l'habile, il faudra donc fixer pour chaque profession ou chaque service la somme normale de besogne — la tâche — qui doit être faite dans un temps donné; par exemple, un gendarme doit constater par journée normale un demi-crime, un tiers de délit et

sept contraventions un quart. Un tailleur devra donner 843 coups d'aiguille (843 points); un professeur prononcer 1227 paroles de de deux syllabes en moyenne. — Et dire qu'un professeur à l'université de Berlin avoue Rodbertus comme son maître! — Mais comment n'a-t-on pas vu que si l'on impose une *tâche*, le temps ne compte plus : la tâche est contradictoire avec le temps, c'est donc tant par telle quantité de travail réalisé, et non tant par tel nombre d'heures qu'on comptera. Une difficulté spéciale est créée par le progrès de l'industrie, par les inventions. Nous parlions du tailleur ; avec une machine à coudre, il ferait en une heure la besogne d'une journée d'un homme qui fait marcher son aiguille à la main; il faudra donc réviser périodiquement les tâches. Mais les tâches fixées, on n'est pas encore bien avancé; c'est qu'il faut être payé en pain, en viande, en vin, en vêtements, en billets de chemin de fer ou de concert, sans compter le reste. Il faut donc évaluer les travaux en argent pour établir une liquidation entre des valeurs de même puissance, mais de noms différents. Arrêtons-nous : il faudrait trop de pages pour exposer d'une manière intelligible cette organisation si compliquée, très-ingénieuse, mais très-utopique, et qui après un long détour à travers les rêves arrive au même but que nous. Il y a un certain nombre d'années, un ami de Rodbertus nous donna un de ses écrits, nous n'avons pas pu le lire alors jusqu'au bout; depuis qu'on en parle tant nous en avons acheté d'autres et nous les avons lus, ce qui prouve que *la force* d'une opinion publique, même malsaine, *prime le droit* que nous avons de ne lire que de bonnes choses.

Le second travail qui mériterait de fixer notre attention est de M. C. Braun, le président permanent du congrès des économistes allemands. Ce travail porte le titre de : *Le paradis protectionniste américain et son prophète allemand*. Ledit prophète est un M. Grothe à qui les protectionnistes allemands ont fait traverser l'Atlantique pour étudier le système douanier de la grande République américaine, et qui l'a trouvé admirable. Dans son admiration il a même oublié le tort que les barrières américaines font aux fabricants allemands (et autres), ce qui n'a pas empêché ces derniers de faire chorus avec lui. Dans le camp opposé on avait d'abord accordé peu d'attention au volume de M. Grothe, mais les Américains ont pris la chose au sérieux. Comment, lui dit un journal de New-York, vous venez chez nous, non en 1872, où du moins nous *paraissions* heureux, mais en 1876, où les conséquences de nos lois douanières insensées se montrent à chaque pas, où nos fabriques et nos usines sont arrêtées, les ouvriers acceptant du travail à tout prix, où les faillites se multiplient, où notre prospérité pro-

verbiale est à son déclin... et néanmoins vous comblez d'éloges un système si manifestement pernicieux. Si les Américains jugent qu'il vaille la peine de réfuter M. Grothe, faisons-le, dit M. Braun. Il examine donc ses assertions et montre que le tarif américain, loin de proportionner le droit d'entrée à la valeur intrinsèque des marchandises, et de mettre des taxes élevées sur les objets de luxe, proportionne de préférence les droits à l'influence des fabricants qu'on veut protéger. M. Braun cite notamment le droit de 117 0[0 imposé à l'étoffe à drapeaux, tandis que les bijoux sont taxés 25 0[0, les fourrures fines, les dentelles, les voitures de maître à 35 et 30[00. Croirait-on que l'ananas paie 20 0[0 et le riz non mondé 101 0[0, que l'étoffe pour drapeau est taxée 117 0[0, quand des épaulettes d'or officier ne doivent que 35 0[0. C'est que le seul fabricant de cette étoffe pour drapeau est le général Butler qui, dit M. Braun, n'a pas pu prendre le fort Fischer, mais qui, étant député, a su faire imposer l'étoffe à 20 cents (1 fr. 02) par yard carré (moins d'un mètre carré). Il est vrai que le fabricant-député-général distribue 100,000 dollars de dividende, tandis que l'Etat n'a perçu que 3,094 dollars de droits. On en trouvera encore bien d'autres exemples dans l'article de M. Braun, mais nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur.

Les *Annales de l'Economie politique* (Jahrbücher, etc.), fondées par M. Hildebrand et continuées par M. le professeur Conrad (16e année) ont été jusqu'à présent le principal organe des socialistes de la chaire, Nous avons quelque espoir que les doctrines enseignées dans ce recueil se purifieront de l'alliage de propositions comme celles qu'on lit dans l'article de M. Worthmann sur une polémique entre MM. Treitschke et Schmoller, qui a fait beaucoup de bruit il y a deux ou trois ans. Ledit M. Worthmann se donne beaucoup de mal pour plaider la cause des socialistes. Il n'est pas vrai, s'écrie-t-il (p. 33), que les socialistes attaquent « la propriété » en général, ils ne veulent exproprier que la *propriété immobilière et les capitaux*. Que cela ! Ce monsieur plaisante : nous *exproprier* contre indemnité? Où trouver les fonds nécessaires? Les socialistes qui parlent sérieusement disent que l'exproprié recevra des bons de consommation ou de jouissance, bons que, naturellement, vous ne pourrez pas placer à intérêts. M. Worthmann ne sait pas s'ils ont raison ou tort. Pour lui cela dépend des circonstances (Zweckmssæigkeit). Il montre par quelques citations, qu'il n'est pas seul à penser ainsi, mais si 100,000 personnes disaient que 2 et 2 font 5, serait-ce plus vrai?

Le double fascicule suivant de la même revue renferme une étude très-intéressante où il est traité de l'*Influence de la législation*

*anglaise sur les prix*, de 1326 à 1601. Cet article est de M. W. d'Ochenkowski. Il résulte de ce travail que pendant longtemps le législateur n'avait qu'une préoccupation : empêcher que les prix ne s'élevassent. On voulait, d'une part, que l'acheteur n'ait pas à payer trop, et de l'autre que le vendeur ne gagnât pas trop. On fixait les prix officiels un peu au jugé, sans se rendre compte des frais de production. La loi se bornait à prescrire que les prix seraient « modérés » quitte à faire apprécier la modération par le juge ! Et l'on s'étonne que ces lois n'étaient pas obéies ! Quand on lit les injures dont le législateur des xv[e] et xvi[e] siècles accable les marchands (rapacité, etc.), on sourit en pensant que de nos jours certaines personnes lancent les mêmes injures à la face des marchands actuels en faisant semblant de croire que de nos jours seulement les hommes cherchent à gagner le plus d'argent possible. Un érudit, homme d'esprit, a pourtant dit : plus j'étudie les siècles passés, plus je me mets à estimer le nôtre.

Dans cet article, et dans un autre inséré au 4[e] fascicule et dû à M. Inama-Sternegg (La valeur et les prix en Allemagne au ix[e] siècle et antérieurement) on voit qu'en Allemagne, comme en Angleterre, on songeait surtout à réduire les prix. L'Allemagne favorisait même les importations dans cette intention. Aujourd'hui c'est la hausse qu'on veut produire artificiellement. Il faut dire que *ceci* et plus facile que *cela*. C'est que tous les intérêts qui parlent ou pérorent, ceux des producteurs, sont pour les droits élevés, tandis que les intérêts qui se taisent et pâtissent, ceux du consommateur, sont pour les faibles taxes. Et voyez comme les partisans des droits élevés sont éloquents : dans le 3[e] fascicule nous trouvons un article alléchant de M. Emile Witte qui a pour titre : *La division du travail et son développement harmonique dans l'état actuel de la société*. Ah ! vous invoquez l'harmonie ! disions-nous, quelle surprise agréable. Mais aussi, quelle déception ! Nous avons affaire à un disciple de M. Carey, l'harmonie, c'est la protection du travail national.

Nous aimons mieux le *Arbeiterfreund* (Amis des ouvriers), qui, par ses articles, montre qu'il cherche à justifier le nom qu'il s'est donné. Nous aurions à signaler un article sur les « Ecoles complémentaires » (de l'instruction primaire) et sur l'enseignement industriel, dans lequel l'auteur insiste sur la nécessité d'introduire le dessin dans les écoles. Il reconnaît sur ce point la supériorité française et il voudrait qu'on y mît un peu d'émulation en Allemagne. Que partout on dessine, que dans chaque ville il y ait un petit musée industriel. Et pourtant l'auteur, M. Ahrens, directeur d'une école d'arts et métiers, n'est pas pour les écoles complémentaires. Il voudrait avant tout qu'on s'occupât de l'école primaire,

qu'on l'améliorât et qu'on lui procurât des maîtres convenablement préparés. Faute d'un personnel suffisant, on comptait, en 1875, 3,728 écoles qui étaient, soit sans maître, soit dirigées par un instituteur qui ne remplissait pas les conditions prescrites; il en était de même de 780 places de maître adjoint. Il faudrait avant tout combler ces lacunes, dit M. Ahrens, mais non en employant des institutrices (et pourquoi pas?). Il s'élève aussi contre la réunion d'un grand nombre d'enfants dans la même classe. Et voilà pourquoi il se méfie des « écoles complémentaires », ce seront des institutions qui, loin de la compléter, *suppléeront* à l'école primaire; il aimerait mieux qu'on restât une année de plus à l'école et une année de moins sous les drapeaux. Au lieu de l'école complémentaire à enseignement général, il voudrait des cours spéciaux préparant à la carrière que les élèves auront choisi : à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. L'enseignement doit être de nature à faire sentir aux élèves que c'est dans leur propre intérêt qu'ils apprennent et se perfectionnent. M. Ahrens dit encore beaucoup de bonnes choses, mais il lui manque à lui-même un peu de connaissances générales, puisqu'il croit que le service militaire obligatoire n'existe pas en France. Quant à la géographie, qu'on ne savait pas en France il y a un siècle, on l'y cultive maintenant au moins aussi bien qu'en Allemagne, j'ai eu l'occasion de m'en convaincre.

Nous aurions à signaler encore un très-intéressant article de M. A. de Studnitz sur le mouvement des salaires et du travail en 1877. Deux articles sont consacrés au socialisme, l'un est de M. F. Mehring, écrivain de talent qui s'est révélé il y a un an ou deux à peine. Enfin un article de M. Bœhmert sur la statistique des infirmes et ce que la *société* fait pour eux. La *société* est le mot à la mode, autrefois on aurait dit l'Etat. Cet article est très-intéressant, mais j'y relève en passant une nouvelle preuve *contre* la brutalité des chiffres. Certaines personnes croient qu'il suffit de voir un chiffre pour être renseigné; c'est une erreur, on n'est renseigné que lorsqu'on l'a bien interprété. Ainsi, la proportion des époux séparés (divorcés) est forte parmi les aliénés, M. Bœhmert en conclut que la séparation engendre la folie, admettant cependant que la folie peut être une cause de séparation. Mais la folie ne peut-elle pas avoir été précédée d'une période où l'époux ne possédait plus toute sa raison, et maltraitait son conjoint, sans que les actes portassent déjà ce caractère distinctif qui est nécessaire pour motiver un jugement du tribunal.

Nous ne devons pas quitter le *Arbeiterfreund* sans saluer en passant son utile annexe la Social-Correspondenz, qui rend beau-

coup de services sous l'intelligente direction de MM. Bœhmert et A. de Studnitz. C'est une feuille de propagande antisocialiste dont nous avons déjà présenté des extraits et à laquelle nous reviendrons. Pour compléter son œuvre, il faudrait répandre les saines notions économiques dans les écoles et dans ce cas l'on fera bien de les appeler doctrines *économiques* sans vergogne, sans les déguiser sous le nom de *sociale*.

Le *Bremer Handelsblatt* continue, sous l'habile direction de M. Lammers, député au Reichstag, à défendre les bons principes. Il nous apprend que les protectionnistes allemands ont fait un *Tarif douanier autonome*, qui a paru récemment en un volume in-4° de 239 pages. Il paraît que les protectionnistes sont loin d'être modérés, du moins sommes-nous disposés à trouver qu'en demandant le double et parfois le triple des taxes anciennes on est tout à fait immodéré. Le *Handelsblatt* donne aussi un résumé du rapport des « inspecteurs de l'industrie » (travail des enfants). Ce document est très-intéressant; est-ce que nous n'aurons pas, nous aussi, un rapport détaillé de nos inspecteurs au lieu d'un court résumé général? A en juger d'après l'inspecteur que nous connaissons personnellement, ces nouveaux fonctionnaires français prennent leur tâche très au sérieux, ils doivent avoir fait de nombreuses expériences et nous en réclamons la communication à cor et à cri.

Voici une publication dont nous augurons beaucoup de bien. Elle est dirigée par M. Schmoller, professeur à l'université de Strasbourg et publiée par la librairie Duncker et Humblot, de Leipzig. C'est une série d'Essais paraissant sans périodicité fixe et que relie un titre commun : *Staats und Social wissenschaftliche Forschungen* (Etudes de sciences politiques et sociales). Chaque étude forme un fascicule de 120 à 150 pages. La première est intitulé : *La formation des grandes seigneuries territoriales en Allemagne, á l'époque carlovingienne*, par M. le professeur K. Th. de Inama-Sternegg. Ce travail est fondé sur l'examen des sources, l'auteur cite les passages mêmes des documents sur lesquels il s'appuie ; sous ce rapport tout est pour le mieux, seulement, la lecture du travail ne nous apprend pas assez nettement ce que l'auteur pense de cette époque, ses conclusions (p. 109 et 110) font naître des idées opposées à mesure que nous continuons la lecture; l'auteur doit être de l'avis de M. Roscher qui trouve que la précision n'est pas le fait de « l'école historique. »

Nous préférons au fascicule 1er le fascicule 2 intitulé : *Die deutschen Stædtesteuern*, etc. (Des impôts payés par les villes au roi ou au seigneur et notamment ceux qui étaient imposés dans l'intérêt de l'empire) aux XIIe et XIIIe siècles, par K. Zeumer. Il est juste de

dire que pour cette époque les documents sont plus nombreux, et comme la question est plus spéciale l'exposé gagne forcément en précision. Cela ne veut pas dire que l'auteur s'engage à nous éclairer sur toutes choses, il lui est permis d'avoir des doutes et nous ne lui en voulons pas de nous le dire. Mais, ce qui est indispensable, c'est que nous sachions ce qu'il pense lui-même des choses, dans quelle mesure nous pouvons accepter ses opinions de confiance et quand nous devons nous méfier. Nous n'avons pas le temps de relire ses sources, au travail auquel il a consacré des années, nous ne pouvons offrir que des heures. La confiance comble la différence. En somme, le livre de M. Zeumer montre très-bien comment l'impôt est né en Allemagne, quelles luttes les villes avaient à soutenir contre les priviléges du clergé et des chevaliers, et combien les empereurs (même Rodolphe de Habsbourg) étaient impuissants.

Nous attendons avec sympathie les fascicules qui doivent suivre, il en est un, de M. Schmoller, qui portera le titre de : La naissance et le développement (*Entstehung*) de la juridiction administrative en Prusse de 1640 à 1749. Nous l'attendons avec impatience à cause du talent bien connu de l'auteur et à cause du sujet ; nous craignons seulement que l'auteur n'ait confondu la juridiction administrative où la matière est administrative avec l'exercice de la justice (civile et pénale) par l'administration.

M. Lorenz de Stein, l'éminent professeur de l'université de Vienne, vient de publier une nouvelle édition de son traité d'Economie politique (*Volkswirthschaftslehre*, Vienne, W. Braumüller 1878). C'est un ouvrage presque entièrement nouveau, et quand on vient de lire les élucubrations sentimentalo-nébulo-socialistes de certains professeurs, le livre de M. de Stein fait un effet vraiment rafraîchissant. Il y a bien encore un peu de scholastique, — le grand défaut qu'on lui reprochait autrefois, — mais il s'est *déshegelianisé* dans une forte mesure, le langage a perdu son obscurité, on peut le lire couramment, on peut presque le traduire en français, ce qui, autrefois, était impossible. Les difficultés de forme vaincues, on trouve que le fond est extrêmement remarquable. Les difficultés de forme ne proviennent pas du style, celui de M. de Stein est, quand il le veut, naturel, limpide, brillant, c'est un écrivain de premier ordre ; mais dans ses traités il pousse la *systématisation* jusqu'à l'extrême, et il devient parfois obscur à force de distinctions et de combinaison nouvelles. Il a donc simplement les défauts de ses qualités. Or, la tâche spéciale que s'est donnée M. de Stein, celle qui va à son esprit, c'est, non de chercher de nouvelles lois économiques, mais de construire un système scientifique en se servant de celles que nous avons déjà dégagées. Veuillez ne pas

confondre le classement méthodique des matières avec le développement systématique, le classement ne fait rien trouver, mais les déductions mettent quelquefois sur la voie de nouvelles vérités. M. de Stein commence donc par déterminer la place de l'Economie politique sur l'arbre de la science, et le premier chapitre de son *Traité* est consacré à la philosophie. Le savant professeur de Vienne se trompe cependant s'il croit être le seul qui ait fait cet honneur à la philosophie, et notamment que les Français et les Anglais l'aient négligé; pendant qu'il écrivait son livre, M. Ambroise Clément rédigeait : *Le bon sens dans les doctrines morales et politiques* (2 vol., Paris, Guillaumin, 1878), et la première partie de ce traité d'économie politique a pour titre : PHILOSOPHIE. Pour l'Angleterre on pourrait nommer Stuart-Mill et Cairnes.

La première tâche que M. de Stein s'est posée, c'est donc d'établir un système; la seconde consiste à le mettre en rapport avec le droit, qui doit être tout entier fondé sur la vie économique. Dans la première édition de notre *Dictionnaire de l'administration française*, achevée en 1856, nous disons p. 13 (paru en 1854). « Le droit fait connaître implicitement ou explicitement les principes économiques ou moraux adoptés par la majeure partie d'une nation. Il en est habituellement l'expression la plus nette, la plus concise, la plus vraie et la moins passionnée. » C'est donc une vérité reconnue, mais M. de Stein croit que le droit n'a pas suivi assez rapidement le mouvement économique. Quoi qu'il en soit, l'intervention du droit dans un traité d'économie politique n'est pas sans intérêt, mais peut être la forme que M. de Stain a donnée à la combinaison n'est pas la plus féconde qu'on aurait pu choisir.

M. de Stein s'est posé une troisième tâche, que nous allons exposer avec ses propres paroles, en faisant précéder notre traduction de quelques mots d'explication. On sait que la plupart des professeurs d'économie politique allemands se sont rangés sous la bannière du socialisme de la chaire, lequel nie les *lois économiques*, conteste beaucoup de principes et rejette nombre de propositions. M. le professeur de Stein a beaucoup d'esprit de corps, et il serait d'autant plus disposé à faire une petite part au socialisme dans son Traité qu'il a publié en 1844 un ouvrage sur le socialisme français, qui est encore célèbre. Il lui en coûte donc doublement de se séparer de la plupart de ses collègues; il le fait cependant et voici comment il se justifie : (Nous traduisons littéralement.)

« Puis-je mentionner encore la troisième tâche que je me suis posée dans ce livre? Elle aussi en souffre d'être une critique, sans exprimer des critiques formelles. Et cependant on la comprendra

facilement, je pense. Notre économie politique est essentiellement un ensemble d'observations dont une partie est extrêmement précieuse. Il ne nous vient pas dans l'idée de douter de leur valeur, mais ces observations présentent un sérieux inconvénient qui se fait sentir aujourd'hui plus que jamais : elles peuvent être exactes et avoir été faites avec pénétration, mais la chose observée n'en acquiert pas un droit à l'existence. Je puis déclarer vraie et spirituelle chaque proposition qui résulte de ces observations, mais il ne s'ensuit jamais que son objet soit nécessaire dans la vie pratique. Or, dans le sein de l'économie politique est né un mouvement répandant le doute sur sa substance même, sur les grands concepts : biens, valeurs, capital, propriété privée, de sorte qu'en face de ces doutes on reste impuissant, soit qu'on le combatte au moyen d'assertions émanées d'une forte conviction contraire, soit qu'on lui oppose l'analyse la plus ingénieuse des éléments de ces concepts. Ce que nous nommons le mouvement social, est arrivé à un point où se pose sérieusement la question, si la liberté, le bonheur et le progrès peuvent être obtenus sous les facteurs élémentaires de la vie ci-dessus nommée (le capital, la propriété, etc.), et même, si on ne les obtient pas plutôt sans ces derniers. C'est contre cette manière de voir que nous nous élevons. Notre tâche est de démontrer, en nous fondant, non sur l'intérêt et sur la tradition, mais sur la logique la plus sévère, *que la vie économique des peuples repose sur des lois absolues*, dont les bases et les effets sont aussi éternels et aussi certains que les lois qui ont transformé les molécules en système solaires, en montagnes et en océans, en plantes et en animaux. Nous avons aussi la tâche de démontrer que les lois économiques agissent sans se préoccuper de leurs conséquences, — sans cette idéologie qui prétend expliquer ce qui est par ce qui est impossible, — et que la formation des capitaux et le commerce, la propriété privée et l'intérêt, le loyer et le salaire ne se produisent pas par l'habileté de l'un et la faiblesse ou la bêtise des autres, mais qu'elles s'engendrent et se développent spontanément avec une invincible conséquence, dès que la volonté active d'un individu a étendu une première fois la main pour se mettre en rapport avec la nature dans l'intention de satisfaire à ses besoins. Nous savons très-bien combien ces conséquences sont dures, mais il faudra bien s'habituer à se dire que les lois de la vie économique sont aussi insensibles et aussi inexorables que les lois qui gouvernent les étoiles. C'est une erreur qui conduit à la folie et même au crime celui qui voudrait exiger du capital d'avoir du sentiment, c'est lui demander d'être autre chose que ce qu'il est. Sachez-le bien, ce que vous cherchez ne se trouve pas dans la science des lois maté-

rielles, cette science ne peut pas plus adoucir la misère que l'automne ne peut être le printemps ou que le chiendent ne peut porter du froment. »

C'est un acte de courage civil de tenir ce langage un peu brutal, car il se trouvera des gens pour dire qu'en constatant que la nature ou que l'argent n'a pas de cœur, c'est lui qui l'a enlevé. Mais s'il trouve que les lois naturelles sont insensibles, il n'en conclut pas que l'homme ne doive pas être charitable, honnête, juste, etc. La qualité des choses et la qualité de l'homme font deux. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas d'exposer le système de M. Stein, on verrait que si l'on peut discuter ceci et cela, l'ensemble fait penser et que la théorie n'est pas sans utilité pour la pratique.

Voici maintenant un ouvrage rédigé d'après un tout autre plan : ce n'est plus un système, un enchaînement de déductions, c'est une enquête faite avec persévérance et impartialité par un seul homme, M. V. Bœhmert, directeur de la statistique saxonne et professeur d'économie politique à Dresde. Le titre du livre est : *Die Gewinnbetheiligung*, etc. (La participation aux bénéfices, recherches sur les bénéfices des patrons et les salaires des ouvriers, 2 vol. in-12, Leipzig, Brockhaus, 1878.) Voici le contenu de ces deux volumes. Le premier (345 pages) renferme une *partie générale* (220 pages) qui raconte l'histoire de la participation et donne en plusieurs chapitres les arguments *pour* ou *contre* qui ont été présentés, soit par des fabricants, soit par des économistes ou par d'autres personnes. La *partie spéciale* décrit dans ce premier volume (121 p.) 12 établisssements dans lesquels les ouvriers sont à la fois actionnaires et intéressés dans les bénéfices. Le tome II (148 p.) continue la partie spéciale et décrit : A. 69 établissements où les ouvriers participent aux bénéfices sans être actionnaires, et B. 39 établissement où ne fontionnent que des primes et autres méthodes de stimuler ou récompenser le travail. Si maintenant nous ajoutons que sur les 120 établissements étudiés, 54 sont en Allemagne, 25 en Suisse, 17 en France, 10 en Angleterre, 3 en Belgique, 3 aux Etat-Unis et 1 ou 2 dans chacun des pays suivants : Autriche, Danemark, Italie, Suède, Norvége et Russie, nous aurons donné tous les renseignements matériels nécessaires. Il est cependant juste d'ajouter que l'auteur a partout puisé aux sources, aux documents authentiques, et qu'il a suivi une excellente méthode; en un mot, cette importante publication est tout à fait à la hauteur de la réputation de M. V. Bœhmert.

On le voit, du livre en lui-même nous ne pouvons dire que du bien. L'auteur, quoiqu'il penchât *à son insu* vers le système de

participation, n'a pas caché les arguments contraires; il a cherché à mettre le lecteur à même de se faire une idée juste de l'institution, et il lui a indiqué les livres qu'il pourrait consulter avec fruit; de plus, l'auteur a fait preuve d'un véritable talent dans la composition de son œuvre, mais il ne nous a pas converti. Nous restons de notre avis antérieur : 1° que le système des primes est une excellente chose; 2° que dans certains cas exceptionnels la participation des ouvriers aux bénéfices du patron peut être applicable avec avantage, cela dépend de l'appréciation du patron, mais que les ouvriers n'ont aucun droit à ces bénéfices. En effet, le bénéfice est la récompense du mérite du patron et non du mérite de l'ouvrier, car ce qui fait prospérer une maison, c'est l'art de la vente plutôt que l'habileté de la fabrication. On s'enrichit même plus souvent en produisant des qualités ordinaires qu'en confectionnant du fin : il s'agit d'établir la marchandise que le consommateur désire, et cette marchandise c'est le fabricant qui la reconnaît et qui *dirige* ses ouvriers en conséquence. Lorsqu'un ouvrier se distingue, il est dans l'intérêt du patron de se l'attacher en le récompensant. Et c'est bien la vente qui fait prospérer l'établissement, on le sait depuis longtemps, aussi des *milliers* de commerçants et d'industriels accordent des tantièmes à leurs commis, — surtout aux commis-vendeurs, — et ne payent aux autres aides que leurs traitements ou salaires. La prime seule répond au mérite de l'ouvrier, elle récompense directement son travail. Ajoutons, 3° que la participation ne peut servir de stimulant que si elle reste une exception. Les ouvriers privilégiés peuvent se sentir reconnaissants des avantages supplémentaires qu'on leur accorde; mais dès que la participation cesse d'être un privilége, dès qu'elle devient un droit, elle perd absolument tout effet. Elle serait considérée comme un droit si l'usage s'en généralisait, elle cesserait alors de stimuler tandis que la prime ne perdrait jamais son action. Du reste, cette généralisation n'est pas probable, car les patrons aiment garder leur liberté. Ils penseront peut-être aussi qu'en fortifiant le fonds de réserve de l'établissement ils rendent plus de service à l'ouvrier qu'en augmentant un peu ses revenus pour les voir détruire par la consommation immédiate.

L'espace commence à nous manquer, nous allons être obligé de nous contenter de très-courtes appréciations. L'annuaire statistique (*Statist. Jahrbuch*) de M. R. Bœckh, directeur de la statistique de la ville de Berlin, aurait cependant mérité mieux. C'est le dizième qui se fait, et le progrès a été continu. Non-seulement le livre est une mine riche en renseignements classés avec méthode, mais l'auteur a fait précéder ses tableaux d'une préface que nous

recommandons aux amateurs de statistique. — Mentionnons un livre fait avec talent par M. Jules Hopf et intitulé : *E. W. Arnoldi et sa création la Banque d'assurance contre l'incendie*; ce n'est pas seulement la vie d'un homme distingué, c'est l'histoire d'un établissement important, presque d'une institution qu'on nous raconte; l'économiste lira ce livre avec intérêt.

L'Autriche-Hongrie nous fournit, comme toujours, un très-intéressant contingent. Nous commencerons cependant par une critique. Nous voulions indiquer de quelles fascicules de la « Statistiche Monatschrift » nous parlerons et nous trouvons 4e année, 4e et 5e fascicules; beaucoup de revues allemandes désignent ainsi leurs livraisons, ne vaudrait-il pas mieux mettre le nom du mois et de l'année, par exemple : avril 1878, mai 1878? Nous connaissons plusieurs périodiques dont le fascicule premier ne coïncide pas avec le mois de janvier. Et pourquoi reprochons-nous à la *Monatschrift* autrichienne une faute si répandue sur les bords de l'Elbe (et affluents) et du Danube, c'est parce qu'elle est dirigée par deux amis du progrès, M. de Neumann-Spallart et M. G. Ad. Schimmer, qui vont s'empresser d'introduire l'amélioration indiquée.

M. Schimmer donne d'ailleurs un excellent exemple dans ledit 4e fascicle de la 4e année précitée, en commençant dès aujourd'hui l'étude des méthodes et procédés à employer lors du recencement de 1880. Son travail recherche les moyens de réaliser tous les *desiderata* de la science, et nous espérons qu'il réussira dans beaucoup de cas. En imprimant son travail préparatoire, ce que malheureusement on ne fait pas partout, il peut utiliser toutes les critiques que son projet peut provoquer. Dans le même numéro, nous trouvons un travail de M. W. Hecke sur la classification des qualités du sol, d'après le produit brut, travail qui ne semble pas de nature à faire avancer sensiblement cette matière. Nous aimons mieux la notice de M. Ehrenberger sur les *Caisses d'épargne autrichiennes*, insérée dans le numéro suivant. Ce travail donne une idée claire et nette du mouvement des fonds et explique bien des choses que la seule inspection des chiffres n'aurait pas fait reconnaître. Par exemple, qu'on examine le tableau suivant (nous remplaçons les trois derniers chiffres par des zéros) :

| Années. | Nombre des livrets. Total. | par 1.000 habitants. | Versements effectués dans l'année. Florins. | Montant des rembour-sements en 0/0 | Solde dû aux déposants. Montant des crédits en millions de fl. (2 fr. 50) | moyenne par tête de la pop. totale. Florins. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1865.... | 526.000 | 26 | » | » | » | » |
| 1866.... | 538.000 | 27 | 47.807.000 | 75.79 | 130.000.000 | 6.60 |
| 1867.... | 651.000 | 33 | 75.305.000 | 63.72 | 164.000.000 | 8.28 |
| 1868.... | 744.000 | 37 | 78.791.000 | 64.22 | 200.000.000 | 10.03 |
| 1869.... | 832.000 | 41 | 104.254.000 | 66.73 | 245.000.000 | 12.15 |
| 1870.... | 927.000 | 45 | 114.892.000 | 75.69 | 285.000.000 | 14.02 |
| 1871.... | 1.021.000 | 50 | 138.427.000 | 70.14 | 341.000.000 | 16.60 |
| 1872.... | 1.132 000 | 55 | 166.318.000 | 73.02 | 403.000.000 | 19.45 |
| 1873.... | 1.207.000 | 58 | 225.896.000 | 73.72 | 482.000.000 | 23.02 |
| 1874.... | 1.263.000 | 60 | 221.962.000 | 85.41 | 539.000.000 | 25.48 |
| 1875.... | 1.342.000 | 63 | 214.113.000 | 88.98 | 589.000 000 | 27.59 |
| 1876.... | 1.386.000 | 64 | 203.811.000 | 103.53 | 610.000.000 | 28.29 |

D'après la plupart de ces colonnes, il y a progrès, cependant on nous montre que l'augmentation du nombre des exposants est due à l'accroissement du nombre des caisses, car la moyenne des livrets par caisse a baissé. D'un autre côté, si malgré la forte proportion des retraits le solde total s'est accru, c'est par suite de l'accumulation des intérêts. M. Ehrenberger est mieux placé que nous pour juger la question, nous devons cependant faire remarquer que le retrait des capitaux n'indique pas toujours la misère, le déposant peut aussi retirer le montant de son épargne pour la placer d'une autre façon. — Mentionnons encore un travail de M. le professeur Konek de Budapest sur la statistique des céréales, que nous aurions bien voulu pouvoir analyser.

Nous avons aussi le regret d'être obligé de nous contenter de signaler deux très-intéressantes publications qui mériteraient mieux : 1° *Ruckblicke*, etc. (Coup d'œil sur le développement économique de la Hongrie en 1877), par M. K. Mandello, rédacteur en chef du *Pester Lloyd*. La série de ces *Ruckblicke* sera un jour la principale source de l'histoire économique de la Hongrie ; 2° *Statistisches Handbuchlein* (Manuel statistique) pour la ville de Prague, année 1876, par M. J. Erben, chef du bureau. Publication plus riche qu'elle n'en a l'air dans sa modestie.

L'Italie manifeste une activité économique et littéraire qui ne le cède à celle d'aucune autre nation, et qui la place même en avance sur plusieurs des plus importantes ; aussi avons-nous de la peine à suivre le mouvement et à rendre justice à tout le monde : si l'on veut tout lire et méditer, on n'arrive pas à joindre les deux bouts de son temps. Mais entrons en matière. Nous présenterons donc à

ceux de nos lecteurs qui ne le connaissent pas encore, l'Economiste italien l'*Economista*, revue hebdomadaire qui en est à sa cinquième année, et qui est très-bien dirigée par M. Jules Franco. L'excellent esprit qui y règne ressortira de son appréciation d'un article de M. de Laveleye — inséré dans la *Revue des Deux-Mondes* — et que le rédacteur de l'*Economista* analyse dans le numéro 206. Dans cet article, le brillant professeur de Liége, après quelques bonnes pages sur l'utilité de l'économie politique, se met à faire l'éloge d'une certaine catégorie d'économistes allemands qui se sont posés en adversaires d'Adam Smith, ou du moins, car quelques-uns d'entre eux professent de l'estime pour la personne de l'illustre Écossais, contre ses doctrines. M. de Laveleye nous a habitué à des contradictions de cette nature, car dans un livre sur la propriété, après avoir dit que la propriété (immobilière) individuelle s'est établie à la suite « d'une série de progrès », il nous conseille d'en revenir à la propriété collective qui existe encore en Russie et en Serbie, mais dont les intéressés, — ceux qui en ont connu les prétendues douceurs, — ne veulent plus; ce que M. de Laveleye nous apprend avec une franchise qui l'honore. Nous ne pouvons expliquer ces contradictions que par la vivacité de l'imagination poétique de notre savant et très-sympathique confrère de Liége, qui voudrait nous ramener à l'âge d'or.

Donnons maintenant la parole à l'*Economista* : « Laveleye dit que l'économie politique ne devrait pas traiter des prétendues lois naturelles qui sont des *truismes* constituant l'*a b c* de la science, mais devrait au contraire chercher quelles sont les lois et les institutions que nous devons adopter pour arriver au bien-être.

« Nous n'arrivons pas à comprendre comment il peut y avoir une science, quand on nie les lois naturelles... et encore moins arrivons-nous à comprendre comment on peut prendre des mesures législatives susceptibles de nous conduire vers le bien-être, sans connaître les lois naturelles qui règlent les phénomènes économiques. » Et le rédacteur de l'*Economista* continue à développer ces *truismes*, sans se donner la peine de relever la contradiction qu'il y a entre « prétendues lois » et « truismes » (vérité trop évidente pour être énoncée) et combien il est singulier de dire : cela est faux car c'est l'*a b c* de la science. Nous ne pouvons qu'encourager l'*Economista* à persévérer dans les bons principes. Nous aurions voulu pouvoir analyser en outre plusieurs de ses articles les plus instructifs, soit pour appuyer notre appréciation favorable, soit pour montrer leur valeur et la variété des matières traitées, mais nous devons nous borner à signaler ce qui a été dit sur le traité de commerce, sur le problème des chemins de fer, sur les

finances de Florence, etc., sans oublier ses comptes-rendus des séances de notre Société d'économie politique.

Du *Giornale degli Economisti* nous avons sous les yeux : mars, avril et mai 1878. Dans le numéro de mars (vol. VI, n° 6) M. Forti analyse l'ouvrage de M. A. Wagner, sous le titre de : « Des principes de la science économique selon les socialistes de la chaire, » oubliant qu'un vrai kathedersocialiste répudie les « principes. » M. G. della Bona, dans un article sur « les limites de la science » nous apprend qu'il y a une « méthode positive, réaliste ou inductive et aussi une méthode idéale et inductive pour l'étude de l'homme et de la société. » Quelle est la sienne? L'auteur se croit réaliste-idéaliste : il est idéaliste, car il pense que « l'harmonie idéale se réalise progressivement; » il est réaliste, parce qu'il est d'avis que l'idéal se modifie « avec les tendances de l'époque et le génie des nations. » Or, les tendances de notre époque et le génie des nations actuelles réprouvent, dit-il, le vol et les bénéfices indus du patron sur le travail de son ouvrier. C'est excellent, et nous sommes de son avis, mais ce ne sont là que des préliminaires; l'auteur donnera sans doute une suite à son article pour nous indiquer les moyens « positifs, réels et induits » de distinguer le bénéfice dû du bénéfice indu. Ou cette distinction serait-elle en dehors des « limites de la science? »

Le travail de M. S. Cognetti de Martiis sur *Les formes et les lois des perturbations économiques* (ou des crises économiques), est établi sur des vues saines. Le savant professeur de l'université de Turin ne semble pas d'avis que « la crise est permanente, » il la croit seulement, et non sans bonnes raisons, contagieuse et périodique, s'appuyant ici sur le résultat des intelligentes et patientes recherches de M. Juglar, ainsi que sur les développements dans lesquels est entré le regretté M. Bagehot. — Le double numéro avril-mai du *Giornale* est en grande partie rempli par un *Rapport sur les conditions économiques et morales des Banques mutuelles populaires italiennes au* 31 *déc.* 1876, comparées aux résultats des banques similaires de l'Allemagne. Les banques italiennés comptent 47,340 associés, possédant 684,820 actions, ce qui fait, en moyenne, pour chaque membre, un capital de 563 fr. 20. La moyenne allemande n'est que de 300 francs. Cela indique que les actionnaires italiens appartiennent à une classe un peu plus élevée (au point de vue du revenu) qu'en Allemagne. Ainsi, en Allemagne, 8 0/0 des actionnaires sont des employés, en Italie plus de 16 0/0; en Allemagne les personnes sans profession déterminée ne dépassent pas 6.80 0/0 ; en Italie elles atteignent 13.15 0/0. Le classement des industries diffère trop des deux côtés des Alpes pour qu'il soit

possible de comparer les professions des autres associés. En somme, le nombre des affaires a été de 359,788 et leur montant de plus de 382 millions de francs; nous comprenons que M. Luzzatti, qui est le principal fondateur de cette institution, en soit fier. — Le même numéro renferme encore un article de M. A. Errera, sur la famille, ensuite les chroniques, comptes-rendus et bibliographies nécessaires pour tenir le lecteur au courant du mouvement économique, et dont plusieurs sont très-complets et très-bien faits.

L'*Archivio di Statistica* en est au quatrième fascicule de sa deuxième année. En tête figure un article étendu de M. V. Ellena sur *les finances communales*. En Italie, comme ailleurs, le grossissement des budgets est constant; les dépenses augmentent — de 323 millions en 1867 à 489 millions en 1876 — et les recettes suivent — en se faisant un peu prier, car les chiffres restent toujours un peu au-dessous (488 millions en 1876). L'augmentation soit des recettes, soit des dépenses communales, n'est que d'environ 50 0/0, mais les progrès du budget de l'Etat ont été plus sensibles encore. Il est vrai que l'État, en se constituant, avait de grands besoins d'argent venant de naître : il a donc fallu payer les frais de l'accouchement; on dut empiler impôt sur impôt. L'Italie s'en est tirée très-honorablement, puisqu'elle est arrivée à avoir un excédant. Qui l'aurait cru il y a dix ans! L'auteur entre dans de nombreux détails sur les diverses parties du budget, non sans se montrer un peu dur pour la propriété foncière. Les deux notes de la page 20 appelleraient une discussion, si l'espace le permettait.

Les autres articles du même numéro renferment le discours d'ouverture d'un cours de statistique de M. Morpurgo, une notice de M. L. Bodio sur la statistique météorologique de l'Italie, un essai sur la statistique industrielle, à propos du traité de commerce de V. E.; une étude sur les récidives de M. C. Lombroso; enfin une analyse de l'enquête sur le travail des femmes et des enfants. Et nous passons les notices variées. On voit que l'*Archivio di Statistica* tient brillamment la place qu'il a prise en Italie.

M. Angelo Marescotti, le digne professeur de Bologne, a publié un très-intéressant volume intitulé : *l'Economia politica studiata col metodo positivo* (Bologne, N. Zanichelli, 1878). L'auteur semble y vouloir prendre une position intermédiaire entre les économistes autoritaires et les libéraux. Il imagine trois écoles : l'école collectiviste, — qui sont les autoritaires, l'école individualiste, idéaliste et atomiste, — ce seraient les successeurs d'Adam Smith; l'école individualiste expérimentale et positive, ce serait

M. Marescotti. On voit que le savant professeur s'est fait la part belle, un peu trop belle même. Néanmoins, s'il n'est pas seul possesseur de la méthode positive, il a cependant su se constituer une certaine originalité, et c'est un mérite sérieux. En faveur de ce mérite, nous lui pardonnons plus d'une peccadille.

*La Proprietà* est le titre d'un mémoire lu par M. Eugène Musatti à l'Académie de Padoue. L'auteur y combat le communisme avec les arguments que tout économiste connaît, mais il a su les rajeunir par un tour qui lui est particulier. Il ne veut pas que l'État devienne un « père de famille universel » et montre, entre autres choses, que Platon était moins étranger à l'économie politique que l'on croit, puisque avant Adam Smith et J.-B. Say il a célébré les bienfaits de la division du travail.

Mentionnons aussi deux publications officielles d'un grand intérêt : l'une est un rapport sur l'état de l'instruction primaire, portant le titre de : *Sull' obligo della Istruzione elementare nel regno d'Italia* et donnant la loi du 15 juillet 1877 qui institue l'obligation, les instructions du ministre (M. Coppino) et une statistique scolaire par commune; l'autre reproduit, dans un volume spécial des *Annali* du ministère de l'agriculture et du commerce, la relation d'un voyage de M. Joseph Solimberg avec des conclusions sur la navigation et le commerce des Indes orientales (*Della navigazione e commercio alle Indie orientali*. Ce sont deux excellents documents, chacun en son genre, que nous pouvons signaler en conscience au lecteur. (L'un et l'autre chez Eredi Botta.)

Le *Journal de statistique suisse*, dirigé par M. Chatelanat à Berne (librairie Dalp), 4$^{me}$ livraison trimestrielle, qui vient de paraître en retard, sans doute par la faute de ses collaborateurs, renferme des articles en faveur de la vaccine, en réponse aux articles défavorables à la vaccine de M. le D$^{r}$ A. Vogt. Cette discussion est un peu vive, et sans nous considérer le moins du monde comme particulièrement compétent en cette matière, nous penchons à croire que les arguments favorables à la vaccine l'emportent sur les arguments contraires. Signalons aussi une table de mortalité ou de survie faite à Zurich avant 1780 par le pasteur Waser et présentant beaucoup d'intérêt; c'est un travail vraiment remarquable. Ce qui paraîtra surtout curieux aux hommes politiques, ce sont les tableaux statistiques sur les votes des électeurs du canton de Berne, surtout lors d'un *referendum*. Voici quelques-unes des observations recueillies : sous le régime du suffrage universel, Berne a un électeur sur 4.6 âmes, 109,800 en tout. Sur 100 électeurs, 46.9 en moyenne (tantôt plus, tantôt moins) prennent part au vote,

soit environ 49,830 en tout; en moyenne aussi 58.2 disent *oui* (27,092) 41.8 *non* (19,383). Il y a en outre à tenir compte de plus de 3,500 voix perdues (*ungültig*); ainsi sous le régime du *referendum*, où le peuple confirme ou rejette les décision du Parlement, 27,000 citoyens sur 109,000 (25 0/0) font la loi. On calcule d'avance les chances d'un referendum. On sait, par exemple, qu'on est sûr d'un minimum de 10 à 15,000 *non*, on compare ensuite les résultats des réunions préparatoires, etc. La nature de l'objet du referendum : politique, économique, religieux, etc., exerce une grande influence sur le nombre des votants. — Pourquoi n'avons nous pas en France une statistique électorale détaillée? Presque tous les pays l'ont; nous nous bornons à relever officiellement le nombre total des électeurs. Pourquoi notre ministère de l'intérieur se gênerait-il plus que le ministère de l'intérieur d'un autre pays, de constater qu'il y a eu, par exemple, $x$ votants cléricaux, $y$ bonapartistes, $z$ légitimistes, $a$ orléanistes, $b$ républicains centre gauche, $c$ id. gauche républicaine, $d$ id. union républicaine, etc., en notant même ceux qui n'ont pas de couleur déterminée. Les fluctuations de l'opinion seraient pourtant chose précieuse à recueillir. Parions que notre ministère de l'intérieur ne voudra pas rester en arrière de ceux de la plupart des autres pays !

Concernant l'assistance publique nous relevons sur un autre tableau ce qui suit : Le nombre des assistés, dans toute la Suisse, est de 7,200 enfants et 84,378 adultes. La fortune des institutions de bienfaisance s'élève à 18,115,153 fr.; la dépense annuelle est de 2,013,184 fr. Il y a, naturellement, une grande différence d'un canton à l'autre. Population totale de la Suisse 2,759,854.

Avant de quitter la Suisse, mentionnons un petit ouvrage d'un grand intérêt, dû à M. A. de Miaskowski, professeur d'économie politique (Bâle, chez S. G. Baur, 1878) intitulé : *Die Agrar-Alpen-und Forstverfassung der deutschen Schweiz* et dans lequel l'auteur expose l'économie rurale, l'économie alpine et l'économie forestière de la Suisse allemande sans avoir d'autre intention que de faire un récit fidèle des faits et de rapprocher les causes des effets pour les rendre plus intelligibles, l'auteur montre en plus d'un endroit que, sous l'influence de l'augmentation de la population, les terres restées communes sont appropriées pour fournir plus de nourriture. Si l'on pouvait labourer les célèbres *allmend*, il y a longtemps qu'il n'en existerait plus. Savez-vous combien il y a de charrues dans le canton d'Obwalden? On en a compté six dans les sept communes de ce petit État.

De la *Russische Revue* publiée par C. Röttger, nous n'avons en-

core reçu que le 4[e] fascicule de la 7[e] année. Ce numéro renferme la suite d'un long article sur les chemins de fer russes, dont nous avons déjà parlé ; la plupart des autres articles, comme la notice sur l'enfant porté par un dauphin, sculpture attribuée à Raphaël, l'histoire des premières relations entre la Russie et la Prusse, n'entrent pas dans notre cadre. Nous pouvons tout au plus annoncer que la Revue nous promet des relevés faits dans le gouvernement de Moscou sur la situation des villages et des cultures de cette contrée. A en juger d'après la série des questions posées, nous devons nous attendre à des données intéressantes, mais précisément parce que les questions sont bien choisies, — et parfois délicates, — nous nous demandons quelle sera la valeur des réponses ? La question est toujours aisée, la réponse souvent difficile.

MAURICE BLOCK.

---

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

# LÉGISLATION EN MATIÈRE DE BREVETS D'INVENTION

### § 1[er]. — *Du droit des inventeurs.*

L'intelligence est un terrain qu'il faut défricher et ensemencer. C'est une table rase sur laquelle l'homme inscrit les connaissances qu'il acquiert et conserve pour les transmettre à son tour. Ainsi les premières notions enfantent des déductions qui naissent des précédentes pour se continuer et donner naissance à des découvertes nouvelles. L'histoire des sciences et de l'industrie montre ces vérités de la manière la plus évidente. La progression est continue, parce que chaque conséquence de ce qui était devient antécédent pour la postérité. Et comme les idées, en se mulpliant, agrandissent le champs où se feront les découvertes, la progression est en ordre géométrique, tandis que le temps marche constamment en proportion arithmétique, joignant un jour après un jour, un siècle après un siècle. Si le temps est représenté par 1, 2, 3, 4, 5, etc., les sciences et les arts iront comme 1, 2, 3, 4, 8, 16, etc.

Bacon avait compris ces vérités lorsqu'il avait demandé que l'on dressât l'inventaire des connaissances acquises. La Société royale de Londres, notre ancienne Académie des sciences et surtout nos

encyclopédistes ont répété et pratiqué les idées de Bacon. Si donc nous entreprenions d'écrire l'histoire des conquêtes que nous avons faites depuis deux siècles dans le domaine de l'industrie, nous insisterions sur les réformes que le grand philosophe anglais a proposées, et nous nous appesantirions pour montrer l'importance de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Ce dictionnaire, rédigé avec soin, moutrait où le savoir finissait. Les explorateurs venus après lui avaient le tableau des faits connus, et il leur était facile de voir quand les expériences pouvaient donner lieu à des observations nouvelles, ou quand elles ne seraient que la répétition de faits consignés dans les annales scientifiques ou industrielles. Aujourd'hui, les hésitations ne sont plus permises sur la méthode à suivre et les résultats qu'elle donnera. Les arts et les sciences tendent vers un même but facile à montrer : *L'utilisation des forces de la nature au profit de l'humanité.*

Au début de l'histoire, tous les peuples courbés sous le joug de l'ignorance invoquaient le secours d'êtres supérieurs capables de vaincre les mauvais génies; c'était l'époque de la lutte des anges et des démons. Nous n'avons pas à prouver que ces idées ne pouvaient pas être utiles. La science a montré que le surnaturel n'a pas d'action sur les choses de ce monde, ou du moins que son action se manifeste par des lois constantes et immuables.

Ces règles sont enseignées par des faits que nous devons découvrir et observer. Salomon disait : La gloire de Dieu est de cacher son secret, la gloire de l'homme est de le découvrir. Ces préliminaires étant posés, nous pouvons nous rendre compte du mérite des inventeurs. Ils sont dans deux armées distinctes et parallèles; l'une, celle des savants proprement dits, se charge d'attaquer les théories fausses pour les remplacer par la vérité; l'autre, celle des praticiens, applique les parcelles du vrai que les premiers ont su trouver. Mais qu'ils soient de l'un ou de l'autre camp, ils seraient bien peu de chose s'ils n'avaient pas eu des devanciers. Notre valeur personnelle procède du monde dans lequel nous sommes nés et qui nous a nourris, élevés, instruits. Nos forces créatrices sont proportionnelles au milieu dans lequel nous avons vécu. Ainsi lorsque poussant la trame au delà de ce que l'on connaît, nous apportons une découverte à nos contemporains, nous ne faisons que payer une partie de la dette que nous avons contractée par notre naissance, notre vie, notre éducation. Nul ne peut prétendre à la propriété du passé sans lequel l'invention d'aujourd'hui aurait été impossible, et dès lors il est difficile de comprendre que l'inventeur ait un droit absolu sur ce qu'il appelle son idée. Je n'entends cependant point contester le mérite des inventeurs. Bacon, le grand

précurseur, a justement remarqué que les anciens avaient fait des demi-dieux des conquérants et des héros, mais qu'ils avaient fait des dieux des inventeurs. Cette observation est juste. Admirateur passionné du génie, je me garderai de porter la moindre atteinte au respect dû aux maîtres dans les sciences et les arts; je n'ai ici voulu qu'une chose : déterminer la part qu'ils ont dans leurs inventions et découvertes. Il y a deux opinions sur le droit qui leur appartient. Dans l'une il ne revient absolument rien à l'inventeur. J'ai même entendu soutenir que le créateur d'une invention devait être puni, s'il ne voulait pas publier sa découverte, fille de ce que la société lui a donné ou plutôt confié, en formant son corps, façonnant son esprit, développant son intelligence. Cette thèse suppose que chacun de nous doit avoir un cœur reconnaissant. C'est trop exiger. Je laisserai ce système, et je serai de cet avis que chacun peut avoir la liberté de divulguer ou de garder le secret de ses œuvres et de ses conceptions. La générosité ne serait pas une vertu si elle était une obligation. Tant que l'inventeur aura gardé son secret sans le communiquer à autrui, tant qu'un autre n'aura pas fait la même découverte, on peut dire que ce secret sera la propriété de son auteur.

Tout à coup l'idée est montrée au public. Elle devient aussitôt, quoi qu'on en dise, commune à tous ceux qui la reçoivent. Elle est à eux du moment où ils l'ont comprise et sont à même de la mettre en pratique. Elle leur appartient comme l'air qu'ils respirent, la lumière qui les éclaire. Ils ont cette part de vérité, qui leur est propre, comme elle est propre à l'inventeur. Il suit de là que les idées, le savoir ne sont pas susceptibles d'appropriation particulière; il ne faut donc pas dire que l'invention divulguée peut être une propriété. Distinguons donc deux périodes bien tranchées dans l'histoire d'une invention. La première est celle pendant laquelle l'inventeur a gardé son secret; la seconde suit la divulgation de la découverte. Il y a certain péril pour la société à ne pas avoir le secret des inventions. Plus d'une ayant été perdue à la mort de son auteur, n'a été retrouvée que longtemps après, ce qui a coûté de grands sacrifices de temps et d'argent. Ainsi le chanoine Schmidt faisait à Munich des lithographies avant Senefelder, qui a cherché longtemps pour retrouver un procédé praticable. Il a fallu pour cela de longs et pénibles efforts, qui auraient pu être utilisés autrement. Cet exemple pour mille autres. Étant utile d'obtenir la divulgation des inventions, on a essayé de concilier l'intérêt de l'État et celui des inventeurs, ou si l'on veut les prétentions de la société et celles des individus. La société ne s'est pas montrée trop exigeante; elle a déclaré que les inventeurs seraient toujours libres

de garder leur secret; que cependant s'ils voulaient le dévoiler tout entier et sans restriction, on leur en laisserait le monopole pendant un certain temps. C'est une transaction proposée à tous les inventeurs dans leur intérêt et dans celui du progrès des arts; ils sont libres d'accepter et de refuser le marché.

Si les inventeurs acceptent, le gouvernement leur délivre un acte constatant que tel jour, telle heure, telle minute, ils ont déposé la description de leur invention. La plus grande publicité possible est donnée à ce dépôt; tout le monde est averti que nul ne peut faire des produits similaires ou se servir des procédés inventés, jusqu'à l'expiration du temps fixé dans le brevet.

La transaction faite de bonne foi doit être exécutée de même.

Ne dites pas que l'inventeur avait un droit de propriété, que l'État lui prend sa chose; ce n'est pas vrai. L'État ne lui prend rien; car encore une fois celui qui a fait une découverteet qui a divulgué son secret n'est plus maître d'en effacer la trace. L'État, au contraire en empêchant les citoyens soumis à ses lois de mettre en pratique certaines idées, porte atteinte à la liberté du travail. Mais il le fait en connaissance de cause. Son but a été de récompenser le génie de l'inventeur et de faire que tous et chacun fussent à même, dans un temps donné, de profiter d'une invention qui ne périra plus.

La question de savoir si les inventeurs ont un droit de propriété sur leurs inventions est un de ces hors d'œuvre qui font bien dans un discours. Les petits esprits en ont fait et en feront encore l'objet de longues dissertations. Il est facile à ce propos de se livrer à de grands mouvements d'éloquence. D'un côté, on parle des grands hommes qui ont été sacrifiés et qui sont morts, sans avoir joui du fruit de leurs travaux: on oublie que ces grands hommes ont vécu dans un autre temps, alors que tout était monopole et confusion.

Dans l'autre camp, on se rejette dans les généralités contre les priviléges, et l'on fait raisonner à nos oreilles le grand mot de liberté. Les prétextes à déclamation seront donc abondants sur ce point pour ceux qui aiment à pérorer; la discussion date de loin; elle continuera. Mais les disputeurs pourraient avouer que leurs discours n'ont jamais convaincu personne. Les contestations roulent d'ailleurs sur des pointes d'aiguille et des équivoques.

On se garde de serrer les faits et de les juger; aussi n'aboutit-on qu'à des invectives qui ne prouvent rien. Si l'on remontait à l'origine des choses, on serait bientôt amené à reconnaître que le législateur moderne a trouvé momentanément un moyen équitable de mettre les intérêts d'accord. Nos lois ont voulu que l'inventeur profitât de son secret, même après l'avoir livré; mais la

faculté qui lui est laissée d'en jouir seul lui est accordée à cette condition que cette jouissance sera limitée à un temps déterminé. S'il refuse le marché, il aura seul la jouissance de sa découverte et le bénéfice des avantages qu'elle procure tant que le secret ne sera pas divulgué.

Ce sera plus long ou plus court que le délai légal ; en tout cas, l'inventeur ne pourra s'en prendre qu'à lui, si au lendemain de l'exploitation de son idée la concurrence s'en empare. Quand il accepte au contraire les conditions que lui fait l'État, stipulant au nom de la société, il ne craint plus les indiscrétions. Les magistrats veillent désormais pour lui, et l'on va même jusqu'à déclarer coupable d'un délit ceux qui ne tiendront pas compte de son monopole. Ils seront, outre les réparations civiles, frappés de peines plus ou moins sévères et flétris du nom de contrefacteurs.

C'est beaucoup, mais telle est notre législation, qui est à peu près celle de tous les peuples civilisés. Cette unanimité montre que notre loi est restée dans de sages limites.

Elle a ses inconvénients et favorise les créateurs de futilités, comme elle aurait récompensé Papin ou James Watt. Il y a dans cette égalité quelque chose de choquant au premier abord, mais la loi ne pouvait pas prévoir chaque espèce en particulier.

On dit d'autre côté que le délai du privilége de l'industrie est trop court, que les périodes d'essai sont fatales, que l'exploitation commune arrive souvent sans que l'auteur d'une invention ait pu tirer parti de son idée.

Ces cas particuliers ont été connus du législateur. Il a eu sous les yeux les cent mille exemples que l'on pouvait invoquer ; il en a tenu compte. Tout a été apprécié. Si la loi était à refaire aujourd'hui, elle serait établie sur les bases qui ont été fixées. Les seules modifications seraient de quelques points de détail, les idées générales seraient les mêmes.

### § 2. — *Les brevets d'invention étaient inconnus dans l'ancienne jurisprudence.*

Les brevets d'invention sont dans leur forme et certains de leurs effets une création moderne. On ne les connaissait pas en France avant 1789. Mais il n'est pas d'institution qui n'ait ses précédents. La longue existence des peuples avait donné des germes que le législateur a recueillis et qui ont produit la loi à laquelle nous devons obéir. Quelques mots sur la situation du commerce et de l'industrie du temps passé éclairciront la question en ce qui concerne notre matière. Dans le vieux monde tout était aux mains des cor-

porations privilégiées. Quiconque n'appartenait pas à une de ces associations n'avait pas la possibilité de travailler ; ceux qui s'étaient enrégimentés dans une corporation devaient vendre ou fabriquer selon les règles admises. Les corporations, communautés ou universités, datent chez nous du jour où les Romains ont fondé leur première colonie dans les Gaules. Les historiens font remonter haut l'origine de ces sociétés. Suivant Plutarque, elles avaient été établies à Athènes par Egée où tout au moins par son fils Thésée. On reportait leur création dans Rome à Romulus; de plus modestes les attribuaient à Numa; d'autres en faisaient honneur à Servius Tullius ou encore à Tarquin le Superbe. De ces conjectures, nous concluons que l'origine de l'institution est trop ancienne pour qu'il nous soit possible d'en connaître la véritable source. L'histoire de l'influence politique de ces communautés d'arts et métiers est à faire : aucun de nos écrivains n'a su retracer la part qu'elles ont eue dans les guerres civiles de Rome ou de la France. C'est à peine si l'on a songé qu'il fallait noter leur existence. Heineccius nous a initiés aux règles de la constitution des communautés romaines ; j'ai moi-même publié une étude sur ce sujet dans la Revue de législation et de jurisprudence. Au moment où j'ai écrit j'avais le tort de ne pas connaître le travail d'Heineccius ; je le regrette parce que j'y aurais vu combien il était nécessaire de donner certains éclaircissements sur lesquels j'ai glissé avec trop de légèreté.

Les corporations étaient une affaire locale ; elles n'étendaient pas leur action d'une municipalité sur l'autre. Leur organisation paraît avoir été chez nous celle qu'elles avaient à Rome ; le nombre de ces corps ou universités était limité ; il en était de même en général des membres de chacune de ces associations. Mais nos rois, qui voulaient avoir les prérogatives qui avaient appartenu aux empereurs romains, ne se faisaient pas faute de créer de nouvelles corporations ou d'augmenter les maîtres, c'est-à-dire le nombre des membres de ces sociétés. Les nouvelles corporations ont été créées surtout après les guerres d'Italie entreprises par Charles VIII et ses successeurs. Peut-être y avait-il utilité à faire ces innovations, mais ces choses sont mêlées à des questions d'argent qui les rendent suspectes. Les rois, et Henri III le proclamait dans ses édits, disaient que le droit de travailler était un droit royal ; par conséquent la création de corporations ou de maîtrises était chose juste à leurs yeux. Henri III ayant voulu faire un cadeau royal à sa sœur Marguerite, lui donna la faculté de vendre un certain nombre de maîtrises. Les officiers de la reine de Navarre se mirent en campagne ; ils furent obéis la plupart du temps. Il y eut aussi quel-

ques résistances. Par exemple à Troyes, les procureurs de la reine n'ayant pas d'acheteurs désignèrent d'office ceux qui devaient devenir des maîtres. Les ouvriers ainsi désignés refusèrent de payer; on les incarcéra. Il s'ensuivit une sédition. Il serait curieux d'étudier l'influence des édits de Henri III sur les corporations d'arts et métiers; on y trouverait probablement les causes pour lesquelles le peuple adhéra si vivement à la Ligue. La reine a eu de tout temps, lors de son couronnement et de ses couches, le droit de vendre un certain nombre de maîtrises, deux maîtrises au moins par communauté. Les filles de France avaient la même faculté lors de leur mariage. Louis XIV donna même à son frère le droit de créer deux maîtres dans chaque corporation; mais le parlement n'enregistra les lettres patentes qu'en en restreignant considérablement la portée.

Colbert essaya de réformer les règlements des corps de métiers. L'intérêt du Trésor public paraît avoir été pour beaucoup dans l'œuvre de ce ministre. Constatons cependant que l'on fit à ce moment des recherches pour connaître les meilleurs modes de fabrication, et qu'on imposa aux corporations le devoir de les employer. Mais ces règlements bons la veille étaient le lendemain en arrière des progrès de l'industrie.

Le travail libre dans certains lieux, comme nous le dirons tout à l'heure, rendait difficile l'application prolongée des règlements de Colbert. C'est pourquoi tout le monde se plaignait et Turgot obéit au sentiment public quand il abolit les corporations par son édit de mars 1776. L'opinion publique réagit subitement. Turgot fut renversé du ministère et les corporations furent rétablies au mois d'août qui suivit leur suppression, tant il était difficile d'abattre ce monstre à cinq cent mille têtes.

A côté des corporations privilégiées il y avait les particuliers qui obtenaient du roi la faveur de quelque monopole. C'était l'esprit du temps; peu de gens comprenaient que la liberté devait être la règle, Les persécutés étaient aussi âpres que les autres pour réclamer des priviléges. Tels furent les Juifs et les Lombards à qui tout était livré quand on avait besoin de leur argent sauf à leur faire payer plus tard, et aux applaudissements unanimes, le prix des monopoles dont ils avaient été gratifiés. Cette situation aurait dû faire comprendre à ces malheureux les haines qu'ils accumulaient sur leurs têtes en se plaçant en dehors du droit commun.

Les priviléges exclusifs étaient partout admis. Nous venons de parler de ceux que l'on avait donnés aux Juifs et aux Lombards pour le commerce de l'argent. On en donna aux navigateurs afin

de les encourager à faire le négoce avec l'étranger. On sait à quels abus les Européens se laissèrent entraîner sous prétexte de propager le christianisme, en forçant les infidèles à abjurer leurs cultes divers. Les priviléges concédés aux compagnies d'aventuriers leur accordaient la propriété des pays qu'ils découvriraient et sur lesquels ils fonderaient des établissements. Les malheurs des naturels du Pérou et du Mexique ne sont pas les seuls qu'ait enregistrés l'histoire.

A côté de ces priviléges exclusifs, il y en avait d'autres par lesquels le roi déclarait que telle personne aurait seule le droit de faire telle fabrication. Il est aujourd'hui difficile, pour ne pas dire impossible, de retrouver tous les actes officiels relatifs à ces faveurs. On cite en général, à ce propos, les priviléges accordés aux imprimeurs pour la publication des œuvres qu'ils éditaient. Les historiens de la destinée des classes laborieuses ont renoncé à rechercher tout ce qui se rapporte à ce sujet. Ils citent donc ordinairement deux ou trois exemples, et ajoutent que Bernard de Palissy avait été nommé l'inventeur du roi et de Monseigneur le connétable.

L'illustre M. Renouard a justement remarqué dans la préface de son Traité sur les brevets d'invention que ces priviléges avaient été fréquents. Il y avait deux raisons puissantes pour qu'il en fût ainsi. La première est que les priviléges exclusifs se vendaient; la seconde, qu'en les accordant le roi croyait enrichir la personne à laquelle il les octroyait. Il ne s'occupait donc point de savoir si l'impétrant avait ou n'avait pas fait une découverte. Il faut se rappeler que la législation française n'a eu de règles en cette matière qu'en l'année 1762; on n'a pas encore raconté comment les choses se passaient avant cette époque. M. Renouard a donné une liste de quelques-uns de ces priviléges anciens, en exposant que plusieurs n'étaient qu'une simple faveur, tel que celui qui fut accordé le dernier jour de septembre 1674, à Françoise d'Aubigné, *veuve du feu sieur Scarron,* pour des âtres à fourneaux, fours et cheminées d'une nouvelle invention.

Le roi, en donnant ces droits exclusifs, y apportait telles restrictions que bon lui semblait. Parfois leur effet était limité à certaines portions du territoire. Ainsi, le 17 juillet 1663, James Fournier, marchand, originaire de la ville de Lyon, obtenait le droit d'établir dans ladite ville une manufacture de bas au métier, etc., et il était défendu à toute personne de faire semblable établissement à Lyon et dans un rayon de quinze lieues. De même nous trouvons qu'il avait été permis à Vauchelet, par des lettres patentes du 15 juillet 1665, de faire dans la province de Cham-

pagne des savons gras pareils à ceux qui se faisaient en Hollande.

La durée des priviléges était variable ; certains d'entre eux étaient accordés à perpétuité, d'autres pour trente ou quarante ans, même pour quinze, douze ou six années. C'était avant tout la concession du droit de travailler sans que les jurandes ou maîtrises pussent y faire obstacle. On mettait bien en relief dans les lettres patentes qui étaient délivrées, s'il s'agissait soit d'une invention, soit d'une fabrication importée de l'étranger ; mais c'était un prétexte qui ne trompait personne. Quelquefois les membres des corporations directement intéressées apprenaient qu'un privilége était demandé. Ils formaient, devant le conseil du roi, opposition à sa délivrance. Ainsi le sieur Bonnet, de Paris, avait été obligé de plaider au Conseil d'État à propos d'un privilége qu'il avait demandé pour douze années, afin d'établir des *tanneries pour tanner* les cuirs par une nouvelle invention. Il gagna son procès, et le 1er mars 1665 des lettres patentes lui furent délivrées.

Mais ce n'était pas tout que d'avoir obtenu de semblables permissions, il fallait les faire enregistrer au Parlement. Un procureur présentait requête à cette cour de justice, qui nommait un rapporteur. Celui-ci faisait une sorte d'enquête. Dans l'affaire Bonnet, le Lieutenant civil et le substitut du Procureur général du roi au Châtelet de Paris avaient été appelés à donner leur avis.

Le Parlement ne se croyait pas forcé d'enregistrer purement et simplement les lettres-patentes délivrées par le roi. C'est ce que démontre l'arrêt rendu dans l'affaire Bonnet. Quatre experts, gens de métier, et six autres notables bourgeois durent vérifier le mérite des cuirs et peaux de l'inventeur, afin que la Cour jugeât sur le rapport qui sera fait après l'expertise. Il en fut de même à l'occasion du savon de Vauchelet. Six experts, le conseiller rapporteur et un substitut du Procureur général devaient assister à la fabrication des savons, pour, sur le vu du procès-verbal qui serait dressé, être statué ce que de raison. Nous pourrions citer un grand nombre d'arrêts pareils, nous n'en mentionnerons plus qu'un qui fut rendu à propos de certains canons nouvellement inventés.

Après avoir procédé à toutes les vérifications jugées nécessaires, le Parlement rendait son arrêt, soit en enregistrant purement et simplement les patentes, soit en les modifiant. Par arrêt du 16 septembre 1665, le Parlement enregistrait un privilége exclusif accordé pour établir en France les fabriques de fer-blanc comme on en faisait en Allemagne ; il maintint pour l'avenir aux ouvriers

qui travaillaient cette matière le droit d'en faire venir des pays étrangers, comme par le passé. D'autres arrêts portent que si les concurrents du patenté découvraient le secret de sa fabrication, ils auraient le droit de faire le produit pour lequel il avait reçu un privilége. Cependant, en général, on portait des peines contre les contrefacteurs.

La patente de Vauchelet fut, après vérification, enregistrée le 7 septembre 1666. Le Parlement fixa que le baril pesant 66 livres serait vendu à meilleur marché de dix francs que celui qui viendrait de Hollande, Angleterre et autres pays étrangers. Ce savon devait être au moins aussi bon que celui desdits pays.

Parfois c'était la durée du privilége qui était modifiée. Ainsi, le 18 décembre 1664, Gilbert de Chamarante, l'un des premiers valets de chambre du roi, et Sébastien de Vauzanne, écuyer de la grande écurie du roi, avaient obtenu, pour quarante ans, le privilége de faire de la cire artificielle; le Parlement réduisit le droit des impétrants à vingt ans. Le privilége accordé le 17 juillet 1663 pour établir une manufacture de bas de soie, avait été accordé pour vingt années, le Parlement décida qu'il n'aurait d'effet que jusqu'à la fin de 1670.

Les prétentions de la Cour d'enregistrement pouvaient se justifier dans la théorie; elles étaient insupportables dans la pratique. Elles n'étaient une garantie pour personne, car les tiers intéressés se heurtaient contre une concession du souverain, faveur accordée par le maître, de par son bon plaisir. Quant aux auteurs d'inventions véritables, voyez leur situation. Il leur fallait l'agrément des bureaux, une décision favorable du conseil du roi et enfin l'agrément du Parlement, basé sur le caprice, non des incertitudes des règles du droit, mais des fantaisies des juges. Jamais le mot *alea judiciorum* n'a eu une plus juste application. C'est pourquoi tout le monde était unanime pour réclamer un régime moins arbitraire.

Tels sont les précédents de l'Édit qui a le premier statué d'une manière générale. Il porte la date du 24 décembre 1762. Son but n'était pas d'être seulement favorable aux inventions. Il est constaté par le préambule que le législateur a voulu récompenser l'industrie des inventeurs ou exciter celle qui languissait. L'article premier maintenait les anciens priviléges; l'article second limitait à quinze années la durée de ceux qui seraient ultérieurement accordés. Le titulaire ne pouvait pendant sa vie céder ses droits à ses enfants et petits enfants, qui pour succéder aux droits de l'inventeur devaient obtenir des lettres patentes portant confirmation

en leur nom du privilége. Du reste l'impétrant était déchu, s'il négligeait d'user de son privilége pendant une année.

L'ancienne procédure subsistait toujours. — L'inventeur devait donc continuer à suivre toutes les phases que nous avons indiquées. Les livres de droit eux-mêmes ont enregistré à ce propos des histoires lamentables. Il y a, par exemple, celle de l'inventeur des chapeaux de soie. Cet homme avait d'abord été repoussé par les bureaux, puis on finit par lui délivrer des lettres-patentes portant privilége de se servir de son invention. Vint à ce moment l'instance pour l'enregistrement de ses lettres-patentes. Il triompha de tous les obstacles, mais le jour où l'arrêt fut rendu, ce malheureux était mort, et, dit-on, mort de misère.

Les entraves qui gênaient l'essor de l'industrie n'ont cependant pu aller jusqu'à paralyser les forces humaines. Nous avons noté que les corporations étaient des institutions municipales, chaque localité ayant les siennes. Cette situation excitait déjà une certaine concurrence, dont les grandes communes de Flandres avaient montré les excellents effets, quand elles étaient les reines des cités industrielles. Cela se passait au temps où elles n'avaient pas encore subi le joug de l'Espagne et des Jésuites.

Paris devint à son tour le centre d'une fabrication supérieure de tous les produits industriels. Cette situation fut due à une concurrence active entre le travail libre et le travail réglementé.

Il y avait eu dans tous les temps certains espaces dans lesquels les corporations n'avaient pu établir leurs priviléges. Tel, le palais du Roi et ses dépendances. Puis lorsque les murs d'enceinte s'ouvraient pour étendre la ville, on rencontrait des manufactures, des ateliers, des magasins où le travail se faisait librement. Les industriels et commerçants ainsi englobés dans la nouvelle enceinte étaient mis en demeure de refuser ou d'accepter de s'annexer aux corporations reçues. Ils refusaient, quand ils se trouvaient sur les terres d'un protecteur assez puissant pour entreprendre la lutte et la continuer. L'enclos du Temple et d'autres lieux échappaient à la législation sur les maîtrises.

On nous permettra, pour achever le tableau du dédale inextricable du temps passé, de rappeler ce que Savary a écrit au mot *Privilégiés* de son *Dictionnaire universel de Commerce*, je cite textuellement :

« *Privilégiés*. On appelle à Paris lieux Privilégiés, ou plutôt prétendus Privilégiés, ceux dans lesquels des Artisans et Ouvriers, sans avoir été reçus à la Maîtrise dans aucun corps ou Communauté des Arts et Métiers, ont la liberté de les exercer sans être

sujets à la juridiction et à la visite des Maîtres de ces Communautés. Il y a cependant de certains cas où les Jurés ont droit de visite chez eux et sur leurs ouvrages; mais alors ils doivent se faire accompagner d'un Commissaire du Châtelet, et même le plus souvent, suivant les lieux et les occasions, obtenir une ordonnance du Lieutenant-Civil ou de celui de Police.

« Les lieux Privilégiés ou prétendus Privilégiés de Paris, sont le faubourg Saint-Antoine, le Cloître et parvis Notre-Dame, la cour Saint-Benoît, l'enclos Saint-Denis-de-la-Chartre, celui de Saint-Germain-des-Prés, celui de Saint-Jean-de-Latran, la rue de Lourcine, l'enclos de Saint-Martin-des-Champs, la cour de la Trinité et celle du Temple.

« On peut mettre aussi de ce nombre les galeries du Louvre, l'Hôtel Royal des Gobelins, et les maisons des Peintres et Sculpteurs de l'Académie, qui méritent avec tant de raison, par l'excellence des Arts qui s'y exercent et par l'habileté de ceux qui en font profession, les grands priviléges qui leur ont été accordés, quand d'ailleurs à l'égard des deux premiers ils ne seraient pas véritablement des Maisons Royales.

« Les Palais et Hôtels des Princes du Sang sont aussi respectés comme des lieux privilégiés, et même les Colléges de l'Université ont des espèces de priviléges, particulièrement pour les Ouvriers et Artisans qui leur servent de Portiers, mais bien moins fondés que ceux des lieux dont on vient de parler, et auxquels souvent on n'a pas beaucoup d'égard. »

J'ajouterai à ce passage de Savary que les objets fabriqués dans les lieux privilégiés n'en pouvaient pas sortir sans payer des droits énormes au profit des Corps de Métiers établis dans la ville de Paris.

Ainsi la règle était que pour travailler il fallait appartenir à une corporation privilégiée.

Ou habiter dans une localité dotée d'un privilége.

Ou enfin avoir obtenu un privilége personnel.

Et quand on avait obtenu la faveur de travailler librement, on avait encore à subir des exigences sans fin.

Lorsque le vendredi 10 juillet 1789 l'insurrection menaça le pouvoir royal, elle était commencée par des ouvriers qui demandaient l'abolition des priviléges. Le samedi 11, la multitude s'en prit aux murs d'octroi, qui empêchaient les produits de la libre industrie d'entrer dans Paris; le dimanche 12, le lundi 13, les postes de l'octroi furent successivement enlevés par le peuple. Le 14 au matin, il ne restait plus de barrières que la Bastille, dernier boulevard des monopoles. Le soir, la Bastille était prise, la liberté

du travail allait être proclamée. Cette abolition des barrières du monopole mit pendant un temps une hostilité des plus vives entre certaines populations laborieuses. Les habitants des faubourgs se levaient sitôt que l'on disait la liberté compromise; les ébénistes de la Butte des Moulins et du quartier des Filles-Saint-Thomas se levaient, au contraire, comme un seul homme contre la Révolution, pour ressaisir leurs anciens priviléges.

Cependant les priviléges et monopoles furent abolis dans la nuit du 4 août 1789, et, malgré de folles tentatives, on ne les a pas rétablis.

Ces tentatives ont eu un grand éclat à deux époques qu'il faut rappeler : 1° sous le premier et 2° sous le second empire. La Chambre de Commerce de Paris a eu l'honneur de dissiper les premiers nuages; le vœu exprimé dans la préface de la *Vie de César* est tombé sans avoir soulevé de résistances. Il n'a pas rencontré un seul adhérent.

### § 3. — *Le privilége exclusif des Inventeurs devient ce qui est désigné sous le nom de Brevets d'Invention.*

Dès 1787, la Chambre de commerce de Normandie, en présentant ses observations sur le traité de commerce récemment conclu entre la France et l'Angleterre, avait demandé que l'on importât dans notre pays la législation anglaise sur les inventions. C'était proposer de remplacer l'arbitraire par des règles fixes; ce vœu ne fut pas entendu. Les souverains n'ont jamais assez de sagesse pour limiter eux-mêmes leur pouvoir. Les électeurs des Députés aux Etats-Généraux de 1789 rédigèrent des cahiers contenant leurs doléances sur le gouvernement et les lois. Ces cahiers furent à peu près unanimes pour demander l'abolition des priviléges exclusifs accordés par la faveur et la vénalité à des fabrications dont presqu'aucune ne se justifiait par une nouveauté. Les électeurs les plus modérés reprochaient au gouvernement d'avoir vendu des priviléges exclusifs dans le seul but de se procurer de l'argent, ce qui sacrifiait l'industrie et le commerce aux besoins momentanés du Trésor public. Tous les cahiers étaient d'accord pour affirmer que la faveur des grands, la vénalité des agents subalternes jouaient leur rôle dans ces questions. De rares Bailliages consignèrent dans leurs cahiers qu'il fallait réserver les droits des inventeurs sérieux.

Après la nuit du 4 août 1789, qui abolit tous les priviléges, on comprit que les corporations et les priviléges exclusifs avaient cessé d'exister. Il y eut cependant quelques difficultés à cet égard;

on crut devoir les trancher dans la loi du 15 mars 1790. L'article 22 du titre second de cette loi est ainsi conçu :

« Tous droits qui sous prétexte de permission donnée par les seigneurs pour exercer des professions, arts ou commerce, ou pour des actes qui, par le droit naturel et commun, sont libres à tout le monde, sont supprimés sans indemnité. »

Mais rien n'est plus difficile à vaincre qu'une routine soutenue par des associations d'hommes intéressés à son maintien. Les décrets rendus à la suite de la nuit du 4 août n'avaient pas mentionné les maîtrises et les Jurandes.

La loi du 15 mars 1790 ne parlait que des corporations et autres priviléges accordés par les seigneurs. On conclut de ces faits que les corporations anciennes ou formées par le Roi n'étaient pas abolies. Les histoires mises aux mains de la jeunesse ne parlent pas de ces détails économiques, dont l'effet a été tout puissant sur les événements qui se sont accomplis de 1789 à 1793. Un peu de soin aurait pourtant éclairé ce côté de nos annales, surtout si on avait comparé le mouvement social qui s'accomplissait alors en France, avec les émeutes quotidiennes des ouvriers anglais.

La loi des 2-17 mai 1791 a remplacé les droits que payaient autrefois au Trésor les maîtres et jurés, par l'impôt dit des patentes. Nous y lisons que l'on avait considéré jusqu'alors les maîtrises comme existantes; c'est pourquoi la loi décida qu'il serait fait remise des droits payés depuis le 4 août 1789 pour l'acquisition d'une maîtrise. L'article 7 établissait la règle salutaire de la liberté du travail. Il est ainsi conçu : « art. 7. A compter du 1er avril « prochain, il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou « d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon; « mais elle sera tenue de se pourvoir auparavant d'une patente, « d'en acquitter les prix suivant les taux ci-après déterminés, et « de se conformer aux règlements de police qui sont ou pourront « être faits. »

Enfin la Constitution de 1791 débutait par un préambule dans « lequel on lisait : « Il n'y a plus ni jurandes, ni corporations de « professions, arts et métiers. »

A partir de cette époque chacun a pu travailler librement, si ce n'est pour quelques professions spéciales à l'égard desquelles on exigea et l'on exige encore certaines garanties, et aussi sous la réserve des monopoles réservés par l'Etat. Un monopole a été, dans ces dernières années, concédé à une Compagnie, le monopole des allumettes chimiques; ce retour vers le passé est une erreur déplorable.

Cette excursion ne nous a pas entraîné hors de notre sujet,

auquel d'ailleurs nous revenons. L'exemple donné par la Chambre de commerce de Normandie avait été suivi. Les députés, les inspecteurs généraux du commerce avaient aussi demandé que la législation anglaise sur les inventions fût adoptée par la France. Au mois d'août 1790, des artistes-inventeurs présentèrent une pétition dans le même sens à l'Assemblée nationale. Cette pétition fut renvoyée au comité de commerce et d'agriculture. M. de Boufflers, chargé d'en faire le rapport à l'Assemblée, proposa la loi connue sous le nom de loi des 31 décembre 1790 — 7 janvier 1791, sur les brevets d'invention. Le véritable titre de cette loi est : *Décret relatif aux auteurs de découvertes utiles.*

On a quelquefois beaucoup vanté le rapport de M. de Boufflers, je ne l'ai point admiré. C'est un tissu de lieux communs sur les droits des inventeurs avec de longues dissertations contre l'ancienne pratique en notre matière. Mais M. de Boufflers n'expliquait point la loi qu'il présentait. Il supposait, comme le font en général ceux qui écrivent, que son œuvre était suffisamment claire.

La loi commençait par un préambule dans le genre de ceux que faisaient les empereurs du bas-empire lorsqu'ils voulaient justifier leurs ordonnances. M. de Boufflers ne savait pas que la majesté de la loi se montre dans la sagesse, la logique, la clarté de ses dispositions.

Quoi qu'il en soit, le projet présenté garantissait à leurs auteurs la jouissance pleine et entière de leurs découvertes ou inventions dans tous les genres d'industries, à temps et moyennant certaines conditions.

L'article second déclarait que tout moyen d'ajouter à quelque fabrication que ce puisse être un nouveau genre de perfection serait regardé comme une invention.

L'article troisième disait : « Quiconque apportera le premier en « France une découverte étrangère jouira des mêmes avantages « que s'il en était l'inventeur. »

Venaient après les formalités nécessaires pour conserver la jouissance exclusive d'une invention.

Deux cas étaient prévus : dans le premier l'inventeur se réservait l'exploitation de sa découverte et le déclarait au directoire de son département (aujourd'hui à la préfecture), en déposant, sous cachet, la description exacte de l'invention; ou bien il sollicitait une récompense nationale et alors il s'adressait au Corps législatif.

Dans le premier cas il lui était délivré un titre ou patente en vertu duquel il pouvait poursuivre ceux qui méconnaissaient ses droits.

Quant à la juridiction compétente, elle n'était pas encore indiquée, cependant il était dit que les inventeurs auraient pour eux : premièrement les objets contrefaits qui auraient été saisis ; secondement des dommages-intérêts. Les contrefacteurs devaient en outre être condamnés à verser dans la caisse des pauvres une amende égale au quart des dommages-intérêts accordés à l'inventeur.

La dissimulation, par l'inventeur, de ses procédés en tout ou partie ;

Le défaut de nouveauté ;

La non-exploitation dans le délai de deux ans de l'invention patentée ;

La prise d'un brevet à l'étranger étaient autant de causes de déchéance.

L'Assemblée nationale déclarait aussi qu'elle n'entendait pas porter atteinte aux priviléges exclusifs accordés antérieurement.

La loi précitée décidait encore que tous et chacun pourraient prendre communication des descriptions pour lesquelles des patentes seraient accordées.

Les patentes étaient délivrées pour cinq, dix ou quinze ans. Le Corps législatif pouvait prolonger le délai. Enfin, s'il s'agissait d'une importation, le droit exclusif ne pouvait s'étendre au-delà du terme fixé dans le pays du premier inventeur pour son privilége.

Un dernier article ordonna la publication des brevets expirés. Et il fut dit que la manière de faire cette publication serait réglementée plus tard.

La loi de janvier 1791 avait plus d'une lacune. Il est vrai que ses rédacteurs ne s'étaient pas dissimulé ses imperfections. Il n'était par exemple rien dit des moyens d'atteindre les contrefacteurs.

C'était considérable parce que la procédure ancienne était inconciliable avec les exigences d'un privilége dont la durée pouvait être restreinte au laps de cinq années.

Ainsi la loi du 7 janvier 1791 avait posé des principes; il en fallait une nouvelle qui déterminât les moyens de les pratiquer. Elle fut faite au mois de mai suivant.

### § 4. — *Législation et documents divers depuis le* 7 *janvier* 1791 *jusqu'en* 1844.

La loi de décembre 1790-janvier 1791 fut accueillie avec enthousiasme par certains esprits. Elle fut attaquée par quelques personnes qui redoutaient d'y voir le germe de monopoles contraire

au développement des arts, de l'industrie et du commerce. Les admirateurs de la loi formèrent une association sous le nom de *Société nationale des inventions et découvertes*. Les membres de cette association s'empressèrent d'offrir à l'Assemblée nationale l'expression de leur vive gratitude. Ils furent admis à la barre de l'Assemblée pour y lire leur adresse, dans la séance du 8 février 1791. C'était Mirabeau qui présidait et qui répondit en ces termes aux pétitionnaires : « Les découvertes de l'industrie et des arts « étaient une propriété avant que l'Assemblée nationale l'eût « déclaré, mais le despotisme avait tout enchaîné jusqu'à la pensée. « Il est des inventions que, sans doute, l'amour de l'humanité « publiera sans en faire une source d'intérêts particuliers; mais « ce sacrifice sera du moins volontaire, et la reconnaissance « publique deviendra pour leurs auteurs une véritable propriété.

« Une société consacrée à favoriser les découvertes acquitte une « dette de la société entière ; l'art de créer le génie n'est peut-être « que l'art de le seconder, et la Société des inventeurs est déjà une « invention d'autant plus utile qu'elle deviendra la source de « beaucoup d'autres. »

Nous avons reproduit cette allocution parce que sa première partie résume en quelques mots tout le contenu du rapport de M. de Boufflers.

La loi du 7 anvier avait décidé, dans son article 18, que le Comité d'agriculture et de commerce, réuni au Comité des impositions, présenterait à l'Assemblée nationale un projet de règlement qui fixerait les taxes des patentes d'inventeurs suivant la durée de leur exercice, et qui embrasserait tous les détails relatifs à l'exécution de ses dispositions. Le 19 mars 1791 le projet de règlement fut distribué avec un nouveau rapport de M. de Boufflers, intitulé : *Réponse aux objections élevées contre la loi du 7 janvier* 1791, *au nom du Comité d'agriculture et de commerce*. Cette réponse fut imprimée par ordre de l'Assemblée nationale qui mit le projet à l'ordre du jour pour la séance du 29 du même mois. Ce jour le règlement fut adopté en partie après une discussion importante, la suite de son examen fut renvoyée au 2 avril. La Société des artistes inventeurs crut devoir, le 2 avril, remettre une pétition dans laquelle elle faisait diverses observations et demandait diverses additions au projet du gouvernement. Ce règlement est devenu la loi du 25 mai 1791.

On y disait que le juge de paix serait désormais chargé des contestations relatives aux brevets et des plaintes en contrefaçon.

Cette loi est remarquable encore en ce qu'elle prohiba l'exploitation d'un brevet par une société par actions.

On était d'accord que les seules inventions industrielles pouvaient être garanties par un brevet, cependant des gens plus ou moins habiles en prenaient pour des systèmes financiers. Une loi du 20 septembre 1792 abolit ces brevets et défendit d'en délivrer à l'avenir pour cet objet.

La Constitution de l'an III sanctionna en ces termes dans son art. 357 la législation de 1791 : « La loi doit pourvoir à la récompense des inventeurs, ou au maintien de la propriété exclusive de leurs découvertes ou de leurs productions. »

Il avait été admis par la loi de 1791 que les brevets seraient délivrés sans examen, à qui les demanderait ; c'était-là l'un des caractères les plus remarquables de la nouvelle législation. Cette disposition fut très-critiquée.

C'est pourquoi un projet fut, le 14 pluviose de l'an VI, soumis au Conseil des Cinq-Cents, pour qu'à l'avenir les demandes de brevets fussent examinées par un jury. Le rapporteur, *M. Eudes*, se montra tout d'abord favorable à l'examen préalable ; son projet de loi portait que : « Les brevets ne pourraient être accordés que sur un rapport du Ministre de l'Intérieur, auquel on devait joindre l'avis motivé d'un jury de trois membres désignés par le Ministre, pour examiner la demande. »

M. de Bailleul répondit au rapport et combattit l'idée d'un examen préalable.

Le projet ne fut pas adopté, il fut renvoyé à la commission et M. Eudes se chargea lui-même de faire un second rapport dans lequel il réfuta le système qu'il avait présenté.

Il n'y eut pas de discussion.

La loi de 1791 avait décidé que les brevets d'invention seraient publiés après leur expiration. Un arrêté du 17 vendémiaire an VII ordonna la publication de plusieurs brevets, et décida que les brevets d'invention expirés depuis la loi des 14-25 mai 1791 et qui avaient atteint le terme de leur durée, seraient incessamment publiés, que l'usage des procédés industriels que ces brevets avaient pour objet était déclaré libre et permis. L'art. 2 ajoutait : « Les originaux desdits objets seront déposés au Conservatoire des Arts-et-Métiers pour y avoir recours au besoin. Le Ministre chargera les membres du Conservatoire de faire imprimer les descriptions et graver les dessins nécessaires pour leur intelligence, et il adressera des exemplaires de chaque brevet ainsi publié aux administrations centrales de département. »

Le 29 cet arrêté du Directoire fut transmis au Conservatoire des Arts-et-Métiers par François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur. Il n'a pas été exécuté complètement, le ministère a gardé

le soin de publier les brevets expirés. Le premier volume a paru en 1811 ; et l'œuvre n'a été sérieusement suivie qu'après 1815.

Le 5 vendémiaire de l'an IX, un arrêté relatif au mode de délivrance des brevets d'invention, chargea le Ministre de délivrer le certificat constatant la demande de l'inventeur, et ordonna que les brevets seraient délivrés tous les trois mois par le premier Consul et insérés au Bulletin des lois.

Cet arrêté ordonnait en outre d'insérer dans le brevet cette mention que le gouvernement n'entendait garantir en aucune manière, ni la priorité ni le mérite, ni le succès de l'invention.

Un décret du 25 novembre 1806 permit l'exploitation des brevets par des sociétés par actions autorisées par le gouvernement. Un décret rendu par Napoléon Ier, le 13 août 1810, le Conseil d'État entendu, modifiait les art. 3 et 9 de la loi du 7 janvier 1791. Ce décret accordait aux brevets d'importation une durée égale à celle qui leur aurait appartenu s'ils avaient été des brevets d'invention. Ce décret n'a jamais été publié au Bulletin des lois et n'a par conséquent jamais été exécutoire.

Avant et après 1810, de nombreuses instructions ou circulaires émanant des ministres ont été adressées aux préfets, nous n'en parlerons pas de crainte d'étendre cette notice déjà trop longue; mais nous terminerons notre énumération des documents antérieurs à 1844 en citant la loi du 25 mai 1838, qui enleva aux juges de paix la connaissance des procès relatifs aux brevets d'invention. Les actions civiles furent renvoyées par cette loi aux tribunaux civils de première instance, les plaintes en contrefaçon furent attribuées aux tribunaux de police correctionnelle.

### § 5. — *Loi de* 1844 *sur les Brevets d'invention.*

Les lois et règlements dont nous avons parlé avaient beaucoup amélioré la situation des inventeurs et celle de l'industrie en général. Cependant on disait, avec raison, que les textes épars étaient difficiles à connaître et à étudier.

Outre la difficulté de bien embrasser la matière et de ne pas se tromper sur la règle exécutoire, les inventeurs se plaignaient de certaines obscurités dans les textes et, aussi, de ne pas être suffisamment protégés. Les dispositions sur les brevets de perfectionnement leur paraissaient avoir été mal réglées. Ils ajoutaient que la nécessité de se prononcer sur la durée d'un brevet, lorsqu'il était demandé, emportant l'acquit de la taxe entière, était une exigence trop forte pour les inventeurs sans fortune. Enfin les mêmes trouvaient étrange qu'il y eût déchéance d'un brevet lors-

qu'on faisait breveter l'industrie à l'étranger. Le commerce se plaignait à son tour et élevait de justes réclamations contre les brevets d'importation des découvertes patentées hors de France.

La Restauration à qui nous devons les lois de 1819, sur la presse, le Code forestier, le Code de la pêche fluviale, et tant de belles autres lois et ordonnances, fit dresser un projet de loi sur les brevets d'invention. Le ministre qui a eu l'honneur de s'en occuper le premier, est M. de Saint-Cricq. Il avait dans ses bureaux un chef de division appelé Vincens, homme érudit et distingué, qui a marqué sa place dans l'histoire du Droit. M. Vincens fit un rapport à M. de Saint-Crieq et lui proposa de former une commission spéciale chargée de revoir dans l'ensemble et dans les détails le régime des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation. La commission fut formée le 13 octobre 1828. Elle procéda avec lenteur, enfin elle arrêta un projet de loi, le 22 novembre 1833. Une autre commission fut chargée en 1836 d'étudier la question à nouveau. Elle introduisit quelques changements dans la première rédaction.

Le ministre du commerce soumit ce projet, ainsi amendé, aux conseils généraux d'agriculture, de commerce et des manufactures, qui y firent leurs observations. Ensuite le conseil d'Etat dut l'examiner. Après une rédaction approuvée par ce dernier corps et, le 10 janvier 1843, M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce, apporta ce projet à la Chambre des pairs. Il le déposa en l'accompagnant d'un exposé des motifs, qui est un travail très-remarquable. Une commission fut nommée par la Chambre. M. le marquis de Barthélemy fut le rapporteur. Le rapport qu'il fit surpassa en hauteur de vues, en finesse d'aperçus, celui du ministre.

M. de Barthélemy déposa son travail le 20 mars 1843. Il faisait remarquer les nombreux changements apportés par la commission au projet ministériel.

Le projet de la commission subit de nombreux amendements, mais l'ensemble fut voté. La discussion avait été brillante. Les pairs les plus éloquents et les plus éclairés y avaient pris part. Le gouvernement accepta le projet voté par la Chambre des pairs, M. Cunin-Gridaine se hâta de rédiger un nouvel exposé des motifs pour la Chambre des députés.

Il y a eu à l'occasion de notre loi un véritable tournoi littéraire, car le nouveau travail du ministre surpassa le premier et rivalisa d'éloquence avec le rapport de M. de Barthélemy. La Chambre des députés reçut le projet de loi le 17 avril 1843. A son tour elle nomma une commission qui fit aussi des changements à la loi.

M. Philippe Dupin en fut le rapporteur, il déposa son travail à la Chambre le 1er juillet 1843. C'est une étude brillamment écrite. La discussion de la loi n'eut lieu que du 10 au 17 avril 1844. Des amendements nombreux, des articles nouveaux furent proposés. On adopta beaucoup de ces additions ou amendements, de sorte qu'il fallut renvoyer le projet à la Chambre des pairs, où il fut apporté par le ministre avec un nouvel exposé des motifs et déposé le 20 mai 1844. Le ministre y disait simplement quels avaient été les amendements adoptés par la Chambre des députés. M. de Barthélemy fut de nouveau nommé rapporteur. Il présenta son rapport le 4 juin 1844, et conclut à l'adoption pure et simple du projet de la Chambre des députés.

Enfin la Chambre des pairs vota la loi le 13 juin suivant; elle fut sanctionnée le 5 juillet et promulguée le 8 du même mois. Il était d'usage à cette époque de faire suivre la promulgation d'une loi d'instructions aux agents chargés de l'exécuter. Le ministre de l'agriculture et du commerce ne faillit point à cette tâche. Il adressa le 1er octobre 1844 une première circulaire, puis, le 31 du même mois, une seconde instruction aux préfets pour leur expliquer la nouvelle législation, leur en faire connaître le mécanisme et les avertir comment ils devaient la mettre en pratique. C'était d'ailleurs se conformer à l'article 51 de la loi. Les circulaires avaient cela de particulier qu'elles donnaient des modèles pour les procès-verbaux que la préfecture doit rédiger. L'économie de la loi de 1844 est simple. Les droits des inventeurs ne sont plus qu'un droit exclusif d'exploitation, garanti par des titres délivrés par le gouvernement sous le nom de brevets d'invention; vient ensuite l'énumération des cas où les brevets sont valables. Il faut qu'il s'agisse d'une découverte se rattachant à un objet industriel. Le titre second de la loi règle les formalités nécessaires pour la délivrance des brevets. Il s'occupe d'un système nouveau créé en 1844.

La loi de 1791 avait autorisé les inventeurs à prendre des brevets de perfectionnement, ces brevets ne sont plus admis par notre législation, qui ne reconnaît que des brevets d'invention. Mais l'inventeur est autorisé à faire des additions à sa première description. Pendant un an, il est préféré à tous autres pour ces additions dont le certificat est d'un prix minime Le texte des dispositions relatives à ce détail se ressent de la nouveauté de la matière.

Le titre troisième est consacré aux droits des étrangers; le quatrième aux nullités et déchéances; le cinquième à la contrefaçon; le sixième aux dispositions générales. Malgré certaines imperfections, cette loi a une grande supériorité sur celles qui ont été faites dans un temps de despotisme.

Il y a eu chez nous trois époques où les lois ont été bien rédigées : 1° le Directoire; 2° la Restauration; 3° le Gouvernement de juillet. C'est que dans ces trois périodes on a joui de la liberté de la tribune. Le travail auquel la loi sur les brevets d'invention a donné lieu mérite d'être connu.

Le projet du Gouvernement avait 50 articles.

La commission de la Chambre des pairs fit un projet qui en avait 55; outre les idées nouvelles qu'elle apporta, elle toucha à la rédaction de 32 articles du projet du Gouvernement.

L'action de la Chambre des pairs, sans compter ce qui fut rejeté, se fait sentir dans 19 articles. Le projet que cette Chambre adopta avait 51 articles. La commission de la Chambre des députés en fit un en 53 articles; elle a marqué 7 articles définitifs de son empreinte. Enfin la Chambre des députés a fait 19 articles, soit en les rédigeant en entier, soit en modifiant les projets. La rubrique du titre VI a été complétée par la commission de la Chambre des pairs elle-même. Notre loi a 54 articles.

### § 6. — *D'un projet de révision de la loi de* 1844.

Dans un temps où tous les principes reçus ont été remis en question, au début du second empire, on chercha à rattacher au nouveau gouvernement les esprits les plus hardis, à savoir les écrivains et les inventeurs.

Des plaintes s'étaient élevées à propos de la loi de 1844. Les inventeurs trouvaient que le temps de leur jouissance n'était pas assez long, que les annuités qu'ils avaient à payer étaient trop lourdes. La loi avait refusé de breveter les remèdes et préparations pharmaceutiques, les plans de finance ou de crédit; ces prohibitions avaient été l'occasion d'articles de journaux. D'ailleurs les réclamations avaient été sollicitées dès 1850 par le ministre du commerce, auquel on avait adressé une foule de remarques dont il fit son profit pour rédiger une circulaire qu'il data du 26 décembre 1854, et qui fut envoyée aux Chambres de commerce et aux Chambres consultatives des arts et manufactures. Les questions contenues dans cette circulaire étaient au nombre de dix, mais plusieurs étaient complexes. Les corps consultés furent longs à répondre, leurs observations arrivèrent enfin et donnèrent lieu à un projet qui a été soumis à la Chambre des députés en 1858.

On avait, en 1844, cru devoir mettre dans la loi un ensemble de dispositions sur la manière de prendre et délivrer les brevets d'invention. C'était une défiance contre la routine et le mauvais esprit qui dominent trop souvent dans les bureaux. On avait rayé

ces précautions du nouveau projet. C'est qu'en ce temps on réagissait contre tout ce qui semblait mettre un frein aux incartades possibles des agents de l'administration.

La seconde innovation était que désormais on paierait des annuités, qui, très-faibles au début, s'élèveraient progressivement. Quant à cette mesure, il n'y a certainement pas à la blâmer ; elle a même quelque chose de rationnel. Certains pays étrangers s'y étaient soumis avant qu'on en parlât chez nous dans le monde officiel, mais après les écrits de nos hommes d'étude et d'expérience.

La grande innovation de ce projet était un système pour la confirmation des brevets d'invention. Ce système était ainsi expliqué dans l'exposé des motifs de la loi : « Le projet offre à vos délibérations un moyen aussi assuré et qui a l'avantage de se concilier avec notre système judiciaire et la nature des attributions du pouvoir administratif. Il consiste à offrir aux industriels brevetés la faculté d'entourer leur titre d'une force nouvelle, qui doit les préserver des attaques qui auraient pour motif, ou pour prétexte, l'absence de réalité ou de nouveauté de l'invention. Le projet le caractérise d'un mot : *confirmation du brevet*. A raison même de l'importance de cet acte, de la sécurité qu'il donne au breveté, *de la barrière infranchissable qu'il doit opposer aux tiers*, il était nécessaire de la faire précéder de vérifications attentives, d'une publicité complète, en un mot, de toutes les garanties qu'exigeraient la grandeur et le nombre des intérêts engagés, aussi bien que la responsabilité morale de l'autorité supérieure... Quelle est la conséquence de cette confirmation ? Elle ne juge ou ne préjuge aucunement le mérite de la découverte en elle-même ; elle constitue seulement une fin de non-recevoir contre toute réclamation qui tendrait à remettre en question le fait de nouveauté, de validité du procédé sur lequel il a été statué irrévocablement. »

Le projet semblait ne pas menacer le budget de l'État, car les inventeurs qui demanderaient la confirmation de leurs brevets auraient dû payer les frais de l'instruction, au prix qui aurait été fixé *par le ministre*. Quoi qu'il en soit, il est impossible de ne pas comprendre que de nouvelles attributions nécessitaient une augmentation dans le personnel.

On créait de plus une nouvelle magistrature industrielle, un comité spécial, institué auprès du ministre du commerce, qui donnait son avis sur toutes les questions relatives aux brevets que le ministre ou les tribunaux, *par son entremise*, croiraient devoir lui déférer.

Qui donc aurait payé les membres de ce comité? Si on en avait

laissé le soin aux inventeurs, les exigences auraient pu être lourdes; si on en avait grevé le Trésor, c'était de nouveaux fonctionnaires. Leur traitement oficiel ne les aurait pas mis à l'abri de la critique de ceux dont ils auraient repoussé les demandes. Ils auraient quand même été soupçonnés de vénalité.

Pour en revenir au système proposé. Une première mesure à remplir par le breveté aurait été de déposer une somme *arbitrairement* fixée par le ministre, pour l'instruction de l'affaire, qui était renvoyée au comité spécial, dont l'avis avait été demandé.

Quand le brevet était-il ainsi renvoyé? Quand l'examen du comité devait-il être terminé? La loi était muette. Or, dans son anxiété, l'inventeur aurait été tous les jours visiter les bureaux, les membres du comité; puis, ces derniers ayant terminé leur travail, l'inventeur serait encore revenu dans les bureaux pour hâter le rapport au ministre, fonctionnaire auquel le projet réservait le droit de condamner le brevet ou de suivre l'instruction.

L'instruction se suivait-elle? les pièces étaient transmises aux préfectures, aux chambres de commerce, aux chambres consultatives des arts et manufactures, et si le ministre le jugeait utile, aux greffes des tribunaux de commerce des prud'hommes.

Venaient après trois insertions faites de mois en mois dans le *Moniteur* et autres journaux désignés par le ministre s'il y avait lieu.

Trois mois seulement après ce délai, sans que ce délai fût importé comme limite, la confirmation était prononcée, s'il n'y avait pas eu d'opposition.

Quand il y aurait eu opposition à la confirmation du brevet, il aurait fallu attendre qu'elle fût éteinte par un délai de péremption ou qu'elle eût été tranchée par un jugement ou un arrêt définitif.

Aucun inventeur sérieux n'aurait voulu courir les chances que le projet lui présentait; au contraire, les amateurs de réclames, qui se seraient fait breveter pour les futilités les plus vaines, auraient quand même poursuivi la confirmation de leurs brevets. Alors se serait produit ce singulier résultat d'avoir en France deux sortes de brevets d'invention, ceux qui auraient été confirmés et ceux qui ne l'auraient pas été, sans compter les brevets pour lesquels on aurait été en instance, ceux dont la confirmation aurait été repoussée, ceux qui avaient été l'objet d'oppositions, ceux qui n'avaient pas subi de critiques, etc., etc.

De sorte que cet examen préalable à la confirmation aurait été à la fois pernicieux pour le public, incapable de se guider dans ce dédale, et pour l'inventeur dont les intérêt auraient été trop longtemps suspendus.

Ce système aurait été bien dangereux pour le gouvernement. Le projet ouvrait la porte à toutes les tentatives de corruption. La première décision du ministre devait être sans recours, et en effet, après un pareil refus, toute confirmation aurait été impossible, Qu'auraient dit les inventeurs repoussés? A tort ou à raison, ils auraient répété les plaintes que faisaient entendre nos anciens et qui sont si énergiquement consignées dans les cahiers de 1789.

Ce projet est heureusement tombé de lui-même, ça été une œuvre destinée à occuper les esprits, mais personne ne pouvait songer à prendre au sérieux de pareilles rêveries.

En parcourant le cercle de la législation qui nous régit, nous n'avons point été pris d'enthousiasme pour ou contre son maintien. Elle est, elle a été adopté en principe, à peu de chose près, par toutes les nations. Ce sont là des raisons de la conserver. Mais si nous nous rendons compte de ce fait qu'elle est une gêne réelle pour l'industrie dans un grand nombre de cas; qu'elle peut quelquefois, et nous citerons l'hypothèse qui s'est présentée à l'occasion des prolongations de brevets accordées par une loi, devenir une cause de désastres; si nous considérons combien peu de brevets restent debout après quelques années, nous nous demanderons s'il ne convient pas de pardonner à ceux qui ont des doutes sur la nécessité de la maintenir.

Quoi qu'il en soit, l'histoire de notre industrie nous apprend que moins de dix pour cent des brevets demandés a dix ans d'existence; que ces privilèges n'ont pas été un obstacle au progrès des arts; que parfois ils ont été l'occasion de fortunes méritées, c'est assez pour que nous nous montrions favorables à notre législation dont les principes sont :

Respect à l'auteur d'une découverte; concession d'un privilége, qui lui est accordé sur sa demande et sans examen, sous la condition expresse qu'il livrera son secret tout entier, pour que la société puisse en jouir à bref délai.

Nos recherches nous ont conduit à faire le corps des documents officiels qu'il faut rapprocher de la loi de 1844. Il y en a plus d'un cent, dont une vingtaine à peu près sont des lois ou des décrets. Nous n'avons pas voulu en donner ici le tableau. Le travail qui précède est la préface d'un commentaire des lois sur les brevets d'invention; le tableau général des documents officiels sera le préambule d'un gros et fort volume spécial où nous donnerons tout ce qui a été fait, si tant est qu'il nous soit possible de tout réunir (1).

F. Malapert.

(1) Voy. dans le numéro de mai 1878, une étude de M. Michel Chevalier sur les *Brevets d'invention contraires à la liberté du travail.*

# BULLETIN

## ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

Sur l'initiative de quelques membres du Conseil supérieur du commerce, de négociants, d'industriels et de publicistes, il vient de se former, pour résister à la propagande protectionniste, une association dont le titre caractérise bien le but et le programme. Elle a pris le titre d'*Association pour la défense de la liberté commerciale et industrielle et pour le maintien et le développement des traités de commerce.*

Son objet, son organisation et son programme sont exposés comme suit :

*Objet de l'Association.* — Les attaques dont le régime économique, graduellement introduit depuis 1852, est en ce moment l'objet, ont amené la constitution de l'Association pour la défense de la liberté commerciale et industrielle, et pour le maintien et le développement des traités de commerce. Cette Association a pour objet essentiel de s'opposer à toute élévation des tarifs de douane, réclamée sous le spécieux prétexte de protéger certaines fabrications. Par cette voie, la protection ne pourrait, en effet, être accordée qu'aux dépens de la masse de la population du pays ; concédée à une industrie, elle serait, comme en 1816, exigée par toutes les autres et aurait pour résultat de nous isoler économiquement, de paralyser nos exportations, en faisant courir les plus grands dangers à notre commerce extérieur.

Pour éviter de tels risques, l'Association entend réclamer la cessation du système de prorogations successives à court délai des conventions venues à échéance, système sous lequel nous vivons depuis plusieurs années et qui ne présente aucune garantie. Elle demande, par contre, le renouvellement des traités de commerce existant et la conclusion de semblables traités avec les nations non encore liées avec nous. Un ensemble complet de conventions internationales, établi pour une période suffisante, peut seul assurer la fixité des conditions dans lesquelles devraient à l'avenir s'opérer nos échanges avec les divers pays du monde et apporter par là même une amélioration réelle à un état de choses dont la prolongation aurait les plus funestes conséquences.

En résumé, l'Association a pour but l'acheminement vers la liberté industrielle et commerciale, qu'elle considère comme indispensable à l'existence d'une grande nation moderne.

Elle désire y arriver successivement, par le maintien et le développement du régime des traités de commerce, sans froisser aucun intérêt respectable.

Elle repousse toute question politique et fait appel à tous les dévouements.

*Organisation.* — L'Association se compose de toutes les personnes donnant leur adhésion aux principes résumés ci-dessus et voulant contribuer à les défendre.

Chaque membre versera une cotisation de dix francs par an, pour faire face aux dépenses de l'œuvre commune.

L'Association recevra avec reconnaissance toute donation ayant pour résultat d'accroître les ressources consacrées à la défense et au triomphe de ses idées. Les membres opérant ces versements figureront sur les listes de l'Association comme donateurs.

Tout membre, souscripteur ou donateur, recevra une carte lui donnant le droit d'assister aux réunions qui seront convoquées par le Comité de l'Association.

Les sociétaires sont invités à faire connaître l'existence de l'Association et à lui amener de nouveaux adhérents.

*Administration.* — L'Association est représentée et administrée par le Comité qui a été élu par la première Assemblée générale.

Ce Comité a la faculté de s'adjoindre tous les membres dont il croirait utile de réclamer la collaboration.

Il nomme le bureau, qui se compose d'un Président, de Vice-Présidents, d'un Trésorier et d'un Secrétaire.

Le Comité se met en rapport avec les villes de province; il y provoque la formation de comités locaux destinés à devenir des centres d'action.

Il décide de toutes les mesures qui devront être prises, en chaque occasion, pour la défense des principes de l'Association et il leur donne toute publicité.

Il organise notamment des réunions publiques et privées, des conférences, et fait toutes les publications jugées utiles.

Le Comité cherche à se procurer en tous pays les renseignements de nature à éclairer les questions soumises à l'examen des commissions d'enquête organisées par les pouvoirs publics, par lesquelles il demandera à être entendu.

Il présente à ces commissions les documents et renseignements que pourront lui procurer les adhérents de l'Association.

Le Comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de toutes les affaires de l'Association.

Il nomme dans son sein nu Sous-Comité, plus particulièrement chargé

de l'expédition des affaires courantes et de l'exécution des résolutions du Comité et de l'Assemblée générale.

Une assemblée générale des adhérents a lieu au moins une fois chaque année. Elle entend le rapport du Comité sur sa gestion, statue sur les comptes et pourvoit au renouvellement du Comité.

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Comité ou l'un des Vice-Présidents, et, à leur défaut, par un membre délégué à cet effet par le Comité.

Le procès-verbal de chacune des séances du Comité est inscrit dans un livre, tenu à la disposition de tous les sociétaires. Il en est de même des procès-verbaux des Assemblées générales.

Tous renseignements sont reçus et donnés par le secrétariat, au siége de l'Association, 35, rue Bergère, à Paris.

Le Comité d'administration se compose dès à présent de soixante-dix membres, négociants, industriels, membres du conseil supérieur du commerce et des Chambres de commerce, sénateurs, députés, publicistes. Ce comité a formé son bureau en élisant :

*Président* : M. Ad. d'Eichthal, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture et du Commerce;

*Vice-Présidents* : MM. Dauphinot, sénateur, Galline, Gérantet, Gosselin, Grandval, Houette, Lalande, Thivel-Duvillars, présidents des Chambres de commerce de Reims, de Lyon, de Saint-Etienne, de Boulogne, de Marseille, de Paris, de Bordeaux, de Tarare; Henri Fould, vice-président de la Chambre syndicale du commerce d'exportation ; Joseph Garnier, sénateur; Hiélard, président de l'Union centrale des Chambres syndicales; Gustave Roy, membre de la Chambre de commerce de Paris.

MM. Michel Chevalier, Laboulaye, Jules Simon, ont été proclamés présidents d'honneur.

Le bureau, qui constitue un comité d'action, choisit pour sécrétaire-général M. Octave Noël, publiciste.

Il a publié le manifeste suivant :

« Le régime économique établi est, depuis quelque temps, l'objet des plus vives attaques. On profite des deux mauvaises années, qu'ont ressenties tous les pays, et de l'état instable des relations internationales, pour égarer l'opinion publique. Quelques industries qui se croient un droit au privilége et qui ne veulent pas subir le sort commun, en vertu duquel les années médiocres ou mauvaisses succèdent aux années d'une grande prospérité, viendraient détruire ce régime économique auquel la France doit uue partie de sa richesse.

« Le principe de régler les conditions d'échange de peuple à peuple, au moyen de conventions internationales, est lui-même contesté, malgré ses féconds effets.

« Des groupes d'industriels osent élever à nouveau la prétention de faire de la douane un moyen de protection pour eux et de prélèvement à leur profit, d'impôt sur la masse de leurs compatriotes.

« Leur système consisterait à écarter leurs concurrents étrangers, à relever les droits, chaque fois que la compétition deviendrait active, et à se rendre ainsi complètement maîtres du marché intérieur, tout en se dérobant aux nécessités de perfectionnement industriel.

« De telles visées, si elles étaient suivies d'effet, auraient pour résultats :

« De nous isoler commercialement des autres nations;

« De provoquer une funeste guerre de tarifs;

« De paralyser les progrès de l'agriculture, en surélevant le prix des machines et des matières qu'elle emploie. et en lui fermant de nombreux débouchés;

« De produire un renchérissement artificiel des objets les plus nécessaires aux classes laborieuses, et de leur imposer ainsi de douloureuses privations;

« De porter l'instabilité des relations industrielles et commerciales à l'état de système;

« De compromettre nos exportations qui, pour les seuls objets fabriqués, se chiffrent aujourd'hui par deux milliards annuellement, et d'exposer au chômage et à la misère les populations ouvrières si nombreuses qui trouvent un travail assuré, grâce aux débouchés extérieurs qu'une politique commerciale restrictive nous fermerait partiellement, alors qu'une politique libérale pourrait au contraire en ouvrir de nouveaux.

« Le moment est donc venu, comme l'indiquait si bien M. Léon Say, ministre des finances, dans un récent discours, de relever le drapeau sur lequel Bastiat avait écrit : « On ne doit payer d'impôt qu'à l'État ».

« C'est là l'objet de l'*Association pour la défense de la liberté commerciale et industrielle, et pour le maintien et le développement des traités de commerce :* de nombreuses adhésions lui sont déjà parvenues.

« L'Association fait appel au concours de tous ceux qui ont à cœur de maintenir à la France toutes les sources d'expansion et de progrès, de combattre toute tentative rétrograde, de renouveler les traités de commerce pour une longue période, garantie nécessaire de nos deux milliards d'exportation d'objets fabriqués, et de favoriser enfin, avec la prudence convenable, de nouveaux pas vers la liberté commerciale ».

# CORRESPONDANCE

## QU'EST-CE QUE LE SOCIALISME?

Monsieur le Rédacteur en chef, je viens vous demander l'hospitalité pour l'élucidation d'une question importante de la langue politique et économique actuelle.

Cette question est celle de la signification qu'il convient de donner aux mots *socialisme* et *socialiste*, que l'on a parlé, paraît-il, d'introduire dans un traité international. Je crois avoir quelque compétence pour donner un avis sur ce point, et je pense en outre que cette indication pourrait amener les hommes politiques qui ont formé le projet auquel je viens de faire allusion à y renoncer.

La signification réelle et l'histoire du mot socialisme sont peu connues, même de ceux qui se déclarent partisans des idées qu'il exprime. Pour beaucoup de ceux qui redoutent ces idées, il est le synonyme de bouleversement, de « liquidation sociale. » Pour d'autres personnes il sert à dénommer tous les projets tendant à améliorer le sort des classes pauvres. D'autres personnes encore confondent socialisme et communisme, ce qui est commettre une erreur. Tous les communistes sont bien des socialistes, mais tous les socialistes ne sont pas des communistes, ni — comme on dit aussi aujourd'hui — des *collectivistes*. Il a existé des écoles socialistes qui n'étaient pas communistes : l'école Saint-Simonienne, l'école phalanstérienne, l'école mutuelliste ou proud honienne entre autres.

Le mot socialisme fut imprimé pour la première fois dans un ouvrage de Pierre Leroux, il y a une quarantaine d'années. Il était opposé à *individualisme* et avait pour signification une organisation politique dans laquelle l'individu serait sacrifié à cette entité qu'on nomme la société. Pierre Leroux déclarait, alors, n'être pas socialiste lui-même. Vers 1840, M. Louis Reybaud reprit le mot et l'employa comme un dénominateur commun de toutes les écoles qui, à cette époque, proposaient chacune un système de transformation de la société. Ces écoles acceptèrent le nom, et c'est depuis cette époque que le mot socialisme et son dérivé socialiste sont entrés dans la langue courante.

On oublia alors un point important : ce fut de convenir, de part et d'autre, de la signification du mot. Les socialistes eux-mêmes ne se mirent pas d'accord entre eux, et je connais des survivants

de cette époque qui n'acceptent pas qu'il y ait de vrai socialisme en dehors de leur socialisme à eux, Comment reconnaître l'authentique, le vrai socialisme ? C'est ce qu'on ne disait pas alors et ce qu'on dit peu aujourd'hui.

Je crois avoir trouvé l'unique moyen qui permette de dégager l'idée commune des socialistes de toutes les écoles, et même de ceux qui n'ont pas d'école. Ce moyen consiste à recbercher, dans toutes les polémiques qui ont eu lieu entre les socialistes et leurs adversaires, le point ordinaire de discussion, celui auquel finissait toujours par se réduire le débat. Or, ce point a toujours été la définition des attributions de l'Etat, représenté par le législateur et le gouvernement.

L'Etat a le droit et le devoir d'intervenir dans la production et l'échange des richesses pour assurer l'équitable répartition des produits du travail, disent les socialistes. — L'Etat n'a rien à voir dans ces phénomènes, affirment les économistes. (En donnant à ce nom la signification de disciples d'Adam Smith, J.-B. Say et Bastiat, pour ne parler que des morts.) — Les économistes ajoutent que cette équitable répartition est bien plus assurée par le simple jeu des intérêts individuels fonctionnant en liberté.

Donc, l'idée fondamentale du socialisme est : que l'Etat a un devoir de protection spéciale à remplir vis-à-vis des membres pauvres de la société, particulièrement envers les travailleurs manuels vivant de salaires; devoir consistant notamment à assurer à ces membres une part équitable dans le produit du travail général.

Voilà la définition réelle du socialisme et je ne crois pas qu'aucun homme ayant étudié sérieusement la question puisse la contester.

On comprend qu'une semblable donnée puisse servir de base à des systèmes très-divers et que les imaginations les plus riches et les plus déréglées puisse se donner carrière dans l'invention des moyens par lesquels l'Etat pourrait atteindre le but indiqué. Il peut même résulter de l'admission de cette donnée les conséquences les plus bizarres; par exemple, celle qui consiste à ranger parmi les socialistes les hommes qui attaquent le plus violemment le socialisme, les conservateurs et les réactionnaires les plus accentués. Etant admis que le socialisme consiste dans cette idée : que les institutions sociales jouent un rôle important dans le bonheur ou le malheur des peuples, il est facile de concevoir qu'il peut exister — et il existe — un socialisme de gauche ou démocratique, un socialisme de droite : aristocratique ou autocratique, un socialisme religieux et un socialisme non religieux, un socia-

lisme révolutionnaire et un socialisme pacifique, un socialisme transformateur et un socialisme modificateur.

Le second quart de ce siècle a vu une véritable efflorescence d'écoles ayant chacune un système, en Europe et en Amérique. A l'heure présente, en Europe, deux de ces écoles seulement possèdent de nombreux adhérents. Ce sont : celle de Karl Max et Lasalle et celle de Michel Bakounine. La première exerce son influence en Allemagne, en Autriche, en Hollande, aux Etats-Unis, dans la partie flamande de la Belgique et dans la partie allemande de la Suisse. La seconde existe dans les parties françaises de la Suisse et de la Belgique, en Italie, en Espagne et en Russie. La première déclare vouloir agir par les moyens légaux, conquérir l'opinion publique, obtenir la majorité dans les assemblées législatives, et alors appliquer son système, qui consiste dans la possession par l'Etat des terres et des instruments de travail. La seconde est révolutionnaire, condamne toute action politique et légale, et proclame qu'un coup de force seul peut changer le présent état de choses. Ce coup de force se produisant, les disciples de Bakounine, qui prennent les noms de *collectivistes* et d'*an-archistes*, aboliraient l'Etat et en conféreraient les attributions aux *corporations* agricoles ou industrielles assez semblables au *mir* et à *l'artel* russes. J'ajoute que tous les socialistes russes ne sont pas disciples de Bakounine, mais que tous leurs systèmes reposent sur une modification du *mir* et de *l'artel*.

En France, on croit généralement que le socialisme a disparu et les journaux républicains modérés le répètent à l'envi, depuis que M. Thiers l'a affirmé dans son testament politique.

Cette assertion est à la fois exacte et inexacte. Elle est exacte si l'on entend par socialisme les écoles qui existaient en 1848, ou tout groupement analogue ; elle est inexacte si l'on prétend que les idées de recours à la puissance publique pour l'amélioration du sort des classes pauvres et vivant de salaires ont disparu.

J'ai dit plus haut qu'il était facile de classer parmi les socialistes beaucoup de ceux qui déclament aujourd'hui avec le plus de véhémence sur le danger social et le socialisme. C'est ce que j'ai appelé le socialisme de droite. Ils sont nombreux les partisans du retour vers le passé, aristocrates, monarchistes, théocrates, qui soutiennent que les institutions qu'ils rêvent feraient le bonheur des peuples. Napoléon III fut, on le sait, un socialiste à sa manière et une fraction du parti bonapartiste exploite encore ce champ. Le comte de Chambord a, en bonne justice, droit au même titre ; un document que l'*Union* réimprime de temps à autre nous a, en effet, appris que le descendant des anciens rois, qui ne veut

que notre bonheur et particulièrement celui des ouvriers, croit que ce bonheur serait le résultat d'institutions ressemblant fort aux corporations d'avant 1791. Le comte de Chambord a, en outre, dans un autre document, donné son approbation au système de M. Le Play, auteur d'un projet de *réforme sociale*, par le rétablissement du privilége d'héritage et par celui de la clientèle et du patronat, tels qu'ils existaient dans la Rome antique. Ce système, d'après M. Le Play, doit assurer le bonheur du peuple.

Le R. P. Marquigny, de la compagnie de Jésus, qui préconise dans les congrès catholiques, le système des corporations chrétiennes, et M. le comte de Mun, qui dans un discours récent a montré des sentiments révolutionnaires que ne désavouerait aucun *leader* démocrate-socialiste ou anarchiste, ont tous les droits possibles à être classés parmi les socialistes.

On me dira peut-être que, voulant trop prouver, je ne prouve rien et que, à m'en croire, tout le monde serait socialiste. Cette objection serait erronée, les non-socialistes sont très-nombreux ; ce sont tous les hommes qui professent que l'État et ses institutions n'ont pas d'autre mission que de protéger la vie, les biens et la liberté des citoyens, et qu'il faut, ce résultat étant assuré, laisser à chaque individu le soin de faire son sort. J'ai nommé tout à l'heure deux hommes représentants de l'idée monarchique en France, qui peuvent être classés parmi les socialistes. Un troisième, M. le comte de Paris, n'a aucun droit à ce titre. Dans son livre sur *les associations ouvrières en Angleterre*, il se prononce, en effet, pour la doctrine du laisser faire, laisser passer.

Le but que je me suis proposé en vous écrivant cette lettre, Monsieur le Rédacteur, a été uniquement, ainsi que je l'ai dit en commençant, de fixer un point de la langue politique. Je serai heureux si, grâce à votre obligeance, la définition que je donne, et qui ne sera contestée par aucun homme ayant creusé la question peut jeter un peu de lumière sur ce phénomène social qui n'a de nouveau que le nom : le *socialisme*.

Agréez, etc.

CH.-M. LIMOUSIN.

*Observations du Rédacteur en chef.*

Les renseignements que donne M. Limousin complètent les observations consignées dans le premier article de ce numéro.

Nous devons toutefois les rectifier en ce qu'il dit des écoles de Saint-Simon, de Fourier, de Proudhon et de Pierre Leroux.

P. Leroux, a toujours rêvé une organisation patriarcale et « humanitaire, » aboutissant à un communisme vague et nuageux. Dans les systèmes propagés par les disciples de Fourier et de Saint-Simon, le communisme est dissimulé par des excentricités d'organisation. Personne n'a plus attaqué à la fois et la propriété et les écoles socialistes que Proudhon, qui a qualifié de « vrai socialisme » ses critiques pamphlétaires.

M. Limousin, lui, conclut à un « minimum de socialisme », lequel consisterait dans le devoir, pour l'Etat, de protéger spécialement les travailleurs manuels pour qu'ils obtiennent ce qui leur revient légitimement.

Ce que M. Limousin appelle socialisme, c'est la justice résultant du respect absolu, non pas seulement, — comme dit l'auteur de la lettre, — « du simple jeu des intérêts individuels en liberté », mais du respect absolu de la propriété et de la liberté du travail et de l'échange des services.

Et s'il était démontré que les salariés ne reçoivent pas tout ce qui leur revient de droit, la science économique serait en possession d'une nouvelle vérité, et les économistes auraient pour mission de la propager et de la signaler au législateur ; mais la démonstration reste à faire,

Jph G.

---

# SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JUILLET 1878.

Communication : A propos du traité Franco-Italien, par M. Luzzatti.
Ouvrages présentés.

M. Pascal Duprat, député de Paris, un des plus anciens membres de la Société, a présidé cette réunion, à laquelle avaient été invités divers membres du Congrès des institutions de prévoyance et du jury de l'Exposition : MM. Boscher de Kemper, qui a dirigé le bureau de statistique en Hollande; — Bœhmert, professeur d'économie politique à l'Université de Dresde ; — Broch, ancien ministre en Norvége; — de Bruyn-Kops, député des Pays-Bas, fondateur de l'*Economist* hollandais ; — Carrey, consul de France à Chicago; — Fischer, commissaire supérieur des postes allemandes; — Ch. de Laveleye, professeur d'économie politique à l'Université de Liége; — Ch. Keleti, directeur de la statistique en Hongrie ; — Kœrœssi, chef du bureau de statistique à Budapest ; —

Kiœr, directeur de la statistique en Norvége; — Lebon, directeur du bureau de statistique à Bruxelles; — Mansolas, directeur de la statistique en Grèce. — Assistaient aussi à la réunion M. Rougier, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Lyon; — M. Fournier de Fleix, publiciste, lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques.

Après la présentation de divers ouvrages par M. le secrétaire perpétuel (voy. plus loin), M. le président s'est fait l'interprète de la Société en priant M. Luzzatti, qui s'est directement occupé de la négociation du traité de commerce entre la France et l'Italie, de vouloir bien donner à la Société quelques explications sur cette importante affaire.

M. le professeur Luzzatti, après avoir remercié l'honorable M. Pascal Duprat de ses paroles bienveillantes pour son pays et sa personne, dit que, quoique peu disposé à aborder des questions de douanes, il ne veut pas se soustraire à cette aimable invitation.

Les droits de sortie constitueraient, d'après ce qu'il entend dire, les principaux griefs contre le traité franco-italien qui vient d'échouer. Or, avant de répondre à cette objection, l'orateur, s'adressant à une assemblée d'économistes, fait remarquer que les droits de sortie dans leur ensemble et à quelques exceptions près, ne sont pas empreints de tendances protectionnistes. En fait, l'ancien système protecteur et prohibitif poussait à l'exportation des produits au moyen de primes et d'autres artifices non moins blâmables. Les droits de sortie punissent l'exportation, et à ce point de vue le pays qui les adopte se nuit à lui-même s'il ne procède pas avec la plus grande prudence.

S'il s'agit de droits minimes comme ceux de la Suisse, et alors, outre l'ennui qu'ils causent, ils passent inaperçus; mais pour peu qu'ils soient élevés, ils troublent la possibilité de la concurrence sur les marchés étrangers, et même quand il s'agit de produits dont un pays croit avoir le monopole, il faut bien faire attention à la théorie des *succédanés*, qui substitue dans la consommation étrangère des produits non grevés d'impôts à ceux sur lesquels pèsent les droits de sortie. Pour donner un exemple tiré de l'Italie, le soufre de la Sicile, quoique ne pouvant pas être remplacé par d'autres substances dans certaines industries, ferait concurrence, dans le midi de la France, aux pyrites, si l'on abolissait les droits de sortie italiens. Ce que vient de dire M. Luzzatti prouve qu'une rigoureuse nécessité financière pouvait seule obliger l'Italie, en 1866, à établir une série de droits de sortie assez onéreux. C'est à M. Scialoja,

l'illustre économiste dont les membres de la société vénèrent la mémoire, que revient la courageuse initiative de cette pénible mesure. Mais quel économiste oserait le condamner quand on pense que les droits de sortie fournissaient une ressource de 6 à 7 millions pour un budget sur lequel pesait le fardeau du cours forcé et des taxes sur le sel, sur la mouture et les céréales? L'orateur ajoute que l'accueil cordial fait par l'assemblée à ces paroles lui permet de ne pas insister sur ce point. Mais M. Luzzatti ne peut pas comprendre comment les droits de sortie constitueraient un grief contre le traité italien-français, lorque, exception faite de trois nouveaux droits insignifiants, tous les autres étaient dans le nouveau traité identiques à ceux établis dans le régime de 1863.

Toutefois il est bon qu'on connaisse en France la tendance qui se manifeste en Italie de supprimer un à un ces mauvais droits de sortie à mesure que les conditions du budget le permettent.

Tandis que M. Berlet, rapporteur du traité franco-italien à l'assemblée de Versailles, affirmait légèrement que le nouveau droit français de 3 fr. 50 c. l'hectolitre sur les vins italiens paraissait à l'Italie assez faible pour lui permettre de maintenir un droit de 1 fr. 10 c., le Parlement italien, sur l'initiative du gouvernement, supprimait le droit de sortie sur le vin afin de diminuer les inconvénients du droit français. Ici l'orateur, au milieu de l'hilarité de l'assemblée, montre sa surprise de ce que, tandis qu'en Italie on lit et on étudie ce qu'on écrit en France, on ne fasse pas de même en France à l'égard de ce qui se publie en Italie. — Reprenant ensuite son exposé sur ce qui arrive pour les droits de sortie, il rappelle que sur l'initiative du gouvernement ou de la commission dont il était le rapporteur, on a aboli dans le tarif général un million environ de droits de sortie; et que le ministre des finances, dans un projet de loi tout récent, propose d'en supprimer d'autres, représentant pour le Trésor une perte de plus d'un million.

L'honorable M. Luzzatti n'a aucune mission pour représenter l'opinion de son gouvernement, mais quoique député de l'opposition parlementaire, il peut affirmer qu'une réduction ultérieure des droits de sortie pourrait devenir la base de nouvelles négociations entre l'Italie et la France, si celle-ci était disposée à faire des concessions sur d'autres parties du tarif français.

En tant qu' économiste, M. Luzzatti conclut en invoquant le jour où l'on bornera comme en France les droits de sortie aux chiens contrebandiers; car cette méthode de frauder le fisc sera aussi pratiquée avec les chiens d'Italie.

L'assemblée témoigne ses remercîments à l'honorable M. Luzzatti par d'unanimes applaudissements.

On procède ensuite au choix d'une question pour la conversation de la soirée.

Sur la proposition de M. Joseph Garnier, on met en discussion la question insérée au programme sous son nom et ainsi formulée : « Sophisme de la réciprocité à propos des traités de commerce. »

MM. Joseph Garnier, Ch. de Laveleye, Luzzatti, Alglave, de Molinari, de Bruyn-Kops, Limousin, P. Duprat, prennent successivement la parole.

Nous reproduirons le résumé de cette discussion dans un autre numéro.

### OUVRAGES PRÉSENTÉS.

*Il nostro trattato di commercio all' assemblea di Versailles*, par M. LUIGI LUZZATTI (1).

Extrait de la « Nuova Antologia » ; — traduit dans la *Revue politique.*

*Relazione sulle condizioni economiche e morali delle banche mutue popolari italiane al* 31 *dicembre* 1876, par LE MÊME (2).

*Resoconto dell' adunanza dei delegati delle banche popolari* (29 aprile 1877) (3).

*Statuto della associazione fra le banche popolari italiane* (29 aprile 1877) (4).

*Resoconto di* 160 *banche popolari italiane e movimento cooperativo in Italia e all' estero del* 1875-76-77, par M. FRANCESCO VIGANO (5).

*Storia della rivoluzione del* 1848 di Garniès-Pagès. *Italia*, traduit par LE MÊME (6).

# BIBLIOGRAPHIE

ETUDES SUR L'INDUSTRIE ET LA CLASSE INDUSTRIELLE A PARIS AU XIII$^e$ ET AU XIV$^e$ SIÈCLE, par GUSTAVE FAGNIEZ, Bibliothèque de l'Ecole des hautes études, Paris, Vieweg, 1878, 1 vol. in-8°.

M. Levasseur a déjà, dans plusieurs chapitres de sa belle Histoire des classes ouvrières avant 1789, exposé le développement des corpo-

(1) *Roma*, 1878. In-8 de 20 p.

(2) *Sadova*, 1878. In-4 de 84 p.

(3) *Milano*, 1878. In-8 de 596 p.

(4) *Ibid.*, 1878. In-4 de 124 p.

(5 et 6) *Ibid.*, 1877. In-8 de C0 p. et de 8 p.

rations aux XIIIe et XIVe siècles, époque où pour la première fois on retrouve de leurs statuts et de leur histoire des monuments certains. M. G. Fagniez, archiviste aux archives nationales, vient de reprendre la matière en lui consacrant un volume entier, — bien que ses études se bornent aux corporations parisiennes, — et en réunissant, grâce à une érudition profonde, tous les documents ou fragments de documents propres à jeter quelque lumière sur cette partie obscure et importante de l'histoire industrielle du moyen âge.

L'ouvrage est divisé en deux parties : dans la première, l'auteur aborde l'étude d'ensemble de la corporation, l'organisation civile, religieuse et économique de la classe laborieuse ; il y expose l'état actuel des données historiques sur l'origine des corps de métiers; données fort vagues et incomplètes qui permettent seulement de rattacher d'une façon générale la naissance des corporations à l'existence des groupes d'artisans créés dans les domaines des grands propriétaires après la conquête germanique et qui à cette époque représentèrent presque toute la production manuelle. « Une organisation, dit l'auteur, imaginée dans l'intérêt du maître pour discipliner et rendre plus productif le travail servile, devint la garantie des priviléges de la classe industrielle.

« .... Cette transformation s'accomplit par degrés. L'artisan réussit d'abord à s'assurer une partie des bénéfices de son travail, puis le maître les lui abandonna entièrement en stipulant seulement des droits pécuniaires; enfin les associations ouvrières s'attribuèrent des priviléges exclusifs qui firent disparaître les travailleurs isolés. Le mouvement communal ne fut pour rien dans cette émancipation de la classe ouvrière... elle était terminée quand il commença et ce fut au contraire l'existence des corporations qui favorisa la formation des communes. »

Quels qu'aient été leur origine et leur mode de développement, on trouve au XIIIe siècle les corporations toutes formées, ayant déjà probablement un passé assez long, puisqu'elles purent apporter à Etienne Boileau, qui les enregistra, des statuts déjà complets et révélant une organisation achevée. Dès cette époque, l'industrie parisienne avait déjà atteint un haut degré d'activité. Des auteurs du temps écrivent qu'on ne trouve presque pas à Paris deux maisons de suite qui ne soient occupées par des artisans. Les halles sont décrites comme aussi vastes qu'une ville; les draps, les fourrures, les soieries, les fines étoffes remplissent les rez-de-chaussée, tandis que dans la partie supérieure, qui présente l'aspect d'une immense galerie, se présentent les objets de toilette, couronnes, tresses, bonnets, ceintures, aumonières, gants, colliers, etc., et tous les objets auxquels nous donnons le nom d'articles de Paris, objets qu'on nommait alors *la mercerie* et qui étaient fort recherchés sur le marché parisien, si l'on en croit ces vers d'un poète du temps :

Et reviennent de toze païs
Les bons marcheans à Paris
Por la mercerie achater.

Des documents positifs, les rôles des tailles levées à Paris de 1292 à 1300, puis en 1313, fournissent sur l'état de l'industrie des renseignements précis, du moins quant à la désignation et à l'importance relative des professions, sinon quant au nombre des patrons et ouvriers, car tous les artisans n'étaient pas contribuables et par suite ne figuraient pas sur le recensement. Les listes donnent pour 1292, 4158 *gens de métier*, et pour 1300, 5844, chiffres qui sont certainement bien au-dessous de la réalité si l'on tient compte de la considération exposée ci-dessus.

M. Fagniez reproduit en entier, en les complétant et les expliquant par de nombreuses notes, ces listes des professions de Paris, rangées dans 364 catégories, parmi lesquelles celles relatives au vêtement et à l'alimentation paraissent avoir compté le plus grand nombre d'artisans (1). Les industries qui travaillaient les métaux précieux et celles relatives à la mercerie occupent le rang suivant comme importance.

Qu'étaient ces corporations dont le *livre des métiers* nous a conservé les statuts, dont la vie légale nous est assez bien connue grâce à ces statuts mêmes, dont le caractère, la vie intérieure, les traditions morales, le rôle politique n'ont laissé au contraire que de faibles traces? M. Fagniez a cherché à nous en rendre l'image aussi fidèle que possible dans des tableaux résumés où il passe en revue l'existence civile et religieuse du corps de métier, ses droits comme personne morale, ses croyances et ses habitudes en tant que constituée en confrérie, laquelle, on le sait, était sous certains rapports indépendante de la corporation, ses attributions, au point de vue de l'assiette des impôts et de la police, son intervention dans les crises politiques. Tableaux résumés, disons-nous, car M. Fagniez se contente en quelque sorte de rapprocher et d'interpréter les textes anciens. Or, malgré le soin qu'il a pris de réunir tous ceux qui pouvaient lui fournir même un éclaircissement de détail, ces textes sont courts et l'impression qu'éprouve le lecteur est celle d'un peu de sécheresse dans l'exposition. Notamment sur le rôle politique des corporations, à force d'être brèves, les indications de l'auteur semblent insuffisantes. Le sujet est traité plus largement quand l'auteur rentre dans l'étude du mécanisme intérieur de la corporation, lorsqu'il analyse les conditions de l'apprenti, de l'ouvrier et du maître, les épreuves par lesquelles l'artisan devait passer, la protection et en

(1) Actuellement à Paris (Tableau publié par la Chambre de commerce de Paris, en 1872) les patrons classés dans les catégories de l'alimentation et des tissus représentent un chiffre de 72,536, sur un total de 148,244 patrons constituant l'ensemble des chefs d'industrie parisiens.

même temps les entraves qu'il trouvait dans la corps de métier; lorsqu'il examine les garanties plus ou moins efficaces qu'assurait aux consommateurs la surveillance rigoureuse des *gardes-jurés* chargés d'inspecter la fabrication et d'empêcher les fraudes, les inconvénients qu'offraient le monopole des corporations et leurs règlements étroits au point de vue de l'introduction des procédés nouveaux dans l'industrie, le désordre causé par les conflits nombreux des corporations entre elles. Sur ces différentes questions pleines d'intérêt, le livre de M. Fagniez fournit des renseignements sobres mais précis. La conclusion de son étude générale des corps de métiers nous paraît juste. Favorable aux corporations en tant que répondant aux XIIIe et XIVe siècles, à l'état général de la société et de la production, il repousse nettement l'idée que plus tard elles aient rendu les mêmes services ou qu'elles puissent en ressuscitant fournir un remède aux souffrances industrielles. Même à l'époque de leur véritable épanouissement, l'auteur ne croit pas qu'il soit démontré qu'elles aient procuré aux ouvriers des conditions d'existence plus favorables qu'aujourd'hui. Bien que sur ce problème la certitude soit difficile, pour ne pas dire impossible, à obtenir, M. Fagniez pense pouvoir conclure de l'étude consciencieuse des faits que, malgré la limitation du nombre des apprentis, le travail manquait plus souvent aux ouvriers que les bras ne manquaient à l'industrie, et que par suite les patrons faisaient la loi du marché. Si, se plaçant à un autre point de vue, on veut considérer comparativement les salaires et le prix des objets de première nécessité, le manque de documents suffisants empêche d'établir par des chiffres ce que pouvait être la situation exacte de l'ouvrier du XIIIe et du XIVe siècles. Mais il est incontestable que les salaires ayant haussé depuis cette époque dans des proportions considérables et le prix des objets de grande consommation ayant baissé plus que la valeur de l'argent, l'ouvrier d'aujourd'hui est en somme plus payé et vit à meilleur marché que l'ouvrier d'autrefois.

L'avantage que M. Fagniez attribue à l'artisan du moyen âge d'avoir été, grâce au peu d'importance du capital nécessaire pour s'établir à cette époque (1), plus facilement à même que l'artisan moderne de franchir la distance qui sépare l'ouvrier du patron ; cet avantage même est-il aussi réel que semble le penser l'auteur? Il faudrait s'expliquer sur ce que l'on entend par patronat. Une erreur bien répandue consiste à considérer l'industrie moderne comme étant entièrement et exclusivement transformée en grande industrie. Les vastes ateliers, les gigantesques usines frappent les regards et l'on s'imagine aisément que tout le

(1) La maîtrise aux XIIIe et XIVe siècles ne s'achetait que dans un petit nombre de métiers, et même dans ces métiers, le prix en était relativement bas. A partir du XVe siècle, on le sait, la royauté, par mesure fiscale, étendit la maîtrise aux autres professions et en augmenta le prix.

travail de la production est exécuté par ces agglomérations de bras obéissant à une seule direction. Le developpement immense de la grande industrie est incontestable, mais dans les centres populeux comme Paris, dont l'auteur étudie le passé professionnel, la grande industrie a-t-elle tué la petite? L'examen des statistiques spéciales prouve qu'il n'en est rien. Rappelons seulement ici les chiffres fournis par la Chambre de commerce de Paris en 1860 et 1872. D'après l'enquête de 1860, le nombre total des patrons était de 101,171 à Paris; sur ce nombre, 7,492 occupaient plus de 10 ouvriers, 31,480 occupaient de 2 à 10 ouvriers, 62,199 occupaient un ouvrier ou travaillaient seuls.

On voit combien était restreinte la proportion des grands industriels. En 1872, le tableau publié par la chambre de commerce ne renfermait pas de classification analogue. Mais, pour Paris et le département de la Seine, contre 728,085 ouvriers (des deux sexes), ce document accuse 148,244 patrons, ce qui donne pour chaque patron une moyenne de 5 ouvriers (1). De plus, le rapporteur estime aux deux tiers de la totalité des patrons le nombre de ceux qui travaillent de leurs mains, soit seuls, soit avec un ouvrier. Nous sommes loin, on le voit, de l'absorption totale de la petite industrie parisienne par la grande, et, grâce au nombre considérable de modestes établissements qui ont subsisté, l'écart qui sépare l'artisan du patron n'est pas si grand qu'il semble au premier abord. La vérité, c'est qu'aujourd'hui la distinction par classes n'existe plus qu'à un faible degré et que les conditions de la vie industrielle, au point de vue de l'aisance et au point de vue de la considération sociale, varient à l'infini suivant l'échelon occupé dans l'ensemble de la production aussi bien par le patron que par le salarié, sans qu'il soit possible de mesurer la situation réelle du producteur à la facilité avec laquelle il passe de la catégorie des ouvriers à celle des patrons.

« Au moyen âge, dit l'auteur, les frais d'établissement étaient si peu « considérables que tout ouvrier laborieux et économe pouvait se flatter de devenir patron. » Et M. Fagniez compare à ces facilités l'énorme mise de fonds indispensable aujourd'hui pour créer une industrie, l'outillage coûteux, la masse considérable de matières premières, etc. Si l'argument était juste, les chiffres que nous avons cités plus haut et qui prouvent le grand nombre de patrons existant actuellement à Paris relativement au nombre des ouvriers, ces chiffres attesteraient la grande supériorité de notre temps au point de vue de l'aisance des classes laborieuses, car il faudrait admettre que, pour s'établir, chacun de nos nombreux patrons devait posséder des épargnes respec-

(1) M. Levasseur indique pour 1847 une proportion presque analogue : 64,000 patrons et 342,000 ouvriers. (Histoire des classes laborieuses depuis 1789, 2e vol., page 143).

tables. Mais, comme nous l'avons déjà dit, le point de départ de la comparaison nous semble erroné, du moins pour Paris. Un des effets du développement industriel dont Paris s'est trouvé le siége a été, non de tuer la petite industrie, mais d'en modifier la constitution de façon à la plier aux lois de la division du travail et à lui permettre ainsi de vivre à côté de la grande industrie sans trop de désavantage. Autrefois d'un petit atelier composé d'un maître et de quelques ouvriers sortaient des produits que ceux-ci avaient entièrement créés. Toutes les transformations que la matière devait subir avant d'entrer dans la consommation, elle la subissait dans ce même atelier. Aujourd'hui les choses se passent autrement : grâce aux progrès de la division du travail, la fabrication s'est spécialisée. Chaque petit atelier se borne à une branche de la production et fournit sur le marché du travail des produits partiels qui se complètent par d'autres avant d'être consommés. Tel objet de luxe ou d'usage courant, tel article de Paris a été fabriqué dans chacun de ses éléments par vingt ou trente ateliers qui s'en sont partagé la création. Les petits ateliers, dispensés par la simplicité même de leur travail de frais d'établissement trop considérables, sont, comme les membres d'un même organisme industriel, chargés chacun d'une fonction spéciale, indépendants les uns vis-à-vis des autres et ayant un patron par atelier. Cette organisation multiplie singulièrement, on le comprend, le nombre des patrons et explique les chiffres statistiques cités plus haut. Il y aurait lieu, croyons-nous, de tenir compte de ces faits quand on compare le présent au passé, et il ne faudrait pas toujours avoir en vue, pour l'opposer à la production du moyen âge, la grande industrie moderne, qui est la plus en relief, mais qui est loin d'avoir absorbé tout le champ du travail.

Même en ce qui concerne la grande industrie et la condition qu'elle réserve à l'ouvrier, nous aurions aimé voir M. Fagniez, puisqu'il abordait ce sujet, serrer les faits d'un peu plus près. La situation de l'ouvrier des manufactures modernes est-elle forcément «précaire», comme le dit l'auteur en opposant le salarié moderne à l'ouvrier du XIIIe ou du XIVe siècle, « qui pouvait presque toujours s'établir et travailler pour son compte » ? L'indépendance et la sécurité que la grande industrie offre à l'ouvrier, les facilités qu'elle lui donne pour s'élever, sans responsabilité personnelle, du rang le plus humble aux emplois supérieurs de la hiérarchie industrielle, ne balancent-elles pas jusqu'à un certain point les avantages hypothétiques d'un modeste établissement avec tous les risques qu'il entraîne ?

Ce sont là des questions complexes qu'il est dangereux d'effleurer ou de trancher en quelques mots, et nous ne prétendons pas les traiter ici ; mais il importe d'y répondre avant de conclure dans un parallèle entre le présent et le passé de la classe laborieuse. Les passer sous silence ou

les supposer résolues sans discussion, c'est se contenter d'une argumentation incomplète. Par sa brièveté même, le tableau de M. Fagniez nous semble, sur ce point, présenter des lacunes. L'organisation industrielle moderne offre des aspects multiples et veut être scrutée de près si l'on tient à se rendre un compte exact des faits et à les juger.

Nous ne nous étendrons pas sur la deuxième partie du livre de M. Fagniez, bien qu'elle soit peut-être la plus originale de l'ouvrage ; mais elle se refuse à l'analyse. M. Fagniez y a renfermé des monographies de plusieurs des professions les plus importantes de Paris : meunerie et boulangerie, boucherie, bâtiment, industries textiles, étoffes et vêtements, orfèvrerie. L'auteur a cherché à reconstituer, à l'aide des textes anciens, chacune de ces industries dans le détail de ses procédés, dans ses habitudes professionnelles, dans ses rapports avec l'autorité et les consommateurs. Le lecteur trouvera dans ces tableaux, forcément parfois un peu incomplets, de curieux détails sur la technique des métiers, sur la division des opérations, sur les variations de la réglementation qui régissait la production industrielle.

Le volume se termine par un vaste appendice contenant les documents originaux qui n'ont pu figurer dans les notes pourtant nombreuses et longues de l'ouvrage. C'est un précieux recueil de textes historiques.

En somme, en visant, avant tout, à faire une œuvre d'érudition, M. Fagniez a répandu de vives lumières sur l'histoire des corps de métier, précisé beaucoup de points douteux, montré nettement ceux où la certitude historique est impossible à obtenir faute de documents suffisants. Des études analogues, entreprises soit sur d'autres époques, soit sur d'autres centres que Paris, nous mettraient peu à peu en possession d'une histoire détaillée et exacte de l'industrie française. Souhaitons que M. Fagniez, qui, dans sa préface trop modeste, demande à d'autres de continuer son œuvre, ait lui-même le courage de donner une suite à ce premier volume. Tous ceux qu'intéresse le passé de nos classes laborieuses et commerçantes l'en féliciteront.

Eugène d'Eichthal.

---

Histoire de la Russie depuis les origines jusqu'a 1877, par Alfred Rambaud, 1 vol. in-18, Paris, Hachette, 1878.

De grands fleuves dont la direction va en sens inverse, la Néva descendant vers la Baltique tandis que le Dniéper court à la mer Noire et que le Volga se perd dans la Caspienne; des alternatives de plateaux et de plaines basses; une succession de steppes arables et de déserts stériles, tels sont physiquement les traits généraux de la Russie. Ils n'empêchent pas l'Europe orientale de présenter, dans son ensemble,

une remarquable unité. Entre les diverses parties de la Russie la nature, en effet, n'a interposé aucune frontière possible, et quant à la barrière que les fleuves pourraient opposer, elle disparaît en hiver sous le glacis uniforme que les frimas répandent sur toute la plaine, des rivages de la mer Noire à ceux de la mer Blanche.

Au point de vue économique, toutes ces régions sont, d'ailleurs, solidaires l'une de l'autre. La zone forestière a besoin des blés du Dnieper; les steppes du Sud réclament les bois du Nord, et le commerce qui se fait avec l'Europe, par la Düna, la Néva, la Dvina, a pour complément le commerce qui a lieu avec le Midi et l'Orient par le Dniéper ou le Volga. Sur l'immense espace qui s'étend des Carpathes à l'Oural, du Caucase au massif finlandais, la nature avait nettement marqué la place d'un vaste empire, et cet empire est aujourd'hui complet. Les Slaves qui occupaient, au IXe siècle, les régions de la Düna et du Bas-Dnieper, du Dniester et de l'Ilmen ; les Letto-Lithuaniens du bassin du Niémen, les Finnois, de la Livonie et de la Finlande, les Tchoudes de l'Esthonie, les Permiens d'entre la Dvina et la Kama, les Tchéramisses et les Tchouvaches des bords du Volga, toutes ces peuplades se sont fondues en un seul peuple, le peuple russe. Vaste travail de conquête et d'assimilation qui n'a pas pris moins d'une dizaine de siècles, et dont un professeur à la Faculté de Nancy M. Alfred Rambaud, vient de dérouler la marche et les péripéties dans un livre qui arrive fort à propos à l'heure actuelle, mais qui devra certainement un succès plus durable à ses fortes qualités intrinsèques, à la connaissance profonde que son auteur y déploie des choses de la Russie, de ses mœurs, de ses lois, de sa langue et de sa littérature.

La grande occupation des Slaves du IXe siècle c'était l'agriculture, et ils s'y intéressaient d'autant plus qu'il ne connaissaient pas encore le servage de la glèbe. Ils faisaient un grand commerce du miel de leurs ruches, de leurs blés, de leurs fourrures, et loin de leur être inconnu le numéraire devait être assez abondant parmi eux, puisque l'on a découvert en une seule fois, dans un vase enterré près de Novogorod, un tas de monnaies d'une valeur de 7,000 roubles actuels. Tout cela infirme déjà l'assertion de Nestor, leur premier annaliste, prévenu contre eux parce qu'ils n'étaient pas encore baptisés, que les anciens Russes vivaient dans les forêts « comme des bêtes fauves »; mais il n'en subsiste rien après les fouilles pratiquées dans les *Gorodichtché* (de *Gorod* ville), ou enceintes formées d'une levée de terre, que l'on rencontre ordinairement sur le bord escarpé d'un cours d'eau ou sur quelque éminence, et autour desquels se groupent, comme une sorte de cimetière, les *kourganes*, ou tertres funéraires. Quand on les a fouillés, ces enceintes et ces tertres ont livré des poteries assez soignées, des articles de fer et de bronze, d'or et d'argent, des verroteries, des perles fausses, des grelots, en

un mot une foule d'objets dénotant que les vieux Russes avaient une certaine industrie. On sait aujourd'hui qu'ils entretenaient avec l'Asie des rapports commerciaux assez étendus et que notamment les sabres de leur fabrication étaient renommés jusque chez les Arabes.

Les anciens Russes adoraient de grossières idoles qui se dressaient sur quelque colline et vénéraient des chênes sacrés ; ils étaient fort enclins à prendre les avis et à écouter les conseils de sorciers ou devins, analogues aux chamans des Tatars. Ils vivaient dans la polygamie, et leur usage était de se procurer des femmes, soit par un enlèvement, soit par un achat. La famille était fondée sur le principe patriarcal : le père en était le chef absolu, et lui mort, son pouvoir passait au plus âgé des membres qui la composaient, d'abord aux frères du défunt, s'il en avait, puis successivement à ses fils, en commençant par l'aîné. Elle se continuait par la commune ou *mîr*, qui n'en était que l'image agrandie et que gouvernaient les *anciens* de chaque famille réunis en *vetché* ou conseil. Les terres d'un village étaient la propriété indivise de la communauté, chaque communiste ne possédant, outre le *odvor* ou enclos autour de sa cabane que la récolte du lot de terre cultivé par lui.

Après les savantes recherches des Haxthausen, des Sumner Maine, des Maurer, des Nasses, des Sohm, il n'est plus douteux que cet état inférieur de la propriété, qui a persisté en Russie jusqu'à nos jours, et dont le *village communiste* du Bengale est un autre témoin, n'ait été en vigueur chez toutes les peuplades de souche aryane. Il n'est guère favorable au concept de l'État, et tout ce que les Slaves purent faire, ce fut de s'élever à la notion du *volost* ou canton, gouverné par un ancien, élu ou tirant son titre de sa naissance, mais dont le pouvoir, comme M. Rambaud en fait la remarque, devait beaucoup ressembler à celui d'Ulysse au milieu des rois de la petite Ithaque. Parfois, tous les cantons d'une peuplade formaient une ligne momentanée ; mais on ne voit pas qu'il y ait eu un prince des Sévérianes, un prince des Polianes, un prince des Radimitches, et l'idée de nation, d'État ne devait venir à ces peuples que du dehors.

Les grands princes de Moscou, dont le nom apparaît pour la première fois, en 1147, dans les chroniques comme celui d'une obscure bourgade, ont été les fondateurs de la nationalité russe. Parmi ces *rassembleurs de terres*, Ivan III, dit le Grand, qui régna quarante-trois ans (1462-1505) occupe la première place. Il soumit Nowgorod et réunit à ses Etats les principautés de Tver, de Rostof, d'Yaroslavl ; il fit la guerre aux Lithuaniens et mit fin au joug tatar. C'était cependant un prince peu belliqueux et dont le courage fut même mis en doute, une sorte de Louis XI moscovite, dévot et hypocrite, qui pleurait volontiers sur ses parents mis à mort par lui-même. Né despote, il fit mutiler les conseillers de son fils, fouetter en place publique l'archimandrite d'un

puissant monastère et le prince Oukhtomski, brûler vifs dans une cage de fer deux conspirateurs polonais. Ses regards faisaient évanouir les femmes, et on lui donnait déjà le nom de *Terrible*, que son petit-fils Ivan IV mérita tout à fait. Ivan IV prit le premier le titre de *Tzar*, s'empara d'Astrakhan et de Kazan, entama contre l'aristocratie russe une implacable lutte dont il sortit vainqueur à coups de supplices, conquit la Sibérie et finit par tuer d'un coup d'épieu son fils et seul héritier dans une altercation qu'il eut avec lui.

A toute cette cruauté se mêlait pourtant de la grandeur, et pour être tout à fait juste vis-à-vis d'Ivan IV, l'histoire ne doit pas oublier qu'il appartenait à ce terrible XVIe siècle, le siècle de l'Inquisition, de la Saint Barthélemy, des estrapades, qui produisit Henri VIII, Philippe II, Catherine de Médicis, dans cet occident beaucoup plus civilisé toutefois que la Russie asiatique à peine échappée au joug mongol. A un siècle et demi d'intervalle, Ivan IV eut un successeur, Pierre-le-Grand, dont le caractère offre, comme le rôle même, une singulière analogie avec le sien. En disant que Pierre édifia une armée régulière, une diplomatie, une hiérarchie administrative, des industries de luxe, des écoles, des académies sur un fond social qui semblait remonter au XIe siècle, M. Rambaud a parfaitement caractérisé l'œuvre générale de ce prince. Il affranchit la femme de son esclavage domestique; il s'efforça de relever l'agriculture et fomenta des fabriques; mais il légalisa de nouveau l'asservissement à la glèbe de 20,000,000 de paysans, et aggrava même ses conséquences. Cette classe se subdivisait en trois catégories : il y avait les *odnovorsti*, paysans libres et mêmes nobles d'origine; les *poloniki*, ou métayers qui cultivaient la terre des nobles à charge de livrer la moitié des produits, et qui avaient conservé la liberté personnelle; les paysans de la couronne, des couvents et des propriétaires tous serfs. Pierre-le-Grand, par ses oukases, confondit toutes ces situations; il assujettit tous les cultivateurs indistinctement à la capitation et à la résidence fixe, ce qui équivalait au servage, et l'impôt sur les *feux* devint l'impôt sur les *âmes*. D'autre part, l'aristocratie fut transformée en *noblesse de service*; tout noble dut servir, et tout serviteur de l'Etat, étranger ou russe, devint gentilhomme. Toutes les hiérarchies, aulique, militaire, maritime, ecclésiastique, s'encadrèrent dans les quatorze degrés d'une hiérarchie générale. — Le Tchin — qui assimile le *registrateur de collège*, au cornette et au diacre; le grand chancelier, au feld-maréchal et au métropolitain.

On eut ainsi l'illusion d'une Russie centralisée et civilisée à la façon européenne, tandis que le principe asiatique de la confusion du pouvoir paternel et domanial avec le pouvoir politique y demeura omnipotent. Cette illusion, les réformes d'Elisabeth Petrovna, fille de Pierre Ier, et celles surtout de Catherine II, contribuèrent plus tard à l'entre-

tenir. Catherine, en effet, eut quelques velléités généreuses. Elle voulut notamment élaborer un nouveau code, et parla de supprimer le servage. En fin de compte, elle l'aggrava, et distribua plus de cent cinquante mille paysans de la couronne à ses favoris, défendit aux serfs de porter plainte contre leurs maîtres, autorisa ceux-ci à les envoyer en Sibérie, établit enfin le servage dans la Petite Russie, où il n'avait pas encore d'existence légale. Ce n'est point assez, on en conviendra, pour justifier le surnom de *Sémiramis* du Nord que nos trop naïfs encyclopédistes lui décernaient.

Les premières années du règne d'Alexandre I^er^ furent une époque d'émancipation, d'idées généreuses. A un moment même, sous l'inspiration de son ministre Speranski, le Turgot russe, Alexandre médita d'inaugurer chez lui notre code civil, et d'y instituer une sorte de gouvernement représentatif. C'était en 1810, mais la guerre éclata ; puis vinrent la coalition européenne de 1814-15, la Sainte-Alliance, et dix ans plus tard Alexandre I^er^ mourait à Taganrog, en Crimée, tout à fait revenu de ses sentiments libéraux, et l'esprit troublé des idées les plus mélancoliques. Son frère Nicolas fut tout à fait un vieux russe et un autocrate, un despote *carré par la base*, pour parler comme Napoléon I^er^ ; un autre despote, Alexandre II, avait fait concevoir de grandes espérances, il avait conclu la paix avec les puissances occidentales, à la suite du désastre de Sébastopol, largement développé l'industrie et l'instruction publique, doté le pays de 16,500 kilomètres de voies ferrées, proclamé l'émancipation des serfs. Tout cela témoignait d'une inspiration généreuse et d'une politique éclairée ; mais tout cela est compromis par la malheureuse guerre que ce prince a faite aux Turcs, cédant à la pression du parti militaire et national, aux perfides conseils, peut être, du mauvais génie de l'Europe contemporaine, M. de Bismarck, pour l'appeler de son nom. Le plus clair de cette malheureuse aventure, qui n'a pas dit son dernier mot, sera, nous le craignons fort, ou de rejeter brusquement la Russie dans ses vieilles voies, ou de la précipiter dans des agitations révolutionnaires, qui se donneraient carrière chez elle dans des conditions particulièrement menaçantes, sinistres même.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

---

SALPÊTRES ET GUANOS DU DÉSERT D'ATACAMA ; mesures prises par le gouvernement chilien pour en faciliter l'exploitation. — Saint-Denis, Lambert, 1877 ; in-8° de 84 pages.

Le gouvernement du Chili vient de faire publier une brochure intéressante contenant les rapports qu'il a reçus des employés chargés d'explorer la partie du désert d'Atacama qui forme l'extrémité du terri-

toire de la République au nord, et qui, jusqu'à nos jours, était demeurée à peu près inconnue.

Voici en somme les faits nouveaux constatés par les rapports.

Cette partie du désert d'Atacama n'est pas, comme on le supposait, une plaine étendue au pied des Andes et venant finir au bord de l'océan Pacifique : c'est une vallée fort accidentée, qui s'étend du nord au sud entre deux chaînes de montagne, dont la plus basse finit au bord de l'océan par des sommets de mille mètres et plus de hauteur, constituant une sorte de muraille. On trouve dans cette vallée, où l'on rencontre les traces d'anciennes rivières et d'anciens lacs, mais qui est presque dépourvue d'eau et sans végétation, de vastes dépôts de nitrate de soude et de chlorure de sodium, des guanos, des dépôts de borates, des mines d'argent et de cuivre. Les mines d'argent et de cuivre se rencontrent aussi dans les deux chaînes des Andes et de la côte.

On a constaté également qu'il était assez facile d'ouvrir deux voies de communication entre la mer et l'intérieur du désert par deux coupures découvertes dans la Cordillière de la côte, lits d'anciennes rivières desséchées, que le gouvernement chilien a aussitôt entrepris de rendre praticables. Il y a donc là dès à présent un vaste champ ouvert à l'industrie, et les derniers journaux du Chili nous apprennent qu'on y accourt en foule pour chercher des mines de cuivre et d'argent dont plusieurs sont déjà en exploitation, et surtout pour exploiter les riches dépôts de nitrate de soude qui abondent dans ce désert à la surface du sol. D'après les calculs de M. Pissis, un de nos compatriotes et géologue distingué au service du Chili, un seul de ces dépôts contient, dans sa partie explorée seulement, de quoi fournir pendant un demi-siècle un million de quintaux de nitrate de soude par an. C. S.

---

# CHRONIQUE

SOMMAIRE : Le Congrès de Berlin touche à sa fin. — L'île de Chypre devient possession anglaise. — Avènement du parti libéral en Belgique. — Les complications résultant du vote de la Chambre des députés sur le traité franco-italien. — Prorogation du traité de commerce entre la France et l'Autriche-Hongrie. — Formation d'une Ligue pour la défense de la liberté commerciale et industrielle. — Le Congrès des institutions de prévoyance.

Le Congrès de Berlin a continué son œuvre, sans désemparer, depuis un mois. On saura sous peu quels arrangements seront résultés de cet espèce d'arbitrage, que le gouvernement de la Turquie et la Russie auraient si bien fait d'accepter il y a six mois.

Ce que l'on sait positivement depuis quelques jours, c'est l'exis-

tence d'un traité antérieur au Congrès, daté du 4 juin, entre l'Angleterre et la Turquie, garantissant celle-ci contre une invasion dans l'Asie-Mineure, moyennant la cession à l'Angleterre de l'île de Chypre, qui va devenir une station à l'instar de Gibraltar et de Malte, et un poste rapproché pour surveiller les velléités ambitieuses de l'aigle moscovite.

Il serait difficile de dire les conséquences diplomatiques de ce fait diversement apprécié; mais il est sûr que les Cypriotes ne peuvent que se féliciter de changer de fournisseur de sécurité. Voilà leur île remise sur le chemin de son ancienne prospérité; en ce moment Chypre n'a que 70,000 habitants pour 45,000 kil. carrés, surface presque aussi grande que celle de la Grèce qui est de 52,000 kilomètres carrés pour 1 million et demi d'habitants.

— Les élections qui ont eu lieu par moitié en Belgique ont amené un grand changement politique dans ce pays. Le pouvoir, c'est-à-dire les portefeuilles des ministres, passe des mains du parti dit clérical dans celles du parti dit libéral, qui a pour chef M. Frère-Orban. Celui-ci n'en est plus à faire ses preuves. Aux libéraux maintenant à prouver qu'ils le sont positivement et qu'ils ont abandonné les velléités réglementaires et les petites mesquineries qui ont caractérisé l'ancien parti libéral (1).

— Le vote peu réfléchi et peu intelligent de la Chambre des députés qui a rejeté le traité franco-italien avait produit une certaine irritation de l'autre côté des Alpes, et le gouvernement italien s'est vu obligé d'appliquer le tarif général dont les droits sont plus élevées que ceux du tarif conventionnel; mais il n'est pas moins embarrassé que le gouvernement français, qui a manqué de résolution dans cette affaire. Chacun sent qu'il ne peut être question de représailles douanières entre les deux pays, et les deux gouvernements en sont à chercher un *modus vivendi* qui pourrait bien être, d'un commun accord, le retour au tarif conventionnel pour quelques mois; car il est probable que les Chambres françaises, absorbées par le budget de 1879, n'auront pas le temps d'aborder cette grosse question d'ici à la fin de l'année ni même au commencement de l'année prochaine. D'ici là, la lumière se sera un peu mieux faite dans l'esprit de plusieurs députés, et le tiers du Sénat aura été renouvelé, toutes circonstances qui seront, nous l'espérons, fa-

(1) Les collègues de M. Frère-Orban, président du conseil et ministre des affaires étrangères, sont : M. Bara, à la justice; M. Graux, à l'instruction publique; M. Van Humbeeck, à l'intérieur; M. Sainctelette, aux finances; M. Renard, à la guerre; M. Rollin-Jacquemins, aux travaux publics.

vorables, sinon au progrès, au moins au *statu quo* des traités de 1860.

M. Luzzatti, député au Parlement, un des négociateurs du traité franco-italien, a donné à ce sujet d'intéressantes explications au sein de la Société d'économie politique (voy. p. 129), desquelles il est permis d'espérer que ce nœud gordien, effet des manœuvres protectionnistes, pourra être dénoué grâce à une bonne volonté réciproque.

Les choses auraient pu se passer de même si l'on s'y était pris à temps. Elles se sont ainsi passées avec la Suisse, nous l'avons dit, et avec l'Autriche-Hongrie, dont le traité conclu en 1868 devait cesser le 13 juin 1878, et a été prorogé jusqu'au 31 décembre, et le sera probablement encore.

— En attendant, le parti libre-échangiste s'organise, les intérêts que la protection menace se groupent. Nous donnons plus haut le manifeste et le programme d'une association rédigés en termes à la fois fermes et modérés, qui se propose pour but la défense de la liberté commerciale qu'elle ne sépare pas de la liberté industrielle, et qui se borne à demander le développement des traités de commerce. Ce qui nous plaît dans cette Ligue, c'est sa composition, dont on peut juger par les noms des membres du Bureau, parmi lesquels on remarquera les présidents de nos principales Chambres de commerce.

— Le Congrès scientifique international des institutions de prévoyance a ouvert sa session le 1er juillet, sous la présidence de M. Hippolyte Passy, assisté de M. Léon Say, M. Laboulaye et des autres présidents étrangers et français de la Société des institutions de prévoyance. Cette session a été bien remplie et a paru trop courte; c'est ce qu'a signalé, à la fin du Congrès, M. Hippolyte Passy dans son discours de clôture, où il a constaté que le succès du Congrès avait dépassé toutes les prévisions, soit par le nombre et l'importance des mémoires, rapports et documents envoyés de tous les pays d'Europe et de l'Amérique (Etats-Unis et Brésil), soit par la haute compétence des délégués et représentants des gouvernements, sociétés et académies, soit aussi par l'œuvre laborieuse des commissions et les savants et solides débats des séances générales. Le vénérable président, en remerciant au nom de tous M. de Malarce, le zélé promoteur et secrétaire général du Congrès, a exprimé le vœu, unanimement accueilli, que les relations scientifiques établies ou resserrées, à cette occasion, entre des hommes voués aux mêmes études et aux mêmes œuvres de bien se continuent. Ce vœu a été reproduit le soir au banquet présidé

par M. Laboulaye, et où M. Luzatti, membre du parlement et délégué du gouvernement italien, a demandé, de concert aveo M. Laboulaye et M. de Malarce, qu'un second congrès fût organisé pour 1880 d'après cette première et très-heureuse expérience.

Les discours prononcés dans les séances générales et les procès-verbaux des travaux des commissaires du Congrès vont être publiés, et fourniront de précieuses données pour les intéressantes questions d'organisation, de progrès et de résultats des institutions de prévoyance dans le monde entier.

Parmi les membres étrangers qui ont pris la plus grande part et le plus contribué au succès du Congrès, nous devons citer : M. Luzzatti ; M. Léon Cans, directeur général des caisses d'épargne et de retraite de Belgique ; M. A. Honoré, membre de la commission supérieure des sociétés de secours mutuels de Belgique ; M. de Bruyn-Kops, député aux Etats-généraux des Pays-Bas ; M. le docteur Fischer, conseiller supérieur; M. Townsend, vice-président de la Bowery savings Bank, Etats-Unis ; M. T.-B. Newton, directeur de la Savings Bank de Liverpool ; M. W. Meickle, directeur de la Savings Bank de Glasgow (Ecosse); M. West, directeur de la Saving Bank de Bloomsbury de Londres ; M. Anning, administrateur de la London and County Bank; M. Vansittart Neale, secrétaire général du Central Board of the Cooperative Congress de la Grande-Bretagne; M. Sargent, secrétaire des Cooperative Stores de Glocester ; M. Ludlow, chief Registrar des Friendly Societies du Royaume-Uni ; M. Broch, ancien ministre de Norvége; M. B. Franz Weisz, conseiller royal de Hongrie; M. de Harlhanyi, commissaire royal de Hongrie; M. le docteur Böhmert, directeur du bureau de statistique de Saxe; M. Frank Lombard, président de la Société d'utilité publique de Genève; M. Ed. Fatio, directeur de la caisse mutuelle d'épargne de Genève; M. Keleti, directeur de la statistique de Hongrie; M. Andreef, fondateur de l'Institut polytechnique de Saint-Pétersbourg; M. Gustave Bing, directeur de la Crediverein-Union de Vienne; M. E. de Santos, délégué du gouvernement espagnol; M. Ramirès, directeur général de la Caja de Ahoros de Madrid; M. Ribeiro, directeur du Monte Pio official de Portugal, etc.

— D'autres congrès intéressant l'économie politique ont eu lieu ; d'autres encore sont en voie de préparation. Nous signalerons les travaux à mesure que nous en aurons les comptes-rendus sous les yeux.

Paris, 13 juillet 1878.

Jph G.

---

*Le Gérant :* Paul BRISSOT-THIVARS.

# BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

OUVRAGES REÇUS EN 1877-1878 (1).

DIVISION : 1. Italie. — 2. Espagne, Portugal, Chili, Brésil. — 3. Angleterre et Amérique. — 4. Allemagne et Autriche. — Langues du Nord et de l'Orient de l'Europe. — 6. Livres en français publiés à l'étranger.

## I. ITALIE

**Annali** del ministero d'agricoltura, industria e commercio. Della navigazione e del commercio alle Indie orientali. Relazione di viaggio dell avv. Giuseppe Solimbergo. *Roma*, 1877. In 8 de 248 p.

Anno 1877. Statistica. *Roma*, 1877. In-8 de 216 p.

Ricerche sopra la condizione degli operai nelle fabbriche. *Roma*, 1877. In-8 de 144 p.

Sull'andamento dei servizi del banco di Napoli. Relazione del comm. Giov. Mirone. *Roma*, 1877. In-8 de 148 p.

Anno 1877 : 1° Semestre (n° 88). Statistica. *Roma*. In 8 de 406 p.

— Anno 1877 : 2° Semestre. Statistica. *Roma*. In-8 de 218 p.

— Anno 1876. Commercio e industria, 1877. In-8 de 334 p.

**Archivio** economico-amministrativo, monitore delle colonie. *Roma*, 1878, 2e année. Mensuel (paraît les 15). In-8 de 48 à 60 p.

**ARNAUDON** (Giacomo). Risparmio ed educazione, discorso (9 nov. 1876). *Torino*, 1877. In-8 de 76 p.

**Atti** della academia Olimpica di Vicenza, 1876-1877. Vol. IX et X. In-8 de 176 et 332 p.

**Atti parlementari.** Camera dei Deputati, Sessione del 1876 77.

Progetto di legge presentato (27 marzo 1877) per l'ammortamento dei biglietti a corzo forzoso. *Roma*, 1877. In-4 de 32 p.

Relazione sull' andamento del consorzio e degli istituti di emissione durante gli anni 1875 e 1876, presentata il 18 maggio 1877. *Roma*, 1877. In-4 de 140 p.

Relazione de la commissione centrale. Sulla amministrazione dell'asse ecclesiastico per l'anno 1876 ; presentata il 6 giugnio 1877. *Roma*, 1877. In-4 de cxxII-242 p.

Progetto di legge (9 giugnio 1877). Disposizioni relative alle società di mutuo soccorso. *Roma*, 1877. In-4 de 72 p.

Progetto di legge (22 novembre 1877). Trattato di commercio conchiuso tra l'Italia e la Francia il 6 juglio 1877. *Roma*, 1877. In-4 de 216 p.

Progetto di legge (22 nov. 1877). Mantenimento dei fanciulli illegittimi ed abbandonati. *Roma*, 1877. In-4 de 72 p.

Progetto di legge (22 nov. 1877). Disposizioni intorno ai manicomi e ai mentecatti. *Roma*, 1877. In-4 de 32 p.

Progetto di legge (1er décembre 1877). Riforma della legge sulle istituzioni di beneficenza. *Roma*, 1877. In-4 de 220 p.

**BERTAGNOLI** (Dott C.), segretario al ministero d'agricoltura. La colonia par-

(1) Pour les ouvrages antérieurs, voir les *Bibliographies etrangères* des nos de mars 1876 et d'avril 1877.

ziaria, studio. *Roma*, 1877, In-18 de 232 p.

BOCCARDO (Gerolamo. Del metodo e dei limiti dell' economia politica. Prefazione al IV vol., ser III, della Biblioteca dell' Economista. *Torino*, 1878. In-8 de 48 p.

BOSELLI (Paolo). I trattati di commercio e la Liguria; voti dei deputati Liguri esposti dall'on. — *Genova*, 1878. Gr in-8 de 170 p.

COGNETTI DE MARTIIS (S.). Forme e leggi delle perturbazioni economiche (estr. dal Giornale degli Economisti, marzo 1878). *Padova*, 1878. In 8 de 24 p.

**Economista** (l'), gazzetta settimanale; scienza economica, finanza, commercio, banchi, ferrovie, interessi privati. Anno IV. 1877. *Firenze*, in-4 de 32 p. à 2 col. Paraît tous les dimanches.

**Giornale degli Economisti.** Pubblicato dalla Società d'incoraggiamento in Padova. Organo dell' Associazione per il progresso degli Studj economici Anno III. *Padova*, 1877. Mensuel. In 8 de 80 p.

**Giornate della Società** di letture e conversazioni scientifiche di Genova, Dott. Alessandro Federici, direttore. *Genova*. Anno I. Fasc. I. Gennaio 1877. Mensuel. In-8 de 48 p.

**R Istituto d'incoraggiamento** alle scienze naturali economiche e tecnologiche di Napoli. De' lavori accademici dell' anno 1876. Relazione e ricordi dal vice segretario cav. Gius. Novi. In-4 de 50 p.

MARESCOTTI (Angelo). L'economia politica studiata col metodo positivo, conferenze. *Bologna*, 1878. In-18 de XVI-460 p.

MARTELLO (Tullio). La questione dei banchi in Italia. *Firenze*, 1877. In-12 de 108 p.

Movimento della navigazione italiana nei porti esteri. Anno 1875. *Roma*, 1877. LXII 212 p.

**Ministero di agricoltura**, industria e commercio. Divisione di Statistica.

Casse di risparmio. 1873-76. *Roma*, In-4 de XCVI-172 p.

Navigazione nei porti del regno. Anno 1876.

Introduzione : I. Movimento della navigazione nei porti principali. — II. Personale materiale della marineria mercantile. Costruzioni navali. Infortunii marittimi. Marinari Italiani morti in navigazione od all 'estero. — III. Movimento generale della navigazione in tutti I porti del regno. Pesca del pesce, del corallo e delle spugne. *Roma*, 1877, 4 fasic. in-4. Ensemble, XCII-248 p.

Notizzie intorno alla circolazione fiduciaria illegittima fino a luglio 1876. *Roma*, 1877. In-4, XVI 76 p.

Popolazione. Movimento dello stato civile. Anno 1875. *Roma*, 1877. In-4 de CLXVIII-348 p.

Popolazione. Movimento dello Stato civile. Anno 1876. Parte I, Parte II. *Roma*, 1877. In-4, ensemble : 98 p.

Popolazione classificata per professioni, culti e infermità principali. Censimento 31 decembre 1871. Introduzione. *Roma*, 1876. In-4 de LXX p.

Statistica dei bilanci provinciali. Anni 1875 e 1876. Introduzione. *Roma*, 1877. In-4 de 20 p.

Bilanci comunali per gli anni 1875 e 1876 confrontati coi bilanci degli anni precedenti a cominciare dal 1863. Introduzione. *Roma*, 1877. In-4 de CII p.

Statistica elettorale e politica. Elezioni generali degli anni 1861, 1865-66, 1867, 1870, 1874 e 1876. *Roma*, 1877. In-4 de 108 p.

Statistica della emigrazione all' estero. Anno 1876. *Roma*, 1877. In-8 de XVI-80 p.

Bollettino delle situazioni mensili dei conti : 1° delle banche popolari ; — 2° delle Società di credito ordinario ; — 3° delle Società e Istituti di credito agrario : — 4° degli Istituti di credito agrario fondario ; — 5° delle banche d'emissione. Anni VIII e IX. 1877-1878. *Roma*, in-fol. de 36 p.

Bollettino bimestrale del risparmio. Anni II e III. 1877-1878. In-8, par fascicules de 58 p.

Bollettino bimestrale delle situazioni dei conti e del movimento dei depositi delle casse di risparmio. Anni II e III. 1877-1878. In-8, par fascicules de 48 p.

Bollettino delle situazioni mensili dei conti degli istituti d'emissione. Anni VIII e IX. 1877-1878. In-8, par fascicules de 24 p.

Bollettino bimestrale delle situazioni dei conti ; 1° delle banche popolari ; 2° delle Società di credito ordinario ; 3° delle Società e Istituti di credito agrario ; 4° degli Istituti di credito fondiario. Anni VIII e IX. 1877-1878. In-8, par fascicules de 44 p.

Statistica ed elenco generale degli Istituti di credito e delle Società per azioni

nazionali ed estere esistenti nel regno al 31 décembre 1876. *Roma*, 1877. In-4 de xxxviii-170 p.

**Ministero delle finanze.** Direzione generale delle gabelle. Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° gennaio a tutto dicembre 1877. *Roma*, 1878. In-fol. de 30 p.

**Ministero dell' interno..** Direzione generale delle carceri. Statistica delle carceri per l'anno 1877. *Palermo*, 1877. In-4 de ccxxxiv-546 p.

**Ministero dei lavori publici.** Direzione generale delle strade ferrate. Relazione statistica sulle costruzioni e sull' esercizio delle strade ferrate italiane per l'anno 1876. *Roma*, 1877. In-4 de 396 p.

**Ministero del Tesoro.** Divisione dell'industria e del commercio. Bolettino mensile delle situazioni dei conti degli i stituti d'emisione. 1878. In-4.

**MOSSER** (Francesco). Lo spirito dell' economia politica. Introduzione. *Napoli*, 1877. In-8 de 96 p.

**MUSATTI** (Eugenio). Alcune considerazioni sull' economia politica. Memoria letta alla R. Academia di scienze, lettere ed arti di Padova (21 gennaio 1877). *Padova*, 1877. In-8 de 24 p.

**NASI-VIRGILIO** (Nunzio). La teoria del progresso legislativo. *Trapani*, 1875. In-8 de 204 p.

**Progresso** (il), rivista quindicinale delle nuove invenzioni e scoperte, nötizie scientifiche, industriali e varietà interessante; elenco mensile dei brevetti d'invenzione e privative industriali. Anno V. 1877. *Torino*. Parait les 15 et 30 de chaque mois, par fascic. de 20 p.

**Rassegna** (la) settimanale di politica, scienze, lettere ed arti. Anno I. 1878. *Firenze*. In-4 de 16 p. à 2 col.

Le premier numéro a paru le 6 janvier 1878.

**Reale decreto** di istituzione della direzione generale di Statistica. Relazione presentata a S. M. dal ministro dell' interno Fr. Crispi nell' udienza del 10 febbraio 1878. *Roma*. In-8 de 17 p.

**Relazione** statistica sui telegrafi del regno d'Italia dell' anno 1876. *Firenze*, 1878. In-4 de LXXII-168 p.

**RICCA-SALERNO** (Dr Giuseppe). Sulla teoria del Capitale, saggio. *Milano*, *Napoli* e *Pisa*, 1877. In-18 de viii-150 p.

**Rivista**, della beneficenza publica e degli istituti di providenza. Anno VI. 1878. *Milano*. In-8 de 108 pages. Meusuel.

**Rivista Europea**, rivista internazionale. Anno IX. 1878. Bi-mensuel In-8 de 208 p. et plus.

**Rivista** scientifico-popolare di statistica, Economia, Amministrazione e varietà, foglio ufficiale della lega economica. Anno IV. 1877. *Torino*. Bi-mensuel. In-8 de 16 p.

**RIZZARI** (M.). Le riforme amministrative e tributarie in Italia (Estr. dal giornale « l'Italia agricola »). *Milano*, 1878. In-8 de 84 p.

**STEFANI** (Carlo DE). Della condizione sociale degli operai e dell' intervento dello stato, prolusione al corso d'economia politica nella R. Università di Siena. Anno 1876-77. *Pisa*, 1877. In-8 de 16 p.

— Del metodo statistico nella ricerca del vero, prelezione al corso di statistica nella R. Università di Siena (gennaio 1877). *Pisa*, 1877. In-8 de 40 p.

— Della condizione sociale degli operai e dell' intervento dello stato. *Pisa*, 1877. In-8 de 16 p.

— Del metodo statitico nella ricerca del vero. *Pisa*, 1877. In-8 de 40 p.

— Sallustio Antonio Bandini. *Firenze*, 1877. In-12 de 68 p.

Sull' obbligo della istruzione elementare nel regno d'Italia. Attuazione della legge 15 luglio 1877. *Roma*, 1878. In-8 de xii-424 p.

**TENERELLI** (Francesco), deputato. Sulla riforma delle amministrazioni locali, lettere alla direzione del Diritto. *Catania*, 1877. In-8 de 94 p.

**TORRIGIANI** (Pietro). Lo studio della economia politica. (Estr. dal « Filangieri »). *Napoli*, 1878. In-8 de 28 p.

**VOLPATO** (Enrico). Sui prestiti pubblici e sulla abolizione del corso forzoso in Italia; pensieri e proposte. *Milano*, 1877. In-18 de 80 p.

**WINCKELS** (Federico conte DE), avvocato. Il catasto e la perequazione dell' imposta fondiaria avanti al Parlamento, studi e proposte. *Verona*, 1877. In-4 de 96 p.

II. ESPAGNE, PORTUGAL, BRÉSIL, CHILI

**Annuario** estadistico do reino de Portugal. 1° anno, 1875. *Lisboa*, 1877, in-4 de 412 p.

Discurso pronunciado por el director general de correos y telegrafos en el dia

de la inaugnracios de la nueva casa (enero 29 de 1878). *Buenos-Aires*, in-8 de 38 p.

**Boletin** juridico-administrativo, revista semanal enciclopédica, consagrada preferentemente à los intereses que se relacionan con su titulo. Ano III, 1877. *Montevideo*, hebdomadaire. Livraison de 16 p. in-4 à 2 col.

**Direccion de estadistica** general de la republica oriental del Uruguay.

Comercio. navegacion y hacienda publica. Estadistica del comercio exterior (1874-75). Comercio interior. Existencia de ganados (1876). *Montevideo*, 1877, in-4 de 12 p.

Mortalidad ocurridad en al ano 1875, bautismos y matrimonios, novimento del hospital, mendigos y dementes, inmigrantes y emigracion, poblacion y area territorial de la Republica. *Montevideo*, 1877. in-4 de 44 p.

**Economista** (el) revisla quincenal. Estadistica, comercio, industria, agricultura, immigracion y colonizacion, etc. Director Ricardo Napp. *Buenos-Aires*, in-4 de 24 p. à 2 col.

**Economista** (o) **Brasileiro**, revista quinzennal (de 22 de cadamez). Red. principal : Ramos de Queiroz. Anno I. N. 1. 6 de janeiro de 1878. *Rio*, in-4 de 16 p. à 2 col.

**Estadistica** comercial de la republica de Chile correspondiente al ano de 1876. Comercio general, comercion especial, estadistica comparada. *Valparaiso*, 1877, in-4 de xvi-328 p.

**GONZALEZ** (Marcial). Les obreros chilenos ante la proteccion i el libre cambio. *Santiago*, 1877, in-8 de 32 p.

— Ojeada sobre la situacion fiscal de Chile. *Santiago*, 1878, in-12 de 42 p.

— Reorganizacion de la beneficencia publica en Santiago, memoria i projecto de ordenanza presentados a la comision especial del ramo. *Santiago de Chile*, 1877, in-8 de 36 p.

**LABIN MATA** (Benjamin). Organizacion racional del gobierno representativo, comprendiendo la parte politica, las garantias, las finanzas. *Santiago de Chile*, 1878, in-8 de xii-192 p.

**LABRA** (Rafael M. DE). El derecho internacional y los Estados-Unidos de América. *Madrid*, 1877. In-8 de 40 p.

**Memoria** leida en la junta general, ordinaria del banco hipotecario de Espana el dia 21 de mayo de 1877. *Madrid*, 1877, in-8 de 46 p.

**MILET** (Henrique-Augusto). Os quebra-kilos e a crise da lavoura. *Recife*, 1876, in-8 118 p.

— Auxilio a lavoura a credito real. *Recife*, 1876, in-8 de 134 p.

— O meio circulante e a questaô bancaria. *Recife*, 1875, in-8 de 124 p.

— Ortigo notavel e a questaô monetaria. *Recife*, 1878, in-8 de viii-96 p.

**PEREZ** (J. Sixto), ex-deputado. El problema. *Paris*, 1878, in-8 de 176 p.

## III. Angleterre et Amérique

**A memorial** to congress to secure an adequate appropriation for a prompt and thorough improvement of the Missisipi river, with an appendix, by Sylvester Waterhouse. *Saint-Louis*, 1877, in-18 de 40 p.

**Anti-slavery** reporter, under the sanction of the British and Foreign anti-slavery Society. Mensuel. in-8 de 24 p.

**ARGYLL** (duke OF). Essay on the commercial principles applicables to contracts for the hire of land. *London*, 1877, in-18 de 92 p. Publication du « Cobden Club ».

**ASHWORTH** (H.). Recollections of Richard Cobden at the anti Corn-Law League. *London*, 1877, in-8 de 42 p.

**BALCH** (Thomas). Philadelphia social Association free coinage and a self-adjusting ratio. A paper read before the above association. Feb'y 23, 1877. Philadelphia, in 8 de 28 p.

**Banker's** (the) magazine and statistical register. *New-York*. Mensuel. in-8 de 80 p.

**CAREY BAIRD** (Henry). The eastern and the western questions. Turkey and the United States : how they travel a common road to ruin. Addressed by way of warning to president Hayes. *Philadelphia*, 1877, in-8 de 16 p. à 2 col.

**CERNUSCHI** (Henri). Numisma, or « Legal tender, by —. author of Bimetallic money ». *New-York*, 1877, in-8 de 150 p.

**Chamber of commerce** of the state of New-York. The historical succession of monetary metallic standard : reviewed by Robert Noxon Toppan, in a letter... on international coinage. *New-York*, 1877, in-8 de 18 p.

**CHINA**. Imperial maritime customs. Service list. First issue : 1st August. 1875. — Second issue : 1st August.

1876. — Third issue : 1st August., 1877. *Shanghaï*, 1877. 3 fascicules in-8 de 100 à 150 p.

**Contemporary** (the) **review.** 12e année, 1877. *London*. Mensuel, in-8 de 250 à 300 p.

**Economist** (the). weekly commercial times, banker's gazette, and railway monitor, etc. *London*. Hebdomadaire in-4 de 32 p. à 2 col.

**Financial** (the) **reform** Almanac for 1878, a vade mecum fiscal for reformers, free traders, politicians, public speakers and writers, and the public generally. *London* et *Liverpool*, 1878, in-8 de 192 p.

**Financial** (the) and mercantile gazette, a monthy review for bankers and merchants. *Lisbon*, 1877, in-4 de 8 p. à 2 col.

**Financial** statement for 1877-78 (the gazette of India), extraordinary published by authority. *Calcutta*, 1877, in-fol de 92 p.

**GIFFEN** (Robert). Stock exchange securities : an essay on the general causes of fluctuations in their price. *London*, 1877, in-8 de 164 p.

**Herald** (the) **of peace**, published under the auspices of the Peace society. *London*, 1878, in-4 de 16 p. à 2 col. Hebdomadaire.

**HINDS** (Alfred). American communities. *Oneida* [New-York], 1878, in-8 de 200 p.

**HODGSON** (prof. W.-B). The instruction of the community, especially the wage-receiving classes, in economic science. Being a paper read before the national Association for the promotion of social science at Aberdeen (25 sept. 1877). *Aberdeen*, 1877, in-12 de 20 p.

**INGALL** (J.-L.) Work and wealth. *New-York*, 1878, in-8 de 14 p

**International** (an) **monetary** conference, address present d to the king of Holland by the society Netherland for the promotion of industry (july 1876). Transl. by George Walker. *New-York*, 1878, in-8 de 12 p.

**International** (the) **review**, 1877, *New-York* et *Boston*. Mensuel, in-8 de 150 p.

**Journal** of social science. Containing the transactions of the american association. *Boston*, 1878, in-8 de 150 à 200 p.

**Journal** of the statistical society (fondée en 1834). *London*, 1878, trimestriel. in-8 de 200 à 230 p.

**LINTON** Conservations on the currency. *Philadelphia*, 1878, in-8 de 300 p.

**MARIE** (Peter). Ought we remonetize silver? With a new plan for the adjustement of our financial difficulties. *New-York*, 1878, in-8 de 32.

**PATTERSON** (Wm.-J.). Statements relating to the home and foreign trade of the dominion of Canada : also, annual report of the commerce of Montreal for 1876 (14e année). *Montreal*, 1877, in-8 de VIII-144 p.

**Penn** (the) monthly, devoted to literature, science, art and politics. *Philadelphia*, 1877. Mensuel, in-8 de 80 p.

**Proceedings** of the conference of charities held in connection with the general meeting of the american social science association at Saratoga, sept. 1877. *Boston*, 1877, in-8 de XXX-172 p.

**Rationale** (the) of market fluctuations, by a city editor. *London*, 1876, in-8 de VIII-186 p.

**Report** from M. Andrews, minister resident of the United States at Stockholm on the revenue from spirits and on the civil service in Sweden. *London*, 1877, in-8 de 24 p.

**Reports** on trade at the treaty ports in China, for the year 1874. *Shanghai*, 1875. In-4 de 244 p.

*Le même*, for the year 1875. *Shanghai*, 1877. In-4 de 288 CX p.

*Le même*, for the year 1876. *Shanghai*, 1877. In-4 de 126-200-LXVI p.

*Le même*, for the year 1876. Part. II. Statistics of the trade at each port. *Shanghai*, 1876. In-4 de 308 p.

(Published by order of the inspector general of customs).

**Returns** of trade at the treaty ports in China, for the year 1876. Part I. Abstract of trade and customs revenue statistics, from 1864 to 1876. Published by order of the inspector general of customs. *Shanghai*. 1877. In-4 de 28 p.

**Report** (*du même*) on pauperism and poor laws in Sweden and Norway. *London*, 1877, in-8 de 32 p.

**Richard** (Henry). The relation of the temporal and spiritual power in the different nations of Europe. *London*, 1877, in-8 de 44 p.

— Letters on the social and political condition of the principality of Wales. *London* (s. d.), in-18 de 112 p.

**The right** hon. A. H. Layard and

the anti-slavery Society, being a copy of the letter addressed by M. Layard to M. Laboulaye, as published among the slave-trade papers recently laid before Parliament; together with remarks on certain mis-statements contained there, in. *London* (s. d.), in-8 de 20 p.

**Statist** (the), a journal for economists and men of business. Registered at the general post office as a newspaper, 1re année, 1878. *London*. Hebdomadaire, in-4 de 18 à 32 p. à 2 col.

**Transactions** of the Manchester statistical Society, session 1876 77. *Manchester*, 1877, in-8 de 264 p.

VISSERING (W). On chinese currency coin and paper money. *Leiden*, 1877, in-8 de 220 p.

WALKER (Francis A.). The wages question, a treatise on wages and the wages class. *New-York*, in-8 de 430 p.

— Money. *New-York*, 1878, in-8 de xvi-550 p.

IV. Allemagne et Autriche-Hongrie

**Beright** des Ungarischen Bodenkreditinstitutes an die general-versammlain über das geschaftsjahr 1877. *Budapest*, 1878, in-4 de 12 p.

**Compass-Finanzie'les** Jahrbuch fur Œsterreich Ungarn 1878, herausgegeben von Gustav Leonhardt, secretar der prior osterr nationalbank. 11e année. *Wien*, 1878, in-8 de LXXXIV 962 p.

KOROSI (Josef). Untersuchungen uber die Einkommen und hnasz insstuer fur Budapest. 1. Einkommensteuer fur die Jahre 1873 und 1874. 2. Hauszinssteuer fur die Jahre 1873, 1874, 1875 und 1876. *Berlin*, 1877, in-4 de xxvii-56 p.

— Die Sterblichkeit der stadt Budapest in den Jahren 1874 und 1875 und deren Orsachen. *Berlin*, 1877, in-4 de 156 p.

MANDELLO (Dr Karl) Rü kblicke auf die Entwickelung der ungarischen volkswirthschaft in Jahre 1876. *Budapest*, 1877, in 4 de 60 p. à 2 col.

**Oesterreichische (der) oekonomist.** 11e année 1878 *Wien*, hebdomadaire (le dimanche), in-4 de 8 p. à 2 col.

**Preussische Statistik** (amtliche quellenwerk). Hedausgeben in Zwanglosen heften vom koniglichen Statistischen. Bureau in Berlin. XLV. Die Bewerung der Berolkerung im preussischen Staate wahrend des Jahres, 1876. *Berlin*, 1878, in-4 de xxviii-236 p.

STUDNITZ (Arthur von). Umschau auf den gebiete der Statisticken und volkswirthschaftlichen Riteratur. *Dresden*, 1878 (s. d.), in-8 de 24 p. à 2 col.

WALCKER (Dr Karl). Die silberentwerthungs-frage britische ubersicht der Wahrimgs politischen ansichten der nambaftesten europ ischen amerikanischen nationa'okonomen. *Strasbourg*, 1877, in-8 de viii-106.

**Zeitschrift** des Koniglien preussichen Statistischen Bureaus. Redigirt von dessen director Dr Ernst Engel. *Berlin*, 187 , in-4 de 80 p.

V. Langues du nord et de l'orient de l'Europe

**Nederlandsche Bank**, 1877-78. Verslag van den president en verslag van de commissarissen, etc. *Amsterdam*, 1878, in-4 de 30 p.

SASSEN (Armand). Het pruisische grondboekstelsel (eene belangrijke economisch en juridische hervoming). *Breda*, 1876, in-8 de 68 p.

***

Οἰκονομικὴ (ἡ) Ἐπιθεώρησις (πολίτικη, — οἰκονόμια, — δημοσιονόμια, — κατάστατίκη), etc., 6e année, 1877-78. *Athènes*. Mensuel, in-8 de 48 p.

***

**Ministeriu de interne.** Oficiu central de statistica. Statistica din Romania.

Statistica judiciara pe anul 1872. *Bucuresci*, 1877, in-4 de 136 p.

Statistica penitentiara pe anul 1875. *Bucuresci*, 1877, in-4 de 30 p.

**Nemzetgazdasagi szemle.** Evnegyedes folyoirat a nemzetgazdasag, penzugy és statistika korebol. Vj fol am, p e. Szerkesti Gyorgy Endre. I Erfolyam. I fuzet, 1877, janvier-marczius. *Budapest*. in-8 de 216 p. II fuzet. Aprilis-Junius, in-8 de 132 p.

VI. Livres en français publiés a l'étranger

**Annuaire statistique de la Belgique**, publié par le ministère de l'intérieur. VIIIe année, 1877. *Bruxelles*, 1878, in-8 de 364 p.

BAMBERGER (Louis). L'or de l'empire; études sur l'état on monétaire de change, trad. de l'all. par J. Arnoldy et van der Rest. *Bruxelles*, 1877, in-8 de 200 p.

BORTIER (P.), sylviculteur. Papier d'aubier de tremble. *Bruxelles*, 1878, in-8 de 20.

**DELWAIDE** (H.). Petite synthèse populaire. La théorie du capital. *Bruxelles* et *Paris*. 1878, in-12 de 126.

**JACQUINET**. A travers l'histoire, ou simples notes sur le passé et le présent. *Bruxelles* et *Liége*, 1877, in-18 de 238 p.

**LAVELEYE** (Emile DE). L'Afrique centrale et la conférence géographique de Bruxelles. Lettres et découvertes de Stanley. *Bruxelles*, 1878, in-12 de 224 p.

**LEBON** (Léon). Tableau de la population du royaume [de Belgique] déterminée par le recensement général au 31 décembre 1876. *Bruxelles*, 1877, in-8 de 40 p.

**Moniteur industriel** belge, paraissant le 1er, 10 et 20 de chaque mois, vol. V, 1878. *Bruxelles*, in-4 de 30 p. à 3 col.

**Revue générale.** (XIVe année 44e du « Journal historique et littéraire »). *Bruxelles*, 1878, mensuel, in-8 de 160 p.

***

**Direction** générale de la statique du royaume d'Italie. Statistique internationale des banques d'émission. Autriche-Hongrie, Belgique, Pays-Bas, Suède, Norvége. *Rome*, 1878, in-4 de 220 p.

**WALRAS** (Léon). Eléments d'économie politique pure, ou théorie de la richesse sociale. *Lausanne*, 1877, in-8 de 200 p.

2e partie. La 1re a paru en 1874.

***

**FOER** (Georg.). La législation internationale sur les transports par chemins de fer. Critique du projet de convention internationale présenté par le conseil général Suisse, etc., trad. par G. van Muyden. *Berlin*, *Genève* et *Paris*, 1877, in-8 de 164 p.

**X...** Attention aux Balkans! *Vienne*, 1878, in-8 de 30 p.

***

**Tableau statistique** des chemins de fer de la Suède, de la Norvége et du Danemark pour l'exercice 1875. (Appendice du rapport officiel). *Stockholm*, 1877, in-4 de VIII p.

***

**Annuaire des finances** russes. Budget, crédit, commerce, chemins de fer, etc., par A. Vessélovsky, VIe année, 1877. *Saint-Pétersbourg*, in-4 de 504 p.

**Règlement** définitif du budget de l'empire pour 1876. Rapport du contrôleur de l'empire. *Saint-Pétersbourg*, 1877, in-4 de 48 p.

***

**KOROSI** (Joseph). Statistique internationale publiée sur l'ordre du Congrès de statistique. Statistique internationale des grandes villes. 1re section. Mouvement de la population; — 2e section. Finances. *Budapest*, 1876-1877, in-4 de 284 et 352 p.

***

**MANSOLAS** (A.). La Grèce à l'Exposition universelle de Paris en 1878, notions statistiques et catalogue. *Athènes*, 1878, in-8 de 184 p.

***

**Enquête** parlementaire sur les emprunts du gouvernement Domingue à l'étranger. *Port-au-Prince*, *New-York* et *Montréal*, 1877. in-8.

Publiée en fascicules formant plusieurs divisions subdivisées elles-mêmes en séries, et comprenant tous les documents, rapports, procès-verbaux, dépositions, correspondances, annexes, etc.

EDMOND RENAUDIN.

---

Paris. — Typ. A. Parent, rue M.-le-Prince, 29-31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

---

APERÇUS ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES

# SUR LA QUESTION D'ORIENT

## LA GRÈCE, LA TURQUIE, ETC.

SOMMAIRE : L'économie politique peut et doit trancher la question d'Orient. — Population de la Turquie, des pays tributaires et de la Grèce. — Nationalités. — Finances et commerce. — Territoire et population de la Grèce. — Administration, gouvernement. — Instruction publique, cultes. — Bibliothèques, musées. — Finances, dette publique. — Armée, marine. — Industrie, commerce, agriculture, etc. — Remarque politique.

On peut dire que la question d'Orient est une simple question d'économie politique, et comme cette science a été rarement mise à contribution pour l'éclaircir, nous tâcherons de combler cette lacune, persuadé que ces renseignements seront de quelque utilité, aujourd'hui surtout que l'on attend ou plutôt que l'on désire une solution définitive, les efforts de la diplomatie ne visant encore qu'à un arrangement momentané, à une solution partielle.

En Turquie, il n'y a pas de statistiques officielles; on n'y comprend pas l'utilité scientifique et pratique de ces travaux. Un préjugé religieux, dit-on (1), peut-être simplement l'insouciance orientale, y mettent obstacle. Cependant, dès qu'il s'agit d'impositions, de recrutements, on fait des statistiques; mais ces tableaux, dressés par des personnes fort étrangères à ce genre de travaux, et ne comprenant que les individus valides du sexe masculin, peuvent-ils être pris en considération ? D'ailleurs, les *muctars* qui exécutent ce travail, quand il s'agit d'impositions, non-seulement ne comptent pas les familles pauvres, mais donnent plutôt des chiffres

(1) Franz Crousse. *La Péninsule gréco-slave*, in-8, Bruxelles, 1876, p. 156.

inférieurs, afin de percevoir pour leur propre et privé compte. Les recensements opérés par les chefs spirituels des communautés sont toujours dus à des gens incompétents qui procèdent, en outre, avec de mauvaises méthodes. Ainsi, les archevêques grecs font compter par στέφανα, c'est-à-dire par ménages ou personnes mariées; de plus ces chiffres sont toujours atténués, puisqu'il s'agit d'impôts. Par contre, la population turque est toujours augmentée systématiquement, au dedans et au dehors, pour que l'empire garde toujours son prestige.

Quant à la division administrative de cet empire, non-seulement elle n'est réglée d'après aucune limite géographique, mais elle est même sujette à des changements fréquents. Enfin, les autorités entretiennent et favorisent même les divisions de race et de religion, prenant parti tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre, et rendent presque impossible toute étude ethnographique ou statistique.

La langue, prise ordinairement pour le signe distinctif des races, surtout pour les étrangers, n'est pas ici un léger obstacle. Il y a, par exemple, en Macédoine, des Grecs qui ne parlent que le bulgare; presque tous les Grecs de l'Asie-mineure ne parlent que le turc, et les musulmans de Candie ne parlent que le grec.

Pour tous ces motifs, les statistiques commandées par des raisons politiques, non plus que celles puisées aux archives ottomanes par les voyageurs étrangers, ne méritent aucun crédit. Cependant, notre opinion sur ce sujet, quoique assise sur des données certaines, pouvait être taxée de partialité, par suite de notre origine. Par conséquent, sans prétendre donner des chiffres précis, nous tâcherons d'indiquer ceux qui nous paraîtront les plus rapprochés de la vérité, en les puisant dans les ouvrages les plus récents, en y joignant quelques observations qui peuvent avoir quelque valeur puisque nous sommes né en Turquie et que nous l'avons longtemps habitée. Nos chiffres sur la Grèce ne peuvent être mis en doute, car elle possède une administration calquée sur celles des nations les plus civilisées et fonctionnant depuis la fondation de ce royaume. Du reste, la publicité de ces sujets, à quelques exceptions près, ne se fait pas ici pour la première fois, et le présent travail n'a d'autre prétention que de condenser des renseignements tout à fait récents, dont beaucoup même sont relatifs à l'année courante.

* * *

Commençons par donner la population de la Turquie et des États tributaires.

POPULATION DE L'EMPIRE TURC AVEC SES PAYS TRIBUTAIRES (1).

| Turquie d'Europe. | Grecs. | Musulmans | Bulgares. | Diverses populat. | Totaux. | Superficie en kil. carrés. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Thrace........ | 815.900 | 558.300 | 229.520 | 329.700 | 1.972.720 (2) | |
| Macédoine. ... | 1.082.700 | 747.100 | 304.700 | 64.000 | 2.198.500 (3) | |
| Bulgarie...... | | 140.000 | 1.975.780 | | 2.650.000 (4) | 80.000 |
| Epire......... | 470.000 | 310.000 | | | 788.000 (5) | |
| Albanie....... | 290.000 | 150.000 | | 180.000 | 1.408.000 (6) | |
| Thessalie. .... | 311.000 | 40.000 | | 3.000 | 354.000 (7) | |
| | 2.969.600 | 1.953.400 | 2.510.000 | 576.700 | 9.371.220 | |
| Montenegro... | | | | | 130.000 | 4.427 (8 |
| Bosnie et Herzégovine ..... | 175.000 | 500.000 | | 305.000 | 1.080.000 | 46.000 (9) |
| Serbie. ....... | 7.000 | | | | 1.367.000 | 37.828 (10) |
| Roumanie..... | 158.000 | | | | 5.185.000 | 121.204 (11) |
| | 3.309.600 | 2.453.000 | 2.510.000 | 881.700 | 17.171.220 | |
| Iles grecq. 12). | 663.535 | 190.000 | | 10.000 | 863.535 | |
| Principauté de Samos....... | 36.405 | | | | 36.465 (13) | |
| | 3.009.600 | 2.643.000 | 2.510.000 | 891.700 | 18.071.220 | 2.461.918 |
| Asie et Arabie turque....... | 2.500.000 | | | | 13.171.315 (14) | |
| Egypte et dép. | 200.000 | | | | 16.922 000 (15) | 2 251.639 |
| Tunis......... | | | | | 2.000.000 | 118.400 (16) |
| Tripoli et dép. | | | | | 1.150.000 | 892.000 (17) |
| | 5.709.600 | 2.643.000 | 2.510.000 | 891.700 | 42.535 | 5.723.948 |
| Roy. de *Grèce*. | 1.600.000 | | | | | 50.211 |
| Rives de la mer Noire........ | 190.400 ou dans les autres parties du monde. | | | | | |
| *Grecs*, en tout.. | 7.500.000 | | | | | |

*Explications relatives à ce tableau.*

(1) Nous n'avons pas besoin ici de mentionner tous les travaux statistiques et ethnographiques qui ont paru dernièrement en si grand nombre. Les *Lettres sur la Turquie*, de M. Ubicini, quant aux chiffres concernant les rayas, sont « ridicules », d'après M. Bianconi. La carte ethnographique de M. Heinrech Kiepert (Berlin, 1877, avec texte de 12 pages), a porté, avec l'ouvrage précédent, un coup plus funeste aux Grecs que le joug turc pendant quatre siècles; ce coup n'a été porté heureusement que sur le papier. M. de Bismarck cependant a dit en pleine Chambre que la seule carte sérieuse de la Turquie était celle de Kiepert. Ce géographe a fait promener la couleur allouée aux Slaves jusque dans l'Epire, tandis que celle des Grecs dans l'Asie-Mineure paraît à un seul point, près de Smyrne. Les Panslavistes n'auraient pas fait davantage.

(2) D'après M. Edward Stanford, *Carte ethnographique de la Turquie d'Europe et de la Grèce*, trad. française (Dentu, 1877), la population de Constantinople et

d'Andrinople est de 2,200,000 ; mais dans le *Mémoire des syllogues grecs de Constantinople*, publié dernièrement dans les journaux de Constantinople, elle est portée à ce chiffre que nous avons adopté. C'est à ce document que nous avons pris les autres chiffres des différentes populations de Thrace ; à la population grecque seulement nous avons ajouté 58,000 Grecs qui sont sujets étrangers.

(3) Παρνασσός, revue périod., Athènes, mai 1878, p. 404.

(4) M. F. Bianconi, dans son *Ethnographie et statistique de la Turquie d'Europe et de la Grèce* (Paris, mai 1877), porte la population entière des Bulgares à 3,240,000, dont 140,000 Pomaks musulmans (renégats chrétiens), 100,000 catholiques romains ; le reste de la population est appelé par lui *orthodoxe*. Mais la population de la Bulgarie est évaluée par le même à 1,900,000. La surface de cette contrée est empruntée au *Dictionnaire du XIXe siècle*.

(5) Παρνασσός, mars 1878, p. 224. Dans la population grecque sont compris quelques Albanais et 30,000 bergers dits *vlaques*.

(6) Il nous est presque impossible de fixer la population de cette contrée. M. Albert Dumont, dans *le Balkan et l'Adriatique*, 2e édit., 1874, p. 265, porte la population de la Haute-Albanie à 250,000. M. Stanford, celle de Janina, à 1,090,000, et la race albanaise seulement à 850,000. M. Bianconi porte la population grecque de l'Epire et de la Basse-Albanie à 1,600,000, et dans son tableau des races il évalue à 150,000 les musulmans (renégats chrétiens) appelés arnaouts, les Albanais orthodoxes à 290,000, les catholiques à 80,000, les Mirdites à 80,000 et les Dibri à 20,000.

(7) Παρνασσός, mars 1878, p. 229.

(8) Crousse, p. 149. D'après l'*Almanach de Gotha*, 1878, la population est portée à 170,000, et à 196,329 d'après un autre auteur, et sa superficie à 4,181 ou à 4,315 kil. carrés.

(9) *Dictionnaire du XIXe siècle.*

(10) *Almanach de Gotha*, 1878.

(11) Idem. La population grecque est évaluée approximativement, mais elle est plutôt au-dessous de la vérité, car tout le commerce des embouchures du Danube est entre les mains des Grecs. Les diverses populations de ces quatre contrées nous sont inconnues.

(12) Ἐπετηρίς τῆς νήσου Σάμου, 1878. La population de cette île est évaluée par tous les géographes à 400,000.

(13) D'après Stanford, la population des îles grecques est de 680,000, mais d'après M. Synret : *les Grecs de l'empire ottoman*, 2e édit., Constantinople, p. 77, seulement les Grecs sont 724,000. Cette statistique, qui contient seulement la population grecque et qui, basée sur les recensements des Muctars, est très-curieuse et offre beaucoup de détails seulement en ce qui concerne les îles, doit être erronée ; la population grecque de Crète ne doit pas dépasser 200,000, elle est portée à 250,000 ; celle de Mitylène est de 115,000 dont 7 à 8,000 Turcs ; celle de Samos avons-nous dit, n'est pas de 40,000, c'est pourquoi nous portons la population totale des îles grecques à 900,000 dans notre appréciation y compris Samos dont 200,000 Turcs. Nous n'avons pas besoin de dire qu'excepté les musulmans des îles de l'Asie-Mineure, tous les autres sont des renégats chrétiens.

(14) *Journal des Économistes*, septembre 1874, p. 41. C'est ici que nous avons puisé aussi la superficie de l'Europe.

(15) Il nous est impossible de savoir, même d'une manière approximative, la superficie et la population de cette contrée. D'après la statistique officielle, ce pays, en 1859, avait une population de 5,125,000 et une superficie de 297,000 kil. c. MM. Behm et Wagner ont porté sa population, en 1873, à 8,400,000, et sa superficie à 1,707,000 kil. c. y compris les dépendances (*Journal des Economistes*, septembre 1874, p. 41). L'*Almanach de Gotha* de 1878 donne les chiffres suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Égypte.. | 550.630 k. c. et | 5.252.000 hab. | (d'après le recens. de 1872). |
| Nubie... | 864.500 | 1.000.000 | (Larousse 1.100.000 k. c. et 3.100.000 habit.) |
| Soudan. | 836.500 | 10.670.000 | (355.000 myriam. c. et 40 mill. d'hab.) |
| | 2.251.630 | 16.922.000 | |

MM. Behm et Wagner évaluent la population de l'Arabie indépendante à 23,700,000, et sa superficie à 2,507,000 k. c. (voir p. 45 de ce Recueil, septembre 1874). Le Darfour seul, d'après une correspondance de *l'Economiste français*, 1877, t. II, p. 140, renferme 200,000 hab. d'après Brown, et 500,000 d'après d'autres; que ces chiffres soient bien loin de la vérité nous n'avons pas besoin de le dire; quant à la population grecque, elle est évaluée à plus de 300,000 ordinairement.

(16) *Journal des Economistes*, ibid.

(17) *Almanach de Gotha.*

* * *

Différents auteurs évaluent fort diversement la population musulmane; les plus estimés la répartissent ainsi en Europe et en Asie :

Musulmans d'Europe :

| | |
|---|---|
| D'après Dussieux | 2.300.000 |
| — Lavallée | 4.300.000 |
| — Heuschling | 3.970.000 |
| — Reclus | 3.480.000 |
| — l'Almanach de Gotha | 3.620.000 |
| — Crousse | 3.000.000 |
| — Stanford | 2.900.000 |

Selon ce dernier, la race turque, en Europe, est de 750,000 hab.; selon Bianconi, les turcs osmanlis sont au nombre de 650,000, et toutes les races musulmanes au nombre de 1,410,000, que Crousse ramène au chiffre rond de 1,400,000. Hammer et d'autres historiens estiment à 750,000 le nombre des turcs à la date même de la prise de Constantinople :

Musulmans d'Asie :

| | |
|---|---|
| D'après Dussieux | 12.600.000 |
| — Lavallée | 11.500.000 |
| — Heuschling | 12.620.000 |

Les Grecs, d'après Lavallée, sont : en Europe, au nombre de 11,200,000, en y comprenant les peuplades Bulgares, Roumaines, etc ; en Asie, 2,500,000.

Les chrétiens, selon Dussieux, sont : en Europe, au nombre de 13,500,000 ; en Asie, 3,300,000, en y comprenant les Arméniens.

Heuschling estime les Grecs du rite orthodoxe à 10,530,000 pour l'Europe, à 2,600,000 pour l'Asie. Crousse évalue à 6 millions les Grecs et les Arméniens d'Europe; Stanford, à peu près au même chiffre (5,600,000) les ortbodoxes de l'Eglise grecque pour la Turquie d'Europe et les îles, c'est-à-dire les Grecs et les Bulgares seulement. Enfin, Bianconi admet 3 millions pour les Grecs de race pure dans la Turquie d'Europe, plus 630,000 Grecs-Albanais et 70,000 Grecs-Valaques.

Nous porterons à 190,400 les Grecs habitant les rives de la mer Noire ou dispersés à peu près partout, et nous pensons que ce chiffre ne paraîtra pas exagéré.

On vient de voir les écarts, parfois considérables, qui séparent tous ces chiffres; les statisques faites par les Européens, avec toute la conscience possible et la meilleure volonté du monde, ne peuvent guère, pour les raisons dites plus haut, que se traduire par des erreurs. Cependant, ces erreurs sont vulgarisées, avec des cartes, géographiques ou ethnographiques, qui contribuent encore à obscurcir la vérité en multipliant les doutes, même parmi les populations intéressées; d'ailleurs, les races et les religions sont tellement mêlées et confuses dans la Turquie d'Europe, qu'il est fort difficile de saisir et surtout de rendre ces différences au moyen d'une carte ethnographique. En outre, partout où plusieurs races sont en présence ou mélangées, les Grecs parlent presque tous les idiômes des autres, et ceux-ci parlent souvent grec. Cependant, avons-nous déjà remarqué, la langue est volontiers prise comme un signe distinctifs des races. Dans presque toute l'Asie-mineure, les Grecs parlent turc; les musulmans de Crète parlent uniquement le grec, ce qui ne permet pas de changer les premiers en Turcs et les seconds en Grecs. A Serras, dans Zelanora, il y a des grecs qui ne parlent que bulgare, ainsi que dans quelques parties de la Thrace; ils sont assurément plus fanatiques que les Grecs proprement dits et, de plus, se distinguent facilement des Bulgares par la physionomie, les mœurs, etc. En Macédoine, nombre d'habitants ont identifié leur sort avec celui des Grecs et n'entendent rien y changer. Il faut considérer aussi que les partis soi-disant grec, slave, bulgare, turc, le séjour et les intérêts d'habitants indifférents ou même douteux, ajoutent aux difficultés déjà si grandes de cette classification.

Quant aux Albanais et aux Valaques ou Vlakkes, ils ne reconnaisent d'autre nationalité que celle des Grecs; ils ont, depuis longtemps, adopté la langue grecque dans leurs écoles et leurs églises comme dans leur correspondance; la moitié de leurs mots sont dérivés du grec, et l'on peut démontrer, l'histoire en main, qu'ils ont toujours partagé notre fortune et restent de cœur avec nous. Les Albanais sont, au fond, de vrais Grecs et de vrais descendants des anciens Pélages.

*
* *

## *Finances et Commerce.*

LES FINANCES DE LA TURQUIE, DE LA ROUMANIE, DE LA SERBIE ET DE L'ÉGYPTE SE RÉSUMENT COMME SUIT EN 1876.

| | Recettes. | Dépenses. | Déficit officiel | Excédant offic. |
|---|---|---|---|---|
| Turquie.. | 467.366.140 f.(1) | 650.404.637 f. | 183.038.487 f. | |
| Roumanie | 94.236.884 | 101.236.386 | 7.090.498 | |
| Serbie. .. | 14.807.810 | 14.618.891 | » | 188.919 f. (2) |
| (1874-5) | 270.319.675 | 267.909.650 | » | 410.025 (3) |

| | |
|---|---|
| La dette publique de l'Empire turc s'élevait, à la fin de 1874, à ................................ | 4.928.975.500 fr. |
| Intérêts de 3 ans 1/2 (2.973.849 bourses par an).... | 1.109.703.000 |
| Papier-monnaie émis en 1876...................... | 225.000.000 |
| Mentionnons, pour simple mémoire, le papier-monnaie émis depuis, la dette flottante contractée à différentes époques et les versements arriérés..... | 1.246.321.500) |
| Total du déficit en 1878............ | 7.500.000.000 fr. |

Il n'y a pas de statistique officielle pour le commerce de la Turquie. L'*Annuaire d'économie politique pour* 1876 porte à 350,000,000 fr. l'importation, à 150,000,000 l'exportation, chiffres donnés sous réserve. L'*Almanach de Gotha* porte la valeur des marchandises importées, pour 1875, à 362,161,000 fr., celle des marchan-

(1) Les recettes du budget ont été évaluées pendant ces dernières années à 460 et 500 millions de francs, mais elles n'ont jamais dépassé les 400 à 414 millions de francs, même en 1874, la meilleure époque de la Turquie. Avons-nous besoin de dire que ces budgets sont illusoires? Nous renvoyons nos lecteurs aux correspondances de *l'Economiste français* de 1874-75.

(2) Malgré les générosités de la Russie, l'état financier de cet État, par suite des derniers événements, doit être bien différent.

(3) Nous n'avons pas besoin de signaler à nos lecteurs l'état pitoyable des finances égyptiennes et, par conséquent, l'état peu véridique de ce budget officiel. D'après même les correspondances de *l'Economiste français*, les impôts ne sont jamais payés par les *fellahs* sans l'aide de la bastonnade.

dises exportées à 48,340,000. D'après nos renseignements particuliers, les importations et les exportations de la Turquie étaient, en 1874, de 700 millions, dont le tiers environ pour l'exportation.

D'après M. Rudolf Henke, l'importation de la Roumanie en 1876 a été évaluée à 65,625,000 fr., l'exportation à 127,500,000 fr.

La marine marchande de la Turquie comprenait, en 1876, un total de 224 navires à voiles, jaugeant 34,711 tonneaux et 9 vapeurs, de 3,049 tonneaux. La marine totale est évaluée à environ 180,000 tonneaux.

* * *

Nous sommes infiniment mieux renseignés pour la Grèce.

*Voies de communication, Postes, Télégraphes.*

Plus d'un voyageur a raconté qu'il n'y avait en Grèce, sous la domination turque, d'autres routes que celles créées par la nature. Depuis 1833, on en a construit à peu près 1500 kilomètres. Depuis quelques années, la caisse spéciale, entretenue à cet effet par les octrois, a permis de donner à ces travaux une nouvelle activité. Les recettes de la caisse ont été évaluées, pour 1875, à 1,946,195 drachmes, les dépenses à 1,545,150, ainsi réparties : 672,804 pour l'entretien de la voirie, 491,508 pour de nouvelles routes, 400,837 pour la subvention accordée à la compagnie des vapeurs.

La Grèce est encore plus pauvre en chemins de fer. Une seule ligne de 12 kilomètres part d'Athènes pour la relier au Pirée; 30 autres environ ont été créées dans les bassins des mines (1).

La Turquie compte 1804 kilomètres de chemins de fer en exploitation; la Roumanie 1233.

La Grèce fait partie de l'Union postale; elle possède 139 bureaux de poste. Relevé pour 1875 :

| | |
|---|---|
| Lettres et imprimés........ | 3.744.461 articles. |
| Droits perçus............... | 1.761.603 drachmes. |
| Frais....................... | 464.808 » |
| Recettes................... | 662.450 » |

Les télégraphes ont aujourd'hui un développement de 2,834 kilomètres et un personnel de 111 employés. Relevé pour 1875 :

| | |
|---|---|
| Télégrammes.............. | 234.027 drachmes. |
| Recettes.................. | 652.803 » |
| Dépenses.................. | 547.779 |

En Turquie, les 429 bureaux de poste ont reçu, en 1875, en

chiffres ronds, 350,000 articles, dont : 150,000 lettres, 3,500 cartes postales, 200,000 imprimés. — Les bureaux télégraphiques sont au nombre de 397, les lignes ont un développement de 25,232 kilomètres, presque doublés par la longueur des fils (48,650). — Les chemins de fer ont présenté, en 1876, des recettes de 4,881,418 fr., contre une dépense de 3,959,396.

*Territoire et population de la Grèce.*

Située à l'est de l'Europe, baignée de tous côtés par la mer et tenant à la terre ferme par ses frontières du nord, formées d'une chaîne de montagnes qui ont pour base primitive le Scardus illyrique, la Grèce est surtout une puissance maritime. Par sa latitude géographique et grâce à la mer qui l'entoure, elle jouit d'un climat tempéré, mais variable, à cause de la configuration si accidentée de son territoire, coupé en tous sens par des chaînes de montagnes plus ou moins hautes. Elle est située entre 17° et 23° 48' de longitude E., et 36° 12' et 39° 15' de latitude N. (méridien de Paris) ; elle occupe une superficie totale de 52,211 kilomètres carrés et se divise naturellement en quatre parties entièrement distinctes, qui sont :

1. Grèce continentale.
2. Péloponèse.
3. Iles de la mer Egée.
4. Iles Ioniennes.

On n'y compte que deux fleuves et quelques rivières insignifiantes, dont aucune n'est navigable, non plus que répartie artificiellement pour l'irrigation des terres ; mais elle possède des lacs, des marais et des marécages, d'une étendue totale de 833,448 stremmes (1). Le territoire lui-même présente une variété prodigieuse de sites et de produits; le ciel est magnifique, l'atmosphère transparente et pure. Les principales villes sont : Athènes, Patrai, Syra, Zante et Corfou.

La population de la Grèce est de 1,457,894 habitants, d'après le recensement de 1870; M. F. Bianconi l'évaluait, en 1877, à 1,600,000. Nous adoptons ce dernier chiffre, car il y a tout lieu de croire qu'il est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, de préférence à celui de la statistique officielle, qui donnait tout récemment 1,537,000. D'après les mêmes calculs officiels, la population double tous les quarante-cinq ans.

Tout près de 20,000 individus (19,958) appartiennent à d'autres

(1) Le stremme vaut 1 mètre.

nationalités, mais le plus grand nombre est d'origine grecque, ainsi que 16,000 autres appartenant à des communions différentes; et bien qu'il y ait 37,598 Albanais, la population du royaume de Grèce est homogène, unie et compacte à tous les points de vue. D'ailleurs, les Albanais sont complètement confondus avec nous et, comme nous venons de le dire, tout à fait Grecs.

La Grèce compte 31,38 habitants par kilomètre carré.

En 1870, il y avait 312,519 maisons et 10,617 autres constructions. A la même époque, on comptait :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Hommes. .... | 724.176 | Femmes. .... | 703.718 |

sur lesquels on distinguait :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Célibataires... | 466.589 | Filles........ | 378.058 |
| Mariés........ | 239.895 | Mariées...... | 244.250 |
| Veufs......... | 25.309 | Veuves...... | 81.410 |

Les professions dominantes sont celles de : agriculteurs, industriels, bergers, propriétaires, marins, ouvriers et commerçants.

De 1864 à 1873, on a relevé :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Mariages.... | 89.229 | Moyenne annuelle : | 1 sur 154 habit. |
| Naissances. . | 410 444 | — — | 1 — 33.70 |
| Décès....... | 307.286 | — — | 1 — 45.08 |

*Administration et justice.*

Elaborée en 1843, la Constitution de la Grèce a reçu plusieurs modifications en 1862. En voici les articles et les points principaux.

Le Roi partage le pouvoir législatif avec une Chambre unique, composée de 190 députés élus par le suffrage universel, auquel participe tout citoyen grec.

Le Roi gouverne avec les ministres, mais ces derniers seuls sont responsables.

Tous les citoyens sont égaux devant la loi. La liberté individuelle est inviolable. Les réunions sont libres. La presse est libre. Les débats des tribunaux sont publics.

Le royaume est divisé en 13 *nomes* ou départements, les 13 nomes en 59 *éparchies* ou arrondissements, les 59 éparchies en 951 *dèmes* ou communes.

Il y a sept ministères.

Les préfets et les sous-préfets, nommés par le gouvernement, sont assistés de conseils municipaux permanents élus par le peuple. Ceux-ci votent les impositions municipales sans les soumettre à la

sanction du préfet ; en cas de dissentiment, ils peuvent en appeler au ministère de l'intérieur. Ces recettes ne figurent pas au budget. Les conseils des éparchies sont élus de la même manière. Les maires sont élus par le peuple.

La police dépend du ministère de l'intérieur, auquel sont aussi confiées la surveillance de la santé publique et celle des hôpitaux et des établissements de bienfaisance, qui sont défrayés par les communes et la bienfaisance privée.

Les voies et moyens de communication, les postes, les télégraphes et les travaux publics relèvent du même ministère.

On compte 5,343 fonctionnaires publics et 4,109 fonctionnaires municipaux.

*Justice.*

Le droit romain modifié est devenu le droit civil en vigueur.

Le droit commercial n'est autre que le Code Napoléon.

Le droit pénal, tout basé qu'il est sur les lois bavaroises, a reçu d'heureuses modifications.

Pour l'organisation judiciaire, les procédures française et allemande ont été sagement mises à contribution.

La justice civile est exercée par 191 juges de paix, — 17 tribunaux de première instance, — 4 cours de commerce, — et 4 cours d'appel.

La justice pénale est exercée par 191 tribunaux de simple police, — 17 cours correctionnelles établies. pour un temps déterminé, dans la circonscription des cours d'appel.

Au-dessus de tous les tribunaux, il y a l'Aréopage, ou cour de cassation, qui domine toutes les juridictions inférieures. Toutefois, cette cour juge avant tout sur la forme et en dernier ressort, seulement sur le fond. Elle est composée d'un président. d'un vice-président, de 13 membres, du procureur-général, de l'avocat-général et de 10 greffiers.

Ajoutons à l'ordre judiciaire : 1141 avocats, des notaires, des officiers publics et des huissiers, tous nommés par le gouvernement, dès qu'ils ont pu justifier des titres exigés par la loi qui règle leurs droits et leurs devoirs.

La Constitution prévoit certains cas dans lesquels l'État peut former des cours spéciales pour prononcer sur les délits et les illégalités commis par les ministres. La Chambre, devant ces cours, prend la place du ministère public.

Les dépenses de la justice sont de 2,724,379 drachmes par an (1).

(1) La drachme vaut 0,89 centimes.

Pour les prisons, les dépenses de cette année sont évaluées à 961,403 drachmes. Les condamnés, en 1875, ont atteint le nombre de 2,905.

*Instruction publique.*

A peine régénérée, la Grèce, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (1), a compris que si elle avait jeté un si grand éclat dans le monde ancien, que si sa civilisation avait comme servi de base à la civilisation moderne, elle devait à l'instruction son illustre passé, son nom glorieux, son antique illustration. Aussi, dès que la Grèce eut secoué le joug, dès qu'elle fut libre, son premier soin fut-il d'organiser l'instruction publique. Et lorsque ses villes fumaient encore des ravages de la guerre, l'Assemblée nationale d'Épidaure discutait la loi organique de l'instruction publique. Quelques années plus tard, Athènes, à peine relevée de ses ruines, sans palais pour loger son roi, sans maisons pour abriter ses enfants, posait, au milieu de ces débris, la première pierre de son Université, un des plus beaux édifices de la capitale de la Grèce, en même temps qu'il est le fruit le plus précieux de la nation affranchie ; c'est là que l'hellénisme a puisé et puise journellement toutes ses forces. L'édifice, avec ses annexes, a coûté la somme de 1,050,000 drachmes, offerte par les Hellènes de toutes les contrées, ainsi que la plus forte part des 640,000 drachmes qu'ont coûté les musées, les collections et les instruments. Les immeubles, y compris l'édifice qui ne rapporte pas plus qu'eux, étaient aussi évalués en 1877 :

| | |
|---|---|
| Ensemble.................. | 1.233.615 dr. |
| Immeubles portant revenus.. | 293.463 |
| Collections d'instr. scientif.. | 639.572 |
| | 2.166.650 |
| Valeurs et caisse........... | 1.411.338 |
| Total pour l'Université, en 1877...... | 3.577.988 |

Les revenus annuels, pour la même période, ont été évalués à 160,009 drachmes, et les droits d'inscription et de diplôme à 35,000. Les dépenses de l'État, pour l'année courante, ont été évaluées à 324,680 drachmes.

L'Université d'Athènes, instituée en 1837, peut se mesurer avec les premières Universités d'Europe. Elle a quatre facultés : une de Théologie, — une de Droit, — une de Lettres et Sciences, dite de Philologie, qui comprend les musées d'histoire naturelle, de zoolo-

(1) *Le présent et l'avenir de la Grèce*, inséré dans le *Journal des Economistes* de juin et juillet 1870.

gie et de minéralogie, l'Observatoire, pour lequel l'État dépense tous les ans 5,130 drachmes, — une de Médecine, à laquelle sont annexés l'école de Pharmacie, le Laboratoire chimique, le Jardin botanique, qui coûte annuellement à l'État 7,760 drachmes, l'Amphithéâtre anatomique, le Musée d'anatomie, la collection pharmaceutique et médicinale, et celle de Chirurgie. L'Hôpital civil, celui des Accouchements, celui d'Ophthalmologie, la Clinique, vivent de leurs propres revenus, dus à la bienfaisance publique ou à la concurrence.

L'enseignement y est gratuit et confié à 48 professeurs et 20 agrégés ou suppléants. En 1877-73, le nombre des étudiants a été de 1,643, dont 426 inscrits dès le commencement de l'année scolaire.

De 1837 à 1878, les cours ont été suivis par 8,426 étudiants, dont le tiers appartient à la Grèce encore asservie. Dans cette période ont été délivrés 2,870 diplômes, savoir : 23 pour la faculté de Théologie, 1263 pour celle de droit, 1120 pour celle de médecine, 153 pour celle des lettres, 286 pour l'école de pharmacie.

### *Enseignement secondaire.*

En 1835, la Grèce possédait 3 gymnases (colléges ou lycées), comptant quelques classes seulement, fréquentées par quelques élèves. Elle en possède aujourd'hui 18, avee 120 professeurs et 2460 élèves; c'est une dépense annuelle pour l'État de 470, 860 drachmes (1877-1878).

En cette même année 1835, il n'y avait que 21 *écoles helléniques*, fréquentées par 2500 élèves. Il y en a aujourd'hui 134, avec 280 maîtres et 7646 élèves. L'État y consacre annuellement une somme de 610,492 drachmes (chiffre de 1877-78), dont 13,000 sont affectés à une autre branche d'instruction.

### *Instruction primaire.*

En 1833, la Grèce comptait 17 écoles, fréquentées par 8,000 élèves. En 1876-77, les écoles étaient au nombre de 989 (plus six maisons particulières avec 3,558 élèves), les maîtres au nombre de 1,041, avec 63,156 élèves. Les dépenses de l'année 1877-78 sont évaluées à 154,040 drachmes, y compris celles des écoles de jeunes filles. Mais les communes dépensent pour ce chapitre une somme annuelle de 1,425,000 drachmes, soit le sixième de leurs revenus.

### *Écoles de jeunes filles.*

En Grèce, nous l'avons déjà dit, en empruntant ces paroles à M. Bur-

nouf, à l'instruction des hommes s'est ajoutée celle des femmes. Il faut insister sur ce point, car c'est un de ceux qui font le plus d'honneur à l'esprit grec. Les Hellènes savent et pensent très-bien qu'en Occident les femmes chrétiennes doivent être par leur éducation placées au-dessus des femmes du Coran, et même élevées au niveau des femmes des pays étrangers à l'islamisme. On a donc, dès 1833, fondé à Athènes une première école de filles, l'*Arsakion*. Elle a langui plusieurs années ; puis les dons, les legs et les secours d'une hétairie active et intelligente ont permis de bâtir un grand et vaste édifice, d'y appeler les filles de toute classe, d'y garder comme pensionnaires celles des familles éloignées, d'y créer des bourses, d'y former des institutrices et des maîtresses pour les écoles des provinces.

Aujourd'hui, l'*Arsakion* est un établissement modèle assez semblable à nos lycées, où les filles reçoivent une instruction qui ne le cède nullement à celle des garçons. Elles y sont au nombre de 1500, partagées en sections et en classes. L'enseignement y est complètement donné par les professeurs de l'Université d'Athènes, à la plus grande satisfaction des familles et avec l'appui même du clergé. On peut dire qu'il y a là une des forces les plus puissantes et les plus actives pour la civilisation qu'attend l'Orient. Cette institution, selon, M. Gladstone, occuperait une place d'honneur dans n'importe quelle grande capitale de l'Europe. L'État fait à cet établissement une subvention annuelle de 13,000 drachmes.

Pour les écoles publiques de filles, la Grèce en comptait, en 1876-77, un total de 138 (plus 26 particulières, avec 1355 élèves), comprenant 165 maîtresses et 12,400 élèves.

### *Enseignement spécial. — Fondations privées.*

Les frères Rhizaris ont fondé, en 1844, un séminaire, qui a toujours de 45 à 50 élèves internes et autant d'externes, avec 1 directeur et 12 professeurs. Les pensionnaires sont entretenus gratuitement. Les externes reçoivent également l'enseignement gratuit. La dotation constituée par les Rhizaris était de 543.346 drachmes ; mais divers legs successifs l'ont portée à 1,513,945. La dépense annuelle est d'environ 70,000 drachmes. La Bibliothèque contient 4,000 volumes.

La Grèce compte 3 autres séminaires, fréquentés par 70 élèves.

Sous le titre d'*École polytechnique* a été fondée, en 1837, une école des Beaux-Arts comprenant à la fois l'architecture et les arts et métiers; elle compte aujourd'hui 23 professeurs et 582 élèves. La

dépense annuelle est de 70,000 drachmes. Elle est logée dans un véritable palais dû aux largesses de Stournari, Tossitza et Averof.

En 1837 également, la navigation fut encouragée par la création de 2 chaires spéciales dans les écoles de Syra et de Nauplie. En 1867, cinq écoles navales ont été ouvertes dans cinq villes maritimes ; elles y sont fréquentées par 90 élèves.

Neuf ans plus tôt, dès 1828, avait été fondée l'École militaire, réorganisée en 1835 ; elle compte 16 professeurs et 6 maîtres. La direction en est confiée à un officier supérieur ; l'Etat dépense annuellement pour elle 193,000 drachmes, plus 30,000 environ pour quelques écoles attachées aux corps militaires et pour l'entretien de quelques boursiers à l'étranger.

On peut encore compter, en Grèce, 23 syllogues ou sociétés ayant pour but principal l'éducation, l'instruction et l'enseignement ; au premier rang figure la Société des Amis du peuple, qui a institué des prix et des concours ; elle possède une modeste bibliothèque de 600 volumes, et un fonds de 70,000 drachmes. Les recettes annuelles sont de 5,000 drachmes, ses dépenses de 3,500.

Une autre association s'est proposé de fonder une école pour les orphelins et les enfants pauvres ; elle a un capital de 200,000 drachmes. Dépenses annuelles : 5,000 drachmes, supportées par la commune du Pirée.

L'Association archéologique date de 1837 ; capital : 300,000 drachmes. Les dépenses annuelles sont allégées par une subvention officielle de 80,000 drachmes.

L'Association médicale, fondée en 1835, publie un recueil périodique, et a fondé un prix biennal de 2,000 drachmes ; elle compte 400 membres.

Mentionnons encore une Association des sciences naturelles et deux Sociétés philarmoniques.

A ces syllogues, ajoutons celui pour la propagation des lettres grecques, fondé en 1869, dont le but est de propager en Grèce et en Turquie les meilleures méthodes pour l'instruction primaire des deux sexes. Elle compte 500 membres ; elle a un fonds de 200,000 drachmes ; ses recettes annuelles sont évaluées à 150,000 drachmes, ses dépenses à 65,000. Elle distribue par an 8,000 traités didactiques ; elle a édité jusqu'ici 26 ouvrages et entretient à Athènes une école primaire modèle fréquentée par 120 élèves de 7 à 12 ans, confiés à 10 maîtres. Elle a ouvert dans 16 communes, en Turquie, des écoles de garçons et de filles ; elle en a subventionné 27 autres en Grèce et en Turquie, et fondé à Thessalonique une école modèle comprenant 4 classes, 5 maîtres et 118 élèves.

Dans le même but, elle a déjà institué, avec ses ressources seules ou des dons particuliers, 8 concours.

Le syllogue Parnasse, fondé en 1866, compte 300 membres; il a un fonds important, une bibliothèque de 7,000 volumes, un cabinet de lecture, 7,000 drachmes de recettes, 5,000 de dépenses. Il publie un *Annuaire* et un Bulletin périodique et a fondé, en 1872, une école pour les enfants pauvres, qui en reçoit 300. A ses revenus s'ajoutent une subvention de l'Etat (5,000 drachmes), et quelques legs particuliers. Son initiative a fondé dans les provinces 7 écoles, avec le concours de ces provinces. Le syllogue Byron compte également 300 membres; il publie un recueil périodique et possède 5,000 volumes.

Parmi les établissements philanthropiques, il faut citer :

L'Orphelinat de Hadzi-Costa, dont le fonds primitif était de 175,000 drachmes, aujourd'hui s'élevant à 550,000 ; les orphelins pensionnaires, au nombre de 100, y reçoivent l'instruction primaire et y apprennent les métiers de tailleurs, de cordonnier ou de menuisier. Le service est confié à 20 personnes et à un directeur La dépense annuelle est de 67,000 drachmes, les recettes de 82,000.

L'Orphelinat des jeunes filles, fondé en 1855 grâce à l'initiative et sous le patronat de la reine Amélie, possède un fonds de 1,500,000 drachmes, formé d'offrandes et de dons particuliers, et une caisse spéciale de 40,000 drachmes, provenant de la vente des petits ouvrages des orphelines. Les recettes de 1877 ont été de 129,000 drachmes, les dépenses de 74,000. On y entretient 140 pensionnaires qui, après quelques années d'éducation et d'instruction élémentaire, sont pourvues d'un établissement par le comité des dames dirigeant cette institution, et souvent mariées avec une dot de 1,000 à 1,200 drachmes fournie par la caisse particulière.

La Bibliothèque nationale possède 120,000 volumes et quelques manuscrits; l'État lui consacre annuellement 34,000 drachmes.

La bibliothèque de la Chambre des députés, fondée en 1876, possède déjà de 25 à 30,000 volumes; c'est là qu'ont été déposées toutes les pièces relatives à la révolution grecque. L'État et la Chambre ont dépensé, pour ce dépôt, 30,000 drachmes; le reste provient de donations.

La bibliothèque de l'Académie de Corfou renferme 35,000 volumes; — celle d'Andritsène 6,000; — celle de Dimitsana 2,500. Les principales écoles ou institutions ont toutes leur bibliothèque, plus ou moins riche; le gymnase de Syra possède 5,000 volumes.

Athènes possède un musée archéologique, cinq autres ont été ouverts dans les provinces. En dehors de celui-ci, il y a un musée spécial dans l'Acropole, contenant les antiquités trouvées dans l'édifice même; un autre est installé dans le lycée Varvakion, par les soins de l'Association archéologique, et celui de l'Ecole polytechnique renferme la précieuse collection de Mycènes, exhumée récemment par M. H. Schliemann, ainsi que celle de Spata.

Le Musée numismatique, annexé à la bibliothèque nationale, possède 43,000 médailles.

Le Musée d'histoire naturelle renferme des collections de minéralogie (2,550 pièces), de géologie et de zoologie; l'Université consacre annuellement 10,000 drachmes à leur entretien et à leur développement. Le Musée de botanique présente 5,900 spécimens de la flore hellénique, 554 des flores de Macédoine et de Crète, 12,600 de la flore européenne et 16,326 échantillons; 120 spécimens des bois de la Crète, et 441 diverses autres pièces. L'Université consacre à ce second musée une somme annuelle de 5,000 drachmes.

Divers concours ont été institués : 3 pour la poésie, 1 pour la morale, 1 pour la philosophie, etc. La Grèce possède aussi plusieurs théâtres.

En 1824, on ne comptait que 4 imprimeries; il y en a aujourd'hui 104, plus 50 librairies. La Grèce publie 57 journaux, 15 revues périodiques et environ 400 ouvrages par an, sans parler de ceux qui paraissent en Turquie.

Les Grecs font souvent, dans le commerce de la banque, de grandes et rapides fortunes, qu'ils savent, dès qu'ils s'agit de la patrie, dépenser avec une étonnante prodigalité; c'est ainsi que tous les enfants de l'Hellade, après avoir versé leur sang pour elle, ont multiplié, dès le retour des jours heureux, les dons et les libéralites qui ont permis d'élever en si peu de temps les édifices, tous dans le style antique, qui ont coûté tant de millions : l'Académie, pour laquelle le baron Sina a déjà donné 6 millions; l'Université, l'Observatoire, l'Arsakion, le Varvakion, le Polytechnion, le Musée, les orphelinats des deux sexes, l'école de Rhizaris, construits la plupart dans les mêmes conditions de luxe et de patriotisme. Enfin, un fonds de 5 millions de drachmes, produit des mêmes libéralités, donne un revenu annuel de 330,000 drachmes affecté à l'entretien d'étudiants soit en Grèce, soit à l'étranger. Les diverses Universités d'Europe comptent en ce moment de 5 à 600 de ces derniers.

Mais si la Grèce libre a su donner une telle impulsion à l'instruction publique, la partie de la Grèce encore esclave n'est pas

restée en arrière, ou plutôt elle l'a même dépassée, si l'on considère que dans le royaume il existe un gouvernement, des lois, que les impôts sont dépensés dans le but pour lequel ils ont été perçus, et comme ces impôts sont légers, les communautés font ce que ne peut faire l'État. En Turquie, au contraire, absence de budget pour l'instruction, lourds impôts, mauvaise administration, qui extorquent des sommes à réduire les pauvres rayas au désespoir. Ils ne s'en sont pas moins groupés et volontairement imposés pour entretenir des écoles dans les moindres villages.

Ainsi, la Thrace possède 475 écoles, fréquentées par 40,750 élèves, 12 syllogues et 53 sociétés pour l'instruction primaire. La population grecque est de 743,900 âmes, la dépense annuelle des écoles coûte 1,590,000 drachmes.

La Macédoine : 638 écoles, fréquentées par 32,825 élèves; 3 syllogues et 25 sociétés pour l'instruction primaire. La population grecque est de 1,082,700 âmes; la dépense annuelle des écoles, de 520,000 drachmes.

En Epire, 379 écoles, fréquentées par 24,463 élèves; population grecque, 617,892.

En Thessalie, 200 et quelques écoles, fréquentées par 9,940 élèves, population grecque, 311,000.

Dans l'île de Candie, 103 écoles, fréquentées par 7,800 élèves.

A Jérusalem, 24 écoles, 1,740 élèves.

Dans l'Asie-Mineure, 745 écoles, pour 42,204 élèves.

Nous manquons d'indications précises sur les îles grecques, l'Égypte et les colonies grecques; chaque commune tant soit peu nombreuse possède sa petite école; on peut toutefois évaluer les élèves de la Grèce libre à 110,000 et ceux de la Grèce captive à 190,000, soit en tout 300,000, chiffre important, puisque la première à secoué le joug et que la seconde, en dépit de charges écrasantes, pourvoit elle-même à l'instruction de ses enfants.

Nous manquons également de données statistiques sur l'instruction publique en Orient; on sait qu'elle est à peu près nulle en Bosnie, en Herzégovine, en Bulgarie, dans le Montenegro, en Turquie, tout à fait nulle chez les Albanais (musulmans), les Bohémiens et les Therchess. Les Israélites, surtout en Arménie, entretiennent quelques écoles. — La Serbie a un ministère des cultes et de l'instruction publique, avec un budget (pour 1875-76) de 1,835,000 francs. — Celui de la Roumanie, pour la même année, a été d'environ 8 millions. — En Égypte, le budget de l'instruction publique était, en 1875, de 1,126,200 francs.

La Grèce possède encore 39 établissements de bienfaisance, les uns fondés par les communes, les autres par des particuliers.

Leur patrimoine est évalué à 7,750,000 drachmes, leurs recettes à 750,000.

*Cultes.*

La population appartient presque entièrement à l'Église orientale orthodoxe, dogmatiquement unie à celle de Constantinople, mais administrativement indépendante. Cette Église est gouvernée par un synode, composé de 5 évêques et présidé par le métropolitain d'Athènes ; ses relations avec les autorités laïques n'ont lieu que par la voie du ministère. Le clergé s'occupe exclusivement des cérémonies et des affaires religieuses, sans jamais intervenir, directement ou indirectement, dans l'instruction, la politique ou autres questions. Les archevêques et les évêques ne peuvent pas se marier et touchent un traitement de l'État ; le reste du clergé se marie et vit du casuel. Il y a, pour le rite grec oriental : 1 métropolitain, 13 archevêques, 16 évêques, 14 prédicateurs, 6,600 prêtres et moines (1).

Tous les autres cultes sont tolérés.

*Finances de la Grèce.*

Voici le budget pour l'exercice de 1878 :

*Recettes.*

| | |
|---|---|
| Impôts directs | 13.182.500 dr. |
| — indirects | 19.305.000 |
| Établissements publics | 1.154.000 |
| Domaines | 2.850.970 |
| Revenu et vente des domaines | 2.705.000 |
| Revenus divers | 1.866.500 |
| — ecclésiastiques | 296.000 |
| Recettes d'exercices clos | 1.430.000 |
| Total | 42.789.970 dr. (1) |

*Dépenses.*

| | | |
|---|---|---|
| Dette publique extérieure | 1.253.000 dr. | |
| — intérieure | 7.886.980 | |
| Pensions | 3.786 800 | = 12.926.340 dr. |
| Liste civile | 1.125.000 | |
| Corps législatif | 489.730 | = 1.614.730 |
| Ministère des affaires extérieures | | 1.135.348 |
| — de la justice | | 3.020.584 |
| — de l'intérieur | | 4.940.064 |
| — des cultes et de l'instr. publique | | 2.095.969 |
| — de l'armée | | 7.653.185 |
| — de la marine | | 2.114.705 |
| — des finances | | 1.486.105 |
| Administration et surveillance | | 2.382.682 |
| Payements divers | | 1.763.250 |
| Total | | 41.132.952 |
| Excédant | | 1.657.018 |

(1) Budget de 1833 : 4.000.000 dr. Budget de 1858 : 23.719.657 dr.
— 1846 : 18.350.973 — 1868 : 32.990.123

Il est presque inutile d'ajouter qu'au lieu d'excédants il n'y a, depuis plus de seize ans, que des déficits, qui ont grandement augmenté la dette. Mais s'il y a des déficits, il y a aussi des contributions en retard, montant, pour le moins, à 80 millions de drachmes; car, malgré beaucoup d'améliorations successives, le système général de l'administration, et en particulier celui des finances, laisse toujours fort à désirer.

La moyenne des charges publiques est, pour chaque habitant, de 26,29 drachmes, chiffre presque ridicule en Europe. Nous remarquerons cependant que si les impôts, en général, sont très-faibles, les impôts indirects, les droits d'entrée surtout, sont très-forts, puisqu'ils représentent le tiers du budget. Les douanes, par exemple, produisent 12,550,000 drachmes, le papier timbré 6,000,000.

*Dette publique.*

La dette publique extérieure, dite « dette Rothschild », est d'environ 100 millions de drachmes. Reste une autre dette extérieure de 2,300,000 livres sterl., nominales, contractée par la Grèce esclave, et qui, non reconnue par le royaume hellénique, est encore à régler. En ce moment, dit-on, le gouvernement vient de contracter un emprunt de 50 millions pour désintéresser les anciens créanciers et faire face aux éventualités.

Une dette nouvelle a été contractée, récemment, en vue des circonstances qui ont fait doubler l'effectif de l'armée, augmenter le nombre des navires et celui des canons, ainsi que l'armement et les munitions militaires. Nous répéterons encore que l'administration, que les finances surtout, ont besoin d'être réformées et réglées. Le budget peut facilement monter à 50 millions; mais cet accroissement de 10 millions de drachmes devra porter exclusivement sur les travaux publics, qui sont à peu près tous à faire, principalement en fait de voies de communication.

*Armée.*

Le mode de recrutement est le même qu'en France.

L'effectif de cette année présente : 28,624 hommes, 2,785 chevaux.

Tous les citoyens valides sont appelés au service de la garde nationale.

*Marine.*

La marine comprend : 25 navires, dont 3 cuirassés, 2 frégates et quelques bricks et goëlettes à vapeur.

Une compagnie de navigation, subventionnée par l'État, possède 10 bateaux à vapeur ; en cas de guerre, elle est tenue de se mettre à la disposition du gouvernement.

La marine militaire a un effectif de 1,450 hommes.

La marine marchande, qui possédait, il y a quarante-cinq ans (1834), 2,745 navires d'un tonnage aussi modeste qu'inconnu, comptait, en 1874, un total de 5,202 navires d'une contenance de 250,077 tonneaux, servis par 25,838 hommes, plus quelques vapeurs.

Voici le Tableau de la marine marchande en 1867, d'après le *Bureau-Veritas* (complété) :

| Pays. | Navires à voile. | Tonnage | Vapeurs. | Tonnage. | Totaux. | Populat. | Tonnage p. 100 h. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Suède-Norv. | 6.076 | 1.755.197 | 332 | 141.936 | 1.897.133 | 5.994.923 | 31.646 |
| Grèce....... | 2.024 | 419.478 | 12 | 7.621 | 427.099 | 1.600.000 | 26.694 |
| Angleterre.. | 17.765 | 5.526.930 | 3.133 | 3.283.910 | 8.810.840 | 33.860 000 | 26.365 |
| Danemark... | 1.203 | 182.870 | 96 | 61.671 | 244.541 | 1.912.142 | 12.788 |
| États-Unis.. | 6.307 | 2.146.731 | | | 2.146.731 | 38.5?8.371 | 5.568 |
| Italie....... | 4.402 | 1.296.985 | 110 | 95.309 | 1.392 294 | 26.801.154 | 5.195 |
| Allemagne.. | 3.140 | 875.884 | 220 | 259.785 | 1.135.669 | 42.727.260 | 4.530 |
| Espagne.... | 2.784 | 530.533 | 224 | 176.310 | 706.843 | 16.551.647 | 4.210 |
| Portugal.... | 441 | 106.215 | 26 | 22.480 | 128.695 | 4.323.993 | 2.976 |
| France...... | 3.300 | 666.767 | 272 | 319.179 | 985.946 | 36.102.921 | 2.730 |
| Autriche.... | 1.652 | 252.730 | 74 | 83.545 | 336.275 | 35.904.4?6 | 937 |
| Amér. du S.. | 355 | 129.901 | 82 | 58.649 | 188.650 | 25.533.600 | 739 |
| Russie...... | 1.802 | 417.973 | | 105.040 | 523.013 | 82.135.740 | 637 |
| Belgique.... | 25 | 13.053 | 145 | | 13 053 | 5.403.006 | 242 |

### *Agriculture.*

La Grèce est très-montagneuse et traversée par quelques fleuves, avons-nous dit, qui ne sont point canalisés et dont l'agriculture ne peut tirer aucun profit ; la neuvième partie du sol est couverte de forêts non cultivées. Les capitaux étant chers et les voies de communication faisant défaut, les Grecs choisissent de préférence le commerce et la marine ; le pays n'en est pas moins agricole et ne tardera pas à occuper d'ici peu une place des plus sérieuses à cet égard.

La superficie de la Grèce, avons-nous dit plus haut, est de 50,211 kilomètres carrés ; 16,753,173 stremmes sont cultivées, soit le tiers ; un autre tiers du royaume est couvert de pâturages naturels.

La production des céréales a été, en 1875, évaluée à 3,828,805 hectolitres ; celle de l'huile à 157,000 hectolitres d'une valeur de

13 millions de drachmes. Quelques autres plantes oléagineuses, des cultures potagères et maraîchères, des plantes textiles et diverses cultures industrielles, quelques figuiers, produisent 3 millions de drachmes, en y joignant quelques mûriers et surtout la vigne. Les vignobles occupent 871,079 stremmes et ont donné, en 1875, un produit de 19,500,000 drachmes; celui des raisins de Corinthe a été de 37,500,000 pour 366,309 stremmes. Le commerce de ces derniers, de 2,275,640 kilogrammes en 1831, a atteint 88,750,000 kilogrammes en 1876.

Les forêts produisent environ 4 millions de drachmes; le produit le plus important est celui de la sallonée.

Pour le bétail, nous manquons de données précises; il est évalué approximativement, pour 1875, à 4,827,663 têtes d'animaux, savoir : 2,291,917 moutons, 1,836,628 chèvres, 179,662 porcs, 159,163 bœufs, 81,984 vaches, 37,514 veaux, 97,176 chevaux, autant d'ânes et 45,440 mulets; sur ces derniers, 213,025 sont employés aux travaux des champs. Les ruches d'abeilles sont évaluées à 166,900.

Pour les habitants voués à la culture de la terre, y compris les bergers, le recensement de 1870 a donné 562,559, sur les 901,387 dont la profession a pu être constatée dans les 1,457,894 de la population totale. Sur ce chiffre, 218,027 sont des agriculteurs proprement dits, la profession dominante du pays, 44,532 de simples bergers. La France, en 1872, comptait, comme agriculteurs, 52,71 p. 0/0 de la population; la Grèce en comptait 62,40. En réduisant aussi les animaux à raison de 10 moutons ou chèvres, ou de 6 porcs pour 1 bœuf et 1 cheval, nous trouvons 670 têtes de gros bétail par 1,000 habitants; ce qui fait de la Grèce le pays le plus riche en bétail, après le Danemark, la Bavière, la Norvége, l'Autriche, la Russie d'Europe, la Suède et le Wurtemberg.

### *Industrie.*

La Grèce, nous l'avons vu, est assez loin d'avoir une population dense et, vu de plus son éloignement assez grand des nations civilisées, les capitaux y sont chers. Aussi l'industrie n'a-t-elle pu s'y développer, d'autant que l état professionnel enrichit peu, et moins encore la spécialité. Cependant, depuis quelque temps, l'industrie a fait des progrès; on compte aujourd'hui en Grèce 108 établissements industriels, doués d'une force de 2,884 chevaux, et occupant un personnel de 7,342 individus, dont 1,230 femmes, 629 garçons et 524 filles. Leur valeur est de 29 millions de drachmes; ils dépensent annuellement 45 millions de matières premières, 3 millions de combustible, et fabriquent pour 55 millions de produits.

Les principaux établissements sont des filatures de coton, des manufactures de tissage, des tanneries, des moulins à farine, des pressoirs à huiles, des forges, des distilleries, des usines métallurgiques; ces dernières seules occupent 4,000 ouvriers et produisent des minerais (de plomb surtout) d'une valeur approximative de 7 millions.

*Commerce.*

La législation commerciale en vigueur est le Code français, légèrement modifié.

La circulation des marchandises à l'intérieur n'est soumise qu'à un droit d'environ 2 0/0, presque exclusivement affecté à l'entretien des routes Le produit de cet impôt, dans tout le royaume, a donné, en 1870, une somme de 2,340,973 drachmes.

Il y a 10 chambres de commerce; 3 gymnases avec un enseignement commercial. On compte 42 foires.

Le commerce spécial a donné, à diverses dates, les chiffres suivants :

| Années. | Importation. | Exportation. | Ensemble. |
|---|---|---|---|
| 1851..... | 25.819.702 dr. | 13.851.202 dr. | 39.670.904 dr. |
| 1861..... | 47.914.036 | 28.107.135 | 76.021.171 |
| 1865..... | 75.503.378 | 41.462.881 | 116.866.259 |
| 1875..... | 114.485.615 | 75.764.015 | 190.249.630 |

Le commerce général, ou transit :

| Années. | Importation. | Exportation. | Ensemble. |
|---|---|---|---|
| 1858..... | 44.201.511 dr. | 28.865 185 dr. | 73.066.696 dr. |
| 1865..... | 90.251.389 | 51.671.719 | 141.923.108 |
| 1875..... | 185.505.625 | 88.971.935 | 234.477.560 |

Les étoffes occupent la première place dans l'importation; puis viennent les percales, les peaux, les bois, etc.

Dans l'exportation, les raisins de Corinthe viennent en première ligne; puis l'huile d'olives, les peaux, les plombs, les figues, la sallonée, les vins et spiritueux, le tabac, etc.

Les importations ont été évaluées, en 1875, quant aux pays de provenance :

| | |
|---|---|
| D'Angleterre............. | 45.000.000 dr. |
| De Turquie.............. | 28.000.000 |
| De France................ | 21.000.000 |
| De Russie................ | 20.000.000 |
| D'Autriche............... | 17.000.000 |
| D'Italie.................. | 8.000.000 |

Les exportations, pour la même année, sont évaluées :

| | |
|---|---|
| Pour l'Angleterre......... | 43.000.000 dr. |
| — la Turquie.......... | 16.000.000 |
| — l'Autriche........... | 11.000.000 |
| — l'Italie.............. | 4.000.000 |
| — la France........... | 3.000.000 |
| — l'Allemagne......... | 2.000.000 |

*Institutions de crédit.*

De 144 sociétés anonymes établies depuis 1836 en faveur de la navigation, il en reste aujourd'hui 50. On en compte 10 contre les risques maritimes et l'incendie, 16 industrielles, 18 minières, 6 banques, dont une spéciale pour les prêts maritimes. Leur capital nominal est de 134,186,000 drachmes, dont 74,031,000 ont été versées.

REMARQUE POLITIQUE.

La presse, en Europe, s'est plus d'une fois occupée des partis politiques, des discordes civiles et des fréquents renversements de gouvernements, en finissant toujours par conjurer la Grèce de se tenir tranquille et de vivre en paix. La liberté est une des bases fondamentales de l'économie politique, la concurrence, un de ses plus beaux fruits; car, sans elle, la perfection et le bon marché des produits industriels sont, sinon impossibles, du moins très-difficiles; n'en est-il pas de même pour les produits intellectuels? Mais écoutons Montesquieu (1) :

« On n'entend parler dans les auteurs que des divisions qui perdirent Rome; mais on ne voit pas que ces divisions y étaient si nécessaires, qu'elles y avaient toujours été, et qu'elles y devaient toujours être. Ce fut uniquement la grandeur de la République qui fit le mal, et qui changea en guerres civiles les tumultes populaires. Il fallait bien qu'il y eût à Rome des divisions... et, pour règle générale, toutes les fois qu'on verra tout le monde tranquille dans un État qui se donne le nom de République, on peut être assuré que la liberté n'y est pas (1).

« Ce qu'on appelle union, dans un corps politique, est une chose très-équivoque; la vraie est une union d'harmonie qui fait que toutes les parties, quelque opposées qu'elles nous paraissent, concourent au bien général de la société, comme des dissonances dans

(1) *Esprit des lois*, ch. IX : Deux causes de la perte de Rome.

(2) *Le Balkan et l'Adriatique*, 2e édit., p. 385.

la musique concourent à l'accord total. Il peut y avoir de l'union dans un État où l'on ne croit voir que du trouble, c'est-à-dire une harmonie d'où résulte le bonheur qui, seul, est la vraie paix. Il en est comme des parties de cet univers, éternellement liées par l'action des unes et la réaction des autres.

« Mais dans l'accord du despotisme asiatique, c'est-à-dire de tout gouvernement qui n'est pas modéré, il y a toujours une division réelle. Le laboureur, l'homme de guerre, le négociant, le magistrat, le noble, ne sont joints que parce que les uns oppriment les autres sans résistance; et si l'on y voit de l'union, ce ne sont pas des citoyens qui sont unis, mais des corps morts ensevelis les uns auprès des autres. »

Ces divisions, d'ailleurs, sont bien anodines. «Le *far niente* de la Grèce, dit M. A. Dumont (2), n'est pas l'indolence, l'Hellène est toujours actif... Cette activité intellectuelle se tourne naturellement vers la politique; mais ici se produit un phénomène tout particulier; comme, en Grèce, on ne trouve pas de partis qui aient des programmes différents, et que nulle démission de principe n'est possible, tout le monde, sur les questions importantes, sur la liberté de la presse, sur l'égalité, étant du même avis, les rivalités individuelles peuvent seules passionner les esprits.

Le royaume a trois chefs politiques qui se succèdent sans cesse à la présidence du conseil. Chacun d'eux s'est fait dans la Chambre une nombreuse clientèle. Les forces sont divisées de telle sorte qu'une coalition des deux premiers ministres tombés peut toujours renverser celui qui vient de parvenir au pouvoir».

A. Bernardakis,
Membre de l'Académie de Stanislas.

---

LES GRÈVES

ET

# LA QUESTION OUVRIÈRE

Les grèves qui surgisssent de divers côtés commencent à préoccuper l'opinion publique. On dit bien que ces tristes crises ont été provoquées par d'imprudents programmes électoraux, comme aussi par les singulières et décevantes théories de la propagande

cléricale, mais la faible autorité des divers partis mis en cause ne suffit pas à expliquer l'effet produit, et il faut toujours en revenir à la question sociale restée jusqu'ici sans solution pratique.

On dit, en vue d'atténuer la gravité de la situation : il y a des questions ouvrières que résolvent ou peuvent résoudre l'organisation normale des chambres sydicales, celle de l'apprentissage, de l'éducation professionnelle, des caisses de secours, caisses de retraite, etc., il n'y a pas de question sociale. C'est se faire illusion de parti-pris. Il y a si bien une question sociale (1) qu'elle a été posée en ces termes par un organe de publicité des classes ouvrières : « Le capital agricole est vieux comme la civilisation. Pour ne parler que de notre histoire, combien de siècles a-t-il fallu pour qu'il fît retour à ses *légitimes propriétaires?*... Cette évolution reste tout entière à accomplir pour le crédit industriel. Comment abréger la distance qui nous sépare du but : l'investiture du capital aux travailleurs de l'industrie (2).

Ne dirait-on on pas une réminiscence des plus mauvais jours du socialisme, et les gouvernements n'ont-ils pas de reproches à se faire quand de pareilles élucubrations peuvent être données comme programme d'un congrès ouvrier? Car tel était le cas. Est-il donc si difficile de créer des cours dans les grands centres et d'éclairer les masses sur le peu de valeur de pareilles déclamations?

Le rapprochement que pose le problème n'est que dans les mots et n'existe nullement en fait. Le paysan n'est pas devenu propriétaire à titre de travailleur, mais tout simplement parce qu'à force de travail et de privations il a économisé et fait emploi de ses économies pour acquérir une parcelle du sol ou plus justement le travail antérieurement appliqué à cette parcelle : son travail propre n'a fait que remplacer le travail antérieur devenant sien du fait de son acquisition. Le paysan n'a pas plus de droit primitif, antérieur, légitime à la possession de la terre qu'il a cultivée pour compte d'autrui, dans les conditions imposées par les institutions spéciales à chaque époque qu'un maçon ne pourrait en invoquer à la possession d'une maison qu'il a édifiée moyennant salaire, ou au matériel de construction de l'entrepreneur qui a occupé ses bras.

Entre la situation de l'ouvrier des champs et celle de l'ouvrier industriel, il y a si peu dissemblance que l'acquisition par l'ouvrier agricole d'une fraction du sol sur laquelle son activité s'est exercée

(1) *La Tribune,* numéro du 20 septembre 1876.

(2) C'est là une grosse question sociale ; mais ce n'est pas *la* question sociale ou l'unique question sociale, comme on semble vouloir le dire quelquefois. (*Note du Rédacteur en chef.*)

ensuite avec plus de fruits, ne constitue pas un fait différent de l'acquisition par l'ouvrier industriel, au moyen d'économies sur ses salaires antérieurs, d'un petit outillage, d'un petit atelier qui lui permet de travailler à ses pièces et de vivre dans une indépendance relative.

Il n'y aurait pas de question sociale si cet état de choses pouvait se continuer. Mais la révolution industrielle qui s'est produite depuis moins d'un demi-siècle par suite de l'extension des ateliers et établissements de production d'où est résulté la disparition de la petite industrie, a créé à la classe ouvrière une situation toute nouvelle qui, au moral et au physique, a troublé l'équilibre de son existence normale. Dans l'état actuel de l'industrie, l'ouvrier a perdu son individualité, l'espérance d'une indépendance relative, et n'est plus qu'un rouage de la grande machine, si même fraction de rouage ne serait pas assez dire.

La question sociale est donc née pour la classe industrielle de l'agglomération nécessaire du capital industriel, comme elle se produira avec le temps pour la classe agricole, de l'agglomération nécessaire du capital agricole, et non comme elle s'est produite comme le dit inconsidérément la *Tribune* : la production à bon marché, la lutte fructueuse avec les marchés étrangers sont à ce prix.

Il y a peu d'années, la situation, qui dure encore pour l'ouvrier agricole, existait également pour le travailleur industriel. Lui aussi, avec quelques économies, arrivait à se créer un petit atelier, un petit outillage, qui le sortait du prolétariat. C'est ce mode d'existence que la grande industrie a troublé, détruit, sans qu'on y ait encore substitué une compensation satisfaisante puisque les classes ouvrières souffrent de cette perturbation; telle est la question sociale.

Qu'on ne s'y trompe pas, ces souffrances sont plus morales que physiques, car l'écrasement de la petite industrie n'a nullement eu pour conséquence la réduction des salaires, tout au contraire. Ceux-ci se sont accrus dans une proportion plus forte que l'augmentation des moyens d'existence. La vérité, sous ce rapport, c'est que par suite de l'agglomération des individus, conséquence de l'agglomération des capitaux, les besoins ont augmenté, de sorte que l'ouvrier soumis à plus de besoins plus ou moins réels, sans moyen suffisamment productif pour le placement de ses économies ne fait pas d'épargne et vit tant bien que mal de son salaire du jour. A part de rares exceptions, ce n'est que grâce à quelques essais de mutualité qu'il peut faire face aux accidents de la maladie ou autres charges accidentelles, quand les administrations

dont il dépend n'ont pas créé elles-mêmes, au moyen de fonds additionnels aux salaires, les institutions de secours indispensables aux agglomérations ouvrières.

L'ouvrier arrive ainsi à toucher les deux bouts, comme on dit vulgairement, et si par les privations qu'il s'impose il a réalisé quelques économies forcément utilisées en dehors de son travail propre qui les feraient fructifier, il les voit souvent absorbées par des chômages qu'il ne dépend pas de lui de prévenir et qu'il ne peut pas toujours prévoir. Il vit ainsi sans pain assuré pour ses vieux jours et condamné ordinairement à voir ses enfants destinés à creuser le même sillon ingrat.

Certainement cet état de choses, qui ne se modifie que par exception, n'est pas encourageant, et l'on comprend les revendications de l'ouvrier ou plus généralement du salarié, quand il compare sa destinée à celle des patrons qui l'emploient et qu'il voit le plus ordinairement prospérer et s'enrichir par l'effet de son travail. Il lui paraît qu'il a droit, en dehors de son salaire, à une partie des bénéfices dus à ses efforts, tout au moins à une participation dans les résultats acquis; qu'il est fondé à en réclamer une part dans la limite où il a coopéré à leur production. Autrement il revendique une augmentation de salaire et pour l'obtenir se met en grève. C'est en vain que l'expérience lui a prouvé que la grève lui était plus funeste qu'au capitaliste; que là où l'ouvrier perdait absolument toute rétribution, le capitaliste n'en perdait qu'une partie; que celui-ci ne risquait même qu'une part de travail antérieur, tandis que l'ouvrier aliénait son travail présent, le travail qui le fait vivre dans le moment : il n'en recourt pas moins à ce moyen extrême pour peu qu'un énergumène le pousse dans cette voie, lui prêche qu'il est souverain en la matière et qu'il ne doit compter qu'à demi sur le bon vouloir de ses patrons.

A cette situation créée à l'ouvrier par la grande industrie, on peut chercher des palliatifs, mais le remède efficace apparaît douteux. L'ouvrier, cela est peu contestable, a définitivement perdu l'indépendance inhérente aux ateliers isolés qui étaient autrefois son but d'avenir, et on ne peut songer à la lui restituer. Voilà, selon nous, la vraie question sociale telle qu'elle résulte de la transformation industrielle, et qui s'accroîtra, c'est-à-dire se généralisera avec la transformation également nécessaire de l'agriculture. C'est à ce prix que sont l'accroissement de la production et le bon marché des produits; c'est la conséquence de l'introduction des machines dans toutes les branches du travail humain, et malgré les perturbations que produit cette introduction, malgré les souffrances mêmes qu'elle engendre, nul doute que ce ne soit le progrès

dans le présent et dans l'avenir. La solution consiste à trouver un *modus vivendi* en rapport avec les conditions nouvelles de l'organisation du travail, et qui soit de nature à donner à l'ouvrier toute satisfaction matérielle et morale. Il faut surtout faire disparaître l'antagonisme apparent du capital et du travail, antagonisme qui d'ailleurs n'affecte qu'un caractère partiel et ne suscite de troubles que dans la grande industrie, là où l'ouvrier est bien réellement voué à la permanence de sa condition, c'est-à-dire là où se sont produites les conditions nouvelles de la main-d'œuvre, telles que nous les avons signalées.

## II

Tâchons d'analyser les conditions actuelles de l'industrie, afin de voir si nous n'y trouverons pas les éléments du problème à résoudre.

Une grande industrie s'exploite au moyen de capitaux, sous diverses formes : matières premières, outillage, capital de roulement, etc., et main-d'œuvre journalière; elle s'exploite, en d'autres termes, par le concours d'un travail antérieur accumulé sous des formes diverses et d'un travail présent. La gestion de cette industrie reste entre les mains du capitaliste qui acquitte par un salaire le travail courant et reste, à ses risques et périls, possesseur de l'œuvre produite. Qu'il s'agisse d'une collection sous forme d'actionnaires ou d'un capitaliste isolé, le cas reste le même.

De la marche de cette industrie, il résulte généralement des bénéfices qui représentent d'abord la rétribution légitime du capital mis en œuvre, puis des risques que ce capital a courus et enfin la rétribution de la gérance.

A cette heure, les classes ouvrières se disent, et les meneurs leur font croire, que si elles pouvaient avoir à leur disposition, moyennant un simple intérêt, le capital nécessaire à l'exploitation de l'industrie à laquelle elles coopèrent, la part de bénéfices affectée aux risques de la mise en œuvre du capital industriel, et même celle réservée à la gérance, deviendraient leur propriété et s'ajouteraient à leur salaire. En un mot, elles demandent à jouir à un taux fixe, le plus faible possible, en attendant qu'elles en soient propriétaire, du capital industriel, et lui refusent toute autre participation aux bénéfices éventuels de la production. A défaut de cette disposition, qu'elles convoitent plus ou moins consciemment, elles tentent d'accroître leur part fixe, leur salaire journalier par les grèves que nous voyons surgir de temps à autre, vaines tentatives dont les effets désastreux se répercutent à peu près sur elles

seules, le capital se trouvant généralement couvert contre le chômage par l'augmentation du prix de vente des produits en stock, ou qui seront créés plus tard.

Telle serait, d'après la citation empruntée au programme du Congrès ouvrier de 1876, la question sociale, et encore en avons-nous atténué la portée en n'arrivant pas de suite au but indiqué : *l'investiture du capital aux travailleurs.* Nous en avons supposé l'acquisition légitime, et nous n'osons croire, malgré le sens exact de l'expression empruntée au langage scientifique, que le capital soit supposé devoir revenir aux ouvriers par droit de simple revendication. L'utopie serait par trop innocente pour être discutée. Restreinte dans son application, limitée à une certaine part, non pas du capital, mais de son accroissement du fait de sa mise en œuvre, elle contient une certaine portion de vérité qui peut mener à la solution du problème.

Les établissements industriels sont certes loin de prospérer tous, et les résultats de leur exploitation se traduisent bien souvent par des bénéfices réduits, qui ne couvrent même pas toujours l'intérêt normal du capital. Il semble ainsi que la coopération ouvrière, en présence d'une situation aussi aléatoire que celle de l'industrie à notre époque, ne devrait pas élever de prétention au delà d'un juste salaire qui la soustrait à tous les risques, d'autant que cette question des bénéfices ne peut s'apprécier qu'à la longue, au bout d'un certain nombre d'exercices; qu'ainsi la participation ne saurait être immédiate et ne pourrait être revendiquée que par les ouvriers longtemps attachés au même établissement.

Néanmoins, ne donnons pas à cet état de choses une portée trop rigoureuse. D'une part, les établissements bien gérés, les industries sagement conduites donnent généralement des bénéfices bien supérieurs au taux légal du capital et de la prime à lui concéder raisonnablement pour les risques qu'il court; d'autre part, nombre d'industries, si les patrons attribuaient à la coopération ouvrière, sur les bénefices éventuels, une part en addition aux salaires, nombre d'industries verraient s'accroître leur prospérité; il doit y avoir un grand écart entre le résultat d'un travail simplement salarié et celui d'un travail intéressé.

Les aspirations des classes ouvrières à une participation dans les bénéfices, ont bien peut-être quelque raison de légitimité. Car il est évident que les salaires sont calculés en dehors des bénéfices éventuels qui se produisent ordinairement ou peuvent se produire, et cette concession, d'une grande portée, si l'on en poursuivait l'application, serait de nature à satisfaire bien des exigences. Cette part additionnelle au salaire ne pourrait-elle pas, de convention mu-

tuelle, entrer dans le capital industriel et arriver ainsi à le former en partie ? N'est-ce pas là le mode pratique d'arriver sans déprédation et sans violence à l'*investiture* du capital aux travailleurs ? N'est-ce pas le moyen de rendre à l'ouvrier de la grande industrie l'équivalent du petit atelier qui était le but de ses devanciers et lui faisait prendre en patience son mal présent, sa situation momentanément précaire ?

Nous pouvons même aller plus loin dans cet ordre d'idées. Si nous étudions le fonctionnement d'un établissement industriel, nous constaterons que les résultats se répartissent en général comme suit : intérêts du capital, entretien et *amortissement* du matériel, frais généraux et enfin dividende payé ou réservé. C'est sur cette dernière part de bénéfices qu'est imputée par quelques établissements, la participation des salariés, participation qui pourrait être généralisée, ce semble, à la satisfaction commune. Nous appellerons l'attention du lecteur sur la part affectée à l'amortissement. Tant que cet amortissement n'est pas effectué, le prélèvement opéré à cet effet sur les bénéfices revient naturellement au capitaliste qui a fait l'avance de sa valeur. Mais ensuite, ne pourrait-il pas être revendiqué au moins pour une part, par la coopération ouvrière qui en somme a participé à son amortissement ? N'y-t-il pas là un moyen d'ajouter à la part de propriété de la classe ouvrière sans léser de légitimes intérêts ? On remarquera que nous n'entendons pas résoudre les questions, nous ne faisons que les poser.

Si à la participation aux bénéfices éventuels de la production et à l'attribution d'une part du capital amorti, nous ajoutons, au profit de la classe ouvrière, la faculté de placer ses économies dans l'usine où s'exerce son activité, de façon qu'elles entrent comme partie intégrante du capital de cette usine, il semble que nous aurons satisfait, dans la mesure du possible, aux revendications qui se produisent si ces concessions sont d'ailleurs complétées par des établissements d'éducation et de secours indispensables à toute agglomération d'individus. En somme, ces concessions sont-elles du domaine de l'utopie et ne sont-elles pas susceptibles d'application sérieuse au profit de la classe salariée, et sans dommage réel pour le capitaliste ?

Il est à craindre que ces diverses concessions ne paraissent extrêmes aux patrons et que le mode d'application n'apparaisse à l'état de problème insoluble ; d'autre part elles peuvent être insuffisantes pour les coryphées du parti socialiste ou coopératif pour parler le langage du jour. Les patrons entendent conserver, vis-à-vis de l'ouvrier, leur pleine indépendance ; celui-ci rêve des

satisfactions immédiates, des garanties de toute nature que la science économique est impuissante à lui offrir et surtout à lui offrir à court terme.

La concession que la classe ouvrière revendique serait le prêt à bon marché et sans responsabilité en quelque sorte. Il est hors de doute que l'association d'un certain nombre d'ouvriers connus, honnêtes et laborieux, entraîne avec elle une garantie réelle d'où résulte une certaine somme de crédit : de nombreux exemples peuvent être invoqués à l'appui de cette thèse. Qu'on remarque bien toutefois que les associations qui ont réussi ont agi sans contrainte, n'ont invoqué aucun prétendu droit au capital : l'association, c'est-à-dire une responsabilité collective, la valeur reconnue des membres associés, telle a été la source légitime du crédit, et cette même source coule pour tout le monde. Mais il n'est pas douteux que le capital s'échapperait, dès l'instant où apparaîtrait la contrainte, où surgiraient des exigences, où manquerait une garantie suffisante de la commandite requise. Il est vrai que la revendication des classes ouvrières porte principalement sur le droit d'usage de l'outillage, sans qu'elles se préoccupent outre mesure du crédit nécessaire à l'acquisition des matières premières et du fond de roulement : c'est ainsi que pendant la Commune, ses membres avaient cru suffisant, pour l'application de leurs théories, de mettre l'outillage de la maison Cail à la disposition des ouvriers qui ne s'en sont pas trouvés plus avancés pour cela. Cette idée leur vient de ce que l'outillage d'une usine reste valeur morte sans la main d'œuvre qui le complète ; ils ne songent pas que la réciproque n'est pas moins vraie.

En somme, machines, outillage, fonds de roulement, matières, crédit, tout cela c'est du capital qui appartient à qui l'a créé par son travail antérieur ou à qui le détient par hérédité. Cette légitime propriété est le fondement de toute société, la consécration de la liberté humaine, la base de tout progrès. La classe ouvrière n'a rien à prétendre de ce côté et ne doit viser que les accroissements de ce capital, dont elle peut revendiquer une partie, dans la mesure où elle concourt à la produire. Telle est le cas pour le dividende disponible après l'acquittement de toutes les dépenses normales, et à la rigueur pour l'outillage et en général les frais de premier établissement, quand le capital initial a été amorti. Toute autre prétention est évidemment illégitime, et descend en droite ligne des doctrines communistes ou socialistes, actuellement sans adeptes avoués. La coopération qui a été le dada de la classe ouvrière, dans les dernieres années de l'Empire, ne saurait avoir un champ d'action autre que celui que nous indiquons, et ce

n'est qu'en vertu d'idées anti-économiques qu'on a pu ouvrir des crédits d'État pour des expériences qui ne pouvaient aboutir. Comme s'il entrait dans les attributions d'un gouvernement quelconque de pourvoir aux moyens d'existence de ses administrés! La solidarité générale qu'on a invoquée pour justifier cette tentative budgétaire mènerait tout droit à l'irresponsabilité et à l'inactivité individuelle ; il n'est pas permis d'en douter.

Nombre d'industries, à cette heure, admettent l'attribution d'une part des bénéfices à la main-d'œuvre quelle qu'en soit la forme, et s'en trouvent bien. La généralisation de la mesure rencontre encore nombre de détracteurs qui objectent tout d'abord la difficulté de l'application au profit de la classe ouvrière, en partie nomade. N'est-ce pas le moyen tout trouvé d'obvier à cette tendance funeste et n'y a-t-il pas profit à ce que les embauchages gagnent en fixité aussi bien pour les ateliers que pour les ouvriers? Cette fixité ne sera-t-elle pas certaine si une partie de l'outillage amorti devient propriété de la main-d'œuvre, sans dommage pour personne? Quand l'ouvrier sera devenu, avec le temps, co-propriétaire, il n'est pas à craindre qu'il conserve son humeur vagabonde.

Les grèves ne sont elles pas du même coup absolument paralysées? Ne sont-elles pas motivées à cette heure par une certaine logique? Le salaire étant un élément du prix de revient des produits livrés à la consommation, doit se modifier avec les prix de vente, cela est incontestable. Mais les chefs d'ateliers sont-ils aussi disposés à augmenter les salaires quand les produits fabriqués s'écoulent avec bénéfices, qu'a les diminuer quand le taux des bénéfices décroît? Evidemment non. Comme conséquence, l'ouvrier n'a-t-il pas quelque peu raison d'exiger une certaine fixité alors que le taux habituel ne fait que combler ses charges? Quand une industrie a beaucoup gagné certaines années, comme le fait s'en produit pour les charbons, les Compagnies ont-elles un droit absolu à réduire la rétribution de la main-d'œuvre, si le marché devient momentanément défavorable? Oui, si l'ouvrier a participé à la prospérité et il n'est pas certain que ce soit le cas; non, s'il n'en a pas été ainsi. Il devrait exister une plus grande solidarité entre le capital et le travail et c'est précisément cette solidarité que nous réclamons dans l'intérêt général. Il n'y a pas d'autre action préventive contre les grèves, mesures extrêmes, mesures de désespoir de la classe ouvrière et en somme mesures nuisibles aux intérêts privés et généraux. Ce n'est jamais en vain qu'on réduit la production, et tel est l'effet le plus certain des grèves.

### III

En résumé, nous considérons qu'il existe une question sociale, née de la transformation de l'industrie, du fait de l'agglomération de grands capitaux nécessaire à la production à bon marché au moyen d'un outillage perfectionné. L'ouvrier a perdu à cette transformation son indépendance relative, sa situation morale ; il y a gagné en général comme facilité de travail et même comme salaire, mais il souffre de la monotomie d'une œuvre toujours la même, de l'assujettissement de son rôle dans un ensemble dont il n'est qu'un rouage, de la détermination exacte de sa position qui ne lui laisse pas d'illusion sur l'avenir qui l'attend ; il souffre enfin de l'incertitude de cette position à la merci du caprice d'un contremaître ou d'un patron, menacé sans cesse par des chômages qui peuvent le prendre au dépourvu. Sa vie se passe dans des centres populeux où ses besoins relatifs augmentent, soumis qu'il est à la contagion de l'exemple, aux entraînements de ses compagnons de travail, qui absorbent son salaire quel qu'il soit.

Il nous paraît qu'il n'y a de remède à cet état de choses que dans une participation de l'ouvrier aux bénéfices de l'œuvre produite, participation qui améliorera peu sa situation dans le présent, mais qui l'attachera à son œuvre en lui donnant des garanties, et lui permettra finalement de se créer un capital et d'entrevoir pour l'avenir une position moins précaire et plus indépendante. Enfin, c'est le moyen d'arriver à la solidarité, à une mutualité plus étroite entre le capital et le travail.

Certes, cette solution n'est pas immédiate, elle est subordonnée à bien des tempéraments, mais le présent est susceptible d'améliorations en attendant le résultat final.

L'extension des sociétés mutuelles peut fournir à l'ouvrier des secours immédiats contre la maladie, les accidents, les chomages ; les sociétés de consommations contribueront à réduire ses dépenses, tout au moins à lui fournir, à prix égal, des produits de meilleure qualité, etc. En un mot, l'association sous toutes ses formes peut lui venir en aide et lui assurer même des secours pour sa vieillesse, s'il parvient à force de sagesse à économiser sur son salaire.

L'éducation professionnelle lui permettra d'arriver plus rapidement à des salaires productifs : il sera aidé, pour ces créations, de tout le concours du capital et même de l'État : il est de l'intérêt général de favoriser l'accroissement de la production.

Cette éducation professionnelle ne sera jamais sans doute à la

portée de tous et constituera quelque peu l'aristocratie du travail, mais l'apprentissage est du domaine commun. Sa réglementation intéresse à la fois le travail présent et le travail à venir; la bonne harmonie, la production bien entendue exigent que l'apprentissage soit dirigé vers certaines voies et détourné de certaines autres sous peine de stériliser le travail. Les conditions de l'apprentissage sont à établir d'une sérieuse façon; il se meut présentement dans des limites assez mal déterminées.

En somme, la situation de l'ouvrier de la grande industrie, le seul dont les développements du travail moderne aient jusqu'ici réellement troublé l'état normal, peut beaucoup bénéficier de l'avenir. La société n'est pas, tant s'en faut, une marâtre cruelle; elle fait la part de plus en plus belle à ceux de ses membres qui vivent du travail. Une certaine proportion du capital antérieurement créé tombe successivement dans le fonds commun, une autre portion s'annule entre les mains imprudentes ou incapables, sans être pour cela entièrement perdu pour la communauté.

C'est donc une erreur profonde de croire, comme tend à le faire l'ouvrier de nos jours, à l'antagonisme du travail et du capital, qui sont indispensables l'un à l'autre, et prospèrent en commun. Industriels et ouvriers, capital et travail, n'ont que faire de se mettre en lutte, de se déclarer la guerre, la classe ouvrière surtout qui tire de la production, par le salaire, le profit le plus net, et qui en bénéficiera de plus en plus, puisque la part du capital tend constamment à décroître. L'avenir en un mot est au travail, si l'on ne trouble pas par des revendications injustes ou exagérées la grande loi harmonique qui règle en souveraine les développements économiques.

PAUL DEGOIX, ingénieur.

---

DESCRIPTION

# DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

HISTORIQUE. — DIMENSIONS. — ENTRÉES. — DESCRIPTION.

## I. — HISTORIQUE.

Le projet d'une exposition universelle à Paris en 1878 a été officiellement annoncé le 28 mars 1876. Elle était décrétée le 4 avril suivant, et le décret fixait au 1er mai 1878 la date de son ouverture et au 31 octobre de la même année celle de sa fermeture.

Le 13 avril, un nouveau décret complétait l'exhibition industrielle en y adjoignant une exposition universelle des beaux-arts. Le 25 avril, un concours était ouvert sur un programme donné pour le projet des bâtiments de la future exposition; 94 architectes et ingénieurs répondirent à l'appel, malgré la brièveté du temps qui leur était laissé; leurs plans furent exposés publiquement du 18 au 22 mai. Douze prix furent décernés, mais la commission supérieure de l'exposition décida qu'aucun des plans n'était assez complet pour être exécuté entièrement, et que l'État se chargerait lui-même de l'installation du concours universel; seulement les architectes et ingénieurs du gouvernement devaient puiser dans les plans primés ce qui leur semblerait bon, en en confiant au besoin l'exécution à l'auteur du projet, sous le contrôle de la commission centrale. Le projet définitif fut adopté le 12 juin. La loi du 29 juillet 1876 avait autorisé l'organisation de l'Exposition aux frais de l'État, la convention du 1er août régla la participation de la ville de Paris; et, à la fin d'octobre, les chantiers du Champ-de-Mars étaient en pleine activité, pendant que, dans les usines, on préparait les charpentes métalliques. Entravés par la guerre d'Orient et la crise politique intérieure, favorisés par deux hivers consécutifs exceptionnellement doux, les travaux exécutés pour l'État ont été prêts à l'heure dite; en vingt-cinq mois, dont dix-huit seulement pour les travaux sur place, tout a été fait.

Jamais exposition n'a été si complètement universelle, une série de décrets ont successivement étendu son cadre déjà si vaste au début. Le 15 janvier 1877 commençaient les adjonctions aux concours primitivement décidés; ce jour-là une circulaire annonçait des concours temporaires de lait, beurres et fromages. Le 16 janvier un arrêté ministériel instituait une exposition ethnographique et une exposition rétrospective de l'art ancien. Le 1er février, un autre arrêté ajoutait à l'exhibition universelle une collection de portraits historiques de toute époque de personnages français. Le 6 mars, c'était une exposition spéciale des eaux minérales françaises qui était décidée. Le 28 mars, on instituait une exposition particulière des ports de commerce français et de tous les objets d'importation et d'exportation qui alimentent leur commerce maritime. Le 29 mars, on décidait l'établissement d'une exposition d'archéologie préhistorique et d'anthropologie au Trocadéro. Le 2 juillet, on prenait la résolution de réunir les vins de France dans un pavillon de dégustation où le public pourrait apprécier par lui-même la valeur des crus. Enfin, le 3 août 1877, on décrétait que les œuvres inédites ou peu connues des compositeurs, admises par un jury, seraient exécutées dans une série de concerts donnés dans

la salle des fêtes du palais du Trocadéro. (Où aussi seront faites des conférences et où se tiendront des congrès) (1).

De semblables additions successives ont nécessité des accroissements d'espace. La ville qui, déjà, le 14 mai 1877, s'était entendue avec l'État pour lui céder l'emplacement du palais du Trocadéro, dans le cas où elle ne garderait pas pour elle-même ce palais, le 5 juin suivant, passait avec lui une nouvelle convention qui mettait à sa disposition une partie du quai d'Orsay pour y installer l'exposition d'agriculture.

## II. — Dimensions principales.

Après ce très-court résumé historique, il faut donner les principales dimensions des palais et parcs de l'exposition et esquisser la disposition du classement en table de Pythagore; les neuf groupes entre lesquels on a réparti l'ensemble des œuvres humaines tangibles étant disposés suivant les galeries longitudinales du palais rectangulaire, et, dans la section étrangère, les nations étant, au contraire, groupées dans le sens transversal.

---

(1) Toutes ces additions, toutes ces extensions n'ont pu encore suffire entièrement; des expositions particulières se sont groupées en outre autour de la grande, sans parler du Salon annuel des Beaux-Arts au palais de l'Industrie, qui doit être regardé cette année comme une véritable annexe du groupe Ier de l'exposition du Champ-de-Mars, sans parler du ballon captif de la cour des Tuileries construit expressément à l'occasion du concours universel, et qui devait s'élever dans son enceinte, des expositions isolées se sont formées près du Champ-de-Mars, celle des Travailleurs indépendants, quai d'Orsay, 115, qui paraît devoir être peu importante, et la remarquable exposition ouvrière, avenue de la Bourdonnaye, 15, inaugurée le 2 juin 1878. En 1867, il avait été ajouté à l'Exposition un groupe Xe qui constituait une véritable exposition ouvrière; cette fois, considérant que les lois de notre pays consacrent l'égalité de tous les citoyens, on a décidé que tous les exposants seraient soumis à un règlement uniforme et que les œuvres des ouvriers seraient exposées dans leur classe respective avec celles des autres industriels, mais une somme de 50,000 a été consacrée à acquitter les dépenses d'installation des petits producteurs qui n'auraient pu subvenir eux-mêmes aux frais de leurs expositions. Les ouvriers désirèrent cependant grouper dans un même lieu leurs productions exclusivement personnelles, faites en-dehors de tout travail pour un patron. S'associant à leur désir la ville leur prêta le terrain sur lequel l'Exposition ouvrière a été organisée et l'Etat, le conseil général de la Seine, le conseil municipal de Paris, celui de quelques autres communes et quelques particuliers leur allouèrent une subvention de 88,700 francs. Un bâtiment d'une superficie de mille mètres a été élevé, un jardin de deux mille mètres a été dessiné, 24 chambres syndicales ouvrières et un peu plus de 600 ouvriers isolés ont exposé.

Le Champ-de-Mars et le Trocadéro ont été reliés en un tout unique en abaissant en tranchée les deux quais de Billy et d'Orsay (de façon à ne pas entraver la circulation publique) et en jetant au-dessus deux ponts continuant en quelque sorte le pont d'Iéna; devenu partie intégrante de l'Exposition (dans laquelle il est enfermé), et élargi à 25 mètres par la superposition d'un tablier métallique débordant de chaque côté les parapets de pierre au-dessus desquels il est placé.

Dans son état actuel, avec les agrandissements qu'elle a reçus, l'Exposition s'étend d'un seul tenant, de la place du Trocadéro à l'avenue de Lamothe-Piquet, sur une longueur totale en ligne droite de 1 558 mètres; et de la rue Beethoven, à Passy, à l'issue de l'avenue Rapp, près du pont de l'Alma, sur une largeur *nette* qui, défalcation faite du chemin longitudinal nécessaire pour la traversée du pont d'Iéna et des passerelles de communication, est à peu près de 1 050 mètres. En outre, il existe une importante exclave qui embrasse les quatre rectangles septentrionaux de l'esplanade des Invalides sur une longueur de 297 mètres et une largeur de 223. C'est là que seront exposés temporairement les animaux vivants dans des bâtiments couvrant une superficie de 14 000 mètres carrés. La largeur extrême de 1 050 mètres est comptée en ajoutant la longueur des deux annexes, qui s'étendent de la rue Le Nôtre à la rue Beethoven et de l'avenue de La Bourdonnaye au pont de l'Alma, à la largeur normale du Champ-de-Mars et du Trocadéro qui est de 466 mètres.

Le palais du Champ-de-Mars forme un grand rectangle d'une longueur totale de 719 mètres et d'une largeur de 350. La moitié orientale du palais qui confine à l'avenue de La Bourdonnaye est consacrée à la France, l'autre moitié à l'étranger. La galerie longitudinale du milieu, isolée des deux portions latérales par des rues et des jardins, est consacrée au groupe Ier : Beaux-Arts. La galerie est divisée transversalement en deux sections séparées par l'exposition de la ville de Paris, occupant un palais central élevé au milieu des cours du palais de l'Exposition). A droite et à gauche de la galerie des beaux-arts, du côté des sections étrangères comme du côté français, les galeries longitudinales sont consacrées symétriquement, et en allant du milieu vers les avenues de Suffren et de Labourdonnaye aux groupes II : Arts libéraux; III : Mobilier; IV : Vêtement; V : Industries extractives; VI : Industries mécaniques; VII : Produits alimentaires.

Les machines en mouvement s'alignent sur les deux grands côtés dans les deux immenses et imposantes galeries hautes à l'intérieur de 24 mètres, larges de 35 et longues de 650, qui abou-

tissent aux quatre superbes dômes quadrangulaires, de 38 mètres de côté et 42 de hauteur, qui forment les quatre angles du palais. Transversalement les dômes sont réunis par deux vestibules de 25 mètres de largeur et 16 mètres de hauteur intérieure consacrés, celui qui confine à l'École Militaire, au travail manuel des ouvriers fabriquant devant le public; celui qui fait face au Trocadéro, à l'exposition des manufactures nationales, des diamants de la couronne, des joyaux et des richesses de l'empire indien.

Les différents pays occupent la section étrangère dans l'ordre suivant en allant du vestibule d'honneur qui fait face au Trocadéro, vers l'École Militaire : 1° Indes anglaises et 2° Canada, 3° Angleterre, 4° Australie et 5° Colonies anglaises, 6° États-Unis, 7° Norvège, 8° Suède, 9° Italie, 10° Japon, 11° Chine, 12° Espagne, 13° Hongrie, 14° Autriche, 15° Russie, 16° Suisse, 17° Belgique, 18° Grèce, 19° Danemark, 20° Amérique centrale et 21° méridionale, 22° Annam, 23° Siam, 24° Perse, 25° Maroc, 26° Tunisie, 27° Monaco, 28° Saint-Marin, 29° Andorre, 30° Luxembourg, 31° Portugal, 32° Pays-Bas, 33° Indes hollandaises. Dans la section médiane des beaux-arts il y a en outre 34° l'Allemagne; dans l'autre moitié du palais 35° les colonies françaises; 36° la France; dans la bande plantée qui longe l'avenue de Suffren, 37° les colonies danoises, 38° les colonies portugaises; dans le parc du Trocadéro, 39° l'Algérie, 40° l'Égypte.

La façade qui se développe entre les angles extérieurs des dômes offre une ligne architecturale de 319 mètres d'étendue.

Lui faisant face, de l'autre côté du fleuve, au sommet de la colline, le palais du Trocadéro s'arrondit en un harmonieux arc surbaissé en anse de panier, dont la corde mesure 428 mètres entre les angles extérieurs des pavillons terminant les ailes courbes. Entre celles-ci s'élève la vaste salle circulaire des fêtes et des concerts, de 50 mètres de diamètre, pouvant contenir cinq mille personnes; de son rez de-chaussée elle domine de 26 mètres le palais du Champ-de-Mars et de 35 mètres la Seine, et elle est flanquée de deux tours carrées qui s'élèvent à 80 mètres au-dessus du rez-de-chaussée. Dans chaque tour la plate-forme supérieure est accessible par un escalier et un ascenseur hydraulique; le piston de ce dernier plonge dans un puits creusé sous la tour jusqu'à 65 mètres 1/2 au-dessous du rez-de-chaussée, soit 4 mètres au-dessous du niveau de la mer. A droite et à gauche sont les salles de conférences, de musique, de congrès, l'exposition des portraits historiques et les galeries du Trocadéro consacrées à l'art ancien, à l'archéologie, et à l'ethnographie.

Quant à l'anthropologie elle a pris un tel développement qu'une

annexe, accessible par un pont volant, a dû être construite pour elle entre les rues Le Nôtre et Beethoven.

Ce développement a été bien plus excessif encore pour les appareils mécaniques et constructions de toute espèce constituant le groupe VI^e^. Pour les abriter, des annexes ont été construites de tous côtés. Elles ont d'abord constitué de longues et vastes galeries contiguës aux avenues La Bourdonnaye et Suffren dans presque toute la longueur du Champ-de-Mars, puis le terre-plein compris entre la tranchée du quai de Billy et le parapet du fleuve a été envahi, puis les berges au-dessous du quai d'Orsay, élargies pour la circonstance, ont été occupées en partie par le matériel mécanique, et à l'aval du pont d'Iéna par l'exposition des ports de commerce sur une superficie couverte de 6 800 mètres. Enfin un hangar réservé au groupe VI^e^ s'est élevé au coin de la rue de Magdebourg et de l'avenue du Trocadéro.

Le groupe VIII^e^ agriculture et pisciculture, s'étend d'abord entre les avenues La Bourdonnaye et Rapp, sur les vastes annexes de 22 000 mètres carrés de superficie, dont 10 000 couverts de pavillons de bois disposé sur deux rangées; puis il occupe temporairement l'exclave de l'esplanade des Invalides, il comprend en outre les deux pavillons des insectes et l'aquarium d'eau douce au Trocadéro — cet aquarium renferme 3 000 mètres cubes d'eau aérée et renouvelée par une trompe catalane; enfin il est complété par l'aquarium marin élevé sur la berge du quai d'Orsay, près du pont de l'Alma, qui contient 1 000 mètres cubes d'eau de mer et couvre une superficie de 1 800 mètres carrés non compris les bassins découverts.

Le groupe IX^e^, horticulture, est installé d'abord sur le terre-plein compris entre la tranchée du quai d'Orsay et le parapet du fleuve, puis dans 24 serres occupant une superficie de 3 726 mètres et enfin dans les parcs du Champ-de-Mars et du Trocadéro.

Le palais du Champ-de-Mars, qui confine presque à l'avenue de Lamothe-Piquet, abrite une superficie de 240 000 mètres sous son vaste rectangle, 40 000 mètres superficiels s'ajoutent pour les annexes de la rive gauche à cet énorme espace couvert. Le plancher du palais du Champ-de-Mars forme double-fond au-dessus d'un sous-sol situé à trois mètres et demi au-dessous et qui assure la ventilation à l'aide de 24 larges bouches puisant l'air à l'extérieur et l'amenant dans les galeries par des conduits maçonnés. Placés en dehors du palais dans les étroites bandes de terrain libre réservées entre le palais et les annexes, le long des avenues La Bourdonnaye et Suffren, 9 générateurs animent les machines des deux grandes galeries, 5 du côté français, 4 du côté étranger. Deux

puissantes machines élévatoires, de 300 chevaux chacune, installées sur la berge de la rive droite élèvent les 36 000 mètres cubes d'eau que la grande cascade du Trocadéro débite chaque jour à raison de 2 mètres cubes par seconde, de 1 à 6 heures du soir.

Nous ne pouvons donner la superficie totale de l'Exposition qu'approximativement mais elle peut-être, *à très-peu de chose près*, évaluée ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Champ-de-Mars et Trocadéro........... | 634 000 | mètres carrés |
| Annexe du quai d'Orsay................ | 22 000 | — |
| Berge de la rive gauche................ | 23 000 | — |
| Annexe du quai de Billy............... | 4 000 | — |
| Berge de la rive droite.................. | 1 000 | — |
| Exclave de l'esplanade des Invalides..... | 66 000 | — |
| Total général................. | 750 000 | mètres carrés |

Il est aisé de comprendre que l'on n'a pu aménager une aussi vaste superficie sans de fortes dépenses. La somme déboursée par l'Etat pour l'exécution de tous les travaux atteint quarante-cinq millions.

## III. Moyens d'accès.

On pénètre dans les deux palais de l'Exposition par 17 portes : 6 au Champ-de-Mars, 5 au Trocadéro, 1 à l'annexe du quai d'Orsay, devant le pont de l'Alma, 2 à l'esplanade des Invalides, 1 sur la berge de gauche, 1 au terre-plein du Champ-de-Mars, 1 à l'annexe du quai de Billy.

En même temps que l'on élevait les bâtiments du Champ-de-Mars et du Trocadéro, on assurait la facilité de l'accès de l'Exposition. Pour remplacer le pont d'Iéna pendant le concours (et abréger en tout temps les communications entre Grenelle et Passy), on jetait une passerelle en fer définitive à la tête d'amont de l'allée des Cygnes ; on construisait, de la ligne de Ceinture intérieure au Champ-de-Mars, le chemin de fer définitif (qui deviendra plus tard une section de la ligne du pont de l'Alma à Courbevoie), enfin on établissait de nombreux tramways, on appropriait au service des voyageurs le raccordement des voies de Vincennes et de Ceinture, et on construisait une nouvelle station sur cette dernière ligne.

Actuellement, l'Exposition est desservie par deux compagnies de bateaux à hélice, celle des *Mouches* qui, par ses trois escales de la rive droite (pont de l'Alma, Trocadéro, quai de Passy) et ses trois

lignes de bateaux, la met en communication avec les Tuileries, le pont National et Charenton à l'amont, le Point-du-Jour et Suresnes à l'aval et tous les pontons intermédiaires; et celle des *Hirondelles*, qui a trois lignes aboutissant à l'embarcadère de la rive gauche, berge du Champ-de-Mars, et desservant les Tuileries, l'Hôtel-de-Ville, le pont d'Austerlitz et les stations intermédiaires. Les trains partant du Champ-de-Mars vont sans transbordement aux gares de la Bastille et de Saint-Lazare en desservant les stations de la Ceinture, y compris pour cette dernière ligne (Champ-de-Mars à Saint-Lazare), la station nouvelle de l'avenue du Trocadéro. Quant aux tramways et omnibus il n'y a pas moins de 7 lignes d'omnibus et de 10 lignes de tramways conduisant de l'Exposition dans 24 directions différentes: de la porte Tourville (angle des avenues de La Bourdonnaye et Lamothe-Piquet), 3 omnibus conduisent vers Grenelle, la Porte Saint-Martin, le Château-d'Eau, Auteuil et Saint Sulpice, et 2 tramways (de la compagnie des tramways sud) vers Montparnasse, l'Étoile, le Palais de l'Industrie (avenue d'Antin), Vanves; de la porte Suffren 1 omnibus conduit à la Bastille et à Grenelle (en outre les omnibus d'Auteuil a Saint-Sulpice et de la Porte Saint-Martin à Grenelle passent à ce bureau); de la porte Rapp (milieu de l'avenue Labourdonnaye), 1 omnibus conduit au Palais-Royal; de la porte d'Orsay (pont de l'Alma) 2 tramways conduisent à la Bastille et à la gare d'Orléans (en outre le tramway de Montparnasse à l'Étoile, déjà nommé, passe devant cette porte); de la porte de Passy 3 tramways conduisent au Louvre, à Saint-Cloud, à Sèvres et à Versailles; de la porte du Trocadéro 2 omnibus conduisent à Auteuil, à la Madeleine, à la gare de l'Est, 3 tramways conduisent à Passy, au Louvre, à la rue Tronchet, à La Villette. La circulation est ainsi parfaitement assurée.

Il serait à souhaiter que tous les besoins matériels pussent être satisfaits dans des conditions aussi commodes et aussi économiques; il y a dans l'Exposition 15 cafés-brasseries-restaurants (dont 4 buffets aux angles du palais) et 12 cafés étrangers et pavillons de dégustatation (plus 4 buvettes aux coins du pont d'Iéna); c'est beaucoup en apparence et c'est insuffisant. Parmi tous ces établissements il n'y a dans les enceintes que deux restaurants populaires à prix modérés et ils sont l'un et l'autre auprès de l'École-Militaire, il en résulte qu'une personne occupée au palais du Trocadéro a près d'une lieue à faire pour y aller déjeuner et en revenir, pendant la grosse chaleur, qu'il faut braver au plein soleil, cela deviendra intolérable et il est regrettable qu'un restaurant populaire n'ait pas été établi au Trocadéro.

## IV. Coup d'œil descriptif.

Tout est utilisé dans cet immense ensemble, y compris ce qui paraît d'abord simplement destiné à l'ornementation et l'objet d'une exposition : les bancs, les statues des parcs, les ponts intérieurs, les grottes, les rochers artificiels, les arbustes, les fleurs, les gazons même, tout est exposé.

En parcourant cette longue suite de merveilles qui embrasse et résume l'œuvre complet de l'activité humaine, en admirant des fleurs rares après une machine ingénieuse, le tableau d'un peintre de génie à côté d'une construction d'un modèle nouveau ou d'un costume original, on se prend à s'intéresser à tout, on se sent devenir l'homme de Térence, et l'on éprouve le désir d'étudier tout ce qu'on voit et d'en conserver un souvenir durable.

L'idée mère de la construction des palais de l'Exposition est que celui du Trocadéro est définitif pendant que celui du Champ-de-Mars doit disparaître ; le système et le style de construction ont nettement et heureusement accusé cette opposition. Tout en pierre de taille, entremêlée de marbre rose du Jura, le palais élevé au sommet de la colline du Trocadéro se profile sur le ciel avec la pureté de lignes d'un édifice toscan, la puissance de masse d'un monument romain. La blancheur de la pierre est relevée par un emploi discret de la polychromie, des dessins géométriques très-simples mais d'un goût pur, de style antique, étrusque, voire égyptien se déroulent en filets de nuances pâles et délicates qui reposent et charment l'œil, pendant que les saillies et arrêtes des toits bombés sont indiquées par une étroite bande d'or.

Les deux hautes tours qui flanquent la coupole de la grande salle des fêtes, surmontée de la statue dorée de la Renommée, sont peut-être un peu trop sveltes, mais on ne voit plus ce léger défaut quand on admire du pied de la cascade l'imposante colonnade qui contourne la salle des fêtes et les deux ailes en arc à trois centres : les puissantes colonnes ioniques se détachent avec vigueur sur le fond rouge clair de la galerie à jour ; le même fond se répète sous les arcades de la galerie supérieure de la salle des fêtes, surmontée elle-même d'une terrasse hémicirculaire. Si au lieu d'élever le regard on l'abaisse on rencontre d'autres beautés architecturales ayant toujours ce lien commun : l'harmonie dans la diversité. Précédant le palais et faisant avec lui partie intégrante est la grande cascade où l'eau jaillissante et bouillonnante mêle ses courbes mobiles aux lignes du monument.

L'eau tombe d'une sorte de perron précédant la salle des fêtes

du côté de la Seine et décoré des statues dorées de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, du côté occidental; de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud, de l'Océanie du côté oriental. L'eau, débordant d'un flot tranquille, tombe dans un premier bassin, en formant, au-devant de la baie d'un porche inférieur, un rideau fluide, frais et transparent à travers lequel le promeneur aperçoit le panorama merveilleux du Champ-de-Mars et de Paris, nuancé parfois des teintes de l'arc-en-ciel.

Par neuf cascades, l'eau descend de vasque en vasque jusqu'au dernier gradin de cet « escalier de Neptune » substitué aujourd'hui aux marches incommodes qui avaient remplacé à leur tour en 1867 la rampe abrupte et inculte du Trocadéro. Le bassin inférieur est défendu par les statues coulées en fonte dorée, d'un éléphant, d'un rhinocéros, d'un étalon et d'un taureau; ce dernier est superbe, l'artiste l'a animé d'un souffle épique, quant à l'éléphant, qui fait pendant au rhinocéros, il est regrettable que par raison de symétrie le sculpteur ait cru devoir représenter un jeune animal, il eut mieux valu grossir le rhinocéros jusqu'à la taille de l'éléphant, — ce qui restait au reste dans la vérité zoologique.

En venant de la place du Trocadéro, dès que l'on a franchi les vestibules, supportés par de puissantes colonnes de marbre de couleur, on peut pénétrer dans la grande rotonde des fêtes: la coupole s'appuie sur des sphinx servant de cariatides, des palmes dorées à l'or vert sur fond d'or décorent heureusement la salle; la scène, surmontée d'une fresque brossée trop rapidement, contient le grand orgue — le premier orgue de concert que nous ayons à Paris.

Si l'on n'entre pas dans la salle, on se rend de plain-pied sous la colonnade d'où l'on découvre la plus admirable vue; immédiatement au-dessous de soi, les jets d'eau, l'écume blanche des cascades, les plantes aux feuilles et aux fleurs teintes de nuances vives, groupées en d'harmonieux contrastes, forment une sorte d'architecture dynamique, complétant l'architecture statique du monument. Au milieu des parterres et des pelouses sont éparses les constructions les plus originales: l'aquarium d'eau douce (dont on ne peut voir la vaste grotte souterraine), les pittoresques chalets rustiques en bois non écorcé de l'administration des Eaux et Forêts, les élégantes constructions en bois équarri et en lattes de la Suède et de la Norvége; et, plus bas, tous les pavillons de l'Orient. Une originale construction, d'un blanc laiteux, surmontée d'un minaret, abrite l'exposition algérienne et est entourée de maisons de colons, de kiosques, de bazars, constituant un village de la France africaine. Le Maroc et la Tunisie ont groupé des

bazars et des cafés analogues; mais l'Égypte, si elle confectionne des produits similaires, les expose et les vend dans une maison reproduisant le type d'habitation particulière du temps de la onzième dynastie. A côté, un palais restitué d'après ceux de l'Égypte ancienne, abrite l'exposition du canal de Suez et celle de l'Égypte agrandie par les conquêtes de Baker et de Gordon. Le palais persan, le pavillon siamois, les maisons chinoises, la ferme japonaise, complètent cet extraordinaire abrégé de l'Asie et de l'Afrique rassemblé dans ce coin de parc.

Au delà du pont d'Iéna, incessamment couvert par la foule, le regard rencontre le campanile doré et les toits en mosaïque de la gare, les cottages en briques anglais, la curieuse maison de troncs d'arbres, ombragée par les fougères arborescentes, du chercheur d'or de Melbourne, l'annexe de Monaco, entourée de dattiers et de palmiers nains, qui, par son importance, semblerait signaler un puissant état, et qui proclame simplement la richesse de la maison de jeu. Du côté opposé, on distingue la lanterne de cuivre poli du pavillon du ministère des Travaux publics, et le cylindre à vapeur du prodigieux marteau-pilon de 80 tonnes récemment fondu par le Creusot. Cet outil cyclopéen forme un porche de métal devant le pavillon d'exposition de la ville-usine et son cylindre surmonte le pavillon du Creusot comme son campanile industriel. Ainsi que des satellites autour de l'astre principal, les autres grandes fonderies et aciéries françaises ont groupé leurs pavillons autour de celui du Creusot.

Au fond, se profile la grande ligne majestueuse et pourtant légère, transparente et comme aérienne du palais du Champ-de-Mars. Au Trocadéro tout est puissant, solide, massif, bâti sur une base immuable, ici on sent que ce palais à jour, élevé comme un décor de féerie, est fait pour disparaître de même, il n'est pas fondé sur le sol, il y est posé.

En 1867, on avait dit : on n'ira pas plus loin. L'Exposition était si belle qu'en la visitant pour la première fois on était saisi par une sorte de respect religieux, et plus d'un a senti les larmes lui monter aux yeux. Il y avait cependant quelques fautes — bien peu : — le palais, d'une maussade couleur brune, n'avait rien de monumental, il paraissait écrasé, rien n'y arrêtait le regard, les perspectives tournantes et fuyantes résultant de sa forme ovale étaient aussi désagréables à l'intérieur qu'à l'extérieur, la galerie basse qui l'entourait diminuait en apparence sa hauteur de moitié, et la comparaison familière avec une tourte était exacte. C'était une construction purement utilitaire, parfaitement appropriée à sa destination, voilà tout. Le palais actuel, tout provisoire qu'il est

aussi, n'est pas moins bien en rapport avec son but, et, en outre, c'est un monument. Rien n'est dissimulé : l'ossature de la charpente en fer s'accuse franchement partout, c'est bien l'édifice moderne que les progrès contemporains de la métallurgie ont seuls permis d'exécuter — verre et fer. Les grands dômes et le vestibule central exagèrent heureusement la hauteur de sa vaste façade ; le regard ne se perd pas à travers les immenses verrières blanches, il est arrêté par la décoration éclatante et harmonieuse des fers peints et ornés de terre émaillée; jamais on n'avait fait en France, où l'architecture bannissait l'emploi de la couleur, un usage aussi hardi de la polychromie, et l'on a réussi du premier coup.

A l'approche du palais, le sol se vallonne doucement pour se relever à pic en une terrasse qui précède et supporte le palais dont elle exhausse encore la hauteur. Au pied même du palais, au fond de la terrasse accessible par des perrons et close par une balustrade, vingt-deux grandes statues de stuc — qu'il ne faut regarder qu'au point de vue décoratif de l'architecte — symbolisent les principales nations étrangères qui ont répondu à notre appel ; au sommet du monument, la frise est couronnée des écussons armoriés des nations dont les statues sont verticalement au-dessous et la bannière de chaque pays flotte au-dessus de ses armoiries.

Ces grands écussons décoratifs ornent tout le pourtour du monument ; armes des villes de France d'un côté, des cités étrangères de l'autre.

On les retrouve encore sur les voussures dorées du grand vestibule précédé de l'immense porte centrale du palais, s'ouvrant large et haute comme pour mieux laisser entrer tous les peuples du monde.

Un balcon sépare en deux cette porte à la naissance des arcs, et l'on aura une idée des dimensions de cette baie en sachant que pour accéder à cette légère terrasse aérienne logée dans son embrasure il faut gravir soixante-neuf marches, et que la vue du balcon sur les pièces d'eau, le parc du Champ-de-Mars et le palais du Trocadéro, est aussi belle que celle de la colonnade du Trocadéro sur le palais du Champ-de-Mars, excepté pourtant que celle-ci a pour arrière-plan, au delà de l'Exposition, l'incomparable panorama de tous les monuments de Paris.

Tout dans le palais du Champ-de-Mars a été harmonieusement pondéré : pendant que le grand vestibule d'honneur du côté de la Seine est décoré d'une façon somptueuse et plafonné d'or, le vestibule opposé du côté de l'École-Militaire, consacré au travail manuel, a une ornementation élégante et simple où les dorures des coupoles et des voussures, qui ne seraient plus de mise, sont

remplacées par une teinte blanche relevée par d'étroits filets de couleur.

Dans cette revue rapide nous ne pouvons voir que l'extérieur du monument, et cet aperçu doit être terminé par l'énumération des façades de la « rue des Nations. »

On a eu la pensée heureuse et nouvelle d'inviter toutes les nations exposantes à construire à l'entrée de leur section respective, en bordure de la cour intérieure qui sépare la partie étrangère de la galerie médiane des beaux-arts, une façade reproduisant l'architecture typique de chaque pays.

Tous les peuples, à peu près, ont été séduits par l'originalité de cette idée, et chacun a essayé de reproduire un échantillon de son meilleur style architectural.

L'Angleterre, dont la section n'avait pas moins de 164 mètres de longueur a élevé sur cette étendue cinq bâtiments séparés par des jardins intermédiaires. Le premier, du côté de la Seine, en briques et terre cuite, rappelle le style du temps de la reine Anne; le second, qui est le pavillon du Prince de Galles est, dans le goût de l'époque d'Élisabeth, la maçonnerie y alterne avec la brique; le troisième est une imitation moderne de gothique anglais enjolivée, des ornements en céramique de la célèbre fabrique de Doulton; le quatrième fait de bois et de plâtre apparents et construit en saillie formant porche, rappelle les maisons à mi-charpente construites en Angleterre du xv$^{e}$ au xvii$^{e}$ siècle; le cinquième, également en saillie supportée aussi par des poutres, et crépi à la chaux, est construit sur le modèle des maisons de campagne anglaises sous le règne de Guillaume III. Les jardins qui séparent les constructions ne sont pas sans intérêt, deux d'entre eux sont ornés de fontaines jaillissantes en faïence coloriée de Minton, le dernier est clos par une reproduction de la belle grille en fer forgé du château de Crewe.

La façade des Etats-Unis est en bois peint, elle est ornée des écussons de tous les Etats et territoires. Les vieux Etats formés lors de la proclamation de l'indépendance ont de véritables armoiries; les Etats de création récente, simples roturiers n'ayant pas eu le temps d'acquérir la noblesse, inscrivent simplement leur nom sur le blason de l'Union.

La Norvége et la Suède sont unies par une double construction très-originale en bois équarri ayant conservé sa coloration naturelle.

Une colonnade superbe de marbres précieux, ornée des mosaïques nationales, décorée de statues et de terres cuites annonce

l'exposition du seul peuple qui, parmi tous les peuples de la terre, depuis deux mille cinq cents ans tienne haut le flambeau de l'art sans que jamais son bras se soit lassé, de la nation unique dans l'histoire, qui, depuis vingt-cinq siècles, allaite des grands hommes sans que jamais son sein se soit tari, l'Italie.

Ici il faut se retourner; des deux côtés on se trouve dans une double avenue de palais. La France rivalise avec l'Italie par les deux vestibules de la section des beaux-arts, décorés de grands sujets ou de lave composés en carreaux de faïence émaillée. Entre les vestibules est l'original palais en fer et briques de la ville de Paris; il a des défauts, la brique nue couvre disgrâcieusement de trop larges surfaces, mais l'éclatante enluminure de la partie métallique et la curieuse décoration formée par les blasons successifs de la ville rachètent en somme ces imperfections.

Après l'Italie on trouve l'extraordinaire façade du Japon, le pays le plus policé de l'Asie. Une simplicité extrême et sévère, une robuste porte formée d'énormes poutres de bois non verni ni peint, partiellement cuirassées par des plaques de cuivre oxidé; aux côtés de la porte deux fontaines jaillissantes en céramique de couleur représentant des fleurs de lotus offrent aux passants altérés des gobelets en bambous. Au fond, peints à fresque sur la muraille le plan de Tokio (jadis Yeddo) et la carte du Japon avec des indications statistiques en français sur l'empire du Soleil levant.

Après le pays que l'Europe a émerveillé et qui l'imite avec le zèle du néophyte — tout en gardant de l'originalité — la Chine fait un contraste saisissant par son archaïsme voulu. hautain, presque menaçant. C'est le pays qui, pour la première fois (avec le Japon également), consent à venir parmi nous; il se suffit à lui-même, nous force à admirer ses productions et n'envie à l'Europe que sa science militaire. Sa façade est la classique façade de pagode à toit relevé, mais l'entrée est ornée de statuettes dorées, sculptées avec une vérité et une perfection extraordinaires. Aucune concession n'est faite à l'Europe; une inscription annonce que cette exposition est celle de « l'Empire de Grande Pureté » (ce qui veut dire l'Empire de la dynastie actuelle, dont Grande Pureté est le surnom choisi par elle-même pour se désigner), mais il faut savoir le chinois pour la lire.

La suite des palais divers se succède comme la vision d'un kaléidoscope. Pour nous donner une idée de ses plus beaux monuments, l'Espagne a dû reproduire quelques motifs de ceux qu'ont bâtis sur le sol ibérique ses anciens vainqueurs musulmans; sa façade typique est un échantillon de l'architecture mauresque des

palais de Séville et de Grenade. L'Autriche-Hongrie se signale par un grand portique orné de statues, sévère jusqu'à l'austérité, simple et grand. Comme la Suède et la Norvége, la Russie a une façade en bois, mais ici au-dessus de murs en troncs écorcés il y a des ornements en bois peint et les constructions sont couvertes de toits en fer-blanc.

La Suisse a une assez bizarre et assez peu gracieuse construction ornée des armes des cantons, couronnée d'un beffroi dont la cloche est frappée par deux énormes jacquemarts, le tout abrité par une coupole azurée constellée d'étoiles et surmontée d'un petit clocher.

Dans ce concours architectural, la palme est au majestueux palais de la Belgique. La gigantesque façade a été tout entière taillée dans les carrières de marbres de la Belgique ; tous les marbres de couleur, tous les matériaux de construction même ont été fournis par des exploitations belges et font partie en même temps de la façade typique et des objets exposés. Rien n'a été négligé pour l'harmonie du coup d'œil dans cette reproduction en marbre d'un hôtel de ville du XVI^e^ siècle ; sur le soubassement, les pierres à bossage ont été laissées frustes ; au rez-de-chaussée le marbre est piqué, au premier étage il est poli, sauf les cariatides en granit ; au couronnement, les sculptures marmoréennes de nuance sombre sont relevées par de sobres ornements d'or, au milieu desquels rayonne une noble sentence digne du monument au front duquel elle est inscrite.

L'étroite façade de la Grèce est nuancée de couleurs vives, comme l'archéologie a prouvé que les employaient les Grecs anciens, mais l'architecture grecque nous semble ainsi travestie ; nous ne connaissons les monuments hellènes que dépouillés par les siècles de leur peinture, et l'éducation de notre œil n'est pas encore refaite à cet égard.

Le Danemark a une petite façade en briques qui n'est pas sans valeur. Les Etats de l'Amérique centrale et méridionale ont élevé en commun un élégant édifice orné de leurs armoiries respectives et pourvu de la verandah caractéristique.

Après le balcon couvert de l'Amérique latine, voici les dragons de l'Annam, le platre colorié de la Perse, le bois sculpté de Siam, les murs bariolés du Maroc, les étroites fenêtres de Tunisie.

Une mince construction abrite fraternellement les trois plus petits Etats de l'Europe : Monaco au rez-de-chaussée, Saint-Marin au-dessus, Andorre au dernier étage. Une tourelle signale le Luxembourg. La cathédrale gothique de Coïmbre et le palais de Belem ont fourni les motifs principaux de la remarquable façade

du Portugal. Enfin celle des Pays-Bas est la reproduction en brique des palais du XVIIe siècle, de Harlem, de Leyde et de Rotterdam.

CHARLES BOISSAY.

---

## LES EFFETS

# DU DOUBLE ÉTALON MONÉTAIRE

### ET L'EXPÉRIENCE DES ÉTATS DE L'AMERIQUE DU SUD (1)

## I

Les partisans du double étalon prétendent que ce nom est impropre; ils y voient, non sans raison, une condamnation *a priori* de la chose qu'ils défendent; mais la faute en est à la nature même de cette chose.

La monnaie étant représentée par différents métaux, qui ne la représentent pas tous également bien, il faut distinguer entre eux celui ou ceux qui la représentent le mieux. Le mètre est dans le même cas, et on appelle étalons les types qui le représentent le mieux. On ne peut pas dire que le cuivre représente la monnaie au même titre que l'or et l'argent; mais l'or et l'argent ne la représentent pas non plus au même titre partout. En Angleterre, par exemple, où l'argent n'a qu'un pouvoir libératoire limité, comme le cuivre, il ne la représente pas au même titre que l'or, et l'on dit, avec raison, qu'en Angleterre l'or seul est étalon. La même raison permet de dire que chez nous l'or et l'argent (les pièces de 5 francs du moins) sont étalons, puisque chez nous la loi préjuge que ces deux métaux représentent également bien la monnaie. De là, les expressions comparatives : *étalon unique d'or* ou *d'argent* et *double étalon* s'appliquant aux différents régimes monétaires qu'elles distinguent.

Il est si vrai que le nom donné à notre régime monétaire lui convient que les partisans de ce régime n'ont pas pu lui trouver un autre nom qui fût acceptable. On a proposé celui de régime *bimétallique;* mais notre régime monétaire a trois métaux; on ne peut donc pas le caractériser comparativement par un nom qui n'en rappelle que deux. D'ailleurs, le nombre des métaux dont se

---

(1) Voyez dans le numéro d'octobre 1876 la proposition de loi relative à la refonte des monnaies par M. Joseph Garnier.

compose un régime monétaire n'a rien de caractéristique au point de vue métrique. Une dernière raison pour conserver le nom de double étalon à notre ancien régime monétaire et à tous ceux qui lui ressemblent, c'est que ce nom leur a été donné par l'autorité compétente en matière de nomenclature économique, les économistes.

On n'est pas d'accord sur les caractères spécifiques du double étalon, sans doute parce que nos idées sur la nature métrique de la monnaie sont encore mal assises dans notre esprit. Ces caractères ne se trouvent pas, comme on l'a dit souvent, dans la fixité légale du rapport des valeurs de l'or et de l'argent monnayés, puisque la même fixité se trouve dans les rapports de la valeur du cuivre monnayé et que le cuivre monnayé n'est pas un étalon. Ils ne se trouvent pas davantage avec les valeurs de l'or et de l'argent monnayés ni dans le pouvoir libératoire, en lui-même, de l'or et de l'argent monnayé, puisque le même pouvoir se trouve dans le cuivre monnayé. La fixité légale des rapports de valeurs entre tous les métaux monnayés et le pouvoir libératoire donné par la loi à chacun d'eux sont des nécessités métriques de la monnaie. Un métal qui n'aurait pas de pouvoir libératoire ne serait pas une monnaie, et celui dont la valeur n'aurait pas de rapport légal déterminé avec les valeurs des autres métaux ne circulerait pas. On a bien pu demander que le rapport légal des métaux monnayés changeât périodiquement, mais on n'a jamais demandé qu'il fût supprimé en tout temps.

Ce qui caractérise réellement le double étalon, je l'ai dit en commençant ce chapitre, c'est le pouvoir libératoire illimité donné par la loi à l'argent comme à l'or. Si le cuivre avait le même pouvoir, on aurait trois étalons.

Au point de vue législatif pur, le double étalon est encore caractérisé par un fait singulièrement significatif : il n'a jamais été conçu, prémédité ni formulé comme une mesure d'utilité publique, et il n'est pas une loi. Il est dans la loi, mais comme une lacune, une erreur, une inadvertance, non comme une disposition consciente de son objet. Où est la loi qui déclare que la monnaie aura deux étalons, c'est-à-dire deux unités de grandeurs différentes? Mais il n'en existe pas non plus qui déclare le contraire, et le double étalon est né de cette omission, que j'appelle une erreur ou une inadvertance, parce que le législateur d'autrefois ne pensait pas qu'il fût nécessaire de déclarer le contraire.

Pendant des siècles on ne prit pas garde à cette inadvertance de la loi monétaire ; la monnaie avait bien d'autres défauts qui

dissimulaient celui-là. Quand on s'aperçut de celui-là, il fut dénoncé et condamné; mais il avait pris place dans un ordre de faits et d'idées où *possession vaut titre*, et il trouva des défenseurs. En Angleterre, il fut catégoriquement condamné, dès le XVII^e^ siècle, par Locke, et un peu plus tard par Newton. Voilà des juges qui devraient faire autorité en matière de mesures. D'autres juges anglais le condamnèrent également au XVIII^e^ siècle, lord Liverpool notamment. Chez nous il eut les honneurs d'un procès en règle de la part des immortels fondateurs de notre système métrique, qui le condamnèrent à leur tour sans la moindre hésitation; et ceux-là, comme Locke et Newton, sont des juges qui devraient faire autorité.

Les seuls législateurs, chez nous du moins, qui eussent réellement délibéré à propos du double étalon, ce sont les auteurs de la loi de l'an XI; mais comment et pourquoi? En principe, ils le condamnèrent très-explicitement, comme leurs prédécesseurs de l'an III, et s'ils en décrétèrent néanmoins la restauration, ce fut uniquement parce qu'ils le croyaient pratiquement nécessaire à la circulation de l'or chez nous, ce en quoi ils se trompèrent théoriquement et pratiquement. Quoi qu'il en soit, la loi de l'an XI ne dispose pas plus que nos lois antérieures que la monnaie aura deux étalons, d'où je conclus que, comme nos lois antérieures, elle est inconsciente de ce qu'elle a fait.

S'il en est ainsi de l'existence et des origines du double étalon, que penser de la vertu qu'on lui attribue de préserver la mesure monétaire des variations, inévitables d'ailleurs, qu'elle peut subir? Une pareille vertu, si elle pouvait exister, serait un pur effet du hasard, et il en faudrait conclure (ce qui flatterait peu les sciences morales et politiques) qu'en matière de législation l'imprévoyance vaut mieux que l'observation, la réflexion et la délibération.

Toutes ces considérations caractérisent nettement le double étalon comme une erreur. Les suivantes vont le caractériser comme une source féconde de désordres et de maux.

## II

Une bonne monnaie doit toujours valoir autant comme marchandise que comme monnaie; elle ne peut être une mesure juste, c'est-à-dire un *équivalent* de la richesse qu'elle sert à acquérir, à payer, à mesurer qu'à cette condition, condition de toutes les mesures, chacune suivant sa nature spéciale. Un mètre qui serait plus ou moins long que lui-même dans la matière dont il est composé serait une fausse mesure de la longueur. Le même raison-

nement s'applique au gramme et au litre dont les unités, comme celles du mètre et de la monnaie, doivent représenter exactement les quantités qu'elles supposent respectivement, ni plus ni moins.

Par valeur marchande de la monnaie, je n'entends pas la valeur d'un lingot de même métal, de même poids et de même titre que la monnaie. La monnaie n'est pas un simple lingot; c'est un lingot travaillé, façonné, monnayé. Quand même elle ne vaudrait pas plus qu'un simple lingot, ce qui peut arriver, il n'en faudrait pas moins reconnaître qu'elle peut et doit valoir davantage. Quoi qu'il en soit, elle varie souvent comme lingot sans varier comme monnaie; conséquemment elle a souvent deux valeurs inégales dont l'une est marchande et l'autre monétaire.

Quand la monnaie vaut moins comme marchandise que comme monnaie, elle n'est pas un équivalent des marchandises pour lesquelles on l'échange, et le commerce qui la reçoit n'est pas exactement payé de ce qu'il a vendu. Sans doute il pourrait écouler cette monnaie imparfaite avec d'autres échangeurs, comme ses acheteurs ont fait avec lui; mais si quelque événement venait en paralyser l'écoulement, il perdrait, et perdrait d'autant plus que cette monnaie occuperait une plus grande place dans la circulation. Ce danger, insignifiant pour des monnaies dites d'*appoint* suffit pour ramener à sa valeur marchande toute monnaie étalon dont la valeur monétaire s'en est écartée en moins. Ce phénomène, parfaitement connu, s'accomplit au moyen de la hausse des prix, moyen qui est toujours à la disposition du commerce et que le commerce ne manque jamais d'employer quoi qu'on fasse pour l'en empêcher. Ce n'est pas là une *abstraction*, une *théorie*, comme disent ironiquement les partisans du double étalon, c'est une loi naturelle qui s'impose à la pratique comme tous les lois du même genre. Les rois faux-monnayeurs d'autrefois en ont fait l'expérience que tout le monde connaît. Nos législateurs de l'an IX en avaient bien conscience, puisque, pour fixer le rapport des valeurs monétaires de l'or et de l'argent, ils s'inspirèrent des mercuriales du temps. A quoi bon ce soin, s'il est indifférent qu'une monnaie étalon vaille autant comme marchandise que comme monnaie? Mais si ce soin est nécessaire à un moment donné, comment ne le serait-il pas toujours?

Quand la monnaie vaut plus comme monnaie que comme marchandise, celui qui la reçoit en échange d'une marchandise reçoit plus qu'il ne lui est dû. Il n'y gagnera rien s'il s'en sert lui-même comme ses acheteurs, mais il peut vouloir profiter de sa plus-value, et s'il ne le fait pas d'autres le feront à sa place. En pareil cas, la monnaie se fond, se cache, s'exporte ou fait prime. C'est là

un fait trop connu pour avoir besoin de démonstration. C'est la seconde face de la loi naturelle qui veut qu'une monnaie étalon vaille autant comme marchandise que comme monnaie. La pratique subit cette loi mieux qu'elle ne la comprend ; cependant, c'est elle qui en fait la force, car en économie il n'y a d'autres forces que celles dont tout le monde est l'agent.

Cette loi est universelle; elle gouverne toutes les valeurs comme celle de la monnaie ; c'est une loi d'équilibre que j'expliquerai plus loin. On l'appelle improprement *loi de l'offre et de la demande ;* mais l'offre et la demande ne sont que des forces subalternes qui lui obéissent. Quoi qu'il en soit, elle ne peut être contrariée sans réagir, et ses réactions sont toujours de nature à en faire regretter la violation. Je reviendrai sur ce point fondamental du problème monétaire ; pour le moment, je n'ai qu'à montrer l'action du double étalon sur la monnaie, sur sa valeur, sur sa circulation, toutes choses qu'il altère profondément en agissant sur elles à la manière des lois de maximum et de protection.

Rien ne pouvant faire que deux métaux étalons conservent à la fois les valeurs marchandes variables qu'ils tiennent du marché et les valeurs monétaires invariables qu'ils tiennent de la loi, il arrive forcément, pour l'un d'eux au moins, que ces deux valeurs deviennent inégales ; mais alors celui-là ou l'autre, suivant le cas, sort de la circulation, et la circulation n'a réellement plus en fait qu'un seul étalon.

Dans cette conséquence forcée, qui condamne évidemment le double étalon, on s'est plu à voir, au contraire, l'effet d'un mécanisme merveilleux appelé *compensation* qui garantirait la plus grande stabilité possible de la mesure monétaire. Souvent on a donné des analyses de ce mécanisme, afin d'en justifier la vertu prétendue ; mais on n'a rien justifié du tout et pour cause. Ce mécanisme a pourtant des effets qui n'ont rien de chimérique, et ses effets ont réellement quelque chose de compensateur pour les valeurs de l'or et de l'argent ; mais, ne nous y trompons pas, les écarts dont il préserve ces valeurs ne sont que ceux qui les éloignent du rapport légal fixé par la loi, non ceux qui les éloignent toutes deux ensemble ou séparément du point dont la stabilité, si elle était possible, ferait de la monnaie une mesure aussi exacte que le mètre. Voilà ce que je me propose de démontrer.

Le fait de la sortie forcée d'un étalon sous l'action mécanique en quelque sorte du double étalon est parfaitement connu, mais tout le monde n'en comprend pas la cause et les effets de la même

manière. La cause, je viens de l'expliquer, c'est un écart de la valeur marchande et de la valeur monétaire d'un étalon. Quand un étalon vaut plus comme marchandise que comme monnaie, il y a intérêt à le démonétiser pour profiter de sa plus-value marchande, et il disparaît d'une manière quelconque ou il fait prime, ce qui équivaut à une démonétisation. Il fait prime quand c'est l'or, et qu'il circule en petite quantité. En pareil cas, il répond encore à des besoins de circulation qui consentent à supporter le change de la prime dont ils ne doivent pas être remboursés. Quand il vaut plus comme monnaie que comme marchandise, il y a intérêt à le monnayer pour profiter de sa plus-value monétaire, et l'autre est forcé de disparaître, alors même que celui-ci ne vaudrait pas plus lui-même comme marchandise que comme monnaie, parce que la circulation, comme toute autre consommation de métaux précieux, est limitée par les besoins qu'elle doit satisfaire.

Toute sortie forcée d'un étalon, sous l'action propre du double étalon, est donc accompagnée de l'entrée, forcée également, de l'autre étalon. C'est ce chassé-croisé d'étalons, involontaire de la part de la nation qui le subit, qui caractérise l'action propre du double étalon. Mais, pour que le double étalon produise cette action notamment dans sa seconde partie, il faut que le monnayage des deux étalons soit libre. Aujourd'hui que le monnayage n'est pas libre pour l'étalon d'argent, l'or ne peut pas sortir, ce qu'il ferait indubitablement dans le cas contraire.

La monnaie peut sortir d'un pays sans en être chassée par le double étalon. En pareil cas il n'y a pas chassé croisé d'étalons et le phénomène est régulier. Quand les importations excèdent les exportations, il faut en payer la différence en monnaie. Sans cela, quand des importations inusitées viennent d'un pays qui ne prend en échange que de la monnaie, il faut bien que la monnaie sorte pour les payer. Dans un cas comme dans l'autre, ce sont les convenances du commerce qui décident du choix de la monnaie à exporter. Les pays dont le commerce extérieur est très-considérable relativement à leur commerce intérieur sont très-exposés aux exportations de monnaie, parce que leurs exportations et leurs importations ne se font pas toujours équilibre. Les pays de productions coloniales sont tout particulièrement dans ce cas, à cause de l'incertitude de leurs récoltes; et quand à cette cause naturelle viennent s'ajouter pour eux les causes artificielles d'une mauvaise administration, les crises monétaires y sont à peu près permanentes. Mais si à de pareilles causes vient encore s'ajouter chez eux celle du double étalon, les crises monétaires y prennent des proportions effroyables.

Les effets de la sortie forcée d'un étalon accompagnée de l'entrée forcée également de l'autre sont de différentes natures. Commençons par examiner ceux qui seraient, prétend-on, favorables à la stabilité de la mesure monétaire. Ceux-là se produisent dans les circonstances suivantes : 1° quand l'or et l'argent baissent à la fois, mais inégalement ; 2° quand ils haussent à la fois, et encore inégalement ; 3° quand un seul des deux baisse ; enfin, 4° quand un seul des deux hausse. Je suppose, bien entendu, la liberté du monnayage pour l'un et l'autre métal.

Dans le premier cas, la monnaie baisse avec les deux métaux, et sa valeur se fixe sur la valeur de celui des deux qui reste dans la circulation, c'est-à-dire sur la valeur de celui des deux qui baisse le plus. Ce résultat est inévitable. Si la monnaie baisse autant que le métal qui baisse le plus, ce qui arrive toujours quand ce métal est le plus abondant dans la circulation, l'autre métal vaut plus comme marchandise que comme monnaie et il disparaît ou il fait prime. Si la monnaie ne baisse pas plus que le métal qui baisse le moins, celui qui baisse le plus vaut plus comme monnaie que comme marchandise, et son monnayage, qui laisse un profit, chasse l'autre métal de la circulation. Si elle baisse moins que le métal qui baisse le plus et plus que celui qui baisse le moins, il y a deux causes pour une pour chasser celui qui baisse le moins de la circulation et faire monnayer celui qui baisse le plus, pour fixer par conséquent la valeur de la monnaie sur la valeur de celui-ci.

Dans le premier cas, le mécanisme du double étalon consiste à faire qu'il y ait sur le marché général des métaux précieux et simultanément, une demande du métal qui baisse le plus et une offre du métal qui baisse le moins plus grandes que d'habitude ; conséquemment le double étalon contient la baisse du premier et force l'autre à baisser plus qu'il ne baisserait spontanément. Il empêche ainsi que leurs valeurs ne s'écartent autant qu'elles feraient spontanément du rapport légal qui les enchaîne l'une à l'autre ; mais il force la valeur de la monnaie à s'écarter davantage du point où elle aurait pu rester avec un seul étalon pris dans le métal qui baisse le moins.

Dans le deuxième cas, la monnaie hausse avec les deux métaux et sa valeur se fixe sur la valeur de celui des deux qui hausse le moins. Si la monnaie pouvait hausser autant que celui des deux métaux qui hausse le plus, l'autre métal vaudrait plus comme monnaie que comme marchandise et le monnayage de celui-ci chasserait le premier. La monnaie ne haussant pas plus que le métal qui hausse le moins, l'autre métal vaut plus comme mar-

chandise que comme monnaie et il disparaît. Dans le deuxième cas, par conséquent, la valeur de la monnaie se confond toujours avec la valeur du métal qui hausse le moins.

Il semble ici que le mécanisme du double étalon soit favorable à la stabilité de la mesure monétaire; mais il n'en est rien. En faisant demander plus que d'habitude le métal qui hausse le moins pour le monnayer, il le fait hausser plus qu'il ne hausserait spontanément, il fait varier la monnaie, par conséquent, plus qu'elle ne varierait avec ce même métal comme étalon unique.

Dans le troisième cas, la monnaie est forcée de baisser avec le seul métal qui baisse. Celui-là, en effet, si la monnaie ne baisse pas avec lui vaudra plus comme monnaie que comme marchandise et son monnayage chassera l'autre de la circulation; tandis que si elle baisse avec lui, l'autre valant plus comme marchandise que comme monnaie disparaîtra. Mais la monnaie ne baisserait pas si le métal qui ne baisse pas était son étalon unique.

Dans le quatrième cas, le métal qui hausse sortira de la circulation; mais l'autre qui restera seul dans la circulation et qui, pour cela, sera plus demandé que d'habitude, haussera forcément, et la monnaie qui haussera avec lui, n'aurait pas haussé s'il avait été son étalon unique.

## III

La conséquence commune à tous les cas que je viens d'examiner, c'est une variation de la monnaie toujours plus grande sous l'action du double étalon qu'elle ne serait avec un étalon unique bien choisi. Cette conséquence, j'ai voulu la montrer dans tous les cas possibles qui font varier la monnaie, non parce que tous ces cas soient à craindre régulièrement, mais parce que tous la donnant, il ne reste aucune échappatoire, bonne ou mauvaise, du double étalon pour la contester. La vérité expérimentale, c'est que la monnaie ne varie d'une manière constante et durable (et cette manière est la seule qui importe au point de vue du problème monétaire, du moment que nous ne pouvons absolument rien contre ses variations accidentelles), que dans le premier et le troisième des quatre cas précités, principalement dans le premier; or, dans ces deux cas, la conséquence que je constate est tout particulièrement déplorable.

Il est certain que depuis la découverte de l'Amérique les métaux précieux ont toujours baissé à la fois et inégalement (à

de rares exceptions près, qui sont sans importance au point de vue du problème monétaire), et que celui des deux qui a baissé le plus c'est l'argent; il faut donc reconnaître que pendant quatre cents ans le double étalon a toujours pesé sur les valeurs de l'or et de l'argent de manière à contenir la baisse du premier et à forcer celle du dernier; de manière, conséquemment, à faire varier la monnaie plus qu'elle n'aurait varié avec l'étalon unique d'or. On prétend que l'étalon unique d'or aurait fait varier la monnaie plus que deux étalons. Cette prétention, que je conteste formellement et qui ne porterait d'ailleurs que sur des variations accidentelles, n'est fondée ni dans l'expérience, ni dans la logique économique, et j'espère en montrer plus loin l'inconséquence. Quant à ce fait indubitable que la monnaie a dû baisser régulièrement pendant quatre cents ans plus qu'elle n'aurait baissé avec l'étalon unique d'or, on en comprendra toute l'importance en réfléchissant qu'il a dû peser lourdement sur les salaires à une époque où le travail, préludant aux merveilleux progrès de nos jours, avait tant de peine déjà à se débarrasser des entraves d'une servitude traditionnelle. L'auteur anglais d'un ouvrage très-estimé, *On precious metals*, M. Jacob, attribue une partie des causes de la révolution sanglante qui fit décapiter Charles I$^{er}$ au mécontentement des classes laborieuses que la baisse de la monnaie frappait dans leurs salaires.

Les changements forcés d'étalons occasionnent des préjudices de plusieurs genres que l'on nie mal à propos. Pour ne parler que de la perte à l'échange des deux métaux déplacés, je rappellerai que leur déplacement n'a lieu que parce qu'ils valent plus ou moins comme marchandises que comme monnaies. Cela étant, si e pays qui en subit le déplacement prend celui qui entre à la plus grande de ses deux valeurs et cède l'autre à la plus petite, il perdra sur chacun d'eux la différence de leurs deux valeurs. C'est précisement ce qu'il fait. En effet, il prend l'un et cède l'autre à leurs valeurs monétaires; or, celui qui entre vaut plus comme monnaie que comme marchandise, et l'autre vaut moins. Les républiques de l'Amérique espagnole ont perdu de cette manière, après leur émancipation, des sommes incalculables.

Sans doute, les pays qui subissent les changements forcés d'étalons prennent part aux bénéfices de l'opération dans la personne de leurs nationaux qui spéculent sur de pareils changements; mais l'étranger aussi en a sa part, puisque c'est à lui que s'adressent l'offre et la demande des métaux échangés; d'ailleurs,

ce n'est pas là une compensation. La guerre enrichit plus d'un spéculateur dans un pays qu'elle dévaste, et on n'a jamais songé à tirer de là un sujet d'approbation pour la guerre. Quant aux préjudices sans nombre que la hausse des prix occasionnée par la baisse de la monnaie apporte infailliblement, on ne peut pas les contester ni leur chercher une compensation. Ceux-ci ont un côté tout particulièrement déplorable, en ce qu'ils altèrent clandestinement l'économie de la distribution des résultats du travail divisé et entretiennent le préjugé dangereux que cette économie n'est subordonnée à aucune loi morale naturelle.

Mais de tous les effets du double étalon les plus féconds en désordres et en malheurs sont ceux qui altèrent l'économie naturelle de la circulation monétaire au point de la rendre souvent intolérable et de provoquer, pour en corriger les défauts, des mesures intempestives qui la rendent plus défectueuse encore. Pour les bien comprendre, il faut distinguer deux cas, celui où c'est l'or qui sort pour être remplacé par l'argent, et celui où, au contraire, c'est l'or qui remplace l'argent.

Dans le premier cas, la circulation est lourde, encombrante, incommode, et bien certainement la prospérité générale en souffre. C'est le cas de notre pays pendant au moins trente ans, avant 1850. On ne peut jamais trop économiser les forces et le temps dans l'économie du travail divisé. Avant notre époque, qui a inventé la vapeur et l'électricité comme agents de production et de distribution, on sentait déjà l'inconvénient d'une circulation exclusive d'argent, et les souverains faisaient des efforts constants pour attirer l'or dans leurs Etats. Lord Liverpool raconte les nombreuses vicissitudes de la circulation monétaire dans son pays, depuis le xiv[e] siècle jusqu'à la fin du xvii[e], sous l'influence du double étalon. Jacques I[er] et Charles II élevèrent successivement le rapport des valeurs de l'or et de l'argent pour attirer le premier de ces deux métaux en Angleterre. Les souverains du Continent faisaient la même chose. Voici un autre témoignage du même fait :

« Les différentes proportions observées par les souverains entre leurs espèces d'or et d'argent, dit Bettange, auteur d'un Traité des monnaies imprimé à Avignon en 1760, causent souvent le transport des espèces d'un pays à un autre, malgré les précautions que l'on puisse prendre.

« En 1690, l'Allemagne observant la proportion douzième, la Flandre et les Pays-Bas, la douzième et demie, l'Angleterre, la treizième et un cinquième, l'Espagne, la treizième et un tiers, la

France observa la treizième trois quarts, afin d'attirer les espèces étrangères qui étaient décriées en France et empêcher le transport des espèces en France hors du royaume; cette proportion augmenta à mesure que les voisins augmentaient la leur. »

Cette concurrence des souverains en Europe pour attirer l'or chez eux est un fait éminemment curieux au point de vue du problème monétaire et de son histoire ; elle prouve en tout cas que, même au milieu des incomparables désordres économiques du passé, une circulation monétaire dans laquelle l'or ne prenait pas une place suffisante était encore intolérable. Cependant, une pareille circulation est bien loin d'être aussi intolérable que celle dans laquelle c'est l'argent qui fait défaut.

L'argent peut remplacer l'or dans les gros paiements, mais l'or ne peut pas le remplacer dans les petits, et quand il fait défaut, l'or n'a plus d'appoint que le cuivre. L'Angleterre se vit menacée d'une pareille circulation après la refonte générale de ses monnaies qui avait été décrétée en 1696. Ses nouvelles pièces d'argent n'étaient pas plutôt frappées qu'elles étaient emportées ou fondues. La valeur légale de l'or avait été surélevée, dit Macculoch, ce qui veut dire que la valeur légale de l'argent avait été surbaissée; ce qui veut dire en autres termes que l'or valait plus comme monnaie que comme marchandise, et l'argent moins; par conséquent l'or entrait en Angleterre et l'argent en sortait, tous deux poussés en sens contraire par le double étalon. Georges Ier, conseillé par Newton, changea le rapport des deux métaux de telle sorte que l'argent resta et que l'or ne sortit pas. C'est l'origine de l'étalon unique d'or en Angleterre. Ce régime fut consolidé en 1774 par une mesure qui limitait le pouvoir libératoire de l'argent, et il fut consacré définitivement par la loi de 1816.

## IV

Nous avons été menacés nous-mêmes d'une circulation semblable après l'invasion (c'est le mot sous l'empire du double étalon) de notre marché par l'or de la Californie et de l'Australie. Nous y avons échappé au moyen des réformes de 1865, et cela fait que nous en connaissons mal les dangers; mais d'autres peuples en ont fait une cruelle expérience que je vais rappeler.

Aussi longtemps qu'elles restèrent colonies, les républiques de l'ancienne Amérique espagnole avaient le même régime monétaire que leur mère patrie commune, et elles le conservèrent encore plus de trente ans après leur émancipation. Cependant ce régime avait dû être modifié pour elles, avant leur émancipation, dans le

rapport légal de l'or et de l'argent. Pour des motifs que je n'ai pas à apprécier ici, l'Espagne avait fixé ce rapport à 16 ou 16 1/4 dès le XVIIIe siècle. Elle le ramena plus tard à 15 1/2 environ en baissant le titre de ses monnaies d'or. Dans toutes ses colonies du littoral américain de l'Atlantique il était resté à 16; mais sur le littoral opposé il avait dû être élevé au-dessus de 16. Au Pérou il était à 17; au Chili à 17 1/4, et dans le Haut-Pérou, aujourd'hui la Bolivie, il était à 17 1/2 ou 18. J'estime que ces différences avaient été commandées par les frais du transport des métaux précieux qui allaient en Europe. L'Europe étant depuis longtemps le plus grand marché du monde pour ces métaux, ses prix en réglaient les prix partout; par conséquent celui des deux qui coûtait le plus à transporter en Europe valait, toutes choses égales d'ailleurs, moins que l'autre en Amérique. Celui-là, c'était l'argent, et la différence de son prix proportionnel avec celui de l'or était d'autant plus grande que la contrebande entrait pour une part considérable dans le commerce des métaux précieux entre l'Europe et l'Amérique. L'or était évidemment plus facile à cacher et à transporter que l'argent. Le fait est que les colonies espagnoles où l'or valait le plus proportionnellement sont précisément celles, comme le Pérou, le Chili et la Bolivie, dont les communications avec l'Europe étaient le plus difficiles.

Quoi qu'il en soit, l'émancipation des colonies espagnoles changea pour elles les conditions économiques qui les avaient conduites à établir les différences que je viens de signaler dans le rapport légal de l'or et de l'argent de leur régime monétaire commun; mais inattentifs à ce fait leurs habitants continuèrent, comme avant, à échanger une once d'or pour 16, 17, 17 1/4 et 17 1/2 ou 18 piastres fortes d'argent, et il résulta de cette pratique insensée que dans leurs pays la monnaie d'argent valut 3, 6 et jusqu'à 12 pour 100 de plus comme marchandise que comme monnaie; aussi la vit-on sortir de chez eux avec une impétuosité incomparable. Comme partout, c'est le commerce qui se faisait chez eux l'exécuteur des sentences prononcées par la nature des choses. Pour fonctionner ainsi le commerce n'a pas besoin de connaître la loi qui le gouverne. S'il a des remises à faire d'Amérique en Europe, sous une forme ou sous une autre, il choisit toujours la forme qui lui rapporte le plus ou qui lui coûte le moins. Quand il en fait en monnaie il procède de la même manière. Une once d'or qu'il aurait envoyée de l'Amérique espagnole en Europe, à l'époque dont je parle, lui aurait donné 3, 6 ou 12 pour 100 de moins que 16, 17 ou 18 piastres d'argent, et il remettait des piastres, dût-il pour cela les acheter à prime.

La conséquence de cela, pour les anciennes colonies américaines de l'Espagne, bien que ces pays soient producteurs d'argent, fut de réduire la circulation monétaire à l'or presque exclusivement; et pour ces pays, qui n'avaient pas encore de monnaie de cuivre, cette circulation devint absolument intolérable. Pour en atténuer les indescriptibles incommodités, les échangeurs avaient imaginé toutes sortes de petits procédés de crédit dont la confiance du public faisait seule l'utilité; mais cela n'était pas praticable en grand, et les gouvernements avisèrent. Dans plusieurs pays, en Bolivie notamment, on frappa des monnaies d'argent au titre de 700 millièmes environ. A Buenos-Ayres on fit circuler des billets de banque d'une valeur infime qui ne tardèrent pas à dégénérer en papier monnaie, dont la valeur tomba à 5 pour 100 de sa valeur primitive, ce qui veut dire que dans ce dernier pays la mesure monétaire baissa de 95 pour 100, et que les prix y haussèrent d'autant.

En Bolivie, la pensée d'une monnaie d'argent d'un titre inférieur à celui des anciennes piastres fortes était excellente en elle-même, mais les abus de son application la firent dégénérer en un véritable fléau. Avec une valeur marchande réduite de 15 pour 100 seulement la nouvelle monnaie bolivienne serait restée dans le pays comme on le désirait, et tout eût été pour le mieux; mais on la réduisit de 30 à 35 pour 100, et il en résulta de grands malheurs. Dans ces conditions, elle valait environ 25 pour 100 de plus comme monnaie que comme marchandise, et le gouvernement, qui avait seul le droit de la frapper, ne songea plus qu'à s'en faire un revenu. Tel était le besoin de monnaie d'argent dans le pays que non-seulement on ne prit pas garde au danger d'une pareille monnaie, mais qu'on l'accueillit encore avec faveur.

La même raison la fit accueillir dans les pays voisins, notamment au Pérou dont elle ne tarda pas à remplir la circulation, aidée d'ailleurs par l'administration péruvienne qui en fit frapper de son côté, et surtout par la contrefaçon qui en introduisit du dehors pour des sommes énormes. Au Pérou, où comme en Bolivie, sa valeur monétaire excédait sa valeur marchande d'environ 25 pour 100, elle circula longtemps pour sa valeur monétaire, à la manière d'un véritable billon d'argent; elle y faisait même prime quelquefois.

Si la circulation de cette monnaie avait pu être limitée au besoin que toute monnaie d'argent doit satisfaire avec un régime de trois métaux bien équilibrés, les pays qui l'avaient acceptée auraient vu s'établir chez eux, sans le savoir et sans le vouloir, le régime de l'étalon unique d'or; le fait est qu'ils eurent ce régime

aussi longtemps que la monnaie bolivienne circula chez eux pour sa valeur monétaire. Mais la surabondance de ses émissions et la sortie de l'or qui en résulta en amenèrent forcément la dépréciation, et alors commença une série de désordres, dont l'exemple est rare, heureusement, dans le monde civilisé, excepté quand le papier-monnaie envahit la circulation, car de tous les fléaux monétaires celui du papier-monnaie est le plus lamentable.

L'or sortant du Pérou, la monnaie bolivienne prenait la plus grande place dans la circulation du pays; par conséquent, elle en devenait l'étalon monétaire de fait; et par conséquent aussi sa valeur monétaire devait descendre au niveau de sa valeur marchande pour en faire un *équivalent*, comme toute monnaie étalon doit être, suivant la loi naturelle que j'ai constatée plus haut. Alors, en effet, l'or fit prime au Pérou, et le change de la monnaie bolivienne avec l'étranger accusa une dépréciation croissante de cette monnaie. L'administration péruvienne voulut combattre ce phénomène, qu'elle ne comprenait pas, mais dont le commerce du pays souffrait et se plaignait amèrement, et, comme il arrive toujours en pareil cas, elle prit des mesures intempestives qui en compliquèrent les effets d'une maniere calamiteuse.

Un fait piquant pour notre pays dans ce curieux épisode de l'histoire monétaire de notre temps, c'est que la Bolivie avait continué de frapper des piastres fortes à l'ancien titre après l'émission de sa *moneda feble*. Ces piastres, qui faisaient prime, naturellement, servaient à payer les administrateurs privilégiés qui se les partageaient au sortir de l'hôtel des monnaies. On voit que nous n'inventons rien avec nos pièces de 5 francs d'argent. Du reste, les Boliviens n'inventaient rien non plus; car autrefois, en Europe, on frappait des petites pièces d'argent qui n'étaient que du billon. Quoi qu'il en soit, nous pourrions mieux choisir nos modèles.

## V

Si une institution véritable, aussi ancienne et traditionnelle qu'elle fût, avait de pareils états de service en économie politique, je ne crois pas qu'elle trouverait beaucoup de défenseurs en Europe aujourd'hui; cependant le double étalon, qui n'est pas une institution, qui n'est même pas une loi, qui n'est, je le répète, qu'une erreur, une inadvertance de la loi, a trouvé des défenseurs, et il en a toujours; c'est que ses états de services ne sont pas encore bien connus. En attendant, on le défend, parce qu'il existe. Notre éducation morale et politique produit chez nous ce double effet que nous aimons trop à réformer ou à conserver, et

chose étrange, ces deux inclinations contradictoires se trouvent souvent réunies chez un même individu, qui est conservateur à outrance en politique et en religion, en même temps que réformatsur, à outrance aussi, en économie politique, ou réciproquement.

Le double étalon a eu cette bonne fortune singulière qu'il a trouvé des défenseurs d'un rare mérite et d'un dévouement incomparable. M. Wolowski, qui a tant fait pour sa défense, lui doit probablement sa mort anticipée, qui laisse des regrets universels. Son digne successeur par le dévouement, M. Cernuschi, ne néglige rien à son tour pour lui conserver des partisans et lui en procurer de nouveaux; intelligence féconde et hardie, nature ardente et généreuse, il n'entreprend rien à demi, et nous le voyons parcourir le globe en missionnaire pour intéresser à sa cause le monde financier auquel il appartient.

M. Cernuschi ne pouvait pas méconnaître les désordres dont les changements forcés d'étalons sont accompagnés; aussi paraît-il vouloir concilier la conservation du double étalon, qui en est cause, avec leur disparition. Son moyen, difficile, mais hardi, n'est rien moins que l'adoption par tous les peuples du régime dont il s'est constitué aujourd'hui le chevalier ou l'apôtre. Je ne lui souhaite pas de réussir; sa déception serait trop cruelle le jour où sa raison devrait se rendre à l'évidence, ce qui ne tarderait pas, car pousser une erreur jusqu'à ses dernières conséquences, c'est la réduire à l'absurde.

M. Cernuschi suppose qu'adopté par tout le monde civilisé, le double étalon serait assez puissant pour empêcher tout écart des valeurs marchandes et monétaires de l'or et de l'argent, et que, par conséquent, les changements forcés d'étalons qui constituent ce mécanisme aveugle, réputé nécessaire et admirable par M. Wolowski, n'auraient plus de raison d'être. C'est là une hypothèse purement gratuite, impossible à concilier avec l'expérience et la science en matière de prix, et qu'on ne peut réellement pas discuter. En la posant, M. Cernuschi sort complètement des données obligatoires de la méthode expérimentale; il fait de la théologie pure et on ne peut pas le suivre sur un pareil terrain.

Cependant on peut toujours affirmer ce que mes précédentes analyses ont démontré, à savoir, que le double étalon, qu'il procède par voie répressive, comme avec les changements forcés d'étalons, dont il est cause, ou par voie préventive, comme il pourrait arriver s'il avait la puissance de fixer pour l'éternité les valeurs de l'or et de l'argent au rapport 15 1|2 que M. Cernuschi

a choisi, non parce qu'il est meilleur qu'un autre mais parce qu'il existe, aurait toujours le même effet sur la valeur de la monnaie; c'est-à-dire qu'il la ferait toujours varier plus que l'étalon unique d'or, parce qu'il ne peut pas produire un autre effet sur elle.

TH. MANNEQUIN.

---

LE PRODUIT BRUT

DANS LES

# CONCESSIONS DE CHEMINS DE FER

Toutes les opérations industrielles relèvent des mêmes lois économiques, et l'on peut appliquer à l'une quelconque d'entre elles les principes que l'expérience a fait reconnaître dans les autres, pourvu que les circonstances soient analogues. Il peut par suite y avoir un avantage réel à examiner d'abord sur des industries mieux connues ou moins compliquées, une question qui se présente dans l'exploitation des chemins de fer. Je vais suivre cette marche pour une recherche qui me paraît avoir quelque importance.

*Agriculture. Dîme.* — Vauban trouvait que l'impôt de la dîme présente de grands avantages, mais J.-B. Say et Ricardo ont établi qu'il n'est équitable qu'en apparence.

Say a fait remarquer que les frais variant beaucoup suivant la qualité du sol et la nature des cultures, à des produits bruts de même valeur, et par suite à des dîmes égales, correspondent des revenus très-différents. Il a montré par des chiffres, d'une manière saisissante, que le propriétaire de terres labourables est bien plus chargé que celui qui possède des prairies.

Ricardo est arrivé aux mêmes conséquences. Les économistes regardent aujourd'hui que la dîme repose sur une base injuste. On peut ajouter qu'elle nuit aux progrès de l'agriculture, car lorsque le produit brut s'accroît, l'augmentation de la dîme peut être plus grande que celle du produit net, et alors le cultivateur est mis en perte par une opération qui en elle-même est avantageuse.

Il est bien entendu que je considère la dîme comme une taxe

proportionnelle au produit brut, et sans avoir égard aux grandes modifications que cet impôt a éprouvées à différentes époques, tant en France que dans les pays où il subsiste encore.

*Théâtres. Redevance à l'Assistance publique.* — Je trouve, dans les travaux parlementaires de la dernière session, un exemple des inconvénients que présente un impôt établi d'après les recettes.

En vertu de divers lois et décrets dont le dernier date de 1808, les directeurs de théâtres payent à l'Assistance publique une redevance fixée à 10 pour 100 de leur recette brute. Les frais étant très-différents, la charge se trouve répartie d'une manière fort inégale, et d'un autre côté les directeurs ont souvent peu d'intérêt à faire des dépenses pour augmenter l'attrait des représentations. L'art scénique aurait probablement beaucoup souffert de cette combinaison, s'il n'avait été soutenu, sur certains théâtres, par de larges subventions.

Cette situation est depuis longtemps l'objet de réclamations incessantes qui, soumises à diverses commissions administratives, ont toujours été trouvées justes, mais auxquelles on n'a donné aucune suite, eu égard à la difficulté de constater le produit net.

Le 28 février 1848, un arrêté du ministre de l'intérieur décida que la perception n'aurait plus lieu que sur les bénéfices, mais cette mesure fut bientôt rapportée.

Récemment, M. Dugué de la Fauconnerie et d'autres députés ont présenté une loi pour rendre la répartition plus équitable; une commission classerait les théâtres de Paris en cinq catégories suivant le montant de leurs frais, par représentation. L'excédant de la recette sur une somme fixée d'avance, pour chaque catégorie, serait soumise à un impôt de 12 pour 100.

M. René Brice a fait au nom d'une des commissions d'initiative parlementaire, un rapport qui conclut à la prise en considération. La discussion sera sans doute intéressante, mais je ne veux pas m'arrêter à cette question. Mon seul but, en l'abordant, a été de montrer que la même combinaison amène des conséquences analogues dans des industries très-différentes.

Je passe aux chemins de fer.

*Chemin de fer de Constantine à Sétif. Stipulation relative à la garantie.* — En France, les conventions faites avec les grandes compagnies reposent sur la considération des dépenses et des recettes réelles (1). De là résulte la nécessité de vérifier minutieusement

(1) Je parle d'une manière générale, mais il y a quelques exceptions : ainsi dans quelques conventions, un prix a été établi à forfait pour représenter l'intérêt et

les opérations, mais les situations sont toujours vraies. On peut penser d'ailleurs qu'il y a plus d'avantages que d'inconvénients à ce que la gestion financière d'une compagnie privilégiée soit exactement surveillée.

En 1875, dans la concession du chemin de fer de Constantine à Sétif, aujourd'hui *l'Est-Algérien*, le gouvernement a garanti une recette nette de 7,350 fr. par kilomètre, la dépense devant être établie à forfait, d'après la recette brute, suivant une certaine échelle. Il serait intéressant de connaître d'une manière positive les considérations qui ont conduit à introduire ce changement dans les combinaisons jusque-là adoptées; mais les documents officiels sont muets à cet égard. L'exposé des motifs présenté par M. Buffet, ministre de l'intérieur, ne donne aucune explication; le rapporteur, M. Ricot, signale seulement la convenance de compléter l'échelle proposée, par la fixation d'un maximum pour l'application de chaque coefficient, afin d'établir une sorte de continuité. A l'Assemblée, le vote a eu lieu sans discussion.

On peut penser que l'on a voulu, d'une part, simplifier le contrôle, de l'autre exciter les concessionnaires à réduire les dépenses de toute nature, principalement celles de l'exploitation.

Je crois voir là une erreur grave qui consiste à considérer l'exploitation, comme ayant pour but de recueillir, avec le moins de dépenses possible, un produit brut qui s'offre de lui-même, et dont le développement ne saurait résulter que de causes extérieures. Il n'en est pas ainsi. Une compagnie concessionnaire peut modifier le produit brut en augmentant ou en réduisant soit le nombre des trains de voyageurs, soit les tarifs, soit les facilités de divers genres accordées au commerce.

Un maître, M. Jullien, a traité cette question dans un mémoire du plus haut intérêt sur l'exploitation des chemins de fer (*Annales des ponts et chaussées*, 1845, 2e semestre). On y lit au sujet des trains de voyageurs :

Pour une compagnie, comme pour un commerçant en général, il ne s'agit pas seulement de réduire la dépense, mais surtout et avant tout, d'augmenter la recette nette que procure une industrie quelconque.

Or, 20 convois par jour donnant un bénéfice net de 100 fr., je suppose, valent mieux que 10 convois ne donnant chacun qu'un bénéfice net de 150 fr., quoique dans le premier cas la dépense puisse être une partie proportionnellement bien plus grande que dans le second de la recette brute totale...

---

l'amortissement des emprunts; la dépense de construction de chaque chemin est soumise à un maximum.

Plus loin M. Jullien s'appuie sur des résultats d'exploitation qu'il a fait connaître, pour établir par des chiffres l'influence du tarif sur le rapport des dépenses aux recettes. Ce passage ne peut pas être séparé du mémoire, mais les premières et les dernières lignes suffisent à en faire connaître les conclusions.

Nous terminerons par une observation importante, ayant pour objet de démontrer combien est inexacte, *quand on l'applique à des chemins dont les tarifs sont différents*, la règle qui consiste à évaluer la dépense annuelle de l'exploitation d'un chemin de fer, au moyen d'un *pourcentage* déterminé de la recette brute...

On voit combien le chiffre du *pourcentage* peut varier, sans que la dépense réelle change sensiblement : la règle du pourcentage n'est réellement admissible que pour des chemins dont le tarif moyen est le même, et qui sont, en outre, dans des conditions de dépenses analogues.

Un peu avant Jullien, Robert Stephenson avait examiné les mêmes questions dans un rapport adressé aux directeurs de la Compagnie South Eastern Railway. Le célèbre ingénieur s'était prononcé d'une manière absolue contre la méthode d'évaluer la dépense générale d'exploitation d'après la recette brute, sans avoir égard à diverses circonstances qu'il énumère, et notamment au tarif (1).

La question me paraît très-claire : il semble évident que si deux chemins placés dans des conditions identiques transportent des tonnages égaux à des tarifs différents, celui dont les prix sont les plus faibles doit avoir le pourcentage le plus élevé, parce qu'aux mêmes dépenses correspondent des recettes moindres. Toute réduction dans les prix tend donc à élever le rapport de la dépense à la recette, et rend fausses les échelles établies d'après la seule considération de la recette brute. Je ne pense pas d'ailleurs, qu'on veuille assurer la fixité du tarif, et empêcher un concessionnaire qui y trouverait naturellement son avantage à se rendre aux désirs des populations en réduisant les prix.

Afin de pouvoir serrer la question de plus près, je vais rapporter les coefficients adoptés pour le calcul des garanties.

---

(1) Il s'agissait dans ce travail, daté du 8 octobre 1842, d'apprécier la dépense que nécessiterait la construction du chemin de fer du Nord, qui n'était encore qu'en projet, et les recettes nettes que l'on pouvait attendre de son exploitation.

L'administration du *Journal des chemins de fer* a publié, en 1843, une traduction du rapport de Stephenson. Le passage auquel se rapportent mes observations est à la page 25.

La dépense kilométrique est évaluée comme il suit :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Au-dessous de 11.000 fr. de recette brute | | 7,000 fr. somme fixe, | | |
| de 11,000 fr. | à 12,000, | 64 | p. 100 sans excéder | 7,400 fr. |
| 12,000 | à 13,000, | 62 | — | 7,800 |
| 13,000 | à 14,000, | 60 | — | 8,120 |
| 14,000 | à 15.000, | 58 | — | 8,400 |
| 15,000 | à 16,000, | 56 | — | 8,640 |
| 16,000 | à 20,000, | 55 | — | 10,400 |
| Au delà de 20,000, | | 52 | | |

Le lecteur peut calculer que si les recettes s'élèvent une année à 12,500 fr., et la suivante à 13,500 fr., la garantie sera d'abord de 2,600 fr., et ensuite de 1,950 fr. La compagnie recevra donc du trésor, la seconde année, 650 fr. de moins que la première, et comme l'excédant du produit brut n'est que de 1,000 fr., elle sera en perte si l'augmentation des frais dépasse 350 fr. Dans une industrie quelconque il y a un avantage évident à accepter un accroissement de dépense de 400, 500 et même 900 fr., pour augmenter les recettes de 1,000 fr.; mais par suite de la combinaison artificielle dans laquelle l'Est-Algérien est engagé, de semblables opérations ne lui sont pas possibles.

Le tableau ci-dessous indique, pour différentes valeurs du produit brut, la limite de l'augmentation de dépenses que la compagnie peut accepter, sans perte, pour un accroissement de recettes de 1,000 fr.

| Produit brut | Limite de l'augmentation des dépenses. |
|---|---|
| Au-dessous de 10,000 fr. | 000 fr. |
| 10,500 | 360 |
| 11,500 | 390 |
| 12,500 | 350 |
| 13,500 | 300 |
| 14,500 | 240 |
| 15,500 | 510 |
| Au-dessus de 16,333 | 1,000 |

Dans le cas d'un produit bruit inférieur à 1,000 fr., tout accroissement de recettes met la compagnie en perte si les dépenses reçoivent une augmentation correspondante quelconque. Lorsque le produit brut atteint 16,333 fr., la garantie cesse de fonctionner, et alors seulement la compagnie se trouve dans les conditions ordinaires de l'industrie pour chercher à développer son trafic.

Cette analyse suffit pour faire ressortir le programme que la

combinaison adoptée impose à l'Est-Algérien, si la limite de 16,333 fr. n'est pas facilement atteinte (1) : *Réduire au minimum le nombre des trains de voyageurs, établir un tarif assez élevé, surveiller avec soin toutes les dépenses*.

J'ai déjà indiqué ces résultats, mais d'une manière incomplète et timide, dans un article sur l'exploitation des chemins de fer qui a été publié l'année dernière, par la *Revue de Bretagne et de Vendée* (2). Je les présente aujourd'hui avec plus de confiance, parce que je peux m'appuyer sur des résultats constatés en Hollande.

Les renseignements que je vais donner sont extraits d'un mémoire très-intéressant, que M. Albert Jacqmin, ingénieur de la compagnie de l'Est, a récemment inséré dans les *Annales des ponts et chaussées*.

*Première société fermière en Hollande*. — En 1860, le gouvernement néerlandais traita avec une compagnie pour l'exploitation d'un réseau qui lui appartenait. Il attribua aux concessionnaires une partie de la recette brute, variable suivant son importance, d'après une échelle décroissante analogue à celle de l'Est algérien (3), mais contenant un plus grand nombre de coefficients.

| Les résultats furent | en 1873, | en 1874 : |
|---|---|---|
| Recettes brutes, florins | 5,058,000 | 5,385,000 |
| Frais d'exploitation, florins | 2,376,000 | 2,646,000 |
| Recettes nettes, florins | 2,682,000 | 2,739,000 |
| Rapport des dépenses aux recettes brutes | 0,47 | 0,49 |

(1) Quel que soit le produit brut d'une ligne, on peut toujours l'accroître; il suffit, par exemple, d'augmenter le nombre des trains de voyageurs. J'examine la stipulation en elle-même, et sans me préoccuper des conditions dans lesquelles se trouve l'Est algérien, eu égard à la contrée qu'il est appelé à desservir.

(2) Voici ma phrase :

« Si l'on adoptait des bases fixes pour règler à forfait et uniquement d'après les recettes, les dépenses dont l'Etat doit tenir compte dans l'établissement des garanties, l'avantage que peut souvent présenter aux compagnies l'abaissement des tarifs serait diminué.

(3) Il serait sans intérêt de comparer les coefficients adoptés par les deux compagnies, d'abord parce que les situations sont différentes, ensuite parce qu'il faudrait avoir des données certaines sur la nature du trafic de chacune des deux lignes.

Croire qu'on pourrait établir une échelle générale pour le calcul du produit net des chemins de fer, d'après leurs recettes brutes, ce serait, il me semble, ajouter une erreur spéciale à un système faux.

Il y avait une augmentation de 57,000 florins dans le produit net, mais le rapport des recettes aux dépenses s'était élevé, et par suite l'application des coefficients de l'échelle devait imposer une perte à la compagnie : elle fut de 235,000 florins.

Après avoir donné quelques détails sur ces opérations, M. Albert Jacqmin conclut en disant :

La Société n'avait donc aucun intérêt à développer le trafic de ses lignes ; elle devait chercher au contraire à le restreindre autant que possible, puisque toute l'augmentation de recette entraînait pour elle un accroissement de dépense sans compensations.

Cette situation était évidemment fausse et ne pouvait se prolonger... l'acte de 1863 fut révisé d'un commun accord entre l'Etat et la Société (1).

La nouvelle convention a pour base, comme l'ancienne, le produit brut constaté, mais elle est plus compliquée. La compagnie fait des prélèvements spéciaux pour la réfection de la voie et pour divers fonds de réserve. On a cherché à neutraliser toutes les circonstances qui peuvent introduire de l'irrégularité dans les dépenses ; mais la régularité des recettes qui, pour l'application des formules, a autant d'importance que celle des dépenses est détruite par la variation des prix. On ne peut lever la difficulté que par la considération de la recette nette constatée.

M. Albert Jacqmin ne donne pas sur la nouvelle convention des détails suffisants pour qu'on puisse apprécier les résultats probables de l'exploitation, dans les diverses hypothèses qui se présentent naturellement : toutefois, il me paraît certain que si des modifications considérables étaient faites dans le tarif, d'étranges anomalies se produiraient.

*Projet de loi sur les chemins de fer d'intérêt local.* — Un projet de loi actuellement soumis au sénat et sur lequel le ministre des travaux publics a consulté les conseils généraux, prévoit des garanties en faveur des chemins de fer d'intérêt local.

Voici l'article :

En cas d'insuffisance du produit brut d'un chemin de fer d'intérêt local pour couvrir les dépenses d'exploitation et l'intérêt à 5 pour 100 du capital de premier établissement, tel qu'il est prévu par l'acte de concession, l'Etat peut subvenir jusqu'à concurrence de moitié au payement de cette insuffisance, l'autre moitié étant supportée par le département...

(1) Dans sa déposition devant la commission d'enquête nommée par le Sénat, M. Alfred Le Roux a donné des détails intéressants sur la Compagnie hollandaise, et les mesures qu'elle s'est déclarée réduite à prendre pour diminuer le trafic.

La participation de l'Etat cessera de plein droit quand la recette brute du chemin de fer atteindra 7,000 francs par kilomètre et par an.

Dans un Conseil général dont je fais partie, cette dernière clause n'a pas été interprétée par tous les membres de la même manière. Quelques-uns ont pensé que la garantie payée par le département cesserait en même temps que celle mise à la charge de l'Etat. D'autres ont émis l'opinion que la question restait entière, et devrait être réglée, dans chaque cas, par la convention.

Il est facile de reconnaître quelles seraient les conséquences d'une stipulation qui supprimerait la garantie, lorsque le produit brut aurait une valeur déterminée.

Si cette limite est assez élevée pour que les concessionnaires soient assurés que les insuffisances auront disparu avant qu'elle soit atteinte, la restriction restera sans valeur. Dans le cas contraire, la compagnie cherchera, en maintenant un tarif élevé, à empêcher le produit brut de se développer.

On peut préciser ces déductions par des nombres. Ceux que je choisis conviennent aux chemins dont M. de Freycinet s'occupe dans sa circulaire aux conseils généraux.

Supposons que l'exploitation donne une recette brute de 6,000 fr. et une dépense de 3,200 fr. par kilomètre, sur un chemin pour lequel l'intérêt du capital de premier établissement serait de 3,500 fr. la garantie devra couvrir une insuffisance de 700 fr. Si la recette brute venait à atteindre 7,000 fr. la dépense serait de 3,733 fr., en admettant que son rapport à la recette ne fût pas modifié. L'insuffisance se trouverait réduite à 233 fr., mais la recette étant arrivée à la limite fixée, aucune garantie ne devrait être payée. Devant cette perspective, il me paraît certain que la compagnie saura bien maintenir la recette au-dessous de 7,000 fr. Ainsi, d'une part la garantie sera peu réduite, de l'autre le chemin ne rendra pas au pays les services que l'on devait en attendre.

Pour que la compagnie n'eût pas intérêt à restreindre le développement du trafic, il faudrait qu'elle fût assurée que le pourcentage qui est de 53 pour un produit brut de 6,000 fr. descendrait à 50 lorsque la recette s'élèverait à 7,000 fr. Mais s'il en est ainsi, la limite fixée à la garantie, n'a, comme je l'ai dit, aucune importance. En résumé, je suis porté à regarder que cette clause, qui complique la convention, est nuisible quand elle n'est pas inutile.

J. DE LA GOURNERIE,
membre de l'Institut.

# BULLETIN

## HISTORIQUE DES PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DEPUIS SON RÉTABLISSEMENT (1).

### I

Depuis près d'un demi-siècle, l'Académie ouvre des concours sur des questions de philosophie, de morale, de législation, d'économie politique; c'est à l'ensemble de ces concours qu'il faut demander en quoi et comment les couronnes que vous avez décernées ont développé chacune des sciences dont la culture vous est confiée.

« La philosophie », a dit M. Cousin, « étudie cette merveilleuse intelligence qui, de ce point de l'espace et du temps où elle semble enchaînée, s'élance dans l'infini, embrasse le système du monde et s'élève jusqu'à son auteur ». — Sous la direction de notre illustre et regretté confrère, vous avez fondé par vos concours l'histoire de la philosophie, convaincus qu'il n'y a pas de génie philosophique qui puisse aujourd'hui se priver sans péril de la connaissance du passé. Vous avez voulu remonter jusqu'à l'époque si reculée de Pythagore, qui lui-même avait des ancêtres philosophiques dont il vénérait la mémoire ; sa biographie, l'organisation et les vicissitudes de l'Institut qu'il avait fondé, l'exposé et l'examen des théories pythagoriciennes sur le nombre et ses éléments, sur l'harmonie céleste, sur la science, la morale et l'art ont été l'objet d'un travail important (2). Au moment où mourait Pythagore, naissait le philosophe à qui l'histoire assigne le rôle d'initiateur et de promoteur de tout le grand mouvement qui commence à la réfutation de la sophistique et finit aux derniers Alexandrins. Mais Socrate restait un mystère.

N'était-il que l'adversaire des sophistes, un sage apprenant à la société légère et mobile d'Athènes comment on vit et comment on meurt? Ou le grand moraliste n'avait-il pas encore le mérite supérieur, bien que

(1) Lu dans la dernière séance publique annuelle par M. Vuitry, président.

Voir dans l'*Annuaire de l'économie politique*, année 1844, p. 37 : « De l'Institut de l'Académie des sciences morales et politiques, » etc., par M. Joseph Garnier, — dans le *Journal des Économistes*, décembre 1875 et janvier 1876, le même sujet sous le même titre, par M. Edmond Renaudin.

Un relevé qui ne manquerait pas d'intérêt serait celui qui aurait pour objet les concours qui n'ont pas abouti pour diverses raisons, et dont quelques-uns ont donné lieu à des ouvrages remarqués.

(2) Prix décerné à M. Chaignet, professeur à Poitiers. (Séance publique du 25 décembre 1871.)

moins apparent, d'être un grand métaphysicien qui aurait eu pour véritables disciples Platon, Aristote, les stoïciens eux-mêmes? Ce problème, posé par l'Académie, a été résolu et, comme l'a dit le savant rapporteur du concours, ce qui semblait un paradoxe est devenu une claire et incontestable vérité (1).

Avant même que la doctrine de Socrate eût été ainsi éclairée d'un jour nouveau, vous aviez soumis aux investigations de la science moderne les travaux de l'*Académie* et ceux du *Lycée*, la théorie des idées de Platon (2), la vaste encyclopédie d'Aristote (3), la philosophie morale et politique de l'un et de l'autre comparée à celle des plus grands philosophes modernes (4). Bien des années se sont écoulées depuis que vous avez couronné, non des mémoires, mais des livres sur la métaphysique ou la logique d'Aristote, sur l'histoire de la philosophie morale, et vous n'avez oublié ni l'éclat de ces concours, ni le nom des lauréats.

Vous n'avez pas oublié davantage les noms de ceux qui obtinrent le prix dans deux brillants concours ayant pour sujets : l'un, l'*École d'Alexandrie* (5), cette phase singulière du platonisme que Platon n'eût peut-être pas avouée ; l'autre, *la Philosophie de saint Augustin* (6), de ce grand évêque qui, défendant la foi orthodoxe contre le paganisme expirant, rendait cependant justice aux successeurs de Platon.

Tels furent les éléments que l'antiquité légua au moyen âge, époque de renouvellement et, par conséquent, d'enfance et de faiblesse, dont la philosophie occupe néanmoins une place importance dans l'histoire de l'esprit humain ; son nom était resté célèbre; mais ses œuvres étaient oubliées, ses résultats inconnus ou méconnus. C'est de vos concours que sont sortis, couronnés par vous, l'*Examen critique de la philo-*

(1) Prix décerné à M. Fouillée, professeur à Bordeaux. Mention honorable à M. Chaignet. Mention honorable à M. Montée. (Séance publique du 16 janvier 1869.)

(2) Prix décerné à M. Fouillée. Médaille de 1,500 francs à M. Chaignet. Mention honorable au mémoire n° 1. (Séance publique du 28 décembre 1867.)

(3) *La Métaphysique d'Aristote*. Prix décerné à M. Ravaisson. (Séance publique du 28 avril 1835.)

*L'Organum d'Aristote*. Prix décerné à M. Barthélemy Saint-Hilaire. (Séance publique du 27 décembre 1837.)

*La Psychologie d'Aristote*. Prix décerné à M. Chaignet. (Séance publique du 5 décembre 1874.)

(4) Prix décerné à M. Paul Janet. (Séance publique du 25 juin 1853.)

(5) Prix décerné à M. Vacherot. Mention honorable au mémoire n° 2. (Séance publique du 25 mai 1844.)

(6) Prix décerné à M. Nourrisson. Mention honorable au mémoire n° 5. (Séance publique du 17 décembre 1861.)

*sophie scolastique* (1), et l'*Histoire de la philosophie de saint Thomas* (2).

Descartes vint ouvrir à la philosophie l'ère des temps modernes. La révolution cartésienne, l'immense valeur des découvertes philosophiques, mathématiques, physiques, de cette époque mémorable ont été dignement appréciées dans deux livres (3) d'un mérite assez éminent et assez égal pour que le prix ait dû être partagé entre eux. Il en a été de même des deux ouvrages (4) qu'a provoqués le concours ouvert sur Leibnitz, et qui réunis forment sur ce grand philosophe une étude originale et complète dans laquelle l'histoire vient en aide à la philosophie, et la philosophie à l'histoire. Enfin, considérant Malebranche non comme un disciple, mais comme un maître, vous avez restitué à sa philosophie la place qui lui est due, en demandant qu'étudiée en elle-même elle fût l'objet d'un examen spécial et approfondi (5).

La philosophie allemande, qu'à la fin du siècle dernier Kant a fait entrer dans une période qu'on a comparée au demi-siècle qui suivit en Grèce l'époque de Socrate, ne pouvait échapper à l'attention de l'Académie; dès les premières années de son rétablissement, elle réclama une analyse étendue et une appréciation des principaux systèmes qui avaient paru en Allemagne depuis le philosophe de Kœnigsberg jusqu'à nos jours (6). Plus récemment, reprenant l'examen critique de la philosophie de Kant (7), elle a posé le problème des destinées et de l'avenir de la métaphysique; faudrait-il renoncer à rechercher les principes des causes premières et des fins dernières, comme l'enseigne aujourd'hui une école puissante, ou, au contraire, suivant la belle parole d'Aristote, n'est-il pas digne d'un être mortel de participer, autant qu'il est en lui, aux choses immortelles?

Il me suffira d'ajouter que des concours sont actuellement ouverts sur l'école stoïcienne et sur l'école de Padoue, pour montrer qu'aucune des époques importantes de l'histoire de la philosophie ne sera restée en dehors de vos laborieuses et fécondes investigations.

---

(1) Prix décerné à M. Hauréau. (Séance publique du 23 août 1848.)

(2) Prix décerné à M. Jourdain. Mention honorable à M. Domet de Vorges, attaché aux affaires étrangères. (Séance publique du 2 mai 1857.)

(3) Prix partagé entre M. Francisque Bouillier et M. Bordas-Dumoulin. (Séance publique du 15 mai 1841.)

(4) Prix égaux décernés à M. Nourrisson et à M. le comte Foucher de Careil. (Séance publique du 26 mai 1860.)

(5) Prix décerné à M. Ollé-Laprune, professeur à Versailles. Mention honorable à M. Royer, professeur à Dijon. (Séance publique du 16 janvier 1869.)

(6) Prix décerné à M. Wilm. Mention très-honorable à M. Guiraud. (Séance publique du 17 mai 1845.)

(7) Prix partagé entre M. Tissot, professeur à Dijon, et M. Desdovits, professeur suppléant au lycée Charlemagne. (Séance publique du 3 mai 1873.)

Les questions philosophiques doivent être étudiées non-seulement dans leur histoire et par la comparaison des discussions qu'elles ont suscitées, mais en elles-mêmes et dans une exposition méthodique. C'est ainsi que, pour répondre à vos appels, la théorie de la certitude a été établie dans un excellent esprit et avec un sérieux talent (1) ; — que l'exposé des principaux systèmes de théodicée a mis en lumière l'intérêt supérieur de l'âme humaine, l'harmonie entre la religion et la philosophie, entre la foi et la raison (2) ; — que le rôle de la psychologie en philosophie a été tracé avec autant de sûreté que de vérité (3) ; — que l'année dernière l'étude des phénomènes psychologiques (4) de la nature animale comparée aux facultés de l'âme humaine a donné de la doctrine de l'évolution psychologique une réfutation aussi forte que décisive ; — que le sommeil (5) et la folie (6), considérés au point de vue psychologique, ont été l'objet de savantes recherches et d'intéresants travaux. Enfin, vous n'avez pas craint de prendre pour sujet de l'un de vos concours une des parties les plus brillantes et peut-être aussi une des plus solides de la philosophie de M. Cousin, celle qui fait l'objet de ses leçons sur le Beau, et vous avez obtenu un livre remarquable sur *la science du Beau étudiée dans ses principes, ses appréciations et son histoire* (7) ; mais son auteur m'entend, et je m'abstiens d'en faire l'éloge.

Parmi les vérités éternelles que poursuit et que constate la philosophie, quelques-unes, plus impérieuses et plus efficaces, ont le privilége de s'imposer à nos affections et à nos actes ; l'ensemble de ces vérités forme la morale, qui n'est pas seulement un sentiment, mais une science. Les principes de la morale considérée comme science ont donc été l'objet d'un concours (8) ; de nombreux mémoires se sont fait

(1) Prix décerné à M. Javary, professeur au collége de Libourne. Mention honorable à M. Ch. Gouraud. Mention honorable à M. Bartholomès. (Séance publique du 2 mai 1846.)

(2) Prix décerné à M. Saisset. Mention honorable à M. Tissot. (Séance publique du 16 décembre 1854.)

(3) Prix partagé entre M. Nourrisson et M. Maurial, professeur à Strasbourg. (Séance publique du 13 juin 1863.)

(4) Prix décerné à M. Joly, professeur à Dijon. Mention honorable au mémoire nº 1. (Séance publique du 24 mars 1877.)

(5) Prix décerné à M. Alb. Lemoine. (Séance du 16 décembre 1854.)

(6) Le prix n'est pas décerné. Médaille de 1,500 francs à M. Tissot. Médaille de 1,000 francs à M. le docteur Despine. (Séance publique du 5 décembre 1874.)

(7) Prix décerné à M. Ch. Lévêque. Mention honorable *ex æquo* à M. Voituron et à M. Chaignet. (Séance publique du 26 mai 1860.)

(8) Le prix n'est pas décerné. Médaille de 1,000 fr. à M. Tissot. Médaille de 1,000 fr. à M. Pezzani, avocat à Lyon. Médaille de 500 fr. à M. Philibert, professeur à Marseille. (Séance publique du 7 août 1858.)

remarquer par l'identité de leurs vues et de leurs conclusions ; tous ont considéré que la vie des hommes doit être appropriée à leur destination, qui est de faire le bien ; que c'est là une obligation absolue, éternelle, inflexible, qui dérive non des lois humaines, mais de celles qui ont Dieu pour auteur.

II

Quand, vous inspirant de la même pensée et frappés de la persistance avec laquelle la morale utilitaire tente de s'imposer comme la véritable règle de la vie, vous avez proposé pour sujet de prix, l'*Universalité des principes de la morale* (1), vous avez attesté de nouveau votre conviction que, malgré le désaccord des mœurs, des opinions, des doctrines, il est en morale des lois supérieures auxquelles les hommes doivent obéir, lois non écrites, proclamées par Sophocle, par Socrate, par Cicéron, et que l'Évangile a appelées « la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde ».

La section de philosophie, je viens de le rappeler, avait proposé de comparer la philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote aux doctrines des plus grands philosophes modernes ; la section morale, dans l'ordre plus spécial de ses études, a aussi demandé une histoire des différents systèmes de morale enseignés dans l'antiquité. Un travail remarquable (2) par l'élévation des idées, l'exactitude des connaissances et l'habileté de la critique a retracé l'influence qu'avaient pu avoir sur le développement de ces systèmes les circonstances spéciales au milieu desquelles ils s'étaient formés et celle qu'à leur tour ils avaient exercée sur l'état de la société.

C'est aussi un point de vue tout à la fois historique et doctrinal qui vous a conduits à faire examiner l'un des livres les plus populaires de l'antiquité romaine, le *Traité des devoirs* (3), où Cicéron expose avec une éloquence grave et simple les préceptes de la morale pratique, et où la doctrine stoïcienne tempérée par le bon sens perd dans des développements pleins de charme son exagération et sa dureté tout en gardant sa hauteur ; — à faire étudier les doctrines morales en France au seizième siècle, époque agitée de luttes religieuses où la morale sécularisée a été portée, sinon jusqu'à la liberté de conscience, au moins jusqu'à la tolérance par Montaigne, Charron, La Boétie, Bodin, etc. (4) ; — enfin, plus

(1) Le prix n'est pas décerné. Médaille de 1,000 francs à M. Tissot. (Séance publique du 5 décembre 1874.)

(2) Prix décerné à M. Denis, professeur à Tournon. Mention honorable à M. Rousselot, professeur à Troyes. (Séance publique du 25 juin 1853.)

(3) Prix décerné à M. Arth. Desjardins, magistrat. Mention honorable à M. F. Cadet, professeur à Reims. (Séance publique du 17 mars 1864.)

(4) Prix décerné à M. Albert Desjardins, agrégé à la faculté de droit. (Séance publique du 16 janvier 1869.)

récemment et, dans une pensée qui se comprend d'elle-même, à provoquer l'examen critique de la morale utilitaire, de ses formes diverses, de ses principes, depuis Épicure jusqu'à Helvétius et jusqu'à sa transformation dans les écrits de Bentham (1).

Mais, si la morale ne peut se séparer de la philosophie, dont elle est, suivant une heureuse expression de M. Franck, la partie la plus précieuse et la plus divine; si l'on ne peut constater son autorité sur les âmes sans remonter aux principes abstraits d'où elle dérive, il faut, pour apprécier ses effets sur l'humanité, rechercher quelle action exerce sur elle la condition sociale de ceux auxquels elle donne des droits et des devoirs ; il faut redescendre à ses applications pratiques aux sociétés, à la famille, à la condition des classes ouvrières, à l'instruction publique. Aucun de ces points de vue n'a été omis dans vos concours.

Les rapports de la morale et de l'économie politique ont été déterminés (2) par un moraliste éminent, économiste distingué, qui, sachant que les lois qui régissent les divers modes de l'activité humaine sont émanées des mêmes sources, a montré quelle est l'influence des mobiles moraux sur le développement du travail, et quelle est l'influence du travail sur les habitudes et les mœurs des populations. L'action que les progrès et le goût du bien-être matériel exercent sur la moralité d'un peuple a été aussi étudiée : grande et difficile question qui n'est autre, à certains égards, que celle de l'aisance et de la misère et qui vous a fourni l'occasion de récompenser deux mémoires (3) dont les auteurs avaient su reconnaître, avec autant de sagacité que de justesse d'esprit, que l'amour du bien-être, s'il est épuré et réglé, comme il peut l'être, sous l'influence du travail, est un des sentiments qui contribuent le plus à développer et à perfectionner l'emploi de nos forces. Dans un autre concours (4), un magistrat déjà plusieurs fois couronné par l'Académie française a signalé, avec non moins de force que de vérité, les éléments corrupteurs que peuvent répandre dans la société la littérature du roman et celle du théâtre; vous jugerez peut-être que son travail, qui remonte à vingt ans, n'a rien perdu de son à-propos.

C'est encore un magistrat qui a exposé avec talent ce qu'était autrefois

---

(1) Prix égaux décernés à M. Lud. Carrau, professeur à Besançon, et à M. Guyau. (Séance publique du 5 décembre 1874.)

(2) Le prix n'est pas décerné. Médaille de 1,000 francs à M. Baudrillart. Médaille de 500 francs à M. Roudelet, agrégé de philosophie. Mention honorable à M. Dameth, professeur à Genève. (Séance publique du 7 août 1858.)

(3) Prix partagé entre M. Félix Joubleau, avocat, et M. Ed. Mercier, attaché aux affaires étrangères. (Séance publique du 24 novembre 1869.)

(4) Prix décerné à M. Poitou, conseiller à la cour d'Angers. Accessit à M. Lagrelle, avocat. (Séance publique du 2 mai 1857.)

l'autorité paternelle et les modifications qu'elle a subies, la valeur de ses savantes recherches historiques qui était accrue par des considérations morales qui, sans réclamer des réformes incompatibles avec les principes du droit moderne, se résumaient en des conclusions sages, aussi propres à satisfaire le moraliste que l'homme d'État et le jurisconsulte (1).

Le souci intelligent et bienveillant des populations vouées au travail est l'honneur de notre époque. L'Académie a voulu le témoigner en portant la lumière, tantôt sur les conditions de moralité du travail agricole et du travail de l'atelier (2) ; tantôt sur les changements survenus en France, depuis 1789, dans la condition matérielle, dans l'instruction, dans les habitudes morales des classes ouvrières (3). Parmi ces populations, la situation des femmes mérite le plus sérieux intérêt; les moyens de concilier pour elles le travail salarié et la vie de famille ont été (4) l'objet d'un examen attentif.

Mais la question est difficile et la solution du problème admet des systèmes différents, parmi lesquels le développement de l'instruction est placé au premier rang. C'est aussi l'instruction, et en même temps l'épargne, qui, trente ans auparavant, étaient déjà signalées comme le remède le plus efficace aux dangers permanents que présentent, dans les grandes villes certains éléments de la population (5). Aussi, dès cette époque, vous appeliez l'attention sur les perfectionnements que pouvait recevoir l'institution des écoles normales primaires (6), et l'année dernière, reprenant, en le généralisant, ce sujet de l'enseignement, inépuisable au point de vue moral comme au point de vue scolaire, vous avez couronné une remarquable histoire des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle (7).

(1) Prix décerné à M. Bernard, magistrat. Accessit au mémoire n° 5. (Séance publique du 4 janvier 1862.)

(2) Le prix n'est pas décerné. Médaille de 1,000 francs à M. Ern. Bertrand, juge à Paris. Médaille de 500 francs à M. Ed. Mercier. (Séance publique du 23 août 1848.)

(3) Prix décerné à M. Levasseur. Mention honorable à M. le docteur Le Borgne. (Séance publique du 17 décembre 1864.)

(4) Prix décerné à M. P. Leroy-Beaulieu. (Séance publique du 23 décembre 1871.)

(5) Le prix n'est pas décerné. Médaille de 2,000 francs à M. Fregier. Médaille de 1,000 francs à M. Vasnier. (Séance publique du 30 juin 1838.)

(6) Prix égaux décernés à M. Barrau, principal du collége de Chaumont, et à M. Dumont, inspecteur de l'instruction primaire. Mention honorable à M. Rapet. (Séance publique du 27 juin 1840.)

(7) Prix décerné à M. Compayré, professeur à Toulouse. Mention honorable à M. Lavollée, rédacteur aux affaires étrangères. Mention honorable à M. Droz, avocat. (Séance publique du 24 mars 1877.)

Ainsi, vous le voyez, c'est aux lois supérieures et éternelles de la conscience que nos concours, dans le cercle étendu des questions qu'ils ont embrassées, ont fait remonter l'origine et l'autorité de la morale; sur la terre, c'est aux lumières de l'instruction et aux bienfaits du travail qu'ils ont demandé d'assurer le respect de ses principes et le développement de la moralité humaine.

Les sciences morales et politiques se rapportent toutes à un sujet unique, la nature humaine. La philosophie étudie l'homme vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis de lui-même; la morale lui apprend ses devoirs. Mais les hommes vivent en sociétés, et ces sociétés sont soumises à des règles, éternelles ou transitoires, abstraites ou écrites, dont l'étude forme la science de la législation et de la jurisprudence. Le droit dans ses différentes branches, droit public, droit des gens, droit civil qui lui-même se subdivise en droit pénal, en droit civil proprement dit, en droit commercial; l'histoire du droit, la comparaison des législations, embrassent des questions si nombreuses et si variées que l'Académie ne pouvait, dans ses concours, s'arrêter qu'à des points importants, mais séparés.

III

A l'histoire du droit et à l'étude des législations comparées, elle a demandé l'origine, les vicissitudes, l'état actuel et les principes des juridictions et de l'ordre judiciaire en France, dans ce pays où les magistrats ont tant contribué à former le caractère national (1), — l'explication des contrats de location perpétuelle ou à longue durée, qui depuis l'empire romain ont affecté la possession du sol et la culture dans l'Europe occidentale, et qui ne touchent pas seulement au droit, mais à l'économie sociale et à la philosophie politique (2); — la recherche (3) des causes diverses qui, en Allemagne et en Italie aussi bien qu'en France, firent substituer, au seizième siècle, la procédure criminelle secrète à la procédure publique, l'appréciation de cette réforme et de l'ordonnance d'avril 1539.

Les changements apportés depuis 1814, en France et en Belgique, à l'organisation judiciaire et à l'organisation administrative ont été clairement et exactement exposés (4). La comparaison des attributions de l'administration locale dans les départements et les communes de

(1) Prix décerné à M. Bodin, avocat. (Séance publique du 3 avril 1852.)

(2) Prix décerné à M. Garsonnet, agrégé à la faculté de droit. Mention honorable à M. Lefort, avocat. (Séance publique du 5 décembre 1874.)

(3) Prix décerné à M. Allard, juge suppléant à Verviers (Belgique). (Séance publique du 14 juillet 1866.)

(4) Prix décerné à M. Flourens, maître des requêtes. (Séance publique du 5 décembre 1874.)

France, dans les comtés, les cités, les bourgs et les paroisses d'Angleterre, a judicieusement montré comment les mêmes germes, différemment développés, suivant le caractère des deux peuples, ont produit d'un côté la centralisation administrative, de l'autre le régime spécial de l'aristocratie anglaise compatible avec une large liberté (1).

Abordant le droit en lui-même, vous avez voulu vous élever à ses parties les plus hautes, à celles qui ont pour objet le droit international. Des recherches approfondies ont suivi les progrès du droit des gens, depuis qu'au milieu du dix-septième siècle la paix de Westphalie, consacrant la tolérance après de longues guerres religieuses, a fait naître avec le temps, entre les principaux États, ces rapports et ces conventions qui avaient fondé le droit public et l'équilibre européen (2).

Dans un autre concours, les questions si complexes, si ardues, si délicates du droit maritime international ont été traitées avec exactitude et élévation dans un ouvrage qui avait pris pour conclusion, comme pour épigraphe, la célèbre maxime d'Ulpien : *Mare natura omnibus patet* (3).

Le droit pénal a toujours soulevé de grands problèmes ; de nos jours il en soulève de plus difficiles encore. Ses dispositions actuelles, la perpétuité des châtiments ou l'infamie légale attachée à des peines afflictives temporaires sont-elles en harmonie avec un système pénitentiaire qui poursuit l'amélioration morale du condamné et qui se propose de le rendre un jour à la société (4) ? A un point de vue plus général, quelle est et quelle doit être l'influence des peines sur la moralité des populations (5)? Vous avez récompensé des mémoires sur ces deux sujets, sans leur décerner le prix, et les questions qu'ils ont éclairées sans les résoudre excitent encore toute la sollicitude des jurisconsultes, des moralistes et des hommes d'État.

Dans le droit civil, l'origine des actions possessoires et leur effet pour la défense et la protection de la propriété ont attiré votre attention (6) ; mais elle s'est surtout portée sur le règlement légal des intérêts

(1) Prix décerné à M. P. Leroy-Beaulieu. Mention honorable à M. Ern. Bertrand, avocat. (Séance publique du 23 décembre 1871.)

(2) Prix décerné à M. Maur. d'Hauterive, attaché aux affaires étrangères. (Séance publique du 27 juin 1840.)

(3) Prix décerné à M. Eug. Cauchy. (Séance publique du 4 janvier 1862.)

(4) Récompense égale accordée à M. Alauzet et à M. Moreau, inspecteur général des prisons. (Séance publique du 15 mai 1841.)

(5) Médaille de 1,000 francs à M. Tissot, professeur à Dijon. Médaille de 1,000 francs à M. Grindou, avocat à Lyon. (Séance publique du 13 juin 1863.)

(6) Médaille de 1,000 francs à M. Alauzet. Médaille de 500 francs à M. Ad. Seligmann. (Séance publique du 23 août 1848.)

qui naissent du mariage ou de la parenté. Après avoir fait rechercher les phases diverses de l'organisation de la famille (1) en France, vous avez signalé au travail des jurisconsultes le problème délicat de la capacité civile des femmes, en remontant jusqu'au sénatus-consulte velléien (2); — les avantages ou les inconvénients des divers régimes, régime dotal ou communauté, auxquels sont soumis les contrats nuptiaux (3). — la condition juridique de l'époux survivant, au point de vue du droit de succession et des obligations entre époux (4); — enfin, les droits de légitime et de réserve, dans le droit écrit et le droit coutumier, leur influence sur la moralité des familles et la conservation des fortunes, leur fusion dans nos lois actuelles (5) : c'était la grande question du droit de tester qui préoccupe des esprits sérieux et qui touche, à la fois, à la justice, aux mœurs domestiques, et même à la politique. Vous laissez aux concurrents une entière latitude et vous ne leur demandez que l'expression sincère d'une opinion saine, mûrie par le travail, éclairée et fortifiée par la méditation.

Mais je dois constater que ces concours, bien qu'ils indiquent la possibilité et l'opportunité de certaines améliorations, ont tous ou presque tous fait ressortir avec force la haute sagesse avec laquelle le Code civil, dans son ensemble, a su concilier les besoins de la société moderne et le respect des traditions et, donnant pour base à l'égalité dans l'État l'équité dans les familles, a fait marcher de front la liberté des conventions et la ferme garantie de la propriété.

Dans le droit commercial, un travail recommandable par la variété et la solidité des connaissances a étudié l'origine et le développement des valeurs transmissibles (6), leur mode de transmission et de négociation, leur rôle dans l'économie des législations française et étrangère : sujet qui n'est pas épuisé et qui est encore aujourd'hui, à un autre point de vue, l'objet de l'un de nos concours.

(1) Prix décerné à M. Kœnigswarter. (Séance publique du 15 juin 1850.)

(2) Prix décerné à M. Gide, agrégé à la faculté de droit. Mention honorable à MM. Arth. Desjardins, avocat général à Aix, et Alb. Desjardins, agrégé à la faculté de droit. (Séance publique du 14 juillet 1866.)

(3) Prix décerné à M. Humbert, docteur en droit. Mention honorable à M. G. Picot. (Séance publique du 2 mai 1857.)

(4) Prix décerné à M. G. Boissonade, agrégé à la faculté de droit. (Séance publique du 3 mai 1873.)

(5) Prix partagé entre M. G. Boissonade, agrégé à la faculté de droit, et M. Brocher, avocat à Genève. Mention honorable à M. Boissard, avocat général à Aix. (Séance publique du 28 décembre 1867.)

(6) Prix décerné à M. Ém. Worms, avocat. (Séance publique du 14 juillet 1866.)

Vous avez aussi couronné un traité (1) sur la contrainte par corps en matière civile et de commerce. Il se terminait par ces énergiques paroles : « Enfant dégénéré de l'esclavage antique, la captivité pour dettes, condamnée comme lui par nos intérêts, nos mœurs, nos religions, nos consciences, doit disparaître à son tour de nos lois », et, en 1835, cette conclusion pouvait être hardie. Trente ans après, le lauréat de ce concours était appelé, comme conseiller d'État, à préparer et à soutenir devant les Assemblées législatives la loi qui a définitivement aboli la contrainte par corps, sans que depuis aucun intérêt sérieux ait réclamé son rétablissement.

Enfin, le droit appliqué a fait naître des procès qui intéressent la vie, la liberté, l'honneur, la fortune des citoyens. Par quels moyens peut-on constater avec le plus de certitude la vérité des faits qui sont l'objet des débats judiciaires en matière civile ou criminelle (2). Poursuivant la même pensée, vous avez fait étudier les réformes qui, au point de vue juridique comme au point de vue philosophique, pourraient être introduites dans la procédure pour assurer la bonne administration de la justice, en économisant les frais qui ruinent les plaideurs (3).

C'est aux études juridiques qu'il convient de rattacher le concours (4) qui avait pour objet la détermination de celles des connaissances utiles aux administrateurs qui peuvent être comprises dans l'enseignement public. Peut-on confondre l'instruction qui se puise dans des cours et se constate par des examens et des diplômes avec l'aptitude administrative qui ne se forme que par le noviciat et ne se justifie que par l'expérience ? Question difficile, qui n'est pas encore résolue et qui partage les meilleurs esprits.

Ces travaux ont contribué à développer la science du droit ; mais il ne suffit pas qu'elle s'élève, il faut aussi qu'elle se répande. Vous avez pensé qu'elle pouvait avoir son instruction primaire et, pour compléter en quelque sorte l'étude de la législation, l'offre d'un prix (5) considé-

---

(1) Prix décerné à M. Bayle-Mouillard, juge suppléant à Clermont-Ferrand. (Séance publique du 28 avril 1835.)

(2) Médaille de 1,000 francs à M. Bayle-Mouillard, juge suppléant à Clermont-Ferrand. (Séance publique du 27 juin 1840.)

(3) Prix décerné à M. Bordeaux, avocat à Evreux. Mention honorable à M. Seligmann, juge à Chartres. (Séance publique du 25 juin 1853.)

(4) Le prix n'est pas décerné. Médaille de 1,200 francs à M. Bordeaux, avocat à Evreux. Médaille de 800 francs à M. Sevin, conseiller à la cour de cassation. Médaille de 500 francs à M. Lenoël, avocat. (Séance publique du 17 décembre 1864.)

(5) Premier prix de 4,000 francs décerné à M. A. Jourdan, professeur à Aix. Deuxième prix de 1,500 francs à M. Ern. Glasson, agrégé à la faculté de droit. Mention honorable à M. Moullard. (Séance publique du 5 décembre 1874.)

rable a provoqué la composition d'un traité élémentaire du droit français, qui expose avec clarté et précision ses règles fondamentales, qui le rattache à tous les grands objets qu'il intéresse, la patrie, l'Etat, la famille, la propriété, les mariages, les successions, les obligations, et qui montre que ce droit expliqué par la morale est vraiment la science de la vie.

## IV

Un ordre naturel et logique a placé dans les travaux de l'Académie, après la science de la législation qui traite de la conduite des sociétés, la science de l'économie politique, de la statistique et des finances, qui étudie les conditions matérielles de leur prospérité et de leur misère, la formation et la circulation des richesses.

Vous avez réclamé les enseignements du passé sur les questions économiques et commerciales en remontant jusqu'à la ligne hanséatique (1) qui, depuis son origine obscure au treizième siècle jusqu'à sa décadence et à sa chute au dix-septième, a offert le plus grand exemple de ce que peut réaliser l'esprit d'association, en provoquant l'étude sérieuse soit de Colbert (2), de son administration et du mélange d'autorité et d'affranchissement graduel qui caractérise ses mesures économiques, soit de l'école originale et toute française de physiocrates (3), tour à tour exaltée et critiquée et qu'ont illustrée les noms de Quesnay et de Turgot; en considérant, à une époque plus voisine de nous, l'influence de l'association commerciale allemande sur le commerce, l'industrie, la prospérité des peuples qui s'étaient associés, ou des autres nations (4).

Mais les investigations de vos concours devaient être surtout réservées au mouvement prodigieux qui s'est produit de nos jours dans tous les intérêts économiques, et qui dépasse assurément tout ce que l'imagination de nos pères avait pu concevoir.

Plaçant au premier rang ceux de ces intérêts qui affectent plus directement le sort des hommes, vous avez fait rechercher tantôt les faits qui règlent le rapport des profits et des salaires qui expliquent leurs oscillations respectives (5), tantôt l'influence que l'état moral et intellectuel

(1) Prix décerné à M. Em. Worms, licencié en droit. (Séance publique du 13 juin 1863.)

(2) Prix décerné à M. Joubleau. Accessit à M. Cotelle, professeur de droit administratif. (Séance publique du 5 janvier 1856.)

(3) Prix décerné à M. Eug. Daire. (Séance publique du 6 juin 1847.)

(4) Prix décerné à M. Théod. Fix. Mention honorable à M. Prosp. Faugère. (Séance publique du 28 décembre 1867.)

(5) Le prix n'est pas décerné. Mention honorable au mémoire n° 1. (Séance publique du 5 juin 1847.)

des populations ouvrières exerce sur le taux des salaires (1) : dans le second de ces concours, ce n'est pas sans une réelle satisfaction que vous avez couronné un ouvrage distingué qui établissait avec force que le rapport de la production à la population détermine le taux des salaires, pour en conclure avec raison que l'instruction, l'habileté, la sobriété, l'esprit d'épargne, la prévoyance du travailleur, par leur action sur la production, sont les causes les plus assurées de l'amélioration du sort des classes laborieuses. A la question des salaires se rattache celle de la population. Si vous n'avez obtenu d'abord qu'un travail digne d'estime sur les causes et les effets des grandes agglomérations se concentrant dans certaines villes (2), plus récemment (3) trois mémoires d'un mérite inégal, mais tous très-justement récompensés, ont suivi, avec autan de patience que de sagacité, l'action si complexe des causes nombreuses dont le mouvement général de la population subit l'influence. Dans tel pays l'excès des habitants et le nombre des bras inoccupés, dans tel autre l'insuffisance de la population et les besoins du travail, ont produit, depuis le commencement du siècle, un courant d'émigration et d'immigration qui, sur votre appel, a été décrit et jugé avec un remarquable talent (4). Le système colonial des peuples modernes a été exposé et apprécié dans un livre qui n'était pas moins digne de vos couronnes (5).

Vous n'avez pas négligé les autres questions d'un intérêt plus matériel, mais non moins grave, qu'embrasse l'économie politique ; l'origine et la nature de la rente (6) du sol obscurcies par de longues et minutieuses controverses ; l'histoire du prêt (7) à intérêt et les résultats des lois qui en ont réglé l'usage et le taux ; la question monétaire dans ce qu'elle a de mobile et de changeant, quand, il y a plus de vingt ans (8), les métaux précieux s'accroissent soudainement par l'arrivée sur le marché européen de l'or de la Californie et de l'Australie, tandis qu'aujour-

---

(1) Prix décerné à M. P. Leroy-Beaulieu. Mention honorable à M. Renaud. (Séance publique du 28 décembre 1867.)

(2) Le prix n'est pas décerné. Mention honorable à M. Mercier. (Séance publique du 13 novembre 1863.)

(3) Prix décerné à M. Ant. Rouilliet, avocat. Médaille de 1,000 francs à M. le docteur Bertillon. Médaille de 500 francs à M. Calary, avocat. (Séance publique du 29 avril 1876.)

(4) Prix décerné à M. Jules Duval. (Séance publique du 4 janvier 1863.)

(5) Prix décerné à M Paul Leroy-Beaulieu. (Séance publique du 23 décembre 1871.)

(6) Prix décerné à M. Boutron. (Séance publique du 7 août 1858.)

(7) Prix partagé entre M. Batbie, professeur suppléant à la faculté de droit, et M. Fern. de Maillard, avocat à Dijon. (Séance publique du 13 juin 1863.)

(8) Prix décerné à M. Levasseur. (Séance publique du 26 mai 1860.)

d'hui c'est l'abondance et la dépréciation de l'argent qui nécessitent des mesures exceptionnelles; ou dans ce qu'elle a de plus permanent, comme la variation (1) des prix produite par des causes diverses, et spécialement par l'affluence de l'or et de l'argent, quelle que soit d'ailleurs leur valeur relative; après la monnaie métallique, la monnaie fiduciaire (2), son rôle croissant dans les transactions commerciales et les conditions que la science économique et la raison assignent à sa création comme à sa circulation; enfin, les crises (3) commerciales, depuis le commencement du siècle, en France, en Angleterre aux États-Unis, à Hambourg, retracées par un publiciste habile à en démêler les causes et qui, observateur exact, en cherche le remède non dans une organisation nouvelle des établissements de crédit, mais dans la sagesse et l'activité de ceux qui les dirigent. L'influence que les forces motrices et les moyens de transport exerçaient déjà, il y a quarante ans, sur l'économie matérielle, la vie civile, l'état social et la puissance des nations a été étudiée (4); le concours actuellement ouvert sur les voies et les moyens de communication montrera si les faits n'ont pas grandement dépassé les prévisions d'avenir que l'auteur du mémoire couronné en 1838 annonçait avec une imagination qu'on était alors tenté d'accuser de hardiesse et de témérité.

Trois concours seulement ont été consacrés à des sujets exclusivement financiers, mais ils avaient pour objet : — soit l'impôt général, dans sa multiplicité et sa diversité, avant et depuis 1789 (5) ; — soit plus spécialement l'impôt foncier considéré dans ses effets économiques (6) ; — soit le contrôle, dans les finances, sur les recettes et les dépenses, c'est-à-dire tout le système de la comptabilité publique ancienne et moderne (7); c'était, à vrai dire, presque toute l'administration des finances qui se trouvait ainsi proposée aux recherches et à l'étude des concurrents.

---

(1) Prix décerné à M. de Foville, ancien auditeur. Mention honorable à M. Roswag. (Séance publique du 5 décembre 1874.)

(2) Le prix n'est pas décerné. Médaille de 500 francs à M. Ém. Worms, avocat. Médaille de 500 francs à M. Clément Juglar. Médaille de 500 francs au mémoire nº 3. (Séance publique du 14 juillet 1866.)

(3) Prix décerné à M. Clément Juglar. (Séance publique du 4 janvier 1862.)

(4) Prix décerné à M. Constant Pecqueur. (Séance publique du 30 juin 1838).

(5) Le prix n'est pas décerné. Médaille de 500 francs à M. Geneste, substitut à Sarlat. Médaille de 500 francs au mémoire nº 2. (Séance publique du 13 juin 1863.)

(6) Prix partagé entre M. P. Leroy-Beaulieu et M. G. Renaud. (Séance publique du 23 décembre 1871.)

(7) Le prix n'est pas décerné. Médaille de 1,000 francs à M. Geneste. Médaille de 500 francs à M. de Senneville, auditeur à la Cour des comptes. (Séance publique du 14 juillet 1866.)

Une fondation due à un pieux souvenir affecte un prix à l'éloge d'un économiste célèbre. La vie et les travaux de Boisguilbert (1), ce précurseur des économistes, ont été retracés avec une abondance de renseignements, une hauteur de vues et une sûreté de doctrine qui ont mérité à trois mémoires les récompenses de l'Académie. L'éloge de Turgot(2) a suscité deux ouvrages, dont l'un s'était surtout attaché à apprécier le caractère et les opinions du philosophe, dont l'autre s'était occupé de préférence des ouvrages et des doctrines de l'économiste, qui tous deux célébraient justement la probité et l'indépendance de l'homme, la générosité et l'élévation de ses sentiments, son absolu dévouement au bien public. Enfin, en prenant pour sujet de l'un de ses derniers concours (3) les écrits, les travaux, la vie de Léon Faucher, et en décernant à l'auteur de son judicieux éloge le prix qui porte son nom, l'Académie a voulu honorer la mémoire de l'économe distingué, de l'homme honnête et courageux, du confrère éminent qui a laissé tant de regrets parmi nous.

## V

Les sciences de la philosophie et de la morale, de la législation et de l'économie politique, ont pour auxiliaire naturel, pour complément nécessaire l'histoire, mais comme l'entendait M. Cousin : « L'histoire générale et philosophique, appuyée sur les travaux accumulés de l'érudition et de la critique, interrogeant tous les grands événements, toutes les grandes époques, pour leur arracher le secret des lois qui gouvernent le monde moral, soutiennent l'humanité et l'élèvent sans cesse au milieu du perpétuel renouvellement des générations et des empires ».

Aussi, les concours d'histoire touchent à la morale quand ils prennent pour sujet l'abolition de l'esclavage antique(4) ; — à la législation, soit quand ils provoquent un livre d'un grand mérite et devenu rare sur le droit de succession (5) des femmes dans l'ordre civil et dans l'ordre politique au moyen âge, soit quand ils cherchent comment les progrès (6) de

(1) Prix partagé entre M. Cadet, professeur de philosophie à Rouen, et M. Horn. Mention très-honorable à M. Art. de Boislisle. (Séance publique du 14 juillet 1866.)

(2) Prix partagé entre M. Batbie, professeur suppléant à la faculté de droit, et M. Tissot, professeur à Dijon. (Séance publique du 26 mai 1860.)

(3) Prix décerné à M. Michel. (Séance publique du 29 avril 1876.)

(4) Prix décerné à MM. Wallon et Yanoski. Médaille de 1,000 fr. à M. Ed. Biot. Mention honorable à M. Venedey. (Séance publique du 11 mai 1839.)

(5) Prix décerné à M. Ed. Laboulaye. Première mention à M. Rathery. Deuxième mention au mémoire n° 2. (Séance publique du 28 mai 1842.)

(6) Le prix n'est pas décerné. Première mention honorable à M. Tissot, professeur à Dijon. Deuxième mention honorable à M. Alb. du Boys, ancien magistrat. (Séance publique du 14 juin 1850.)

la justice criminelle suivent et marquent les progrès de la civilisation, — à l'économie politique, par l'étude des critiques et des progrès de nos établissements dans les Indes orientales(1), ainsi que des causes de leur décadence. Ils embrassent à la fois la morale et l'économie politique en couronnant des livres remarquables sur la condition des classes agricoles(2) et sur celle des classes ouvrières (3), depuis le douzième siècle jusqu'à la Révolution française.

L'Académie a voulu soumettre aux investigations de la science et de l'érudition l'histoire générale de la France, et elle s'est attachée aux grands événements qui se sont accomplis de l'avénement de Philippe le Bel à la mort de Charles VII : la transformation de la monarchie féodale, la constitution définitive du parlement et des chambres des comptes, la première organisation d'une comptabilité publique, l'établissement de l'impôt, la formation de l'armée; en même temps, la guerre étrangère avec ses plus terribles désastres, la guerre civile avec ses sanglantes horreurs, la folie du roi, l'ambition et la cupidité des princes; puis, à la voix inspirée de Jeanne d'Arc, le sentiment national réveillé, la France arrêtée sur le bord de l'abîme et délivrée de la domination étrangère.

Dans cette période si intéressante, vous avez distingué trois époques mémorables. — Le caractère, les desseins et la conduite de Philippe le Bel, éclairés par ses actes législatifs, politiques, administratifs et militaires, le maintien de ses institutions et de sa politique sous le règne de ses trois fils, malgré la réaction tentée après sa mort, ont été exposés dans une composition simple (4), avec une érudition solide et discrète, une équitable impartialité. — Un vaste et savant travail (5) a étudié les tendances démocratiques qui éclatèrent à Paris dans les États généraux après la bataille de Poitiers, pendant la captivité du roi, et qui produisirent la grande ordonnance de 1356; il en a indiqué les causes, suivi les mouvements, caractérisé les vicissitudes, jugé les exagérations, les fautes et les excès.

Après le règne du sage Charles V, qui emprunta aux États de 1356 tout ce qui était compatible avec l'ordre monarchique, il montre avec le même talent, non plus la démocratie, mais la démagogie se soulevant

(1) Prix décerné à M. Herman. (Séance publique du 13 juin 1863.)

(2) Prix décerné à M. Dareste, professeur à Lyon. (Séance publique du 25 juin 1853.)

(3) Prix décerné à M. Levasseur. Mention honorable à M. Chadoix. (Séance publique du 7 août 1858.)

(4) Prix décerné à M. Deroisin, avocat. Mention honorable à M. Jolly, juge à Paris. (Séance publique du 16 janvier 1869.)

(5) Prix décerné à M. Perrens, professeur au lycée Fontanes. (Séance du 23 décembre 1871.)

d'abord contre les oncles de Charles VI, pour soutenir ensuite les princes eux-mêmes au milieu des dévastations de la guerre civile ; il en retrace habilement l'histoire jusqu'au moment où sortit de l'Université et des rangs de la magistrature inférieure l'ordonnance de 1813, bientôt emportée par les crises violentes où la France faillit périr. — Enfin, un érudit, bien préparé à cette étude par ses travaux antérieurs, a résumé, dans un tableau (1) court et précis mais substantiel, les changements introduits sous Charles VII dans les conseils du roi et la conduite générale des affaires, dans l'établissement des impôts et l'état de l'administration, dans la formation et l'organisation de l'armée, dans les rapports de l'Église et de l'État; il a judicieusement assigné la part qu'ont prises à ces diverses mesures la noblesse, le clergé, et particulièrement le tiers-état.

Mais c'est surtout quand ils ont eu pour objet les institutions fondamentales de la France, que vos concours d'histoire, par la grandeur des questions posées et par la valeur des travaux produits, ont acquis toute leur importance et ont eu tout leur éclat.

En proposant pour sujet de prix la formation de l'administration monarchique, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV, vous pouviez craindre qu'en présence d'un si vaste travail, qui touche à ce que notre histoire a de plus général et de plus profond, les concurrents, attachés par sa grandeur, ne fussent rebutés par son étendue ou ne succombassent à ses difficultés. Une première épreuve échoua en effet; mais une seconde a donné l'un de vos meilleurs concours. Sur six mémoires. trois ont mérité à divers titres vos éloges, et deux d'entre eux sont des ouvrages considérables (2); tous deux d'une valeur incontestable quoique inégale, et suivant un procédé d'exposition différent, passent en revue toutes les institutions, la noblesse et le clergé, les universités et les villes, tous les services publics, la police, la justice, les finances, les travaux publics, l'armée et la marine ; ils en expliquent les conditions et l'organisation avec autant de savoir que d'exactitude, dans un style simple et correct. Publiés il y a près de trente ans, ces deux bons livres n'ont pas cessé d'être consultés et étudiés avec fruit par tous ceux qui veulent apprendre l'histoire administrative de la France. Ils ont, d'ailleurs, été complétés et rehaussés par le rapport vraiment admirable qui vous a proposé de les récompenser, et où le sujet, quelque étendu qu'il soit, est traité de nouveau et condensé en un petit nombre de pages, avec cette clarté, cette précision, cette force, cette hauteur de vues et

(1) Prix décerné à M. Vallet de Viriville. (Séance publique du 13 juin 1863.)

(2) Prix décerné à M. Dareste, professeur au collége Stanislas. Accessit et médaille de 800 francs à M. Chéruel, professeur à Rouen. (Séance publique du 5 juin 1847.)

de pensées qui n'appartiennent qu'à la parole d'un maître et d'un grand maître.

Sur deux questions qui touchent à ce qu'il y a de plus essentiel dans la vie d'une nation : Quels principes ont présidé au service militaire (1) et à la formation de l'armée permanente, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours? Quel a été le caractère politique des parlements, depuis Philippe le Bel jusqu'en 1789 (2)? vous avez provoqué des études d'une grande érudition, d'une incontestable utilité, et que, malgré quelques imperfections, vous avez justement récompensées.

Deux concours ont été ouverts sur l'histoire des États généraux, et chaque fois ils ont donné les résultats les plus satisfaisants. En 1846, vous demandiez que ces assemblées qui ont pris une part si considérable aux événements de la monarchie, la nature de leur composition, le mode de leurs délibérations, l'étendue de leurs pouvoirs, fussent étudiés, et que les causes qui les ont empêchées de devenir comme les parlements d'Angleterre une institution régulière, fussent expliquées : vous avez couronné un livre (3) remplissant toutes les conditions du programme et recommandable par la connaissance des sources et par un talent d'observation qui saisit dans les faits les circonstances significatives pour en déduire des conséquences qu'il généralise avec une judicieuse concision. La question est si importante, que, vingt-cinq ans après, vous n'avez pas hésité à la soumettre à des investigations nouvelles qui, cette fois, devaient surtout s'attacher à mettre en regard les vœux du pays tels que les Etats généraux avaient eu à les exprimer et les résultats obtenus, tels qu'ils se retrouvent dans les ordonnances et dans la pratique du gouvernement. Aucun concours n'a été plus brillant : quatre mémoires ont été présentés, et tous étaient d'une telle valeur qu'aucun n'est resté sans récompense (4). Celui qui a obtenu le premier prix a mérité que M. Guizot marquât de haut sa place en disant : « C'est l'un des travaux les plus considérables qui aient été entrepris sur l'histoire de France et le plus grand travail qui ait été fait sur les États généraux ». Ce grand et bel ouvrage, couronné par vous, l'a

---

(1) Le prix n'est pas décerné. Médaille de 1,000 francs à M. de la Barre-Duparc, professeur à Saint-Cyr. Médaille de 500 francs à M. Boutaric, archiviste. (Séance publique du 26 mai 1860.)

(2) Le prix n'est pas décerné. Médaille de 1,000 francs à M. Mérilhou, maire de Montignac. (Séance publique du 1 février 1862.)

(3) Prix décerné à M. Rathery, avocat. Mention honorable à M. Boullée, ancien magistrat (Séance publique du 25 mai 1844.)

(4) Prix de 2,500 francs à M. G. Picot, juge à Paris. Deuxième prix de 1,500 francs à M. Arth. Desjardins, avocat général à Aix. Troisième prix de 1,200 francs à M. Gilbert. Mention honorable au mémoire n° 2. (Séance publique du 23 décembre 1871.)

été deux fois par l'Académie française. Bientôt il sera complété par la publication qu'il aura utilement provoquée de tous les documents relatifs aux États généraux, et notamment de leurs cahiers et de leurs procès-verbaux.

Le temps me presse, et j'ai déjà tant abusé de la patiente attention de l'Académie, que je dois me borner à mentionner les fondations (1) spéciales et les prix institués par M. Félix de Beaujour (2), pour la *recherche des moyens de prévenir et de soulager la misère*, par M. de Morogues (3) *pour récompenser le meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme*

---

(1) Des prix spéciaux ont été aussi fondés par M. Bordin, Mme Léon Faucher, M. Cousin; mais ils rentrent, par leur destination, dans les travaux de l'une ou l'autre des sections de l'Académie et ils se trouvent compris dans les énumérations qui précèdent.

(2) PRIX DE BEAUJOUR.

*En quoi consiste et par quels signes se manifeste la misère en divers pays. Causes qui la produisent.* Le prix n'est pas décerné. Médaille de 2,500 francs à M. Eug. Buret. Médaille de 1,500 francs à M. Rapet, directeur de l'école normale primaire à Périgueux. Médaille de 1,000 francs à M. Moreau Christophe, inspecteur général des prisons. (Séance publique du 27 juin 1840.)

*Examen critique du système d'instruction et d'éducation de Pestalozzi.* Prix de 3,000 francs à M. Rapet, sous-inspecteur des écoles primaires. Prix de 2,000 francs à M. Pompée, directeur de l'école normale primaire. Mention honorable à M. Cochin. Mention honorable aux mémoires nos 2 et 8. (Séance publique du 23 août 1848.)

*Manuel de morale et d'économie politique à l'usage des classes ouvrières.* Prix 10,000 francs à M. Rapet, inspecteur des écoles primaires. Mention honorable à M. Rivier, vice-président du tribunal de Grenoble. Mention honorable au mémoire n° 7.

*Du rôle de la famille dans l'éducation.* Prix de 3,500 francs à M. Barrau. Prix de 1,500 francs à M. Prévost-Paradol, professeur à Aix. (Séance publique du 2 mai 1857.)

*Des institutions et des moyens de credit dans leurs rapports avec le travail et le bien-être des classes peu aisées.* Prix décerné à M. Bathie, professeur suppléant à la faculté de droit. (Séance publique du 13 juin 1863.)

*Influence de l'éducation sur la moralité et le bien-être des classes laborieuses.* Le prix n'est pas décerné. Médaille de 3,000 farncs à M. Deseilligny. Médaille de 2,000 francs à M. le docteur Le Borgne. (Séance publique du 28 décembre 1867.)

*Part que l'intempérance a dans la misère, et moyen de la combattre.* Le prix n'est pas décerné. Médaille de 3,000 francs à M. Ernest Bertrand. Médaille de 1,500 francs à M. Lefort, avocat. Médaille de 500 francs à M. Rouilliet, avocat, (Séance publique du 5 décembre 1874.)

(3) PRIX DE MOROGUES

*De l'assistance et de l'extinction de la mendicité.* Prix de 2,000 francs à M. Lerat de Magnitot.

*et le moyen d'y remédier;* — par M. Stassart (1) *pour le meilleur éloge d'un moraliste*, ou *le meilleur mémoire sur une question de morale*; par M. Halphen *pour l'ouvrage ou la personne qui aura le plus contribué au progrès et à la propagation de l'instruction primaire* (2). Ces hommes de bien nous ont légué la pieuse mission de continuer au delà de leur vie leurs généreux efforts pour tout ce qui peut améliorer la condition matérielle, morale, intellectuelle du peuple; leur mémoire a droit au sincère hommage de notre gratitude.

## VII

Et maintenant, messieurs, n'ai-je pas le droit d'affirmer avec confiance, au nom de l'Académie, que ses concours ont atteint le but pour lequel ils ont été institués, qu'ils ont été utiles, qu'ils ont efficacement contribué au progrès des études sérieuses, au développement des sciences qu'elle cultive? Mais ce ne serait pas comprendre toute leur portée, saisir tous leurs effets, que de s'arrêter aux travaux écrits, aux livres importants qu'ils ont produits; ils vous ont donné plus; ils vous ont donné d'excellents confrères. On ne peut revoir, comme je l'ai fait, le compte-rendu de toutes nos séances publiques sans éprouver un sentiment réel de satisfaction, je pourrais dire d'émotion, en constatant le

---

*Du paupérisme.* Médaille de 1,500 francs à M. V. Modeste. (Séance publique du 7 août 1858.)

Prix partagé entre M. Lerat de Magnitot (*De l'assistance en province*) et M. Em. Laurent (*le Paupérisme et les Associations de prévoyance.*)

*La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul.* Mention honorable à M. Feillet. (Séance publique du 13 juin 1863.)

(1) PRIX STASSART.

*Repos hebdomadaire du dimanche.* Prix partagé entre M. Lefort, avocat, et M. Hayem, avocat. (Séance publique du 3 mai 1873.)

*Etude sur Channing.* Prix partagé entre M. Cadet, inspecteur des écoles primaires, et M. Lavollée, attaché aux affaires étrangères. (Séance publique du 5 décembre 1874.)

(2) PRIX ALPHEN.

Prix décerné à M. Rapet, inspecteur général de l'instruction primaire. (Séance publique du 4 janvier 1862.)

Prix décerné à M. Barrau. (Séance publique du 17 décembre 1864.)

Prix décerné à Mme Pape-Clément. (Séance publique du 28 décembre 1867.)

Prix décerné à M. Michel. (Séance publique du 23 décembre 1871.)

Prix décerné à M. Gréard, inspecteur général de l'instruction publique. (Séance publique du 5 décembre 1876.)

Prix partagé entre M. Hoffet, à Lyon, et M. Rendu, inspecteur général de l'instruction publique. (Séance publique du 24 mars 1877.)

nombre des lauréats qui siégent aujourd'hui, avec un grand honneur, parmi nous.

Quand, il y a vingt-cinq, trente et même quarante ans, MM. Ravaisson, Barthélemy Saint-Hilaire, Wallon, Bouillier, Laboulaye, Vacherot, Hauréau, Janet... et je ne puis nommer que les plus anciens. se présentaient à nos concours, c'était : pour la philosophie, M. Cousin ; pour la morale, M. de Tocqueville ; pour la législation, M. Portalis ou M. Dupin aîné; pour l'économie politique, M. Rossi ; pour l'histoire, M. Guizot ou M. Thiers, qui lisaient, examinaient, couronnaient leurs ouvrages, en leur donnant tout à la fois des conseils et des encouragements. Aujourd'hui, s'inspirant du souvenir des maîtres illustres dont nous chérissons la mémoire, ceux des lauréats d'autrefois qui appartiennent à notre compagnie lisent, examinent, encouragent et couronnent les travaux de la jeune génération qui s'avance, à son tour, dans la vie et dans la science.

Ainsi, au milieu de l'inévitable et constante mobilité des choses humaines, à travers les grandes vicissitudes dont notre temps a été le témoin, l'Académie, dans la région sereine de la science et de la théorie, rattachant les gloires du passé aux forces du présent et aux espérances de l'avenir, perpétue les saines traditions du dévouement au travail, du goût des fortes études, de l'amour du bien et du beau toujours uni à l'amour du pays.

A. Vuitry.

---

## DU REMBOURSEMENT DES FAUX BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE.

La falsification de cette monnaie fiduciaire et les nombreux avis publiés à ce propos par l'administration de la Banque ont attiré, dans ces derniers temps, l'attention de la presse périodique. Il résulte d'ailleurs, tant des révélations faites, à cet égard, par le gouvernement de la Banque de France à diverses reprises, que de faits précis, que l'industrie des faussaires s'est exercée sur trois des coupures, aux « nouveaux types » émises par notre première institution de crédit. Ce sont les billets de 100 fr., de 50 fr. et de 20 fr. Si l'on songe que le nombre de ces types n'excède pas neuf, et que, dans le nombre, ceux de 5,000 fr., de 200 fr. et de 25 fr. tiennent une place on ne peut plus restreinte, outre qu'ils semblent destinés à disparaître, il est facile de comprendre l'émotion qui s'est emparée du public à cette occasion.

Cette émotion est d'autant plus vive, que l'administration de la Banque se croit fondée non-seulement à ne pas rembourser les billets qui, suivant elle, sont l'œuvre d'un faussaire, mais que l'on aurait ici adopté pour règle « de retenir », et par cela même de s'approprier ces mêmes billets.

Cette double prétention a été sévèrement jugée dans la presse. Elle a été notamment l'objet, dans le journal *la France* (12 juillet), de l'article suivant due à l'un de nos collaborateurs, M. Paul Coq, que les lecteurs du *Journal des Economistes* savent être plus particulièrement compétent.

---

..... Serait-il vrai, comme on l'assure, et comme cela s'est fait jour dans la presse, que la Banque supprime et fait disparaître tout billet offert en payement; alors qu'à ses yeux, il constitue un faux ?... Nous répugnons fortement à le croire. Outre que l'administration de ce grand établissement ne saurait être juge dans sa propre cause, qui ne voit que le procédé serait particulièrement expéditif, pour ne pas dire plus ? — On comprend l'estampille apposée sur le billet argué de faux. C'est un empêchement, ou mieux un barrage mis à la circulation de la coupure, à bon droit ou non, tenue pour œuvre de faussaire. Mais supprimer de sa seule et propre autorité, un titre, le confisquer ?... Jamais. C'est là une fonction du juge, et la Banque relève, comme chacun, des tribunaux compétents.

Nous ne croyons donc pas, quoi qu'on ait pu dire et publier, à un tel excès de pouvoir. Si pareil abus s'est ici produit, ce sera le fait de quelque subalterne peu ou point édifié sur ce qu'il peut se permettre. Ce n'est pas une administration connue par l'extrême mesure qu'elle apporte dans ses relations avec le commerce de tout étage, qui serait justement suspectée d'ériger en système de semblables pratiques.

Avançons. Aussi bien n'avons-nous jusqu'ici tracé autour de cette question des faux billets de banque et de l'intérêt qui s'y attache que des approches.

Sur quoi se fonde la Banque, d'où part-elle pour ne pas rembourser ou refuser d'accepter en payement certains billets qu'elle dit être faux ? Quel est le critérium, ou mieux, quel est le trébuchet auquel tout porteur et elle-même peuvent ensemble s'en rapporter, c'est-à-dire se reconnaître ? Car il faut là un juge, un tiers infaillible, auquel on puisse des deux côtés s'en remettre sur le point contesté. Quel sera ce juge impartial et infaillible ? Le seul que l'on connaisse — et cette pierre de touche est bien moins fidèle que celle dont on use pour la monnaie, — c'est l'émission même de la Banque considérée en masse. On prend plusieurs billets de 100, de 50 fr., on recourt même, s'il le faut, aux éléments constitutifs de cette monnaie fiduciaire, — papier, encre, gravure, impression, — et l'on arrive ainsi à distinguer assez exactement le billet faux du billet émis par la Banque elle-même.

Fort bien. — Mais le public a-t-il invariablement sous la main cette pierre de touche, ces moyens de comparaison lorsqu'il prend un billet en payement ?

Il le faut cependant. La partie, sans cela, ne serait pas égale entre le

simple particulier, tout à ses affaires, et la Banque, qui l'obsède avec son papier partout répandu. Or, la vérité est qu'autant l'on est armé de toutes pièces, n'importe l'heure ou le jour, autant la masse des porteurs est désarmée, en ce sens qu'elle manque des moyens voulus pour se reconnaître et distinguer le faux d'avec le vrai. Premièrement, celui qui prend un billet a rarement sous la main quelque type parfait ou pièce de comparaison. Cela arrive neuf fois sur dix. En second lieu, par ces temps de télégrammes, de chemins de fer, de vie enfiévrée, eût-on la pierre de touche du billet irréprochable à portée, on renonce forcément à examiner à la loupe, car il le faudrait, deux, quatre, dix billets donnés en payement. On opère donc ici de confiance et à l'aveuglette en quelque sorte. Cela est, je le répète, forcé : c'est la loi des affaires. Enfin, sur cent porteurs de billets, il en est les trois cinquièmes, sinon davantage, qu'un examen attentif ne saurait instruire, soit que le papier, la vignette, à demi usés, maculés, déchirés y mettent empêchement, soit qu'ils manquent des lumières et des connaissances nécessaires au point de vue du filigrane, de la gravure ou de l'impression ?

L'administration de la Banque va sans doute, répondre : Tant pis, cela ne me regarde pas. Ayez toujours une pièce de comparaison toute prête ; mettez-y le temps ; ayez enfin les capacités voulues pour comparer et vous prononcer en toute assurance. — Mais à ce compte, l'émission serait à tel point restreinte, qu'au lieu de deux milliards, elle se chiffrerait tout au plus par le dixième de cette somme. Que devient, à ce compte, le gros portefeuille de la Banque, c'est-à-dire l'escompte à prix réduit ? Ce n'est ni plus ni moins que le retour à l'usage à peu près unique et constant des espèces. — Est-ce là ce qu'a en vue la Banque ?

Et puis, que parle-t-on d'incapacité, de légèreté même mettant ici la masse des porteurs dans leur tort ? Est-ce que la Banque est exempte de reproche d'avoir mis en circulation une monnaie fiduciaire impliquant, outre les difficultés de l'examen, une falsification possible dont elle s'effraye ? Pressons un peu l'argument : ou la falsification est à ce point facile qu'elle fait courir à la Banque les graves périls dont parlait Me Parquin en 1832, alors qu'il plaidait pour elle devant le tribunal de commerce de Paris, ou le mal est moins grand qu'on ne le dit, par l'excellence même de la fabrication ?

Dans le premier cas, la Banque est bien coupable, car il est évident qu'elle a recours à des procédés fort défectueux. C'est donc elle qui est ici en faute, et point le trop confiant porteur. Qu'elle paye et se taise ; ou, comme dirait l'auteur de *Don Quichotte*, qu'elle mange son péché avec son pain.

Si le mal est infime, pourquoi tant de bruit ? pourquoi surtout vouloir faire payer au public qui n'en peut mais, les frais de cette petite

guerre? La banque a les avantages du monopole : ce sont des fruits assez succulents et savoureux pour qu'elle n'en jette pas les noyaux à la face du public qui contribue à l'enrichir.

Quant aux avis qu'elle donne, nous savons bien à quoi il peuvent servir, s'ils sont pour la majeure partie des preneurs des billes d'une parfaite inutilité : ils servent surtout aux « faussaires de l'avenir ». Car tous ne sont pas en ce moment sous les verrous. Et plus d'un futur falsificateur saura bien lire dans ces avis au public par quoi pèche la fraude actuelle, ce qu'il faut éviter, comment enfin on peut mieux faire.

Voilà le genre « de service » que rend, à notre première institution de crédit, la publicité faite à ce propos. Il semble qu'on pourrait mieux employer son temps, son papier et la rigueur ici déployée.

L'administration de la Banque n'en a pas toujours usé ainsi. Il lui est arrivé maintes fois, et c'était agir sensément, de retirer, sans mot dire, tout billet faux. La plaidoirie de Me Parquin, fort pauvre d'ailleurs de bons arguments, en fait foi. — La Banque d'Angleterre, d'autre part, a souvent fait de même, suivant que le rappelle un ancien gouverneur de la Banque de France, M. Gauthier. Elle y perdit un jour plus de 300,000 livres sterling, soit sept à huit millions de francs. Pourquoi la Banque ne s'inspirerait-elle pas de cette conduite? Ce serait juste autant que sage.

Ah! qu'il en serait autrement, si au lieu d'être en possession d'un monopole qui permet « d'user et d'abuser », la Banque avait sur ses flancs ou sur ses derrières quelques banques régionales qui la forceraient d'améliorer son service, escomptes et émission du papier? On ne voit pas que les Banques d'Écosse soient réduites à pousser de tels hauts cris pour quelques coupures contrefaites. Non-seulement elles se contrôlent mutuellement, mais elles s'instruisent par l'exemple. Aussi, par une dérogation au droit commun qui les honore, elles ont la faculté d'émettre de petites coupures au niveau desquelles IL EST DÉFENDU à la Banque d'Angleterre de descendre. — Ce fut le prix, remarque Coquelin, du sage gouvernement de leur monnaie de papier.

Tout monopole est d'essence suspecte, outre qu'il est un obstacle à tout progrès!

Conclusion : L'administration de la Banque eût sagement fait de payer sans rien dire, au lieu de faire une telle campagne à propos de quelques billets argués de faux. C'est un de ces cas dont on peut dire avec l'auteur de *Joconde* :

Le moins de bruit que l'on peut faire
En telle affaire,
Est le plus sûr de la moitié!

(*La France.*) PAUL COQ.

Diverses communications adressées au même journal, notamment par un habitant de l'Yonne, ayant amené l'auteur de cette dissertation à la compléter en traçant ici la marche à suivre, voici ce que chacun a pu lire dans *la France* du 29 juillet. Il s'agit de la succursale de Chaumont dont le directeur « retenait », comme entachée de faux, une coupure de 20 fr. en décembre dernier. M. Coq formule en ces termes les droits de tout porteur et ce qui reste à faire pour avoir raison des procédés et des prétentions de la Banque de France :

« Premièrement, la Banque n'a pas le droit de « retenir » et de s'approprier, en quelque sorte, les billets vrais ou faux qu'on lui présente alors qu'elle refuse d'en escompter. Il faut donc la mettre régulièrement en demeure de payer ou de rendre le billet prétendu faux. Son droit se borne, en ce dernier cas, à le marquer comme constituant à ses yeux un faux billet. Surtout elle doit s'appliquer à ne pas prodiguer l'estampille au point de rendre le signe méconnaissable. L'oblitération aux deux coins opposés suffit.

« Cela fait, il faut opposer à la force sans contre-poids du monopole, la ligue des intérêts lésés par ces prétentions à L'INFAILLIBILITÉ, et à L'IRRESPONSABILITÉ. Que tous ceux qui sont ici perdants s'unissent pour réclamer et faire triompher leur droit. — Comme toujours, l'union fera la force.

« Mais si l'on succombe devant les tribunaux, comme cela arrivait en 1832 ?... Que faire?

« D'abord, la situation, les temps ne sont pas les mêmes. Il est douteux que de nos jours, Me Parquin, l'habile avocat, gagnât son procès et que le commerce perdît sa cause par contre.

« Mais dans cette hypothèse même, on aurait lieu de s'applaudir d'avoir combattu, au nom de l'intérêt public, contre une institution qui a rendu et qui rend, sans doute, journellement de grands services, mais qui prétend rejeter sur ceux qui l'enrichissent le tort, les conséquences de ses malfaçons. Avec les Chambres, il serait plus facile qu'on ne croit, sans attendre l'époque, — 1897, — de l'expiration de ce monopole, de forcer la Banque d'en agir envers ceux qui lui font journellement crédit, par l'acceptation de sa signature, avec plus d'égards et finalement plus de justice. »

---

## LA CRISE ET LE PROTECTIONNISME AUX ÉTATS-UNIS (1).

Ce n'est pas dans la situation politique, dans les pertes énormes que de mauvaises valeurs de Bourse ont infligées à l'épargne, dans les pertes,

(1) Analyse d'une étude lue à l'Assemblée générale des chambres syndicales de Paris.

plus considérables encore, que subissent, chaque année, un certain nombre de nos départements viticoles, ni enfin dans l'excès de la production industrielle, qu'il faut rechercher les seules causes des souffrances actuelles du commerce, mais bien encore dans la fâcheuse influence qu'exerce, sur notre marché, le mauvais état de presque tous les marchés étrangers.

Il serait intéressant de pénétrer les causes d'une crise aussi générale, mais l'orateur déclare vouloir se restreindre à l'examen de la terrible crise dont les Etats-Unis, l'un des principaux marchés commerciaux de l'Europe, souffrent depuis plus de quatre ans, et dont nous éprouvons le contre-coup en France comme en Angleterre.

Mais, pour bien en saisir toutes les phases et en comprendre plus sûrement les enseignements, il convient de remonter à quelques années en arrière et de bien établir quelle était la situation des Etats-Unis avant la guerre de sécession, quels embarras la guerre civile a légués au pays, et quelles perturbations elle a apportées dans son régime économique.

Avant la guerre de sécession, c'est-à-dire avant 1861, les Etats-Unis n'avaient aucune dette publique; ils ne connaissaient ni les contributions indirectes, ni l'impôt sur le revenu.

Le produit de la vente des terres publiques et des droits de douane suffisait seul à couvrir les dépenses de l'administration, et même, en 1836, l'excédant disponible qui se trouvait dans les caisses du Trésor, et qui ne s'élevait pas à moins de 150 millions de francs, fut réparti entre les divers Etats qui en disposèrent à leur gré, mais la plupart en faveur de l'instruction publique.

Dans les trois années qui précédèrent la guerre civile, le tonnage commercial dépassa 5 millions et demi de tonnes, la récolte annuelle de coton s'éleva à plus de 5 millions de balles, et les exportations des produits manufacturés atteignirent leur chiffre le plus élevé.

Enfin, les Etats-Unis avaient atteint un brillant degré de développement et de prospérité, quand éclata la guerre de sécession.

Pour faire face aux immenses dépenses qu'elle devait entraîner, le Trésor dut recourir à une émission continuelle de papier-monnaie, qui eut pour conséquence d'élever progressivement la prime sur l'or jusqu'au chiffre fabuleux de 185 p. 100.

L'un des plus curieux effets, dès le début, de la hausse de la prime sur les métaux précieux, ou plus exactement de l'escompte sur le papier-monnaie, fut la brusque et complète disparition de la petite monnaie d'argent. Ce phénomène s'explique aisément : le marchand chez lequel on venait faire un achat de 20 cents, par exemple, et auquel on offrait en payement un dollar-papier, avait plus davantage à refuser le prix qu'à rendre l'appoint en une monnaie faisant 30 ou 34 p. 100 de prime. Recevoir dans de pareilles conditions le prix de sa marchandise, c'eût

été réellement la donner, en y ajoutant gracieusement une prime en argent.

Pour obvier à ces difficultés, les villes émirent des petits billets qui étaient reçus en payement des taxes, ou échangés contre de la monnaie légale. Les maisons de commerce suivirent l'exemple et mirent en circulation des billets qu'on pouvait échanger contre des marchandises. Toutefois, les signes représentatifs de la monnaie qui eurent le plus de faveur furent les timbres-poste, jusqu'à ce que le gouvernement émit enfin des petits billets de banque qui portèrent la dénomination de monnaie ou circulation fractionnaire.

Le montant du papier-monnaie et des obligations pouvant en tenir lieu que le Trésor fut autorisé à émettre, s'éleva à une valeur nominale de 6 milliards de francs.

Il fallut créer, en même temps, des impôts de guerre et, pour répartir également les charges entre les producteurs indigènes et leurs concurrents étrangers, on augmenta sensiblement le tarif des douanes. L'émission excessive du papier et le poids écrasant des taxes élevèrent considérablement les prix de toutes choses. La hausse sur les denrées comestibles et sur les objets d'usage domestique fut de 90 à 100 p. 100, et sur les loyers des maisons de 150 à 200 p. 100.

Quand la guerre eut pris fin, les quinze cent mille homme qui composaient la plus gigantesque armée qui fut jamais mise sur pied, rentrèrent simplement dans le rang, et chacun reprit paisiblement ses premières occupations. Mais les quatre années de guerre avaient coûté, directement ou indirectement, 1 million d'hommes et 45 milliards de francs.

C'était un héritage difficile à liquider.

Le Trésor se trouvait dans une déplorable et dangereuse situation, ayant à faire face à un immense passif qu'il était impossible d'éteindre dans les délais contractuels.

La dette fut graduellement consolidée, de manière à écarter les embarras et les périls d'échéances trop lourdes ou trop rapprochées.

Puis on s'occupa du dégrèvement des impôts; mais non-seulement on ne réduisit pas les droits de douane, on les augmenta sur un grand nombre d'articles.

Les manufactures américaines, à l'abri de cette protection, prirent d'abord un essor considérable; de nouvelles et grandes industries s'établirent sur le sol américain.

De nombreuses Compagnies de chemins de fer s'organisèrent pour la construction de nouvelles voies et, dans les seules années 1872 et 1873, on construisit 18,000 kilomètres chemins de fer.

La découverte et l'exploitation de nombreux gisements d'huile de

pétrole, principalement en Pensylvanie, vinrent fournir au pays une nouvelle source d'affaires et de richesses.

Enfin, le Trésor employa le prodigieux excédant de ses recettes à l'amortissement de la dette fédérale.

Bref, on pensait naviguer sur une mer exempte d'écueils et de tempêtes, quand, le 18 septembre 1873, au matin, la maison Jay Cooke et Ce, dont le nom restera pour toujours attaché au souvenir de la crise qui va se déchaîner sur tout le pays, suspend ses payements.

(L'auteur présente le tableau vif et animé de la manière soudaine dont une crise éclate aux États-Unis. C'est un coup de foudre. La panique se propage. L'agitation est dans la rue. Les faillites se succèdent et se précipitent et, pour arrêter la démoralisation du marché et donner aux esprits le temps de se remettre, on dut fermer les portes de la Bourse.)

En résumé, la suspension de la première banque nationale, de l'Union Trust Compagny, réputée comme l'établissement ayant le plus de solidité et de crédit, de 36 maisons de banque de premier ordre à New-York, de 12 à Philadelphie, et d'une multitude d'autres maisons d'un ordre inférieur sur divers points du pays, tel est le bilan des deux journées des 18 et 19 septembre 1873.

Les Caisses d'épargne, elles aussi, eurent à subir le choc de la panique, mais elles satisfirent à toutes les demandes; non-seulement des déposants qui avaient retiré leur argent le matin vinrent le rapporter le soir, mais encore il arriva que tel qui avait attendu anxieusement, pendant plusieurs heures, son tour de passer au guichet, ne consentit point à retirer ses fonds; voulant bien retirer son argent si la Caisse n'en avait pas, mais ne voulant pas le prendre du moment qu'elle en avait.

Les jours suivants, un peu de détente se produit sur le marché, et l'on compta relativement peu de nouveaux sinistres, grâce à l'intervention collective de chefs d'établissements financiers et à celle du gouvernement.

Une des causes les plus immédiates et les plus évidentes de cette crise financière réside dans l'étendue des placements faits dans des Compagnies de chemins de fer qui ne produiront rien de longtemps.

Dans le cours des quatre années qui précédèrent la débâcle, les États-Unis eurent l'insigne folie d'entreprendre la construction de 40,000 kilomètres de chemin de fer, représentant une fois et demie la longueur de tout notre réseau français, et impliquant une dépense de 3 milliards de francs.

Il y a, aujourd'hui encore, 200 Compagnies de chemins de fer qui, depuis plusieurs années, n'ont pu payer les intérêts de leurs dettes

hypothécaires, et dont le passif s'élève, en bloc, à 5 millards de francs, sans tenir compte des pertes subies par le capital-actions.

Sur cette somme, on estime que les Américains n'ont fourni que 3 1/2 milliards, et ont démandé 1 1/2 milliard à l'étranger.

On s'était flatté un instant de l'espoir que la crise financière n'entraînerait pas la crise commerciale. Les sinistres semblaient restreints à ceux qui avaient trempé dans les chemins de fer, le commerce général du pays paraissait absolument sain, les récoltes se présentaient abondantes et les marchés étaient actifs.

C'était une décevante illusion!

La crise financière devait fatalement amener la crise industrielle et commerciale. N'avons-nous pas vu, à Vienne, le désastreux effet qu'ont eu sur toutes les affaires les sinistres occasionnés par les spéculations excessives de la Bourse? N'avons-nous pas constaté chez nous, plus récemment encore, la fâcheuse influence qu'ont exercée sur notre commerce les pertes subies sur des capitaux follement engagés dans de mauvaises valeurs étrangères?

Un grand nombre de maisons, et des plus importantes, ne se soutinrent quelque temps que par des accommodements temporaires.

Mais bientôt des centaines d'usines arrêtèrent leurs travaux et, dans la seule ville de Philadelphie, 32,000 ouvriers furent jetés sur le pavé en quelques jours.

Dans presque toutes les villes industrielles, sans en excepter celles de la Nouvelle-Angleterre, qui constitue la région la plus manufacturière des Etats-Unis, le nombre des bras fut réduit d'un quart, de moitié, et même des trois-quarts, dans toutes les principales fabriques.

Quelques mois plus tard, la crise commerciale devint la famine; le dénûment était affreux, et l'on fut obligé de recourir aux moyens de secours les plus énergiques, et dont l'emploi jusqu'alors était absolument ignoré.

Il serait trop long d'entrer dans le lugubre récit des incidents qui ont marqué une crise qui dure depuis plus de quatre ans et demi, et qui semblent éclore périodiquement, comme pour rouvrir les blessures et raviver le mal. Il vaut mieux ne pas citer ces nombreuses et célèbres faillites, dont l'interminable liste pourrait constituer de véritables éphémérides des désastres financiers.

D'un autre côté, les remèdes plus ou moins empiriques qui ont été proposés pour enrayer la crise, et qui ont manqué plus d'une fois d'être adoptés et de consommer la ruine du pays, feraient l'objet d'une intéressante mais trop longue étude.

Il suffira de dire que, de 1873 à 1877 inclusivement, les faillites « déclarées » se sont élevées, aux Etats-Unis, à 36,727, avec un passif, en chiffres ronds, de 4 milliards 833 millions de francs; c'est une perte

sèche, pour le commerce, d'au moins 3 milliards, en supposant que l'actif produise une moyenne de 40 p. 100, ce qui n'est rien moins que certain.

Dans le premier trimestre de l'année 1878, il y a eu 3,365 faillites représentant un passif de 410 millions de francs, contre seulement 273 millions de francs, dans le premier trimestre de l'année 1877.

En 1877, il y a eu une faillite sur 73 maisons de commerce établies, alors qu'en la désastreuse année 1873, il n'y a eu qu'une faillite sur 108 maisons.

Enfin, le quart de la population laborieuse est sans ouvrage. La propriété foncière est partout dépréciée d'au moins 25 p. 100, et la propriété industrielle, de 75 p. 100. La situation commerciale et industrielle du pays ne s'est donc pas améliorée; elle est, aujourd'hui encore, déplorable.

(L'auteur dit qu'il a vu bien des crises se succéder aux Etats-Unis; mais, après un temps normal nécessaire pour la liquidation, elles étaient toujours suivies d'une active reprise. D'où vient que celle-ci dure depuis cinq ans bientôt, et qu'aucun symptôme d'amélioration n'est encore signalé? Quelles sont donc les causes de cette crise commerciale et industrielle?)

Les causes principales sont au nombre de deux:

La persistance de la monnaie de papier, et l'exagération des tarifs de douane.

L'émission de papier qui n'est pas convertible en espèces, qui ne circule pas au pair avec l'or, et dont la puissance d'achat varie chaque jour, ne tarde pas à devenir une cause d'embarras pour le commerce. Les valeurs de toutes choses sont incertaines, et les transactions n'ont plus aucun type ostensible et régulateur.

Les variations journalières de la valeur relative de l'or au papier peuvent bien procurer à des spéculateurs quelques bénéfices, mais c'est au détriment du travail et de la production, qui ont besoin d'une circulation stable.

Si les Etats-Unis avaient, immédiament après la guerre, employé l'excédant de leurs recettes à racheter leur papier-monnaie, au lieu des fonds fédéraux 5/20, il y a longtemps qu'il n'y aurait plus de prime sur l'or.

Nous nous sommes bien gardés, en France, dans des circonstances qui ont plus d'un point d'analogie, de suivre une pareille politique; nous avons eu grand souci de maintenir au pair notre circulation financière par le remboursement annuel de 150 à 200 millions à la Banque de France.

Aussi, la dépréciation du billet de la Banque n'a jamais dépassé

3 p. 100, tandis qu'on a dû, en Amérique, pour se procurer des espèces, donner jusqu'à trois fois la valeur représentative en papier.

Les Etats-Unis feront sagement en s'opposant à toute mesure législative qui aurait pour effet de retarder le retour aux payements en espèces, fixé au 1er janvier 1879, et dont la seule perspective a suffi pour abaisser à 1 ou 2 p. 100 la prime sur l'or, qui était, il y a quelques mois encore, à 10 ou 12 p. 100.

(Avant d'arriver à l'examen des fâcheux effets du régime de la prohibition sur les intérêts mêmes qu'il a la prétention de sauvegarder, l'orateur croit devoir déclarer très-franchement qu'il n'est pas plus partisan du libre-échange absolu que de la protection à outrance.)

Il faut en toutes choses, et plus particulièrement en pareille matière, tenir compte des circonstances, et la même règle n'est pas applicable à toutes les situations. Il n'est pas plus raisonnable de sacrifier à de pures théories libre-échangistes des industries très-florissantes et de première nécessité, que de rendre, par une protection excessive, tout un pays tributaire d'industries établies dans de mauvaises conditions économiques.

Le libre-échange est un idéal vers lequel nous ne devons nous acheminer que par étapes successives, mais aussi sans jamais revenir en arrière.

Au surplus, il n'y a pas de malentendu possible quand il s'agit des Etats-Unis, dont le tarif ne vise qu'à exclure tous les produits étrangers pouvant faire concurrence aux articles similaires que leurs nationaux fabriquent ou ont la prétention de fabriquer un jour.

Ce malheureux tarif a été, depuis 1860, quatorze ou quinze fois revu, corrigé et considérablement augmenté, dans le but d'élever une barrière entre le producteur étranger et le consommateur américain, et de permettre à des industries, encore dans l'enfance, de s'asseoir et de se développer.

Nul article de quelque importance n'échappe au tarif, dont les droits s'élèvent, dans certains cas, jusqu'à 75 p. 100. Souvent on combine les droits spécifiques avec les droits *ad valorem*.

Ce protectionnisme exagéré a eu pour effet d'élever le prix de toutes choses : nourriture, habillement, outils et instruments de production. Le renchérissement a pesé, à son tour, sur la puissance productive de l'industrie, et le coût élevé de la production a naturellement eu pour effet de supprimer, en partie, les débouchés pour l'exportation. De sorte que si les Etats-Unis ont fermé leur marché à la production étrangère, ils se sont pour ainsi dire exclus eux-mêmes de tous les autres marchés.

Comment admettre, en effet, que des industries qui ne peuvent vivre chez elles qu'avec l'aide de droits protecteurs variant de 35 à 50 p. 100, puissent lutter au dehors avec les mêmes articles, dont elles ne peuvent se défendre, chez elles, qu'au moyen de droits exagérés? Il y a plus : c'est à peine si ces droits excessifs suffisent toujours à les défendre et à compenser l'accroissement des frais de fabrication et du prix de main-d'œuvre.

Aussi semble-t-il qu'on s'effraye outre mesure de la concurrence que les Américains peuvent nous faire sur nos propres marchés. Cette concurrence est impossible dans la situation économique actuelle des Etats-Unis, si ce n'est peut-être pour quelques articles pour lesquels ce pays est exceptionnellement favorisé. Il est bon d'être vigilant, mais il ne faut pas s'abandonner à la panique.

Les changements survenus dans l'industrie américaine, par suite de la guerre et de la législation qui l'a accompagnée, ont tendu à affaiblir plutôt qu'à accroître ses moyens de lutter avec succès contre la concurrence étrangère. Ainsi, les produits manufacturés qui, en 1868-1869, entraient pour environ 16 1/2 à 17 1/2 p. 100 dans l'ensemble de l'exportation des Etats-Unis, n'y entrent déjà plus que pour 14 à 15 p. 100 de 1870 à 1874, et enfin, que pour 11 3/4 à 12 1/2 p. 100 de 1875 à 1877. Les exportations qui, durant la décade qui précéda la guerre civile, s'accrurent de 885 millions de francs, de la première année à la dernière, ne se sont accrues que de 190 millions de francs de l'année 1861 à l'année 1870.

Une des victimes du protectionnisme aux Etats-Unis, c'est la classe ouvrière. Les salaires, quoique nominalement élevés, sont insuffisants par suite du renchérissement de toutes choses. Ce qui importe pour l'ouvrier, c'est moins le taux nominal du salaire que le montant de ce qu'il peut procurer. Or, le prix des denrées et des loyers, depuis 1860, s'est élevé dans une proportion plus forte que les salaires.

Aussi, les grèves et les coalitions deviennent chaque jour plus fréquentes et plus formidables. Le chômage a fait naître le paupérisme, inconnu jusqu'alors.

L'immigration, qui s'élevait en 1873 à un chiffre de 460,000 environ, est descendue progressivement jusqu'à 170,000 en 1876; tandis que l'émigration, qui n'était que de 26,000 en 1872, s'est élevée jusqu'à 93,000 en 1875.

C'est avec un profond sentiment de tristesse qu'on voit des ouvriers, inconscients de leurs intérêts, organiser des meetings et faire de l'agitation en faveur du maintien et quelquefois même de l'aggravation d'un état de choses dont ils sont les premiers à souffrir.

Enfin, au nombre des victimes du détestable système de protection, il ne faut pas oublier de ranger les industries de la construction des na-

vires de la marine marchande, dont le pavillon tend à disparaître presque complètement de la surface de l'Océan.

En 1860, 75 à 80 p. 100 de toutes les marchandises qui étaient importées par mer aux Etats-Unis, ou qui en étaient exportées, étaient transportés par des bâtiments américains, tandis qu'aujourd'hui 75 à 80 p. 100 du commerce se font par pavillon étranger.

La principale cause de cette perte provient de ce que la loi, sous prétexte de protéger et de favoriser l'industrie nationale, interdit la naturalisation des navires construits à l'étranger et oblige les citoyens des Etats-Unis à faire construire leurs navires dans leur propre pays.

Mais, comme d'un côté, le prix du travail et des matériaux a tellement haussé, que la construction à l'intérieur du pays est onéreuse, et comme, d'un autre côté, les frais d'armement et de navigation ont, pour les mêmes causes, subi une augmentation considérable, on s'éloigne d'opérations qui ne peuvent être que ruineuses, et la marine marchande, écrasée par la concurrence étrangère, succombe et disparaît sans profit pour les constructeurs américains à qui on l'a livrée en pâture.

Ainsi, tandis que l'Angleterre, en 1876, construisait 719 navires à voiles et 348 steamers, jaugeant ensemble 473,498 tonneaux, l'Amérique, dans tous ses ports, ne mettait à la mer que 25 steamers, représentant un tonnage total de 21,346 tonneaux.

En résumé, pour relever le commerce des Etats-Unis et faire cesser cette crise dont nous ressentons si vivement le contre-coup, il faut, le plus promptement possible, reprendre les payements en espèces, revenir graduellement aux tarifs de douane de 1846-1857, qui avaient procuré au pays une si grande prospérité, sans se préccuper de l'objection qu'on ne manquera pas de faire, que l'état des finances ne permet pas de diminuer les recettes; car le moyen de les accroître, c'est bien souvent de réduire les taxes.

Et, du reste, il y a quantité d'articles soumis à des droits si élevés qu'ils ne peuvent être importés et, par conséquent, ne produisent rien au Trésor. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple : la quinine est frappée d'un droit prohibitif de 40 p. 100 au bénéfice exclusif de deux fabricants de Philadelphie, qui prélèvent un impôt sur 43 millions de consommateurs.

Il faut développer l'exportation des produits agricoles, et la chose est facile avec les immenses territoires encore inoccupés de l'Amérique.

Il faut, enfin, faire des traités de réciprocité commerciale avec les autres nations, afin de se procurer les débouchés extérieurs nécessaires à un peuple dont la puissance de production tend toujours à s'accroître et à dépasser les besoins de la consommation intérieure.

Les Etats-Unis achèteront plus aux autres peuples, mais ils leur vendront davantage; tout le monde y gagnera et s'en trouvera mieux.

J. Savoy,
Vice-président du syndicat général des Chambres syndicales.

---

## L'ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION MONÉTAIRE.

*Rapport de M. Feer-Herzog à l'Union suisse du commerce et de l'industrie.*

Messieurs, par lettre du 21 juin, votre Comité directeur a bien voulu m'inviter à vous adresser un rapport sur l'état actuel de la question monétaire et sur celles soulevées par le Congrès monétaire international provoqué par les États-Unis de l'Amérique du nord.

Satisfaisant à ce désir, j'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La question monétaire donnera encore lieu cette année à deux congrès. Il y aura d'une part une réunion des États de l'Union monétaire latine liés par une convention qui expire le 1er janvier 1880 et dont le renouvellement ou le non-renouvellement doivent être discutés au mois d'octobre prochain. Il y aura d'autre part le congrès provoqué par les États-Unis et auquel divers États ont promis de se faire représenter. L'Allemagne, l'Angleterre, les États scandinaves, l'Espagne et le Portugal, n'ont pas encore jusqu'ici adhéré à l'invitation qui leur a été adressée. — Pour la Suisse, le renouvellement de l'Union latine domine la question qui doit être discutée dans le grand congrès international et il est plus que probable que les États de l'Union latine n'y prendront part qu'après entente préalable entre eux. J'aborderai par conséquent en premier lieu la question d'étalon au point de vue de la convention de 1865 et j'indiquerai le terme jusqu'auquel elle est parvenue.

En 1873, à la suite d'une requête de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie, appuyée de ma brochure *Or ou Argent* imprimée par vos soins, le Conseil fédéral suisse invita nos alliés monétaires à discuter la question de l'étalon. Il y eut une série de conférences pendant les années 1874, 1875 et 1876, dont les résultats furent poursuivis depuis par voie de correspondance diplomatique. Ces résultats étaient en premier lieu que les États alliés s'entendirent sur une restriction de leurs monnayages d'argent et que la conférence détermina un contingent fixe pour chacun d'eux.

La troisième conférence de 1876 était descendue jusqu'à une limite de fr. 120,000,000, dont 7,2 pour la Suisse, 10,8 pour la Belgique, 54 pour la France, 36 pour l'Italie et, par des considérations spéciales, 12 pour la Grèce. — Au commencement de l'année 1877, la France proposa de ne pas convoquer de conférence; mais d'arrêter simplement par voie de

correspondance que, pour l'année courante, le contingent d'argent de chacun des cinq États serait réduit à la moitié de ce qu'il était l'année précédente.

Cette mesure fut adoptée. — Lorsque, plus tard, la dépréciation de l'argent et son abondance furent devenues plus évidentes encore, le Gouvernement français proposa, au commencement de 1878, que les États alliés s'abstinssent absolument de frapper de frapper des pièces d'argent pendant le cours de l'année et jusqu'à la réunion d'une conférence qui devait avoir lieu en octobre. Cette proposition fut pareillement adoptée, sauf en ce qui concerne l'Italie qui, ayant fait ressortir la nécessité de remonnayer le reste des anciennes pièces d'argent émises par les divers Gouvernements déchus, fut autorisée à un contingent exceptionnel de fr. 10,000,000. — Voilà le point où en sont les choses aujourd'hui ; il peut être caractérisé comme suit :

L'ancien système du double étalon présuppose que chaque détenteur d'or ou d'argent peut faire monnayer une quantité quelconque de ces métaux par les Monnaies publiques et assure ainsi, dans la circulation générale, entre les espèces d'or et les espèces d'argent, la concurrence qui résulte naturellement du prix marchand de ces deux métaux précieux, concurrence qui — comme l'histoire nous l'apprend — a tendu jusqu'ici, dans tous les États qui ont le double étalon, à faire disparaître celui de ces métaux qui était le plus cher. Le système auquel sont parvenus, depuis 1874 à ce jour, les cinq États de l'Union latine, est essentiellement différent. Il n'est plus frappé que des pièces d'or et cela en très-grandes quantités tant à Paris qu'à Bruxelles. La frappe de pièces d'argent a entièrement cessé ; en revanche, afin de ne pas amoindrir les moyens de circulation, on continue à faire usage des anciens écus de 5 francs. Le rapport légal entre les anciennes provisions d'argent et les monnaies d'or, anciennes et nouvelles, est toujours celui 1 : 15 1/2. La France et la Belgique n'ont pas seulement assuré par un convention la suspension des monnayages d'argent ; mais elles l'ont encore sanctionnée par des lois formelles.

L'état de choses qu'on a créé ainsi répond exactement à la situation expectative actuelle. La dépréciation de l'argent s'est accrue depuis 1873 à travers maintes oscillations ; les bimétallistes contestent qu'elle puisse être durable ; mais en attendant elle existe est, aussi longtemps que ce sera le cas, les États de l'Union n'osent plus frapper de pièces d'argent et surtout ne plus admettre le monnayage illimité de ce métal, s'ils ne veulent pas s'exposer à voir disparaître leurs monnaies d'or.

Les bi-métallistes prétendent, comme on le sait, que la dépréciation de l'argent a pour unique cause la réforme monétaire allemande et les ventes d'argent opérées par l'Allemagne. Dans tous mes écrits et dans tous mes rapports au Conseil fédéral suisse, j'ai démontré combien cette

opinion est peu fondée et je crois pouvoir affirmer que, jusqu'ici du moins, la marche des événements m'a donné pleinement raison.

La dépréciation de l'argent n'est pas seulement un phénomène qui repose sur la loi de l'offre et de la demande, c'est un fait dû à la marche progressive de la civilisation et dont les effets se font sentir depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours, malgré quelques oscillations, et qui résulte de ce que, à mesure que les communications et les échanges s'augmentent et se perfectionnent, les nations civilisées sentent d'autant mieux les inconvénients du métal le plus lourd (1).

Cette circonstance est d'un tel poids que, en dépit des derniers événements qui ont amené une demande beaucoup plus considérable d'argent, ce métal n'a pas pu reprendre, même approximativement, sa valeur d'autrefois.

Ces événements sont :

1° Les besoins d'argent des Indes orientales, qui avaient considérablement diminué comparativement aux époques précédentes et avaient formé par conséquent une explication naturelle de la baisse de l'argent, se sont de nouveau fortement accrus pendant les deux années 1876 et 1877, sans doute à cause des subsides que la métropole a été forcée d'envoyer à sa grande colonie pour soulager la famine.

Les expéditions d'argent de l'Angleterre pour l'Orient se sont élevées, suivant *l'Économist* : en 1876 à 11 millions de livres sterling et en 1877 à 17 millions; ils excèdent ainsi l'exportatation moyenne des années 1860 à 1866, qui était de 12 millions et qui correspond à une période où le prix de l'argent était très-élevé.

2° La frappe des Standard dollars d'argent aux États-Unis, depuis l'adoption du Blandbill, a atteint Doll. 3,000,000 par mois; celle des Trade dollars et des monnaies divisionnaires s'était élevée auparavant déjà mensuellement à 1,6 millions de dollars.

Malgré l'énorme consommation d'argent qui résulte de ces deux emplois, le prix de l'argent à Londres se tient constamment entre 52 et 54 d.; et comme le pair qui correspond au rapport 1 : 15 1/2 est de 60 7/8 d, nous nous trouvons encore aujourd'hui en présence d'une dépréciation d'environ 12 0/0 plus forte même que je n'ai osé la prévoir en 1873. — En 1877, le marché de Londres a reçu en tout 20,000,000 de livres sterling en argent, dont 12 millions provenant de l'Allemagne. L'exportation a été de 19 millions, destinée en majeure partie pour l'Inde et en second lieu pour l'Espagne (2).

L'énoncé de ces faits nouveaux prouve, je le répète, que nous nous trouvons ici en face d'un phénomène dû à la marche progressive de la civilisation. L'énorme production d'argent de l'Amérique du nord est

(1) Voir *Or ou Argent*, pages 10 et 11.

(2) *Economist, Commercial Review*, March 1877 and March 1878.

absorbée par les exportations de San Francisco pour la Chine et le Japon et par le monnayage des États-Unis. L'argent qui parvient à Londres d'autre part, de l'Allemagne, du Mexique et de l'Amérique du sud, trouve son écoulement régulier vers l'Inde, et malgré cela le bas prix de l'argent se maintient! — Il serait difficile d'expliquer ce fait autrement que par la raison que l'argent ne constitue plus une monnaie convenable pour le grand trafic moderne.

On peut du reste admettre ou contester cette conclusion, il n'en reste pas moins vrai que le point auquel sont parvenues les tractations des alliés monétaires de 1865 répond exactement à l'état de choses existant. — Ils n'ont plus, à vrai dire, de double étalon; ils se bornent pour le moment à frapper de l'or et point d'argent, et cette attitude expectative tiendra compte aussi bien de l'état de choses actuel que des opinions opposées des monométallistes et des bimétallistes, jusqu'au moment où une plus longue expérience permettra de résoudre définitivement la question.

L'état de la circulation métallique en France, le plus grand des États de l'Union monétaire latine, prouve combien est sage et prudent le système auquel ces derniers sont peu à peu parvenus. En France, le cours forcé a cessé depuis le 1er janvier 1878 et la Banque de France échange maintenant ses billets contre espèces. Elle possède une réserve métallique de fr. 2,100,000,000, dont 7 à 800 millions en argent, et elle fait tous ses efforts pour se défaire de ses pièces de 5 francs, qu'elle expédie à cet effet à ses Comptoirs de provinces. Peine inutile! La province se plaint de ce qu'on lui envoie surtout de l'argent et, pour deux pièces de 5 francs que la Banque donne en paiement, il en rentre trois dans ses caisses : « C'est l'inverse du tonneau des Danaïdes », dit M. Victor Bonnet dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin. — Par suite de la suppression du cours forcé, la Banque de France se trouve dans la situation qu'on lui avait prédite, c'est-à-dire que sa réserve en or est menacée et que sa réserve en argent s'accroît d'uue manière désagréable.

Il résulte de cette situation que la Suisse, l'Italie et la Belgique rencontrent du côté de la France de l'hésitation à renouveler la convention de 1865, ou une disposition à ne la renouveler que sur une base plus restreinte ou enfin à ne la renouveler que pour quelques années. La France craint, comme elle l'a fait de tout temps, l'affluence des pièces de 5 francs belges et surtout italiennes, dont l'abondance accroîtrait encore l'embarras dans le pays, et les sommités de la finance française ne sont pas favorables au renouvellement de la convention monétaire. Pour la Suisse, la Belgique et l'Italie, il importe au contraire que la libre circulation, non-seulement des monnaies d'or, mais aussi des monnaies d'argent des quatre États, soit maintenue et qu'il ne survienne pas de

rechef une situation comme celle de 1873, où une expédition de pièces de 5 francs de fr. 1,000,000 provenant de la Suisse n'a été acceptée par la Banque de France qu'après qu'on en eût écarté toutes les pièces non françaises.

Ce serait un malheur pour la France elle-même si des inconvénients subordonnés ou des influences privées, quelque haut placées qu'elles puissent être, pouvaient déterminer son Gouvernement à renoncer à la convention de 1865 ou à l'amoindrir. Elle cesserait d'être le centre du mouvement monétaire de cinq États représentant ensemble une population de 70 millions d'âmes, elle opposerait des barrières inconnues depuis longtemps à leurs transactions ; en lésant d'importants intérêts internationaux, elle nuirait à ses propres intérêts, affaiblissant ainsi son prestige et des liens parfaitement établis, elle forcerait peut-être quelques-uns de ses coassociés actuels à tourner leurs regards vers d'autres régions monétaires.

La conclusion à laquelle je parviens est donc celle-ci :

« Renouvellement de la convention de 1865 avec les dispositions restrictives qui ont été successivement introduites à l'égard du monnayage de l'argent. »

Je passe maintenant au Congrès international, auquel les États-Unis nous ont appelés.

L'article second du Blandbill dit, comme on le sait, que le Président des États-Unis doit inviter les États de l'Union monétaire latine et d'autres pays à se faire représenter à un congrès dans le but d'établir un rapport international légal entre l'or et l'argent.

Je fais d'abord observer qu'après que l'étalon d'or a existé, aux États-Unis, de fait depuis 1836 et légalement depuis 1873, la réintroduction du dollar d'argent dans un moment où l'argent était très-déprécié et où sa valeur était même inférieure à celle des *greenbacks* ou du papier-monnaie américain doit être rangée dans la classe des mesures de répudiation.

L'intérêt des propriétaires de mines d'argent du Nevada, du Colorado et de l'Utah, celui des agioteurs sur les actions minières à San Francisco, la tendance des États du centre d'alléger leur dette vis-à-vis des États de l'est et la circonstance enfin que l'Amérique entière est débitrice de l'Europe, toutes ces causes ont contribué à faire adopter le Blandbill, à une immense majorité, par les deux Chambres du Congrès. Ce bill. qui rétablit l'ancien dollar d'argent de 1792, implique un rapport légal, entre l'argent et l'or, de 1 : 16, rapport qui est en contradiction avec celui de la loi française. Les motifs qui ont dicté le Blandbill et le manque d'harmonie qui existe entre le rapport légal de l'argent et de l'or en Amérique et en Europe, ne sauraient éveiller des sympathies pour la proposition des Américains, et si je ne me trompe l'adhésion d'un

certain nombre d'État européens à l'invitation qui leur a été adressée par le Président des État-Unis, témoigne davantage de la considération qui est due à la République Nord-Américaine, que d'une concordance de vues touchant le but que se propose l'invitation.

L'introduction d'un rapport légal cosmopolite entre l'argent et l'or est une absurdité économique. — Une telle prescription internationale n'aurait pas le pouvoir de fixer la valeur de l'argent, car à côté des États qui ont le double étalon, il y a encore les pays comme l'Inde, la Chine et l'Afrique, où l'argent est employé exclusivement ou de préférence, et ceux, comme l'Angleterre, l'Allemagne, les États scandinaves et le Portugal, où l'or est l'unique étalon. « Le 15 1/2 universel » de M. Cernuschi prête mieux à un vaudeville qu'à des tractations sérieuses. L'expérience faite tout récemment aux États-Unis montre précisément combien peu il est donné à un État quelconque d'agir efficacement sur la valeur des richesses par des lois promulguées à cet effet ou d'imposer aux populations un rapport arbitraire entre deux espèces de richesses. Le Gouvernement des États-Unis voudrait rhéabiliter l'ancien dollar d'argent, qui vaut aujourd'hui 9 0/0 de moins que le dollar d'or et 8 0/0 de moins que le dollar-papier (*greenback dollar*), l'agio sur l'or étant compté à 1 0/0. Mais le public américain ne veut rien du dollar d'argent. Les journaux de Washington de la dernière semaine de juin donnent la nouvelle que « tous les plans conçus par le Département des Finances pour assurer une circulation étendue au dollar d'argent ont échoué et les caves du Trésor, ainsi que celles des Sous-Trésoreries, sont presque entièrement combles. On 'avait cru que la récente décision du Département des Finances, d'accorder la franchise de port aux expéditions de dollars d'argent adressées aux Banques nationales, aurait quelque peu contribué à désemplir les caves du Trésor: mais cela n'a pas été le cas; les expéditions faites en franchise aux Banques nationales depuis la date de cette décision jusqu'au 22 juin ne se sont élevées qu'à Doll. 45,000. Jusqu'au 22 juin, on a frappé 8,079,747 dollars d'argent et l'on en a émis seulement 1,050,416, de sorte qu'il reste en caisse encore 7,020,331 dollars d'argent. En outre, il a été mis en circulation jusqu'au 22 juin pour Dollars 1,151,460 de certificats d'argent, sur lesquels Dollars 605,360 ont fait retour au Trésor comme paiement des droits de douane. On croit que jusqu'à la prochaine réunion du Congrès, qui aura lieu lundi 2 décembre, 15,000,000 de dollars d'argent se seront accumulés dans les caves du Trésor. »

J'admets — et cette supposition n'a assurément rien de hasardé — que les États de l'Union latine déclareront catégoriquement à l'Amérique qu'ils ne veulent pas se départir du rapport légal existant de 1 : 15 1/2. Cela entraînerait un remonnayage de leurs espèces d'argent ou de leurs espèces d'or. Le remonnayage des espèces d'argent serait

illogique, puisque nous en sommes précisément à nous demander si nous voulons continuer à frapper des pièces d'argent; le remonnayage des espèces d'or serait impossible, vu qu'il en existe pour de trop fortes sommes.

Il est permis de supposer que le maintien du rapport légal de 1 : 15 1/2 serait très-agréable au parti américain qui a été un des principaux promoteurs du Blandbill, car s'il a paru convenable pour les intérêts qu'on avait de l'autre côté de l'Océan d'assimiler au dollar d'or le dollar d'argent déprécié de 412 1/2 grains, les mêmes intérêts seraient encore mieux satisfaits avec un dollar qui serait même un peu inférieur à 400 grains. Il est vrai qu'on verrait disparaître alors le « dollar de nos pères »; mais l'avantage obtenu serait assez marqué sans doute pour vaincre les réminiscences sentimentales. — Je termine par conséquent cette partie de mon rapport en admettant que les États européens ne se laisseront pas persuader, dans le prochain congrès, de modifier en quoi que soit notre rapport légal de 1 : 15 1/2. et que le parti de l'Union qui a réussi à faire adopter le dollar d'argent, n'aura pas lieu d'être très-mécontent, puisque cela lui permettra de continuer à poursuivre ses plans dans son pays (1).

Veuillez agréer, etc. FEER HERZOG.

Aarau, juillet 1878.

---

## PROGRAMME DE L'ASSOCIATION PROTECTIONNISTE.

(Le journal *l'Industrie française* qui s'intitule aussi : « Organe de la défense du travail national », a publié le mémoire manifeste qu'elle a remis aux deux Chambres; en voici la conclusion sous forme de *considérants*, dans laquelle se trouvent condensés ses principes et ses demandes.)

### L'ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE :

Considérant que le projet de tarif des douanes, soumis par le Gouvernement à la Chambre des députés, ramène, sans nécessité constatée, aux prix des tarifs conventionnels actuellement en vigueur, et même à des prix inférieurs, les taxes à percevoir, à l'entrée en France, sur les produits étrangers, et constitue ainsi pour nos industries nationales, déjà si cruellement éprouvées, un péril sérieux;

Considérant que ce péril est rendu plus grave encore par ce fait que les droits portés audit tarif sont un maximum consenti, sans réciprocité,

(1) Voir *Financial and Commercial Chronicle*, New-York, 2 mars 1878.

en faveur de toutes les nations, maximum qui, dans la pensée des auteurs du projet, devra être encore réduit en faveur des puissances qui contracteront des traités de commerce avec la France;

Que la majoration même de 0,24 centimes par franc *des droits inscrits* au tarif, sur un petit nombre de produits étrangers seulement, — ce qui, généralement, n'équivaut qu'à un ou un et demi pour cent de la valeur du produit, — est absolument insuffisante et illusoire surtout, puisqu'elle ne semble introduite ici que pour pouvoir être sacrifiée et servir de marge dans les traités à conclure;

Considérant que depuis la conclusion des traités de commerce en 1860, les circonstances sont profondément modifiées, et dans un sens absolument défavorable à l'industrie française ;

Que d'un côté, à la suite de ses revers, la France a dû accroître ses impôts d'une somme annuelle de 750 millions qui pèsent, pour la plus lourde part, sur l'industrie et le travail national, tandis qu'une nation voisine, l'Angleterre, a diminué les siens de pareille somme, ce qui constitue un écart de plus d'un milliard et demi de francs;

Que, d'un autre côté, la plupart des nations européennes, à l'exemple des Etats-Unis, renonçant plus ou moins au système inauguré en 1860, élèvent leurs droits de douane et ferment le plus qu'elles le peuvent, leurs marchés intérieurs aux produits fabriqués venant de l'étranger, afin de protéger leur propre industrie et de se créer des ressources fiscales;

Considérant qu'au moment ou une crise industrielle intense sévit chez certaines nations qui ont développé outre mesure leur outillage industriel, faire de telles concessions, qui ne sont elles-mêmes que le prélude de concessions plus grandes, c'est agir avec une téméraire imprudence ; c'est vouloir rendre, plus qu'elles ne le sont déjà, nos industries françaises solidaires des crises étrangères, les vouer à une véritable ruine ou du moins à de terribles perturbations, au grand détriment du travail national et des nombreuses populations ouvrières qui y trouvent leurs moyens d'existence;

Déclare, au nom des industries représentées :

Industries bouillères;

Métallurgie du fer et ses dérivés : métaux ouvrés, cuivre, étain, zinc, plomb, fer-blanc, tréfilerie, tubes en fer;

Armements maritimes;

Constructions navales;

Constructions mécaniques;

Quincaillerie et horlogerie;

Produits chimiques;

Industries textiles : fils et tissus de coton, de lin, de chanvre, de jute, de laine cardée, de bourre de soie;

Draperie;

Tapis;

Fabrique de couvertures de laine;

Fabrique de biscuits de mer, etc., etc.

Qu'elle considère comme extrêmement désastreux, pour le travail national, le tarif général tel qu'il est présenté à la Chambre des députés et comme plus désastreuse encore la pensée de conclure des traités de commerce sur des bases inférieures à celles fixées par ce tarif;

Charge son Comité de direction d'entrer, immédiatement et en son nom, en rapport avec le gouvernement, avec les Chambres et leurs commissions, pour leur exposer le danger qu'il y a à persévérer en ces errements qui ont été déjà si funestes et si préjudiciables à nos industries;

« L'Association considérant qu'il est conforme aux principes vraiment libéraux qu'une nation conserve la pleine et entière disposition de ses tarifs de douane, se prononce contre la conclusion de nouveaux traités de commerce. »

LES MEMBRES DU COMITÉ :

*Président* :

Jullien, ancien député, administrateur directeur de la compagnie des fonderies et forges de Terre-Noire, la Voulte et Bességes.

*Vice-Présidents* :

Japy (Adolphe), de la maison Japy frères de Beaucourt, fabricants de quincaillerie et d'horlogerie.

Joly de Bammeville, filateur et tisseur, de la maison Joly frères, de Saint-Quentin, administrateur des houillères de l'Aveyron.

Martelet, administrateur délégué des forges de Denain et d'Anzin.

Mignon, administrateur de la Société de constructions navales du Havre.

Moreaux, administrateur délégué de la Compagnie de Fives-Lille (construction mécanique).

Petitdidier (A.), de la Société d'armements maritimes.

Saint (Charles), fabricant de tissus, de la maison Saint frères.

Vuillemin, président du comité des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

*Secrétaires* :

Jordan (S.), administrateur de la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Marseille.

Schneider (Paul), administrateur des Houillères de l'Aveyron.

Widmer (Emile), directeur des filatures d'Essonnes et d'Amilly (bourre de soie).

*Trésorier* :

Troullier, de la Maison David Troullier et Adhémar, d'Epinal et de Saint-Quentin, 29, rue du Sentier, à Paris.

## ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE. — LETTRE DE M. MICHEL CHEVALIER.

(Nous avons publié dans notre dernier numéro, p. 120, l'organisation et le manifeste de l'Association qui vient de se fonder pour la défense de la liberté commerciale et industrielle ; voici une lettre de M. Michel Chevalier qui caractérise en peu de mots les effets du traité de 1860 et les prétentions des protectionnistes.)

« Monsieur le président, j'accepte avec reconnaissance le titre de président honoraire, que vous me faites l'honneur de m'offrir, au nom du Comité de l'Association, dont vous êtes le digne président, pour la défense de la liberté commerciale et industrielle et pour le maintien et le développement des traités de commerce.

« La levée de boucliers qui, depuis quelque temps, s'est puissamment organisée dans le but d'imprimer à la politique commerciale de la France une impulsion qui nous mènerait à un tarif plus restrictif que celui qui est en vigueur aujourd'hui est un symptôme fort inquiétant. Si une association, remarquable par le nombre, les lumières et l'expérience de ses adhérents, ne se fût mise en travers, il était à craindre que les pouvoirs publics, cédant à des efforts dirigés par l'égoïsme de quelques intérêts individuels remplis d'audace, ne leur eussent sacrifié l'intérêt général, qui consiste dans la suppression des priviléges et des monopoles inhérents au système protectionniste.

« Le traité de commerce de 1860, auquel j'ai pris une part que vous voulez bien rappeler, a été conçu avec une telle circonspection, qu'à l'heure actuelle, le tarif conventionnel français qui en est sorti est le plus restrictif qu'il y ait parmi ceux des puissances de l'Europe centrale et occidentale. Il est beaucoup moins libéral que les tarifs, non-seulement de l'Angleterre, mais encore de l'Allemagne, de la Hollande, de la Belgique, des Etats scandinaves, de l'Italie; l'industrie française est pourtant, l'étendue de nos exportations l'atteste, à la hauteur de celle de l'Angleterre et supérieure à celle des autres Etats que je viens de nommer. A ce point de vue, le traité de 1860 ne fut, dans la pensée de ses promoteurs et dans celle du gouvernement français, qu'une œuvre de transaction destinée à être remplacée, après que l'expérience aurait parlé, par un autre plus libéral, plus favorable aux échanges internationaux. Aujourd'hui l'expérience a prononcé son verdict, et la France n'a plus qu'une chose à faire, c'est de modifier successivement son tarif de douanes en se rapprochant sans cesse de la liberté commerciale. C'est ainsi qu'elle accroîtra sa prospérité. Moyennant la liberté du commerce, le consommateur, qui est tout le monde, sera plus riche avec le même revenu. Moyennant la liberté de com-

merce, les industries, en si grand nombre, qui emploient comme matières premières les produits protégés, les filés de coton par exemple, seraient affranchies du lourd tribut qu'elles payent aux protectionnistes, et, ainsi libérées, elles ajouteraient en peu d'années un milliard peut-être à nos exportations. Voilà ce qui serait la vraie protection du travail national.

« De plus en plus, la France a lieu d'appliquer cet axiome, reproduit dans le manifeste de votre Association : qu'on ne doit d'impôt qu'à l'Etat, au département et à la commune, et qu'on n'en doit pas à des concitoyens, pas plus s'ils sont manufacturiers que s'ils étaient des seigneurs féodaux.

« Si ma santé me l'avait permis, je serais déjà rentré dans la lice afin d'unir mes efforts aux vôtres ; mais j'ai lieu d'espérer que je pourrai bientôt participer à la lutte. Et puis, pour triompher, vous n'avez pas besoin de mon concours.

« Veuillez agréer, etc. « MICHEL CHEVALIER. »

---

# SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

## RÉUNION DU 5 AOUT 1878.

COMMUNICATIONS : Le concours de Seine-et-Oise pour un livre élémentaire d'économie politique. — L'enseignement de l'économie politique dans le rapport de M. Gréard sur l'enseignement de la ville de Paris. — L'économie politique enseignée aux femmes dans quelques cours de la ville de Paris. — Les péripéties du mouvement libre-échangiste aux États-Unis. — Nécessité d'économiser du temps dans l'enseignement, par M. Chadwick. — La lecture en quarante jours. OUVRAGES PRÉSENTÉS.

M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, un des vice-présidents de la Société, a présidé cette réunion, à laquelle avaient été invités M. Edwin Chadwick, membre du « Political economy club », de Londres; M. Ceresole, ex-président de la Confédération suisse, directeur du chemin de fer du Simplon; M. Simon Sterne, avocat à New York; M. le professeur Viganò, de Milan; M. Broch, ancien ministre de Norvége; M. Mohammed ben Driss, aga de Touggourt; M. Félix Limet, rédacteur en chef de *l'Abeille*, de la Nouvelle-Orléans.

Après la présentation de quelques écrits par M. le secrétaire perpétuel et par M. le président, ce dernier fait part à la Société d'un

certain nombre de faits favorables au développement de l'enseignement économique. On se souvient que le conseil général de Seine-et-Oise, sur la proposition du préfet d'alors, M. de Crisenoy, aujourd'hui directeur de l'Administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, avait ouvert, en 1877, un concours pour un Manuel primaire d'économie politique. On se souvient que M. le ministre Brunet, pendant son passage à l'instruction publique, avait prétendu frapper ce concours d'interdiction. Malgré ces circonstances défavorables, onze mémoires ont été déposés, avant le 30 juin, à la préfecture de Seine-et-Oise. Il n'est pas encore permis de les apprécier, et il serait peut-être prématuré de se flatter d'avoir à rencontrer dans ce nombre un chef-d'œuvre. Mais, sans préjuger en rien les décisions du jury, on peut dire que la plupart attestent du travail et des connaissances, et ce n'est pas déjà un mince résultat.

On a pu remarquer, d'autre part, dans l'*Officiel* de ces jours derniers, un important rapport de M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, sur l'état de cet enseignement, dans lequel une place sérieuse est faite à l'économie politique. M. le directeur de l'enseignement primaire de la Seine constate que les cours d'économie politique faits dans plusieurs des établissements municipaux de la ville de Paris ont donné les meilleurs résultats, et il n'hésite pas à déclarer que cet enseignement, qui touche aux intérêts les plus essentiels de la vie courante, est indispensable dans l'enseignement primaire supérieur. Il ajoute, pour l'enseignement primaire ordinaire, qu'il faut tout au moins, pour que les instituteurs ne se trouvent pas au-dessous de leur tâche, qu'ils possèdent des notions suffisantes pour rectifier ou diriger les idées de leurs élèves (sans pour cela faire de cours), et prévenir des erreurs dangereuses. La conclusion logique, et elle a été tirée immédiatement devant l'Académie par M. F. Passy et par M. Jules Simon, c'est qu'il faut généraliser ce qui se fait à Paris dans le ressort de M. Gréard, à Versailles et ailleurs, et introduire dans toutes les écoles normales l'enseignement élémentaire de la science économique.

A l'appui de cette conclusion, M. F. Passy dépose sur le bureau le dernier numéro du *Bulletin de l'enseignement primaire* pour Seine-et-Oise, dans lequel M. l'inspecteur d'académie Jonette, après avoir constaté les bons résultats d'un enseignement qui a déjà donné au département « trois générations d'instituteurs, emportant de l'école les principes de la science économique », ajoute que cette science, sans être pour eux l'objet d'un enseignement technique, « leur servira à dissiper autour d'eux des préjugés, des

idées fausses et des erreurs d'autant plus funestes pour une nation, que le travail y est plus actif et l'industrie plus développée. »

A l'appui de ces doubles conclusions officielles, M. F. Passy ajoute, en faisant appel au témoignage de son ami M. J. Garnier, qu'ils ont été l'un et l'autre, ainsi que MM. Levasseur et Paul Coq, appelés à examiner, dans divers quartiers de Paris, des jeunes filles élèves des cours de comptabilité, auxquelles la directrice de ces cours, Mlle Malmanche, a eu la très-bonne pensée de donner, dans des leçons très-bien faites, une idée juste des principaux phénomènes économiques, et qu'ils ont été unanimes à constater la pleine réussite de cette expérience. Ces jeunes filles, dont l'instruction primaire a souvent été bien peu soignée, ne sont pas sans doute des économistes; mais elles ont au moins, sur les points fondamentaux, tels que la division du travail, la concurrence, les machines, la monnaie, le capital, le salaire, la loi de l'offre et de la demande, des notions saines, qu'elles possèdent bien et expriment avec netteté. C'est un pas considérable, si l'on songe à l'influence de la femme et de la mère sur la direction des idées et des sentiments du mari et des enfants.

M. F. Passy a également entre les mains les compositions d'un cours fait à Nantes dans l'établissement de M. Limet, le plus remarquable spécimen d'instruction professionnelle qui existe en France peut-être. Il y a plusieurs années déjà que M. Limet a commencé à faire à ses élèves quelques lectures ou explications économiques. Il a maintenant un professeur chargé du cours de législation qui s'en occupe spécialement.

M. Limousin rappelle la réunion du Congrès du commerce et de l'industrie organisé par les Chambres syndicales pour le 20 août, et dans le programme duquel les questions de tarif général et des traités de commerce occupent la première place.

A ce propos, M. Joseph Garnier énumère les divers congrès intéressant plus ou moins directement l'économie politique, qui ont déjà été tenus ou qui sont annoncés. Il signale plus particulièrement le congrès des poids et mesures qui se tiendra les 2, 3 et 4 septembre, et qui aura à examiner la question de la monnaie.

M. Richard (du Cantal) appelle l'attention de la réunion sur l'importance de l'enseignement agricole qui fait l'objet des préoccupations du gouvernement. Il parle incidemment de l'Agérie, et M. Clamargan en prend texte pour affirmer les progrès de la colonie, les importantes plantations qu'on y a faites, etc.

Après ces communications, M. le président prie l'un des honorables invités, M. Ceresole, à entretenir la réunion de la grande entreprise qu'il dirige.

Répondant à l'invitation qui lui est adressée, M. Ceresole, ancien président de la Confédération Suisse, fait à l'Assemblée un exposé de la situation actuelle de l'entreprise du *chemin de fer du Simplon*.

La compagnie du Simplon, constituée en 1874, et qui a son siége à Lausanne (Suisse), est concessionnaire d'un chemin de fer qui, partant de l'extrémité orientale du lac de Genève, remonte la vallée supérieure du Rhône jusqu'à Brigue, au pied même du massif du Simplon. Cette ligne, d'une étendue de 120 kilomètres, est aujourd'hui construite et en exploitation sur tout son parcours. Ses rampes n'y dépassent pas le 12 pour mille. Elle se raccorde d'une part à Saint-Maurice avec les chemins de fer de la Suisse occidentale, et de l'autre au Bouveret avec la navigation à vapeur sur le lac de Genève. La compagnie est en outre en mesure de se souder à la frontière française (St-Gingolph) au réseau du Paris-Lyon-Méditerranée, et cette jonction aura lieu aussitôt que cette dernière compagnie aura achevé la construction de la ligne Collonges — Thonon — Evian — St-Gingolph, c'est-à-dire dans un avenir très-rapproché.

Outre sa ligne en exploitation, la compagnie a la concession du tunnel du Simplon sur le territoire suisse et la promesse officielle de la même concession sur le territoire italien.

Ce tunnel qui a été étudié au point de vue technique et géologique de la manière la plus complète, soit en lui-même, soit dans ses abords, et à l'entrée nord duquel la locomotive arrive maintenant, serait à l'altitude de 729 mètres, point culminant, en sorte qu'on passerait les Alpes à 200 mètres plus bas qu'on ne passe aujourd'hui le Jura à Pontarlier. Le Gothard est à 1150 mètres d'altitude, le mont Cenis à 1300.

Pour percer un tunnel aussi bas et au pied même du massif des Alpes, dans une région où croit encore la vigne et qui est absolument à l'abri des perturbations atmosphériques qui gênent le trafic dans les hautes régions, il faut nécessairement une longueur de souterrain plus considérable. Aussi tandis que le tunnel du Cenis a 12 kilomètres de long, et le Gothard 15, celui du Simplon aurait 18 kilomètres. Mais cette augmentation de longueur et de coût sera compensée et au delà par la facilité de l'exploitation et des abords qui mettent le Simplon hors de toute concurrence possible. La construction est en outre rendue plus facile, plus prompte et beaucoup plus économique par le fait que la locomotive arrive du

nord jusqu'à pied d'œuvre, et à cause de la puissance et de la régularité des forces hydrauliques que produisent le Rhône d'une part et la Diveria de l'autre.

Au débouché sud du tunel, le chemin de fer projeté du Simplon parcourt 20 kilomètres de terrains plus ou moins accidentés où les rampes s'élèvent jusqu'à 23,7 pour mille. De là, la ligne se prolonge en plaine dans la magnifique vallée de l'Ossola pour se raccorder, d'une part, à Arona, au bord du lac Majeur dans la direction de Milan, et d'autre part, à Gazzano, au bord du lac d'Orta, dans la direction de Novare et de Gênes.

Le gouvernement italien vient de soumettre au parlement la proposition de construire et de subventionner par les 7 dixièmes du coût total cette dernière ligne jusqu'à Domo d'Ossola. Le même gouvernement a, en outre, déclaré officiellement au Conseil fédéral suisse, être prêt à construire la ligne d'accès dans son entier, jusqu'à la tête sud du tunel, près d'Iselle, pour le moment où le tunel serait percé.

Ainsi, la question des abords du tunnel du Simplon est résolue, et il reste maintenant à réunir les capitaux nécessaires pour le percement. Les plans et les devis les plus complets et les plus exacts de cette grande œuvre sont, dans ce moment, à l'Exposition universelle, section suisse. Le talent et le soin minutieux avec lesquels ce travail a été fait ont valu à son auteur, l'ingénieur Lommel, directeur technique du Simplon, les éloges des ingénieurs français les plus compétents. La Société des ingénieurs civils de France et la Société de géographie ont honoré ce projet de leur attention particulière.

M. Ceresole exprime le vœu que les membres de la Société des économistes veuillent, à leur tour, soumettre à leur examen attentif cette grande œuvre internationale. Elle se présente aujourd'hui dans des conditions de sérieux, qui lui ont fait défaut trop longtemps.

L'expérience qui a été faite au mont Cenis et celle qui se fait en ce moment au Gothard, permettent d'évaluer le coût et la durée de construction d'un tunnel d'une manière très-exacte. A la suite d'études complètes, faites dans tous les sens, celui du Simplon a été devisé à 77 millions. Cette somme est énorme, mais il faut se souvenir que la France a dépensé à elle seule 118 millions pour la moitié du mont Cenis et pour ses abords, et que le Gothard, dont le devis total était de 186 millions, accuse une insuffisance qui, par rapport au projet primitif, est de 102 millions, et qu'on n'a réduite à 40 millions qu'en portant les pentes jusqu'au 28 0/00, et en réduisant la ligne à une simple voie sur la plus grande partie

de son parcours. Ces énormes mécomptes, sous l'étreinte desquels le Gothard se débat maintenant, se sont produits tout entiers sur les lignes d'accès, et ne pourront pas se présenter au Simplon où la question des lignes d'accès est résolue.

L'Italie donne au Gothard 55 millions et l'Allemagne, 30. Pour le Simplon, les compagnies suisses et les cantons intéressés feront 12 à 15 millions; toute la question se résume maintenant en ces termes : Que fera la France?

M. Ceresole déclare ne pas être assez présomptueux pour prétendre indiquer à la France quels sont ses intérêts politiques et commerciaux. Il lui suffit de rappeler qu'en 1873, 123 députés à l'Assemblée nationale, appartenant à toutes les opinions, ont proposé une subvention de 48 millions payable en douze annuités, et que cette proposition a été renvoyée à l'examen des ministères des finances et des travaux publics, où elle est encore pendante. Les sympathies françaises pour le Simplon ne se sont point endormies, et la compagnie en a reçu des preuves nombreuses émanant des hommes les plus éminents, depuis qu'elle s'est constituée sur des bases supérieures et qu'elle a pris en main l'œuvre gigantesque qu'il s'agit de réaliser.

M. Ceresole ne veut relever qu'une considération : s'il n'existait entre le nord et le midi de l'Europe que deux grandes voies de communication, le Brenner et le mont Cenis, on pourrait se demander si le Simplon a réellement un grand avantage pour la France. Le mont Cenis et le magnifique mouvement par Marseille et la Corniche pourraient peut-être suffire. Mais le Gothard se construit et, malgré la crise par laquelle il passe aujourd'hui, il s'achèvera. Une entreprise dans laquelle l'Allemagne, l'Italie et les cantons du centre de la Suisse se sont engagés pour plus de cent millions à titre de subvention seulement, ne sera pas abandonnée à cause d'un déficit, quel qu'il soit. Il faut envisager comme certaine l'éventualité de l'ouverture prochaine de la ligne du Gothard. Or, cette ligne met en péril non-seulement les intérêts commerciaux et tout le mouvement des cantons de la Suisse française, mais aussi, et au plus haut degré, le transit et le mouvement de l'Angleterre et de la Belgique par la France septentrionale et centrale. Elle changera absolument les conditions du trafic entre les deux tiers de la France et de l'Italie. M. Ceresole ne craint donc pas d'affirmer, bien que cela puisse paraître un paradoxe, que la raison la plus puissante en faveur du Simplon c'est le Gothard.

Ce qu'il faut à la France pour pouvoir lutter contre le Gothard, c'est un passage central, dans des conditions de pente et d'exploi-

tation supérieures à celles du Gothard, et débouchant comme celui-ci, non sur Turin, ainsi que cela serait le cas par exemple pour un tunnel sous le Mont-Blanc, mais sur Milan, sur le cœur de l'Italie, et sur la voie de Brindisi, du canal de Suez et des Indes.

Cette intéressante communication est suivie d'une conversation entre MM. Olry de Labry, Ceresole et Pascal Duprat, au sujet des avantages économiques et politiques qui résulteraient de l'ouverture de cette nouvelle voie à travers les Alpes. M. Pascal Duprat dit que l'assemblée nationale (gauches et droites) s'était montrée très-favorable à une proposition de subvention pour cette entreprise internationale.

Sur l'initiation de M. le Président, M. **Simon Sterne**, avocat à New-York, fait un intéressant exposé des prescriptions par lesquelles a dû passer le mouvement libre-échangiste aux Etats-Unis.

Voici près de dix ans que M. Sterne s'est trouvé au milieu des économistes. A cette époque, il était secrétaire de la Ligue américaine du libre-échange, société alors en pleine activité ; on entretenait alors de grandes espérances sur la prochaine émancipation des entraves du protectionnisme, imposées par une politique égoïste en 1860, lorsque les membres du Congrès des Etats-Unis, appartenant au Sud, se retiraient des Chambres législatives.

Comme ces membres du Sud représentaient les libre-échangistes de l'Amérique, leur politique fut renversée. Le discrédit qui se rattachait à leurs opinions sur le maintien de l'esclavage et sur la dissolution de l'union des Etats se propagea par une association d'idées absurdes, quoique naturelles à leur point de vue, sur le commerce et pendant les premières années de la guerre de sécession, on ne pouvait pas être libre-échangiste, sans être taxé d'antipatriotisme. La guerre ayant éclaté, le pays se trouva soumis à un système de protection qui, à cette période, était inébranlable, parce que l'attention du pays ne pouvait pas se porter sur les finances et le commerce au moment où son existence même était en jeu. Une nation, comme un individu, se ressent de l'impatience contre des suggestions inopportunes, et nous, libre-échangistes, en traitant pendant la guerre notre thème favori, nous avons été jugés, — sinon avec suspicion, à peu près comme ces gens peu judicieux qui, précisément quand leur ami subit une opération des plus graves, lui annoncent que ses associés le volent et le dépouillent.

Dans un pays comme les Etats-Unis, qui ne connaît pas le loisir, versé dans toutes les questions publiques, législatives et gouverne-

mentales, on ne peut obtenir que la préoccupation d'une seule question, politique à la fois, et les autres solutions sont ajournées. — Aussi bien pour les nations que pour les individus, les problèmes les plus importants sont remis après l'expédition de ceux parfois d'une importance moindre, si ces derniers exigent une attention urgente et immédiate, tels que ceux qui ont occupé le peuple américain pendant et depuis la guerre de sécession.

La première question qui se présenta fut celle-ci : Que faire avec les États du Sud? Et le Nord conclut qu'il n'en pouvait faire une Pologne, à moins de devenir une Russie lui-même. Donc, il fallut sauver la situation et considérer l'effet des formes sur notre politique entière. Les nègres étaient non-seulement émancipés, mais armés du suffrage, et leur nombre dans quelques États était plus grand que celui des blancs, jadis en révolte.

Les Carpet-Baggers prenaient possession des États du Sud, c'était une classe d'aventuriers politiques qui, venant du Nord, s'emparaient des votants ignorants, des noirs, pour obtenir une force politique et l'employer à piller la population blanche. Ces hommes ont été appelés Carpet-Baggers, porteurs de valise, parce qu'on supposait que, à leur arrivée, la totalité de leur fortune était dans cette valise.

Cependant le gouvernement central a été appelé à maintenir cette irrégularité gouvernementale, parce que les nègres ne pouvaient se soutenir seuls, et on jugea imprudent de les laisser sous le contrôle de leurs anciens propriétaires.

Cette question concernant le gouvernement des États du Sud a divisé le pays en partis différents, et tôt ou tard la présidence dépendra de la manière de résoudre cette question. Les divisions n'ont pas porté seulement sur la question de donner des droits politiques aux nègres du Sud, mais aussi, si le Gouvernement, ainsi que l'armée, devaient être employés à conserver la force gouvernementale entre les mains de la classe inférieure, jointe à la classe spoliatrice. Il faut convenir de l'importance de ces questions de forme gouvernementale qui mettent en danger la liberté d'une nation et, par conséquent, il n'est besoin d'aucune autre explication à ce fait que la guerre ait absorbé tous les esprits.

Une autre question s'est présentée, sans avoir été résolue jusqu'ici.

Les charges énormes que la guerre a imposées au gouvernement national, la très-grande augmentation des emplois du gouvernement central, ont démontré clairement le défaut d'un système de gouvernement qui a réparti les grands et petits emplois du pays, comme le butin de la guerre, au nombre de 100,000 environ,

parmi les chefs et les partisans du parti victorieux, sans tenir compte du mérite, sans examen. La démoralisation résultant d'un tel système était si transparente, que les penseurs sur lesquels on avait compté pour le progrès des idées de libre-échange, ont préféré se consacrer à la réforme du service civil comme à un objet de première importance. Ainsi, la question commerciale a été encore ajournée pour laisser la place à une autre d'une importance apparemment plus grande encore.

Enfin, avec une importance plus grande encore, arrive notre système monétaire, éprouvant chaque jour des fluctuations et rendant par là toute transaction commerciale incertaine, transformant tous nos négociants en joueurs. Ce legs de guerre réclamait la plus grande attention, puisque nos communistes demandaient l'extension indéfinie du papier-monnaie gouvernemental dont la seule base était leurs espérances exagérées dans le développement de la richesse future du pays comme le moyen d'égaliser les conditions sociales. Par conséquent, nous n'avons pu négliger cette question.

Nous sommes obligés de livrer nos batailles aussi souvent sur le terrain choisi par nos adversaires que sur le nôtre, et si les communistes se cachent aussi bien derrière l'inondation du papier-monnaie que sous la protection, nous avons à combattre en premier lieu l'inondation et ensuite le système protecteur, parce que l'inondation du papier-monnaie constitue un plus grand danger pour la communauté que le système protecteur.

C'est par ces raisons que dans ces dernières années nous avons été forcés de combattre pour maintenir la résolution nationale de reprendre les payements en espèces au 1er janvier 1879 ; et la cause du libre-échange de rechef a été ajournée jusqu'à l'achèvement de cette lutte.

Permettez-moi, dit M. Sterne, de vous rappeler encore le fait, que le papier-monnaie et la spéculation prévalents depuis 1866 à 1872, nous avait amené une période de prospérité apparente — une splendeur inouïe dans notre pays, — où l'Europe a dépensé plus de huit cent millions de dollars pendant ce peu d'années pour construire environ 25 milles de chemins de fer, — où la valeur des biens immeubles a doublé et triplé,— où des mines d'or et d'argent ont été ouvertes — et où les dépenses générales extraordinaires ainsi que la prospérité extérieure ont permis aux produits de l'Europe de se répandre dans le pays en dépassant les barrières de la protection, — où tout paraissait être en état parfait, malgré la politique protectionniste.

C'est seulement depuis la réaction de 1873, il y a moins de cinq

ans, que les Etats-Unis ont compris que tout n'était pas pour le mieux, et comme l'ivresse peut quelque temps cacher les influences affaiblissantes d'une maladie intérieure, les blessures qui nous ont été faites par le système protectif restaient cachées sous une prospérité mensongère amenée par les spéculations et le papier-monnaie.

Et quelles sont nos espérances pour l'avenir?

Pour la première fois depuis seize ans, l'un des grands partis politiques (démocratique) est entré dans les dernières élections au siége présidentiel avec le drapeau du libre-échange, et quoiqu'il n'ait pu faire obtenir le siége présidentiel à son candidat politique, il y a beaucoup de personnes qui le croient élu effectivement, car personne ne peut nier que les voix obtenues par lui n'eussent une majorité populaire de 200,000 à 300,000 suffrages.

L'éducation de nos jeunes gens est confiée à des professeurs d'économie politique qui sont des libres-échangistes.

Les conférences des Walcker, de Yale, des Perry du Collége William et des Denham de Haward, obtiendraient même l'approbation d'un Bastiat et d'un Cobden.

Aussi, la victoire remportée il y a peu de temps en France, lorsqu'il s'est agi de ne pas permettre aux nécessités financières de revenir aux chaînes protectionnistes et de rester fidèles aux principes du libre-échange adoptés en 1859, ne peut qu'exercer une influence saine et bienfaisante sur l'opinion publique aux Etats-Unis, et cet espoir d'une solution prochaine et favorable à la question du libre-échange repose sur ce fait, que les questions de la guerre et de ses suites disparaissent rapidement, que le système métallique sera repris en 1879 et que, renonçant à une prospérité mensongère, le peuple intelligent reconnaît que l'on arrive à la vraie prospérité par le moyen de la liberté du commerce.

M. Félix Limet, rédacteur de *l'Abeille* de la Nouvelle-Orléans, ne partage pas les espérances de M. Sterne; il s'en faut de beaucoup, selon lui, que les Américains soient disposés à se ranger sous la bannière libre-échangiste.

La vérité est qu'ils sont fort peu familiarisés avec les principes économiques. Néanmoins, il y a une réaction sensible contre les tarifs prohibitifs, surtout dans les Etats agricoles du Sud et de l'Ouest. Les Etats industriels eux-mêmes commencent à souffrir du manque de débouchés; l'industrie américaine met en œuvre aujourd'hui 1 million et demi de balles de coton, et elle ne serait pas fâchée de vendre au dehors l'excédant de ses produits, dont la consommation intérieure n'absorbe pas la totalité. M. L. Chotteau,

délégué du Comité parisien, est donc arrivé en Amérique dans un moment favorable : on pourra, avec beaucoup d'efforts, obtenir la conclusion d'un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis, et peut-être l'abaissement de certains articles du tarif général ; mais il n'est pas probable qu'on aille au delà, le parti protectionniste étant encore très-puissant aux Etats-Unis. (Voyez la chronique.)

M. Chadwick, membre du club d'économie politique de Londres, fait à son tour en anglais une intéressante communication qui est traduite par M. F. Passy.

L'honorable invité dit en substance que pour introduire l'économie politique dans l'enseignement, ainsi qu'on en exprime si justement le désir, il faut simplifier le système d'éducation de façon à gagner du temps. C'est à quoi l'on peut arriver, dit-il, en appliquant davantage le système dit du divise-temps, c'est-à-dire en réduisant les heures d'école pour faire place à des heures d'exercice physique et d'apprentissage professionnel. Par ce système, assure-t-il, on a reconnu la possibilité d'épargner plusieurs années sur le temps ordinaire; les enfants n'apprennent pas seulement aussi bien et aussi vite, mais plus vite et mieux.

Ces considérations se trouvent indiquées, du reste, dans le travail *On Publics health*, qui vient d'être présenté.

M. F. Passy, en se faisant l'interprète de M. Chadwick, ajoute pour son compte quelques observations à celle du savant invité, et exprime, lui aussi, la pensée que le temps donne aux exercices et à l'apprentissage des maniements des outils, bien loin de nuire aux études, y servent au contraire; la réceptivité de l'intelligence pour une connaissance n'étant nullement atteinte par l'acquisition d'une autre connaissance, et l'adresse professionnelle ne pouvant que gagner à la culture de l'esprit, tandis que de son côté l'esprit gagne au développement harmonieux des organes extérieurs. *Mens sana in corpore sano.*

A ce propos, M. Joseph Garnier signale à la réunion les efforts très-méritoires de M. le comte d'Esterno, un des vice-présidents de la Société, qui pour abréger le temps et simplifier les travaux de l'enfance, a imaginé une méthode pour apprendre à lire. Cette méthode consiste dans une orthographe simplifiée et rationnelle, à l'aide de laquelle les enfants peuvent apprendre à lire en quarante jours. Pour amener ensuite les enfants à l'orthographe usuelle, il suffit de vingt jours. M. d'Esterno vient de consacrer un an de sa vie et une somme assez ronde pour ces essais, qui ont nécessité

des soins et de la persévérance, car ce n'est pas sans peine que M. d'Esterno a pu obtenir des élèves et faire constater les résultats qu'il a obtenus, et que MM. Joseph Garnier et F. Passy ont pu apprécier par eux-mêmes.

OUVRAGES PRÉSENTÉS :

*Société d'économie politique de Lyon.* Compte-rendu analytique (1877-78). Liste des membres. Questions discutées (1).

Cette intéressante publication contient, en outre, le compte-rendu du banquet d'avril, dans lequel il a été porté des toasts relatifs à la fondation de la Société. M. le secrétaire perpétuel y a remarqué une lacune : les orateurs lyonnais n'ont pas songé à rappeler la part prise à cette création par M. A. Courtois, questeur de la Société d'économie politique de Paris. Ce dernier, qui a habité Lyon pendant quelques années, a été le promoteur des premières réunions d'où est née la Société lyonnaise.

*Economic monographs* (n° VII). *Suffrage in cities*, by SIMON STERNE (2).

*The railway in ist relations to public and private interest.* Address of SIMON STERNE, before the merchants and business men of New-York (3).

L'orateur signale le besoin d'une législation uniforme dans un pays où les nouvelles voies se sont constituées sans règle.

*Public health.* Address by EDWIN CHADWICK (4).

Mémoire lu au Congrès de l'association des sciences sociales tenue à Abercomen en 1877 par le président de la section d'hygiène.

Résumé dans le suivant.

*De la santé publique, mémoire*, etc., par M. Frédéric Passy (5).

Lu à l'Academie des sciences morales et politiques.

*La lecture apprise en 60 jours* (150 *heures d'étude*), d'après la méthode de D'ESTERNO (6).

---

(1) Lyon, 1878. In-8 de 368 p.

(2) New-York, 1878. In-8 de 42 p.

(3) New-York, 1878. In-8 de 38 p.

(4) London, 1877. In-8 de 59 p.

(5) In-8 de 20 p., extrait des Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques.

(6) Paris, 1878. Dupont. In-8 de 58 p.

# BIBLIOGRAPHIE

Le bon sens dans les doctrines morales et politiques, ou *Application de la méthode expérimentale à la philosophie, à la morale, à l'économie politique et à la politique*, par M. Ambroise Clément. — Guillaumin, 2 vol. in-8°. Paris.

L'auteur de cet ouvrage est bien connu des lecteurs du *Journal*, dont il est un des collaborateurs les plus anciens et les plus estimés. Pour ce motif, il est inutile de le leur présenter. Ne parlons donc que de son ouvrage.

Le titre et le plan de ces deux volumes indiquent, ce nous semble, que M. A. Clément a voulu y résumer ses travaux antérieurs et en donner en quelque sorte le résultat définitif. Quel sujet, en effet, que celui qui embrasse la philosophie, la morale, l'économie politique et la politique! Si l'on y ajoutait l'histoire et le droit, ce ne serait pas moins que le groupe entier désigné sous le nom de « sciences morales et politiques ».

Nous avons d'abord jeté les yeux sur le plan de cet ouvrage et nous l'avons vu divisé en quatre parties, de longueur et de valeur inégales, correspondant aux quatre branches d'études mentionnées dans le sous-titre : philosophie, économie politique, morale et politique, subdivisées elles-mêmes ainsi qu'il suit :

I. La philosophie occupe cinq livres, traitant : 1° de la philosophie spiritualiste; 2° de la psychologie expérimentale; 3° de la métaphysique spiritualiste; 4° de la métaphysique expérimentale ou inductive; 5° de la méthode.

II. L'économie politique remplit quatre livres, traitant : 1° de la nomenclature raisonnée; 2° des lois économiques naturelles; 3° des perturbations des lois économiques naturelles, dues à l'ignorance, aux erreurs, aux mauvaises directions des sociétés; 4° de la description des phénomènes de la production et de la distribution des richesses dans chacune des grandes divisions de l'industrie générale, sous un régime de liberté et des perturbations qui y sont apportées sous d'autres régimes, ou applications de la science dans ces divisions.

Les parties III et IV ne se subdivisent qu'en un petit nombre de chapitres et n'occupent guère ensemble plus de 200 pages. — Enfin, l'ouvrage est précédé d'une introduction et suivi de conclusions générales.

M. Ambroise Clément est un controversiste, nos lecteurs le savent; s'ils l'ignoraient, l'examen du plan de cet ouvrage le leur indiquerait

suffisamment. Il n'a point essayé de remanier les anciennes classifications, d'agrandir la science en remontant aux faits irréductibles et en simplifiant : il s'est borné à réfuter les doctrines intuitives, à rappeler celles qui avaient été établies depuis longtemps par l'école expérimentale, à discuter quelques détails de nomenclature économique et quelques théories personnelles de Bastiat.

Non-seulement cet ouvrage se limite à la controverse sur des thèmes posés par les alliés ou les adversaires, mais il se limite aux travaux accomplis il y a trente ans. L'auteur est un disciple fidèle de J.-B. Say, de Ch. Comte, de Ch. Dunoyer; il a lu Bossi avec considération et Bastiat avec réserve. Quant à tout ce qui a été fait depuis cette époque, il ne semble pas en avoir entendu parler. Ni les travaux de psychologie faits en Angleterre, ni ceux dont l'économie politique a été l'objet n'ont mérité son attention. Asssi n'est-il pas étonnant que son ouvrage consciencieux et honnête ait un aspect un peu vieillot.

Une des parties les plus originales de cet ouvrage est celle dans laquelle sont discutées les doctrines spiritualistes et éclectiques. Il y a là un travail de dissection fait avec soin et plein d'intérêt pour un curieux. Peut-il convertir un adepte de la philosophie attaquée? J'en doute beaucoup et l'auteur peut-être en doute également. On peut y trouver un sujet de lecture utile, propre à susciter la réflexion, mais rien qui emporte conviction. Pourquoi ? Parce que l'auteur a accepté les questions telles qu'elles étaient posées, a réfuté une solution et en a proposé une autre, contre laquelle un philosophe spiritualiste ne manquerait pas d'objections. Il s'est peut être aussi avancé un peu bien loin dans les régions de la métaphysique, où nous n'avons garde de le suivre.

L'économie politique occupe presque la moitié de l'ouvrage et cependant nous n'avons trouvé dans cette partie aucune vue nouvelle propre à faire avancer la science. La controverse relative à la définition des termes manque d'intérêt, parce que l'auteur n'a pas considéré le sujet d'ensemble et s'est attardé dans la discussion de détails insignifiants. Comme il n'a pas soupçonné que la séparation de la science et de l'art eût quelque importance, il a constamment mêlé l'un à l'autre, ce qui a jeté dans son travail une inévitable confusion. Les questions relatives à la constatation des lois naturelles et celles relatives à la conduite de la société s'y trouvent constamment enchevêtrées, de telle sorte que les premières présentent toujours un aspect quelque peu étroit. D'aillleurs la discussion dont elles sont l'objet est souvent confuse, particulièrement lorsqu'elle est coupée de digressions philosophiques ou religieuses, sur la nécessité de croire en Dieu et en l'autre vie, par exemple, ou sur l'inconvénient des croyances catholiques.

La discussion de la nomenclature économique présente aux personnes qui s'intéressent à la sience un certain intérêt. Comme les définitions,

que l'on place au commencement des traités, sont en réalité la fin de la science, on cherche volontiers dans un ouvrage nouveau ce que l'auteur pense ou propose en cette matière. Nous devons avouer que cette partie du travail de M. A. Clément nous a causé quelque désappointement. Nous n'y avons guère trouvé que quelques critiques dirigées contre un certain nombre de définitions anciennes et ces critiques ne nous ont pas semblé toujours exactes.

M. A. Clément reproche, par exemple, à J. St-Mill et à M. H. Passy d'avoir soutenu que la valeur n'était qu'un rapport entre deux quantités dont l'un des termes ne peut s'accroître ou se réduire sans que l'autre soit affecté en sens inverse. Cela veut dire que si l'on exprime par un mètre de drap la valeur d'un hectolitre de blé, la valeur du drap ne pourra hausser sans que celle du blé baisse d'autant et réciproquement, proposition qui me semble évidente. « Ceux qui soutiennent cette opinion, dit M. Clément, n'admettent donc pas que la somme des valeurs grandit ou se réduit avec la quantité totale des objets valables. » Non sans doute, parce qu'ils ne comprennent pas qu'il existe, ou qu'il puisse exister une *somme de valeurs* ; ils ne connaissent que des sommes d'objets valables. M. Clément ne s'est pas aperçu qu'il prenait successivement le mot *valeurs* dans deux acceptions tout différentes, la première appartenant au langage de la science, la seconde au langage de la bourse. Mille mètres de drap échangés contre mille hectolitres de blé constituent assurément une richesse plus grande qu'un mètre de drap échangé contre un hectolitre de blé, mais dans les deux échanges, le blé et le drap ont eu exactement la même valeur.

Une autre proposition inexacte, parce qu'elle est trop générale, vient de Bastiat : c'est celle que « chaque progrès anéantit de la valeur. » M. Clément emploie de longues pages à la réfuter. Peut-être l'aurait-il admise, avec les restrictions qui résultent de la loi de la rente, si, après une analyse patiente du coût de production, Bastiat avait conclu que « la valeur habituelle d'un produit est en raison directe du travail nécessaire pour obtenir ce produit », d'où la conséquence que « tout progrès de l'industrie ayant pour effet de réduire le travail nécessaire pour obtenir un produit donné, tendrait à réduire la valeur de ce produit. » Mais quoi ! dit M. Clément, il n'y a pas d'exemple que la valeur d'un produit coûteux soit tombée à zéro. Cela tient à ce que tout produit coûteux ne s'obtient qu'au prix d'un travail qui, quelque réduit qu'il puisse être, ne saurait être obtenu sans rémunération. — Néanmoins et malgré quelques confusions semblables à celle que nous venons de signaler, la partie du livre qui est employée à la critique de quelques propositions de Bastiat a une valeur incontestable.

Nous n'en dirons pas autant des tentatives de l'auteur pour définir la propriété. Il tient à ce qu'elle soit le résultat d'une loi naturelle et blâme

les jurisconsultes qui, comme Bentham, y voient un résultat de la loi. Pourquoi? Parce que cette doctrine a été professée par Louis XIV et par Babeuf! Nous craignons qu'en cette circonstance M. A. Clément ait un peu méconnu ce qu'est la propriété et qu'il n'ait confondu la loi avec le caprice d'un législateur d'aventure. Il est certain d'ailleurs qu'en cette matière il a abandonné sa propre méthode et dogmatisé d'intention.

En cette matière, il n'y a qu'un fait naturel et nécessaire, c'est qu'il y ait une appropriation quelconque des richesses. D'ailleurs tous les régimes d'appropriation qui ont existé ou peuvent exister sont naturels; mais ils ne sont ni également, ni indifféremment favorables aux développements de la puissance du travail. M. A. Clément constate lui-même l'existence de la propriété collective dans les temps anciens. Cette forme de propriété était donc naturelle et serait naturelle encore, si elle avait pu exister jusqu'à ce jour. On lui a préféré une autre forme, également naturelle, qui doit l'existence, comme celles qui l'ont précédée, aux préférences des hommes manifestées par les coutumes ou par les lois. Donc, je crois que, sur ce point, les jurisconsultes ont raison contre M. Clément, contre Bastiat et un grand nombre d'autres écrivains respectables.

Nous n'insisterons pas sur les parties de cet ouvrage qui traitent de la morale et de la politique. Comme les précédentes, elles contiennent des vues justes et attestent chez l'écrivain des qualités très-estimables. L'auteur y défend vigoureusement le principe d'utilité contre les principes soutenus par les écoles intuitives, et les pages qu'il a écrites sur ce sujet méritent une attention particulière.

Cette lecture sera certainement utile et ne saurait en aucun cas être nuisible. C'est beaucoup, et il n'est pas, de notre temps, un grand nombre de livres auxquels on puisse adresser avec raison un pareil éloge. C'est le complément naturel des ouvrages de Ch. Comte, sur la législation et la propriété, de Ch. Dunoyer, sur la liberté du travail. Ceux qui ont lu ces ouvrages trouveront dans les deux volumes de M. A. Clément de nouveaux et intéressants développements des mêmes principes. Ils y trouveront aussi quelque chose de l'humeur batailleuse des maîtres.

Courcelle Seneuil.

---

Libre échange et protection (free trade and protection). An inquire in to the causes which have retarded the general adoption of free trade since its introductions in to England, by Henry Fawcett, 1878. — Londres, 1878, Mac Millian ; 1 vol. in-8° de 175 pages.

Ce petit in-octavo répond à tout ce que l'on était en droit d'attendre de M. Fawcett.

M. Fawcett s'est proposé, avant tout, de prouver que les résultats de

la liberté commerciale, pratiquée en Angleterre depuis 30 ans, en France depuis 20 ans, et du système protecteur organisé aux Etats-Unis, depuis un siècle, mais successivement porté, surtout depuis 1866, à ses dernières conséquences, avaient au point de vue des faits, confirmé les théories les plus importantes de la science économique. Delà le haut intérêt de ce livre. Il faut ajouter que, depuis quelques mois la question de la liberté commerciale, dans laquelle se trouve comprise aussi celle de la liberté du travail, est plus ardemment débattue. En Angleterre, en Allemagne, en Italie, en France, partout, sous l'empire de la longue crise que le monde des affaires subit, la polémique sur le libre échange, la protection, les traités de commerce, reprend le premier plan. Aux Etats-Unis les excès du système protecteur et les maux provoqués par ces excès, sont, en ce moment, le point de départ d'une réaction rapide, accentuée, énergiquement conduite en faveur de la liberté commerciale, — de même que la persistance, sur le continent, de la crise, de la dépression comme l'appelle M. Fawcett, est le prétexte de manifestations protectionnistes.

Ainsi à l'intérêt des questions débattues est venu se joindre l'a-propos de l'occasion.

Les questions examinées par M. Fawcett sont précisément celles que, soit sur le continent, soit aux Etats-Unis, les gouvernements, les assemblées délibérantes, les chambres de commerce, les meetings, les associations de tous genres, les journaux, les brochures traitent tous les jours : La dépression du commerce, le renouvellement des traités de commerce, — la réciprocité. — Les effets du système protecteur aux Etats-Unis, effets de la liberté commerciale en Angleterre et en France. La raison de l'excédant des importations sur les exportations. Les primes de sortie directes ou indirectes. Les droits d'entrée au point de vue fiscal ou prohibitif.

Le chapitre principal est consacré à prendre corps à corps les principaux arguments que l'école de la prohibition reproduit avec un zèle infatigable si ces arguments reparaissent toujours malgré toutes les défaites qu'ils ont éprouvées ; c'est qu'ils reposent sur le goût inextinguible de l'homme pour le monopole et la sécurité aux dépens d'autrui. M. Fawcett ne compte pas moins de treize argements principaux, mais ces treize arguments peuvent être ramenés aux cinq suivants :

1° La protection est une condition de la production dans les Etats jeunes ou dépourvus des industries, cultures ou moyens de production qu'ils veulent acquérir.

2° La protection est une nécessité pour compenser les avantages naturels ou les charges particulières des Etats producteurs appelés à lutter sur les marchés du globe.

3° La protection assure le maintien ou favorise la hausse du salaire.

4° La protection donne une direction si importante au capital et au travail qu'elle doit être générale, permanente et inattaquable.

5° La protection garantit aux Etats qui y ont recours la balance du commerce et les bénéfices des transports.

Ces cinq arguments contiennent la véritable substance de l'entière théorie du système protecteur; leur réfutation est la réfutation de tout le système.

Pour les trois derniers, il est difficile de donner une réfutation plus claire, plus présomptoire que celle présentée par M. Fawcett. Ecrivant dans d'autres temps, s'adressant à d'autres hommes que Bastiat. M. Fawcett a adopté une forme différente; ses raisons ne trouvent pas seulement leur force dans la déduction des idées, mais dans les inductions qui résultent des faits.

Ainsi sur la question des salaires, M. Fawcett prouve que, depuis 1870, la condition du travail aux Etats-Unis est devenue déplorable, que le courant d'immigration d'hommes aux Etats-Unis a été remplacé par un courant en sens opposé, que la baisse des salaires et la hausse de tous les objets de consommation usuelle accablent l'ouvrier américain, que les progrès du paupérisme sont alarmants; au contraire il établit que jamais les ouvriers anglais n'ont été dans une situation plus favorable, que leurs salaires ont augmenté, que les objets de consommation usuelle ont diminué de prix; le paupérisme a diminué, que même en 1876, année la moins prospère de la décade actuelle, les dépôts aux caisses d'épargnes se sont accrus.

Si nous appliquons à la France les termes de ce tableau comparatif, n'est-il pas certain que même, après la crise formidable de 1870, la liberté commerciale a été partout favorable à la condition du travail et à la situation des ouvriers? les dépôts à la caisse d'épargne ou les placements en rentes sur l'Etat l'attestent; il en est de même des progrès réalisés par l'instruction, par la moralité, par l'aisance générale des familles, indiquée par l'amélioration du logement, du vêtement et de l'alimentation.

La nécessité de généraliser le système protecteur et de le rendre chaque année plus excessif et plus violent (c'est le quatrième argument), est reconnue par les partisans mêmes du système. Elle est démontrée par l'histoire commerciale de la France de 1815 à 1848 et par l'histoire contemporaine des Etats-Unis. Comme il s'agit en effet, de porter le coût de la production à un taux tel que toute concurrence doit être impossible même à rêver, il faut que chaque producteur ait sa part et que cette part soit absolument garantie. Par suite les taxes destinées à tout enchérir doivent toujours s'étendre et toujours s'aggraver.

Le monopole doit être toujours plus vaste et plus inexorable. La moindre fissure compromet le système tout entier. C'est ce qui explique les extrémités terribles auxquelles il a conduit l'Angleterre en 1843, la France en 1847 et les Etats-Unis l'année dernière.

Nous n'insisterons pas sur le cinquième argument M. Fawcett l'a développé avec grand soin, parce que la plupart des esprits, même en Angleterre, et surtout en France, en sont encore à croire à la balance du commerce, ce fondement de la crédulité publique, exploité avec une intarrissable ardeur par tous les protectionnistes des deux mondes. Exporter le plus possible, importer le moins possible, vendre le plus possible, acheter le moins possible. Donc vendre sans acheter. Nous allons revenir sur cet inépuisable sujet à propos de la question de l'excédant des importations.

Passons maintenant aux deux premiers arguments, les plus importants. Ils se résument dans la fatalité du système protecteur pour les Etats jeunes ou soumis à des conditions moins avantageuses de production. En ce qui est du premier, M. Fawcett fait remarquer que les Etats jeunes ayant avant tout besoin de former et d'accroître leurs capitaux, les taxes prohibitives sont un obstacle direct à cet accroissement. L'enchérissement de la production retombe sur les consommateurs et amoindrit pour eux la possibilité de l'épargne. C'est l'une des objections auxquelles les partisans de la prohibition ont renoncé à répondre. M. Fawcett cite les bois du Canada repoussés du sol américain par des taxes excessives, ces taxes et celles sur les fers anglais ont ruiné la marine américaine. Avant qu'elles fussent votées la marine américaine prenait 80 0/0 dans le commerce maritime de l'Etat. Depuis elle a été réduite à moins de 30 0/0. Quelle plus grande perte de bénéfices, de capitaux peut-on invoquer? Et quelle décisive réponse à la prétention des prohibitionnistes de se réserver par leurs taxes les bénéfices des transports?

En ce qui est du second, M. Fawcett, laissant de côté la question des avantages naturels, s'occupe avant tout des conditions particulières, accidentelles d'infériorité dans la production. Il fait remarquer qu'il est trop difficile de connaître exactement toutes les charges que la production supporte dans les divers Etats pour les comparer entre elles. Il ajoute que si à cet égard le principe de compensation était accepté, il devrait en être de même pour toutes les améliorations mécaniques, scientifiques ou autres qui pourraient se produire dans un Etat ou dans un autre. Ainsi le procédé Bessemer, appliqué d'abord en Angleterre, aurait pu motiver une demande de protection de la part des maître de forges français, bien qu'il soit plus favorable aux minerais de fer français qu'aux minerais anglais, et la peigneuse Heilmann appliquée d'abord en France aurait pu motiver une demande de protection des filateurs et tisseurs de laines anglaises, bien qu'aujourd'hui cette belle machine

soit plus répandue en Angleterre qu'en France. Tel est le fond du grand débat entre les raffineurs français et les raffineursanglais. M. Fawcett y voit une question de primes à l'exportation. Ce point de vue n'est pas tout à fait exact La raffinerie française est plus puissante, mieux outillée, mieux dirigée que la raffinerie anglaise, elle parvient à des résultats supérieurs, de même que la filature de coton anglais parvient à filer des numéros fins dans de meilleures conditions que les filateurs français.

Faut-il par des taxes compenser ces avantages? Mais ils se compensent eux-mêmes. La raffinerie française échange ses pains et la filature anglaise ses fils. Il y a mieux, la compensation s'établit même dans les diverses branches de l'immense industrie des textiles. La France a besoin des fils de coton anglais, et l'Angleterre des laines peignées françaises. Dans cet échange c'est même la France qui a l'avantage.

Ce qui est vrai des taxes et des industries créées, est encore plus vrai des avantages naturels. L'Angleterre possède un avantage naturel bien grand dans ses mines de charbon, M. Fawcett se demande donc si elle n'aurait pas intérêt à se procurer des ressources par une taxe à la sortie. Il le nie au point de vue spécial de l'Angleterre, car cette taxe ferait payer plus cher le charbon aux consommateurs anglais eux-mêmes en décourageant les progrès de l'extraction; mais il faut aller plus loin. La taxe serait contestée par les Etats voisins de l'Angleterre. Cette contestation serait-elle légitime? Sans aucun doute. La possession de certains avantages naturels ne saurait être un monopole. Tous les peuples sont appelés à y participer. Les traités de commerce ont pour objet de garantir cette participation et le libre échange de l'exercer.

Des diverses autres questions traitées avec une égale compétence par M. Fawcett, les plus nouvelles, les plus actuelles, les plus intéressantes sont celles de l'excédant des importations sur les exportations et de la réciprocité.

Pas de jour où quelque journal, quelque revue ne se fasse l'écho des craintes, des plaintes et des erreurs persistantes du public à ce sujet. Pas mal d'économistes se montrent hésitants. Au fond, c'est toujours la vieille erreur de la balance. Un milliard d'importations, = 1,500 millions d'exportations. — bénéfice net 500 millions, c'est le raisonnement universel. Par contre un milliard d'exportation, 1,500 millions d'importations. Perte sèche : 300 millions. La réfutation de M. Fawcett est péremptoire. A partir de 1846, chaque année les importations ont excédé en Angleterre les exportations, cependant depuis 30 ans le capital de l'Angleterre a au moins triplé; même phénomène en France. Depuis, la France s'enrichit, elle importe plus qu'elle n'exporte; qu'elle s'enrichisse, la preuve en est dans le taux de ses fonds publics et dans le produit annuel des taxes successorales; quant aux Etats-Unis l'excédant est du côté des exportations qui est d'environ 425 millions. Or, de ces trois

grands États quel est celui qui est le plus gravement affecté par la crise actuelle? Voilà la réponse brutale des faits, la réponse économique : c'est que l'Angleterre devenue libre a pour clients et pour acheteurs le monde entier, c'est que la France commence aussi à se constituer une pareille clientèle. Ainsi elle est aujourd'hui assez riche pour faire de Lyon non-seulement le centre de l'industrie mais le centre du commerce de la soie, qui se paie au poids de l'or. Les importations de l'Angleterre et de la France représentent la masse de rentes, profits, salaires, revenus de tout genre qui sont la rémunération du plus grand capital qu'aucun peuple ait encore amassé.

Sur la question de réciprocité, M. Fawcett n'est pas moins topique, nous l'en félicitons vivement; cette question brûlante a été débattue dans la séance de la Société d'économie politique du 5 juillet, M. Garnier et M. de Molinari ont maintenu le principe scientifique de la réciprocité combattu par M. de Lavelaye.

Il en est, dit M. Fawcett, des États qui adoptent pour base de leur état économique la liberté comme de ceux qui adoptent sa protection Il n'y a pas de terme moyen. Du jour où l'Angleterre frapperait les vins français parce que la France surtaxerait les filés anglais, elle donnerait l'exemple d'une confiance moindre dans la liberté. S'imposer la condition de réciprocité, ce serait faire croire que les avantages de la liberté ne naissent que de la réciprocité. Eh bien! depuis 20 ans, les États-Unis ont été fermés aux produits anglais pendant que l'Angleterre demeurait ouverte aux produits américains. De ces deux grands États, quel est celui dont la situation a le plus profité? En 1875, l'ensemble des exportations de l'Angleterre, en objets manufacturés seulement, à dépassé 3 milliards, il ne s'est pas élevé à 100 millions pour les États-Unis, malgré la supériorité de leur population et les resssources de tout genre de leur immense territoire.

La réciprocité aurait empêché l'Angleterre de demander aux États-Unis les matières premières ou les denrées alimentaires qui lui étaient nécessaires, on les lui aurait fait payer plus cher. Sans doute l'Angleterre aurait eu plus d'avantage à pouvoir vendre comme acheter sur les grands marchés américains. Ne pouvant vendre, elle a eu encore bien plus d'avantage d'y acheter que si elle n'avait pu ni y vendre ni y acheter.

La libre introduction des matières premières, des denrées alimentaires a été extrêmement favorable à sa propre industrie en lui fournissant les éléments indispensables de la vie et du travail. Quant à la concurrence des objets manufacturés venant d'Amérique, elle a servi à maintenir les prix de la production indigène à leur taux le moins élevé, par suite et accroître l'épargne et les capitaux par les économies des consommateurs. Si les consommateurs américains ont été privés de partici-

per aux avantages de l'industrie anglaise, les consommateurs anglais sont demeurés libres de profiter des avantages de l'agriculture et de l'industrie américaine.

Les Etats-Unis ont fait d'immenses efforts pour combattre la concurrence des fers et des cotons anglais, ils ont multiplié les taxes ou les prohibitions ; ils essaient partout de substituer leurs produits aux produits anglais, mais partout sans succès, par ce que les tarifs, qui protègent contre la concurrence étrangère surélèvent les frais de production et, par suite, interdisent l'exportation. En 1876 la totalité des importations de coton manufacturé en Angleterre a été de 45 millions de francs, contre 1,660 millions d'exportations de coton manufacturé en Angleterre. La totalité des fers importés en Angleterre s'est élevée à 62 millions, mais l'Angleterre en a exporté pour 417 millions.

E. Fournier de Fleix.

---

Paris. — Chemin de fer transversal *à air libre, dans une rue spéciale; passage couvert pour piétons*, par Louis Heuzé, architecte; Paris, A. Lévy, libraire-éditeur, grand in-4°, avec planches.

Les chemins de fer métropolitains sont le complément nécessaire du réseau des chemins de fer généraux des grands États. Ils existent à Londres, ils existeront à Paris. Les lignes de ceinture ne dispensent pas de les construire. Elles relient entre elles les grandes lignes divergentes ; elles ne les font pas pénétrer au cœur des capitales ; elles ne les attachent pas les unes aux autres par un même nœud étroit et solide. Les chemins métropolitains, au contraire, leur donnent à toutes un point de départ et d'arrivée commun, où se centralisent les transports du commerce, d'où rayonne à tout instant le mouvement décentralisateur de la population.

Mais ces chemins sont une œuvre colossale et il ne faut pas la manquer en l'entreprenant.

Le plan qui jusqu'ici peut être considéré comme le plan officiel des chemins de fer métropolitains de Paris, concéderait au syndicat des grandes Compagnies dont les lignes y aboutissent,— moyennant une subvention de 106 millions, c'est-à-dire des deux tiers de la dépense présumée,— un ensemble de voies souterraines dont la gare centrale serait établie à sept mètres au-dessous du sol, dans l'angle S.-O. des galeries du Palais-Royal. Trois lignes se détacheraient de cette gare : la première, pour aller à la Bourse, à l'Opéra, à la Gare Saint-Lazare et à la station des Batignolles ; la seconde, gagnant les Halles, le boulevard Sébastopol, le boulevard Saint-Denis, le boulevard de Strasbourg, la Gare de l'Est, la Gare du Nord et la Gare d'Ornano sur le chemin de

ceinture, avec un embranchement dirigé de la rue de Turbigo au Château-d'Eau, à la Bastille, au quai Morland, à la Gare de Lyon, à celle de Vincennes, et à celle d'Orléans; la troisième, tracée sous le Carrousel et sous la Seine, et allant du Palais-Royal à la place Saint-Germain-des-Prés, aux gares Montparnasse, de Sceaux et de Gentilly.

Une quatrième ligne, partant de la Gare d'Orléans irait, en outre, à la Halle aux Vins; une cinquième, à l'École Polytechnique, au boulevard Saint-Michel, au boulevard Saint-Germain et au quai d'Orsay, jusqu'à la rencontre des amorces de la ligne de l'Ouest à Grenelle.

Ce projet, étudié par le conseil des Ponts et Chaussées, semble présenter des difficultés de construction considérables, au travers d'un sol dont la stabilité n'est pas parfaite, et sous les égouts, le canal Saint-Martin et la Seine. Mais, ces difficultés vaincues, et en supposant écartés les hasards d'une série illimitée d'indemnités, ne peut-on pas considérer comme à peu près certain que la population parisienne n'aura jamais un grand goût pour les parcours souterrains et que, pour d'autres causes encore, l'opération ne sera pas financièrement fructueuse. Il convient d'y regarder à deux fois avant de prendre le parti de creuser sous nos maisons, sous nos monuments et sous la Seine ces longues sinuosités de catacombes, et d'examiner s'il n'est pas possible de donner à Paris des chemins de fer qu'il serait moins désagréable de fréquenter, moins coûteux de construire, plus avantageux d'exploiter.

A la rigueur, il est permis de considérer comme secondaire la question de la dépense de l'établissement et des produits de l'exploitation; ce qui importe le plus, c'est que ces chemins ne soient pas, sous le sol, une cause possible de détérioration permanente de nos édifices et que la population ne soit pas condamnée ou à s'en servir contre son gré ou à ne pas s'en servir et à n'en pas avoir d'autres à sa disposition, parce que la dépense une fois faite, on ne pourrait la recommencer.

Les chemins à air libre seraient bien préférables. On en a proposé plusieurs. Le plan le mieux préparé est celui de M. Vauthier, ingénieur des ponts et chaussées et conseiller municipal de Paris qui dès 1865 proposait d'établir une ligne en élévation, à la hauteur d'environ 6 mètres, sur le sol des boulevards extérieurs et sur les quais de la rive droite de la Seine. Mais ces chemins circulaires ou longitudinaux, si nécessaires qu'ils soient, ne satisfont qu'à une partie du programme de la circulation intérieure et ils ne peuvent se passer du complément d'une ou de plusieurs lignes transversales. M. L. Heuzé estime que ces lignes transversales devront un jour être assez nombreuses et se rapprocher les unes des autres à la distance moyenne de cinq cents mètres, et en attendant, il s'est occupé d'un tracé central qui pût subvenir aux premiers besoins. Sa ligne, détachée des gares de l'Est et du Nord, est établie en tranchée jusqu'à la rue de Paradis-Poissonnière; elle traverse

alors Paris en élévation, en touchant les Postes, les Halles, la pointe du terre-plein du Pont-Neuf, Saint-Germain-des-Prés pris par-derrière, et rentre en tranchée à la hauteur de la rue de Vaugirard pour gagner la gare Montparnasse. Etablie sur un pont de fer continu d'une construction élégante, cette ligne dont la direction a été étudiée de façon à la faire passer par les îlots de maisons les moins coûteux à traverser, n'exigerait l'ouverture que d'une voie de 13 mètres, semblable à ce qu'est la rue Rougemont, et, si elle ne pouvait être bordée de constructions destinées à voir leurs rez-de-chaussée briller comme ceux des grandes rues et des boulevards, elle le serait aisément de maisons utilisables aux étages inférieurs pour des bureaux, des magasins, des ateliers. Mais le principal des avantages qu'elle offrirait, ce serait de fournir sous ses arcades un passage couvert, sans solution de continuité, qu'il serait possible de décorer convenablement, de peupler de boutiques légères et d'animer jusque dans la nuit par l'éclairage. Le tablier du pont aurait 8 mètres de large et la hauteur des colonnes d'appui serait de 7 mètres, ce qui ferait passer les trains un peu au-dessous du balcon du premier étage des maisons placées en bordure.

Les dessins qui accompagnent le projet de M. L. Heuzé en donnent une idée qui ne déplait point. Cette voie aurait en tranchée ou en tunnel un développement de 850 mètres et de 3,150 en élévation; avec les 800 mètres de la traversée des rues, des quais et de la Seine, son développement total serait de 4,800 mètres.

Voici ce que l'auteur a calculé qu'il faudrait dépenser pour l'établir : pour 850 mètres de tranchées et tunnels, sur 13 mètres de largeur, à 300 fr. le mètre, 3,315,000 francs. — Pour 1,424 mètres en élévation sur la rive gauche, au prix des expropriations du boulevard Saint-Germain (1,600 fr. le mètre), 29,619,200 francs. — Pour 1,726 mètres en élévation sur la rive droite, au prix des expropriations de l'avenue de l'Opéra (1,600 fr. le mètre), 35,900,600 francs. — Pour 4,800 mètres de ponts, à 2,500 fr. le mètre courant, 12 millions. — Pour le matériel, 2,500,000 francs. = Total, 83,335,000 francs.

Il ne faut pas comparer cette dépense à celle qu'entraînerait l'établissement des voies souterraines projetées, puisque le parcours ne serait pas le même, et que la voie transversale à air libre ne se ramifierait pas dans l'intérieur de Paris et nous ne voulons pas non plus comparer les produits probables; mais il va de soi que les voies souterraines ne vivraient que de leur trafic, tandis que la voie à air libre bénéficierait des locations du passage qu'elle recouvrirait. M. Heuzé nous montre par des chiffres de détail, qu'un revenu d'au moins 5 pour cent est assuré à la ligne transversale qu'il propose de construire ; il nous suffit qu'elle soit à air libre, qu'elle ne soit pas forcément improductive et que, par conséquent, une société subventionnée puisse l'entreprendre

sans qu'on soit obligé d'en remettre l'exécution souterraine au syndicat des grandes Compagnies dont la ville de Paris et l'État couvriraient à peu près tous les risques. Le parcours en élévation est ce qui nous touche le plus, pour l'usage journalier que nous aurons à faire des chemins métropolitains; mais ce n'est pas non plus une considération de peu d'intérêt que de trouver dans le chemin à construire un moyen de décorer Paris d'une manière nouvelle et d'y trouver aussi, pour ceux mêmes qui ne s'en serviraient pas, la création d'un système de circulation abritée qu'ils ne connaissent pas encore. P. B.

---

La Constitution française de 1875, étudiée dans ses rapports avec les Constitutions étrangères, par Alphonse Bara et Paul Robiquet. Un vol. in-8°. Paris, Thorin, 1878 (2e édition).

Ce fut une idée heureuse qu'eurent MM. A. Bara et P. Robiquet de publier, au lendemain même de sa laborieuse naissance, une étude sur la Constitution de 1876, en la comparant aux constitutions des autres pays, et ce qui le prouverait, au besoin, c'est la deuxième édition qu'ils publient de ce travail deux ans après sa première.

Cette seconde édition s'annonce elle-même comme « revue et très-augmentée », et elle dit vrai. Les auteurs ne se sont pas contentés d'y introduire diverses notions nouvelles, notamment sur la Constitution espagnole et la Constitution turque, si récente et déjà si menacée dans son existence. Ils y ont joint, pour la France, une analyse des nouveaux règlements du Sénat et de la Chambre des députés, avec une étude sur les droits respectifs de nos deux Chambres, et un chapitre sur les derniers conflits entre le pouvoir exécutif et les mandataires du pays. Dans cette voie, ils rencontraient de suite le rôle que le Sénat a joué dans cette circonstance calamiteuse, et ils ont dû constater que sans l'appui de ce corps politique, le Président de la république n'aurait pu se risquer dans une pareille aventure, « qui ne pouvait se terminer pour lui que par une défaite ou un coup d'État ». Cet appui était d'ailleurs à prévoir lorsqu'on songe au mode de « recrutement du Sénat, à la combinaison savante des colléges électoraux dont il est issu, aux préjugés d'un certain nombre de membres de l'ancienne Asemblée nationale qui y ont trouvé place ». Toutes circonstances qui contribuaient à faire du Sénat « une sorte de tuteur chagrin, placé par la Constitution elle-même en face de la Chambre des députés et par conséquent du pays. »

MM. Bara et Robiquet auraient pu se servir, sans heurter la vérité, d'une autre expression que celle de « tuteur chagrin », et ajouter que, dans la pensée de ses auteurs, le Sénat de 1876 n'était autre chose qu'une machine à contrarier et à user la république, jusqu'à ce que le

moment fût venu de la faire sauter. Quoi qu'il en soit, ce Sénat est, et, même parmi les publicistes que sa conduite au Seize-Mai a le plus choqués, il n'en manque pas qui le regardent comme une partie nécessaire de notre organisme politique, comme un rouage indispensable au fonctionnement de notre Constitution. Nous sommes de ce nombre, et nous avons eu l'occasion de le dire nettement dans ces colonnes mêmes (1). En d'autres cas, nous avons été et nous restons partisans du système dualiste dans l'organisation de la puissance législative. Ce n'est pas que nous attribuions, plus que nos auteurs, une portée absolue à ce fait, que presque toutes les législations constitutionnelles ont établi deux Chambres, et nous consentons volontiers à vider la question sur le terrain où ils la portent eux-mêmes, à savoir celle des avantages ou des désavantages respectifs du système unitaire et du système dualiste.

On voit bien que ce dernier n'inspire à MM. Bara et Robiquet qu'un enthousiasme médiocre; toutefois, ils admettent qu'avec un peuple « dont l'esprit public n'est pas formé et dont l'éducation politique est incomplète, » l'utilité des deux Chambres paraît plus manifeste, et ils ne contestent pas « que même chez les peuples mûrs pour le *Self Government*, d'heureux résultats peuvent être dus à ce régime. » Ils ajoutent immédiatement, il est vrai, « qu'en dehors de ces considérations l'utilité des deux Chambres semble difficile à justifier, » et ils font valoir à cet endroit « que l'intérêt de la liberté que l'on invoque ordinairement a été moins compromis par la Constituante de 1789 et par celle de 1848 que par les deux Chambres impériales. » MM. Bara et Robiquet me permettront de leur dire que l'argument ainsi présenté est peu topique et assez mal choisi. Si les deux Chambres du deuxième empire ont fait, en général, de si triste besogne, c'est qu'en vertu de la Constitution même qui les avait instituées, elles n'étaient point appelées à en faire d'autres, émanant l'une, d'un suffrage violenté ou corrompu, et n'étant l'autre, qu'une assemblée de pensionnaires impériaux. D'autre part, si la Constituante de 1789 et celle de 1848 furent animées d'un esprit libéral, la passion réactionnaire et cléricale s'est donné libre carrière dans celle de 1871, et il est bien permis de croire que le deuxième des Bonaparte aurait trouvé son crime moins facile à accomplir s'il avait été en présence de deux Chambres au lieu d'une seule, de même que l'existence de ces deux Chambres n'a nullement facilité, au fond, la réussite de la conspiration du 16 mai.

Que tous les pouvoirs se concentrent et que tous les droits se résument en un seul, royauté héréditaire ou assemblée élective, on a le despotisme; c'est la liberté, au contraire, si les organes de la vie publique sont multiples et, tout en concourant au même but, fonctionnent d'une façon différente et exercent des attributions diverses. A la vérité, le Sénat français n'est qu'une Chambre législative tout comme l'est la

Chambre des députés, et nous avons présents à l'esprit les objections de John Stuart Mill et de M. Bagehot à cette division. C'est dire que pour nous un Sénat, une deuxième Chambre, pour se servir d'une expression plus large, ne devrait être, dans un pays du moins où cette deuxième Chambre n'a point une fondation historique, sociale ou territoriale, qu'un pendule et un balancier constitutionnels, chargé de régler les oscillations des autres pouvoirs publics, de remédier à leurs frottements et d'empêcher leur heurt. Quoi qu'il en soit, — et ici nous sommes heureux de nous trouver pleinement d'accord avec les auteurs d'un savant et consciencieux travail, — il y a certainement quelque chose qui cloche et qui cloche beaucoup dans la loi constitutive du Sénat actuel. Qu'on le considère comme un pouvoir uniquement *régulateur* ou comme un *démembrement* de la puissance législative, le système électoral dont il sort repose sur une base trop étroite, et il y a une iniquité véritable dans la disposition qui n'accorde qu'un électeur aussi bien à Paris qu'à la plus petite des communes. Il nous semble également contraire tant à la bonne harmonie intérieure de ce grand corps qu'à son prestige extérieur qu'il continue de se recruter en partie lui-même, et de renfermer ainsi dans son sein des membres d'origine différente et de pouvoirs d'une durée diverse.

AD. F. DE FONTPERTUIS.

---

# CHRONIQUE

SOMMAIRE : Le traité de Berlin. — Les nouvelles frontières de la Turquie et le remaniement de la carte de l'Orient. — Déboires des diverses nationalités. — Début d'une nouvelle question d'Orient. — Le centenaire de Rousseau. — La grève des mineurs d'Anzin et des cochers de Paris. — Congrès et conférences. — Les conférences aux maîtres d'école. — Les trois réunions des statisticiens. — Conférences pour l'élaboration d'un avant-projet de traité de commerce entre la France et les Etats-Unis.

Le traité de Berlin a pris place dans les faits contemporains. Il a réglé tant bien que mal la question d'Orient par une sorte de cote mal taillée entre les deux belligérants, laquelle a médiocrement satisfait les nationalités en cause, surexcitées par la propagande slave et la guerre où s'est laissé entraîner le czar Alexandre II.

Il résulte de ce traité que la Bessarabie cédée à la Russie faisait partie de l'ancienne Roumanie;

La Roumanie s'annexe la Dobrudja et devient un État indépendant;

La Serbie agrandie devient indépendante;

La Bulgarie est un État tributaire de la Porte, comme l'étaient avant la guerre la Roumanie et la Serbie;

La Bosnie et l'Herzégovine seront occupées militairement par l'Autriche-Hongrie, sans être formellement enlevées à la Turquie;

Le Montenegro, agrandi, voit consacrer par le Congrès le principe jusqu'ici discuté par la Porte de son indépendance;

La Roumélie orientale, quoique province autonome avec un gouverneur chrétien, reste partie intégrante de l'empire ottoman modifié;

Les limites tracées du côté de la Grèce n'indiquent qu'un *desideratum* du Congrès. La Turquie et la Grèce devront entrer en pourparlers pour les fixer définitivement.

La Turquie d'Europe est donc aujourd'hui bornée par la mer Noire, au point de rencontre avec les Balkans, la mer de Marmara, l'Archipel, la frontière grecque encore à déterminer, la mer Adriatique, le Montenegro, l'occupation autrichienne de Bosnie, la Serbie et la Bulgarie.

Il serait difficile de dire ce que le Congrès pouvait de mieux; mais on doit dire que la Russie pouvait faire plus pour la civilisation que ce nouvel acte de barbare convoitise, et que la Turquie eût été mieux avisée en acceptant les conditions qui lui étaient conseillées par l'Europe *ante bellum*.

La Roumanie et la Serbie s'aperçoivent qu'elles ont joué le rôle de Raton tirant les marrons du feu. La Bosnie et l'Herzégovine avaient sur le cœur la domination musulmane; mais elles vont avoir l'occupation austro-hongroise, qui déjà suscite une sanglante insurrection. La Grèce, très-désappointée, a été invitée à s'entendre avec la Turquie; la Bulgarie va être administrée à la russe.

Sans être prophète, on peut dire qu'il y a là ample matière pour une prochaine question d'Orient.

Le Congrès de Berlin n'avait pas seulement monté l'imagination des nationalités orientales. Les Polonais lui ont adressé un mémorandum; un parti italien avait rêvé la rétrocession du Trentin. — Mais le Congrès a passé outre, et il ne pouvait guère faire autrement, en présence de ce bon M. de Bismarck, son président, qui s'exposait à voir surgir les revendications du Hanovre, de l'Alsace-Lorraine, des républiques de Francfort et de Hambourg, et d'autres encore. Au surplus, abstraction faite de ce leader allemand, le Congrès n'avait pas une pareille mission.

— Le centenaire de Rousseau a été célébré avec éclat à Genève, fière, à juste titre, de ce grand écrivain. Il a été fêté à Paris d'une manière bien moins brillante que le centenaire de Voltaire. Notre époque fait déjà une différence entre ces deux hommes, que la faveur populaire unissait pendant la durée de la Restauration. Bientôt la différence sera plus grande ; et on verra mieux que la Révolution française eût été plus féconde sans l'influence de Rousseau, ce grand prêtre d'un socialisme égalitaire qui a troublé les saines idées de liberté et de justice qui inspiraient la Constituante de 1789.

— La grève des ouvriers d'Anzin, survenue subitement sans qu'on en sache bien la cause déterminante, n'a point abouti à une augmentation de salaire. Les ouvriers ont compris qu'ils soutenaient une lutte vaine, parce que la situation des affaires est telle qu'on ne peut accéder à leur demande. Leurs conseillers auraient pu faire plus tôt cette remarque. Tout s'est heureusement bien passé, de la part des ouvriers restés pacifiques, et de la part de la force publique. Dès les premiers jours, M. de Marcère, ministre de l'intérieur, a déclaré qu'il n'avait pas d'autre mission que de maintenir l'ordre et de garantir la liberté du travail.

Mêmes constatations à faire au sujet de la grève des cochers de la Compagnie des petites voitures de Paris. L'attitude des cochers et celle de M. le préfet de Police ont été des plus correctes.

Ce n'est d'ailleurs que par exception, il faut le dire, que l'exercice du droit de grève, consacré par la loi de 1864, a donné lieu à des perturbations en France. Les mœurs vont s'améliorant par la liberté, comme le promettait Adam Smith il y a cent ans.

— L'Exposition et l'hospitalité du Trocadéro ont été l'occasion et la cause d'un grand nombre de congrès, dont plusieurs se rapportent plus ou moins directement à l'économie politique. Nous avons vu : les congrès des sociétés et des institutions de prévoyance ; — deux congrès de statistique, sans compter les conférences de la commission internationale du congrès triennal ; — un congrès des voies et transports ; — un congrès d'ethnographie ; — un congrès d'hygiène ; — un congrès des femmes, etc.

On a annoncé le congrès des brevets d'invention ; — celui des poids, mesures et monnaies pour les 2, 3 et 4 septembre ; — celui du commerce et de l'industrie, convoqué par les chambres syndicales, pour le 20 août ; — le congrès de l'Association pour l'avancement des sciences (21-29 août) ; — un congrès de la paix ; — un congrès de l'impôt, etc.

Nous avons tenu note de ces assemblées et nous signalerons successivement leurs travaux.

— On profitera de la réunion des maîtres d'écoles pour leur faire des conférences sur les sujets qui les intéressent. Un comité a été chargé de dresser un programme de ces conférences; dans ce programme, nous voyons une lacune que le lecteur a devinée: Une heure pour qu'une voix autorisée pût dire à ces membres de la « classe dirigeante » combien il serait utile pour eux, pour les enfants et leurs parents, d'apprendre l'économie politique.

— La Commission permanente de statistique a siégé du 10 au 20 juillet; on sait qu'elle a été créée en 1872 au Congrès de Saint-Pétersbourg, et qu'elle est destinée à continuer l'œuvre du Congrès dans l'intervalle de ses sessions triennales. La réunion, relativement nombreuse, a été fort occupée, et elle s'est ajournée en octobre 1879, à Rome.

L'Allemagne y était représentée par M. Becker, directeur de l'Office impérial; l'Angleterre par M. Giffen, du Board of Trade, et de M. Mouat, du Local Board; l'Italie par MM. Correnti, Bodio et Miraglia; la Russie par M. de Semenoff et M. Posnanski; la Prusse par M. Engel; l'Autriche par M. de Neumann-Spallart; la Hongrie par M. Keleti — qui a présidé la réunion — et par M. Kœrœsi. La Bavière, la Belgique, la Suisse, la Suède, la Roumanie, la Serbie, etc., étaient également représentées par des statisticiens officiels. C'est M. Deloche, directeur de la comptabilité et de la statistique de France, aidé de tout un état-major, qui en a fait les honneurs.

— Il y a eu deux congrès de statistique, parce qu'il y a scission entre quelques membres de la Société de statistique de Paris : les uns sont allés au congrès de démographie, suivant le drapeau de M. le Dr Bertillon; les autres sont allés au congrès de statistique, à la suite de M. le Dr Lunier, président de la Société de statistique; plusieurs sont allés aux deux réunions. Les statisticiens étrangers, déjà venus au congrès des institutions de prévoyance et à la commission permanente dont nous venons de parler, ont également été aux deux. Le « Congrès international de démographie » a siégé au Trocadéro du 5 au 9 juillet; les « conférences de statistique » ont eu lieu aux Tuileries, dépendance du Trocadéro, du 22 au 24 juillet.

On a fait d'ailleurs des deux côtés d'utiles études; mais, avec plus d'accord et une seule réunion, on aurait certainement fait mieux.

— Sur l'initiative de M. Menier, député de Seine-et-Marne et

de M. Léon Chotteau, un comité s'était formé à Paris depuis quelque temps pour provoquer un congrès ayant pour but de préparer les bases d'un projet de traité de commerce entre les Etats-Unis et la France. Il comptait dans son sein MM. Foucher de Careil, Pascal Duprat, de Molinari, Wilson, Rouvier, etc. Grâce aux démarches de M. Léon Chotteau, envoyé par ce comité aux Etats-Unis, les chambres de commerce de New-York, Baltimore, la Nouvelle-Orléans, Charleston, Philadelphie, Saint-Louis, ont nommé des délégués qui viennent de se réunir au Grand-Hôtel avec des délégués des principales chambres de commerce de Bordeaux, Nantes, Lyon, le Havre, Marseille, Saint-Etienne, Limoges, Brest, Rennes, Orléans, Tourcoing, Cognac, etc., etc. Le congrès, successivement présidé par M. Foucher de Careil, sénateur, et M. de Lalande, président de la Chambre de commerce de Bordeaux, a tenu trois séances et a voté un projet de traité sur les bases suivantes :

1o La France appliquerait aux Etats-Unis les tarifs conventionnels accordés aux grands Etats de l'Europe;

2o Les Etats-Unis réduiraient toutes leurs taxes à un maximum de 30 pour 100 sur les vins en cercles ; le droit d'entrée serait réduit à 20 cents par gallon et à 1 dollar par gallon pour les esprits ;

3o La réciprocité serait appliquée à la navigation.

Nos lecteurs trouveront dans l'exposé fait par M. Sterne, avocat de New-York, à la Société d'économie politique (p. 274) et dans le rapport de M. Savoy, lu à la séance générale des chambres syndicales, d'instructives indications se rapportant à ce sujet de l'amélioration des rapports économiques entre la France et les Etats-Unis.

Le comité de ces conférences a tenu à faire une visite à M. le ministre du commerce pour lui signaler les vœux des délégués. Dans cette entrevue, M. Polloik de Washington et M. Nathan Appleton, de Boston, etc., lui ont donné l'assurance qu'une partie de l'opinion dans les divers Etats de l'Union serait favorable à une convention commerciale avec la France.

Paris, 13 août 1878.

J^ph G.

## Bibliographie économique.

PUBLICATIONS D'AVRIL, MAI ET JUIN 1878.

*Agenda du rentier et du capitaliste* pour l'année 1878. 4e à 9e édition. In-4° à 2 col., 72 p. Paris, imp. Boyer et Ce.

*Annuaire des eaux et des forêts* pour 1878, contenant le tableau complet, au 1er mars 1878, du personnel de l'administration des forêts, du service forestier de l'Algérie, la liste des promotions de l'Ecole forestière, le budget de l'administration des forêts et de nombreux documents statistiques. 7e année. In-18, 218 p. Bureau de Revue des eaux et forêts, rue Fontaine-au-Roi, 13.

*Annuaire de l'Economie sociale.* Tome III (1877-1878), 2e partie. In-8, 81 à 160 p. Lib. Dentu.

*Annuaire statistique de la France.* Première année, 1878. Publié par le ministère de l'agriculture et du commerce (service de la statistique générale de France). Gr. in-8, XXVI-590 p. Paris, imp. Nationale.

*Archives parlementaires*, publiées par MM. Mavidal et E. Laurent, sous-bibliothécaires au Corps législatif. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises de 1800 à 1860, faisant suite à la réimpression de l'ancien Moniteur et contenant un grand nombre de nouveaux documents. T. VI, 1re partie. Du 16 ventôse an XII (7 mars 1804) au 3 germinal an XII (24 mars 1804) comprenant le projet du Code civil de l'an VIII et les observations des tribunaux d'appel sur ce projet. Gr. in-8° à 2 col. 404 p. Lib. P. Dupont.
— T. XXXVIII (1er août 1822 au 22 mars 1823), 2e restauration. Gr. in-8 à 2 col., 802 p. P. Dupont.

Ayen (d'). *Les publicistes américains* et la constitution des Etats-Unis. In-8, 35 p. Douniol et Ce.

Bagge (G.). *Tables statistiques* des divers pays de l'univers, pour l'année 1878. In-8, 84 p. Lib. Hachette et Ce.

Barraquier (G.). *La Grève des typographes parisiens.* In-32, 15 p. Paris. imp. Barthier.

Barret (J.). *Quelques réflexions sur la réglementation du travail des enfants* et sur l'instruction obligatoire considérée au point de vue religieux. In-8, 28 p. Le Puy, imp. Marchesson.

Beaure (A.) et Mathorel (H.). *La Roumanie*; géographie, histoire, organisation politique, judiciaire, religieuse, armée, finances, etc. In-8, 319 p. Lib. nouvelle.

Beaussire (E.). *La Liberté dans l'ordre intellectuel et moral.* Etudes du droit naturel. 2e édition, revue et corrigée. In-18 jésus, XLVIII-436 p. Didier et Ce.

Bernard (H.). *La Sucrerie indigène* en France et en Allemagne, examen comparatif des conditions agronomiques et du régime fiscal. In-8, 12 p. Lille, imp. Danel.

Boissière (G.). *Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaines dans le nord de l'Afrique* et particulièrement dans la province de Numidie. In-8, 444 p. Lib. Hachette et Ce.

Boistel (A.). *Précis de droit commercial*, cours professé à la Faculté de droit de Paris. 2e édition corrigée, mise au courant de la jurisprudence et enrichie d'innombrables citations de doctrine. In-8, XII-1139 p. Lib. Thorin.

Bouillet (P.). *Les Emprunts du Pérou* et le syndicat Dreyfus-Premsel. Société générale. In-8, 88 p. Paris, lib. Leroy frères.

*Bréviaire (le) de la Bourse*, par Bonhomme Finance. Manuel du capitaliste et du rentier. In-18 jésus, 318 p. Paris, bureaux du Petit Financier, 102, rue de Richelieu.

Briquet. *Rapport* général à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, *sur les épidémies* pendant

l'année 1875. In-4, 113 p. Paris, lib. G. Masson.

Buchner (L.). *L'Homme selon la science*, son passé, son présent, son avenir, traduit de l'allemand par le Dr Ch. Létourneau; orné de nombreuses gravures sur bois, 3e édition, revue et augmentée par l'auteur. In-8, 444 p. Reinwald et Ce.

Buisson (F). *Rapport sur l'instruction primaire à l'Exposition universelle de Philadelphie* en 1876, présenté à M. le Ministre de l'instruction publique au nom de la Commission envoyée par le ministère à Philadelphie. In-8, XIII-688 p. avec fig. Imp. Nationale.

Caillemer (E.). Compte-rendu, à l'Académie de Lyon, d'une étude de M. Féraz *sur le socialisme, le naturalisme et le positivisme* en France au XIXe siècle. In-8, 17 p. Lyon, imp. Riotor.

Calmette (G.). *Traité de l'administration temporelle des associations religieuses* et des fabriques paroissiales. 2e édition. In-8 jésus, XV-412 p. Lib. Gaume et Ce.

Cambon (F.). *Le régime pastoral*. In-8, 16 p. Lib. Challamel, aîné.

Carrey (E.). *Questions d'aujourd'hui et de demain* : sous-préfectures, réforme administrative, libertés civiles, colonisation, cléricalisme, etc.; in-8°, XXIII-385 p. Librairie nouvelle.

*Catalogue officiel de l'Exposition universelle de* 1878, à Paris. publié par le commissariat général. T. I. Groupe 1. *Œuvres d'art*; classes 1 à 5. In-8, 336 p. Paris, imp. Nationale.

— T. 2 et 3. *Section française*, 2 vol. In-8, XVI-1187 p. Paris, imp. Nationale.

T. 2 : France, groupes 2 à 6, classes 6 à 68. T. 3 : France, groupes 7 à 9, classes 69 à 90; Algérie, groupe 1 à 9, classes 1 à 90; Colonies françaises, groupes 1 à 9, classes 1 à 90.

*Catalogue spécial de l'Algérie à l'Exposition universelle de Paris* en 1878. In-8, XXVII-190 p. Paris, imp. Nationale. Lib. Challamel aîné.

Cauwés (P.). *Précis du cours d'économie politique* professé à la Faculté de droit de Paris, contenant avec l'exposé des principes, l'analyse des questions de législation économique. In-8, VIII-432 p., t. I. Lib. Larose.

Cernuschi (H.). Le *Bland Bill*. In-8, 65 p. Lib. Guillaumin et Ce.

— *Le maniement de la dette publique et le* 3 *p.* 100 *amortissable*. In-8, 39 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Charmasse (A. de). *Etat de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun*, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. 2e édition, revue et considérablement augmentée. In-8, 210 p. Paris, lib. Champion.

Chérot (A.). *Les chemins de fer souterrains à Londres*. In-8, 20 p. (Extrait de la Réforme économique du 1er mai 1878.)

Chervin (A.). *Considérations générales sur le recensement de la population*. In-8, 19 p. Paris, imp. Debons et Ce.

Chevandier. *Discours sur le reboisement* et le *gazonnement* des montagnes, prononcé à la Chambre des Députés, séance du 15 février 1877. In-8, 24 p. Montdidier, imp. Radenez.

Chipon (M.). *De l'immunité du transporteur des boissons en fraude* (article 13, loi du 21 juin 1873). In-8, 16 p. Lib. Marescq aîné.

Choppard (Léon). *Du déclassement des routes départementales*. In-8, 28 p. Lib Cottilon et Ce.

Clément (A.). *Le bon-sens dans les doctrines morales et politiques*, ou Application de la méthode expérimentale à la philosophie, à la morale, à l'économie politique et à la politique, 2 vol. In-8, XIX-118 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Colle (E.). *La France et ses colonies au* XIXe *siècle* (1878). Tableau contenant la superficie territoriale de la France, le produit de l'agriculture en 1850 et en 1878, la population de la France et des colonies françaises, la dette publique, in-f°, 1 p. L'auteur, 35, boulevard de Strasbourg.

*Comité (le) de la marine marchande de Bordeaux* à Messieurs les Députés. In-8, 16 p. Bordeaux, imp. Samie.

Dalloz (E.) et Vergé (Ch.). *Les Codes annotés*. Code de l'enregistrement, du timbre, des droits d'hypo-

thèque, des droits de greffe et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, annoté et expliqué d'après la jurisprudence et la doctrine, avec renvoi au Répertoire alphabétique et au Recueil périodique de M. Dalloz; par M. Edouard Dalloz, fils, avocat, et Charles Vergé, de l'Institut, avec la collaboration de M. N. Gavois et de M. Jules Janet, avocat. In-4 à 3 col., cxxxv-710 p. Bureaux de la Jurisprudence générale, 19, rue de Lille.

Dameth (H.). *Introduction à l'étude de l'économie politique*. Cours public professé à Lyon, pendant l'hiver 1864-1865. 2e édition, revue et augmentée. In-8, xvi-612 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Daru. *Du rachat et de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat*. In-8°, 35 p. Douniol et Ce. Paris, lib. Delamotte et fils.

Delmont. *Examen du nouveau traité de commerce Franco-Italien*. In-8. 15 p. Saint-Etienne, imp. Théolier frères.

Descoubet (P.) et J. Bouvier. *Rapport sur l'Exposition de Philadelphie*. In-16, 484 p. Elbeuf, imp. et lib. Saint-Denis.

Desfrançois (Florian). *Assurances contre l'incendie*. Commentaire des conditions générales de police. In-8, 63 p. Paris, 8, rue Le Peletier.

*Dictionnaire général d'administration*, publié sous la direction de M. Alfred Blanche, ancien conseiller d'Etat, 1er fascicule. Gr. in-8 à 2 col., 160 p. Paris, imp. et lib. Paul Dupont. (Cette nouvelle édition paraîtra en 10 fascicules.)

*Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, publié sous la direction de F. Buisson, agrégé, ancien inspecteur de l'instruction primaire, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs, membres de l'Institut, publicistes, professeurs et institutrices, etc. Première partie, 1re livraison. In-8, à 2 col., 32 p. Lib. Hachette et Ce.

Duchauffour (A.). *De la condition des esclaves en droit romain*. Des empêchements au mariage, des nullités de mariage, des dispenses en droit français. Thèse pour le doctorat, soutenue devant la Faculté de droit de Paris. In-8, 355 p. Paris, imp. Lahure.

Duméril. *L'Economie politique devant l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse* au xviiie siècle. In-8. 23 p. Toulouse, imp. Douladoure.

Duprat (Pascal). *Frédéric Bastiat*, sa vie, ses écrits et ses idées économiques. Nouvelle édition. In-18 jésus, 70 p. Lib. Guillaumin.

Durand-Claye (A.). *Etat de la question des eaux d'égout en France et à l'étranger*. Rapport lu, le 20 février 1877, à la section du génie rural de la Société des agriculteurs de France. In-8, 8 p. Berger-Levrault et Ce.

— *Le dessèchement du lac Fucino*. Rapport lu le 19 février 1877, à la section de génie rural de la Société des agriculteurs de France. In-8, 7 p. Berger-Levrault et Ce.

*Essai sur la colonie de Victoria* (Australie). Histoire, géographie, législation. produits agricoles, miniers et industriels, situation économique et sociale. In-18 jésus, 148 p. Paris, imp. Chaix et Ce.

Estaintot (R. d') *Etude sur le rapport parlementaire* de M. Ducarre traitant *des conditions du travail en France*, et sur quelques faits postérieurs; 56 p. Rouen, imp. Lecerf.

Fauconnier (E.). *La question sociale*. Rente, intérêt, société de l'avenir. In-18 jésus, viii-335 p. Lib. Germer Baillière et Ce.

Féraud-Giraud (L.-J.-D.). *Des voies publiques et privées* modifiées, détruites ou créées par suite de l'exécution des chemins de fer. In-8, 678 p. Durand et Pedone-Lauriel.

Fontaine (H.). *L'Industrie aux Etats-Unis*. Renseignements pratiques sur la métallurgie, les ponts métalliques, les machines-outils, les moteurs, les chemins de fer et les appareils hydrauliques. 80 gravures dans le texte et 16 planches doubles. Grand in-4, 164 p. Librairie Baudry.

Fontaine de Resbecq. *Histoire de l'enseignement primaire* avant 1789 dans les communes qui ont formé le département du Nord. In-8, 428 p. Champion.

Frémy. *Du droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles*, en

tout temps, sans permis de chasse ni autorisation préfectorale. In-8, 58 p. Durand et Pedone-Lauriel.

Gaffarel (P.). *Histoire du Brésil français* au XVIe siècle. In-8, 520 p. Paris, librairie Maisonneuve et Ce.

Gravier (G.). *Recherches sur les navigations européennes faites au moyen âge aux côtes occidentales d'Afrique*, en dehors des navigations portugaises du XVIe siècle. In-8, 43 p. Paris, imp. Martinet.

*Génie (le) civilisateur du catholicisme.* Tableaux historiques (par M. A. Magand). Album littéraire et artistique composé par une société de savants sous la direction d'un père de la Compagnie de Jésus. Dédié à S. S. Pie IX. In-fo, 63 p., 16 pl. et 1 tableau. Paris, imp. et lib. Plon et Ce.

Grenville-Murray (E.-G.). *Les Russes chez les Russes.* Traduit de l'anglais par J. Butler. In-18 jésus, XXIV-281 p. Lib. Dreyfous.

Guillaume (E.). *Traité pratique de la voirie vicinale*, ou exposé de la législation et de la jurisprudence sur les chemins vicinaux. 5e édition. In-18 jésus, 336 p. Imp. et lib. P. Dupont.

Guinier. *Aménagement des forêts de montagne.* In-8, 19 p. Aux bureaux de la Revue des eaux et forêts.

Hardy (A.). L'*Algérie agronomique* devant l'Exposition universelle. In-8, 32 p. Alger, typ. Jourdan.

Hélie (F.-A.) fils. *Les Constitutions de la France*, ouvrage contenant, outre les Constitutions, les principales lois relatives au culte, à la magistrature, aux élections, à la liberté de la presse, de réunion et d'association, avec un commentaire. 3e fascicule, comprenant le premier Empire et la Restauration. In-8, p. 561 à 984. Paris, lib. Marescq aîné.

*Histoire financière de l'Egypte sous Saïd-Pacha* (1854-18 6), par G. C. In-8, VIII-254 p. Lib. Guillaumin et Ce.

*Impôts (les) sur la transmission et le revenu des obligations du crédit foncier de France.* In-8 ; 55 p. Paris, imp. Paul Dupont.

Jacqmin (F.). *Etude sur l'exploitation des chemins de fer par l'Etat.* In-8, 108 p. Paris, imp. Quantin.

Jouham (E.). *Les opérations maritimes, commerciales et industrielles à Marseille.* Comparaisons statistiques. Résultats économiques. In-12, 346 p. Marseille, lib. Amyot.

Lalore (l'abbé Ch.). *Le Polyptyque de l'abbaye de Montiérender.* In-8, XXIII, 39 p. Paris, lib. Menu.

Lalou (J.). *Des projets de réforme pénitentiaire.* Etude du programme et des moyens de mise à exécution. In-18 jésus, XI-221 p. Imp. et lib. Berger-Levrault et Ce.

Lanfranc de Panthou. *Etudes de la législation comparée.* Les codes français comparés aux codes de Genève, de Belgique et d'Allemagne. In-8, 334 p. Caen, imp. Leblanc-Hardel. Paris, lib. Larose.

Larue (A.). *Manuel des voies navigables de la France*, avec leur prolongement au delà des frontières. 2e édition, révisée et augmentée. In-8, 408 p. et carte. Creusot, lib. Pautet.

Lasteyrie (R. de). *Fragments de comptes relatifs aux travaux de Paris en* 1366. In-8, 36 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

Lecomte (M.). *Manuel du commerçant.* Le vie commerciale dans ses rapports avec la loi. In-18, 322 p. Lib. Loones, Marescq aîné.

Lefébure (L.). *Questions pénitentiaires.* Note et observations sur le patronage des prisonniers libérés. In-8, 30 p. Paris, imp. A. Chaix et Ce.

Léon. *L'Exposition universelle et l'uniformité des mesures.* Quelques mots sur les mesures monétaires. In-8, 27 p. Guillaumin et Ce.

Le Play (F.). *Les ouvriers européens* (2e édition). Tome IV : les ouvriers de l'Occident, 1re série. Populations stables, fidèles à la tradition devant les envahissements de la nouveauté, soumises au décalogue et à l'autorité paternelle. In-4, XLIV-575 p. Lib. Dentu.

Loua (T.). *Les grands faits économiques et sociaux.* 1re série d'études publiées dans l'Economiste français. In-8, 99 p. Berger-Levrault et Ce.

Malan (C. H.). *La Mission française du sud de l'Afrique.* Impressions d'un ancien soldat, par C. H. Malan, ci-devant major dans l'ar-

mée anglaise. Traduit par Mme G. Mallet. In-18 jésus, 234 p. Lib. G. Bonhoure et Ce.

MARCHAND (V.). *Les Chemins de fer*. Historique, rachat, exploitation par l'Etat. In-8, 161 p. Paris, lib. E. Lacroix.

MARCHEGAY (A.). *La Navigation du Rhône*. In-8, 58 p. Lyon, imp. Mougin-Rusand.

MARMOTTAN (S.). *Les Houilles du Nord et du Pas-de-Calais* et de l'approfondissement de la Seine. In-8, 16 p. Lib. Guillaumin et Ce.

MÉNIER. *Les Artifices de comptabilité*. In-8, 15 p. Bureau de la Réforme économique.

MERMET (E.). *La publicité en France*. Guide pratique annuaire pour 1878, précédé de notices historiques sur les différents modes de publicité en usage en France, et d'un traité juridique sur l'enseigne, l'affiche, l'annonce et le colportage, mis au courant de la législation et de la jurisprudence jusqu'au 1er mai 1878. In-18 jésus, XIX-779 p. et grav. Paris, imp. et lib. Chaix et Ce. 18 juin.

MICHEL (J.). *L'Economie politique*. Conférences données en 1877 à l'Université catholique de Lyon. In-8, 83 p. Paris, imp. Dubuisson et Ce.

*Notice historique et statistique sur la république du Salvador* (Amérique centrale). In-8, 40 p. Paris, imp. Capiomont et Renault.

*Notice sur les modèles*, cartes et dessins relatifs aux travaux *des ponts et chaussées*, réunies par les soins du ministère des travaux publics à l'Exposition universelle de 1878. In-8, IV-421 p., avec fig. Paris, imp. Nationale.

ORY (T.). *Tableaux synoptiques des droits de l'enregistrement* et des impôts dont la perception est autorisée en France. In-4, 247 p. Paris, l'auteur, 3, rue de la Grande-Chaumière.

PARARRIGOPOULO (G.) *Histoire de la civilisation hellénique*. In-8, X-470 p. Lib. Hachette et Ce.

PAYEN (A.). *Etude sur la propriété mobilière en Angleterre*. In-8, 28 p. Lib. Cotillon et Ce.

PECCI (le cardinal) — LÉON XIII. — *L'Eglise et la civilisation*. Lettres pastorales adressées au clergé et au peuple de Pérouse, pour le carême de 1877 et celui de 1878. Gr. in-18, 76 p. Lib. de la Société bibliographique.

PERRUCHE DE VELNA. *Le Droit de propriété et son histoire*. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Besançon le 3 novembre 1877. In-18, 46 p. Imp. Jacquin.

PIGIER. *Nouvelle réfutation des Etudes sur la comptabilité* de M. Monginot, expert près les cours et tribunaux de Paris, et de la tenue des livres de M. Vannier, professeur de comptabilité à l'Ecole supérieure du commerce. 3e édition, revue avec soin et considérablement augmentée. In-8, III-96 p. Paris, l'auteur, 19, rue des Halles.

RAUDOT. *Le refus du budget*. In-8, 16 p. Lib. Douniol et Ce.

RAUTLIN DE LA ROY (E. DE). *Le Crédit populaire en Ecosse*. Les Banques de l'Ecosse. In-16, 8 p. Lib. Reichel.

RÉGIME (le) *général des chemins de fer français*. In-8, 63 p. Imp. et lib. Boyer.

ROBIN (E.). *Des écoles industrielles* et de la protection des enfants insoumis et abandonnés. 2e partie. In-8, 38 p. Lib. J. Bonhoure et Ce.

ROUX (X.). *Les Sociétés pour le patronage des libérés*. In-16, 32 p. Dentu.

SAINT (C.). *Déposition sur le lin, le chanvre et le jute*, aux séances des 13 et 15 juillet 1870 de la commission d'enquête parlementaire sur le régime économique (Corps législatif). In-8, 47 p. Paris, imp. et lib. Wittersheim et Ce.

SEGARD (C. M. J.). *De l'influence du moral sur le physique*, considérée au point de vue de la médecine. In-4, 56 p. Paris, imp. Moquet.

STANLEY (H. M.). *Lettres racontant ses voyages*, ses aventures et ses découvertes à travers l'Afrique équatoriale (novembre 1878, septembre). Extraits du *Daily Telegraph*, et traduites par H. Bellinger. In-18 jésus, 320 p. et carte. Paris, lib. Dreyfous.

*Statistique de la production de la soie en France* et à l'étranger. 7e an-

née. Récolte de 1877. In-8, 28 p. et tableau. Lyon, imp. Bellon.

Stuart Merritt (Ch.). *Conférences sur la houille*, faites au palais du commerce, aux séances mensuelles de géographie de Lyon. In-8, 49 p. Lyon. imp. Petrat aîné.

Teissier (O.). *Histoire du commerce de Marseille* pendant vingt ans (1855-1874). In-4, VII-370 p. Guillaumin et Ce.

Thirion (C.). *Tableau synoptique et comparatif des législations françaises et étrangères sur les brevets d'invention*, 1878. Etats d'Europe. Etats hors d'Europe. Tableau gr. in-plano. Paris, imp. Paul Dupont

*Traités de commerce et tarif général des douanes*. Réponse de la Chambre de commerce de Rennes à la circulaire ministérielle du 24 mars 1877. In-8, 15 p. Rennes, imp. Caillot.

Trescaze (A.). Nouvelle édition du *Dictionnaire général* ou *Manuel alphabétique des contributions indirectes, des octrois et des manufactures de l'Etat*, suivi des tableaux des délits et contraventions et de modèles d'actes; seul traité complet de toutes les branches de service, servant aussi de répertoire et de table codifiée au *Nouveau recueil*, par Aimé Trescaze, directeur du *Nouveau recueil chronologique* et du *Journal mensuel*, avec la collaboration de MM. Hourcade, Laussucq (T.), employés supérieurs des contributions indirectes. In-4 à 2 col., 1,939 p. Charleville, l'auteur.

Vallée (E.). *Les impôts et les chemins de fer*, n° 3. Autre lettre à M. le ministre des travaux publics. In-8, 16 p. Paris, lib. Lefrançois.

— *Les impôts et les chemins de fer*, n° 4. Chemin de fer de Quimperlé à Lannion, par Rostrenen. In-8, 12 p. et carte. Paris, lib. Lefrançois.

Vauthier (L.-L.) *Projet de réorganisation des chemins de fer français*, réseau national et réseaux régionaux. n° 1. Lettre au ministre des travaux publics. In-8, 32 p. et carte. Lib. moderne.

Verne (H.). *Les voies navigables de France* et le Rhône à Marseille. In-8, 56 p. Lib. Lecoffre fils et Ce.

Vuitry (A.). *Discours prononcé à la séance publique annuelle* du 6 avril 1878 *de l'Académie des sciences morales et politiques*. In-4. 40 p. Imp. Didot et Ce. (Histoire des concours de l'Académie.)

---

*Le Gérant:* Paul BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Typ. A. Parent, rue M.-le-Prince, 29-31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

---

# L'ENQUÊTE INDUSTRIELLE

SOMMAIRE : Origines et caractères de l'enquête. — Les industries demandant la prohibition : la filature du Coton, — de la Laine, — du Lin. — Les industries demandant le *statu quo* : la Houille, — le Fer, — les produits chimiques.

On peut considérer comme terminée la grande enquête ordonnée par la Chambre des députés sur l'état actuel de l'industrie française. Quelques dépositions seront encore reçues par la commission dans le courant d'octobre, mais les représentants de toutes les industries importantes ont été entendus.

Nous voudrions présenter, d'une manière générale et à grands traits, les principaux résultats de cette œuvre considérable, soit par l'étendue et la variété des documents qu'elle contient, soit par les discussions contradictoires qui s'y sont produites, soit par l'influence qu'elle est destinée à exercer sur la solution des questions économiques ou la direction de la politique commerciale et industrielle de la France.

## I

Caractère général de l'enquête. — Ses origines. — Ses mérites. — Ses défauts. — Les témoins et les doctrines. — Opposition des idées et des intérêts.

### 1. — *Origines de l'enquête.*

L'enquête a eu une double origine : une origine politique et une origine économique.

Dès le mois de novembre dernier, plusieurs sénateurs, appartenant à des opinions politiques opposées, mais dévoués au système prohibitif, provoquèrent, dans le Sénat, la nomination d'une commission ayant pour mission de faire une enquête sur l'état des affaires et les conditions de l'industrie. En apparence, cette en-

quête devait avoir un caractère plutôt politique qu'économique, en réalité elle devait servir de prétexte à une manifestation éclatante des doctrines, des espérances et des forces du parti protectionniste.

Cette enquête a eu lieu, elle a été publiée en un grand in-quarto, elle ne manque pas absolument d'intérêt, et nous y avons parfois eu recours. Mais ce n'est pas de cette enquête que nous nous occupons.

En effet, à peine l'enquête sénatoriale était-elle ouverte que la Chambre des députés, saisie par le gouvernement du projet de loi sur le tarif général des douanes, nommait une commission extraordinaire de trente-trois membres pour l'examiner, et que cette commission, dans laquelle les partisans du système protecteur disposaient de la majorité, décidait qu'elle procéderait elle-même à une enquête publique, contradictoire sur l'état actuel de l'industrie en France, comme préliminaire à la discussion du tarif général.

Ainsi, soit devant le Sénat, soit devant la Chambre des députés, ce sont les partisans de la prohibition qui ont demandé, obtenu, organisé l'enquête. Elle est leur œuvre.

Il faut reconnaître, toutefois, que l'enquête principale, celle faite par la commission de la Chambre des députés, a été dirigée avec un parti-pris moins exclusif que l'enquête sénatoriale; qu'elle a eu lieu avec la publicité la plus large; que, grâce à l'énergique et intelligente intervention de commissaires dévoués à la cause de la liberté commerciale, tels que MM. Tirard, Lebaudy, Ménier, les débats ont toujours été contradictoires, souvent du plus vif intérêt.

### 2. — *Mérites et défauts de l'Enquête.*

Cette publicité, cette contradiction, éléments essentiels de la liberté de discussion, ont porté leurs fruits. Les dépositions sont devenues de véritables débats : d'une part entre les déposants protectionnistes accourus en foule, mais qui ont trouvé des contrôleurs sévères, expérimentés, dans les commissaires libre échangistes; d'autre part entre les commissaires prohibitionnistes et les déposants libre-échangistes qui, comme M. Sevène de Lyon, M. Boilot de Fourmies, M. Fabre de Réunègre de Bordeaux, M. Roy de Paris, se sont montrés de rudes adversaires de MM. Jules Ferry, président, Waddington, Méline, Danelle, commissaires protectionnistes.

Les enquêtes précédentes, surtout celle de 1870, avaient été faites par des commissions hostiles au système protecteur. C'étaient

les protectionnistes qui avaient à se défendre. Dans les deux enquêtes qui viennent d'avoir lieu, les situations sont changées : ce sont les protectionnistes qui président et les libre-échangistes qui leur répondent.

On ne saurait donc nier que, dans leur ensemble, ces deux enquêtes, surtout l'enquête sénatoriale, n'aient un caractère, une couleur, une tendance nettement prohibitionniste.

De là leurs grands défauts, notamment ceux de l'enquête faite par la commission de la Chambre des députés. Malgré la courtoisie des commissaires, leur parti-pris est évident : ils ramèneraient, s'ils l'osaient, leur pays aux théories de M. de Romanet et aux tarifs de MM. de Saint-Cricq et Cunin-Gridaine.

Si les mérites de l'enquête consistent en ce qu'elle a été publique, contradictoire, en ce que les dépositions sont devenues de véritables débats, ajoutons tout de suite, pour être impartial, qu'elle est remplie, ainsi que l'enquête sénatoriale, de renseignements, de chiffres, de faits très-abondants, très-curieux, souvent importants. C'est une mine fort riche de matériaux pour les économistes qui aiment à contrôler les théories par les faits, à suivre la démonstration et le développement des principes au milieu des détails infinis de l'activité humaine.

Mais ces mérites sont entachés de graves défauts : le parti-pris, parfois la passion, le manque de critique, non-seulement l'insuffisance mais l'infériorité des doctrines, l'âpreté sauvage ou la naïve exagération de l'intérêt personnel.

### 3. — *Les témoins et les doctrines.*

Deux camps bien tranchés entre les témoins et les doctrines. Nul compromis, nulle transaction, nulle demi-mesure.

D'un côté, tous les personnages célèbres qui propagent ou défendent en France la cause de la prohibition depuis plus d'un quart de siècle, qui ont pris l'habitude de comparaître et de défiler les uns à la suite des autres devant toutes les commissions d'enquête, hostiles ou favorables, exposant les mêmes théories, répétant les mêmes faits, discutant les mêmes chiffres, reproduisant sans scrupule devant chaque commission les prédictions, toujours démenties, d'anéantissement et de ruine de l'industrie, malgré les preuves les plus éclatantes de sa prospérité. M. Fauquet, M. Germonnière, M. Pouyer-Quertier, M. Delcsalle, M. Vulfran Mollet, M. Feray, M. Petit et bien d'autres. M. Lamer, l'un des plus habiles d'entre eux, étant mort, ils ont pris soin de relire devant la commission une partie de ses dépositions précédentes.

Les théories, les doctrines de ces témoins sont demeurées exactement ce qu'elles étaient avant comme après les traités de commerce, avant comme après les enquêtes. Tels ils ont comparu il y a 18 ans, il y a 8 ans, tels ils sont encore. Tels Rossi les a refutés, tels Bastiat les a plaisantés, tels ils subsistent. La balance du commerce, l'invasion étrangère, le fléau des importations, la protection absolue du travail national, la menace de fermer des ateliers, les nécessités et les craintes de la guerre, la supériorité de la production étrangère pour la houille, le fer, l'acier, le coton, la soie, la laine, le cuivre, les cuirs, les produits chimiques, les transports par terre et par eau, l'infériorité absolue, radicale, scientifiquement démontrée de l'industrie française dans toutes les branches de la production, même pour la production agricole, céréales, bétail, soies, laines, vins, bois, les progrès alarmants du goût et de la mode même aux États-Unis, la ruine prochaine de l'industrie si prospère de la laine et de notre admirable industrie de la soie, tout cela serait des dogmes auxquels il faudrait croire, ou des éventualités effrayantes auxquelles il faudrait pourvoir, ou des conditions providentielles imposées à l'immense population de travailleurs de cette malheureuse France, si durement traitée, si abandonnée, si inégalement apportionnée dans les répartitions et les faveurs faites aux territoires, aux races ou aux peuples.

D'un autre côté les hommes énergiques, entreprenants, infatigables, façonnés par les luttes salutaires de la liberté, en acceptant, en revendiquant les conditions et les avantages, formant un groupe nouveau dans le monde industriel, repoussant les vieux préjugés qui règnent depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, sur l'excédant nécessaire des exportations, sur la possibilité de vendre sans acheter, sur la haine de l'étranger, sur les mauvaises conditions de la production française, sur les monopoles, sur les taxes prélevées aux dépens des consommateurs et au profit des producteurs, sur l'assistance industrielle, sur la garantie du prix de revient qui n'est que la mise en œuvre de cette assistance. — M. Tezenas du Montcel, M. Thivel-Duvillard, M. Roy, M. Boilot, M. Sévène, M. Fernand Duval, M. Dauphinot, M. Desfossez.

Les premiers demandant, implorant, sollicitant ou réclamant avec menaces le retour, pur, simple, absolu, immédiat au système protecteur. « Pas de demi-mesures », s'écrie M. Feray, sénateur, « surtout pas de demi-mesures », — et il demande une augmentation de droits de 50 pour 100 — qui ajoutée au droit actuel, porterait à 100 pour 100 la protection accordée à la filature de coton (Officiel n° 160). D'après eux l'industrie française ne saurait lutter à armes égales, à raison du prix de la force motrice, de la diffi-

culté et du coût des transports, de l'éloignement de la matière première, de l'infériorité des ouvriers comme des manufacturiers, de l'insuffisance des capitaux, du poids des impôts et des charges militaires. Tout atermoiement serait la ruine certaine de l'industrie du coton, du lin, du fer, des produits chimiques, représentant ensemble une production de plus de deux milliards 500 millions.

Les autres veulent la liberté complète, sans restriction, la lutte ouverte, et même comme l'honorable M. Sévène, secrétaire de la chambre de commerce de Lyon, la liberté avant la réciprocité, conformément aux lois douanières de l'Angleterre, aux véritables principes de la Science, ainsi que vient de l'établir, avec une grande autorité, M. Fawcett, dans l'ouvrage dont nous avons récemment rendu compte.

Ils affirment que les impôts et les charges militaires n'accroissent pas les frais de production d'une manière appréciable, chaque état ayant les siens, que la France abonde en capitaux, qu'avec des machines perfectionnées, ses ouvriers égalent leurs concurrents, et que bien loin de renchérir le prix de la force motrice ou des matières premières tels que les fils de coton, la fonte et les houilles, il est de première nécessité pour l'industrie française de les obtenir au meilleur marché possible.

Toutefois, il faut faire ici une distinction fondamentale.

Dans les industries protectionnistes, celles du fer et de la houille ne réclament aucune augmentation de droits; elles se résignent à la situation qui leur est faite; elles plaident contre une diminution mais non pour un accroissement de protection. Elles persistent dans leurs préférences, mais elles s'accommodent aux circonstances. Elles affirment qu'avec des droits plus élevés elles seraient en mesure de suffire largement à tous les besoins du marché français, elles déplorent qu'une seule tonne de houille, de fonte, de fer ou d'acier puisse s'introduire sur le marché national et venir faire concurrence au travail national; elles acclameraient avec joie de nouveaux tarifs surélevés de même qu'elles entrevoient avec terreur le moindre abaissement; mais faisant fort bien leurs affaires elle se montrent pleines de sagesse et de modestie, elles se réduisent au statu quo.

Même situation pour les industries si considérables des cuirs et des peaux et des produits chimiques, ne pouvant nier leurs progrès, leur prospérité, ces industries ne réclament que contre des dégrèvements nouveaux; elles ne demandent de surélévation que par accidents, pour rectifier d'anciennes erreurs ou pour régulariser des faits industriels nouveaux.

Cette distinction est très-importante, car il en résulte que dans

les grandes industries françaises, deux seulement, l'industrie du coton et celle du lin, demandent des accroissements de prohibition et se prononcent contre le renouvellement des traités de commerce, et même dans l'industrie du coton, il faut faire une seconde distinction. L'industrie du coton comprend la filature, le tissage, la teinture, l'impression, la broderie et les étoffes mélangées. Seule la filature est protectionniste ; seule elle repousse le traité de commerce ; seule elle réclame des aggravations de tarifs, qui s'élèveraient jusqu'à 100 p. 100 dans certains cas, mais elle ne représente qu'un tiers dans l'industrie des cotons dont les opérations forment un ensemble de 800 millions.

Ainsi la filature de coton et l'industrie du lin, y compris celle du jute, soit un ensemble de producteurs dont les opérations s'élèvent annuellement à environ 800 millions, sont les seules industries absolument, irrévocablement prohibitionnistes.

Toutes les autres, ou acceptent l'état de choses créé par les traités de commerce, sans diminution nouvelle de droits, ou réclament une plus large pratique de la liberté commerciale.

La contradiction, l'opposition des intérêts comme des idées est le résultat inévitable d'une pareille situation.

### 4. — *Opposition des idées et des intérêts.*

Loin de déparer l'enquête et d'en amoindrir l'autorité, cette contradiction entre les témoins, les théories et les intérêts, lui donne beaucoup de relief. Ce n'est pas une enquête officielle où les témoins sont plus ou moins contenus ou refrénés dans leurs allures. — C'est une enquête vivante, c'est une lutte, un combat, et même, peut-être a-t-il été préférable pour le triomphe définitif de la liberté commerciale que l'enquête ait été organisée, présidée et conduite par ses adversaires. Leur exaspération, leurs passions, leurs erreurs ont provoqué une véritable réaction, elles ont obligé les partisans de la liberté à se montrer, à agir, à combattre. Ils l'ont fait avec beaucoup de talent et de succès. Nous doutons que les protectionnistes s'attendissent à subir des discussions aussi serrées que celles qui ont été si bien menées par MM. Tirard et Lebaudy ou des dépositions aussi claires, aussi complètes, aussi fortes que celles de MM. Tézénas du Montcel, Sevène, Boilot, et Desfossez.

De là l'intérêt et la porté réelle de cette enquête. Comme elle est née d'une sorte de conspiration prohibitionniste, l'opinion publique s'est tenue à son égard en défiance. On a pu craindre en assistant à l'interminable défilé des déclamations des filateurs de

coton, ou de lin que l'enquête ne serait qu'une sorte de cours d'enregistrement où il serait à nouveau donné acte aux filateurs, aux maîtres de forges et aux propriétaires de houilles de leurs doléances présentes ou futures.

Mais les choses ne se sont pas passées ainsi.

L'enquête a été une bataille entre des idées et des intérêts opposés, elle a révélé un grand fait, un fait dominant, un fait que les livres de douanes attestaient et que la science économique avait prédit, — la constitution, sous le régime de la liberté, d'industries nouvelles, l'apparition d'intérêts nouveaux, la formation de moyens de travail, de sources de richesses que tout retour en arrière menacerait.

Cette révélation est le fait principal, le résultat essentiel de l'enquête.

Les commissaires savaient fort bien qu'ils rencontreraient des oppositions de théories, ou les réclamations de certaines industries, comme celle des vins, — mais les déclarations des producteurs de lainages, des filateurs de laines, des filateurs de soie, des industriels de Tarare, Saint-Quentin, Roubaix, Reims, Fourmies; la déposition de M. d'Adelsward sur les établissements métallurgiques de Longwy, créés depuis 1864; les déclarations des tanneurs ou des principaux maîtres de forges sur le maintien du statu quo et celles des fabricants de confections qui entretiennent 1,200,000 ouvriers, — ont causé bien des surprises; quand l'honorable M. Boilot, de Fourmies, a établi que l'Angleterre était le grand marché d'exportation de la laine peignée, les commissaires de l'enquête ont montré beaucoup d'étonnement; et cet étonnement n'a pas été moindre quand le délégué des industriels de la soie a déclaré que toute élévation de droits sur les fils de coton aurait pour résultat de rendre impossible à l'industrie des étoffes mélangées de soie et coton la lutte contre les nations voisines pour une production dont les articles étaient très-divers, qui convenait au génie des ouvriers français, qui avait pris un grand développement et pour laquelle la clientèle anglaise était une ressource de premier ordre.

Mais de toutes les dépositions relatives aux industries auxquelles la libre concurrence est nécessaire, la plus importante est celle de M. Cordier de Rouen, au nom de la belle industrie des indiennes. Cette industrie est une des plus intéressantes par les diverses transformations qu'elle impose à la matière. Il lui faut d'habiles dessinateurs, de bons teinturiers, des imprimeurs expérimentés, des mécaniciens de premier ordre pour fabriquer ses indiennes. Houille ou force motrice, filés et tissus, produits tinctoriaux et

chimiques, machines de toute espèce, tout est matière première pour elle; en réalité, ce qui lui est propre, c'est le dessin qu'elle paye fort cher, la teinture, l'impression et l'apprêt.

Vivant dans un milieu entièrement protectionniste, M. Cordier et l'industrie qu'il représente n'ont pas encore séparé leurs intérêts de ceux de la filature de coton; mais, en réalité, cette séparation est inévitable. Il est par trop clair que cette industrie considérable a des intérêts contradictoires avec ceux de la filature ou des fabricants de produits chimiques ou des constructeurs de machines. C'est ce qui explique la contradiction apparente de la déposition de M. Cordier. Il semble faire partie de l'armée protectionniste, c'est une vieille tradition; mais, au fond, il en est de l'industrie des indiennes comme de celle de Tarare et de Saint-Etienne, comme de toutes celles où domine le goût, le génie français; il leur faut la liberté : la liberté pour se procurer les instruments de leur production, la liberté pour vendre leurs produits sur tous les marchés du globe, car sur tous ces marchés, le goût de l'ouvrier français communique aux tissus qu'il transforme une valeur de mode et même d'art qui en assure la vente.

Ce goût est un capital naturel; c'est une mine, c'est un fonds de richesse, c'est un instrument de production, c'est une force *sui generis* impartis à la race des ouvriers français; c'est un avantage qui en vaut, qui en compense bien d'autres. Mais pour que cet instrument, pour que ce capital produise tous ses fruits, il faut à l'ouvrier français les moyens et la liberté de produire et de vendre.

## II

### L'industrie française depuis les traités de commerce.

Il résulte de ce qui précède qu'on peut classer en trois catégories distinctes les grandes industries françaises :

1o Celles qui réclament le retour pur et simple au régime prohibitif, ce sont les filateurs de coton et de lin.

2° Celles qui se résignent au régime et aux tarifs actuels, mais qui repoussent tout nouveau dégrèvement, toute extension des traités de commerce : ce sont les maîtres de forges, les propriétaires de houilles, les tanneurs, les producteurs de produits chimiques.

3o Celles qui, avant tout, se réjouissent du régime inauguré en 1860, en réclament l'extension et l'amélioration; ce sont la plupart des fabricants de tissus de coton, de soie, de laine, les filateurs de

laine et de soie, les industries parisiennes, toutes les branches de la confection, les vins et eaux-de-vie.

Inutile de parcourir et d'analyser une à une toutes les dépositions de l'enquête. Ce serait recommercer en grande partie un travail que MM. Paul Coq et Benard ont déjà exécuté, en 1872, pour l'enquête de 1870. Mêmes témoins, partant mêmes dépositions, mêmes arguments. Nous l'avons déjà dit : ce qui caractérise l'enquête de 1878 ce n'est ni l'originalité des raisons ni la nouveauté des chiffres, c'est la contradiction, la discussion publique, réfutation de ces raisons et de ces chiffres; l'opposition éclatante entre les intérêts anciens et les intérêts nouveaux; la lutte entre ces intérêts et les théories sur lesquelles ils s'appuient ou qu'ils invoquent.

Nous n'entendons par conséquent que donner à grands traits un résumé rapide de l'enquête sur les questions les plus importantes, grouper et vérifier les principales dépositions, puis contrôler les faits au moyen des résultats constatés par les statistiques officielles.

## 1re Catégorie.

### Industries demandant la prohibition.

#### 1° *Filature de coton.*

Il importe de ne pas confondre la filature de coton avec l'industrie du coton. Dans l'industrie du coton, la filature seule demande le rétablissement du régime de la prohibition; les autres branches de cette grande industrie, ou bien repoussent toute espèce de prohibition, — comme l'industrie de Tarare, de Saint-Etienne et de Saint-Quentin, — ou bien ne sollicitent de protection qu'en compensation des charges que la filature leur impose.

Dans l'industrie du coton la filature a su, grâce à la connivence des gouvernements, s'emparer d'une situation prépondérante. Pour toutes les branches de cette industrie, il est clair que les fils ou filés de coton sont l'instrument primordial de toute production; c'est ce qui explique pourquoi la Belgique, la Suisse, l'Italie ne grèvent d'aucun droit les fils et filés de coton, c'est ce qui explique pourquoi l'empire allemand ne les frappe que d'un droit fiscal extrêmement modéré. Ces Etats, qui possèdent, comme la France, de magnifiques industries de tissus de coton, de soie, de laine, d'étoffes mélangées, considèrent avec raison les fils et les filés comme matière première; ils les traitent comme la houille, c'est-à-dire comme des forces premières dont l'abondance et le bon marché sont la condition fondamentale du travail.

Les divers gouvernements français n'ont pas été aussi prévoyants. Cela tient à deux causes. La première, c'est que l'industrie de la filature exige la concentration de grands capitaux, la direction d'industriels de premier ordre. De là une organisation économique qui a permis aux filateurs d'exercer une influence que les tisseurs, apprêteurs, imprimeurs, teinturiers répandus, disséminés, dispersés sur tout le territoire n'ont jamais possédée. La seconde, c'est que beaucoup de filateurs, ayant joint le tissage à la filature, ont toujours sacrifié les intérêts du tissage à ceux de la filature.

L'importance sociale des filateurs, la puissance de leurs capitaux, la valeur personnelle de leurs chefs, les ont ainsi placés à la tête de l'industrie du coton, ils en ont été considérés comme les directeurs, comme les protecteurs, tout en étant, en réalite, ses tyrans.

En effet, il est évident que si les droits prohibitifs ne permettent à aucun fil ou filé étranger d'entrer en France, tous les industriels qui transforment le coton, le tissent, le teignent, l'impriment, sont à la discrétion absolue des filateurs. Mais il y a mieux : ce ne sont pas seulement les industriels qui transforment le coton qui sont à la merci des filateurs de coton, ce sont presque tous les industriels, car les fils et filés de coton sont devenus nécessaires à une multitude d'industries, non-seulement à toutes celles qui emploient la laine et la soie, mais à bien d'autres, comme la bimbeloterie, par exemple.

L'excès de cette situation a obligé les gouvernements à inventer le système des admissions temporaires — non pas que les gouvernements se préoccupassent de l'exagération des prix auxquels les filateurs vendraient leurs filés — mais ils durent reconnnaître que les filateurs français ne fabriquaient pas, ne voulaient ou ne pouvaient fabriquer les espèces de filés nécessaires à plusieurs des plus belles industries de la France.

On sait que les filés se classent d'après une série de numéros qui s'étendent du numéro 1 au numéro 600, le numéro 1 est censé équivaloir à la force d'un kilogramme de coton filé et produisant un cylindre homogène d'une longueur de 2 kilomètres, le numéro 600 produit au contraire un cylindre d'une longueur de 1,200 kilomètres.

La filature française n'a jamais produit couramment les numéros fins, ceux supérieurs au numéro 50, dont l'entrée était précisément interdite ou soumise à des droits extravagants.

L'admission temporaire donne lieu à beaucoup de fraudes et d'abus, à des vérifications, à des frais ; elle est, par suite, insuffi-

sante à procurer à toutes les branches, si variées du tissage, les divers filés dont elles ont besoin.

L'enquête a mis à nu cette situation, cette oppression exercée par les filateurs sur les autres branches de l'industrie du coton, et c'est cette situation même qui fournit la clé de la politique industrielle des filateurs.

Pourquoi défendent-ils avec tant d'ensemble et d'acharnement les droits prohibitifs non-seulement sur les filés de coton mais sur tous les produits manufacturés en général? pourquoi sont-ils les organisateurs, les chefs de tout un régime économique? pourquoi revendiquent-ils les mêmes monopoles au profit des propriétaires de houilles, des fabricants de machines ou de produits chimiques, des tanneurs, des maîtres de forges? pourquoi offrent-ils aux agriculteurs de rétablir l'échelle mobile ou des droits sur l'entrée des bestiaux et des vins? pourquoi sont-ils les plus fidèles alliés des armateurs maritimes ou des constructeurs de navires réclamant des subventions, des taxes, d'entrepôt ou de pavillon? pourquoi, enfin, et avant tout, prennent-ils en main, malgré eux, les intérêts de tous les tisseurs, teinturiers, imprimeurs de coton, et de tous les filateurs, tisseurs, teinturiers, imprimeurs de soie ou de laine? C'est qu'ils se rendent fort bien compte de l'exorbitant monopole qu'ils exercent; imposant leurs produits à toute l'industrie française, ils lui offrent pour compensation le monopole du marché français.

Ainsi, dans l'industrie du coton, il faut absolument séparer les intérêts des filateurs des intérêts de tous les autres producteurs, ces intérêts sont, en effet, opposés. Moins chers seront les filés, mieux les producteurs de tissus pourront vendre leurs marchandises.

L'importance de cette distinction est de premier ordre.

En effet, la France n'est pas placée dans des conditions avantageuses pour l'industrie de la filature de coton. Cela tient au prix de la houille, au climat qui n'est pas assez humide, au génie de ses ouvriers qui est plus artistique que mécanique, à l'esprit de ses lois, de ses institutions et de ses mœurs peu favorables à la concentration des grands capitaux; au contraire l'industrie du tissage y rencontre des conditions particulières d'appropriation. Le climat qui facilite la teinture et l'impression, le goût naturel des ouvriers, la supériorité des artistes, dont les dessins constituent une véritable propriété, la nature des eaux, les diverses expositions du territoire, l'esprit démocratique de la nation qui est contraire à la concentration des filatures et favorable à la dissémination des tissages. Il n'y a pas de parties de la France où ne soient dispersés

quelques milliers de tisserands qui exploitent directement des métiers à eux appartenant ou, indirectement, des métiers d'emprunt. Que de capitalistes consacrent simplement leurs capitaux à acheter et à louer ces métiers; d'autres à faire aux tisserands les avances de filés ou de provisions dont ils ont besoin. Rien de pareil dans la filature, immense industrie de caserne, antipathique au génie national, mal appropriée au climat, aux conditions géologiques et géographiques de notre territoire.

En sorte que, par suite de la domination exercée par le régime prohibitif et l'imprévoyance de nos gouvernements, la branche de l'industrie du coton qui devait rester secondaire par la force même des choses s'est emparée de la situation qui appartenait de droit aux autres branches de l'industrie du coton.

De là l'opposition d'intérêts dont l'enquête est la manifestation éclatante — opposition directe, absolue, comme les dépositions de MM. Tézenas du Montcel, Godde, Thivel Duvillard le prouvent, entre la filature de coton et les plus admirables industries de tissage français et du monde — opposition moins absolue en apparence, mais tout aussi réelle, comme l'établit la déposition si remarquable de M. Cordres, de Rouen, entre les intérêts les plus évidents de tout le tissage et les exorbitantes prétentions des filateurs.

En présence de cette situation, et voulant en tirer profit, M. Feray, sénateur, petit-fils d'Oberkampf, n'a pas hésité à poser à la commission le plus singulier des dilemmes.

Ou la filature recevra du gouvernement le degré de protection sans lequel elle ne peut vivre.

Ou devenue un obstacle, elle devra être expropriée.

Révélation inattendue mais saisissante du principe fondamental du régime probibitif et des prétentions des filateurs; l'État constitué assureur de toutes les branches de la production nationale. A ce compte que de milliards seraient dus aux maîtres de postes, aux entrepreneurs de roulages et de messageries, aux propriétaires de vignes dévastées par le phylloxéra, et à toute l'industrie séricicole !

Nous ne retenons donc de ce dilemme que l'aveu indirect qu'il contient, c'est que les droits prohibitifs sollicités par les filateurs de coton sont, en réalité, un obstacle au libre fonctionnement de la plupart de nos industries.

Précisons la nature, le caractère, la portée des demandes de la filature :

Les tarifs conventionnels résultant des traités conclus en 1860 et depuis sont insuffisants pour protéger la filature de coton. Il faut

que ces tarifs soient majorés de 50 0/0. Sans cette majoration la filature de coton sera impuissante à soutenir la concurrence avec l'Angleterre qui possède 42 millions de broches, avec les États-Unis qui en compte 12 millions, avec l'Allemagne qui en possède autant que la France, environ 5 millions.

M. Fauquet, filateur, a présenté les deux tableaux suivants :

*Prix de revient des filés anglais au 1/2 kilog.*

| | |
|---|---|
| Main-d'œuvre | 20 centimes. |
| Entretien | 10 — |
| Intérêt et dépréciation | 16 — |
| | 46 centimes. |

*Prix de revient des filés français.*

| | |
|---|---|
| Main-d'œuvre | 30 centimes. |
| Entretien | 27 — |
| Intérêt et dépréciation | 28 — |
| Prix des cotons (différence sur le). | 4 — |
| | 89 centimes. |

Sur ces chiffres, s'est engagée entre MM. Fauquet et Pouyer-Quertier, d'une part, MM. Lebaudy et Tirard, d'autre part, une discussion très-serrée dans laquelle tous les éléments du prix de revient du demi-kilog. de filé de coton numéro 28 ont été débattus; les déposants ont persisté à soutenir qu'il y avait entre le prix de revient du kilog. de ce numéro, pris comme type moyen, une différence de 50 centimes avec le prix de revient en Angleterre. Les éléments consisteraient dans la différence des frets pour le transport des cotons, du prix de la houille, du prix des constructions (la brique et le fer étant à meilleur marché en Angleterre qu'en France), du prix des machines, de la quantité comme de la qualité du travail des ouvriers eu égard aux salaires (les salaires étant les mêmes, mais les ouvriers anglais fournissant plus de travail effectif), de l'abondance des capitaux et du poids des impôts.

Sur la plupart de ces points, MM. Lebaudy et Tirard n'ont pu tomber d'accord avec les déposants, car tous les faits affirmés par ces derniers, notamment pour le fret, le prix des charbons, l'efficacité du travail, le coût des capitaux, le prix ou le concours des machines, étaient en contradiction avec ceux acceptés pour d'autres industries. Pour ne citer qu'un seul exemple, mais important, M. Lebaudy a constaté une différence de 500 francs entre le prix ordinaire du cheval vapeur et le prix porté par les filateurs.

Poussant à fond son argumentation M. Tirard a démontré que

le kilog. de filé numéro 28 ayant une valeur moyenne de 3 fr. 58, dans laquelle la façon entre pour 95 centimes, le calcul d'un droit protecteur de 50 centimes par demi-kilog, représenterait une protection de 100 0/0 — calcul relevé également par M. Lebaudy.

Eh bien, puisqu'une protection de 100 0/0 est prétendue nécessaire à la filature de coton, voyons ce que cette industrie est devenue depuis 1860, c'est-à-dire depuis qu'elle ne jouit plus de cette protection ou plutôt depuis que les filés de coton entrent en France.

En 1859, la France importait pour 153 millions en valeur de coton en balle et en 1877 pour 122 millions. Mais il faut retrancher du premier de ces chiffres le quart pour tenir compte de la part afférente à l'Alsace-Lorraine. Il reste environ 115 millions en 1859 contre 122 en 1877, année de dépression ; en 1875, l'importation s'est élevée à 169 millions, on voit que de tels chiffres n'ont rien de désolant.

Il est vrai que les filateurs s'écrient : sans doute, mais nous ne fabriquons plus que des matières inférieures qui absorbent une plus grande quantité de coton. Cette déclaration est inexacte. Le n° 28 a toujours été et est encore le type moyen de la filature française qui n'a jamais fabriqué couramment les numéros supérieurs. Il y a sans doute quelques exceptions comme la filature de M. Thiriez de Lille, dont on voit à l'Exposition universelle, des filés n° 480. Mais ce sont là de très-honorables exceptions, s'il est un fait attesté, prouvé, invinciblement démontré par l'enquête c'est que la filature française n'a jamais produit les qualités supérieures des filés. « Il y a cinquante ans qu'on nous les promet, dépose M. Godde, de Tarare, et nous les attendons encore. »

Ainsi l'importation de la matière première, du coton en balle, établit que les plaintes des filateurs sur l'état présent de leur industrie sont sans fondement.

Mais il est une autre preuve, plus formelle encore. Cette preuve nous est fournie par la situation économique de l'Alsace-Lorraine.

En 1870, l'Alsace-Lorraine possédait à peu près le quart des broches et des métiers de coton de la production française. Elle fut tout à coup soumise aux tarifs allemands. L'Allemagne n'a que trois tarifs pour les fils de coton écrus, blanchis ou teints à un, deux ou trois bouts. Ces tarifs s'élèvent à 15, 30, 45 francs par cent kilogrammes. Les produits manufacturés de l'Alsace-Lorraine eurent donc à s'accommoder à ces tarifs, qui remplacèrent pour eux les tarifs français ; or la France n'avait pas moins en 1870, comme aujourd'hui, au surplus, de 16 variétés de tarifs pour les

fils écrus, — depuis 15 jusqu'à 300 fr. les 100 kilog., plus une surélévation de 20 p. 100 en moyenne pour les fils blanchis, teints, ou retors à 2 deux ou 3 bouts.

Il n'y a pas d'argument qui ait été et qui devait être moins agréable aux filateurs coalisés de Rouen et de Lille. Il est, en effet péremptoire ; si l'Alsace-Lorraine a pu supporter un changement de régime pareil, non-seulement les prétentions des filateurs français, d'imposer aux consommateurs une surtaxe de 100 p. 100 sont inadmissibles, mais il y a lieu pour les consommateurs d'exiger du gouvernement une forte diminution des droits actuels.

« M. Courant : Je puis affirmer que la plupart des filatures alsaciennes sont arrêtées. Il ne s'en construit pas de nouvelles et je connais même un établissement qui se transporte aujourd'hui de pièces et de morceaux en Russie. Voilà l'état de prospérité où se trouve l'Alsace. »

« M. Claude (des Vosges). L'Alsace est ruinée, voilà le fait. » (Officiel, 3 juin 1878.)

Voici la réponse :

« M. Lebaudy : Je désirerais adresser à M. Gustave Roy une question relative à l'Alsace.

« Tout le monde sait que la situation économique de la filature alsacienne a été brutalement changée : protégée par un droit allant de 20 centimes allant jusqu'à 3 francs, elle s'est trouvée tout à coup réduite à un droit unique de 15 centimes. Je voudrais savoir comment elle a pu supporter ce changement si brusque dans les droits du tarif. Il est certain que si l'on voulait mettre la filature française au régime actuel de la filature alsacienne on nous prédirait sa mort, et si, en 1869, on eût dit à l'Alsace que les droits sur les fils allaient être réduits au droit unique de 15 centimes, il est certain également qu'on eût annoncé que l'Alsace ne résisterait pas à une pareille modification de tarif. Eh bien, je demande si, après la transformation subie par l'Alsace, le nombre de ses broches a augmenté ou diminué, ou s'il est resté dans le *statu quo*. »

« M. Gustave Roy : Je vais essayer de répondre à la question de M. Lebaudy. Je lui dirai tout d'abord que la filature d'Alsace éprouve les mêmes souffrances que notre filature, ou que les filatures d'Angleterre, de Suisse ou d'Allemagne. J'ajoute *qu'aucun établissement d'Alsace n'a fermé* et que depuis la séparation violente qui a mis l'Alsace aux prises avec de très-grandes difficultés, le nombre des broches n'a pas diminué. » (*Officiel*, 18 juillet.)

Dès le début de son intéressante déposition, M. G. Roy a fait remarquer avec beaucoup d'à-propos que les filateurs d'Alsace qui, en 1869, réclamaient un surcroit de protection pour leurs fils, in-

troduisent aujourd'hui en France ces mêmes fils, malgré les droits exorbitants du tarif français, et prennent la moitié dans la totalité de fils importés, soutenant ainsi victorieusement la concurrence avec la filature anglaise et suisse.

Cette observation peut servir de conclusion à ces débats.

Ainsi la quantité de matière première employée par la filature de coton depuis 1859 n'a pas diminué, — elle a même sensiblement augmenté dans certaines années, — ainsi l'épreuve redoutable à laquelle la filature alsacienne a été soumise démontre que non-seulement les tarifs actuels garantissent à la filature des bénéfices très-considérables, mais que ces tarifs sont excessifs puisque la filature alsacienne peut s'en passer.

Si la filature alsacienne a résisté à un abaissement de droits énorme, puisqu'elle approvisionne toujours le marché français de pair avec la filature anglaise et suisse, comment accepter les théories, les faits et les exigences des filateurs français demandant que ces mêmes droits protecteurs dont la filature alsacienne a pu et peut dépasser soient surélevés de 100 p. 100?

Donc il est bien vrai que la filature française est pour toutes les branches de l'industrie du coton une industrie oppressive.

« *M. le président* à M. G. Roy : Vous croyez, Monsieur, que la filature pourrait supporter sans dommages une réduction de la moitié du droit qui frappe les fils à leur entrée ? »

« M. G. Roy : Oui, je le crois, et je dis que cette mesure aurait pour conséquence le développement de l'industrie du tissage. »

« M. le président : On peut se placer à deux points de vue ; on peut croire que l'industrie de la filature supporterait sans préjudice une diminution de droit, ou bien on est résigné, d'avance à le voir succomber. »

« G. Roy : Voyez ce qu'a fait l'Alsace. »

## 2° *La filature de lin.*

Les filateurs de lin ne sont pas moins dévoués au système prohibitif que les filateurs de coton. Ils font cause commune avec eux, bien que leurs intérêts soient opposés. Le coton est, en effet, un très-redoutable concurrent pour le lin. Il est plus chaud, plus doux, plus soyeux ; il supporte l'étirage et le retordage à un degré supérieur ; il se teint mieux ; il se marie à la laine et à la soie ; il s'imprime admirablement. En un mot c'est un textile d'une nature supérieure au lin. Par suite il tend à le remplacer dans un grand nombre d'emplois. Cette concurrence est d'autant plus dangereuse que, d'autre part, la laine et la soie em-

piétent également, chaque jour, sur l'ancien domaine du lin. La chemise de toile, le mouchoir de toile, le linge de table de toile, les draps de toile n'ont plus seulement affaire aux draps de coton, aux mouchoirs, aux chemises de coton mais aux chemises de soie ou de laine, aux mouchoirs de soie, aux serviettes de soie. Il suffit de passer quelques heures dans les belles galeries des tissus de l'Exposition pour se rendre compte des emplois multipliés de la laine et de la soie. Il est vrai qu'on y remarque également des robes en jute et des torchons à fleurs de lin, mais on ne peut s'empêcher de constater les progrès, les envahissements de la laine, plus saine que le coton, et de la soie plus riche que le lin.

M. Cosserat a été obligé (*Officiel* du 17 juin) de reconnaître les causes spéciales des épreuves de l'industrie du lin, magnifique industrie nous le savons fort bien, les produits si beaux par leur finesse et leur goût exquis exposés par MM. J. Casse et fils, de Lille, et Meunier, de Paris, l'attestent hautement; mais soumise comme toutes les branches de la production aux changements incessants qui s'opèrent dans les mœurs, les goûts, les besoins des consommateurs, sous l'influence de causes sans cesse nouvelles ; ici les progrès d'une industrie concurrente, là la nécessité de l'hygiène ou les raffinements du luxe ; tantôt les applications plus parfaites de l'art, à des matières qui y conviennent mieux, tantôt l'extrême bon marché auquel certains produits peuvent atteindre.

Mais il est bien facile de prouver que néanmoins les revendications de la filature du lin ne sont pas plus légitimes que les doléances de la filature de coton.

En 1860 la filature de lin comptait 500,000 broches en activité, elle en compte aujourd'hui 730,000 — dont 686,000 en activité. Les métiers ont suivi la même progression ; de 15,300 ils ont été portés à près de 24,000 dont 21,300 fonctionnent.

En 1860 les importations de lin brut, *teillé* et peigné montaient à 39 millions de francs — avec une exportation de 2,600,000 fr. — En 1877, les importations ont été de 110 millions avec une exportation de 25 millions.

Ces chiffres nous dispensent de nous attarder aux dépositions des filateurs de lin ou des fabricants de tissus. Et il suffit de visiter les galeries de l'industrie linière à l'Exposition pour se convaincre que si, comme toutes les industries, celle du lin a des luttes à soutenir, des moments de prospérité et des jours d'épreuves, elle n'est pas moins encore une belle industrie, à laquelle la liberté commerciale n'a nullement porté atteinte, qui améliore ses produits, et qui est assez forte pour accepter la loi comme pour recueillir les fruits de la libre concurrence.

Au surplus qui connaît les arguments des filateurs de coton sur le prix des charbons, le coût de la main-d'œuvre, l'inégale efficacité du travail en France et à l'étranger, l'infériorité du climat, la cherté des transports, le poids des impôts et des charges militaires, le prix des machines et des constructions, le loyer des capitaux, connaît par cela même tous les arguments des filateurs de lin. Seulement, s'il faut les en croire, le charbon, la main-d'œuvre, les transports, les capitaux, les impôts, les machines, les constructions constituent pour eux des charges plus accablantes encore que pour la filature de coton. La broche de lin, au dire de M. Gavelle, coûterait beaucoup plus cher que la broche de coton. Or nous avons vu que pour donner pleine satisfaction aux filateurs de coton, il faudrait une protection de 100 0/0. Cette protection ne serait pas évidemment suffisante pour la satifaction des filateurs de lin. En fait de protection on ne saurait trop prendre.

## 2° Catégorie.

### Industries demandant le *statu quo*.

Le formulaire de l'enquête avait été rédigé par les députés commissaires, de manière à provoquer une éclatante manifestation prohibitionniste; on a pu croire, un moment, pendant les premières séances de l'enquête, que leur but serait atteint. Mais la libre discussion par les députés libre-échangistes des théories, des assertions et des prétentions, également insoutenables, des principaux chefs du parti de la prohibition, a enrayé le mouvement; on a reconnu dans les dépositions un tel parti-pris, des idées si arriérées ou si fausses, des inexactitudes si graves dans les faits et dans les chiffres, que l'opinion publique s'est émue, la presse a battu en brèche, des dépositions qui n'étaient que des sortes de plaidoyers concertés à l'avance; c'est ce mouvement de réaction, favorisé, on ne saurait le nier, par le magnifique spectacle et les succès inespérés de l'Exposition universelle, qui a décidé les délégués des maîtres de forges, de la tannerie, des produits chimiques, les producteurs de houilles, à changer de ton et d'allures et à se prononcer pour le statu quo.

Le formulaire contenait trois questions principales :

Faut-il relever les droits? — Faut-il les abaisser?

Sont-ils suffisants ?

Faut-il renouveler le traité de commerce?

Sur ces trois questions essentielles la filature de coton et celle du lin ont répondu catégoriquement :

1° Il ne faut pas renouveler les traités de commerce.

2° Les droits sont insuffisants.

3° Il faut les relever sans hésiter — l'industrie française ne peut subsister qu'avec une prohibition absolue.

Mais il n'en a pas été de même des maîtres de forges, des tanneurs, des propriétaires de houille, des fabricants de produits chimiques. Ces industriels, dont l'importance est supérieure à la filature de coton et à celle de lin réunies, ont, en définitive, à des conditions et à des points de vue différents, déclaré qu'avant tout elles demandaient qu'il n'y eût pas d'abaissement de droits. En réalité, elles se soumettent, avec plus ou moins de résignation, mais elles se soumettent au régime nouveau inauguré en 1860.

C'est un fait considérable qu'il ne faut pas perdre de vue quand on étudie l'enquête.

Sans doute la plupart des représentants de ces industries ont encore argumenté, comme les filateurs de coton et de lin.

1° Du prix plus élevé en France qu'en Angleterre, en Belgique, Suisse ou Allemagne, des frets maritimes ou des transports sur les voies ferrées.

2° Du prix de la houille et de l'infériorité de qualité de la plupart des houilles françaises.

3° Du poids des impôts.

4° Des mauvaises conditions géologiques des mines de houilles françaises, ou de l'éloignement des minerais de fer ou de la cherté exceptionnelle des écorces à tan.

Mais les propriétaires de houilles n'ont pas osé parler d'augmenter les droits sur la houille — ni les maîtres de forge d'augmenter les droits sur la fonte, les fers ou l'acier — ni les tanneurs les droits sur les cuirs — ni les fabricants de produits chimiques les droits sur l'acide sulfurique, les bois de teinture, etc.

Ils se sont bornés à défendre la situation que leur a créée la législation qui régit la France depuis vingt ans; la différence est donc grande entre eux et les filateurs de coton et de lin.

C'est que, d'une part, le gouvernement ne propose à leur profit, sauf sur les produits chimiques, aucune augmentation de droits — et que, d'autre part, les immenses progrès de ces industries depuis 1860, auraient rendu intolérable toute aggravation de taxes en leur faveur.

### 1° *Industrie de la houille.*

En 1859 la prodution de la houille était, en France, de 7,600,000 tonnes, elle est actuellement de 17 millions de tonnes. Elle a donc, en moins de vingt ans, augmenté de 125 0/0.

Aussi nulle prospérité comparable à celle des propriétaires de houilles. Nous extrayons de l'enquête, le tableau suivant donnant la plus-value de quelques sociétés houillères (*Officiel*, 24 juillet).

| Mines. | Pair des actions. | Valeur. Mars 1878. |
|---|---|---|
| Carmaux | 500 | 1.570 |
| La Grand-Combe | 1.080 | 2.300 |
| Douchy | 500 | 3.900 |
| Escarpelle | 500 | 3.950 |
| Marles | 500 | 17.000 |
| Dourges | 1.000 | 6.900 |
| Vicoigne-Nœuds | 1.000 | 19.000 |
| Bruay | 400 | 7.500 |
| Lens | 1.000 | 21.800 |
| Courrières | 300 | 27.000 |

Mais les résultats obtenus par la grande compagnie des mines d'Anzin sont encore plus extraordinaires. On sait que le capital est réparti en 288 deniers, le denier a été coté en 1875 à 1,200,000 fr. Le dividende par denier qui avait été de 16,000 fr. en 1870 s'est élevé à 40,000 fr. en 1876.

De pareils chiffres doivent inspirer une certaine retenue, ne serait-ce que par prudence, aux propriétaires de houilles — ils se contentent donc de déclarer que le maintien du droit 1 fr. 20 par tonne qui les protége ou est censé les protéger contre les houilles anglaises, belges et allemandes, leur est indispensable — et que si on consentait à l'accroître notablement, ils se chargeraient de l'approvisionnement total de la France, ce qui porterait leur production à 24 millions de tonnes.

« Quelle sécurité pour le travail national de ne plus se savoir tributaire de l'étranger et soumis, le cas échéant, aux éventualités de la politique, aux contre-coups que peuvent produire à l'étranger les gênes, les tarifs douaniers et les caprices des producteurs ! quelle force, quelle indépendance pour toutes nos industries et quelles ressources nouvelles pour la fortune publique.

« Il ne faut pas, en effet, perdre de vue que l'importation des charbons étrangers représente aux cours actuels une valeur d'environ 90 millions. Evidemment ces sommes sont perdues pour le pays dont elles ne contribuent pas à augmenter le mouvement commercial. Cette même somme représenterait en salaires distribués une valeur annuelle d'au moins 50 millions. Ces salaires feraient vivre plus de 30,000 ouvriers, représentant une population de 100,000 personnes. En un mot l'étranger gagne à être notre fournisseur de combustible, tout le bénéfice qui pourrait être la récompense du travail national. » (*Officiel*, 13 juillet).

Ce petit chef-d'œuvre prohibitionniste est extrait d'un mémoire lu à la commission d'enquête par M. Dupont, ingénieur, vice-président du comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, c'est, en quelques lignes, toute la quintessence du système. Mais il faut avouer qu'il a dû produire un singulier effet sur les commissaires auxquels depuis six semaines, les industriels de toute catégorie n'ont cessé de répéter : pour fabriquer de la fonte ou du fer — ou pour filer telle quantité de coton — ou pour produire telle quantité d'acide sulfurique, il faut tant de tonnes de charbon — or, la différence entre le prix du charbon entre la France et l'Angleterre est de 10 à 12 fr. par tonne, sans compter les aléas des frets et le coût des transports des voies ferrées. — Donc il nous faut telle protection ; cependant M. Dupont ne trouve pas le charbon assez cher. Il se chargerait, pour la plus grande gloire nationale, de nous le faire payer plus cher encore. — Cherté que M. Pouyer-Quertier, qui compte de clerc à maître, accepte à condition qu'on paye le coton plus cher, les lins plus cher, les fers plus cher, les draps plus cher, l'acide sulfurique plus cher, tout plus cher, jusqu'à ce que le consommateur, accablé sous le faix, cesse d'acheter, — ce qui est exactement l'effet produit par la cherté factice que le tarif Morill a produit aux Etats-Unis.

Reconnaissons toutefois que tous les propriétaires de houilles ne s'associent pas aux étranges théories de M. Dupont, représentant des houilles du Nord, de beaucoup les plus prospères et les moins raisonnables.

Ceux du Midi sont moins dogmatiques parce que, moins favorisés encore par la nature, ils ont à se procurer des consommateurs en Italie et dans le bassin de la Méditerranée. Ils sont moins hostiles à la libre concurrence, puisque c'est à elle qu'ils devront les marchés qu'ils s'efforcent de s'assurer, c'est ce qu'a établi M. Chalmeton, directeur des houillères de Bessèges, dans sa déposition qui est très-curieuse.

Il serait contradictoire que des industriels qui cherchent à vivre par l'exportation de leurs produits professassent les théories des propriétaires houillers du Nord.

### 2° *Industrie du fer.*

Il est douteux que la théorie de M. Dupont soit du goût des maîtres de forges ; car à peine M. Dupont avait-il terminé la lecture de son curieux mémoire, l'un des ornements de cette enquête, que M. Martelet, représentant de presque toute la métallurgie française, prenait la parole et expliquait aux commissaires

enquêteurs qu'il faut 4 à 5 tonnes de houille pour produire une tonne de fer ou d'acier, ce qui donne lieu à un transport de matières premières, y compris le minerai, de 8 à 10 tonnes par tonne ; or, la différence au détriment de la France étant pour le charbon et le minerai sans compter les frets et transports, de 23 fr. 80 par tonne avec l'Angleterre, de 21 fr. 50 avec la Belgique, de 28 fr. 30 avec l'Allemagne. — Donc il faut une compensation proportionnelle.

Selon M. Dupont, la sécurité nationale serait l'excuse de la cherté du charbon. M. Martelet a aussi sa théorie, elle mérite d'être connue, parcequ'elle se rattache à l'une des plus graves erreurs économiques de notre époque, celle qui consiste à ne reconnaître que le travail comme élément essentiel de la production. Il est intéressant de voir où cette erreur peut conduire les meilleurs esprits :

« Que faut-il pour produire une valeur d'un million en vin? de la terre, c'est-à-dire un capital et une certaine proportion de main-d'œuvre, qui peut être de 15 à 20 0/0, mais qui certainement n'atteint pas 25 0/0, ainsi sur le million qui représente la récolte prise au cellier moins de 250,000 fr. iront au travail et plus de 750,000 fr. au capital.

« Que faut-il, au contraire, pour produire une valeur de un million en fer? Actuellement, nous pouvons dire que cette valeur ne se compose entièrement que de travail.

« Depuis l'extraction du minerai et du charbon jusqu'à la livraison au commerce de la barre de fer prête à être employée, c'est la main et l'intelligence de l'homme qui font tout. Le capital intervient, il est vrai, par la création de l'outillage appliqué à ces différentes élaborations, mais la part du capital dans le produit fini est extrêmement faible, quand elle n'est pas nulle. » (*Officiel*, 27 juillet.)

Ainsi, voilà un métallurgiste qui méconnaît la valeur du capital accumulé par le travail dans un vignoble, et la valeur du capital naturel accumulé dans le charbon et le minerai.

Cette dernière méprise est d'autant plus surprenante que tous les ingénieurs qui ont comparu à l'enquête n'ont cessé de montrer quelle prodigieuse inégalité de quantité et de qualité on rencontrait dans les couches de charbon et de fer, et de s'appuyer sur cette inégalité pour rélamer des compensations chiffrées par M. Dupont. M. le baron d'Adelsward a longtemps insisté pour faire comprendre par les commissaires l'infériorité des couches de minerai de son groupe de Longwy à l'égard des hauts-fourneaux du Luxembourg parce que ceux-ci exploitent à ciel ouvert et le groupe de Longwy en galeries.

Nous relevons ces graves erreurs qui ont été partagées par Bastiat et qui servent aujourd'hui à combattre les idées qui lui étaient le plus chères.

D'ailleurs, les métallurgistes s'en sont tenus à des professions de foi théoriques. Ils ne réclament pas de surélévation de droits. Les traités de commerce ne leur plaisent guère, mais ils s'y résignent dans les limites des tarifs actuels. Voici pourquoi :

En 1859, la production de la fonte et du fer était en France de 1,376,230 tonnes, — elle a été en 1877 de 2,800,000 tonnes, — sans compter 240,000 tonnes d'acier.

Aussi, la prospérité des sociétés métallurgiques est-elle en rapport avec la prospérité des sociétés houillères. De 1860 à 1876 la moyenne des dividendes a été :

| | |
|---|---|
| Haut-Fourneaux de Gisors..... | 9 3/4 0/0 |
| Chatillon et Commentry....... | 9 0/0 |
| Fourchambault............... | 8 0/0 |
| Le Creuzot................... | 10 0/0 |
| Fives-Lille.................. | 13 0/0 |
| Cail et Cᵉ................... | 17 0/0 |
| Chantiers de la Médilerranée.. | 15 0/0 |

C'est ce qui a rendu si intéressante la déposition de M. le baron d'Adelsward, qui a déclaré dans la séance du 24 juin (*Officiel*, 27 juillet) que depuis 1864, c'est-à-dire sous la régime des traités de commerce, il avait fondé dans les environs de Longwy un groupe métallurgique qui s'était développé avec une extrême rapidité; que ce groupe comptait 15 hauts-fournaux, que les salaires annuels avaient atteint 8,600,000 fr., que les 15 hauts-fournaux représentaient aujourd'hui un capital de 45 millions et que sans le trafic des acquits-à-caution la prospérité de ce groupe prendrait un nouvel essor.

Enfin, à tous ces progrès il faut joindre ceux que prépare à la France l'acier Bessmer, cette grande découverte de la science actuelle. Les minerais français, ceux du versant pyrénéen et de l'Algérie, ont une supériorité constatée pour fabrication des aciers Bessemer. La métallurgie anglaise n'est pas sans l'avoir reconnu. *Sic fata voluerunt*, c'est une compensation qui était bien due à la France assez mal apportionnée en ce qui est des charbons, des minerais et des métaux. Elle a eu toujours plus, il est vrai, de bons minerais de fer, mais aujourd'hui elle aurait les meilleurs. L'acier Bessemer est appelé à profondément modifier les conditions de la métallurgie en Europe.

La tonne d'acier est à peu près, comme emploi et comme durée,

à la tonne de fer comme 1 est à 4. Elle est offerte aujourd'hui en Angleterre et en Belgique à 155 fr. c'est-à-dire à un prix inférieur à celui de la tonne des rails en fer en France. La France, en 1859, fabriquait 23,000 tonnes d'acier, elle en produit aujourd'hui 240,000 tonnes.

Les ingénieurs ont passé rapidement sur les conséquences de cette grande transformation dans laquelle, par l'excellence de ses minerais, la France devra trouver de larges compensations à l'infériorité de ses houilles et à l'éloignement de ses minerais.

Ils devaient bien cependant cette consolation à M. Tirard qu'ils ont si cruellement tourmenté par toutes leurs supputations sur l'infériorité de la France, — charbon, minerai, situation des mines, nature des couches, prix des transports, production des mineurs. — Les litanies ont été longues.

« M. Tirard. Nous sommes un pays vraiment bien malheureux : partout et toujours nous nous trouvons dans des conditions d'infériorité vis-à-vis de nos concurrents étrangers.

« Enfin, vous dites que dans le Luxembourg l'exploitation se fait à ciel ouvert.

« M. le baron d'Adelswward. Oui, Monsieur, et par conséquent nous nous trouvons dans des conditions d'infériorité palpables et saisissables. »

La réponse est dans les quinze hauts-fournaux construits en quatorze ans, valant 45 millions et payant 1,200,000 fr. d'impôts.

### 3° *Industrie des produits chimiques.*

Le gouvernement n'ayant pas offert aux propriétaires de houilles ou aux maîtres de forges d'augmentation de droits, ces derniers se sont bornés à se défendre contre toute diminution. Mais le gouvernement ayant proposé, en faveur des fabricants de produits chimiques, une surélévation de 24 0/0, ceux-ci se sont bien gardés de la refuser; ils n'ont pas la naïveté des gouvernements et des formulaires. L'industrie des produits chimiques revendique donc avec instance et avec joie les nouvelles taxes dont vont être grevés l'acide sulfurique, qui est le vin de l'industrie si la houille en est le pain, l'acide tartrique, les chromates de potasse, la soude et les silicates de soude, les sulfures, les produits dérivés du goudron de houille, les teintures diverses, tous les produits dérivés de l'iode, du potassium, du phosphore. Quelques-uns même de ces produits sont frappés de droits nouveaux, en plus la surélévation des 24 0/0.

Devant ces dispositions excessives du gouvernement, les fabri-

cants de produits chimiques ont eu soin de ne pas faire de théories. « Vous ne pouvez pas faire à moins, » leur a demandé à plusieurs reprises le président. « Non, Monsieur le Président. » Le gouvernement aurait proposé des tarifs doubles, ou le statu quo, que la réponse eût été exactement la même. Les industriels français n'ont pas l'habitude de dédaigner les faveurs du gouvernement.

Ce ne sont cependant plus les industriels de la teinture, de l'impression, de l'apprêt de tous nos tissus de coton, de laine, de soie, de jute, de lin, nos fabriques de glaces et nos verreries, nos manufactures de papiers de tout genre, la céramique, la bimbeloterie qui auront à supporter les frais des surtaxes offertes aux produits chimiques, mais l'agriculture elle-même.

Comment, c'est au moment où la viticulture française est menacée du plus grand péril, quand elle a perdu 500,000 hectares représentant un capital de 1,500 millions au moins, au moment où les chimistes s'efforcent de trouver dans les diverses combinaisons du soufre, du carbone et de la potasse des remèdes dont les essais seuls sont extrêmement coûteux, que le gouvernement propose d'élever le prix de ces matières premières! C'est vraiment à se demander si les rédacteurs du projet de tarif général sont des Français; en tout cas ils ignorent que la vigne constitue, après le blé, la seconde richesse de leur pays.

Jamais on n'a poussé plus loin le sans-façon de la bureaucratie, l'incurie et l'imprévoyance.

Or, l'industrie des produits chimiques a fait depuis cinquante ans d'immenses progrès et réalisé d'énormes bénéfices. Elle compte 16 grands établissements réunissant un capital de 100 millions et suffisant à un mouvement annuel d'affaires de 125 millions; non-seulement elle exploite le marché français, mais, grâce à une supériorité de fabrication reconnue, elle a de larges débouchés au dehors. En 1858, ces débouchés lui permettaient d'écouler pour 28 millions de produits, qui, aujourd'hui, s'élèvent à 46, malgré la perte des fabriques de produits chimiques de l'Alsace-Lorraine.

L'enquête nous fournit, à propos des produits chimiques, un exemple typique des conséquences désastreuses pour les progrès de la production, des théories et des pratiques de la prohibition.

Les huiles de goudron ont fourni aux chimistes allemands une nouvelle matière tinctoriale supérieure à celle que produirait la garance. La culture de la garance était, il y a dix ans, d'une certaine importance dans le sud-est de la France. Elle représentait une production annuelle de 30 millions environ. L'alizarine a remplacé la garance. Pourquoi l'a-t-elle remplacée? parce qu'elle a offert aux consommateurs des produits supérieurs à meilleur

marché. C'est la loi même de l'industrie. Au XVI^e siècle, la culture et l'industrie du pastel, employé comme la garance à la teinture, ont eu une grande importance. C'est au commerce du pastel que Montagne devait la fortune de son père et de son grand-père. C'est le pastel qui lui a permis d'acheter une charge au Parlement de Bordeaux et de vivre plus tard en gentillomme. L'indigo a détrôné le pastel comme l'alizarine du goudron de houille détrône l'alizarine de la garance.

Aussi, rien d'intéressant comme le débat qui s'est engagé à ce propos entre M. Meissonier et M. Tirard. Le sujet fournit une application modèle des théories de la prohibition. L'alizarine du goudron vaut mieux que celle de la garance ; donc il faut protéger l'alizarine de la garance contre celle du goudron. Avec de pareilles idées il aurait fallu interdire la fabrication des aciers Bessemer et proscrire les chemins de fer, le télégraphe électrique, le labourage à vapeur et même la charrue. L'humanité devrait marcher à reculons. (*Officiel*, 2 août.)

M. Dubosc, qui a installé au Havre une fabrique considérable de teinture puisqu'elle exporte pour 4 millions de produits, s'imagine ne pas partager les singulières idées de M. Meissonnier, il les trouve arriérées et dignes d'un autre âge; c'est même indulgent, car, heureusement pour l'espèce humaine, elles n'ont été dignes d'aucun de ses âges. M. Dubosc fait venir les bois de campêche de notre ancienne et très-belle colonie de Saint-Domingue, aujourd'hui si malheureuse. Mais M. Dubosc se demande ce qu'il adviendrait si les habitants de Saint-Domingue, devenus plus raisonnables, s'avisaient de monter eux-mêmes des fabriques de teinture. Il réclame donc un prohibition éventuelle. M. Dubosc se croit plus libéral que M. Meissonnier. Faire payer plus cher aux consommateurs l'alizarine de garance ou la teinture de campêche, c'est exactement la même chose.

### 4° *La tannerie et l'industrie du cuir et des peaux.*

C'est dans les industries qui pratiquent sans théories le système prohibitif, et qui se bornent à conserver le statu quo, qu'il faut ranger l'industrie de la tannerie, du cuir et des peaux.

La tannerie, l'industrie du cuir et des peaux forment un vaste groupe représentant pour la France une production de premier ordre et des plus prospères. Dans cette production, la France possède, ce qui ne lui est pas donné souvent, une partie notable des matières ; mais ses plus grands profits proviennent de l'incontestable supériorité avec laquelle elle travaille et transforme le cuir. L'industrie de la chaussure représente, en France, un mouvement

d'affaires de 600 millions. Ainsi cette seule branche de l'industrie du cuir équivaut aux trois quarts de toute l'industrie de coton. L'industrie de la chaussure et celle de la confection sont sœurs; elles sont l'une et l'autre échangistes. Nous reviendrons sur l'importance de leur fonction industrielle.

Nous retrouvons ici la destination que nous avons signalée dans l'industrie du coton entre les filateurs et les tisseurs; mais dans l'industrie du cuir, la fonction des industries qui transforment le cuir est plus considérable encore que celle du tissage dans l'industrie du coton; car à côté de l'industrie de la chaussure, il faut placer la sellerie, la carrosserie, la peausserie, la multitude d'industries qui, notamment à Paris, travaillent et transforment le cuir.

A côté des industries spéciales au cuir se placent celles spéciales à la peausserie, surtout la ganterie.

En 1859, l'importation des peaux brutes s'élevait à 76 millions, et celle des peaux préparées à 1 million; l'exportation était pour les peaux brutes de 2,700,000, pour les peaux préparées de 56 millions, et pour les ouvrages en peaux de 47 millions.

En 1877, l'importation des peaux brutes a été de 173 millions, celle des peaux préparées de 28 millions; l'exportation a été : peaux brutes 43 millions, peaux préparées 87 millions, ouvrages en peau ou en cuir 155 millions.

Ainsi a un mouvement d'importation de 77 millions a succédé un mouvement d'importation de 201 millions, et à un mouvement d'exportation de 132,700,000 un mouvement de 285 millions.

Si à ces causes de prospérité extraordinaire on joint l'immense consommation de la chaussure, de la ganterie, de la sellerie, de la carrosserie et de toutes les fournitures en cuir et en peau de l'intérieur de la France, on a le spectacle grandiose des progrès gigantesques, depuis la liberté de commerce, d'une des plus importantes industries de la France.

Dans la fin du XVIII[e] siècle, Adam Smith prétendait indiquer les degrés de l'état de civilisation de l'Angleterre, de l'Ecosse et de la France au moyen de la chaussure. En Angleterre, hommes et femmes portent des souliers; en Ecosse, les hommes seulement; en France, ni les hommes ni les femmes. Aussi l'industrie du cuir et des peaux est-elle peut-être celle qui atteste le mieux combien ont été considérables les progrès de la France en ce siècle, depuis 1815 et surtout depuis 1860. Sans doute on rencontre encore dans nos campagnes de braves paysans qui marchent pieds nus, portant leurs souliers au haut d'un bâton, mais c'est affaire d'économie; leurs enfants seront plus prodigues et leurs filles se marient en robes de soie.

Aussi n'est-il pas surprenant que, dans sa déposition devant la commission du Sénat (*Officiel*, 23 juin), M. Bienvenue, l'un des principaux tanneurs de France, ait déclaré qu'il y avait des libres échangistes peaussiens, que cette opinion faisait des progrès dont il fallait tenir compte.

Les tanneurs et autres industriels en cuir ou en peaux acceptent donc le régime actuel; ils iraient même plus loin, pourvu que la base des concessions fut la réciprocité. Nous voilà loin des théories de la filature de coton ou des propriétaires de houille. La réciprocité n'est pas le dernier mot de la vérité économique, mais c'est un progrès décisif sur la prohibition.

C'est uniquement avec les Etats-Unis, qui ont l'avantage du prix des peaux et d'excellentes matières tannantes, provenant d'arbres dont les écorces valent mieux que celles des arbres de tan de France ou d'Europe, que l'industrie du cuir a des relations sérieuses. Les tanneurs ont reproduit, appliqués à d'autres éléments, les calculs mathématiques d'infériorité de production des filateurs de coton ou des maîtres de forges. D'après eux, le kilogramme de cuir tanné revient à 2 fr. 75 aux Etats-Unis et 3 fr. 70 en France; 95 centimes de différence, soit 95 fr. les 100 kilogrammes, réduits à 15 fr. par les transports et les droits. D'où maintien des tarifs.

Toutefois ils acceptent les cuirs et les peaux des Etats-Unis pourvu que les Etats-Unis acceptent leurs peaux préparées et leurs ouvrages en cuir et peau grevés aujourd'hui d'une taxe de 50 0/0.

(*A suivre.*) E. FOURNIER DE FLAIX.

---

## OBSERVATIONS AU POINT DE VUE AGRICOLE

# SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

## DE 1872 A 1876

### I

La dernière guerre a fait perdre à la France un demi-million d'hommes, sans compter la population de l'Alsace-Lorraine. En 1872, nos existences étaient tombées à 36 millions 102 mille 924. Ce chiffre comprenait sur l'année précédente, un excédant de

172 mille 936. Mais, c'est surtout en 1873 que la population se trouvait le plus affectée, par suite des événements. L'excédant des naissances sur les décès ne fut, alors, que de 101 mille 776. Cette augmentation était insignifiante, eu égard à celle des années antérieures, et surtout, à l'accroissement constaté chez les autres peuples de l'Europe.

Cette situation provoqua de la part de notre éminent économiste M. Léonce de Lavergne un véritable cri d'alarme. Ce cri eut du retentissement; car, toute la presse s'occupa, alors, du dépeuplement de la France, dont nous semblions menacés. Depuis lors, les chiffres se sont relevés. La population à reconquis ce qu'elle avait perdu. Le dernier recensement qui vient de paraître, en fixe le chiffre à 36 millions 905 mille 788. Depuis 1872 nous avons donc gagné 802 mille 867. Sans doute, nous n'avons point marché aussi vite que l'Angleterre et que l'Allemagne. Mais, cela tient à notre situation économique; et à l'état d'esprit dans lequel se trouvent nos populations.

Afin de nous conformer aux tableaux qui viennent d'être publiés par le journal *Officiel*, et qui établissent une comparaison entre 1873 et 1876, nous allons rechercher les causes qui, selon nous, exercent une influence décisive sur le mouvement de la population, nous nous occuperons surtout de ce mouvement en 1873. Puis, comme les causes que nous allons indiquer, sont à peu près permanentes, nous nous bornerons à de simples rapprochements pour les années qui complètent la période de 1873 à 1876.

On sait que de tous les pays de l'Europe, la France est celui où la population se développe le plus lentement. Ce fait préoccupe, à juste titre, les économistes et les hommes d'Etat. Quelques-uns demandent qu'il soit fait une enquête pour en connaître les causes. A mon avis ces causes sont multiples. Elles dépendent de l'état moral des différentes classes de la société et du plus ou moins de bien-être dont elles jouissent. Il faut encore tenir compte des aptitudes diverses du sol et du climat, des progrès de l'industrie, du développement de l'instruction publique ainsi que de la facilité, plus ou moins grande, qu'ont les cultivateurs de se procurer des capitaux.

Un fait domine ce grave débat. C'est la doctrine de Malthus appliquée dans presque toute la France, à la ville aussi bien qu'à la campagne. Quelque part que vous soyez, adressez-vous à un citadin ou à un cultivateur, demandez lui pourquoi il a si peu d'enfants; il vous répondra : que leur éducation coûte fort cher; qu'il est difficile de les établir, surtout les filles; que d'ailleurs, il importe de laisser à ceux que l'on possède, une position à peu près sembla-

ble à celle que l'on occupe soi-même. Delà, des calculs peu conformes, sans doute, à la maxime du « *Crescite et multiplicamini* », mais qui répondent parfaitement aux vues du père de famille. Les choses en sont venues à un tel point que les confesseurs, déjà depuis plusieurs années, ont cru devoir soumettre la question à leurs évêques....

C'est surtout dans les départements, où le sol est très-morcelé, que les familles sont peu nombreuses. Ici le père nous dit : J'ai quelques lopins de terre qui m'occupent une partie de l'année et qui me donnent à peine de quoi vivre ; si j'avais plusieurs enfants, il faudrait leur partager ces lopins qui se trouveraient alors en quelque sorte pulvérisés. Je suis donc presque forcé de recourir au « *moral restreint* » qui, en définitive, sépare l'être intelligent de la brute n'ayant aucun souci de sa progéniture. Les chiffres relevés dans le tableau de la population, publié par l'*Annuaire de l'économie politique* en 1873, établissent avec éloquence, que dans certaines des contrées viticoles, le nombre des naissances est inférieur à celui des décès. Voici des chiffres qui nous dispensent de tout commentaire. Nous plaçons en regard de chaque département, les pertes qu'il a éprouvées pendant l'exercice de 1873.

| | |
|---|---|
| Lot-et-Garonne, | 1,279 |
| Côte-d'Or, | 1,134 |
| Var, | 1,081 |
| Yonne, | 737 |
| Charente, | 692 |
| Charente-Inférieure, | 449 |
| Hérault, | 406 |
| Maine-et-Loire, | 307 |
| Aube, | 260 |
| Gers, | 249 |
| Tarn-et-Garonne, | 245 |
| | 6,859 |

Ainsi dans 11 départements viticoles que l'on considère comme riches, la population a diminué de 6839 individus.

Il est assez difficile d'expliquer cette décroissance dans la Côte-d'Or et dans l'Hérault. Bien que la Côte-d'Or produise les grands vins de Bourgogne, la vigne n'y occupe que 30 mille hectares. Toutes les communes qui donnent ces produits exceptionnels sont prospères. On ne peut donc pas, raisonnablement, attribuer les pertes à la viticulture. On dit que les vignobles de la Côte-d'Or sont très-morcelés; mais, cette division n'est-elle pas plutôt un

signe de richesse que de pauvreté? N'a-t-on pas vendu, tout récemment, plus de 300 mille francs la petite vigne de la Romanée-Conti, qui ne comprend pas deux hectares?

Le Chatillournais possède un grand nombre de troupeaux mérinos très-estimés. Dans d'autres parties on fait des élèves de l'espèce bovine et notamment de la race charolaise. On y cultive aussi la betterave à sucre. Enfin ce département compte, en outre, 250 mille hectares de forêts. Certes ce sont là des éléments de richesses propres à développer la population. On ne peut donc point se rendre compte des pertes accusées par le recensement de 1873.

Il est peut-être plus difficile encore de comprendre la diminution éprouvée par le département de l'Hérault, à moins qu'on ne l'attribue à la concentration des capitaux entre les mains d'un petit nombre de grands viticulteurs. En effet lorsqu'en 1852, l'oïdium éclata dans ce département, on eut aussitôt recours au soufrage de la vigne. Cette opération sauva les récoltes à peu près détruites partout ailleurs. Il en résulta une telle élévation dans le prix des vins, que les fortunes particulières s'accrurent considérablement. On compte aujourd'hui à Montpellier et à Béziers, des millionnaires par centaines. Est-ce à dire que les classes inférieures se soient enrichies dans les mêmes proportions? On peut en douter. Et comme ce sont surtout ces classes qui produisent le plus d'enfants et qu'elles ne peuvent leur donner que peu de soins, c'est à leur mort prématurée qu'il faut, sans doute, attribuer la perte que l'on constate. D'ailleurs, dans ce beau département où la culture de la vigne est presque la seule industrie, la plupart des travaux sont exécutés par des ouvriers de la Lozère et de l'Aveyron. Ceux-ci quittent leurs montagnes au mois de novembre et vont dans le bas Languedoc pour y trouver de l'emploi. Ils y restent jusqu'au mois d'avril. Les grands viticulteurs leur donnent la préférence, parce qu'ils leur coûtent moins cher que les petits vignerons de la localité, tous propriétaires. Evidemment cette population flottante n'est pas, dans les recensements, mise au compte de l'Hérault.

Il faut également tenir compte des ravages que le phylloxera cause dans les vignobles du Midi. Si l'on ne trouve pas bientôt le moyen de détruire ce terrible puceron, il faudra sans doute en registrer de nouvelles pertes.

Dans les deux Charentes, le décroissement de la population s'explique d'une manière toute naturelle. Ces deux départements possèdent, ensemble, 200 mille hectares de vignes dont les produits se convertissent surtout en eaux-de-vie. Or comme depuis la guerre, la taxe sur les alcools a été portée à 150 francs par hectolitre à 100 degrés, il en est résulté une grande dépréciation dans les produits.

Avec un droit aussi excessif, la consommation s'est ralentie. Les entrepôts, qui jadis étaient à peu près vides, sont combles aujourd'hui. Les prix ont beaucoup baissé. Cet état de choses cause évidemment des souffrances qui doivent accroître le chiffre des décès, comparativement à celui des naissances. Mais il y a plus. Depuis quatre ans le phylloxera a pénétré dans les Charentes et y cause de grands dommages. Cette circonstance, venant s'ajouter à la lourdeur des taxes sur les eaux-de-vie, n'est certainement point propre à relever le chiffre des naissances.

Quelques départements viticoles se séparent du groupe précédent, car ils ont donné un surplus de population assez notable. J'en reproduis la liste :

| | |
|---|---|
| Saône-et-Loire, | 2,634 |
| Cher, | 2,484 |
| Loiret, | 1,765 |
| Dordogne, | 1,761 |
| Haute-Garonne, | 1,547 |
| Gironde, | 1,174 |
| Tarn, | 1,129 |
| Lot | 747 |
| Gard, | 698 |
| Vaucluse, | 677 |
| | 14,616 |

Ces 10 départements viticoles, qui forment un deuxième groupe, ont un excédant de naissances de 14,616 individus; ce qui fait plus que compenser les pertes du premier groupe.

Pourquoi cette augmentation? C'est parce que, dans ce groupe, la culture de la vigne n'est en quelque sorte qu'un accessoire. Ce qui domine dans presque tous ces départements, c'est l'élève du bétail ou certaines cultures industrielles. Nous citerons comme type Saône-et-Loire, le Cher et la Dordogne, qui donnent la plus grande augmentation.

Saône-et-Loire ne possède que 40 mille hectares de vignes, produisant pour la plupart des vins recherchés comme excellents ordinaires, mais ce n'est là qu'un accessoire. Ce qui forme surtout sa richesse, ce sont ses vastes prairies naturelles et artificielles qui entretiennent un nombre considérable de bestiaux des espèces bovine et ovine. C'est là où se trouve le berceau de la célèbre race de bœufs charolais dont on compte 275 mille têtes. A ce chiffre fort élevé, il faut ajouter 260 mille bêtes à laine. L'arrondissement de Charolles compte aussi une magnifique race de porcs et celui de

Louhans des volailles très-estimées. Je ne parle pas ici des mines de houille ni des forêts assez vastes d'ailleurs, et qui occupent un grand nombre de bras. Il y a là assez d'éléments de prospérité pour accroître le chiffre de la population.

Le Cher est encore plus avancé que Saône-et-Loire pour les méthodes d'éducation du bétail. C'est dans la vallée de Germigny qu'il y a un demi-siècle, furent faits les premiers essais d'amélioration de la race charolaise pure. D'autres éleveurs se sont occupés de la transformation des races ovines du pays par des croisements avec les races anglaises et entre autres avec le Southdown. Certains arboriculteurs ont planté des vignes avec les cépages fins du bourgogne et du bordelais. Il y a là, sur des terrains à peu près improductifs, de grandes conquêtes à faire, d'autant mieux que les produits des nouvelles plantations, sans égaler les vins de la Côte-d'Or et du Médoc, ont avec eux beaucoup d'analogie. Toutes ces circonstances et d'autres encore promettent à la population du Cher un grand avenir.

Ce qui nous frappe le plus, en étudiant la Dordogne, c'est l'état de progrès dans lequel elle se trouve avec l'agencement de ses cultures. Elle possède 347 mille hectares de terres labourables dont 233 se couvrent de céréales chaque année. Pour une aussi vaste étendue, c'est peu d'avoir 20 mille hectares de prairies artificielles et 72 mille de prairies naturelles. Leurs récoltes, en tenant compte de la paille, ne peut évidemment pas fournir assez d'engrais aux terres en labour. Avec si peu de prairies, ce département entretient 154 mille bêtes à cornes et 506 mille bêtes à laine. Il est vrai que ces dernières ont, comme parcours, 75 mille hectares de landes et paquis et 192 mille hectares de bois. C'est avec ces ressources assez modiques, il faut le reconnaître, que l'élevage a fait de très-grands progrès.

Aujourd'hui, les bœufs et les moutons de la Dordogne occupent une bonne place sur les marchés de Paris et sont demandés pour Londres. Toutes ces circonstances expliquent le mouvement ascensionnel de la population.

Nous ne dirons rien du département de le Gironde qui compte 130 mille hectares de vignes et qui possède les grands vins du Médoc. Ses vignes avec le riche commerce auquel elles donnent lieu, suffiraient, à elles seules, pour accroître le chiffre des naissances et les élever bien au-dessus du chiffre des décès. Mais il y a encore dans la Gironde d'autres causes de prospérité, je veux parler des plantations de pins maritimes, faites sur les dunes et sur les sables, qui comprennent aujourd'hui près de 350 mille hectares. Or, l'exploitation de ces bois exige un nombre considérable de bras. Ainsi

pourrait se justifier l'augmentation que le recensement de 1873 nous fait connaître.

Ajoutons que si la vigne n'était pas écrasée par des impôts de toutes sortes, elle donnerait au point de vue des naissances des résultats bien plus favorables. En effet, il existe encore, dans le Midi, plusieurs millions d'hectares de terres improductives que l'on pourrait facilement couvrir de vignes. Or, si tous ces terrains étaient plantés, il faudrait des vignerons par plusieurs centaines de mille pour les exploiter. La population se trouverait donc beaucoup accrue.

## II

Un petit groupe composé de trois départements, les Alpes maritimes, les hautes et basses Alpes, est toujours en perte. Ainsi par exemple, les Hautes-Alpes qui en 1848, avaient encore 136 mille habitants, n'en comptent plus aujourd'hui que 118 mille. Quelle est la cause de cette décadence? 1° C'est le déboisement des pentes abruptes. 2° Le dégazonnement des montagnes pastorales. Or, ces deux faits, regrettables à tous égards, ont déterminé la formation d'un nombre considérable de torrents qui, chaque année, envahissent les terres labourables de la plaine et privent ainsi l'Alpin de l'instrument de travail qui seul peut lui fournir des subsistances. Dans de telles conditions, faute de pouvoir se nourrir pendant les longs hivers, une partie de la population émigre et s'en va demander au Comtat Venaissain et à la Provence une occupation fructueuse qu'elle ne peut se procurer sous ce climat inhospitalier. Les émigrations commencent à la fin d'octobre, lorsque tous les travaux de la campagne sont terminés. C'est seulement au mois d'avril suivant que les émigrés regagnent leurs montagnes. Mais, on le conçoit, il en manque toujours plusieurs à l'appel, qui ont trouvé plus commode de se fixer dans le Midi. D'autres, plus aventureux, réalisent les quelques terres qu'ils possèdent et s'en vont chercher fortune dans l'Amérique du Sud ou au Mexique. Ceci explique pourquoi la population des trois départements alpins, loin de progresser, décroît sans cesse. Si l'on veut que ce triste pays ne devienne pas complètement désert, il faut reboiser et regazonner les montagnes et utiliser toutes les eaux qui en descendent, à l'irrigation des terres. Mais le reboisement et le regazonnement sont des œuvres de longue haleine, qui exigeraient des sommes considérables. Il faut donc nous attendre à voir encore, pendant de longues années, la population des Alpes décroître. Ces départements deshérités appellent toute la sollicitude de nos législateurs.

Les deux départements de la Savoie font également partie du

groupe alpin. Ils présentent un accroissement de 2137 habitants, parce que dans l'ancienne province de Savoie, le déboisement et le dégazonnement sont beaucoup moins avancés que dans le haut Dauphiné, la haute Provence et le comté de Nice. Ajoutons que ces deux départements élèvent beaucoup de bestiaux et fabriquent le fromage de gruyère sur une grande échelle. Or, comme depuis la guerre, les années de sécheresse ont fait beaucoup renchérir ces produits, ce pays jouit d'une certaine aisance. On voit par la différence qui existe, entre le premier et le second groupe, l'intérêt qui s'attache à la conservation des bois et des gazons qui recouvrent les montagnes et les protégent contre les pluies torrentielles.

Le groupe pyrénéen se compose de cinq départements, qui se trouvent dans des conditions bien différentes de ceux du groupe alpestre. Cette différence tient à la nature des terrains.

Les pyrénéens font partie de l'étage secondaire dont la nature est plus consistante et résiste mieux aux influences atmosphériques que les montagnes des Alpes, appartenant à l'époque tertiaire. Aussi les Pyrénées sont-elles moins dégradées que les Alpes. Les pentes abruptes ont comme parure des bois et des gazons qui les préservent contre l'action des pluies torrentielles et offrent aux troupeaux de bons pâturages. Pour utiliser le lait des vaches assez nombreuses, on a établi des *fruitières*, sortes d'associations pour la fabrication en commun du beurre et du fromage. Chaque année le nombre des bestiaux s'accroît et donne un excédant de revenu. La partie montagneuse possède une petite race de chevaux ayant pour souche la race arabe. Ces chevaux, qui peuvent parcourir au trot les routes les plus roides, sont l'objet d'un grand commerce. Voilà certes plus de raisons qu'il n'en faut pour expliquer l'accroissement de population que l'on signale dans les Pyrénées. Cet accroissement est de 4,690 âmes qui se répartissent entre les cinq départements compris dans le groupe. Ne pourrait-on pas ajouter, que dans cette partie de la France, la composition géologique du sol, joue un très-grand rôle et contribue, pour sa bonne part, à l'augmentation signalée par les tableaux statistiques.

Ce qu'il y a de particulier à dire sur ce groupe, c'est qu'il fournit beaucoup à l'émigration. D'après les documents officiels, de 1865 à 1874, les ports de Bayonne et de Bordeaux ont reçu 20,253 émigrants. La moyenne annuelle est supérieure à 2,000. Or, tous ces émigrants appartenaient en majeure partie aux départements pyrénéens et entre autres aux basses Pyrénées. On sait que ce département a fondé plusieurs colonies sur les rives de la Plata. Le conseil général, à différentes reprises, s'est plaint de ces émigra-

tions, disant qu'elles renchérissaient la main-d'œuvre dans les campagnes. Les mêmes théories ont été soutenues dans la dernière Assemblée nationale qui, pour les mêmes motifs, était hostile à l'émigration. Eh bien, c'est là une grave erreur réfutée par les chiffres officiels, car de 1872 à 1873 la population s'est accrue de 2,280 âmes dans les basses Pyrénées, d'où chaque année des familles entières partent pour la Plata. Ces départs ne sont donc point nuisibles comme le soutient le conseil général, comme le soutenait l'Assemblée nationale.

Pourquoi nos pères de famille limitent-ils leur progéniture? C'est parce que lorsqu'ils ont un très-grand nombre d'enfants, ils ne peuvent pas facilement les caser. S'ils avaient à leur disposition un débouché toujours ouvert, ils ne s'imposeraient aucune contrainte morale. N'est-ce point là, d'ailleurs, ce qui se passe en Angleterre? Là les familles sont très-nombreuses, mais comme nos voisins possèdent d'immenses colonies, sur presque tous les points du globe, les pères de famille, quel que soit le nombre de leurs enfants, trouvent toujours à les placer avantageusement.

L'émigration est donc très-considérable de l'autre côté du détroit. Cette circonstance empêche-t-elle la population du Royaume Uni de se développer? Non, elle s'accroît bien plus rapidement qu'en France, encore que chez nous, l'émigration soit très-restreinte. Ainsi, l'accroissement moyen annuel est en Angleterre de plus de 400 mille âmes, tandis que, pour la France, il n'a été que de 172,934 en 1872 et de 101,776 en 1873. Si donc nous voulions que notre population se développât, dans les mêmes rapports que chez nos voisins, il faudrait lui offrir les mêmes débouchés. Loin de restreindre l'émigration, il convient au contraire de la développer en créant, sur tous les points du globe, des centres français. Ces petites colonies qui ne nous coûteraient rien, appelleraient bientôt à elles une foule d'émigrants qui les renforceraient. Ce seraient là de puissantes ressources pour nos pères de famille. Ce n'est pas tout, ces colonnies consommeraient nos produits et répandraient notre influence chez toutes les nations. Loin de blâmer ce qui se passe dans les basses Pyrénées, nous devons y applaudir et recommander cet exemple à tous les autres départements, surtout à ceux dont la population diminue.

Il est un fait qui étonne beaucoup les statisticiens et les économistes. Je veux parler de la décroissance constante de la population dans l'ancienne Normandie. Pourquoi les 5 départements qu'elle forme, si riches par leur agriculture et par leur industrie, au lieu d'être en progrès se trouvent-ils en décadence? Si on en excepte le département de la Manche, le moins industrieux des

cinq et qui gagne 358 âmes, les 4 autres en perdent 6,253. — Comment expliquer ce phénomène? Rien n'est plus simple. Sans doute il y a beaucoup de manufactures de toutes sortes en Normandie. Mais, peut-on espérer des travailleurs qui les fréquentent un accroissement de population ? Je ne le pense pas, car le travail des usines, loin d'améliorer l'espèce amène sa dégénérescence. Si les mariages contractés entre ouvriers et ouvrières sont féconds, combien ne meurent-ils point d'enfants aussitôt après la naissance? Ceux qui survivent sont-ils toujours d'une conformation irréprochable? Non. Parmi eux, il y en a beaucoup de contrefaits, de maladifs, de rachitiques. Est-ce avec de tels sujets que l'on peut espérer le relèvement de la population! Voilà qui explique jusqu'à un certain point, pourquoi l'ancienne Normandie décroît plutôt qu'elle n'avance. Mais il y a une autre raison à donner. C'est l'espèce de culture qui domine dans cette région. La Normandie est célèbre par ses herbages qui la couvrent en grande partie. C'est là qu'elle engraisse un nombre considérable de bœufs destinés à la consommation de Paris. Or, combien faut-il de personnes pour exploiter 100 hectares d'herbages? Deux ou trois à peine. Combien en faudrait-il, si ces herbages étaient mis en culture et se couvraient de plantes industrielles telles que colza, betteraves, lin, etc.? Il en faudrait certainement plus de 25, sans compter les attelages. Mais alors que se passerait-il ? On verrait la population s'accroître comme 3 est à 25. — J'ai donc raison de dire, que si la Normandie reste stationnaire, il faut l'attribuer à son genre de culture. Les enfants des herbagers lorsqu'ils dépassent le nombre des personnes employées dans la ferme sont plus tard obligés d'émigrer, faute de travail.

Il y a un rapprochement très-curieux à faire entre deux provinces qui se touchent, la Bretagne et la Normandie. La Bretagne appartient pour la plus grande partie, à la formation granitique. Le sol en est ingrat, si ce n'est, toutefois, la zone qui borde la mer, et que sa fertilité a fait nommer : *la Ceinture d'or.* Elle n'a que peu ou point de manufactures. Longtemps ce pays fut couvert de landes à peu près stériles; mais depuis une trentaine d'années, quelques hommes d'initiative, à la tête desquels il faut placer les frères de Pompery, sont entrés dans la voie des améliorations. Ils ont fait des défrichements, des marnages et des chaulages, des labours profonds; il ont multiplié les prairies artificielles. Ils ont introduit des machines nouvelles; des cultures et des races d'animaux jusque-là inconnues. Une agitation salutaire s'est faite dans la vieille Armorique et aujourd'hui l'agriculture y est en notable progrès.

Quels sont les résultats de toutes ces améliorations? La statis-

tique nous les fait connaître. Les 5 départements bretons ont vu en une année leur population s'accroître de 17,262 âmes. Voilà ce que peut l'industrie par excellence. C'est donc l'agriculture qui est la véritable base sur laquelle repose la population. Si les manafactures y entraient pour une part, comment expliquer l'état stationnaire de la Normandie ? Mais je ne vais pas plus loin. Non-seulement l'agriculture est la véritable base de la population, mais encore seule elle produit les générations fortes et braves qui cultivent le sol et défendent le pays, en cas d'attaque. Ce ne sont point les générations provenant des mariages entre ouvriers et ouvrières, des manufactures, qui pourraient pourvoir aux subsistances et former de robustes soldats. Il ne faut donc pas que les statisticiens èt les économistes l'oublient.

III

Ce qui ajoute encore à cette démonstration, c'est l'examen du groupe industriel, proprement dit, qui comprend : les Bouches-du-Rhône, le Rhône, la Loire, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. Tous ces départements présentent un excédant, plus ou moins considérable des naissances sur les décès ; mais cet excédant augmente dans les départements où l'agriculture est très-avancée et diminue au contraire dans ceux où elle l'est moins. Le Nord est sans contredit le département où l'industrie agricole a fait le plus de progrès. Il est aussi un de ceux où il existe le plus de manufactures et de mines de houilles ; or, quel est l'excédant des naissances? Il est de 16677, tandis qu'il n'est que de 14000 dans la Seine, où l'on accourt de toute la France et même de l'étranger. Reste à savoir si l'accroissement constaté dans le Nord doit être attribué à l'industrie ou à l'agriculture. Or, je n'hésite point à dire que c'est à cette dernière et je me fonde sur ce qui se passe dans la Seine-Inférieure et les autres départements de l'ancienne Normandie. Malgré les fabriques de Louviers et d'Elbeuf, malgré ses nombreuses filatures de coton et de laine, ce département présente un déficit de 1,823 habitants.

Pourquoi dès lors, attribuerait-on aux manufactures du Nord une influence qu'elles ne possèdent point dans la Seine-Inférieure? Si la population a augmenté dans le Nord, c'est à la culture de plus en plus intensive qu'il faut l'attribuer.

Les plantes industrielles, telles que la betterave, le lin, l'œillette, etc., exigent, pour les diverses façons, un nombre considérable de bras. Elles offrent, en outre, cet avantage que la transformation de toutes ces denrées occupe pendant l'hiver ceux

qui les ont soignées durant l'été. Il n'y a donc point pour eux de chômage. J'ajoute que cette catégorie de travailleurs est beaucoup plus robuste que les ouvriers des manufactures, parce qu'elle passe une partie de l'année en plein air.

Donc les mariages entre hommes et femmes qui appartiennent à cette catégorie doivent être plus féconds. Les enfants mieux constitués ont plus de chances de vie. Voilà qui explique pourquoi, malgré ses nombreuses manufactures et ses mines de houille, le département du Nord offre un excédant de naissances sur les décès. J'en dis autant du Pas-de-Calais et de la Somme. Veut-on la confirmation de cette thèse? On la trouve dans le département du Rhône, presque exclusivement manufacturier, car son territoire est très-exigu. Eh bien, ce département, encore qu'il n'ait éprouvé qu'une faible perte de 12 habitants, vient confirmer la règle que j'ai posée plus haut, en m'occupant du Nord et de la Seine-Inférieure.

On pourrait, il est vrai, m'objecter que le département de la Loire compris dans le groupe industriel, au lieu d'accuser des pertes, gagne 3,664 individus; que dès lors, les manufactures ne sont pas si nuisibles à la population que je veux bien le dire. Mais, sans tenir compte de l'agrandissement que la fabrique d'armes de Saint-Etienne a subi depuis la guerre, j'aime mieux attribuer cet accroissement aux améliorations agricoles accomplies depuis quelques années dans les arrondissements de Montbrison et de Roanne et dans la plaine du Foretz. Je ne crois pas que les établissements métallurgiques, si nombreux dans l'arrondissement de Saint-Étienne; que ses mines de houille exploitées sur une si vaste échelle; enfin, que la fabrique de rubans, de velours et de passementeries aient pu augmenter d'une manière sérieuse, le chiffre de la population. Au reste ce qui se passe dans les Bouches-du-Rhône est encore la consécration de cette théorie. Le territoire de ce département, partout où il n'est point irrigué, ne se prête guère qu'aux cultures arborisantes. Marseille n'a donc de ressources que dans son port qui est le centre d'un grand commerce; eh bien, comment expliquer que, malgré le percement de l'Isthme de Suez, qui a dû lui donner une grande impulsion; que malgré les messageries maritimes dont il est le port d'attache; que malgré ses fabriques de savon et de produits chimiques; ses raffineries de sucre, ses huileries et ses minoteries; enfin, ses nombreux chantiers de construction, l'excédant des naissances sur les décès, ne soit que de 275? Ce résultat ne prouve t-il point surabondamment, ainsi que je l'ai déjà exprimé, que l'agriculture est la seule base sérieuse de la population.

J'arrive au groupe agricole proprement dit qui va me fournir de nouveaux arguments à l'appui de tous ceux que j'ai déjà donnés.

Ce groupe comprend : l'Aisne, l'Allier, les Ardennes, l'Aveyron, la Corse, la Creuse, l'Indre, les Landes, le Loir-et-Cher, la Haute-Loire, la Mayenne, la Nièvre, les Deux-Sèvres, le Tarn, la Vendée et la Haute-Vienne. Ces 17 départements et quelques autres que je néglige, parce qu'ils occupent le rang inférieur, ont tous donné un accroissement de population d'une certaine importance.

Quelles sont les principales industries qui caractérisent ces départements? Après les céréales, que la plupart d'entre eux cultivent sur une trop grande échelle, il faut placer l'éducation et l'engraissement du bétail. L'éducation se fait surtout dans les pays où il existe encore des terres incultes et où la grande propriété foncière n'a point encore atteint un prix trop élevé. Dans cette catégorie, il faut compter la Creuse, l'Aveyron, la Haute-Vienne, l'Indre, le Loir-et-Cher, les Landes, etc. Comme tous ces départements possèdent beaucoup de paquis, de garrigues et autres terres incultes, ils pratiquent surtout l'élève du mouton. D'autres, dont le sol est plus fertile, s'attachent aux espèces bovine et chevaline. Ce sont les Ardennes, l'Allier, la Haute-Loire, la Mayenne, la Nièvre, les Deux-Sèvres, la Vendée, etc. Les Ardennes se distinguent par leurs chevaux d'omnibus très-estimés ; les Deux-Sèvres par leurs mules sans rivales et le restant du groupe par ses élèves de l'espèce bovine ou par ses bœufs d'engraissement. En un mot on peut dire qu'une partie de ce groupe tire sa principale richesse de la production de la viande. Mais comme la consommation de cette substance alimentaire s'élargit chaque jour, et que les prix augmentent sans cesse, on conçoit que tous ces départements voient leurs revenus s'accroître chaque année. Il en résulte donc plus de bien-être pour les familles. Comme conséquence il y meurt beaucoup moins de jeunes enfants, et ceux qui survivent ont beaucoup plus de chances de longévité. Voilà qui explique pourquoi dans tous les départements qui se livrent à l'élève et à l'engraissement du bétail, les naissances excèdent les décès.

Mais il est un fait qui n'est point sans influence sur le développement de la population, et qui doit avoir contribué à son ralentissement depuis quelques années. On sait que dans ces derniers temps, la sécheresse, la guerre et la peste bovine ont décimé nos étables. Ces circonstances ont amené la gêne parmi les éleveurs. Or, la gêne n'est point favorable aux mariages, aux naissances et aux jeunes enfants. Il est donc permis de dire que toutes ces circonstances fâcheuses ont arrêté le développement de l'espèce humaine.

Avant de conclure, il est un département sur lequel je dois plus particulièrement insister, c'est celui des Landes. Il y a à peine un siècle, ce pays n'offrait que des sables stériles dont quelques parties étaient recouvertes de bruyères. Sur ce vaste désert, on voyait errer quelques maigres troupeaux, conduits par des bergers montés sur des échasses. Il fallait bien avoir recours à cet expédient, alors que ces immenses plaines étaient couvertes d'étangs et de flaques d'eaux insalubres. Mais depuis lors, l'aspect est bien changé. La majeure partie de ce territoire désolé est aujourd'hui couvert de pins maritimes. On en compte plus de 400 mille hectares dont l'exploitation exige un assez grand nombre de bras. D'abord il faut faire les élagages; ensuite extraire la résine des pins d'une certaine grosseur, puis enfin les abattre lorsqu'ils sont épuisés. Ce sont là des travaux qui ont beaucoup augmenté le nombre des familles et qui expliquent pourquoi, de 1872 à 1873, la population des Landes s'est accrue de 2811 habitants. Certes on ne peut pas attribuer cette augmentation à l'industrie, car les usines sont fort rares dans ce département.

De tous les faits que je viens de signaler et d'autres encore que je suis forcé d'omettre, car cela m'entraînerait beaucoup trop loin, je me crois autorisé à conclure que l'industrie agricole est la seule qui favorise le développement naturel de la population. Comment, dès lors, expliquer que cette industrie fondamentale ne rencontre qu'indifférence parmi nos hommes politiques et parmi nos financiers? Si l'on ne veut point que notre population décroisse et que la France soit rayée de la liste des grandes puissances dont la population s'accroît sans cesse, il faut que par tous les moyens dont ils peuvent disposer, les pouvoirs publics poussent au développement de l'agriculture. Alors elle pourrait atteindre toute l'importance que notre sol, notre climat, notre génie particulier lui assurent dès à présent. Au reste, l'accroissement se trouve forcément limité par l'étendue des territoires. Le progrès ne peut pas être indéfini. Arrivé à certaines limites, il faut qu'il s'arrête. Or, quelle est cette limite pour l'Allemagne, dont nous avons tant à redouter les entreprises? Comme son territoire, surtout celui de la Prusse, compte beaucoup de sables et de terrains de mauvaise nature, nous ne croyons pas que sa population puisse dépasser 50 millions d'âmes. Eh bien! si notre territoire était complètement mis en valeur et qu'il fût savamment cultivé, il pourrait facilement nourrir 60 millions d'habitants. Nous n'avons donc pas trop à nous effrayer du développement que prend la population de l'autre côté du Rhin. Si nous savions encourager notre agriculture comme elle le mérite,

nous pourrions toujours opposer au nouvel empire une force égale à celle dont il dispose contre nous. Si nos hommes d'Etat comprenaient mieux cette situation, ils dissiperaient bientôt les craintes soulevées par la lettre de notre éminent M. Léonce de Lavergne.

IV

Telles sont, en résumé, les différentes causes qui, à nos yeux, ont agi sur le développement de la population en 1873. Or, comme ces causes, basées sur l'agriculture, ne peuvent varier qu'avec le temps, je les considère comme subsistant toujours, durant les trois années qui complètent la période de 1873 à 1876. Je n'ai donc que peu d'observations à faire en ce qui les concerne. Les chiffres que je vais relever viendront à l'appui des raisonnements que j'ai faits sur l'année 1873. Le tableau relatif à 1874 constate une augmentation de 171 mille 943 habitants. Il nous faut donc remonter, à peu près, au chiffre de 1872. C'est là une amélioration qu'il importait de constater.

En 1873, 25 départements dont nous allons donner la liste présentaient un excédant de décès sur les naissances de 14.499. Ces chiffres se trouvent bien atténués par les résultats de 1874. Au lieu de 25 départements en déficit il n'y en a plus que 10 qui présentent un excédant de 6671 décès. Les autres 15 départements sont en progrès. Le surcroît des naissances est de 13,479. D'où il résulte que ces 25 départements ne donnent plus qu'un excédant de décès de 7641, contre 14,499 en 1873.

Le tableau suivant fait connaître cette amélioration. Le voici pour les deux dernières années (p. 347).

Ce tableau contient quelques chiffres qu'il nous faut signaler. Parmi les 15 départements qui, en 1874, accusent une augmentation, je crois devoir citer la Seine-Inférieure qui donne un excédant de naissances de 3856, contre un excédant de 1823 décès, en 1873. Cette augmentation est difficile à expliquer, car la Seine-Inférieure n'a point modifié ses cultures; d'un autre côté, la crise qui frappe la marine marchande ne favorise point les mariages dans les ports et par conséquent les naissances. Il faut donc attribuer cet excédant à la fondation de quelques manufactures.

L'Hérault est aussi en progrès. On y constate un surcroît de 239 habitants, tandis qu'en 1873, il avait un déficit de 406. Mais ce qu'il y a de plus singulier c'est l'augmentation que subissent les deux Charentes. Elles gagnent ensemble 2342 habitants, contre une perte de 1141 qu'elles éprouvaient en 1873. Cette plus value est difficile à expliquer car la situation économique de ces deux dé-

partements n'est point modifiée. Ils se trouvent toujours en face des falsificateurs qui altèrent leurs eaux-de-vie ; du Trésor qui impose à ces dernières des taxes écrasantes ; du tarif très-élevé dont les frappent les États-Unis, enfin du phylloxera qui menace de détruire leurs vignes.

*Tableau comparatif des* 25 *départements qui présentent un déficit en* 1873 *et en* 1874.

| Départements. | 1873 Excédant des naissances. | 1873 Excédant des décès. | 1874 Excédant des naissances. | 1874 Excédant des décès. |
|---|---|---|---|---|
| Alpes (Basses-) | » | 277 | » | 51 |
| Alpes (Hautes-) | » | 84 | 642 | » |
| Alpes-Maritimes | » | 35 | 103 | » |
| Aube | » | 260 | » | 306 |
| Calvados | » | 2.071 | » | 2.053 |
| Charente | » | 692 | 1.387 | » |
| Charente-Inférieure | » | 449 | 995 | » |
| Côte-d'Or | » | 1.144 | 121 | » |
| Eure | » | 988 | » | 153 |
| Eure-et-Loir | » | 68 | 298 | » |
| Gers | » | 240 | » | 95 |
| Hérault | » | 406 | 239 | » |
| Indre-et-Loire | » | 15 | 623 | » |
| Isère | » | 480 | 1.307 | » |
| Jura | » | 143 | 889 | » |
| Lot-et-Garonne | » | 1.279 | » | 646 |
| Maine-et-Loire | » | 307 | 1.032 | » |
| Marne | » | 48 | 1.298 | » |
| Orne | » | 1.371 | » | 1.037 |
| Rhône | » | 12 | 386 | » |
| Sarthe | » | 235 | 323 | » |
| Seine-Inférieure | » | 1.823 | 3.856 | » |
| Tarn-et-Garonne | » | 245 | » | 141 |
| Var | » | 1.081 | » | 508 |
| Yonne | » | 737 | » | 824 |
| | » | 14.499 | 13.479 | 6.621 |

| | |
|---|---|
| Excédant des décès | 21.120 |
| Excédant des naissances | 13.479 |
| Reste excédant des décès | 7.641 |

En règle générale, l'accroissement ne peut se faire qu'avec le bien-être. Buffon a dit : *partout où il y a un pain, il naît un homme*. A quoi sert de faire des enfants, si on ne peut les nourrir ? N'est-ce point alors travailler pour le fossoyeur ? Ce n'est pas

tant le chiffre des naissances qu'il faut considérer, mais bien l'état physique de la population qui sera toujours en rapport avec la richesse générale. C'est là ce qu'a très-bien fait remarquer le savant économiste M. Joseph Garnier, dans une des réunions de l'Académie des sciences politiques et morales.

Ce qui prouve la solidité de son argumentation, c'est le tableau comparatif des 25 départements qui, en 1873 et 1874, ont présenté le plus fort excédant de naissances, en voici la teneur.

| | 1873 Excédant de naissances. | 1874 Excédant de naissances. |
|---|---|---|
| Allier | 3.651 | 4.521 |
| Aveyron | 1.542 | 3.427 |
| Cher | 2.484 | 3.210 |
| Corse | 1.752 | 1.750 |
| Côtes-du-Nord | 3.193 | 5.362 |
| Dordogne | 1.761 | 3.080 |
| Finistère | 4.524 | 7.426 |
| Garonne (Haute-) | 1.547 | 982 |
| Ille-et-Villaine | 2.280 | 3,546 |
| Indre | 1.623 | 2.288 |
| Landes | 2.811 | 3.012 |
| Loir-et-Cher | 1.281 | 1.695 |
| Loire | 3.664 | 5.430 |
| Loire-Inférieure | 4.218 | 4.562 |
| Loiret | 1.765 | 2.328 |
| Meurthe-et-Moselle | 2.087 | 1.549 |
| Morbihan | 3.050 | 5.251 |
| Nièvre | 1.954 | 2.431 |
| Nord | 16.677 | 18.227 |
| Pas-de-Calais | 6.837 | 7.826 |
| Pyrénées (Basses-) | 2.280 | 2.596 |
| Saône-et-Loire | 2.634 | 4.864 |
| Saône (Haute-) | 1.310 | 1.243 |
| Vendée | 1.732 | 3.408 |
| Vosges | 1.409 | 2.319 |
| | 78.063 | 102.333 |
| Excédant des naissances pendant les deux années | | 180.396 |

Il résulte, de ce tableau, que sauf 3 départements, la Haute-Garonne, la Meurthe et Moselle et la Haute-Saône, qui, comparativement aux chiffres de 1873, ont subi de légers déficits en 1874, les 23 autres sont en progrès continu. Le Finistère occupe la première place.

En 1873, il avait un surcroît de naissances de 4524. Ce surcroît

s'est élevé à 7426 en 1874. Les quatre autres départements de l'ancienne Bretagne ont à peu près suivi la même progression. De son côté, le département du Nord qui, en 1873, avait un excédant de 16,677, atteint le chiffre de 18,227 en 1874. Le Pas-de-Calais, lui aussi, monte de 6837 à 7826. Il y avait pourtant une raison qui aurait dû arrêter cet élan. C'est la crise de l'industrie sucrière, pro voquée par l'impôt excessif qui frappe les sucres. Cet impôt entrave la consommation et porte une grave atteinte à la culture de la betterave dont la superficie diminue chaque année, Or, dans le tableau qui précède, on constate avec surprise l'absence de plusieurs départements qui cultivent la betterave et fabriquent le sucre. On cite entre autres, la Somme, l'Oise, l'Aisne, compris dans la région du Nord, si riche par ses cultures industrielles. Mais puisque ces départements ne figurent point sur le tableau des 25 qui présentent les plus forts excédants de naissances, il faut, ainsi que nous venons de le dire, l'attribuer aux taxes excessives qui grèvent les sucres. N'est-il point à redouter que si cet état de choses se prolonge encore quelques années, le Nord, le Pas-de-Calais ainsi que tous les départements qui produisent la betterave, voient leur population décroître ?

La crise des sucres est aussi menaçante pour les départements betteraviers, que l'est le phylloxera pour les départements du Midi. Si le terrible puceron ne disparaît point, ou si l'on ne trouve pas des moyens pour le détruire, la population des contrées viticoles en sera visiblement atteinte.

En somme les 25 départements les plus favorisés ont fourni, en 1873, un excédant de 78,063 naissances et en 1874, un excédant de 102,333, ce qui fait, au total, une augmentation de 180,396.

Si les autres départements avaient suivi cette progression, notre population marcherait aussi vite qu'en Angleterre et qu'en Allemagne. Mais pour atteindre ce résultat, il faudrait, comme je l'ai déjà exprimé, mettre en valeur partie de nos terres improductives et cultiver, avec plus de soin, celles qui constituent le domaine agricole.

Afin d'établir, d'une manière définitive, la perexcellence de l'agriculture sur l'industrie comme moyen d'accroître la population, nous avons rédigé un tableau comparatif des départements de l'ancienne Normandie et de ceux de l'ancienne Bretagne.

L'examen de ce tableau fera voir l'industrie nourricière se prêtant mieux que toute autre à la solution du problème dont les économistes et les hommes d'Etat se préoccupent vivement.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1873 ET EN 1874 DANS LES CINQ DÉPARTEMENTS NORMANDS ET DANS LES CINQ DÉPARTEMENTS BRETONS.

| DÉPARTEMENTS NORMANDS | 1873 Excédant des naissances | 1873 Excédant des décès | 1874 Excédant des naissances | 1874 Excédant des décès |
|---|---|---|---|---|
| Calvados........ | » | 2.071 | » | 2.053 |
| Eure............ | » | 988 | » | 533 |
| Orne............ | » | 1.371 | » | 1.037 |
| Manche......... | 358 | | 1.654 | » |
| Seine-Inférieure. | » | 1.823 | 3.856 | » |
| | 358 | 6.253 | 5.510 | 3 623 |

Excédant total des décès années 1873-1874 : 4.008.

| DÉPARTEMENTS BRETONS | 1873 Excédant des naissances | 1873 Excédant des décès | 1874 Excédant des naissances | 1874 Excédant des décès |
|---|---|---|---|---|
| Ille-et-Vilaine. | 2.280 | » | 5 546 | » |
| Côtes-du-Nord | 3.190 | » | 4.562 | » |
| Finistère...... | 4 574 | » | 7. 26 | » |
| Morbihan .. .. | 3.050 | » | 5.251 | » |
| Loire-inférieure | 4.218 | » | 3.566 | » |
| | 17.312 | » | 26.147 | » |

Excédant total des naissances des années 1873-1874 : 43,459.

Ce tableau montre, que durant les deux années 73 et 74 les cinq départements de l'ancienne Normandie ont donné un excédant de 4008 décès, tandis que les cinq départements bretons ont donné un excédant de 43,459 naissances. Comment expliquer cet état de choses? On pourrait croire, au premier aspect, que la Normandie, avec ses herbages plantureux et ses nombreuses fabriques, devrait de beaucoup l'emporter sur la Bretagne. Cette dernière, en effet, n'a que peu ou point d'industrie. La moitié de son territoire est couvert de landes. Elle n'a guère que ses ports qui lui donnent un peu d'animation. Eh bien, malgré tous ces désavantages, sa population presque exclusivement occupée à l'agriculture, augmente sans cesse. N'est-ce point là la preuve évidente que c'est dans le travail de la terre et l'élève du bétail, que résident les véritables éléments de la richesse et de la puissance des nations? Comme on l'a dit bien souvent, les cultivateurs rudes à la peine, sont aussi de valeureux soldats.

La statistique officielle ne présente qu'un seule chiffre par département. Est-ce bien ainsi que l'on devrait procéder pour avoir une connaissance parfaite du mouvement de la population, sur les diverses parties du territoire? Comment savoir si l'excédant ou la diminution doivent être imputés à telle branche d'industrie? Le seul moyen d'être complètement fixé en cette grave matière, serait d'avoir une statistique raisonnée pour chaque commune, pour chaque canton, pour chaque département. Alors, en étudiant les détails, il serait facile de reconnaître les causes particulières qui influent sur le mouvement de la population dans nos divers départements. Les chiffres pris en masse ne peuvent point expliquer certains phénomènes qui mettent les économistes en désarroi.

En 1876, il y a décroissance sur les décès et augmentation sur

les naissances, 26 départements présentent 16,942 décès de plus que les naissances. Mais, les autres départements gagnent 122 mille 855. La différence en plus est donc de 105 mille 913.

Quels sont les 26 départements qui éprouvent un déficit? A peu près toujours les mêmes. Je dois citer, entre autres, l'ancienne Normandie, dont la population continue à décroître. Le Calvados perd 1,309 habitants ; l'Eure, 1,748 ; l'Orne, 1,810 ; la Manche, 287. La Seine-Inférieure seule gagne 972. Parmi les autres départements qui sont encore en perte, il faut citer : le Lot-et-Garonne, où le déficit est de 1,442. La Sarthe, 1,431 ; Seine-et-Oise, 1,165 ; Aube, 1,008 ; Tarn-et-Garonne, 976 ; Yonne, 634 ; etc., etc.

On le voit, la position de ces départements ne s'est guère modifiée depuis 1873.

J'arrive au dénombrement de 1876. Ici on ne trouve plus que 19 départements en déficit. Mais ce sont toujours à peu près les mêmes. Parmi les 5 départements qui forment l'ancienne Normandie, 4 sont en perte; un seul est en progrès. Les départements qui perdent sont le Calvados, 3,792 ; l'Eure, 4,245 ; l'Orne, 5,724 ; la Manche, 4,806.

La Seine-Inférieure seule gagne 8,392. Ce gain, je l'attribue à la fondation de nouvelles usines. On ne peut pas dire qu'elle soit le fait d'un changement de culture, puisqu'on n'y en constate aucune. Les autres départements qui éprouvent le plus de pertes sont : Vaucluse, 7,748 ; le Lot, 4,892 ; l'Yonne, 4,638 ; les Basses-Alpes, 3,166 ; Lot-et-Garonne, 2,369 ; Haute-Garonne, 1,532 ; Ariége, 1,503 ; Gers, 1,171. On voit que cette dernière série comprend surtout des départements vinicoles. Si le phylloxera continue à s'étendre, la population de ces départements continuera à décroître.

Un fait à signaler, c'est la marche continuellement ascendante des 5 départements bretons ; tandis que les 5 départements normands sont sans cesse en décroissance. Nous avons déjà donné le tableau comparatif de ces cinq départements, en 1873 et 1874 ; il nous suffira de résumer la situation de ces deux groupes à la fin de 1876. Parmi les cinq départements de Normandie depuis 1873, quatre on perdu 18,657 âmes, ce sont le Calvados, l'Eure, l'Orne et la Manche. La Seine-Inférieure seule gagne 8,392. La perte totale est donc de 10,175. Le contraire a lieu en ce qui concerne les cinq départements bretons. Tous sont en progrès, de 1873 à 1876 inclus, ils gagnent 66,470, la différence avec les cinq départements de Normandie est donc considérable, puisque ceux-ci dans la même période perdent 10,176. La persistance avec laquelle la Normandie voit sa population décroître tient évidemment au mode de culture. Si l'on voulait défricher les her-

bages, on verrait bientôt la population se développer dans de fortes proportions.

Quoi qu'il en soit, pour rassurer les personnes qui voient déjà la France à moitié dépeuplée, nous donnons, en terminant, le tableau de l'augmentation des naissances, pour les cinq dernières années et nous mettons en regard le chiffre total des créatures humaines qui vivent sur notre territoire.

| Années. | Excédant des naissances. | Total de la population. |
|---|---|---|
| 1872 | 172.936 | 36.102.921 |
| 1873 | 101.776 | 36,275.857 |
| 1874 | 171.943 | 36.377.633 |
| 1875 | 105.913 | |
| 1876 | 802.867 | 36.905.788 |

37 millions d'individus ! N'est-ce point déjà un assez beau chiffre ?

Un homme bien nourri, bien logé, bien vêtu, passablement instruit, en vaut certainement deux qui végètent dans la misère et dans l'ignorance. Quel est donc la nation hostile qui possède 72 millions d'habitants ? Il n'en existe point. Pour enlever certaines craintes exagérées, il doit donc nous suffire de développer avec intelligence toutes nos richesses naturelles. Nous pourrons ainsi donner le bien-être à tous nos concitoyens. Lorsque nous aurons résolu ce difficile problème, notre population, resterait-elle stationnaire, que nous n'aurions rien à craindre de nos rivaux.

Jacques Valserres.

---

# LE DINER ANNUEL DU COBDEN CLUB

la politique de Cobden et celle du lord Beaconsfield. — Le protectionnisme aux Etats-Unis et dans la Nouvelle-Galles du Sud.

(*Discours MM. Forster, P. Rylands, Fawcet, Ch. Dilke, Simon Sterne, Alex. Stuart, Bosch, Potter.*)

Le samedi 20 juillet dernier, a eu lieu le dîner annuel du Cobden Club, sous la présidence de M. Forster, membre du Parlement et ancien ministre, ayant à sa droite M. Alexandre Stuart de la

Nouvelle-Galles du Sud, et à sa gauche le général Francis A. Walker, des Etats-Unis.

Le dîner achevé, le président a porté un toast, suivant la coutume, « à sa majesté la reine Victoria, au prince et à la princesse de Galles et au reste de la famille royale, » toast qui, suivant la coutume aussi, a été accueilli par des bravos enthousiastes. En le développant, M. Forster a signalé comme la grande caractéristique de ce règne « long et prospère » les progrès du bien-être parmi la masse de la nation anglaise. « Il y avait eu dans ce mouvement des hauts et des bas, et peut-être bien qu'en ce moment le bas dominait. Mais tous les gens d'un certain âge pouvaient se rappeler la condition de cette masse, il y avait une cinquantaine d'années, et porter conséquemment témoignage de l'amélioration survenue depuis. » A cette occasion et parlant dans une pareille réunion, l'éminent orateur avait bien le droit de rappeler que Cobden et le club qui porte le nom, en même temps qu'il se fait l'avocat et le véhicule des doctrines économiques de cet homme illus re, avaient été pour beaucoup dans cet heureux changement. C'est ce qu'il n'a manqué de faire, félicitant du même coup le futur héritïer de la reine Victoria de s'être associé, « en ces temps de guerre et de rumeurs guerrières », aux efforts des amis de la paix et du libre-échange, en visitant l'Exposition universelle, et en souhaitant « une cordiale bienvenue à Paris, c'est-à-dire au cœur même de la France, à ce gouvernement républicain que le verdict du peuple français avait acclamé et consacré. »

Le deuxième toast porté par M. Forster l'a été au Cobden Club. Il l'amenait naturellement à parler de la personnalité de Cobden lui-même, ce promoteur de l'agitation qui fit disparaître la monstrueuse législation de nos voisins sur les céréales, cet apôtre aussi éloquent qu'infatigable du *Free trade*, ce combattant mort sur la brèche, tué avant l'âge par les fatigues de sa vie incessamment militante. M. Forster en a parlé à son aise, comme Montesquieu d'Alexandre : il l'a montré animé de la plus vive sympathie pour les classes populaires, pour le nombre, comme disent dédaigneusement nos petits néo-doctrinaires, désireux par-dessus tout de contribuer à relever leur sort, et cela sans aucun mélange d'égoïsme national, dans un sentiment qui franchissait hardiment les frontières de son propre pays pour s'étendre à l'univers entier, au risque d'encourir ce reproche de cosmopolitisme qui de fait ne lui fut point épargné. Pour l'Angleterre même, Cobden réclamait le bénéfice d'une éducation nationale, d'une large réforme parlementaire, de lois meilleures, d'un système de taxation moins lourd et moins inégal. Mais comme citoyen du monde, si l'on peut ainsi

dire, c'était au maintien de la paix et au triomphe du libre-échange qu'il s'attachait avec ardeur, avec passion, et dans cette voie, il se sentait soutenu à la fois par la générosité de ses aspirations et la puissance de ses facultés intellectuelles. Aussi, « aucune opposition ne décourageait-elle Cobden; aucune opposition parlementaire ne l'alarmait : (bruyants applaudissements); aucune vague populaire ne lui faisait perdre pied. Il possédait, à un plus haut degré que la plupart des hommes, cette vertu du courage dont la possession est si nécessaire aux hommes d'État dévoués au maintien et à la défense des libertés constitutionnelles, et qui leur enseigne aussi à ne pas céder inconsidérement à tous les souffles de la passion ou du caprice populaire. Sa seconde arme était un rare bon sens, qui lui faisait toujours voir les faits comme ils sont, quoiqu'il lui arrivât parfois d'en tirer des inductions qu'il était bien permis d'examiner de près et de rejeter même. »

« On me demandera peut-être, a dit en ce moment M. Forster, pourquoi je rends ici à la mémoire de Cobden un hommage dont elle n'a pas besoin ? Je répondrai que c'est parce qu'il me semble de quelque utilité de s'arrêter un peu à ce que Cobden, s'il était encore en vie, pourrait bien penser de la situation que les derniers événements politiques avaient faite à son pays. » Aussi bien, a-t-il ajouté, avait-il à sa gauche un gentleman américain qui avait vraisemblablement quelque chose à communiquer touchant les perspectives du libre-échange dans la grande république transatlantique, tandis qu'à sa droite siégeait un représentant de la Nouvelle-Galles du Sud, colonie modèle sous ce rapport, et qu'il apercevait non loin de lui le señor Pablo Bosch de qui la réunion pouvait attendre quelques renseignements sur l'état économique de l'Espagne.

Le terrain ainsi déblayé, l'orateur s'est lancé en pleine carrière politique. « Ah ! quel discours, s'est-il écrié, Cobden, si nous le possédions encore, nous ferait sur le traité anglo-turc ! » et tout en déclarant que ce discours il était incapable de le faire lui-même, il s'est efforcé d'indiquer quels en eussent été certainement la donnée et l'esprit (1). Il va sans dire que ce traité et toute la politique extérieure du cabinet dont lord Beaconsfield est le chef sont assez maltraités dans cette seconde partie de l'allocution de M. Forster, qui, pour le dire, en passant, nous paraît en être aussi la princi-

(1) Le lecteur peut lui aussi se les figurer s'il veut bien se rapporter au pamphlet que Cobden publia en 1876, sous le nom de *Russia*, et se qui trouve reproduit dans l'édition toute récente de ses *Ecrits politiques* que vient de publier le *Cobden-Club*.

pale, celle que l'homme d'État libéral, ami de M. Gladstone et de M. Bright, tenait surtout à prononcer en pareil lieu et devant un tel auditoire. Quoi qu'il en soit, elle ne rentre, qu'incidemment, par sa nature même, dans la spécialité de ce recueil, et nous devons renoncer à suivre pas à pas l'orateur sur ce terrain. Il nous suffira de dire ici que M. Forster s'effraye à l'idée que la Grande-Bretagne est en voie, grâce à l'acquisition de Chypre, de devenir une puissance continentale, alors que sa position insulaire faisait précisément sa force principale et sa grande garantie pacifique. Il n'est pas de ceux qui prêtent à la Russie de secrets desseins contre l'Inde; mais il trouve tout au moins fort maladroit cette combinaison nouvelle qui, dans le cas d'un conflit armé entre les deux nations, donnerait à la Russie l'avantage de pouvoir se mesurer avec l'Angleterre dans l'Asie Mineure ou bien en Arménie, au lieu d'être forcé d'aller la chercher dans l'Inde à travers les solitudes de l'Asie centrale et la formidable barrière de l'Himalaya. M. Forster enfin fait très-bon marché de l'argument sentimental qui consiste à justifier la garantie donnée par l'Angleterre à la Turquie pour ses possessions asiatiques par les perspectives de bon gouvernement ouvertes ainsi à ces possessions, et il estime qu'un peuple qui s'est donné la charge de gouverner 250,000,000 d'Hindous et de les civiliser n'a nul besoin de rien ajouter à ses soucis philanthropiques.

Dans sa réponse à ce discours, M. Peter Rylands, membre du Parlement, a souligné ce que M. Forster avait dit chemin faisant du caractère international du Cobden Club, qui n'était pas une association dévouée seulement aux progrès du libre-échange, mais encore à l'affermissement des idées de paix générale et constante. Ainsi que M. Rylands en a fait la remarque, ces idées n'étaient guère en faveur pour le moment parmi le peuple anglais, et elles exposaient ceux qui les professaient toujours aux sarcasmes du parti au pouvoir, comme à l'accusation de manquer de patriotisme. Mais, il fallait savoir prendre son parti de ces mobiles retours de l'opinion publique et se souvenir qu'en 1855 les électeurs anglais, sous le souffle de quelque sentiment réactionnaire du même genre, étaient allés jusqu'à priver un instant de leurs siéges, dans la Chambre des communes des hommes tels que M. H. Milner Gibson, M. Bright et Cobden lui-même.

La parole a été donnée alors à M. Fawcett, l'éminent professeur d'économie politique qui est en même temps l'un des orateurs les plus goûtés de la minorité parlementaire libérale. Pas plus que

M. Peter Rylands, M. Fawcett ne s'est montré disposé à renier les principes de Cobden parce qu'ils étaient momentanément sous un nuage, comme disent nos voisins, et il a qualifié plus sévèrement encore que ne l'avait fait déjà M. Forster l'attitude et la conduite de lord Beaconsfield et du marquis de Salisbury dans toute l'affaire d'Orient, notamment au Congrès de Berlin. « C'est du cynisme, s'est-il écrié que de n'avoir pas protesté comme ils l'ont fait contre la spoliation de la Roumanie et que d'avoir abandonné la malheureuse Grèce. » En tant que résultat matériel, ce protectorat de la Turquie asiatique, dont le premier ministre de la Reine s'enivre et se fait un piédestal, est aux yeux de M. Fawcett un bloc enfariné ; il ne lui dit rien qui vaille et il compare la conduite de lord Beaconsfield à celle d'un chef de maison commerciale qui, de retour d'une tournée sur le continent, tiendrait à ses associés le langage que voici : « Je viens de contracter des obligations dont je ne connais ni l'étendue ni la dépense éventuelle. Je n'y ai pas pensé un seul instant, mais je vous ai mêlés à l'affaire, et tout ce que je vous demande à cette heure, c'est d'approuver ce beau chef-d'œuvre. » M Fawcett cependant s'assure que le peuple anglais, un instant abusé, reprendra bientôt plus de sang froid, et il cite les paroles d'un de ses amis fort mêlé aux choses commerciales : « Qu'au fond ce protectorat ne plaisait à personne, même à ceux qui s'étaient déclarés en faveur du gouvernement ; ceux-ci commençaient à secouer la tête et à se dire que la Grande-Bretagne avait endossé une traite dont elle ignorait le chiffre. »

Sir Charles Dilke, qui s'est levé ensuite, a porté la santé des membres du Club, étrangers ou colons anglais, présents à la réunion, en regrettant que parmi eux ne se trouvât ni M. Gennadius, chargé d'affaires de la Grèce à Londres, ni un habitant de la colonie protectionniste de Victoria. Cet habitant aurait pu faire savoir si de meilleures perspectives semblaient luire pour le libre-échange dans cette florissante partie du continent australien. En tous les cas, M. Savona était là, et il lui appartenait de raconter les misères des colonies dites de la Couronne, puisqu'il résidait dans l'île de Malte qui en était une. A Malte, il existait encore des droits protecteurs, et c'était vraiment pitié que pareille chose pût avoir lieu sous les yeux et avec le concours d'un gouverneur nommé par la Couronne. et ce n'était pas une circonstance propre à favoriser la propagande de la doctrine du libre-échange parmi les Italiens, si voisins de cette île.

M. Simon Sterne, de Boston, M. Alexander Stuart, de Sydney, M. Savona, M. Pablo Bosch, ancien ami de Cobden et beau-fils

de M. Figuerola, le grand free-trader espagnol, et M. Hendrick Muller, de Rotterdam ont successivement répondu au toast de sir Charles Dilke.

M. Simon Sterne a expliqué comment les États-Unis, qui eurent de 1857 à 1860 un tarif très-libéral, ont fait volte-face et s'attardent depuis dix-huit ans dans les voies du protectionnisme le plus pur. Il était un des quatre gentlemen qui organisèrent en 1863 « autour d'une table de déjeûner » un club libre-échangiste à New-York et qui recrutèrent tout d'abord de nombreux adhérents. L'opinion publique sembla même un instant tout à fait favorable à un abaissement du tarif; mais la guerre de Sécession laissait après elle une foule de grosses questions à résoudre, et elles prirent le pas sur les questions exclusivement économiques. Nous penserons à celles-ci, dirent les hommes politiques, quand nous aurons réglé celles-là, et le temps s'écoulant toujours, le protectionnisme prit pied; il devint peu à peu maître absolu du terrain. Mais l'avenir s'éclaircissait : le parti démocratique, qui l'emportait aux élections législatives de 1877, est en grande majorité libre-échangiste, et il se prépare en ce même sens un fort mouvement pour 1879. La génération qui s'élève a été conquise à la doctrine du libre-échange par des professeurs tels que M. Perry et M. Dunbar, et, dans sa grande majorité, la presse périodique y adhère également. En somme, M. Sterne est persuadé que dix années ne s'écouleront pas sans avoir amené un changement décisif dans la politique économique de son pays natal. « Sous notre climat, a-t-il dit en terminant, la transition d'une saison à une autre est peu sensible, et tout comme nos hivers font brusquement place à nos étés, nous sortirons un beau jour de notre longue nuit protectionniste et nous verrons se lever le soleil libre-échangiste. » (Applaudissements.)

En quelques mots, M. Alexander Stuart a exprimé sa ferme conviction que toute tentative de rejeter la Nouvelle-Galles du Sud vers le protectionnisme demeurerait vaine, puis M. Savona est entré dans quelques détails sur le système fiscal en vigueur à Malte et qu'il a nettement traité d'inique. Comme exemple, il a cité la taxe de 10 shillings par quarter de froment qui pèse principalement sur le pauvre, puisqu'il est le grand consommateur du pain. Interpellé par M. Potter, secrétaire honoraire du Cobden Club, au sujet de cette taxe, le cabinet actuel avait dû reconnaître qu'elle n'était pas susceptible d'être maintenue; mais la promesse implicite que renfermait cette déclaration n'a pas été tenue encore, et M. Savona semble craindre qu'elle ne le soit pas de sitôt encore, puisqu'aussi

bien elle a pu survivre à l'agitation contre les *Corn-Laws* et s'était soustraite à l'œil vigilant de M. Gladstone lui-même.

M. Bosch s'est borné à exprimer l'espoir que l'éloquente *Adress* de M. Forster et tout ce qui venait de se dire ne resterait point sans écho dans sa propre patrie, mais sans cacher qu'on y était très-infatué de l'égoïste et absurde principe de la réciprocité, et M. Muller a revendiqué pour la Hollande l'honneur d'avoir été le berceau du libre-échange. Il a confessé qu'à la vérité, elle ne s'était pas toujours piquée d'y conformer sa politique commerciale et qu'à l'époque, par exemple, où elle était réunie à la Belgique, elle s'était faite protectionniste, malgré les réclamations de ses sujets improvisés. Mais, aujourd'hui et depuis longtemps les Hollandais étaient revenus à de meilleurs errements; ils avaient fort goûté le livre si topique que M. Fawcett venait de publier. Si un bill, tel que le *Cattle Bill* récemment discuté à la Chambre des Communes eût été soumis à leur législature, c'est tout d'une voix qu'elle l'aurait rejeté. Grâce à M. Forster, il avait été amendé, mais point assez suivant l'orateur, « car il contenait plus d'infection que le bétail visé par lui. » (Rires; écoutez! écoutez!). M. Hendrick ne doute pas que maintenu dans sa teneur primitive, le *Cattle Bill* n'eût nui au trafic entre la Hollande et l'Angleterre, et il s'est rassis au milieu des rires provoqués par sa déclaration finale, *in cauda venenum :* « que ses compatriotes n'avaient pas attendu l'annexion de l'île de Chypre par lord Beaconsfield pour regarder l'Angleterre comme un grand pays, un puissant pays, un magnanime pays. »

« Oui en vérité, nous avons pris Chypre », s'est écrié M. Potter, qui a porté alors un toast en l'honneur du président de la réunion, et la question est maintenant celle de savoir ce que nous en ferons. » M. Potter ne voudrait pas en toute hypothèse qu'on la soumît au régime d'une de ces colonies royales dont ses compatriotes, nous dit-il, « s'inquiètent assez peu s'imaginant sans doute, qu'en vertu d'on ne sait quel charme, tout ce qui se fait en leur nom doit être bon, revêtu d'un caractère de haute civilisation et que pour un pays quelconque, c'est absolument une bénédiction que de vivre sous la puissance anglaise. » Pour beaucoup d'Anglais, cette opinion a en effet toute la valeur d'un *truism :* naïvement, ils pensent ainsi et naïvement, ils le disent. Mais M. Potter n'est pas du nombre, et il ne se sent pas plus fier devant le système fiscal d'une colonie royale qu'un républicain de 1878 devant la colonne Vendôme. « Est-ce que nous allons traiter Chypre, se demande-t-il, à la façon de nos autres possessions et dépendances; y introduire la taxe alimentaire de Malte, ou bien l'abominable mode de revenu terrien qui prévaut

à Ceylan? Aurions-nous dessein d'y implanter le système foncier de l'Inde, sachant tous, le gouvernement y compris, que la famine vient de moissonner dans le Mysore, à Madras, à Bombay près de deux millions d'hommes et qu'aux yeux de bien des gens, c'est ce système qui en est responsable ? Comme le disait M. Savona rien de plus aisé que de taxer la nourriture, et le moyen est très-goûté de ceux qui l'emploient, propriétaires terriens, ecclésiastiques ou autres gens, parce qu'ils n'en sentent que le moindre poids. C'est ce que nous faisons, en ce moment même à Malte, dans la Gambie, à la Jamaïque, et au fond le *Land Revenue* de l'Inde n'est pas autre chose. »

Mais M. Potter s'oppose tout à fait à ce qu'il en soit de même pour l'île de Chypre. Il voudrait en faire un port franc, et c'est aussi la condition qu'il souhaite à Malte, mais que des intérêts particuliers lui refusent. Ni la politique générale, ni la politique commerciale du cabinet actuel n'inspirent à l'honorable secrétaire honoraire du Cobden Club une grande confiance : il craint fort que le pays, s'il n'y fait grande attention, ne verse quelque jour dans les bourbiers et les fondrières, *quagmires and pitfalls*, de l'impérialisme. N'est-ce pas l'objectif des plus hautes régions du pouvoir, et lord Beaconsfield n'y songeait-il pas quand il introduisait le bill des titres royaux ? Aussi M. Potter ne peut-il se défendre d'une impression un peu sombre en regardant l'avenir, quoiqu'il espère et croie que ses concitoyens s'aviseront à temps de ce piége, « car ils ne seraient pas dignes du nom d'Anglais (applaudissements) s'ils se laissaient priver des libertés que leurs pères, qui avaient combattu pour elles, leur ont léguées. »

M. Potter pense d'ailleurs, et avec raison selon nous, qu'à l'occasion lord Beaconsfield, s'il lui arrivait de trop trahir des visées de cette sorte, trouverait un obstacle chez les hommes intelligents du parti conservateur eux-mêmes. Mais *a priori* et jusqu'à plus ample informé, il est permis de ne les lui prêter qu'avec précaution, *cum grano salis*. Il est certain, cependant, que ses aspirations intimes tendent à relever le prestige de la couronne et à mêler plus directement aux affaires publiques la personne qui la porte que ne le comporte l'esprit des institutions anglaises, modifiées et rajeunies par le souffle libéral de ces cinquante dernières années. A l'époque, déjà vieille, où il écrivait le roman de *Sybil*, M. Benjamin Disraëli représentait la nation anglaise comme levant les yeux vers sa reine « avec anxiété, affection, espérance peut-être. » Cette reine, ajoutait le romancier, « était pure et sereine; elle avait la beauté du Saxon, son sang, et ce serait peut-être sa haute destinée que d'apporter enfin du secours à des millions d'êtres humains, et de

cette douce main qui pourrait inspirer les troubadours et récompenser les chevaliers, briser les derniers liens de la servitude saxonne. » *La servitude saxonne*, le mot y est en toutes lettres, et à cette époque, M. Disraëli, en quête d'un libérateur pour ce peuple opprimé par son aristocratie et rançonné par ses industriels, indiquait cette tâche à la reine Victoria. Aujourd'hui M. Disraëli est devenu lord Beaconsfield, et le peintre brutal des descendants des Front-de-Bœuf et des Malvoisin s'est transformé en chef du parti conservateur. Mais l'imagination est restée vive chez cet homme d'État; elle n'a point cessé d'être une de ses facultés maîtresses, et il n'est pas sûr que placé dans un milieu moins réfractaire, il ne tentât quelque chose en faveur de l'idéal de royauté qu'il évoquait dans *Sybil*.

Mais la politique nous entraîne et nous subissons involontairement son ascendant, comme au surplus le Cobden Club l'a subie lui aussi dans sa dernière réunion. Elle y a tenu, comme on le voit, une grande place, et le président l'a confessé sans détour dans ses quelques mots de la fin. Mais la faute en est, selon M. Forster, aux circonstances et au mépris des principes de Cobden que le gouvernement anglais a dernièrement affiché. Ce n'est pas pour le seul plaisir de le faire, ce qui serait contraire à ses traditions et à ses intentions, que le Cobden Club a paru faire acte, en cette occasion, d'une opposition déclarée à ce gouvernement; c'est sous la pression des faits, et si, par exemple, le marquis de Salisbury de 1878 était resté le marquis de Salisbury de 1877, l'orateur lui-même et tous ses confrères se seraient vus réduits au silence.

Ces déclarations ont été applaudies, et là-dessus on s'est séparé jusqu'à l'année prochaine.

Joseph Clément.

---

# L'INFANTICIDE, L'ABANDON DES ENFANTS

## ET L'ASSISTANCE PUBLIQUE POUR L'ENFANCE

### EN CHINE

#### L'ŒUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE.

### I

Bien des fois on m'a demandé, en France, si réellement l'infanticide est aussi commun en Chine que vulgairement on l'a prétendu.

Pour répondre, une fois pour toutes, à ces questions, je me suis décidé à écrire un article sur ce sujet, pour l'amour de la vérité et l'honneur de mon pays.

On s'est beaucoup élevé en Europe contre les infanticides commis par les Chinois, et l'on aurait eu raison, *si les Chinois étaient, généralement parlant, coutumiers de ce genre d'homicide.*

On ne doit, ce me semble, attribuer un crime à toute une nation, que dans le cas où il dériverait de la constitution du gouvernement particulier à ce peuple ou qu'il serait commis par le plus grand nombre de ceux qui la composent, ou simplement par ceux dont la conduite et les mœurs influent nécessairement sur la conduite et les mœurs de tous les autres.

Or voici un édit officiel contre l'infanticide, affiché dans la province de Canton, vers la fin de l'année 1848, qui prouvera que ce crime ne dérive pas de notre gouvernement.

« Le juge criminel de la province de Kouang-Tong défend strictement l'abandon des petites filles, pour que cette détestable coutume soit abolie et que chacun remplisse les devoirs de la vie. »

« J'ai appris que, *dans certains faubourgs de Canton,* on avait parfois l'abominable habitude d'exposer les petites filles. Dans quelques cas, c'est parce que la famille est pauvre et qu'on ne peut subvenir à l'entretien de nombreux enfants; dans d'autres cas, les parents désirent avoir un garçon, et, dans la crainte que les soins à donner par la mère, ne retardent la naissance d'une seconde progéniture, quand une fille naît, aussitôt elle est abandonnée. »

Je pourrais citer un grand nombre de proclamations des premiers mandarins du Céleste-Empire, qui flétrissent la conduite des parents assez dénaturés pour mettre à mort leurs filles, et qui les menacent de toutes les rigueurs des lois. Ces proclamations démontrent que le gouvernement et l'opinion publique ne favorisent nullement de tels crimes.

On le voit, je ne dissimule point qu'il se commet des infanticides en Chine; mais je sais aussi que ce crime n'y est pas aussi commun que les exagérateurs voudraient bien le persuader; 1° il est très-rare, absolument accidendel et sporadique, dans les villages et dans les communes. Ici, comme partout ailleurs, les enfants sont la richesse des paysans et des gens de travail. Un proverbe chinois dit : *yeou eul kiong pou kieou, ou tse fou pou tchang,* c'est-à-dire : « quand on a des enfants, on ne sera pas longtemps pauvre; sans enfants les richesses ne dureront pas. » 2° Ce crime n'est perpétué plus fréquemment que dans les grandes villes et parmi ceux qui logent sur des barques ou sur des radeaux, dans quelques-unes des

provinces de l'Empire; il n'est commis que par ce qu'il y a de plus vil dans la nation, par son écume et son rebut. Est-il juste de rendre toute une race responsable du crime de quelques individus, qu'elle ne met qu'à regret au nombre des siens? Qu'en serait-il des Français, et quel rang occuperaient-ils dans l'estime des nations étrangères, si pour caractériser ce peuple français, elles concluaient ainsi du particulier au général! Prenez l'exemple des habitants de la Corse; ils pratiquent encore parfois la *vendetta*, ce qui est complètement inhumain. La Corse fait partie de la France, serait-il équitable, en généralisant, de considérer toute la France comme ayant des mœurs sanguinaires. Certes non!

Or la Chine se compose de nombre d'États divers anciennement indépendants mais réunis aujourd'hui en un seul empire.

Voici la statistique officielle des infanticides commis en France (affaires déférées au jury), qui m'a été communiquée par M. Emile Yvernès, chef de bureau au ministère de la justice :

| Années. | Infanticides. Affaires. | Accusés. | Population de la France. |
|---|---|---|---|
| 1861 | 209 | 237 | 37.382.235 |
| 1862 | 188 | 220 | |
| 1863 | 211 | 232 | |
| 1864 | 224 | 246 | |
| 1865 | 197 | 217 | |
| 1866 | 201 | 227 | 38.067.094 |
| 1867 | 199 | 222 | |
| 1868 | 217 | 236 | |
| 1869 | 176 | 200 | |
| 1870 | 139 | 160 | |
| 1871 | 189 | 206 | |
| 1872 | 219 | 243 | 36.102.921 |
| 1873 | 222 | 233 | |
| 1874 | 198 | 218 | |
| 1875 | 203 | 222 | |

On pourrait me dire que ces chiffres ne sont pas considérables. Mais la France est bien peu peuplée comparativement à l'Empire chinois. La France n'a que 37 millions d'habitants à peu de chose près; tandis que notre pays en a, d'après l'almanach de Gotha, 434 millions. Donc, proportion gardée, on ne doit pas s'étonner d'un nombre *absolu* d'infanticides douze fois plus élevé pour la Chine puisque la population totale est précisément douze fois plus forte.

D'ailleurs, cette statistique ne parle que des infanticides déférés au jury, se taisant nécessairement pour ceux dont la justice n'a

pas poursuivi les auteurs. D'après l'avis de toutes les personnes d'expérience, ces chiffres ne comportent pas même la millième partie des crimes de ce genre, *si l'on ajoute à ceux qui ne sont pas déférés au jury les avortements volontaires* commis presque journellement. Je ne veux pas trop entrer dans ces détails; je me contente d'en avoir dit un mot.

Que l'on observe la conduite des filles mères, et les pratiques des sages-femmes françaises...

..... Est-ce que les avortements ne sont pas une sorte d'infanticide ?

La loi chinoise qui prévoit tout, et qui tire partie des abus mêmes pour corriger les abus, n'a édicté aucune peine contre l'infanticide *pour le cas dont il s'agit ici.* Elle a mieux fait, elle a mis ses soins à empêcher qu'il n'y eût des infanticides. Elle a supposé que ce crime, n'étant pas dans la nature, ne pouvait être commis que par des malheureux sans ressource, entraînés par le désespoir de ne pouvoir nourrir ceux qui leur devraient la vie. Nous avons un proverbe chinois qui dit : *hou pou cha tse*, c'est-à-dire : « le tigre ne tue pas ses petits. » L'homme serait-il pire que le tigre? Non sans doute.

Les Chinois sont des hommes, et ne diffèrent pas des autres hommes, quant à ce qui constitue essentiellement leur être physique et moral. *Corpore diversi sed mentis lumine fratres;* nous différons de nationalité, je suis Chinois, vous êtes Français ou Anglais, mais nous sommes tous frères et sœurs par la lumière de l'esprit et de l'intelligence; nous sommes tous créés par le même Dieu et enfants d'Adam. Les Chinois, sont sujets aux mêmes passions que les autres peuples, ils sont portés aux mêmes vices, ils ont les mêmes besoins et les mêmes vertus. Mais je le dis hardiment, et je ne crains pas que ceux qui sont au fait de leur morale, qui les ont vus de près, et qui connaissent leurs mœurs et leurs usages, soient tentés de me désavouer, les Chinois sont de tous les hommes, ceux qui font le plus grand cas de l'homme, qui mettent sa vie au plus haut prix, et qui prennent les mesures les plus efficaces pour empêcher qu'on ne la ravisse à personne injustement.

C'est ici le cas de citer un extrait du livre canonique chinois sur la tendresse maternelle.

« Que peut faire la piété filiale du fils le plus tendre, de comparable à ce qu'a fait pour lui la tendresse de ses parents ? Que de sang, que d'inquiétude et de sacrifice n'a-t-il pas coûté à sa mère, même avant de naître ! Tout ce qui pouvait faire courir un danger à l'enfant ou lui nuire, effrayait la mère, et rien ne la rebutait

pour assurer la vie de cet enfant chéri. C'était pour lui qu'elle avait soin d'elle-même, c'était l'espérance de le conserver qui fortifiait son courage et sa constance au milieu des douleurs de l'enfantement. Il lui déchirait les entrailles, il l'environnait des horreurs de la mort, et elle n'était occupée que de son péril à lui. Les soins incessants qu'il faut rendre à un enfant, cessent d'être pénibles pour la tendresse d'une mère; les cris de son enfant ne fatiguent point son oreille, sa malpropreté ne la dégoûte pas, ses importunités ne la lassent pas, s'il pleure, elle le console par les caresses, s'il a faim, elle lui présente la mamelle, s'il a froid, elle le réchauffe dans son sein, s'il veut dormir, elle le berce, s'il est éveillé, elle l'amuse, elle quitte tout, jour et nuit, pour voler auprès de lui, quelque pauvres que soient un père et une mère, ils font l'impossible pour procurer des habits commodes à leur enfant; tandis qu'ils se nourrissent des aliments les plus grossiers ou même souffrent de la faim, ils trouvent des ressources pour lui fournir une nourriture abondante et agréable. Combien de fruits et de douceurs qui n'entrent dans la maison que pour lui? Un père qui arrive le soir, fatigué du travail de la journée, songe d'abord à son enfant, et se délasse à le porter entre ses bras; il ne le rend qu'avec peine à sa mère. S'il est malade, que d'inquiétudes ne cause-t-il pas à l'un et à l'autre? Ils souffrent plus que lui, et quelque pauvres qu'ils soient, aucun remède n'est trop cher pour eux. S'il tombe malade rien ne ralentit leurs soins assidus, ils donneraient leur sang pour le soulager : ils ne commencent à respirer et à vivre que lorsqu'il est hors de péril. Or, un fils bien né a tout cela présent dans son cœur, il veut s'acquitter envers ses parents, et sa piété filiale a toute la sensibilité, toute la délicatesse et tous les empressements de leur amour. »

On voit comment les parents chinois, même quand ils sont pauvres, prennent soin de leurs enfants. Je ne parle pas des riches ; car cet extrait décrit principalement les soins des parents indigents.

Pourquoi le manteau de notre costume national a-t-il cinq boutons ni plus ni moins? Ce nombre n'a pas été inventé par caprice ni par la mode. Nous Chinois, nous le portons uniquement pour avoir sous les yeux quelque chose qui nous rappelle les cinq principales vertus morales que Confucius nous a recommandées avec tant d'insistance. Lesquelles sont : *jen*, *y*, *ly*, *tche et sin;* c'est-à-dire *jen* l'humanité, *y* la justice, *ly* ordre, *tche* la prudence et *sin* la droiture. Vous voyez que l'humanité est avant les autres vertus. Quand on a l'humanité, on sait et on sent que tout affligé est respectable; on n'ajoute pas affliction sur affliction, douleur sur douleur, ni infortune sur infortune.

Le *jen*, l'humanité, l'amour de ses semblables, est la première de nos cinq vertus cardinales ; c'est celle que nous enseignons avec le plus de complaisance; c'est celle que nous prêchons dans tous nos livres, et dans toutes nos sentences affichées, soit dans les maisons, soit sur la voix publique; et nous l'inculquons à tout le monde, depuis le souverain jusqu'aux gens du plus bas étage, jusqu'au mercenaire et à l'esclave. Mais les Chinois formant une nation beaucoup plus nombreuse qu'aucune autre qui soit sur la terre, il se trouve parmi eux nécessairement un plus grand nombre de ces infortunés, qu'une disette de tout peut dépouiller dans certaines circonstances, des sentiments les plus naturels et les plus humains, en les portant à des excès que leurs cœurs désavouent même en s'y livrant.

Le gouvernement chinois jugeant ces hommes, non d'après ce qu'ils voudraient être, mais tels qu'ils sont en effet, sait fort bien que, nourrissant toujours dans le fond de leur cœur l'espérance d'un avenir plus heureux, la vue de leur misère présente ne les fera pas renoncer au droit naturel qu'ils ont de se donner une compagne pour en avoir des descendants. Il sait aussi que ces malheureux, pouvant à peine satisfaire à leurs propres besoins, manqueront de tout pour faire subsister leur progéniture, et que, se trouvant dans la triste alternative, ou de mourir de faim, ou d'ôter la vie à ceux qui n'en jouiraient qu'aux dépens de la leur, ils préféreront leur conservation propre, à la conservation de tout ce qui n'est pas eux. Il sait encore que ne pouvant pénétrer dans l'intérieur des familles pour s'instruire de ce qui s'y passe, il lui serait impossible de distinguer toujours la mort criminelle d'un enfant d'un décès naturel. Il sait enfin que la crainte du châtiment est un frein bien faible pour arrêter le crime quand on a mille moyens pour le cacher; et les moyens qu'il emploie sont, humainement parlant, les plus efficaces de tous ceux qu'il pouvait employer.

## II

Pour soustraire à la mort ces innocentes victimes, que l'extrême indigence de leurs parents y vouerait presque inévitablement, il a favorisé leur exposition, il l'a facilitée autant qu'il a pu, en la dépouillant de tout ce qu'elle pouvait avoir d'ignominieux aux yeux du public, en fournissant gratuitement dans ce cas des secours abondants, en la mettant à l'abri de toute perquisition, sous la sauve-garde même du mandarin.

A Pékin, chaque jour, avant l'aurore, cinq voitures traînées chacune par un bœuf, parcourent les cinq quartiers qui partagent la ville (c'est-à-dire, les quartiers du nord, du midi, de l'est, de

l'ouest, et du milieu ; car c'est ainsi qu'on la divise). On est averti par certains signaux de l'instant où ces voitures passent, et ceux qui ont des enfants vivants ou morts à leur livrer, les leur remettent pour être portés dans le *Yu-in-tang*, c'est-à-dire dans cette maison de charité, dans laquelle sont des médecins, des matrones et des nourrices. que le souverain entretient aux frais de l'État ; où il y a en outre des mandarins pour veiller à la décence et au bon ordre, et où tout le personnel est immédiatement soumis aux juges des grands tribunaux, que nous appelons en chinois *Li-pou*, ce que l'on peut traduire en français par « le tribunal inspecteur des rites, des mœurs et des usages de la nation ». Les enfants malades sont mis entre les mains des nourrices, et les morts sont déposés dans une espèce de crypte, où on les couvre d'un peu de chaux vive pour en consumer promptement les chairs.

Une fois chaque année, lorsque commence le *tsie-ki*, appelé *Tsin-ming*, c'est-à-dire au printemps, des commissaires députés par le *Li-pou*, et pris parmi les mandarins composant ce tribunal, se rendent en cérémonie au *Yu-in-tang*, et y président à la construction d'un bûcher, dans lequel on incinère tous les restes de ces petits corps.

Pendant tout le temps que le bûcher est en feu, une troupe de bonzes l'environnent et font des prières, qu'ils adressent aux esprits de la terre, et aux génies des naissances, pour leur demander d'être à l'avenir plus favorables à ces petits êtres, lorsqu'ils reparaîtront sous une nouvelle forme.

Quand les prières sont finies, et que le bûcher, entièrement consumé. ne laisse plus que des cendres, les mandarins commissaires font retirer tout le monde, et s'en vont eux-mêmes pour revenir le lendemain présider à la cérémonie de l'enlèvement de ces cendres. Cette cérémonie se fait avec le même appareil que celle du jour précédent. On recueille avec soin les cendres refroidies, on les met dans un sac, et on va les répandre dans la rivière, ou dans le ruisseau voisin. Les bonzes font encore des prières, par lesquelles ils demandent aux esprits des eaux, et à ceux qui président aux générations, de faire en sorte que ces cendres, promptement dissoutes, s'exhalent en vapeur, et ne soient pas longtemps sans concourir à la régénération de quelques autres êtres, semblables à ceux dont elles sont les restes, mais assez heureux pour vivre plus longuement.

On fait accroire au peuple que si l'on n'enterre pas ces cendres, au lieu de les répandre dans la rivière. comme on le fait, c'est que les cendres jetées dans le cours d'eau étant plus promptement dissoutes qu'elles ne le seraient dans la terre, sont plutôt en état de

redevenir ce qu'elles étaient, en s'exhalant avec les vapeurs aqueuses; mais la vraie raison est qu'avant l'établissement de cette cérémonie, le gouvernement avait découvert qu'on abusait de ces cendres, en les faisant servir à des opérations magiques ou à des procédés de chimie, pour perfectionner la composition de certaines substances. On prétend surtout que ces cendres mélangées avec la matière dont on fait la porcelaine, la rendaient plus solide, plus transparente, et beaucoup plus belle en tout point qu'elle ne l'eût été sans cela. Si cet effet est réel, ce que la présence du phosphate des os rend très-plausible, il ne serait pas impossible de l'obtenir par les cendres des os des jeunes animaux.

Une fois dans le cours de chaque mois, les mêmes députés du *Li-pou* vont faire une visite en règle. Ils s'informent du nombre des enfants, substituent de nouvelles nourrices à celles dont le lait commence à tarir et à celles qui sont arrivées au terme de leur engagement, lequel ne s'étend jamais au delà de trois ans; enfin, ils voient par eux-mêmes si tout est dans l'ordre, et corrigent les abus, s'il s'en est glissé quelques-uns.

Cet hôpital est accessible en tout temps à ceux qui n'ayant point de postérité veulent s'assurer une descendance en adoptant parmi les pupilles de l'hôpital un de ceux que personne ne peut revendiquer et dont l'âge leur permet d'espérer de sa part une affection égale à celle d'un enfant auquel ils auraient donné le jour. Le désir extrême qu'ont les Chinois de laisser quelqu'un après eux qui puisse les pleurer après leur mort et rendre à leurs tablettes commémoratives tous les honneurs que la piété filiale prodigue en Chine à la représentation des ancêtres, fait qu'il ne se trouve presque personne qui ne fasse consister une partie de son bonheur à avoir des enfants mâles.

Il faut savoir que, d'après une doctrine assez répandue, l'âme fixée dans la tablette funéraire ne serait pas la seule que posséderait le défunt. Il en aurait encore deux autres, dont l'une recevrait, après sa mort, la récompense ou le châtiment de ses actions, tandis que la troisième hanterait son tombeau.

Ceux auxquels la nature refuse des enfants, ou qui par le concours de certaines circonstances ne sauraient en avoir de leur propre sang, suppléent ainsi par l'adoption à tout ce qui leur manque d'ailleurs.

Les Chinois sont très-influencés par les paroles de Confucius. Car il dit : *Ou heou oui ta*, c'est-à-dire : « manquer de postérité, cela est grave. » C'est pourquoi l'adoption d'un garçon est excessivement en usage.

Les eunuques mêmes sont en cela plus Chinois que les autres

Chinois, et, le premier usage qu'ils font de leur argent, quand ils en ont acquis quelque peu, est en faveur d'un fils adoptif, qu'ils choisissent dans leur famille ou chez quelqu'un de leur connaissance.

Est-il vraisemblable, et peut-on croire que dans un pays où il y a tant de débouchés pour les enfants, si je puis employer ici cette expression triviale, on en soit embarrassé jusqu'au point de ne pouvoir s'en défaire qu'en leur ôtant la vie aussitôt qu'ils commencent à en jouir? Est-il à présumer que ces malheureux, qui se trouvent surchargés du superflu de leur race, aiment mieux *le jeter à la voirie, pour être foulé aux pieds des chevaux et des mulets, mangé ensuite par les cochons ou par les chiens*, que de le remettre entre les mains de celui qui conduit la voiture, dont l'unique destination est de le recevoir; ou d'attendre le moment où ce fourgon passe, pour déposer doucement à terre, à la vue de celui qui le conduit, le pitoyable fardeau dont il veut se soulager? Non, ce serait faire le mal pour le mal; et l'homme, quelque méchant qu'on le suppose, n'en est pas capable.

Je prie le lecteur de m'excuser si je me suis servi du mot *cochon*. Car c'est ainsi qu'on s'est exprimé dans des relations inexactes répandues en Europe. Je sais bien qu'on ne doit pas employer ce mot dans la bonne société; mais j'y suis forcé pour citer leur texte.

La précaution que prennent ceux qui demeurent sur les eaux d'attacher sur le corps des enfants qu'ils abandonnent au courant, des calebasses empêchant qu'ils ne se noient aussitôt, est une preuve qu'ils ne veulent pas leur perte ou qu'ils n'y consentent qu'à regret. Ils se flattent dans le fond du cœur qu'il se trouvera quelques âmes compatissantes qui, voyant flotter sur les eaux ces petits enfants, les en retireront pour les faire nourrir; ils espèrent que quelques mahométans charitables voudront donner des preuves de leur zèle pour la loi de leur prophète, en leur sauvant la vie, pour en faire ensuite des disciples du Coran; ils espèrent encore qu'il arrivera peut-être que quelque mère à laquelle la mort vient d'enlever un fils ou une fille qu'elle aimait tendrement voudra réparer en quelque sorte sa perte en remplaçant le mort par le vivant; et il arrive souvent qu'ils ne se trompent point dans leur espérance.

## III

La conséquence qu'on doit tirer naturellement de ce que je viens de dire est qu'on a très-grand tort d'accuser les Chinois *en général* d'un crime qui n'est commis que par ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable parmi nous, et par *un très-petit nombre* de ces

hommes méprisables et vils, nombre qu'on a pris à tâche de grossir pour avoir un prétexte plausible de décrier toute notre nation. Il s'ensuit encore que c'est tout au moins abuser du terme que d'appeler *infanticides* le petit nombre de ces Chinois vils et méprisables qui *exposent leurs enfants.*

Voici ce que je trouve dans le récit du voyage du Père Huc, tome II, page 398 :

« Malheureusement cette sage retenue n'est pas toujours dans l'habitude de ceux qui parlent de la Chine. On aime assez volontiers à mettre sur le compte de trois cents millions d'individus le fait d'un simple particulier, et à rendre l'empire tout entier complice et solidaire de ce qui se passe dans une localité. De là, sans aucun doute, le grand nombre de préjugés qui ont cours en Europe sur le compte de la nation chinoise. »

On m'a fait remarquer que les missionnaires seuls ont appris à l'Europe que des Chinois exposaient leurs enfants; que de tout ce grand nombre il y en avait les trois quarts qui étaient morts avant qu'on pût les recueillir, et que du dernier quart restant les trois quarts encore périssaient immanquablement avant qu'ils fussent arrivés au lieu de leur destination. Voilà en substance tout ce qui a été dit sur l'exposition des enfants.

Il est vrai que c'est ainsi que quelques missionnaires *l'ont d'abord cru* et annoncé à leurs correspondants d'Europe; mais ces missionnaires avaient été trompés : ils avaient pris des apparences pour la réalité, des exagérations et de faux exposés pour la vérité. On va en avoir la preuve.

*Un mot en passant. Je déclare que je n'attaque ni ne défends les missionnaires; mon seul but est de mettre en lumière la pure vérité et de défendre mon pays et mes compatriotes de tout l'empire.*

Parmi les différentes afflictions dont les missionnaires ont à souffrir, une des plus difficiles à supporter est celle de se voir traiter en gens au-dessus de la classe moyenne, et d'être forcés eux-mêmes par là à se conduire à l'extérieur, comme le font ceux de la classe dans laquelle on les range. Parlons plus simplement; ils ont tous les désagréments du *decorum*, et toute la gêne d'une certaine bienséance d'état, sans en avoir les avantages. Ils ne peuvent rien faire par eux-mêmes, et ils sont obligés, pour tout ce qu'ils font, d'avoir recours aux gens du pays. D'ailleurs les Chinois ont si bien fixé leurs coutumes, ont si bien arrangé leurs affaires, ont si bien disposé de tout, qu'il n'est pas possible, pour ainsi dire, aux missionnaires de faire un pas sans eux, qu'ils ne peuvent s'instruire de ce qui se passe au dehors, que par leur canal. Ceux qui leur prêtent leur ministère, et qui sont à leurs gages, à tant par mois, sont des gens

du plus bas étage, dont les vues sont toujours intéressées, et dont les sentiments sont conformes, pour l'ordinaire, à la bassesse de leur état. Heureux les missionnaires qui sont assez éclairés pour bien choisir, et assez avisés pour n'accorder leur confiance qu'à ceux qui la méritent ! J'ose dire que ce n'est pas le plus grand nombre, quoique chacun se flatte d'avoir su faire un bon choix et d'être en ce point des mieux partagés. Car ceux d'entre les missionnaires qui ont été les premiers à étendre leur zèle jusqu'à vouloir procurer la grâce du baptême aux petits enfants sans aveu, sous le prétexte, que je viens d'indiquer, à savoir qu'il en mourait quinze sur seize, n'ont pu faire cette bonne œuvre par eux-mêmes ; ils se sont déchargés de ce soin sur des catéchistes, et ceux-ci sur des infidèles, pour ne pas s'exposer à quelque fâcheuse affaire, s'ils étaient soupçonnés. Ces catéchistes et ces infidèles étaient constamment récompensés par quelque somme d'argent, en proportion des peines qu'ils s'étaient données, et du nombre plus ou moins grand des petits baptisés; tout le reste est facile à comprendre. Les missionnaires, loin de soupçonner la moindre fraude, s'applaudissaient intérieurement, et se réjouissaient en Dieu d'avoir contribué à ouvrir la porte du ciel à quelques milliers d'enfants. Ils faisaient part du succès de leur zèle à leurs amis d'Europe, et ces amis, chargés à leur tour de pouvoir contribuer à l'édification du public, se faisaient une espèce de devoir de faire consigner ces sortes de relations dans le Recueil des Lettres édifiantes, pour en instruire tous ceux qui s'intéressent à cette bonne œuvre, et qui y contribuaient par leurs libéralités. Les éditeurs de ces Lettres ne faisant point la fonction de critiques, mais simplement celle de compilateurs, et comptant d'ailleurs sur la bonne foi de ceux qui écrivaient, n'ont pas cru qu'il fût nécessaire de vérifier scrupuleusement ce qu'on leur écrivait; ainsi ce nombre prodigieux de petits enfants baptisés a été admis comme un fait acquis, et l'on en a conclu qu'ils étaient tous, ou presque tous des enfants de rebut.

Cette conclusion, qui paraît toute naturelle, n'a pas peu contribué à enraciner parmi les Européens la fausse prévention où l'on était déjà sur le compte des Chinois, et a autorisé en apparence l'opinion publique à les regarder, *en général*, comme coupables d'infanticides. J'ajoute quelques éclaircissements qui vont mettre la vérité dans tout son jour.

## IV

Les missionnaires de divers ordres religieux qui, par le ministère des Chinois, auxquels ils se fiaient, ont compté les enfants

trouvés, ont mis sur une même ligne tous les enfants qu'on leur a dit avoir été baptisés par les médecins chrétiens, par les catéchistes, et par les infidèles, qu'ils employaient pour cette bonne œuvre. Ils ont cru, faute d'être instruits de certains usages, que tous ces enfants qu'on livre chaque jour aux cinq voitures qui parcourent les cinq quartiers de Pékin, étaient des enfants inhumainement abandonnés par ceux dont ils avaient reçu l'être. Or il est très-certain, que de tous ces enfants, il n'y en a pas un centième qu'on doive mettre au nombre de ce qu'on appelle *enfants trouvés*. Les uns sont des enfants qui, malades dans les maisons de ceux qui leur ont donné la vie, y sont soignés avec la plus grande attention, mais qui sont sur le point de mourir, ou par la petite vérole, ou par les convulsions (auxquelles les enfants sont très-sujets en Chine, et qui eu font périr un grand nombre). Les médecins chrétiens et les catéchistes qui les voient dans cet état, s'acquittent envers eux de l'obligation qu'on leur a imposée en leur faisant des libéralités, et les baptisent comme ils peuvent, sans qu'on puisse soupçonner ce qu'ils font.

Les autres sont, pour la plupart, des enfants déjà morts, quoique leurs parents aient fait tout ce qui dépendait d'eux pour leur conserver la vie, mais ces parents sont des gens pauvres qni gagnent leur vie par le travail de leurs mains; il serait au-dessus de leurs moyens d'acheter quelques planches pour faire une petite bière; ils perdraient le gain d'une journée, s'il leur fallait sortir de la ville, creuser une fosse pour y enterrer celui qu'ils viennent de perdre, et inviter au moins une ou deux personnes pour tenir lieu de convoi funèbre. Il leur en coûte moins de le livrer à la voiture pour être porté dans la crypte de *Yu-ing-tang*, c'est le parti que prennent les pauvres et la plupart des ouvriers, quand il leur meurt des enfants après les premiers mois qui les ont vu naître.

Ignorant cette coutume, les missionnaires susdits qui ont compté les enfants trouvés, d'après les renseignements de ceux qui leur en ont donné la liste, ont cru que les enfants qu'on portait au *Yu-ing-tang* étaient tous de ce nombre, et ont écrit leurs relations en conformité de leur croyance, ce qui est bien éloigné du vrai. Je conclus de tout ce que je viens de dire que lorsqu'on se dépouille de tout préjugé, et que l'on veut bien faire attention à tout, on s'aperçoit sans peine qu'il n'y a pas dans l'empire de Chine plus d'enfants réellement abandonnés, qu'il n'y en a, proportion gardée, dans les autres pays du monde.

Permettez-moi de vous citer un passage tiré du voyage du Père Huc, tome II, p. 401 : « Après avoir considéré ce qui se passe chez les nations chrétiennes, on trouverait, peut-être, qu'il n'y a

pas tant à se récrier sur les vices des peuples païens. Si quelque chose doit surprendre, c'est de les voir, en quelque sorte, *si peu avancés dans la pratique du mal.* Le christianisme a ennobli le sang humain et inspiré un respect infini pour la vie de l'homme. Chez les chrétiens, la religion, les lois ecclésiastiques et civiles, les mœurs publiques, tout protége l'existence des petits enfants avec autant de sollicitude que celle des grandes personnes: et cependant les infanticides et les avortements, qui sont en réalité des infanticides anticipés, sont-ils bien rares parmi nous? Malgré la sévérité des lois, la vigilance des magistrats et les précautions de tout genre inventées par la charité pour protéger la vie des nouveau-nés, les crimes de ce genre, dont la justice a journellement à s'occuper, donnent le droit de penser que ceux qui demeurent cachés peuvent atteindre un chiffre effrayant. »

On pourrait m'objecter peut-être que ce système de voitures est un peu barbare. Eh! qu'on ne crie pas si haut, quand on pense que ces nombreux établissements de bienfaisance existent, en Chine, depuis des siècles et remontent à une époque où les peuples encore païens de l'Occident n'en avaient pas même eu l'*idée*. On sait qu'à Lacédémone, d'après les lois du sage Lycurge, chaque enfant, à sa naissance, était examiné avec soin, et précipité dans un gouffre au pied du Taygète, s'il ne paraissait pas bien constitué.

Les Asiatiques n'en sont pas encore là. Considérer ce transport en fourgon comme barbare ce serait trop exiger des païens chinois.

## V

Maintenant on m'a encore demandé pourquoi, s'il en est ainsi, la Sainte-Enfance fait recueillir des sommes considérables pour les « Petits-Chinois. »

D'abord, cette œuvre aujourd'hui n'applique pas tout son argent à la Chine, et ensuite sur les sommes consacrées à notre empire, une petite partie seulement est dépensée à racheter de la mort les « Petits-Chinois ».

La Sainte-Enfance assiste également une quantité de jeunes Chinois pauvres, mais que leurs parents ne songent *nullement* à tuer. Elle entretient des employés pour baptêmes, des orphelinats, des écoles, des ateliers, des ouvroirs, des fermes, des pharmacies et des enfants en pension dans des familles chrétiennes.

Il n'est pas surprenant qu'on dépense des sommes importantes à ces usages dans toute la Chine, quand la seule ville de Paris consacre une part considérable de son budget aux ouvroirs, aux orphelinats, aux écoles gratuites, aux enfants assistés, etc., etc.

Voici un résumé des comptes-rendus des différentes missions

pour l'année 1875-1876, qui m'a été communiqué par le bureau central de la Sainte-Enfance :

| Corporations secourues. | Missions. | Maisons. | Orphelinats. | Écoles. | Ateliers, ouvroirs. | Fermes. | Pharmacies. | Enfants baptis. | Enfants élevés. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Congrégation de la Mission....... | 5 | VIII | 23 | 81 | 1 | 3 | 22 | 28.296 | 3.411 |
| Compagnie de Jésus........... | 7 | X | 31 | 594 | 22 | 3 | 84 | 26.068 | 14.993 |
| Congrégation des Missions étrangères à Paris... | 23 | XXIX | 119 | 299 | 20 | 7 | 91 | 156.135 | 19.289 |
| Congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie. | 6 | VI | 14 | 24 | 16 | 3 | 18 | 1.116 | 1.839 |
| Congrégation des Missions étrangères à Milan. | 4 | IV | 9 | 15 | 6 | 1 | 16 | 7.394 | 1.085 |
| Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.... | 6 | VI | 10 | 23 | 2 | 4 | 5 | 741 | 1.453 |
| Mission des Pères Mineurs observantins réformés.......... | 7 | VIII | 12 | 101 | 14 | 2 | 11 | 22.112 | 3.066 |
| Mission des Pères Dominic. espag. | 3 | III | 8 | 2 | | | 23 | 70.664 | 899 |
| Miss. diverses... | 14 | XV | 26 | 53 | 12 | 10 | 23 | 3.665 | 4.548 |
| Totaux ..... | 75 | LXXXIX | 252 | 1.192 | 93 | 33 | 293 | 316.191 | 50.583 |

Je me suis efforcé d'élucider du mieux qu'il m'a été possible la « question des Petits-Chinois » qui occupe tant le public. J'espère que désormais on voudra bien nous défendre aussi, nous Chinois, si impitoyablement calomniés.

LY-CHAO-PEE,
lettré chinois, ancien traducteur au Consulat de France à Han-Kéou.

---

## L'ÉCONOMIE POLITIQUE

# AU CONGRÈS POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

SOMMAIRE : Les musées cantonaux et scolaires. — Les besoins de la société et l'enseignement. — Les bureaux de bienfaisance de Paris. — Statistique de la criminalité en France. — L'importance actuelle de l'économie politique. — L'arbitrage international. — Nouvelle méthode de scrutin. — L'administration des colonies. — Le tarif conventionnel des douanes pour les fers. — La défense du libre échange. — La marine marchande. — La société de Bacalan. — La gratuité des voies de transports. — Le rachat des chemins de fer par l'Etat. — Les habitations ouvrières parisiennes. — L'enseignement secondaire. — Travaux relatifs à la pédagogie.

Comprenant que Paris est en ce moment le but obligé de tous les voyages et qu'aucune réunion scientifique ne pouvait avoir

lieu ailleurs, l'Association française pour l'avancement des sciences a tenu cette année sa 7e session à Paris. Un moment l'on a pu avoir des doutes sur le succès de cette assemblée par suite de l'Exposition et de la multiplicité des congrès. Heureusement les craintes que l'on avait pu concevoir ont été bientôt dissipées ; bien mieux la présence de nombreux savants attirés de la province et de l'étranger par l'Exposition et par les nombreuses réunions scientifiques organisées soit au Trocadéro, soit aux Tuileries, a donné un caractère particulier à la réunion. Sans être d'une importance capitale l'on doit reconnaître que cette dernière n'a pas manqué d'éclat. Le résumé des seuls travaux de la section d'économie politique le fera bien voir (1).

*
* *

Le Congrès a été ouvert le 22 août dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne au milieu d'un grand concours de personnes et en présence de bon nombre de notabilités politiques, administratives et scientifiques. M. Frémy (de l'Institut), président, a prononcé un remarquable discours dans lequel il a bien caractérisé le but de l'Association et dans lequel il a aussi fait voir les services que le pays est en droit d'attendre des sciences, notamment de la chimie. M. le Dr Thulié, au nom du Conseil municipal, a souhaité la bienvenue aux savants groupés pour cette réunion ; puis l'assemblée a entendu le rapport de M. le commandant Perrier, secrétaire général, sur la session du Havre et l'exposé financier présenté par M. le trésorier G. Masson.

Conformément à l'usage, immédiatement après cette séance les différentes sections se sont réunies dans les locaux qui leur étaient affectés au lycée Saint-Louis et ont procédé à la nomination des membres de leur bureau. La section d'économie politique et statistique qui, l'année dernière, avait nommé comme président M. Frédéric Passy, a choisi comme vice-président M. Bouvet, administrateur du Mont-de-Piété et de l'Ecole Lamartinière à Lyon ; comme secrétaires, MM. Joseph Lefort et Alf. Droz, avocats à la Cour de Paris. Par acclamation M. A. d'Eichtal a été nommé président d'honneur de la section.

Les travaux ont commencé le 23 août. M. Groult, avocat à

(1) Conformément à ce que nous avons fait pour les congrès de Lille, Nantes, Clermont-Ferrand et le Havre (V. *Journal des Economistes*, t. XXXVI, 1874, p. 100 ; t. XXXIX, 1875, p. 439 ; t. XLIII, 1876, p. 365 ; t. XLVIII, 1877, p. 73) ; nous ne parlerons que des travaux qui rentrent dans le cadre de ce recueil.

Lisieux, fondateur des musées cantonaux, a d'abord lu une *note sur les musées cantonaux et les musées scolaires* qui ont pour base un principe commun : l'enseignement par les yeux. Ils diffèrent en ce que dans les premiers c'est le visiteur qui s'instruit lui-même en lisant les notices placées au-dessous des objets exposés, tandis que les autres supposent les explications d'un professeur ; c'est qu'en effet les musées cantonaux s'adressent surtout aux hommes faits et les autres aux enfants des écoles, les uns servant de complément aux autres. Les musées cantonaux doivent surtout contenir des collections d'intérêt local (spécimen géologique propre au canton, échantillons de la flore, produits du pays, etc.); les musées scolaires doivent présenter les objets pouvant servir à faire connaître les solutions acquises des sciences (modèles géométriques, etc.).

M. Bourus a ensuite communiqué un mémoire sur *l'enseignement public en harmonie avec les besoins actuels de la société.* C'est un énergique plaidoyer en faveur de l'enseignement dit secondaire spécial dont la diffusion est essentielle dans un pays de démocratie et de suffrage universel. Cet enseignement d'ailleurs qui apprend surtout ce qu'il est nécessaire de savoir dans la vie, outre qu'il répond bien à des besoins plusieurs fois constatés, n'empêche pas la culture intellectuelle, car on a vu plusieurs élèves au bout de peu de temps de préparation conquérir de haute lutte le diplôme de bachelier. En terminant M. Bourus passant au choix des méthodes se prononce pour l'unité d'enseignement par des raisons qui sont combattues par M. Droz, auquel l'auteur réplique en corrigeant ce que sa pensée pouvait avoir de trop absolu.

M. Berge, avocat à Paris, a lu un travail sur *la situation des bureaux de bienfaisance à Paris.* Après avoir rapidement esquissé la législation, il a constaté l'état très-précaire des bureaux qui ne peuvent faire face aux difficultés pécuniaires : le mal vient de ce que l'Assistance publique qui a reçu en 1849 la gestion des ressources des bureaux ne leur a pas conservé leur allocation spéciale et que, appliquant au service hospitalier la plus grande somme possible de ses ressources, réduit dans une proportion considérable la part des secours à domicile. Mieux vaudrait pourtant combattre la misère partout où elle affaiblit et étiole la race que de soigner les maladies causées par cette misère dans les splendides et opulents établissements que l'on connaît. On a proposé, pour porter remède à cet état de choses, rendre aux bureaux leur autonomie, ou, suivant d'autres personnels, de supprimer les

bureaux, considérés par quelques-uns comme un rouage impuissant. Aucune de ces propositions n'est acceptable. Une administration centrale est nécessaire pour régler les rapports des 20 bureaux et elle rend de grands services en régularisant leur action. D'autre part, des administrateurs salariés ne remplaceraient pas avantageusement les administrateurs actuels qui exercent leur mandat tout gratuit avec un zèle éclairé. Une loi nouvelle n'est donc pas nécessaire. Il suffit d'appliquer celle qui existe d'une manière plus favorable au service des secours à domicile. C'est là la mission du conseil de surveillance dans le sein duquel il conviendrait peut-être de faire entrer un plus grand nombre de membres des bureaux.

Sur des questions qui lui sont posées par MM. Bouvet, Loyson et Vial, M. Berge ajoute que le rapport des indigents à la population totale varie dans une très-large proportion, mais que la moyenne est de 1 indigent sur 16 habitants. — Des contrôles nombreux empêchent les fraudes : il y a les visiteurs salariés de l'administration, les administrateurs des bureaux et les commissaires qui agissent sous leurs ordres, mais les congrégations religieuses n'y participent point. Les bureaux n'inscrivent jamais d'office et ne recherchent pas les indigents ; ils attendent toujours les demandes pour procéder aux inscriptions s'il y a lieu. — Le budget du service des secours à domicile se chiffre par 5 millions dont près d'un 6e passe en frais d'administration. Ces ressources ne suffisent pas pour assurer le sort des familles inscrites, qui trouvent le supplément qui leur est indispensable dans le travail et la charité privée.

M. Frédéric Passy a tenu à protester contre les tendances qu'il a remarquées dans la communication de M. Berge ; il blâme l'auteur d'avoir soutenu notamment que la charité officielle doit remplacer la charité privée, car c'est réclamer par le fait le droit à l'assistance, et aussi d'avoir reproché à l'administration sa préférence pour les malades, c'est-à-dire pour des gens qui ont réellement besoin d'une assistance, pour lesquels la nécessité du secours se voit mieux.

Dans la séance du 24 août M. Joseph Lefort a présenté une *étude statistique sur la criminalité en France.* Convaincu qu'il ne suffit pas pour connaître au juste l'état de notre pays à ce point de vue de donner des chiffres sur les différents genres d'infractions, sur le nombre des accusations et des accusés, l'auteur a eu l'idée de fournir des renseignements statistiques sur les causes qui président à l'accomplissement des délits, ainsi que sur les ırconstances dans lesquelles interviennent ces derniers. C'est

ainsi que M. Lefort a étudié les causes physiques, physiologiques et sociales qui exercent une influence : la température, le climat, le sexe, l'âge, l'état civil, le domicile, la profession, les événements qui, causant une perturbation dans l'existence, diminuent les ressources des classes laborieuses, l'état moral révélé par l'état de récidive, l'état intellectuel et l'ignorance. La conclusion de l'auteur c'est que la criminalité tient pour une bonne part à l'isolement physique et moral dans lequel ont vécu beaucoup d'accusés. Sans contredit il est d'autres causes et il existe d'autres circonstances qui poussent au mal, mais il n'est pas moins vrai que la majeure partie des condamnés se compose d'individus sans affections, sans intérêt, sans lien rattachant au sol, sans moralité, sans culture intellectuelle.

A la suite d'observations présentées par M. Loyson, ancien président à la Cour de Lyon, et qui tendent à présenter bon nombre d'accusés comme poussés par une cause physiologique, la parole a été donnée à M. Notelle, membre de la Société d'économie politique, sur *l'importance actuelle de l'économie politique.*

L'orateur constate d'abord une singulière contradiction qui doit frapper tout esprit éclairé et qui porte sur trois points : tous les peuples, dit-il, veulent la paix et pourtant on n'a jamais donné autant d'importance aux préparatifs militaires ; tous les peuples veulent communiquer entre eux et cependant la politique a une tendance à relever les obstacles et les barrières entre les peuples ; tous les peuples pensent que pour combattre le socialisme il faut avant tout faire prédominer le grand principe de la propriété et néanmoins on accorde de la faveur au protectionnisme qui, en somme, n'est que la violation du droit de la propriété. Ces contradictions peuvent être différentes au premier aspect, en réalité elles se tiennent ; elles sont la conséquence de l'opposition qui existe entre la vie politique des peuples et leur vie sociale. Cette dernière est supérieure ; pour remédier à cet antagonisme, d'après M. Notelle, il faut intervertir les rôles et donner à la vie sociale la prépondérance qui jadis appartenait à la vie politique.

Ce résultat ne pourra être obtenu que par l'introduction du libre échange qui est l'affirmation de la propriété contre le protectionnisme et contre le socialisme.

M. Frédéric Passy est ensuite entré dans d'intéressantes considérations sur *l'arbitrage international ;* il a parfaitement montré que le principe de l'arbitrage a sa raison d'être dans la nature des choses et qu'il ne doit pas plus être permis aux nations de faire appel à la force qu'il n'est loisible aux citoyens qui ont à se

plaindre d'autres citoyens de demander à la violence la réparation du préjudice causé; il a fait voir que la solution pacifique qu'il préconise est d'une importance capitale puisqu'elle permet d'éviter des guerres qui sont toujours fort dispendieuses et qu'elle n'est pas une chimère, car outre que l'on compte beaucoup d'arbitrages dont le résultat a été de terminer des difficultés grosses de conflits, une vive agitation s'est produite en Europe à ce propos. Des résolutions favorables à l'arbitrage ont été en effet votées à différentes époques par les Chambres anglaises, américaines, hollandaises, suédoises, belges et même françaises, car en 1878 la Chambre des députés a renvoyé au ministre des affaires étrangères une pétition conçue dans ce sens et adressée par un avocat de Nîmes. Cette pratique de l'arbitrage, dit M. Passy, il faut la généraliser et en faire la loi des relations internationales; les gouvernements disent qu'ils ne peuvent aliéner leur indépendance, mais l'engagement que contractent deux individus n'est-il point une atteinte à l'indépendance? D'ailleurs un traité ne peut-il pas être considéré comme un acte d'aliénation momentanée de l'indépendance?

M. Beyssellance, ingénieur de la marine, a, dans la séance du 26 août, vivement intéressé la section par une communication sur *une nouvelle méthode de scrutin*. Persuadé que les systèmes employés jusqu'à présent ne donnent nullement la représentation proportionnelle des partis, et tenant compte qu'une faible majorité peut obtenir toutes les nominations, et inversement qu'une minorité de moins d'un tiers des votants peut obtenir la majorité au Parlement, l'auteur a proposé d'employer le scrutin de liste en invitant les électeurs à classer les noms sur leurs bulletins par ordre de préférence ; on ferait d'abord le dépouillement des noms portés en première ligne et on proclamerait élu tout candidat ayant réuni une fraction des voix émises inversement proportionnelle au nombre des députés à nommer : 1/10e s'il y en a 10, 1/7e s'il y en a 7, etc. On ajouterait ensuite les noms portés en 2e ligne, et on opérerait sur l'ensemble des deux lignes comme on a opéré sur la première en prenant pour dénominateur de la fraction exigée le nombre des députés restant à nommer, défalcation de ceux déjà élus. Si on ne pouvait réaliser les conditions nécessaires pour arriver à l'élection des derniers députés, les sièges restants seraient donnés à la majorité relative sur l'ensemble du vote émis.

M. Vial, ancien officier de marine, agent principal de la Compagnie des transatlantiques au Havre, a terminé la séance par la

lecture d'une notice sur *l'administration des colonies.* L'auteur part de ce principe qu'il règne beaucoup d'erreurs touchant nos colonies et qu'il importe de dissiper ces préjugés; par suite il demande la création d'un conseil colonial analogue à notre Conseil d'Etat, représentation véritable de nos colonies, composé de membres offrant toutes les garanties de compétence, mais nommés par le gouvernement, chargé, d'éclairer le pouvoir central. M. Vial réclame en outre pour les colonies habitées par des Européens une organisation analogue à celle de l'Europe, mais une administration intérieure entièrement indépendante de celle de la métropole; il propose de prendre pour fonctionnaires des Européens instruits et capables, mais de ne confier que des fonctions subalternes aux indigènes tant qu'ils ne se seraient pas assimilés à nos mœurs; il insiste surtout sur l'instruction qui lui semble le meilleur mode de colonisation et d'assimilation. — Après M. Nottelle qui a protesté contre toute idée de donner des règlements aux colonies et qui a insisté sur les mauvais effets du régime exclusivement militaire, M. Loyson s'est élevé contre la résolution de certains fonctionnaires de faire de la propagande religieuse; M. Hippeau a corroboré tout ce qu'avait dit M. Vial sur les excellents résultats produits par la diffusion de l'instruction; il a montré que la république Argentine, entourée au début de plus de 100,000 Indiens, a obtenu de très-bons effets en établissant sur les confins des villages dans lesquels les Indiens étaient attirés et instruits, et que cette petite république loin d'être en contact constant avec des ennemis a amené à elle plus de 10,000 Indiens.

*
* *

Dans la séance du 27 août M. Petiton, ingénieur des mines, a lu une note fort curieuse sur *le tarif conventionnel des douanes en ce qui concerne les fers.* Les tarifs distinguent entre les fers dits finis taxés à raison de 60 fr. les 1,000 kilos et les fers bruts imposés pour 45 fr.; le caractère du fer se reconnaît à la présence des scories se révélant par l'aspect rugueux et inégal. Les fers importés de Suède présentent ce dernier caractère, néanmoins l'administration veut leur attribuer celui des fers finis. C'est contre cette prétention que s'élève M. Petiton, lequel dénonce cette prétention de l'administration et conclut en disant qu'il faut demander à l'autorité compétente d'appliquer le tarif à la lettre; il propose en outre de faire décider que l'examen aura lieu non plus à Paris et sur un échantillon unique, mais bien sur plu-

sieurs échantillons analysés par des experts choisis par la Chambre de commerce de la localité.

M. Renaud a ensuite entretenu la section *de la manière dont le libre échange doit être actuellement défendu* au point de vue économique. Après avoir remarqué qu'il y a quelques années le principe du libre échange n'était plus attaqué et que les économistes pouvaient à bon droit considérer cette cause comme gagnée, il a constaté la réaction protectionniste qui s'est produite dans ces derniers temps tant en France qu'en Allemagne et en Italie. D'après lui c'est le résultat de l'indifférence de bon nombre d'économistes et de publicistes ; il reproche à ces derniers de s'être beaucoup trop abstenus et de n'avoir pas fait assez pour agir sur l'opinion publique, pour combattre le protectionnisme ressuscitant dans les grands centres industriels et commerciaux. Passant au mode de défense M. Renaud a demandé aux partisans de la liberté commerciale de mettre de côté les questions d'intérêts particuliers et celles d'intérêt local, d'invoquer les principes, à l'imitation de Cobden, de Fox, de Bright, en Angleterre, de Bastiat, de MM. Michel Chevalier, Joseph Garnier et de tant d'autres en France. Ce qu'il faut aussi faire voir c'est que le résultat de la protection est de faire acquitter un double impôt ; ce qu'il faut, c'est insister sur les effets de la réforme opérée en 1860, c'est montrer les erreurs intentionnelles ou non de ceux qui réclament la protection ; ce qu'il faut enfin c'est réclamer non pas la modification des tarifs actuels mais le *statu quo;* et protester contre l'augmentation des droits.

Cette communication a donné lieu à quelques observations : personne n'a protesté contre le principe du libre échange et nul n'a soutenu les théories économistes, le débat n'a guère porté que sur le rôle des protectionnistes. Ainsi M. Lescarret, le savant économiste bordelais, a tenu à déclarer qu'à Bordeaux il n'est pas une question sur laquelle les économistes aient plus parlé ou écrit ; les résultats ne sont pas minimes, car presque tous les grands journaux qui auparavant étaient hostiles ou indifférents ont donné leur adhésion ; l'on a fondé le comité franco-américain qui a préparé un projet de traité qui a de grandes chances d'être accepté par les deux parties contractantes. M. Bouvet, de son côté, a remarqué qu'à Lyon l'on n'avait pas été aussi indifférent qn'on pourrait le croire, car, outre le grand meeting organisé par la Chambre de commerce, il y a lieu de faire observer que la Société d'économie politique de Lyon a mis au concours un traité élémentaire d'économie politique et qu'elle

a fait tirer à 30,000 exemplaires le volume couronné qui a été distribué aux enfants des écoles primaires, la Société sachant bien que le livre serait surtout lu par les parents. Complétant enfin sa pensée M. Renaud a répondu qu'il ne méconnaissait pas la valeur de ce que l'on avait fait à Bordeaux et à Lyon, mais qu'il ne s'agissait là que de tentatives isolées sans grands résultats.

* * *

Au début de la séance du 28 août M. Droz a présenté un travail de M. Saint-Martin, ancien capitaine au long cours, intitulé : *Considérations sur la marine marchande au point de vue de la concurrence.* L'auteur démontre qu'aujourd'hui il faut surtout des navires considérables et d'un creux aussi grand que la stabilité et la profondeur de l'eau des ports qu'ils doivent fréquenter le permettent pour transporter les marchandises à bas prix ou en rendre le fret rémunérateur. Abordant un autre point M. Saint-Martin insiste pour obtenir des règlements analogues à ceux qui existent en Angleterre et qui tendent à diminuer le nombre des sinistres, à veiller à la manière de charger les navires. Cela est d'autant plus nécessaire que si pour l'importance du tonnage commercial nous n'occupons parmi les nations commerçantes que le 6e rang, nous sommes malheureusement au 1er rang, proportionnellement au tonnage, pour le nombre de sinistres maritimes. — Revenant sur ce qu'il avait dit l'année dernière au Congrès du Havre sur le même sujet de la marine marchande (V. *Journal des Economistes*, t. XLVIII, 1877, p. 80), M. Droz, après avoir fait cette présentation, a déclaré qu'il abandonnait complètement la théorie des primes à la marine marchande, lesquelles, suivant lui, constituent une forme nouvelle de la protection.

M. Lescarret, cependant, bien que peu suspect de protectionnisme, a soutenu l'idée des primes modérées et momentanées qui ne lui semblent pas contraires à la science économique. Quant aux règlements dont il a été question M. Lescarret déclare que s'il comprend ceux qui ont pour but de sauvegarder l'existence, il en est beaucoup qui sont établis uniquement en vue de fonder une *industrie nationale* et dont il se méfie ou bien qui consacrent des visites inutiles mais d'un caractère purement fiscal.

De son côté M. Beyssellance, ingénieur de la marine, s'est attaché à justifier ces règlements qui, en grande partie, ont leur raison d'être. Ainsi on critique surtout les dispositions relatives au rapatriement des matelots, mais on ne remarque pas assez

qu'il s'agit là de citoyens et de soldats, ensuite que le marin français arrivé dans des parages lointains n'a pas des occasions de retour comme le marin anglais et enfin qu'il lui est interdit de naviguer sur un bâtiment étranger. Lui aussi est partisan des primes, mais il croit que pour réunir les sommes nécessaires il suffirait de copier les Anglais et de mettre des droits sur les quais, sur les docks, etc. Ces droits chez nos voisins rapportent 120 millions; en France ils rapporteraient bien facilement 30 millions; on pourrait en affecter la moitié à des travaux d'intérêt maritime et la moitié à des primes; de cette façon on n'aggraverait pas les dépenses du budget et on développerait l'outillage de nos ports.

Sous ce titre : *La Société de Bacalan ou moyen pratique pour les ouvriers d'améliorer leur condition*, M. Lescarret a entretenu la section des efforts qu'il a tentés et qui ont été couronnés de succès en vue de l'amélioration du sort de la population misérable du quartier de Bacalan, « le faubourg Saint-Antoine de Bordeaux. » La *Société d'épargne et de prévoyance de Saint-Remi* compte aujourd'hui 300 familles et possède un capital de 12,000 francs elle a pour but d'établir entre les ouvriers, employés et industriels des liens de charité afin d'arriver par le travail, l'épargne et l'émulation mutuelle à une vie régulière, à la constitution d'un petit capital; elle a également pour objet d'acheter en gros des objets d'une consommation courante pour les répartir entre les sociétaires, et de faire à ces derniers des avances d'outils ou de matières premières. Il y a évidemment dans cette société les éléments de la coopération, mais il y a lieu aussi de constater de graves différences, et c'est à ces dernières que M. Lescarret attribue le succès de son œuvre. Il a prévu la formation d'un capital par versement de 50 centimes par quinzaine et a laissé à la société le droit de déterminer plus tard l'emploi de ce fonds. Chaque associé n'est pas seulement coopérateur, il est créateur, et autant par intérêt que par amour-propre il tient à son œuvre

M. Vauthier, conseiller municipal de Paris, a présenté ensuite quelques considérations sur *la gratuité des voies de transport*, question d'une grande actualité et soulevée surtout à propos des voies navigables. Après avoir constaté que tout individu qui reçoit un service spécial de la communauté doit le payer et que ce n'est que par dérogation spéciale qu'il peut en être affranchi, il a remarqué que la société a de plus en plus une tendance à étendre le nombre et le champ de ces dérogations, mais que cela ne se

fait qu'à bon escient suivant certaines règles logiques et toujours dans la mesure des ressources disponibles. L'usage des routes est gratuit, cela est vrai ; c'est le minimum des moyens de circulation que la communauté a cru devoir mettre à la disposition de ses membres. Encore pour les routes départementales et les chemins vicinaux les départements et les communes ont dû contribuer largement. De plus les routes ont l'avantage technique de pouvoir se réduire et de coûter de moins en moins cher. Pour les canaux il en est tout autrement; s'il est rationnel techniquement de les demander du même type il y a l'inconvénient d'une dépense exorbitante dans certains cas. Une voie d'eau est d'autant plus chère que son trafic est moindre. Non-seulement on ne peut en déclarer la gratuité, mais on ne peut développer les voies navigables pour des besoins partiels qu'avec le concours des circonscriptions intéressées.

A la suite de cette communication, M. Renaud a abordé *la question du rachat des chemins de fer par l'Etat.* Il a condamné énergiquement la tendance au rachat par l'Etat, non pas qu'il soit partisan des Compagnies, car des discussions lors des précédents congrès, à Lille et à Nantes, ont bien fait voir les abus dus au monopole, mais parce qu'il est convaincu que l'exploitation par l'Etat ne peut qu'offrir des dangers, tant au point de vue administratif, politique et financier qu'à l'égard du public et du service qui ne se fera certainement pas mieux. On parle, il est vrai, du rachat de quelques centaines de kilomètres seulement, mais il est plus que certain que l'on ne s'en tiendra pas là et qu'évidemment plus tard le rachat sera sollicité pour le surplus.

Dans la séance du 29 il a d'abord été donné communication d'une étude de M. Cacheux sur *les habitations ouvrières parisiennes.* L'auteur ne se contente pas d'exposer les tentatives faites à différentes époques pour loger convenablement les travailleurs de la grande cité et d'indiquer les causes qui ont empêché la réussite de ces entreprises, il entre encore dans des détails circonstanciés sur les habitations qu'il a fait élever aux Lilas. Le système qu'il préconise consiste à avancer aux acquéreurs la moitié ou les trois quarts de la valeur des constructions qu'ils voulaient élever sur les lots achetés par eux, et à leur donner la faculté de se libérer en 15 ans au moyen d'annuités comprenant l'intérêt à 5 pour 100 et l'amortissement du capital engagé. Tout versement anticipé venant en déduction du principal, les acquéreurs ont tout intérêt

à se libérer le plus tôt possible, car ils placent leurs économies à 5 pour 100 capitalisés tous les 3 mois, puisque l'usage parisien est de payer son loyer annuel en quatre termes égaux.

M. Godart, directeur de l'École Monge, a présenté des considérations fort instructives sur *l'enseignement secondaire:* de même que M. Bourus il a fait bien voir que l'enseignement classique et l'enseignement primaire ne suffisent point; puis entrant dans les détails il a précisé le caractère de l'enseignement secondaire spécial; il a montré que ce dernier ne doit pas avoir pour base les sciences comme on le pense généralement; il a analysé les méthodes à appliquer et la nécessité d'une réforme; en terminant il a fourni des indications très-curieuses sur l'enseignement donné à l'Ecole Monge instituée pour mettre en pratique les idées généralement admises par les pédagogistes.

Ajoutons que les communications sur l'enseignement risquant d'absorber le temps consacré aux séances, la section d'économie politique a décidé au milieu de la session que les travaux de ce genre devraient être présentés à une sous-section composée de personnes vouées à ces études et réunies sous la présidence de M. Hippeau, assisté de M. Godart, secrétaire.

M. Hippeau a d'abord entretenu la sous-section de *l'état actuel de la pédagogie;* il a constaté que les Allemands amassent des faits avec persévérance, les coordonnent avec soin, mais qu'ils sont moins ingénieux que les Français lorsqu'il s'agit de passer à l'application. L'Allemagne emploie toutes sortes de méthodes, mais toutes ces méthodes reviennent à une seule, la méthode intuitive; cette méthode peut changer l'esprit français et remplacer la science des mots par celle des faits. Aux Etats-Unis c'est l'enseignement des choses qui n'a pas toujours été bien compris.

A la suite d'une communication de M. Mondiet sur *l'enseignement secondaire spécial et l'enseignement primaire supérieur*, M. Marius Faget, de Bordeaux, a insisté sur l'importance de ce dernier, et il a réclamé non moins énergiquement l'organisation d'un enseignement professionnel spécial pour les garçons et les filles, de manière à diminuer les dangers toujours si grands de l'apprentissage. Mentionnons encore les notices de M. Serrurier sur *les bibliothèques pédagogiques* et *les caisses d'épargne scolaires* et celle de M. Félix Hément sur *l'enseignement à donner aux sourds-muets.*

Malgré le dédoublement de la section d'économie politique l'ordre du jour n'a pu être épuisé et toutes les questions portées au programme n'ont pu être abordées. Il est à désirer que ces travaux puissent être communiqués l'année prochaine au congrès de Mont-

pellier; la section y sera de nouveau présidée par M. Frédéric Passy; l'Association aura à sa tête comme président M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, et comme vice-président M. Krantz, sénateur, commissaire général de l'Exposition. Ajoutons que l'assemblée générale a choisi la ville de Reims comme siége du Congrès en 1880.

Mentionnons, sans nous y arrêter, d'autres communications qui, bien que faites à d'autres sections, se rapportent plus ou moins aux sciences économiques. M. Cheysson a entretenu la section de navigation et génie civil et militaire, des irrigations en France; M. Grad a traité de la population de l'Alsace; M. Bertillon, de l'Exposition de démographie ainsi que de la population dans les Flandres et en Bretagne; M. Ch. Hertz s'est occupé de l'établissement d'un bureau d'émigration et M. Brau de Saint-Pol-Liais des colons explorateurs.

Disons en terminant que si nous ne pouvons entrer dans quelques développements touchant les nombreuses visites aux établissements scientifiques et industriels de Paris, il nous est impossible de ne pas citer tout spécialement l'excursion faite par les membres du Congrès aux usines de M. Ménier, à Noisiel. Sans vouloir entrer dans des détails à ce propos, il nous sera permis de signaler la charmante réception du 30 août et de mentionner la cordiale hospitalité accordée par le représentant de l'industrie aux représentants de la science.

JOSEPH LEFORT

---

# LE CONGRÈS INTERNATIONAL
# DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Les chambres syndicales de commerçants et d'industriels de Paris, celles de l'*Union nationale*, celle du *Comité central* et plusieurs des indépendantes, c'est-à-dire n'appartenant à aucun groupement, avaient organisé un Congrès international, qui a été tenu du 22 au 24 août et dont les séances ont eu lieu au Palais du Trocadéro.

La présidence d'honneur avait été offerte à M. le Ministre du Commerce, qui ne l'a pas déclinée, la présidence effective du comité

d'organisation d'abord, du Congrès ensuite a été exercée par M. Houette, président de la Chambre de commerce de Paris.

Le programme des questions à traiter préparé par les promoteurs et accepté par les commissions officielles de Congrès et conférences était ainsi conçu :

Questions relatives au régime économique :

I. Quel régime concilie le mieux les intérêts de la production et de la consommation : de celui des tarifs généraux ou de celui des traités de commerce?

II. Dans quel esprit et dans quelles vues doivent être aujourd'hui conçus et rédigés les tarifs douaniers?

Envisagées comme instruments fiscal, les douanes portant obstacle à la rapidité des transactions, offrent-elles des avantages compensateurs suffisants pour autoriser leur maintien?

III. Quelle est l'influence des monopoles sur le crédit et sur le développement de l'industrie et du commerce. En est-il qui puissent se justifier par l'intérêt public?

Quelles sont les améliorations à introduire au point de vue des transports par chemin de fer (tarifs, délais, etc.)?

IV. Y a-t-il lieu de régler légalement l'intérêt de l'argent autrement que pour en déterminer le taux à défaut de conventions?

V. Quels sont les impôts qui, par leur nature, feraient le moins obstacle au développement du commerce et de l'industrie sans réduire les ressources de l'État.

Quelle est, sur les intérêts matériels et moraux de l'industrie, l'influence des impôts recouvrés par l'exercice? Quel serait le meilleur mode de transformation?

Questions relatives à l'éducation professionnelle :

I. Quelle pourrait être la meilleure règlementation du travail des enfants et des filles mineures dans les manufactures et ateliers?

II. De la condition des apprentis dans les divers pays.

III. Comment doivent être organisées les écoles professionnelles pour donner des résultats pratiques.

Questions relatives à la législation commerciale internationale :

Le développement progressif des relations commerciales n'exigerait-il pas l'établissement d'un Code de commerce international, notamment en ce qui concerne :

1° La compétence des tribunaux et des formalités exigées pour la validité des engagements;

2° Les effets de la faillite ;

3° Les formes et les effets de la lettre de change;

4° Les formalités nécessaires pour la validité des sociétés, surtout en matière de publicité ;

5° L'hypothèque maritime.

Le comité d'exécution du Congrès se subdivisa en trois sections chargées d'examiner les trois ordres de questions que nous venons d'indiquer. Ces sections tinrent de nombreuses réunions au pavillon de Flore (Tuileries), et si l'on ne put pas constater un grand zèle de la part de tous les membres, du moins en vint-il assez, — et ce furent les plus compétents, — pour commencer des études très-sérieuses et préparer une série de résolutions dont connaissance a été donnée en assemblée générale du Congrès.

Les gouvernements étrangers s'étaient préoccupés de ce Congrès et avaient désigné pour les représenter : celui d'Angleterre, M. Cunliffe Owen; celui d'Italie, M. le commandeur Ellena; celui d'Espagne, M. de Santos et M. Goguel ; celui de Norwège, M. Stoltz; celui de Belgique, M. Edouard Sève, consul-général au Chili; celui de Russie, M. le conseiller d'Etat de Wreden. D'autres étrangers assistaient au Congrès, parmi eux nous citerons : M. de Cawajal, ancien membre du Pouvoir Exécutif et ancien ministre des finances en Espagne; M. Nathan Appleton, de Boston; M. Francesco Vigano, de Milan.

—

Nous ne nous arrêterons pas au discours de bienvenue prononcé par M. le président Houette dans la première séance. Les discours d'ouverture de Congrès internationaux se ressemblent tous, naturellement. Nous nous bornerons à constater que celui de M. Houette était fort bien fait.

La première question qui ait été discutée a été celle de la préférence à donner soit au système des traités de commerce ou des tarifs conventionnels, soit à celui des tarifs généraux uniques, M. Nottelle, président de la Chambre syndicale des fabricants de corsets et membre de la Société d'économie politique, a fait un exposé remarquable de science et d'impartialité. Quoique le rapporteur soit un libre-échangiste déterminé, il a su ne rien faire paraître de ses préférences en exposant tour à tour les arguments des protectionnistes, et des libres échangistes. Nous ne ferons pas ici l'analyse de cet exposé. Nous nous bornerons à y relever une idée nouvelle, qui est peut-être d'avenir. M. Nottelle a dit que le remède aux inconvénients de la clause de la nation la plus favorisée, clause qui est indispensable dans tout traité de com-

merce ayant pour objet de favoriser les relations, consisterait peut-être dans la substitution d'une convention générale, analogue à celles existant déjà entre certaines puissances pour les postes et les monnaies.

Il n'y aurait plus dès lors à craindre qu'un nouveau traité d'une puissance, de la France par exemple, avec une autre, et dans lequel on aurait stipulé des facilités n'existant pas dans des traités antérieurs, vienne brusquement bouleverser toutes les relations d'un pays. Sans doute, il est toujours bon que les droits soient abaissés, mais lorsqu'ils le sont par surprise, en quelque sorte par contrecoup, cet abaissement peut être nuisible aux intérêts des commerçants non avertis.

On aurait pu penser que le Congrès du commerce et de l'industrie serait un champ clos où se rencontreraient les champions de la Société pour la défense de l'industrie nationale et ceux de l'association pour la défense de la liberté commerciale. L'une et l'autre association avaient été prévenues et invitées. La première répondit par l'organe de son président : qu'elle avait exposé tous ses arguments dans l'enquête parlementaire et qu'elle ne voyait aucune nécessité de venir les répéter devant le Congrès. Plusieurs membres de la Société pour la défense de la liberté commerciale ont pris part aux discussions, mais elle n'était pas représentée officiellement.

Il ne se trouva qu'un orateur, M. Barbe père, de Cannes, pour soutenir, non la protection, mais une compensation modérée. Cet orateur, fournit ainsi à M. Pascal Duprat et à M. Frédéric Passy l'occasion de prononcer deux excellents discours.

Le système des traités de commerce n'a trouvé qu'un adversaire sérieux, ç'a été M. Sève, représentant du gouvernement belge et de l'Union syndicale de Bruxelles. M. Sève est l'adversaire des traités de commerce, non en qualité de protectionniste, mais en celle de libre échangiste. Il a appris au Congrès qu'il existait en Belgique une association pour l'abolition des douanes et des traités de commerce.

La conclusion de cette discussion fut le vote d'une résolution ainsi conçue :

« Le Congrès émet le vœu :

1° Que des traités de commerce soient établis entre toutes les nations, en prenant pour base le principe de réciprocité, compris et appliqué dans le sens le plus large et dans un esprit progressivement libéral ; le Congrès entend ainsi se prononcer en faveur du maintien de la clause de la nation la plus favorisée ;

2° Que tout tarif général des douanes soit désormais conçu au seul point de vue de faciliter la négociation des traités de commerce et d'en préparer la conclusion, puis rédigé de façon à en garantir pour tous une juste et égale application.

—

Le deuxième jour vint en discussion la question de la condition des apprentis. M. Nusse, avocat, secrétaire de la Société pour la protection des apprentis et rapporteur de la 2° section, fit un remarquable rapport, dans lequel les défauts du système de l'apprentissage étaient établis. L'auteur insistait tout particulièrement sur le manque de foi des apprentis et des parents de ceux-ci, d'où résulte, paraît-il, la fréquente rupture des contrats d'apprentissage. Le maître d'apprentissage se trouve ainsi frustré du bénéfice qu'il espérait tirer de son apprenti pendant le temps où celui-ci commence à savoir travailler, bénéfice qui est la rémunération légitime de l'enseignement donné. En outre, l'apprenti qui cesse son apprentissage dans de semblables conditions ne fait jamais qu'un détestable ouvrier, car il n'a pas, en réalité, terminé son éducation professionnelle. La conclusion était la proposition d'un vœu tendant à demander au législateur d'assurer d'une manière plus efficace l'exécution des contrats d'apprentissage.

M. Tolain, sénateur et ancien ouvrier ciseleur, a combattu ces conclusions. Il s'est plaint que l'on demandât beaucoup de garanties en faveur du maître d'apprentissage et qu'on n'en réclamât aucune pour l'enfant. L'orateur a parlé des industriels qui engagent des enfants sous la promesse de leur apprendre un métier et qui les font travailler pendant trois ou quatre années à la même fraction infinitésimale de l'industrie. Il a ensuite exposé qu'avec le développement des machines et la division chaque jour plus grande du travail, l'apprentissage s'en allait forcément. Un industriel qui, au lieu de produire, comme cela se faisait autrefois, un objet complet, se borne à donner une façon à la matière première, après quoi il vend son produit, lequel doit passer par cinq ou six mains pour être un objet consommable, cet industriel ne peut former un ouvrier complet. C'est un véritable abus, dans ce cas, que de réclamer une durée d'apprentissage allant jusqu'à six ans. Quelques mois suffisent pour apprendre une des fractions de profession qu'on exerce aujourd'hui.

M. Limousin a soulevé une question préjudicielle : celle de savoir si l'apprentissage doit continuer à exister ou disparaître et être remplacé par un enseignement professionnel donné dans des écoles spéciales établies sur le modèle de celles qui existent déjà à Paris,

boulevard de la Villette et rue Tournefort. M. Limousin s'est prononcé pour ce dernier système, disant que l'enseignement donné par des ouvriers dans l'atelier où l'on fabrique ne peut être qu'un enseignement de routine et non un enseignement théorique indiquant la raison d'être des différentes opérations et des différents tours de main. L'école professionnelle, a dit l'orateur, doit avoir pour objet de développer l'habileté manuelle comme les écoles aujourd'hui existantes ont pour objet de développer l'intelligence. Dans l'atelier l'enseignement est rendu difficile parce que la matière première doit être utilisée, tandis que dans une école professionnelle elle serait considérée comme le sont le papier, l'encre, les plumes et les livres dans l'enseignement usuel.

M. Nusse, tout en déclarant qu'il n'était pas l'adversaire des écoles professionnelles et qu'il croyait seulement qu'elles ne pouvaient être généralisées que dans un délai assez long, a néanmoins critiqué l'enseignement des métiers dans des écoles, en se basant, entre autres considérations, justement sur le sacrifice fait de la matière première, ce qui n'apprendrait pas aux futurs ouvriers l'économie qui doit être la règle de la production. M. le commandeur Ellena et M. Dubail ont soutenu cette idée : que les écoles professionnelles ne peuvent servir qu'à l'instruction des futurs contremaîtres et patrons et qu'elles ne valent rien pour former des ouvriers. MM. Tolain et Limousin ont répondu que rien n'empêcherait d'enseigner, à l'école professionnelle, l'économie de la matière première et qu'en outre l'expérience montrait, dès à présent, qu'on pouvait former d'excellents ouvriers dans les écoles. M. Limousin a opposé l'autorité des syndicats et des congrès d'ouvriers, tous unanimes en faveur de l'enseignement professionnel, à l'autorité des syndicats d'industriels qui n'acceptent ce système qu'avec des réserves et des réticences.

Le résultat de cette discussion fut le vote à l'unanimité d'une proposition nouvelle ainsi conçue :

Le Congrès émet le vœu :

I. « D'écarter dans tous les pays toute correction corporelle à l'égard de l'apprenti, et d'assurer, par des garanties réciproques, sauvegardant leurs droits, l'accomplissement des obligations des patrons et des apprentis. »

II. « Que les écoles professionnelles d'apprentissage complètent l'instruction primaire, développent l'étude du dessin industriel et les cours de technologie, et fassent exécuter les travaux manuels des élèves dans des conditions pratiques, sous l'inspiration d'un conseil de perfectionnement des études industrielles, composé de patrons et d'ouvriers. »

La troisième section proposait au congrès une résolution fort longue dans laquelle étaient indiquées des solutions pour plusieurs points de législation commerciale internationale. L'idée d'un code international était reléguée par le rapporteur sinon parmi les impossibilités absolues, du moins parmi les projets d'une réalisation lointaine. Après des discours de MM. Pascal Duprat, de Carvajal, Havard, Sève et Saglier, le congrès écartant les résolutions proposées par la section vota la suivante :

Le Congrès émet le vœu « qu'un code de commerce international soit établi entre toutes les nations.

« Pour faciliter cette œuvre, le Congrès décide la formation d'une commission chargée de jeter les bases dudit code, laquelle fera son rapport au congrès de Bruxelles, en 1880. »

—

Le congrès s'est terminé par un banquet où l'on a porté plusieurs toasts, notamment un à l'entente des peuples et à l'abolition de la guerre.

Nous croyons devoir ajouter aux vœux généraux formulés par le Congrès, ceux adoptés par les sections et pour lesquels l'assemblée plénière s'est bornée à donner acte.

Sur la question des monopoles, la première section a déclaré :

I. Que, si l'intérêt public peut exiger, dans certaines circonstances, l'établissement de monopoles, soit pour assurer l'exécution de grands travaux publics, soit pour fonder et développer le crédit public, soit pour procurer des ressources à l'État, ces monopoles ne doivent avoir qu'une durée limitée à celle des nécessités qui en ont motivé la création, et ne doivent jamais être livrés qu'à des administrations ayant un caractère public, et, par suite, soumis à la direction et au contrôle de l'État.

II, Que l'on apporte dans les cahiers des charges et dans les tarifs des chemins de fer toutes modifications nécessaires :

1° Pour préparer et faciliter l'établissement de services internationaux qui favorisent les expéditions d'un pays à l'autre, par le bon marché et la sécurité.

2° Pour accroître la vitesse du transport par l'abréviation des délais et la suppression de toute formalité non indispensable.

3° Pour simplifier la rédaction des tarifs, en réduisant les nombreuses classifications des taxes.

4° Pour prohiber tout tarif dont l'établissement n'a d'autre objet ou d'autre effet que de détruire toute espèce de concurrence à la ligne pour laquelle il est momentanément établi.

5° Enfin, pour assujettir plus étroitement les Compagnies de chemins de fer au droit commun en matière de taxes, de surtaxes et de détaxes, ainsi, qu'en matière de responsabilité.

Sur la question de la réglementation de l'intérêt de l'argent, la section a été d'avis :

« Que les lois sur le taux de l'intérêt de l'argent soient réformées en ce sens qu'elles ne s'appliquent qu'aux seuls cas où les contractants n'auraient fait aucune convention à ce sujet.

Relativement aux impôts il a été exprimé le vœu :

1° Que le mode adopté pour la perception des contributions indirectes, et connu sous le nom d'*exercice*, soit, au plus tôt, radicalement supprimé.

2° Que tous les impôts soient ramenés au seul régime direct, et à une forme unique de perception.

La deuxième section, en ce qui concerne les enfants employés dans les manufactures, a émis le vœu :

I. Que tous les peuples civilisés, qui n'en ont pas encore, édictent des lois protectrices de l'enfance ouvrière, basées sur le principe d'humanité, et réglées par le droit souverain de chaque nation, en tenant compte de ses nécessités industrielles, climatériques et économiques.

II. En France, les circonscriptions des inspecteurs divisionnaires devraient être remaniées de manière à augmenter leur personnel dans une proportion qui rende leurs efforts efficaces.

III. En France, une loi devrait conférer au Président de la République le pouvoir d'instituer, aux frais des départements, par décret rendu en la forme d'administration publique, des inspecteurs départementaux partout où le besoin serait reconnu, après avis préalable de la Commission supérieure. Les dépenses nécessitées par la création et l'entretien des agents ainsi nommés, seraient, s'il y avait lieu, inscrites obligatoirement au budget départemental.

IV. En France, les membres des commissions locales devraient avoir un pouvoir propre et personnel ; ils seraient partiellement recrutés parmi les pères de famille ouvriers. Les Commissaires d'une même circonscription continueraient à se réunir en Assemblée générale toutes les fois qu'il y aurait intérêt.

V. En France, il serait créé deux inspecteurs généraux du travail des enfants, l'un pour le nord l'autre pour le midi.

VI. Toute personne employant des enfants à un travail industriel devrait être tenue, sous les peines de droit, d'en faire la déclaration préalable à la mairie du lieu de l'établissement industriel, à la charge par celle-ci de transmettre ladite déclaration à l'inspecteur division-

naire et aux commissaires locaux. Cette déclaration contiendrait les nom, prénoms, profession et domicile du déclarant, la nature de l'industrie, de la situation de l'usine, manufacture ou atelier. Tout changement survenant dans les faits indiqués devrait être également déclaré préalablement sous les mêmes peines.

VII. Tous les ans, l'administration dresserait un tableau, dans la circonscription de chaque Commission locale, de tous les établissements employant des enfants à un travail industriel. Cette liste serait immédiatement communiquée aux agents chargés de surveiller l'exécution de la loi.

VIII. Le droit de visite des agents de la loi s'exercerait librement dans les établissements de charité, manufactures de l'Etat ou prisons, et plus généralement partout où des enfants sont occupés à un travail industriel. Une exception resterait admise en faveur de l'atelier que dirige le père de famille, et dans lequel il fait travailler son enfant sans collaboration étrangère à la famille.

IX. Les rapports des Inspecteurs au sujet des accidents de fabrique seraient centralisées par les inspecteurs généraux, et publiés immédiatement par insertion aux journaux officiels. Un relevé statistique de ces faits serait annuellement dressé et publié par la même voie.

Voici, d'autre part, l'avis relatif à la condition des apprentis que la section a remplacé devant l'assemblée générale par le vœu publié plus haut, mais qu'elle a déclaré maintenir en ce qui la concernait uniquement :

I. Il est désirable que des lois spéciales sur l'apprentissage soient rédigées chez les peuples qui n'ont pas encore réglementé cette matière.

II. Les corrections corporelles devraient être abolies chez les peuples qui autorisent les patrons à user de cette voie de correction vis-à-vis de l'apprenti.

III. La loi française devrait accorder aux patrons le droit d'exercer certaines mesures disciplinaires non corporelles à l'égard de l'apprenti, à la charge d'en prévenir préalablement les agents de l'autorité et sous peine d'amende au cas d'omission de cette formalité.

IV. Les industriels acceptant sciemment, ou par négligence de s'être fait représenter le congé d'acquit, et employant, à quelque titre que ce soit, un apprenti ayant indûment quitté son ancien patron, seraient personnellement responsables du préjudice causé au patron abandonné, mais seulement jusqu'à concurrence du cinquième des sommes par eux dues ou déjà payées à cet apprenti, et sauf leur recours contre lui.

V. La créance du patron abandonné serait privilégiée et viendrait en France au même rang que celles du paragraphe 5 de l'article 2101 Code civil.

Enfin, la troisième section, opinant sur les questions de détail qui lui étaient soumises, a formulé les *desiderata* suivants :

I. Que des conventions internationales soient provoquées dans le but de régler et de simplifier les formalités à remplir pour que les jugements rendus dans un pays, par les tribunaux compétents, soient exécutoires dans un autre pays.

II. Que, par voie de conventions internationales, la faillite produise tous ses effets dans un pays comme dans un autre, c'est-à-dire que la faillite soit une comme siége et universelle comme effet.

Que la tentative d'un concordat amiable ou obligatoire précède la déclaration de faillite.

III. Que la législation soit uniforme pour les effets de la lettre de change.

IV. Que chaque pays constitue les sociétés conformément à ses lois particulières, mais qu'aucune société ne puisse ester en justice dans un pays étranger sans y avoir préalablement rempli les formalités de publicité imposées aux nationaux ; application pour le surplus de la réciprocité.

Que les sociétés existant dans un pays, puissent obtenir l'existence légale dans un autre pays, à la condition de se conformer à certaines règles internationales établies par une convention spéciale.

V. Que, par voie de conventions internationales, la question de la propriété des navires soit résolue, afin de pouvoir appliquer la loi sur l'hypothèque maritime.

VI. Que le bénéficiaire d'une créance soit admis, pour la conservation de ses droits, à faire pratiquer dans tous les ports, la saisie d'un navire appartenant à son débiteur, ainsi que de la partie du chargement qui pourrait lui appartenir. Une convention internationale règlerait l'exercice de ce droit conféré au créancier et les conditions de la vente après saisie.

On peut croire que le Congrès international du commerce et de l'industrie a donné des résultats aussi bons qu'il était possible de les attendre d'une organisation entièrement nouvelle. On doit remercier les chambres syndicales du commerce et de l'industrie de leur excellente initiative et s'efforcer de développer et de perfectionner l'institution pour la rendre plus parfaite lors de la session de 1880 à Bruxelles.

CHARLES-M. LIMOUSIN.

---

LE

# CONGRÈS INTERNATIONAL LITTÉRAIRE

## TENU A PARIS EN 1878

Un Congrès international pour la propriété littéraire, dit plus simplement Congrès littéraire, s'est tenu à Paris du 17 au 28 juin.

La séance d'ouverture a eu lieu au Châtelet, avec une certaine solennité; elle était présidée par M. Victor Hugo, assisté de MM. Emmanuel Gonzalès, Edmond About et Pierre Zaccone, tous trois représentant le comité de la Société des gens de lettres. Nombre de délégués étrangers assistaient a cette première séance: M. Mauro-Macchi, député, pour l'Italie; M. Tourgueneff, romancier, pour la Russie; M. Blanchard Jerrold, correspondant du *Daily News*, pour l'Angleterre; M. Santana-Néry, pour le Brésil; M. Lowenthal, publiciste, pour l'Allemagne.

Pour commencer, M. About expose le but du Congrès. Il s'agit de former « une grande ligue internationale de tous les gens de « lettres, afin d'arriver à protéger législativement la propriété lit- « téraire et les droits des auteurs. »

Un discours de M. Victor Hugo, souhaitant la bienvenue aux étrangers accourus à cette discussion pacifique, quelques paroles de remerciement de ces amis du dehors, un discours de M. Jules Simon, s'associant aux idées de MM. Victor Hugo et About, ont terminé cette inauguration au Congrès, qui se retrouvait le vendredi 21 juin dans la salle du Grand Orient de la rue Cadet.



Dès cette première réunion, plus pratique que la précédente, ont été abordées les questions que devait discuter le Congrès. La Commission avait rédigé le texte suivant :

Le droit de l'auteur, de ses héritiers et de ses ayant-cause, est perpétuel.

Néanmoins, pourra être déchu de ses droits l'héritier qui sera resté vingt années sans publier l'œuvre dont il est propriétaire.

En outre, après expiration du délai fixé pour la durée des droits d'auteur par les lois actuellement en vigueur dans les différents pays, toute personne pourra reproduire librement les œuvres littéraires, à

charge de payer une redevance aux héritiers et ayant-cause de l'auteur. Cette redevance sera soumise à l'impôt.

M. Victor Hugo ne voit ici que deux personnages en jeu, le domaine public et l'auteur. Les héritiers n'ont qu'un droit, celui de profiter pécuniairement de l'œuvre paternelle. Ils n'ont pas celui d'y toucher, non plus que de la supprimer.

L'héritier, dit-il, ne fait pas le livre; il ne peut avoir les droits de l'auteur... Il est neutre et passif.

Aux quatre points (1) exigés de tout éditeur qui fait sa déclaration à la direction de la librairie, M. Victor Hugo veut en voir ajouter deux autres :

5° Le prix de revient pour chaque exemplaire du livre qu'il entend publier;

6° Le prix auquel il entend le vendre.

Les fausses déclarations d'un éditeur seraient assimilées à un faux en écriture publique ou privée.

En résumé, dans cette grosse question, tout peut se résumer à ces simples termes:

1° Il n'y a que deux intéressés véritables : l'écrivain et la société;

2° L'intérêt de l'héritier, quoique très-respectable, doit passer après.

*
* *

Le mardi 25, seconde séance au Grand Orient.

M. Santana demande la formation d'une commission étrangère, sorte de Société de gens de lettres de tous pays, ayant ses représentants en permanence à Paris.

M. Victor Hugo reprend et complète les idées de son discours précédent.

Il refuse à l'héritier tout droit de propriété.

Il entend que le domaine public payant s'ouvre avec la mort de l'auteur.

Il espère même trouver dans ce système un fonds de secours qui serait comme la *Liste civile* de la littérature : « les vivants protégés par les morts ».

MM. Edmond About, Ratisbonne et Hachette, ce dernier parlant

(1) 1° Le titre du livre; — 2° l'imprimeur; — 3° le format; — le nom de l'auteur.

au nom des éditeurs, ont au contraire prétendu continuer le droit des héritiers.

M. de Molinari, qui se trouvait à cette séance, a pris également parti contre le système de M. Victor Hugo, et mieux encore exprimé toute sa pensée dans ses articles des *Débats* (nos des 12, 21 et 27 juin 1878.)

L'assemblée vote « le monopole de l'héritier pendant vingt ans, « et le droit du domaine public après ce délai ».

*
* *

Le jeudi 27, la réunion adopte, dès les premiers moments, l'idée d'une grande Société internationale des gens de lettres, et la proposition d'une session du Congrès littéraire à Londres, en 1879.

Après une façon de plaidoyer de M. Frédéric Thomas, qui veut que « tout héritier, mis en demeure par un éditeur de publier les « œuvres de son ascendant, se soumette à cette requête du do- « maine public », — après un discours de pleine adhésion aux vues du Congrès, prononcé par M. Mendès-Léal, ministre du Portugal, la réunion vote à l'unanimité les deux propositions suivantes :

I. Toute œuvre littéraire, scientifique ou artistique sera traitée, dans les pays autres que son pays d'origine, suivant les mêmes lois que les œuvres d'origine nationale.

II. Pour que cette protection lui soit assurée, il suffira à l'auteur d'avoir accompli dans le pays où l'œuvre a été publiée pour la première fois les formalités d'usage.

*
* *

Dans la dernière séance, tenue le 29 juin, une longue et vive discussion sur le droit de traduction a déterminé les vœux suivants :

Qu'en ce qui concerne la traduction et l'adaptation, les traités de commerce internationaux réservent à l'auteur le droit exclusif d'autoriser l'une ou l'autre;

Qu'à l'avenir, les conventions littéraires soient absolument indépendantes des traités de commerce.

*
* *

En dehors de ces débats et discussions, divers membres ou délégués se sont souvent réunis en groupe et formés en commissions; et c'est ainsi qu'ils ont émi, étudié, élucidé ou simplement formulé les propositions suivantes :

I. Le Congrès littéraire international estime que l'amélioration de la

condition morale et matérielle des littérateurs est essentiellement liée à la fondation ou au développement de sociétés, ayant pour objet la défense des droits de l'écrivain et la création de fonds de secours et de retraite.

II. Le Congrès émet le vœu que la question du Crédit littéraire soit mise à l'étude et inscrite au programme du prochain Congrès littéraire international.

III. Le Congrès littéraire international émet le vœu que la liberté de la pensée soit complète chez tous les peuples.

Il estime que, en publiant et en faisant circuler son œuvre partout et sans entrave, l'écrivain agit sous sa responsabilité personnelle. Le Congrès déclare que les contraventions ou délits commis par l'écrivain doivent être jugés selon le droit commun.

IV. Le Congrès estime qu'il y a lieu de mettre à l'étude la création d'une association littéraire internationale, dont le principal objet serait l'organisation de relations régulières entre les littérateurs des divers pays.

***

Le troisième de ces vœux a été écarté comme touchant de trop près à la politique, et une dernière séance, non publique, a résumé et ainsi formulé ces derniers vœux :

1° Qu'à l'avenir les conventions littéraires soient rendues absolument indépendantes des traités de commerce.

(Rédaction de M. Louis Renault, avocat).

2° Que le gouvernement français prenne l'initiative d'une réunion internationale où les représentants des divers gouvernements élaboreront une convention uniforme, réglant l'usage de la propriété littéraire selon l'esprit des résolutions adoptées;

(Rédaction de M. Ch. Valois, romancier).

3° Que le sort des écrivains soit amélioré par la formation de sociétés littéraires dans chaque pays, reliées par une société internationale ayant son siége à Paris.

(Rédaction de M. Lermina, publiciste).

***

Le Comité de la Société des gens de lettres doit publier, dans un temps donné, le compte-rendu de cette session, les procès-verbaux des séances, résumer, en un mot, cette grosse et capitale question de la propriété littéraire. Ce volume sera signalé aux lecteurs du *Journal des Économistes*.

E. R.

# NÉCROLOGIE.

## M. CHARLES RENOUARD.

M. Charles Renouard, membre de l'Institut, un des présidents de la Société d'économie politique, ancien pair de France, naguère procureur général à la Cour de cassation, est mort subitement, le samedi 17 août, au château de Stors, chez M. Cheuvreux, son beau-frère, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Ses funérailles ont eu lieu, le 21 août 1878, à l'église Saint-Louis-d'Antin et au cimetière de Montparnasse. Nous reproduisons les deux discours qui ont été prononcés sur son tombeau.

*Discours de M. Vacherot*, vice-président de l'Académie des sciences morales et politiques.

Messieurs, notre Académie vient encore de perdre un des grands vieillards de cette forte et vaillante génération qui a servi, honoré, illustré notre pays, en traversant tant de régimes divers et contraires. Hier, c'était notre bien-aimé confrère Naudet; aujourd'hui, c'est notre vénéré confrère Renouard. Quel que soit leur âge, quand la mort frappe de tels hommes dans la pleine possession de leurs facultés et dans toute l'activité d'une vie aussi occupée, ses coups nous surprennent toujours et nous troublent profondément.

Augustin-Charles Renouard, qui devait se faire une place si haute dans la politique et dans la magistrature, est sorti des rangs de l'Université. Il fut élève de l'École normale dans les derniers temps de l'Empire. Il y eut pour maîtres Royer-Collard, Guizot, Cousin; pour compagnons d'étude, Jouffroy, Dubois et Darimon. La maturité précoce de son esprit lui fit confier, en quittant les bancs de l'école, une conférence de philosophie. Il ne la garda pas longtemps et préféra vivre au grand air de la liberté. C'était un de ces mauvais jours où le gouvernement de la Restauration rendait la carrière de l'enseignement difficile à la jeune génération qui avait le souci de son indépendance et de sa dignité. Peut-être aussi M. Renouard obéissait-il à son goût pour les épreuves de la vie publique.

Après avoir passé ses examens de droit, il se fit inscrire au barreau de Paris, où ne lui manquèrent pas, sous ce régime de luttes ardentes, les occasions de montrer la fermeté de principes et la gra-

vité de parole qui devaient faire plus tard l'autorité de ses discours. Nous le voyons plaider devant la Cour des Pairs dans le procès de la conspiration de 1820, dans l'affaire des *Nouvelles Lettres provinciales* de d'Herbigny, dans nombre de procès politiques, et couronner sa carrière d'avocat par la brillante et courageuse défense du *Globe*, dont il était devenu un des plus dévoués collaborateurs.

Toute la presse libérale du temps applaudit à ses éloquentes paroles, vraiment dignes de la grandeur de la cause, de l'esprit élevé et généreux du journal, du noble caractère de son directeur.

La révolution de 1830 fit entrer M. Renouard dans l'administration comme conseiller d'État, dans la politique comme député, et plus tard comme pair de France. Laissant les luttes politiques aux partis qui se disputaient le pouvoir, il se renferma dans le cercle des questions que sa science consommée lui permettait de traiter avec une vraie supériorité. Il fut rapporteur, à la Chambre élective, de la loi sur les *faillites et banqueroutes*, et de cette autre loi sur l'*instruction primaire*, qui fut le plus grand acte du ministère de M. Guizot. Pour cette œuvre, qui fit une véritable révolution dans cet enseignement de première nécessité, l'histoire associera les noms de Villemain, de Cousin, de Renouard à celui de l'illustre historien de la civilisation en Europe.

La révolution de 1848 rendit M. Renouard à ses fonctions de conseiller à la Cour de cassation qu'il exerçait vers les dernières années du gouvernement de Juillet. Mais bientôt le coup d'État du 2 décembre vint mettre en demeure de faire respecter la loi, la haute magistrature et le magistrat qui en était le membre le plus résolu. Désigné par ses collègues pour les fonctions de procureur général près la haute Cour, il rédigea l'acte d'accusation, et allait prononcer son réquisitoire, lorsque l'assemblée fut dispersée par la force. Le nouveau gouvernement dut respecter l'inamovibilité de la magitrature dans la personne de l'un de ses plus dignes représentants. Il reprit ses fonctions de conseiller, qu'il garda jusqu'à l'âge de la retraite. Il était déjà depuis quelques années membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Ce fut sur nos bancs que la profonde estime du président de la République, M. Thiers, et du garde des sceaux, M. Dufaure, alla le chercher pour l'élever aux fonctions de procureur général près la Cour de cassation. Nul de ses collègues ne s'aperçut que l'âge eût diminué la vigueur de son intelligence et l'énergie de sa volonté. Il occupait encore ce poste suprême, lorsque la majorité libérale du Sénat lui ouvrit ses rangs. Cet honneur était bien dû à l'homme qui avait voué sa vie à la défense des institutions libres.

M. Renouard avait plus de goût pour la politique des principes

que pour les pratiques de la politique active et militante. Il resta, dans le cours de sa longue carrière, ce qu'il fut dès le début, un jurisconsulte philosophe et moraliste. C'est cette constante préoccupation des hautes idées philosophiques et morales qui a fait l'unité de sa vie et l'originalité de ses œuvres. Sous le politique, le magistrat, l'économiste, comme sous l'avocat, le journaliste et l'écrivain, on retrouve le même esprit, dégageant des détails les principes qui dominent la matière, la même âme qui, dans les grands actes de sa vie, s'attache obstinément à tout ce qui lui apparaît comme le droit et le devoir. C'est ce qui fait l'intérêt de ses plaidoiries, de ses discours, de ses livres, pour ceux qui cherchent partout la morale et la philosophie des choses.

Quand on lit ses traités sur l'éducation et l'instruction, sur la propriété littéraire, sur les brevets d'invention, sur l'économie politique, on est frappé de la netteté de son esprit, de la rigueur de méthode, de la précision de style avec lesquelles il conçoit la pensée maîtresse et le plan de son œuvre, et en poursuit le développement sans se laisser arrêter ni distraire par les parenthèses, les digressions et les questions secondaires ou incidentes. C'est alors que l'on se souvient que ce jurisconsulte, cet économiste a été professeur de philosophie.

Cette appréciation ne serait pas complète si l'on n'ajoutait que M. Renouard avait autant de bon sens, de tact et de mesure que de science et de philosophie. Le côté pratique des choses lui était aussi familier que le côté théorique dans les conclusions définitives auxquelles il arrivait. Pour nous borner à un exemple, nous pourrions citer cet excellent *Traité de la propriété littéraire* où il concilie avec une rare sagacité les prétentions divergentes du droit individuel et du droit social.

Ce qui a donné peut-être aux collègues de M. Renouard et au public la plus haute opinion de sa manière et de penser et de dire, ce sont les discours qu'il a prononcés dans les dernières années de sa vie, à la rentrée des Chambres de la Cour de cassation. Qui de nous a oublié ces mercuriales, dignes d'un d'Aguesseau, où il rappelait avec tant de force et d'autorité à nos jeunes magistrats les grandes règles qui forment le Code de la magistrature et les grands hommes qui en font l'honneur? Qui a pu oublier ce discours sur l'impartialité du juge devant les influences du pouvoir ou les passions de parti, et cet autre discours où, élevant le drapeau de l'éternelle justice au-dessus des jeux sanglants de la force, il rappelait aux puissants de ce monde la souveraineté du droit et les forçait à le reconnaître? Ce fut une consolation pour nos âmes françaises, dans notre grande infortune, que notre magistrature ait répondu

par son organe le plus autorisé à la devise des vainqueurs de tous les temps.

Voilà l'homme public que j'aurais voulu mieux faire connaître et apprécier. L'homme privé ne s'est laissé voir que dans nos relations d'affecteuse confraternité. Il faut être de la famille pour avoir senti tout ce qu'il y avait de charme et de douceur dans le commerce intime de ce père si bon, si heureux de se sentir entouré de la tendresse, de la vénération, d'une sorte de culte des siens. Pour nous, qui n'avons connu que l'aimable et bienveillant confrère, nous pouvons dire que nul ne laissera plus de regrets et de souvenirs parmi nous. M. Renouard est de ceux dont la mémoire ne périra point dans notre Académie, parce qu'elle passera du cœur de ceux qui l'ont eu pour confrère aux générations qui ne le connaîtront que par nous. Adieu, cher et noble confrère! Adieu!

*Discours de M. Frédéric Passy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, vice-président de la Société d'économie politique.*

Messieurs, après l'hommage qui vient d'être si dignement rendu, au nom de l'Institut, à la mémoire de M. Renouard, avant celui qui lui sera rendu, selon l'usage, au sein des autres grands corps auxquels il appartenait, la Société d'Économie politique, dont il avait été l'un des fondateurs et dont il était, depuis plus de trente années, l'un des présidents, croit qu'il est de son devoir de venir, à son tour, à un rang plus modeste, mais avec une conviction et une émotion non moins vives, apporter sur cette tombe l'expression de ses regrets.

Appelé, en l'absence de voix plus autorisées, à me faire l'interprète des sentiments de mes collègues, je n'essaierai pas de redire, beaucoup moins bien qu'on ne vient de le faire, ce qu'a été la longue et noble existence qui vient de s'éteindre. Je tiens seulement, parce que c'est justice, — justice envers ceux qui demeurent et justice envers celui qui les quitte, — je tiens à rappeler la place considérable qu'a occupée, dans cette existence si remplie, la science à laquelle je dois d'être en ce moment devant vous.

Esprit ouvert à toutes les clartés, cœur échauffé de toutes les flammes généreuses, M. Renouard, qui voyait loin, parce qu'il voyait de haut, avait de bonne heure compris que toutes les sciences sont sœurs, et qu'il n'en est pas une qui puisse impunément s'isoler des autres. Philosophe, moraliste, jurisconsulte, humaniste, ainsi que le rappelait si bien mon savant confrère M. Vacherot, on a pu dire de lui, sans nulle complaisance, qu'il n'y avait pas, dans l'Académie des sciences morales et politiques (je ne

parle que de celle-là), une seule section qui ne s'honorât en le revendiquant comme un des siens. Mais ce qu'il représentait pardessus tout, ce qui faisait de lui, pour la Société au nom de laquelle je parle, un chef particulièrement cher et honoré, c'est l'accord de ces deux sciences entre lesquelles trop souvent on cherche à élever des barrières ou à susciter des antagonismes : la science du juste et la science de l'utile. Pour M. Renouard, comme pour tous ceux qui savent s'élever au-dessus des premières apparences, l'utile n'était que l'aspect pratique du juste, de même que le juste est l'aspect moral de l'utile. Jurisconsulte de premier ordre, il n'en était (combien de fois n'avons-nous pas eu l'occasion de le constater!) que plus supérieur comme économiste. Économiste éminent, il ne s'en montrait, — on le sait au palais et à cette cour suprême dont sa verte et courageuse vieillesse a tant de fois éclairé les arrêts, — que plus sûr et plus solide jurisconsulte.

Qu'il nous soit permis, en cela comme en tout le reste, de le proposer pour exemple, et de faire en son nom un double appel à cette jeunesse à qui demain reviendra la tâche de remplacer ceux qui aujourd'hui encore sont debout devant elle. Qu'elle sache bien, cette jeunesse qui aujourd'hui est l'avenir et qui demain sera le présent, que l'esprit, comme le corps, ne marche droit et ferme qu'à la condition d'assurer l'équilibre de ses fonctions et de ses organes par une culture qui n'en néglige aucun.

Et puisque, grâce au vote éclairé des deux Chambres, grâce à la persévérante activité d'un ministre qui a toutes les bonnes intentions et toutes les bonnes volontés, l'enseignement économique a désormais (en attendant d'autres développements qui lui sont dus) sa place régulière dans toutes les facultés de droit, puisse la race des intelligences complètes et des âmes entières, comme l'étaient celles de notre cher et à jamais regretté président, se multiplier sous l'impulsion de maîtres dignes de la former, pour le bonheur et pour l'honneur de la France, que M. Renouard a aimée d'un amour à la fois si ardent et si sage !

J'ajoute, Messieurs, certain d'être en cela aussi l'écho fidèle de ses sentiments, que j'ai bien connus : pour le bonheur et pour l'honneur de l'humanité. Car il savait, comme économiste et comme moraliste, que tous les membres de ce grand corps se tiennent ; et son patriotisme même, parce qu'il était large et parce qu'il était pur, ne pouvait, sans indignation ni sans souffrance, voir diminuer nulle part notre patrimoine commun de bien-être et de dignité.

J'ai parlé, Messieurs, bien imparfaitement, comme organe de la Société d'Économie politique, du savant illustre qui fut son président. De l'homme aimable et bon qui fut notre collègue et notre

guide, que dirais-je qui n'a été indiqué, avec autant de délicatesse que de cœur, par M. Vacherot? La perte de l'homme public est un deuil public qui sera partagé par ceux-là mêmes qui ne l'ont pas personnellement connu. Pour ceux qui ont eu, en quelque mesure que ce soit, part au bienveillant commerce de l'homme privé, le souvenir qu'ils en gardent est de ceux qui ne s'effacent pas; et beaucoup sont du nombre, cher et excellent maître.

---

Nous devons ajouter à ces deux discours les quelques dates et indications précises qu'il n'était pas dans leur cadre de contenir.

M. Augustin-Charles Renouard, né à Paris le 22 octobre 1794, était fils du célèbre libraire et bibliophile mort en 1853.

Entré à l'Ecole normale en 1812, il y resta deux ans chargé des conférences de philosophie. Il avait soutenu dès 1814 ses deux thèses de doctorat : *De identitate personali*, et *Sur le style des prophètes hébreux*.

Reçu avocat en 1822, entré dans la magistrature et les fonctions publiques après juillet 1830, député de la Somme, pair de France en 1846, rendu à la Cour de cassation par la révolution de Février, il n'avait quitté cette cour suprême qu'en 1877. C'est là qu'il a prononcé, aux séances de rentrée, de 1871 à 1876, six discours empreints des idées de morale et de philosophie qui ont rempli toute sa carrière du début à la fin. En voici les titres :

La Cour de cassation pendant les années judiciaires 1869-70 et 1870-71 (1871). — Le droit prime la force (1872) (1). — Personnalité et sociabilité (1873). — De l'impartialité (1874). — Considérations sur l'histoire de la Cour de cassation (1875). — Des progrès du droit (1876).

Ajoutons à ces discours les ouvrages et brochures suivants :

Projet de quelques améliorations dans l'éducation publique (1815). — Considérations sur les lacunes de l'éducation secondaire (1824). — L'éducation doit-elle être libre? (1824). — Examen du projet de loi contre la presse. — Aide-toi, le ciel t'aidera! — Il faut semer pour recueillir (3 brochures, 1827).

Eléments de la morale (1818). — Mélanges de morale, d'économie et de politique, extraits des ouvrages de B. Franklin (1824, 2 vol. in-12). — Mémoire sur la statistique de la justice civile en France (1834).

Enfin, trois ouvrages qui font autorité :

Traité des brevets d'invention (1836). — Traité des droits des auteurs (1839). — Traité des faillites (1842, 3e édit. 1865) (2).

---

(1) Reproduit dans le *Journal des Economistes*, no de décembre 1873.

(2) Ces trois derniers chez Guillaumin et Ce.

# BULLETIN

## DU RÉTABLISSEMENT DES TOURS.

Ce sujet important et délicat est l'objet d'un projet de loi et d'une enquête au Sénat.

Il a été discuté dans une des séances de la Société d'économie politique par MM. Brochard, F. Passy et Joseph Garnier (voy. octobre 1877) ; il a été traité dans une étude de M. de Fontpertuis (voy. mars 1878).

Nous reproduisons, une discussion qui a eu récemment lieu à l'Académie des sciences morales et politiques, à la suite d'un mémoire de M. le Dr Marjolin (1).

*Mémoire de M. le Dr Marjolin sur la nécessité du rétablissement des tours.*

Le rétablissement des tours est-il une mesure sage, humaine et utile au pays, les essais tentés depuis 40 ans, dans l'espérance de prévenir l'abandon des enfants, permettent-ils aujourd'hui de pouvoir se prononcer sur cette question ?

Messieurs, s'ils est un problème de morale et d'économie sociale d'une difficulté excessive, c'est assurément la question de la suppression ou du rétablissement des tours. Jamais, que je sache, sujet n'a rencontré parmi les hommes les plus éminents des opinions aussi absolues et aussi opposées. Il n'est dont pas étonnant que, dans ces dernières années, on ait cherché à mettre un terme aux doutes qui pouvaient encore exister et que, de tous côtés, dans les congrès, dans les sociétés protectrices de l'enfance et a l'Académie de médecine, on ait choisi cette question pour en faire l'objet d'une étude spéciale.

En pareille circonstance, le devoir de chacun de nous étant d'apporter à l'œuvre commune son contingent, quelque modeste qu'il soit, il m'a paru convenable, après avoir assisté à la plupart de ces discussions et en avoir souvent conféré avec ceux qui ont acquis en cette matière le plus d'expérience, de réunir les opinions que j'avais entendu émettre, pour en faire l'objet d'une étude sur le rétablissement des tours.

Afin de rendre ce travail aussi clair et aussi pratique que possible, je l'ai divisé en trois parties : l'exposé historique, les inconvénients et les dangers du système actuel, et les moyens qui peuvent les diminuer.

Bien que la question historique sur tout ce qui se rattache aux enfants assisté, ait été exposée dans la plupart des mémoires ayant trait à ce

(1) Voyez dans les tables du journal l'indication d'articles antérieurs de MM. Rapet, Remacle, Lamothe, etc.

sujet et qu'elle ait été parfaitement résumée dans le remarquable rapport de M. Béranger, je puis d'autant moins me dispenser d'y revenir, que ce n'est qu'après avoir étudié et comparé ce qui s'est fait, même à des époques fort éloignées, que nous pourrons connaître les avantages et les côtés défectueux de chaque mesure, et en déduire des conclusions pratiques.

Pour trouver la première mention d'une loi tutélaire destinée à prévenir l'infanticide et l'abandon des enfants nouveau-nés, il faut remonter jusqu'à l'an 315, époque à laquelle Constantin promulgue une loi tellement humaine, tellement touchante, qu'il est bon de la rappeler.

« Si un père ou une mère vous apporte un enfant que son indigence l'empêche d'élever, les devoirs de votre place sont de lui procurer la nourriture, le vêtement sans nul retard, parce que les besoins d'un enfant qui vient de naître ne peuvent être ajournés ; le trésor public et le mien indistinctement fourniront à ces dépenses (1). »

Sous Justinien, nous retrouvons de nouvelles lois protectrices de l'enfance, et notamment des recommandations concernant les hospices où étaient admis les enfants trouvés (2).

Dans le VIe siècle, on établit à Trèves, près de la porte d'une église, une coquille de marbre pour y déposer les enfants que l'on voulait abandonner (3).

Vers la même époque, ou un peu plus tard, dans un concile tenu à Rouen, on engage les femmes qui accoucheraient en secret à faire déposer leurs enfants à la porte de l'église, plutôt que de les faire périr (4).

Enfin, en 787, nous voyons, à Milan, un vénérable prêtre nommé Datheus, effrayé des conséquences épouvantables des désordres dont il est témoin, fonder le premier hospice uniquement consacré à des enfants trouvés ; vous me permettrez de citer un extrait de l'acte constitutif de cette maison.

« On commet l'adultère et on n'ose en produire les fruits ; avant même qu'ils aient reçu le baptême, on donne la mort à ces enfants et on les envoie ainsi en enfer ; on en fait périr autant qu'il en naît d'un commerce illicite. On ne verrait pas ces horreurs, s'il y avait un asile

---

(1) Code Téod., lib. II, tit. 27, cité par l'abbé Gaillard, dans ses *Recherches sur les enfants trouvés*, p. 76. Cette loi fut gravée sur des tables d'airain et exposée dans toutes les villes.

(2) Leg. 19 et 22. *De sacrosanctis ecclesiis*, cité par l'abbé Gaillard, p. 83.

(3) Extrait de la *Vie de saint Gour*, contemporain de Childebert. Abbé Gaillard, ouvrage cité, p. 83.

(4) Regino, lib. II, *De eccles. disciplinâ*, p. 238, cité par l'abbé Gaillard, p. 83.

pour dérober aux regards les traces de crimes honteux; en conséquence, moi Datheus, pour le salut de mon âme et celui de mes concitoyens, j'ordonne que la maison que j'ai achetée et qui est contiguë à l'église, soit destinée à recevoir les enfants abandonnés, qu'on leur fasse apprendre un métier quand ils seront en âge, et qu'ils restent dégagés de toute servitude et libres d'aller où bon leur semblera (1).

Voilà le tour, Messieurs, il naît d'une pensée de charité, il s'attache à cacher la faute afin d'en sauver le fruit et de créer pour la société un homme utile que ne poursuivra pas la trace de son origine.

Si j'ai tenu à remonter aussi haut dans l'histoire des établissements consacrés à l'enfance abandonnée, c'est que rien ne démontre mieux la supériorité d'uue charité éclairée sur les mesures restrictives ordonnées plus tard (2).

Dans beaucoup de villes, on avait suivi ce bon exemple de recevoir les enfants abandonnés sans aucune enquête, et à dater du XIIe siècle, de nombreux tours avaient été établis à Marseillle, Montpellier, Bordeaux, à Rome, Venise et Florence. Paris avait bien l'hôpital du Saint-Esprit consacré aux orphelins, où l'on admettait quelques malheureux délaissés, mais en 1445, Charles VII ayant défendu, dans l'intérêt des mœurs et de la morale, d'y recevoir les enfants nés hors mariage, une nouvelle ère commence, l'ère peut-être la plus affreuse pour ces pauvres petits malheureux, car on va jusqu'à les vendre à vil prix, et tous ceux que la mort épargne iront grossir le nombre des malfaiteurs, des mendiants et des filles perdues.

Pour faire cesser ces désordres, il ne fallut rien moins que l'influence d'un des plus grands apôtres de la charité, de saint Vincent de Paul, et c'est alors qu'en 1648 nous voyons se fonder, à Paris, cette maison ouverte à tous les pauvres enfants abandonnés, sans aucune distinction d'origine.

Quelques années plus tard, en 1670, Louis XIV comprend tellement l'utilité de cette création, qu'il la range au nombre des hôpitaux; pour lui, l'assistance à ces enfants n'est pas seulement un devoir de charité chrétienne, uue autre pensée politique se montre dans le texte de son

---

(1) Muratori, *Antiq. ital. med. ævi*, t. III, p. 537-590. M. de Gouroff, p. 139; abbé Gaillard, p. 84.

(2) Ces recherches historiques sont, pour la plupart, extraites d'un excellent mémoire publié en 1837 par l'abbé Gaillard, frère de l'ancien chirurgien en chef de l'hôpital de Poitiers. Ce travail est d'autant plus intéressant qu'il est uniquement fondé sur l'observation, et que les deux frères, en se communiquant les résultats de leur grande expérience, lui ont donné un caractère de pratique et une expression de vérité qu'on ne trouve pas dans la plupart des autres écrits sur ce sujet, qui ne sont souvent que des exposés théoriques.

édit : « La conservation de ces enfants est avantageuse, puisqu'un jour ils peuvent être au service de l'Etat. »

Rapprochons maintenant les termes de cet édit de ceux du décret de 1811 ; n'est-il pas remarquable de constater qu'à 150 ans d'intervalle, deux hommes d'une aussi haute intelligence n'aient pas hésité à regarder comme utile et morale une institution que, depuis 50 ans, quelques personnes s'efforcent de représenter comme contraire aux mœurs et ruineuse pour la France?

Malheureusement, les hospices d'enfants trouvés et les tours, ces créations inspirées par une pensée d'humanité et de morale, ne tardèrent pas, par suite de la progression toujours croissante des abandons, dont beaucoup provenaient d'unions légitimes, à créer de sérieux embarras aux gouvernements; aussi Necker, en 1784, crut devoir signaler ce fait au roi. Mais comme il reconnaissait l'utilité et la nécesssité des tours, il ajouta qu'il fallait avant tout s'efforcer de sauver tant d'innocentes victimes. Ces paroles d'un homme aussi justement considéré et dont l'autorité en matière de finances ne saurait être contestée, ont pour nous une grande valeur.

La Révolution arriva; les enfants trouvés devinrent les enfants de la patrie; puis, comme au milieu du désordre, on voulut cependant prévenir les avortements et les infanticides, on offrit alors un secours à toute fille mère qui viendrait déclarer sa grossesse (1). Singulière prime, que peu de femmes osèrent réclamer; tant il est que souvent, même celle qui a commis une faute conserve encore un reste de pudeur qu'il faut savoir respecter. C'est pour avoir méconnu ce trait du cœur humain que, suivant nous, le système des enquêtes lors de l'abandon des enfants a eu de fâcheuses conséquences.

Maintenant que nous sommes arrivé à ce décret de 1811, si vivement attaqué depuis un demi-siècle, nous demandons si véritablement il était assez immoral et assez contraire aux intérêts du pays pour avoir mérité d'être abrogé sans décision légale. Nous ne le pensons pas, car il fut au contraire le résultat d'une pensée humaine et politique, et M. Bérenger nous le dit dans son rapport :

« L'empereur fut dominé par une considération supérieure, celle d'assurer, même au prix de grands sacrifices, l'existence et l'éducation d'une multitude d'enfants que l'abandon vouerait à la mort et au vice, et de conserver ainsi à la patrie une partie de ses défenseurs naturels.» Et comme, en décrétant les tours d'institution légale, il voulait cependant prévenir les abandons, il y opposa l'obligation du service militaire, espérant par cette mesure empêcher beaucoup de mères de mettre leurs fils aux enfants trouvés (2).

(1) Loi du 20 janvier 1792.

(2) Frochot, *Hist. administ. du département de la Seine*, p. 237.

Chose étrage, ce décret de 1811, dont l'adoption n'avait dû être résolue qu'après un examen approfondi de la part d'hommes d'État et de jurisconsultes éminents, a porté la peine des retours de la politique; les motifs militaires invoqués par l'auteur du décret semblent l'avoir compromis; on a vu dans cette loi de salut une sorte de conscription forcée.

Dès lors un certain nombre de conseil généraux, séduits par les idées d'économie que l'on faisait briller à leurs yeux, acceptèrent sans contrôle toutes les raisons données par les préfets, au lieu de se rendre compte de l'exactitude des faits, et d'en conférer avec les commissions hospitalières et les médecins, et surtout de vérifier si, avant de fermer les tours, on avait préalablement pris toutes les mesures et toutes les précautions recommandées dans les instructions ministérielles pour prévenir des scandales ou des crimes.

Notre premier devoir dans une semblable étude étant de rechercher et de dire toute la vérité, nous sommes obligé de convenir que le nombre des abandons avait atteint en quelques années un chiffre effrayant, et que naturellement les dépenses avaient suivi la même progression.

Ainsi, de 40,000 qu'il était en 1784, il était arrivé :

à 67,966 au 1er janvier 1815,
à 99,346 en 1819,
à 310,946 en 1833.

Quant au chiffre de la dépense, qui était de 7 millions en 1811, il était de plus de 18 millions en 1833.

Une progression aussi rapide ne pouvait être le fait seul de la misère, mais de nombreux abus; on s'occupa dès lors très-activement de les faire disparaître et on chercha à diminuer, par tous les moyens possibles, le nombre des abandons, sans tenir compte de l'opposition de plusieurs conseils généraux, et sans s'inquiter du trouble et des conséquences fâcheuses résultant d'un pareil manque d'unité. Chaque préfet, n'écoutant que son inspiration, s'efforça d'obtenir, de gré ou de force, des conseils généraux la suppression ou le rétablissement des tours; on se trouva alors en présence d'un véritable désordre : on était revenu aux anciens droits coutumiers. Aussi dans le but de faire cesser un pareil état, l'honorable M. Dufaure n'hésita pas à dire aux préfets : « La diversité des systèmes adoptés dans les départements, n'ayant été admise et tolérée qu'à titre d'essais, une semblable situation ne peut persister plus longtemps (1). Plus tard, en 1849, lors de l'ouverture des séances de la commission d'enquête sur les enfants trouvés, il insista de nouveau sur les inconvénients d'un pareil état de choses.

Enfin, Messieurs, rien ne démontre mieux la nécessité de mettre un terme à des hésitations funestes à la morale, à l'humanité et aux inté-

---

(1) Circulaire du 3 novembre 1848.

rêts du pays, que ces dernières phrases empruntées au rapport présenté au Sénat, en 1856 par M. le comte Siméon :

« En 1849, une commission nommée par le ministre de l'intérieur s'est livrée à une longue enquête et a préparé un projet de loi, il n'a pas été présenté. En 1850, un autre projet a été soumis à l'assemblée législative par la commission de l'assistance publique et examiné par le Conseil d'Etat; il n'a pas été discuté. En 1853, un nouveau projet a été porté au Corps législatif, sa rédaction avait été adoptée par la commission et le Conseil d'Etat; il a été retiré. Ces tentatives incessantes et infructueuses révèlent un grand malaise et des difficultés d'exécution devant lesquelles il serait déplorable de reculer. »

D'après cela on devait s'attendre à voir enfin résoudre la question des tours; mais, cette fois, l'espoir du public fut encore trompé, car l'honorable rapporteur, en terminant son discours, se contenta de dire: « On a commencé une épreuve, il faut la continuer; dans quelques années on arrivera plus facilement à une solution; en décidant quelque chose d'ici là on jetterait le trouble dans les esprits. L'ajournement, d'ailleurs, n'offre pas de grands inconvénients, car cette question des tours n'affecte que la question des enfants abandonnés; les questions qui touchent à leur éducation influant au contraire sur leur qualité, sont bien plus importantes, et c'est de celles-là surtout qu'il est urgent de s'occuper (1). »

Aujourd'hui, si, après cette nouvelle épreuve de vingt-et-une années, on n'est pas encore fixé sur les avantages et les inconvénients des divers moyens employés jusqu'ici pour remplacer les tours et diminuer les abandons, on ne le sera jamais, et il faudrait renoncer à s'occuper de cette question, si l'humanité et l'intérêt de l'État ne faisaient à tous un devoir de ne pas rester indifférents. Après tant d'ajournements pendant lesquels des milliers d'enfants ont succombé, il est temps qu'une législation sur ce sujet soit définitivement adoptée et il faut avant tout que cette législation soit uniformément appliquée.

Une longue expérience ayant démontré que l'abandon de l'enfant est la plupart du temps la suite de la misère ou de l'inconduite, on pensa que de tous les moyens le plus efficace pour y remédier était d'accorder un secours temporaire à toutes les mères nécessiteuses, légitimes ou non, qui s'engageraient à garder leurs enfants. Moyen très-sage et certainement le meilleur de tous, si au lieu d'en faire une condition obligatoire imposée par l'administration, on avait su l'appliquer avec plus de soin et de discernement.

Malheureusement, cette excellente idée, qui demandait pour réussir une bonté et un dévouement sans bornes, rencontra même dans beaucoup

(1) Tardieu. *Dict. d'hyg.*, t. II, p. 125.

de Conseils généraux, une opposition des plus vives. Trente-deux départements non contents de supprimer les tours décidèrent que tout subside accordé à la fille-mère était une chose immorale et, ce qui est plus triste encore, certaines œuvres de bienfaisance oubliant leur titre, ne craignirent pas de s'associer à des mesures aussi opposées au véritable esprit de la charité.

Celui qui par sa profession est à même de connaître les mœurs de la société et tout ce que les grandes villes renferment de souffrances morales et physiques, devient plus indulgent et ne signale plus à l'indignation publique comme une criminelle la mère qui, dans l'excès de sa pauvreté, a préféré se séparer de son enfant, plutôt que de le voir lentement dépérir et succomber sous ses yeux.

Pour connaître ce que peut être la misère, il faut avoir pénétré dans quelques-uns de ces logements, dans lesquels il n'est pas même possible de faire du feu, et où il n'y a quelquefois qu'un lit ou plutôt un grabat pour tous les membres de la famille. Alors, on arrive à comprendre comment la raison unie à l'affection peut engager des parents à abandonner un pauvre petit être qu'ils ne pourraient élever, même avec des secours assez longtemps prolongés, parce qu'ils seront toujours insuffisants (1).

On m'objectera que ce n'est pas toujours la misère qui conduit des parents à des actes coupables, c'est vrai, et j'ajoute que pour l'honneur de la société, mieux vaut ne pas trop approfondir ce sujet, car les révélations qu'il faudrait entendre seraient loin d'être à son avantage.

Toutefois, si l'envie prenait à quelqu'un de connaître ce qui en est, je dirais à cette personne : ouvrez le second volume de l'ouvrage de M. le conseiller Henriot, sur *les Mœurs juridiques et judiciaires de l'ancienne Rome*, et vous y retrouverez, dans la peinture des mœurs du peuple romain arrivé à l'apogée de la civilisation, la reproduction fidèle de ce qui se passe aujourd'hui chez toutes les nations; seulement, le Christianisme, en ouvrant des asiles aux enfants abandonnés, a diminué le

---

(1) Non-seulement j'ai été à même de voir fréquemment les employés de l'assistance publique noter sur les feuilles d'enquête l'insalubrité des logements, mais les mêmes remarques ont été faites par les dames patronnesses de la Société protectrice de l'enfance, chargées de visiter les mères indigentes. Assez souvent aussi, ces feuilles d'enquête indiquent qu'il y a plussieurs termes d'arriérés et que le congé a été signifié par huissier. Que peuvent faire en pareil cas des secours temporaires? On trouve, dans le rapport de la Société de charité maternelle de Saint-Etienne pour l'année 1877, le passage suivant qui indique ce que peut être la misère dans quelques ménages : « Nos visiteuses nous rapportent qu'ici un tout petit enfant n'a pour berceau qu'un fond de vieille malle, garni d'une poignée de paille ; que là, une mère met au monde sur une table, attendu que le corps de son mari mort repose sur l'unique lit de la famille ! »

nombre des crimes; et le tour, en recevant, sous le sceau du secret, le pauvre petit délaissé, a eu le double avantage de lui conserver l'existence et de sauvegarder en même temps l'honneur de la mère et celui des familles.

---

Telle était la pensée qui avait dicté le décret de 1811, décret abrogé de fait, mais illégalement, et remplacé par un système beaucoup plus économique, il est vrai, mais qui n'a pas exercé sur les mœurs l'influence favorable qu'on en attendait.

Aujourd'hui que les tours sont supprimés et que l'admission de l'enfant à l'hospice ne peut être définitive qu'après une enquête des plus sévères, quelqu'un pourrait-il soutenir que la morale y a gagné, que les liens de la famille sont plus resserrés et que l'affection maternelle s'est développée chez toutes ces femmes qui se sont engagées en entrant à l'hôpital à garder leur enfant jusqu'à leur sortie ? Hélas ! non, le mal que l'on combattait il y a un demi-siècle est resté le même, s'il ne s'est pas encore aggravé; et c'est pour cela que de nombreuses voix réclament aujourd'hui le rétablissement des tours, au nom même de la morale et de l'humanité.

Ce sont ces raisons si sages, qui avaient fait dire, en 1850, à l'illustre M. Thiers : « Dans une bonne intention, on avait voulu supprimer les tours ; il faudra probablement les rétablir. »

Messieurs, lorsqu'il s'agit de traiter une question aussi grave que celle qui nous occupe et d'où dépend la vie de milliers de créatures humaines, si l'on veut connaître la vérité, il ne faut pas se former une opinion seulement d'après les statistiques administratives, car elles sont très-souvent incomplètes, mais s'appuyer sur des faits et surtout sur l'expérience de personnes dignes de confiance ; c'est ainsi que nous avons procédé, nous gardant bien de nous laisser aller à des idées purement théoriques, ou de nous laisser entraîner par le sentiment.

Notre unique préoccupation a été de rechercher si les nouvelles mesures substituées au décret de 1811 sont réellement très-avantageuses, comme quelques personnes s'efforcent de le faire croire, et si en définitive, elles n'ont peut-être pas été plus préjudiciables à la morale et aux intérêts du pays.

Actuellement, il est vrai, les chiffres des abandons et des dépenses ont considérablement diminué, mais en revanche les avortements ont augmenté dans des proportions considérables, non-seulement chez des filles, mais ce qui est plus triste à avouer, cette affreuse pratique est observée jusque chez des personnes unies par le mariage. Certes, si nos

(1) Rapport à l'Assemblée législative, 26 janvier 1850, au nom de la commission de l'assistance publique.

adversaires ont cru devoir nous dire que le tour favorisait l'abandon même d'enfants légitimes, j'aime à croire qu'ils le trouvent moins immoral que l'avortement (1).

Afin de mieux faire voir quel accroissement ce dernier genre de crime a pris depuis que les abandons sont devenus plus difficiles et que l'on a fermé les tours, j'ai pensé qu'il était nécessaire de mettre sous vos yeux quelques documents qui ont une grande portée.

Dans son dernier travail sur l'avortement (1868), M. le docteur Tardieu fait remarquer que le nombre moyen annuel des accusations et des accusés de ce crime, jugés de 1826 à 1866, relevé par période quinquennale, a tellement augmenté, que dans les quinze dernières années, le chiffre des accusations et celui des accusés ont dépassé celui des vingt-cinq années précédentes (2).

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| de 1826 à 1830 | accusations | 8 | accusés | 12 |
| de 1831 à 1835 | | 8 | | 14 |
| de 1836 à 1840 | | 13 | | 22 |
| de 1841 à 1845 | | 18 | | 40 |
| de 1846 à 1850 | | 22 | | 48 |
| de 1851 à 1855 | | 35 | | 88 |
| de 1856 à 1860 | | 30 | | 79 |
| de 1861 à 1866 | | 24 | | 61 |

Un peu plus loin, après avoir donné la statistique des enfants reçus à la Morgue dans l'espace de trente ans, de 1837 à 1866, il dit que sur un total de 1340 fœtus avant terme, 1090, c'est-à-dire plus des quatre cinquièmes, n'avaient pas dépassé le sixième mois de la vie intra-utérine, c'est-à-dire que la plupart étaient le résultat d'avortements.

Enfin, dans un dernier relevé fourni par la préfecture de police et inséré dans le rapport de M. le directeur de l'assistance publique au Préfet de la Seine, nous trouvons pour neuf années, de 1866 à 1876, non compris les deux années de la guerre, le chiffre énorme de 488 avortements et de 401 infanticides pour le seul département de la Seine.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1866 | avortements | 67 | infanticides | 55 |
| 1867 | | 40 | | 34 |
| 1868 | | 65 | | 43 |
| 1869 | | 41 | | 41 |
| 1872 | | 57 | | 51 |
| 1873 | | 51 | | 60 |
| 1874 | | 52 | | 31 |
| 1875 | | 50 | | 37 |
| 1876 | | 65 | | 49 |

(1) Rien ne saurait mieux faire comprendre le développement de ce genre de crime dans tous les pays et ses tristes conséquences que toute la partie du travail de M. le Dr Tardieu, comprenant les relevés officiels et la qualité des coupables. — Tardieu, *Etude médico-légale sur l'avort.*, 3e édit.

(2) Nombre moyen annuel des accusations et des accusés d'avortement jugés de 1826 à 1866 par période quinquennale :

Notez qu'il n'est ici question que des cas dans lesquels le crime a été signalé à la police; et si j'insiste sur ce point, c'est que nos adversaires ont trop souvent donné à entendre que, dans l'intérêt de nos idées, nous allions jusqu'à supputer les intentions criminelles. Maintenant, si pour nous rendre compte du chiffre des condamnées, nous consultons les statistiques des établissements pénitentiaires, nous trouvons qu'au 31 décembre 1873, sur 3,400 femmes détenues, 663 l'étaient pour crime d'infanticide, 50 pour avortement et 28 pour complicité d'avortement (1).

L'avortement est un crime d'autant plus redoutable, que non-seulement, son exemple est contagieux, mais que presque toujours il échappe à la justice; il a cela d'odieux, qu'il ne se commet pas comme l'infanticide, dans un moment de délire ou de honte, mais qu'il est longuement prémédité et que la femme qui le commet n'est pas seule, mais assisté par des complices qui en continuent la funeste tradition. Ainsi pour 437 affaires d'avortement jugées en France de 1851 à 1865, il y a eu 1143 individus compromis (2).

Enfin, comme dernière conséquence, la femme qui se soumet à ces coupables manœuvres, ne tue pas seulement son enfant, mais compromet sa santé et souvent même son existence (3). Jugez par là des effets terribles de cette épouvantable opération criminelle, qui a profité de toutes les découvertes scientifiques modernes pour mieux échapper au châtiment.

Mais ce qui pourra surtout montrer la fréquence de ce crime, c'est le résultat de l'enquête à laquelle je me suis livré et que tout homme

(1) Si l'on compare les chiffres des femmes condamnées pour infanticide avec celui des femmes condamnées pour avortement, il est de toute évidence que, la plupart du temps, ce dernier crime reste inconnu.

(2) Du reste, ce n'est pas seulement à Paris que le crime d'avortement se multiplie d'une manière déplorable. Dans une seule session,, en septembre 1856, la Cour d'assises de la Drôme statuait sur une affaire dans laquelle cinquante-deux accusés comparaissaient comme auteurs ou complices de nombreux avortements commis dans quelques communes limitrophes de ce département. Quelques années plus tard, la Cour d'assises de Grenoble condamnait aux travaux forcés à perpétuité une sage-femme reconnue coupable de plusieurs avortements; et dans l'instruction, il avait été établi que, depuis trois ans à peine qu'elle était dans une bourgade du département de l'Isère, il y avait eu chez elle trente et un enfants mort-nés ou décédés peu après leur naissance, sans compter les avortements ou les accouchements avant terme qui n'avaient pas été déclarés. — Tardieu, *Etude médico-lég. sur l'avortement*, 1868, p. 17 et 23.

(3) Sur 116 cas d'avortements criminels, dans lesquels la terminaison à été exactement indiquée, 60 ont eu pour résultat une mort plus ou moins prompte. — Tardieu, même ouvrage, p. 50.

du monde peut également faire. Sur plus de 90 confrères, appartenant à l'Académie de médecine, à la Faculté, aux hôpitaux, ou placés dans une position qui permît d'obtenir d'utiles renseignements, je n'en ai pas trouvé un qui n'eût été sollicité, plus ou moins ouvertement, à participer à un de ces actes infâmes, ou qui n'eût été témoin des accidents si graves qu'ils occasionnent. J'ajouterai, qu'à l'exception d'un seul, tous regardaient le rétablissement des tours, avec le secret, comme indispensable au point de vue de l'humanité et de la morale.

Nous n'oserions pas soutenir que l'augmentation du chiffre des infanticides soit uniquement due à la suppression des tours ; mais ce qui est certain, c'est qu'à dater de ce moment, la mortalité des enfants nouveau-nés a constamment augmenté, et que cet accroissement porte exclusivement sur les naissances illégitimes. Fait d'autant plus grave que, parmi ces mort-nés, une notable proportion est le résultat d'infanticides (1).

Maintenant, si à ces actes coupables, et sans parler des nombreux homicides, dits par imprudence, des enfants nouveau-nés, nous ajoutons la liste encore bien grande des infanticides à longue échéance, résultant du manque volontaire de soins, ou de l'envoi en nourrice chez certaines femmes connues pour leur habileté à faire disparaître les enfants qui gênent, on aura alors une idée assez vraie de la gravité du mal causé en grande partie par les nouvelles mesures adoptées depuis la suppression des tours.

Je sais bien que nos adversaires nous opposeront les chiffres de la mortalité considérable observée il y a une quarantaine d'années dans quelques hospices, mais ce qui était un argument très-sérieux, à cette époque, n'a plus sa raison d'être aujourd'hui, grâce à de récentes améliorations introduites dans les services (2).

Battus sur ce terrain, ils ne craindront pas alors de soutenir que le tour rendait plus faciles les infanticides, les auteurs du crime restant inconnus ; mais cette idée, accueillie si facilement par des personnes qui n'ont pas pris la peine de faire des recherches, est-elle bien fon-

---

(1) D[r] Bertillon, Congrès de Bruxelles, 1877, et *Dict. encyclop. des sciences medic.*, t. X ; *Etude de la mortalité dans l'enfance, de la naissance à un an ;* mémoire couronné, en 1877, par l'Académie de médecine.

(2) Malheureusement, le séjour à l'hôpital des enfants nouveau-nés abandonnés est parfois très-prolongé, par suite du temps exigé par les enquêtes et contre enquêtes administratives, et dans ces circonstances, l'Assistance est forcée, en attendant la décision de l'inspecteur départemental, de conserver à l'hospice pendant des semaines des enfants qui auraient pu être envoyés en nourrice au bout de trente-six heures. C'est là un fait d'autant plus fâcheux qu'il compromet la santé de ces petit êtres et que plusieurs fois il a amené leur mort. (Rapport du D[r] Thulié, sur le service des enfants assistés au conseil général de la Seine, 1878.)

déc (1)? Dans tout ce que j'ai lu, je n'ai trouvé qu'une seule allégation précise. De 1820 à 1837, cinquante neuf enfants auraient été trouvés morts dans le tour de Bordeaux (2). Sans chercher à expliquer ce fait, je dirai simplement, tristesse, pour tristesse, mieux vaut que le tour en ait été le seul témoin, que d'avoir vu autant de fois la foule amassée devant le cadavre d'un nouveau-né jeté dans la rue.

Voulant du reste avoir au moins pour Paris, des renseignements exacts, je suis allé à l'hospice des Enfants assistés où j'ai recueilli quelques documents qu'il est bon de connaître (3). Ainsi, pour ce qui est de l'installation du tour à Paris, généralement attribuée à saint Vincent-de-Paul, le fondateur de la Maison des Enfants trouvés, c'est une erreur Le tour proprement dit ne fut ouvert qu'en 1827 et ne subsista que jusqu'en 1862. Que se passait-il auparavant? Toute personne qui voulait déposer un enfant, n'avait qu'à sonner à la porte de l'hospice; introduite aussitôt dans une salle où étaient disposés quatre berceaux et dans laquelle se tenaient constamment une sœur et une fille de service, elle était libre de déclarer son nom, ainsi que l'origine de l'enfant, mais elle n'y était pas obligée comme aujourd'hui; à cette époque et pendant les premières années du tour, le secret du déposant fut constamment respecté. Dans ces circonstances, on se conformait au règlement de l'ancien code des hôpitaux pour la maternité (4). Maintenant, ce qui est très-important à constater, c'est que de 1827 à 1832, vérification faite sur les registres d'inscription, jamais on n'a trouvé de cadavre dans le tour.

Généralement, les abandons étaient faits le soir, parfois dans la nuit; très-rarement, de 1827 à 1838, les enfants furent déposés dans le tour. Durant cette période, il n'en reçut jamais plus de 40 à 50 par an; mais à dater de l'époque où l'on commença à rendre les abandons plus difficiles par l'adoption de mesures restrictives, c'est-à-dire de 1839 à 1852,

---

(1) On a quelquefois désigné le tour sous le nom vulgaire de *boîte aux infanticides*, et cette expression colportée et répétée dans bien des écrits est venue en aide aux adversaires du dépôt secret.

(2) Le seul document précis que j'ai trouvé est consigné dans un travail lu au congrès de Bordeaux, en 1866, par M. le Dr Dubreuilh.

(3) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Lafabrégue, directeur de l'hospice des Enfants assistés.

(4) Art. 1070. On leur demande à leur entrée, si elles veulent déclarer leurs nom, prénoms, âge, profession et domicile, et dans ce cas, on l'écrit au registre tous leur dictée.

Art. 1072. Si elles disent ne vouloir faire aucune déclaration, le registre ne sorte que le numéro et la date d'entrée, et le Bulletin n'a pas d'autre désignapion. — Code spécial de la Maternité, du 7 mars 1802.)

on vit malgré l'institution des secours temporaires, le nombre des enfants déposés secrètement dans le tour, augmenter de suite rapidement et atteindre en 1845 le chiffre de 776. A dater de ce moment, il décroît continuellement jusqu'en 1860, où il devient nul, mais alors les actes criminels contre les enfants augmentent.

L'abandon étant, au point de vue moral, un acte des plus tristes et de plus pouvant compromettre l'existence de l'enfant, on comprend très-bien que l'on ait cherché à le prévenir en venant en aide à la mère nécessiteuse, légitime ou non. C'était là, je le répète, une grande et généreuse pensée, qui aurait produit d'immenses résultats si elle avait été acceptée de tous et toujours bien appliquée. Ce qui a certainement fait un grand tort à ce système, a été de vouloir, dans quelques villes et notamment à Paris, imposer aux femmes venant accoucher à l'hôpital ou à la maternité, l'obligation de conserver leur enfant jusqu'à leur sortie et de le nourrir pendant tout ce temps, si elles étaient reconnues en état de pouvoir le faire (1). On espérait de cette manière arriver à développer les sentiments d'affection maternelle et sauver la vie à un plus grand nombre d'enfants.

Il est certain qu'en obtenant qu'ils fussent nourris et élevés par leur mère, beaucoup échapperaient à la mort; mais avec la misère et le désordre qui existent dans quelques ménages, cela est-il toujours possible? Nous en doutons, et nos doutes sont d'autant plus fondés que trop souvent, il se rencontre des mères qui ne veulent pas allaiter leurs enfants et qui à la lettre les laissent mourir de faim. Fait affreux, mais dont la vérité est malheureusement incontestable, car vous en trouverez l'histoire longuement détaillée dans la *Clinique* du professeur Trousseau, celui de nos maîtres qui s'était acquis une si juste réputation dans l'étude des maladies des enfants (2).

Mais ce qui est étrange et démontre combien il faut se défier des idées théoriques, en apparence les meilleures, c'est que généralement ces enfants ne sont abandonnés que lorsqu'ils ont dépassé la période de l'allaitement (3).

Pour que le secours temporaire réussisse avec la fille-mère, il faut découvrir chez elle encore assez de bons sentiments, pour espérer de

(1) Arrêté du conseil de surveillance des hôpitaux du 25 janvier 1837.

(2) Trousseau. *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris*, 1865. 2e édit., t. Ier, p. 454.

(3) Sur 2,260 enfants de toute catégorie admis aux assistés en 1876 :
927 étaient de la naissance à 15 jours;
231 de 3 à 9 mois;
167 de 9 mois à 1 an;
203 de 1 an à 3 ans.

pouvoir exercer une influence salutaire sur son cœur; or, on n'en rencontre qu'un très-petit nombre. Ce n'est pas, parce que l'on aura obligé une femme à conserver pendant quelques jours son enfant auprès de son lit, que l'on parviendra à le lui faire aimer. La mère qui a horreur de son enfant et qui veut s'en défaire, ne l'élèvera jamais, et en pareil cas, le plus sage parti à prendre est de le lui enlever le plus tôt possible, si on ne veut pas qu'il meure (1). Que l'on consulte les personnes chargées d'un service d'accouchements, et alors on verra combien est restreint le nombre des filles-mères, qui, abandonnées par leur séducteur et repoussées par leur famille, ont assez de courage et de vertu, pour conserver et élever convenablement leur enfant malgré tous les déboires et les difficultés qu'elles rencontrent.

En effet, lorsque l'administration croit avoir tout prévu en accordant un secours temporaire à la fille-mère qui travaille hors de chez elle, peut-elle lui garantir que son enfant sera reçu dans toutes les crèches ? malheureusement non; car il en est encore quelques-unes, dont les règlements, à cet égard, sont d'une sévérité inexorable.

Ce n'est pas de cette manière qu'agissait M. de Gérando, cet homme de bien qui appartenait à votre savante compagnie et qui, même en dehors d'elle, a laissé de si grands souvenirs. Que par moments, au nom de la morale et des liens de la famille, il se soit montré, dans ses écrits, opposé au décret de 1811, c'est un fait avéré, mais bientôt sa charité le mettant en contradicton avec ses principes, il ouvrait un asile pour recueillir les malheureuses jeunes filles trompées, et devenait leur protecteur.

Pour que le secours temporaire profite, il faut d'abord qu'il soit suffisant, puis prolongé, non pas seulement pendant quelques mois, mais peut-être pendant quelques années, comme cela se pratique dans le département de la Seine-Inférieure (2). A ce prix, on a la chance de ne pas être trompé, et d'obtenir des fruits durables qui compenseront largement les peines et les frais; autrement, on aura dépensé de l'argent en pure perte, et l'on n'aura servi ni la morale, ni préservé la vie de l'enfant.

Lorsque l'on n'a pas suivi un hôpital d'enfants, il est impossible de se faire une idée du dépérissement auquel sont arrivés ces pauvres petits êtres après quelques journées de privations. Si au sortir de l'hôpital où elle est accouchée, la fille-mère qui n'a souvent d'autre ressource que son travail, avait porté de suite son enfant à l'hospice, alors qu'il n'avait pas encore souffert, quitte à le réclamer plus tard, on serait

(1) Bien que ce fait soit assez rare, on porte cependant, chaque année, aux enfants assistés quelques enfants que l'on a dû soustraire à la mère.

(2) Congrès des Sociétés de protection de l'Enfance, Rouen, 1877.

presque certain de le sauver. De son côté, la morale y gagnerait, car cette fille que l'on a voulu ramener à de meilleurs sentiments, ne serait pas obligée pour remédier à l'insuffisance des secours temporaires, de retomber dans l'inconduite; mais pour peu qu'elle diffère seulement de quelques jours à se séparer de son enfant, alors les chances de mort augmentent dans des proportions incroyables. Le relevé suivant en sera la preuve.

En 1875, sur 1.658 enfants, d'un jour à un mois, amenés à l'hospice des Enfants assistés de Paris, 214 n'ont franchi la porte de la maison que pour entrer de suite à l'infirmerie ; sur ce nombre 211 ont succombé. Ce n'est donc pas comme le pensent les personnes qui n'ont étudié cette question que dans les livres, le séjour à l'hôpital qui a été la cause de cette épouvantable mortalité, mais la misère et le manque de soins contre lesquels les secours temporaires sont impuissants.

Au reste, à cette occasion, je répéterai à nos adversaires, que leur objection qui était juste il y a 40 ans, ne pourrait être reproduite aujourd'hui, attendu que le chiffre de la mortalité des enfants d'un jour à un an, n'est plus que de 30 p. 100 et peut-être même moindre (1).

Serait-il possible de faire encore baisser ce chiffre? Nul doute qu'on n'y parvienne par l'emploi de certaines mesures sur lesquelles je ne puis insister, parce qu'elles sont trop techniques, et que leur place serait dans une discussion sur l'hygiène des enfants; je dirai seulement qu'à Paris, l'Administration de l'assistance publique a déjà fait de grandes améliorations dans les services d'enfants, et que les heureux résultats qu'elle a obtenus doivent l'encourager à persévérer dans cette voie.

On comprend très-bien que des personnes complètement étrangères à une question essentiellement pratique invoquent contre le rétablissement des tours les grandes considérations tirées de la morale, du respect des liens de famille et du trouble amené dans l'état civil par l'abandon des enfants, mais lorsque l'on voit, en étudiant avec attention toutes les pièces relatives à ce grand procès, le rôle considérable

(1) La mortalité a surtout diminué depuis 1862, époque à laquelle M. Husson, sur la demande des médecins, a prescrit l'envoi rapide en nourrice des enfants nouveau-nés amenés à l'hospice. L'obligation imposée aux accouchées de nourrir pendant leur séjour à l'hôpital, a produit aussi quelques bons résultats. Maintenant pour les rendre encore plus sensibles, il faudrait peut-être prolonger de deux ou trois jours le séjour des mères à l'hôpital et les envoyer ensuite avec leur enfant à l'Asile du Vésinet. Non-seulement, les femmes nouvellement accouchées pourraient se remettre un peu avant de reprendre leur travail habituel, mais les nouveau-nés en profitant d'un mois d'allaitement, seraient préservés de bien des chances de mort; de plus, pendant la durée de leur convalescence, on pourrait s'occuper plus facilement du patronage des filles-mères; ce qui serait, au point de vue moral, un progrès.

que la question d'argent a joué dans cette longue lutte, on est saisi d'un profond sentiment de tristesse.

Au lieu de ne songer qu'à faire des économies, il fallait encourager la création de sociétés pour venir au secours des mères nécessiteuses et protéger l'enfance, et surtout améliorer le système des secours temporaires. Malheureusement, au lieu de suivre cette voie, on n'a plus pensé qu'à restreindre les dépenses et on a été si loin, que M. de Gérando, ému de pitié, s'écriait à propos du déplacement des enfants trouvés (1) : « Tout le mérite des institutions de bienfaisance consiste-t-il donc à diminuer les frais, même par des mesures barbares ? »

Puisque de nos jours on a une telle considération pour l'argent que l'on serait tenté de croire qu'il n'y a rien au-dessus, nous sera-t-il permis de demander à combien il faut évaluer aujourd'hui l'enfant qui vient de naître, celui qui vient d'atteindre sa 12e année et celui, enfin, qui, arrivé à 21 ans, n'est pas seulement un ouvrier intelligent, mais un bon soldat? A l'époque non encore éloignée, où dans les pays civilisés on pouvait vendre son semblable, un esclave était coté suivant son âge, sa force et ses talents, et s'il y avait pénurie sur le marché, les prix montaient en raison des demandes. Grâce à Dieu, ce temps n'est plus, et de nos jours un être qui a une âme ne se vend pas comme un chien ou une bête de somme; mais comme la force et la prépondérance des nations se mesurent d'après le chiffre et la valeur des hommes, nos récents malheurs nous sont plus que jamais un devoir de ne rien épargner pour en conserver le plus grand nombre et les bien élever.

En tout cas, puisque nous sommes obligés de ramener la question morale à des chiffres, voyons ce que coûte actuellement un enfant assisté arrivé à sa douzième année. En 1837 il revenait à 950 fr. ; aujourd'hui l'Administration, à Paris, a dépensé pour lui, 2,178 fr. 37 c , c'est-à-dire environ le double du prix d'un cheval de cavalerie.

A dater de 12 ans, l'enfant assisté cesse d'être à la charge de l'État, il est placé et peut jusqu'à 21 ans commencer à se faire un petit pécule ; de plus et malgré tout ce que l'on a pu dire de ces pauvres malheureux, il est rare qu'ils tournent mal ; très-peu, remarque curieuse au point de vue de l'hérédité des mauvais penchants, sont envoyés dans des maisons de corrections, tandis que les enfants naturels laissés dans leur famille forment la plus grande partie de la population de ces établissements et deviennent par la suite une nouvelle charge pour l'État.

(1) En déplaçant les enfants de chez leurs nourrices et en les changeant de département, l'administration espérait que les mères, en perdant leur trace, seraient détournées de la pensée de les abandonner ou qu'elles s'empresseraient de les abandonner; on a bien de cette manière réalisé quelques économies, mais bientôt on a reconnu que cette mesure était si fâcheuse et pour les enfants et pour ceux qui les avaient élevés, que l'on a été forcé d'y renoncer.

On en trouvera la preuve dans les relevés du ministère de l'intérieur (1).

En résumé, quelle conclusion tirer de ce renseignement, si ce n'est que l'enfant assisté, élevé par l'État, est généralement un bon sujet, un homme utile, et que l'argent employé à son éducation a été parfaitement placé? Pourquoi donc aller jusqu'à contester la vérité et faire croire au public que ces malheureux forment la majeure partie du personnel des prisons ou des maisons de débauche, alors que l'on a les preuves du contraire? Pourquoi aller jusqu'à dire, que demander le rétablissement du décret de 1811, c'est vouloir favoriser le relâchement des mœurs, des liens de la famille et l'oubli de tout sentiment moral, alors que ceux qui le réclament n'ont au contraire qu'une pensée, celle de tâcher de diminuer ce nombre considérable de crimes qui échappent à la justice?

Le rétablissement des tours pourra-t-il les prévenir tous? Hélas! non; mais nous avons la conviction qu'il en empêchera un grand nombre et que quantité de pauvres petites créatures ne seront plus vouées à une mort certaine. Ainsi donc, au point de vue moral, ce serait un immense progrès, et pour l'État une augmentation notable de population.

Messieurs, lorsque dans un pays civilisé, par suite d'une éducation nulle ou mal dirigée, et en l'absence de toute législation pour rechercher et punir les auteurs de certaines fautes, la société est impuissante à prévenir les tristes conséquences du relâchement des mœurs, il faut qu'elle se résigne à adopter des mesures qui, loin de favoriser l'inconduite et d'être un objet de scandale, n'ont en définitive d'autre but que de voiler au monde ses turpitudes et de diminuer le nombre des crimes. Telle est la justification du décret de 1811; nous comprenons qu'il soit triste d'être réduits à de pareils moyens, mais entre deux maux, il faut choisir le moindre et avoir le courage de se prononcer.

Que le tour ait ses abus, qu'à certaines époques, l'enfant porté à l'hospice n'y ait pas trouvé tous les secours indispensables à son âge, que l'augmentation croissante des abandons ait imposé au pays des charges énormes, tout cela est incontestable, mais ce n'était pas un motif suffisant pour supprimer une institution qui fut un des premiers bienfaits du Christianisme, et qui avait aussi bien sa raison d'être que les hôpitaux, contre lesquels quelques personnes osent encore s'élever aujourd'hui.

---

(1) D'après le compte-rendu de M. Choppin, directeur de l'administration pénitentiaire, il y avait, au 31 décembre 1873, sur 6,950 jeunes garçons détenus, seulement 153 élèves des hospices, tandis qu'il y avait 898 garçons, enfants naturels; sur les 1,635 filles détenues, 21 seulement étaient élèves des hospices, tandis qu'il y en avait 407 d'illégitimes.

Au lieu de détruire, il fallait conserver et améliorer; au lieu de se montrer sévère et sans pitié pour la femme coupable, il fallait lui témoigner de la compassion, la protéger contre ce même monde qui après l'avoir séduite, la repoussait avec dureté; au lieu de perdre auprès de sa famille et devant l'opinion publique celle qui voulait cacher sa faute, il fallait respecter son secret et l'aider dans son repentir; au lieu enfin de chercher à toujours faire des économies, il fallait au contraire se montrer d'autant plus généreux dans les secours accordés à toute mère nécessiteuse que le pays serait un jour amplement dédommagé de ses avances par la conservation de nombreux enfants.

Malheureusement, on n'a su comprendre ni les grands enseignements des temps passés et encore moins mettre à profit toutes les idées ingénieuses de la charité moderne; aussi le mal que l'on avait cru détruit n'a-t-il fait que s'aggraver. Il a grandi dans l'ombre, il a changé de forme et n'en est que plus dangereux pour le pays; car je ne saurais assez insister sur ce fait, si les abandons ont diminué, les avortements, qui sont en réalité de véritables infanticides, ont augmenté dans des proportions déplorables.

Maintenant, si quelqu'un me demandait, est-il possible encore d'arrêter les progrès de ce mal affreux, je répondrais sans hésiter, soutenu en cela par les conseils et l'expérience d'hommes dignes du plus grand respect, rétablissez les tours et surtout respectez le secret. Si vous voulez réussir, ce n'est pas seulement à l'État qu'il faut vous adresser, mais à l'initiative privée, et surtout à la femme véritablement charitable, car elle seule peut comprendre et remplir une pareille mission. Que les femmes qui, dans nos récents malheurs, ont montré tant de dévouement, nous viennent encore en aide, que par leurs concours, au lieu de 78 sociétés de charité maternelle pour toute la France, chaque ville en organisme une avec des règlements moins sévères (1), qu'au lieu de 140 crèches et de 14 sociétés protectrices de l'enfance, de tous côtés il s'en forme de nouvelles; alors peu à peu les abandons et les crimes contre les enfants diminueront; et le pays, en voyant s'accroître le nombre de ses fils et de ses défenseurs, n'aura pas à regretter d'avoir rétabli une législation dictée par l'humanité et la morale.

Dr MARJOLIN.

---

(1) La première société de charité maternelle fut fondée en 1788 par Mme de Fougeret; en 1811, il y en avait une d'organisée dans 51 départements; aujourd'hui il y en a 78.

## IMPORTANCE DES LIBERTÉS LOCALES.

*Discours de M. Gustave du Puynode, président du Conseil général de l'Indre.*

Messieurs, je vous remercie beaucoup de l'honneur que vous venez de me faire en m'appelant à la présidence du Conseil général. Je vous en suis d'autant plus reconnaissant que je n'y saurais avoir d'autre titre que mon constant attachement aux libertés locales, dont les Conseils généraux sont les plus sûrs représentants et doivent être les plus dévoués défenseurs.

La France, comme à peu près toute l'Europe, a possédé naguère ces libertés, sous les formes qu'elles pouvaient alors revêtir. Mais, moins heureuse que d'autres nations, elle les a perdues, et, depuis surtout le beau livre de M. Tocqueville, nous savons par qui et dans quelles déplorables vues elles lui ont été retirées. Cela a été l'œuvre favorite d'un grand ministre et d'un grand roi ; mais cela a été aussi leur plus regrettable erreur et leur plus coupable faute. Ils avaient prétendu élever la royauté, qui pour eux représentait seule l'Etat, au-dessus de toutes les franchises, de tous les droits, comme au-dessus de toutes les classes, et bientôt la royauté, isolée au sein du pays, sans conscience des désirs ou des besoins les plus généraux et les plus pressants, sans liens ni appuis, pour être sans obstacle ni contrôle, a succombé. Le meilleur juge de la société française de cette époque, Arthur Young, présidait cette chute, trop promptement arrivée, frappé comme il l'était de la séparation resque absolue qui existait entre le Pouvoir et la Nation.

Loin qu'un tel enseignement nous ait servi, nous n'avons cessé, depuis 1789, de donner de nouvelles attributions à l'autorité centrale. Alors même que nous avons joui d'institutions politiques libres, nous n'avons possédé que des institutions administratives asservies. Nous avons eu, selon un mot célèbre, une tête libre sur un corps esclave. Est-ce un bon assemblage? Pour moi, je suis convaincu que c'est là l'une des principales causes, sinon la principale, des maux que nous avons soufferts à tant de reprises et à moments si rapprochés. On se tromperait en ne voyant dans une centralisation aussi exagérée que la nôtre, à laquelle il n'y a plus rien à comparer dans le monde entier que les dommages matériels qu'elle entraîne, les dépenses qu'elle exige, les ambitions qu'elle suscite, les mécontentements qu'elle engendre. Ce serait déjà beaucoup, et cela seul donnerait tort à ceux qui croient, malgré toute l'histoire, la centralisation propre à fortifier, à consolider les gouvernements. Mais il y a une raison plus décisive encore peut-être de la condamner.

C'est être insensé que de prétendre aujourd'hui refuser, dans la mesure légitime, les libertés politiques. Il n'est plus de force capable de

résister à ce noble souhait, devenu, tant il est puissant, l'un des premiers besoins des peuples, ainsi que l'un des premiers devoirs des gouvernements. Mais posséder des institutions politiques libres, quand on n'a pas les connaissances, la mesure, les mœurs de la liberté, quel extrême danger, Messieurs! Et comment un peuple acquerrait-il ces connaissances, cette mesure, ces mœurs, quand il n'est convié à la vie publique que par quelques votes isolés et les discussions des Assemblées parlementaires, qu'il est à même de suivre si rarement et dont il peut si rarement profiter? C'est pourquoi l'on a eu tant raison de nommer, avec Tocqueville et Laboulaye, les franchises locales, et je voudrais qu'ils eussent ajouté les franchises individuelles, dont les premières sont les franchises économiques et les franchises religieuses, l'école primaire de la liberté. Ce sont ces franchises qui forment plus que toutes autres les populations aux indépendantes pensées et aux pratiques communes, qui portent chaque jour, par leurs intérêts les plus assurés et les plus rapprochés, leur esprit au delà des sphères privées jusqu'aux sphères où apparaît et domine la patrie.

L'histoire est là, Messieurs, pour décider entre les peuples centralisés et les peuples décentralisés; les uns n'allant que de la sédition au despotisme, renversant sans cesse institutions et gouvernements, les autres poursuivant paisiblement leur marche virile vers les destinées qu'ils se sont marquées. La France ne connaît pas seule l'infortune; la Prusse, elle aussi, et grâce à nous, a subi les angoisses de la défaite et de l'invasion. Mais elle a eu l'immense bonheur d'avoir alors à sa tête un grand esprit, un grand homme d'Etat, Stein. J'ignore s'il aurait donné à son pays, au cas où son court passage aux affaires se fût prolongé, de nouveaux régiments et de nouvelles places fortes; mais je sais qu'il lui a donné les larges franchises municipales qu'il possède encore, et que l Allemagne entière lui rend hommage en ce moment des grandeurs auxquelles elle est parvenue. Rien ne vaut dans l'Etat le citoyen, comme dans l'atelier l'ouvrier, et la liberté, la liberté toujours présente, incessante, qui relève et ennoblit tout en imposant, par la responsabilité, la prévoyance et la sagesse, forme seule le citoyen. C'est l'unique sauvegarde des minorités, c'est l'honneur des majorités.

Nous sommes, Messieurs, les représentants des intérêts départementaux; ne cherchons jamais à les dépasser; mais ne négligeons jamais non plus d'en être ou d'en devenir les représentants complets.

Je m'exprime avec cette franchise, cette indépendance devant vous, Monsieur le Préfet, parce que je ne consentirais pas, sur un sujet aussi grave, à dissimuler, à atténuer même mes convictions, et aussi parce que j'aime à penser qu'en partie du moins vous les partagez.

## LES FUTURS TRAVAUX PUBLICS ET LES FINANCES EN FRANCE.

M. de Freycinet, ministre des travaux publics, et M. Léon Say, ministre des finances, ont prononcé au banquet qui leur a été offert à Boulogne à l'occasion de la pose de la première pierre du port en eau profonde, deux discours qui donnent sur les travaux publics projetés en France et sur les finances des explications des plus satisfaisantes.

Voici le discours du ministre des travaux publics :

Monsieur le Maire, monsieur le Président de la Chambre de commerce, je suis profondément touché des paroles gracieuses et trop bienveillantes que vous avez prononcées, et je crois être l'interprète de M. le ministre des finances en vous remerciant tant en son nom qu'au mien de l'accueil si cordial qui nous est fait. Le Gouvernement a été heureux de présider à une fête qui, comme vous l'avez si justement dit, monsieur le Maire, est véritablement la fête du travail et qui, à ce titre, méritait toutes nos sympathies ; mais cette pensée, je dois le dire, n'est pas la seule qui nous ait amenés ici. Nous n'avons pas voulu seulement faire acte de courtoisie envers la ville de Boulogne ; mais nous avons tenu aussi à saisir cette occasion d'exprimer une fois de plus notre ferme intention de poursuivre l'exécution du programme des travaux publics que vous connaissez, ce programme auquel M. le président de la chambre de commerce nous encourageait tout à l'heure en termes si élevés et dont votre port en eau profonde n'est que le premier terme.

En agissant ainsi, nous croyons répondre aux vues du pays et j'ajoute que nous nous conformons aux nécessités de la situation présente. Quand un peuple a souffert comme le nôtre a souffert depuis huit ans, qu'il a traversé les épreuves diverses que je n'ai pas à vous rappeler et qu'il arrive enfin au terme de cette route douloureuse, une seule chose peut être offerte à ce peuple pour le consoler et le grandir : c'est le travail.

On nous a reproché quelquefois ce programme ; on a dit qu'il était trop vaste et qu'il mettait en péril les finances de la France. Il me semble que, lorsqu'un programme a l'adhésion de celui-là même qui a le plus d'intérêt à ce que les finances soient en bon ordre, du ministre dont la réputation est en jeu, et lorsque par surcroît le ministre est connu pour sa prudence et sa modération, son esprit exempt de chimères et sa profonde science économique, lorsqu'enfin au-dessus de lui et de moi-même se place le conservateur émérite, l'homme d'État éprouvé, le chef illustre et respecté que j'ai, aux applaudissements du Sénat, appelé le Nestor parlementaire, il me semble, dis-je, que personne en France ne peut être effrayé et, à vrai dire, messieurs, de quoi s'effrayerait-on ? Est-ce que nous contractons sans elle et sans sa participation ?

Mais je crois pouvoir dire que jamais entreprise n'a été conduite avec plus de circonspection et de manière à moins engager l'avenir.

Si la conception est hardie, l'exécution est prudente; car enfin comment procédons-nous? Nous commençons par tracer un programme, c'est-à-dire par dresser l'inventaire de ce qui nous semble être des améliorations à réaliser. Nous cataloguons, si je puis m'exprimer ainsi, nos chemins de fer, nos canaux, nos rivières, nos ports, et nous disons à la France :

« Pour mettre tout cela en état, nous croyons qu'il nous faudrait dépenser quatre ou cinq milliards. Nous estimons que vous pourriez remplir cette tâche en dix ans à raison de quatre cents à cinq cents millions par an. Le voulez-vous? Mais, faites attention, ajoutons-nous; ne vous engagez pas dès maintenant pour une si longue période; vous ne savez pas ce qui peut arriver, ne vous engagez que pour un dixième, pour un an. L'année prochaine, si les circonstances sont favorables, vous vous engagerez pour un autre dixième ».

Et cela se passe en plein Parlement, au grand jour. On discute, on contrôle, on critique, et je crois même que les critiques ne manquent pas. Mais je ne m'en plains pas; la lumière jaillit de ces contradictions et, quand une fois l'opinion est faite, le Parlement décide et, s'il le juge à propos, il inscrit un dixième au budget de l'année courante.

Du reste, messieurs, croyez-le bien, la France n'est pas effrayée. J'ai pris à tâche, avant de poursuivre la réalisation de ce programme, d'étudier sur place les besoins spéciaux et de m'éclairer sur l'état de l'opinion. Qu'ai-je rencontré? J'ai rencontré un véritable enthousiasme pour les travaux publics, et ne croyez pas que ce soit un enthousiasme de paroles, un enthousiasme au dessert après un banquet cordial et magnifique comme celui-ci; non, c'est un enthousiasme qui se traduit par des actes d'une signification indéniable, par des souscriptions librement consenties par les localités.

Je viens d'un département qui a particulièrement bien accueilli le programme dont je ne suis que l'exécuteur. Savez-vous combien ce département modèle a voté pour les travaux publics?

Dans la Seine-Inférieure, messieurs, le chiffre des subventions accordées par le conseil général, les conseils municipaux et les chambres de commerce s'élève à plus de 15 millions, c'est-à-dire que, si la France entière suivait cet exemple (et j'espère qu'elle le suivra), nous réunirions ainsi plus d'un milliard, un milliard de souscriptions volontaires. Vous représentez-vous, messieurs, ce qu'il y a d'enthousiasme vrai et de foi sincère dans un pareil chiffre?

Voilà pourquoi nous sommes décidés à persévérer dans ce programme; voilà pourquoi mon éminent collègue des finances, le sage et mesuré ministre que vous avez sous les yeux, y est décidé aussi, et

faut-il vous dire quelle est l'autre pensée encourageante qui nous y détermine? Je l'ai déjà exprimée au Havre, et j'ai du bonheur à la répéter ici : c'est que nous avons la certitude que nous contribuons ainsi à fonder nos nouvelles institutions.

Nous sommes convaincus que, si la République sait se manifester par des œuvres utiles, si elle sait prouver, et elle le prouvera, qu'elle est un gouvernement d'ordre, de paix et de travail, non, il n'y a pas un bon Français qui ne finisse par venir se joindre à nous.

Oui, je crois pouvoir l'affirmer sans blesser personne, sans offenser aucune conviction sincère, tous les bons Français, je le répète, finiront, si nous faisons la preuve que j'indique, par se joindre à nous sur le terrain des grands intérêts économiques du pays, et pour être les ouvriers de la dernière heure, je puis leur promettre qu'ils ne seront pas les moins bien venus.

Messieurs, permettez-moi d'unir dans le même toast, cette République sage, libérale, progressive, tolérante, que j'ambitionne pour mon pays, et la monarchie parlementaire, pondérée, mesurée et clairvoyante qui a fait le bonheur de l'Angleterre. Je vous demande de porter à la fois un toast à M. le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, et à Sa Gracieuse Majesté la reine Victoria.

Voici le discours du ministre des finances :

Dans les questions de travaux publics, on dit quelquefois que ce sont les finances qui ont le dernier mot ; mais je dois vous prévenir que mon dernier mot est très-semblable, je dirai même identique au premier mot que vous avez entendu tout à l'heure, et qui nous a été adressé par M. le ministre des travaux publics.

Et, en effet, pourquoi nos points de vue seraient-ils différents? Comment pourriez-vous concevoir un ministre des finances qui ne fonderait pas la richesse du budget et du Trésor sur la richesse du pays? On ne peut pas avoir un budget riche dans un pays pauvre, et le premier besoin du ministre des finances est que la richesse se développe. Or, il est certain qu'aujourd'hui la France est appelée à faire en avant des progrès considérables, et elle n'a pas sous la main l'outillage qui lui est nécessaire pour faire ces progrès. Il est donc indispensable, pour le bien même du Trésor, que ces progrès s'accomplissent, que ces travaux se fassent.

Seulement, ce qu'on peut demander aux finances, c'est de tracer la limite, car, nous le savons tous, cette limite, on ne saurait la trouver dans l'utilité seule. Il y aurait des travaux utiles à faire indéfiniment. Il faut se limiter, non à ce qui est utile, mais à ce qui, dans l'utile, est possible au point de vue économique et au point de vue des ressources du Trésor. Nous ne devons pas employer dans des immobilisations plus

de ressources que l'épargne ne peut en fournir ; c'est une nécessité d'ordre économique.

Eh bien! que demandons-nous en ce moment dans le programme que nous avons élaboré? Je vous ferai remarquer d'abord qu'en disant programme on dit limite; quand on ne veut pas se limiter, on ne fait pas de programme, et quand on fait un programme, c'est qu'on a un but, c'est-à-dire une limite. Or, je le répète, que demandons-nous dans ce programme? Nous demandons à employer, dans des travaux publics de chemins de fer, de canaux, de ports, des épargnes pour une quantité égale à celle qui a été employée en France à ces sortes de travaux depuis une vingtaine d'années. Nous ne demandons pas plus.

On a employé 4 à 500 millions d'épargnes françaises dans les travaux publics; nous ne demandons pas plus et nous trouvons que la France peut, non-seulement fournir ces capitaux, mais qu'elle peut en fournir davantage. En demandant 3, 4 ou 500 millions pour les travaux publics, nous laisserions à l'initiative privée des capitaux considérables pour vivifier le commerce, l'agriculture et l'industrie.

Ces épargnes, elles sont sous notre main, et c'est un fait bien consolant de voir que, dans les moments les plus difficiles, les plus tristes de notre histoire contemporaire, l'épargne française ne s'est jamais arrêtée. Même aujourd'hui, au milieu de cette crise intense qui pèse sur l'industrie, l'épargne ne se ralentit pas. Nous en avons des preuves autour de nous. Les dépôts des caisses d'épargne, qui ont augmenté par an de 100 millions environ depuis quelques années, nous ont déjà donné, pour les sept premiers mois de l'année dont j'ai le compte, 96 millions. Il n'y a donc aucun ralentissement; il y a au contraire une progression dans l'épargne nationale.

Je pourrais également vous montrer combien il est facile de recueillir pour le Trésor, sans qu'on s'en aperçoive, pour ainsi dire, des sommes qui se rapprochent, comme importance, des capitaux dont nous avons parlé.

Ainsi, cette année, depuis le 1er janvier, qu'est-ce que l'épargne a versé dans les caisses du Trésor? J'en faisais le compte avant de venir ici : 281 millions de francs. Est-ce qu'on s'en est aperçu? Depuis le 1er janvier jusqu'à ce jour, on est venu souscrire au Trésor de ces bons du Trésor à long terme, dont l'échéance est aujourd'hui à 1883, sans que personnne s'en aperçoive, sans bruit, à raison de 3, 4 ou 500,000 fr. par jour ; on nous a apporté ainsi 72 millions de francs, auxquels il faut ajouter les 96 millions de francs que les caisses d'épargne ont versés en compte courant au Trésor et pour lesquels le Trésor a servi 4 p. 100 d'intérêt, de même que pour les 72 millions dont je parlais tout à l'heure.

Enfin, pour faire le complément, nous avons pu négocier sans effort

113 millions de 3 p. 100 amortissable dans des conditions qu'on a reprochées au ministre des finances. Le Trésor avait de l'argent à trop bon marché ; il s'est trouvé des gens pour s'en affliger. En effet, depuis plus de 35 ans, on n'avait jamais vu d'emprunt public réalisé à un taux pareil. Il faut remonter à l'emprunt de M. Humann, en 1841, à l'emprunt de M. Lacave-Laplagne en 1844 pour trouver ces taux de 78 fr. 50 et de 84 fr., qui correspondent, à peu de chose près, au taux de 81 fr., c'est-à-dire au taux auquel j'ai négocié les 113 millions.

Et remarquez ceci : c'est que ces emprunts ont été contractés à une époque où il y avait peu de rentes et où il était plus facile que maintenant d'avoir de hauts cours.

Nous ne demandons pas aujourd'hui de l'argent sans nécessité pour couvrir des déficits antérieurs ; non, nous en demandons pour faire des travaux productifs; c'est en pleine prospérité, au moment où les impôts rapportent le plus, où les excédants vont toujours en croissant que nous demandons au public s'il veut nous confier ses épargnes. Elles arrivent en masse; cela est tout naturel, et nous plaçons au-dessous de 4 p. 100 à 75 ans de terme au moment, à l'heure même où le Trésor anglais place des bons du Trésor à six mois entre 3 1/4 et 4 p. 100. Voilà le crédit des deux nations qui se rapproche; c'est peut-être la première fois dans notre histoire financière que nous avons vu pareille chose.

Nous pouvons donc le dire : nous ne demandons pas à l'épargne plus qu'elle ne peut nous donner et, quant à la question de savoir si les travaux, qui seront à coup sûr extrêmement productifs pour le pays, pèseront d'un poids trop lourd sur le budget, nous pouvons dire d'abord que les impôts seront plus facilement acquittés si la France est plus riche et que ces excédants, qui se montent aujourd'hui à 44 millions 1/2 pour les huit premiers mois de 1878, se poursuivront d'autant plus que ces projets de travaux publics se poursuivront et s'achèveront.

Nous n'avons donc d'inquiétudes d'aucune espèce ; nous n'avons rien fait de téméraire ; nous sommes au contraire dans une ligne extrêmement prudente et il ne faut pour réussir que deux choses : la paix extérieure, et nous y comptons, et à l'intérieur, la consolidation de ce Gouvernement que nous avons entrepris de fonder, gouvernement qui réussit on peut le dire, qui s'établit au milieu de l'assentiment national et qui s'établit avec force, sachant et pouvant se faire respecter.

Ainsi donc, vous le voyez, nous vous apportons ici d'un commun accord un plan qui ne doit point inquiéter, qui est dans la faculté de la nation et que nous pourrons achever si nous conservons ces deux biens, et nous les conserverons, la paix intérieure et la paix extérieure.

Je suis heureux de pouvoir prononcer ces paroles, non-seulement devant vous, mais devant nos amis d'Angleterre, et j'espère que vous me permettrez de finir en vous associant avec moi au toast que je porte

à nos hôtes étrangers qui sont représentés en ce moment par le sheriff de Londres.

## RENTE 3 POUR CENT AMORTISSABLE. — LOI, DÉCRET ET AVIS.

I. — *Loi du* 11 *juin* 1878, *qui crée la dette amortissable, ouvre un Crédit de* 331 *millions pour le rachat des Chemins de fer et autorise l'émission de la même somme de rente* 3 *p.* 0/0 *amortissable et à convertir les obligations pour travaux publics.*

(Promulguée au *Journal officiel* du 12 juin 1878)

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier.

ART. Ier. Il est institué au grand-livre de la dette publique une section spécialement consacrée à la dette amortissable par annuités.

2. Seront inscrites à la section du grand-livre de la dette publique instituée par l'art. 1er les rentes trois pour cent amortissables en soixante-quinze ans, dont la création et la négociation font l'objet de la présente loi ou seront autorisées par des lois ultérieures.

3. Tous les priviléges et immunités attachés aux rentes sur l'État sont assurés aux rentes trois pour cent amortissables.

Ces rentes sont insaisissables, conformément aux dispositions des lois des 8 nivôse an VI et 22 floréal an VII, et pourront être affectées aux remplois et placements spécifiés par l'art. 29 de la loi du 26 septembre 1871.

Tout déposant de caisse d'épargne dont le crédit sera de somme suffisante pour acheter quinze francs au moins de rente trois pour cent amortissable pourra faire opérer cet achat, sans frais, par les soins de l'administration de la caisse d'épargne.

4. Le taux et l'époque des émissions, la nature, la forme et le mode de transfert des titres, le mode et les époques d'amortissement et de payement des arrérages, ainsi que toutes autres conditions applicables à la dette amortissable par annuités, seront déterminés par décrets.

TITRE II.

(L'article 5 ouvre au ministère des travaux publics, sur l'exercice 1878 :

Une série de crédits de 331 millions pour le rachat de divers chemins de fer, suivant un état indicatif.)

6. Les portions de crédits qui n'auront pas été consommées à la fin de l'exercice seront reportées à l'exercice suivant, en conservant leur

affectation primitive. Les ressources correspondantes seront également reportées audit exercice.

7. Le ministre des finances est autorisé à inscrire au grand-livre de la dette publique (section de la dette amortissable par annuités) et à aliéner la somme de rentes nécessaires pour produire, déduction faite des frais matériels de l'opération et du premier trimestre d'arrérages à échoir en 1878, des frais d'escompte et de négociation, le capital de trois cent trente et un millions mentionné dans l'article 5 ci-dessus.

TITRE III.

Les obligations pour travaux publics dont la création a été autorisée par les articles 7 à 9 de la loi du 29 décembre 1876 seront, à l'avenir, remplacées par des rentes trois pour cent amortissables, conformément au titre Ier de la présente loi.

A cet effet, le ministre des finances est autorisé à négocier, sous forme de rentes trois pour cent amortissables, la portion de ces mêmes obligations restant à émettre pour 1877.

Le ministre des finances est également autorisé à inscrire au grand-livre de la dette publique (section de la dette amortissable) et à aliéner la somme de rentes nécessaire pour produire le capital de soixante-neuf millions cinq cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-deux francs dont l'émission sous forme d'obligations est prévue au budget de l'exercice 1878.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Versailles, le 11 juin 1878.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA.

*Le Ministre des finances,*
LÉON SAY.

II. *Décret du* 16 *juillet* 1878, *relatif à la création de la Somme de Rente* 3 *p.* 100 *amortissable en soixante-quinze ans dont l'inscription au Grand-Livre de la dette publique a été autorisée par la loi du* 11 *juin* 1878.

(Promulgué au *Journal officiel* du 17 juillet 1878.)

Le Président de la République française, vu la loi du 11 juin 1878, portant création de la dette amortissable par annuités, et notamment les articles 4, 7 et 8 de ladite loi;

Sur le rapport du ministre des finances, décrète :

Art. 1er. Le ministre des finances procédera ainsi qu'il est dit ci-après à la création de la somme de rente trois pour cent amortissable en soixante-quinze ans dont l'inscription au grand-livre de la dette publique a été autorisée par les articles 7 et 8 de la loi du 11 juin 1878.

2. Le capital au pair des rentes trois pour cent amortissables à créer en vertu de l'article 1er du présent décret sera divisé en cent soixante-quinze séries, remboursables annuellement, par la voie du sort, en soixante-quinze ans, conformément au tableau d'amortissement ci-joint, qui sera reproduit sur chacun des titres émis.

Les tirages auront lieu le 1er mars de chaque année, le premier tirage devant être effectué le 1er mars 1879, et le remboursement du capital sera exigible à partir de l'échéance du coupon qui suit chaque tirage.

Les arrérages des rentes trois pour cent amortissables seront payables aux époques des 16 janvier, 16 avril, 16 juillet et 16 octobre de chaque année.

Les arrérages des rentes appartenant à la série désignée par le sort pour le remboursement en capital cesseront de courir à dater de l'échéance de ce remboursement, et le capital ne sera tenu à la disposition de l'ayant droit que sous la retenue des coupons non échus qui auraient été détachés d'un titre au porteur appelé au remboursement.

3. Le minimum de rente trois pour cent amortissable inscriptible est fixé à quinze francs (15 fr.).

Les inscriptions de rentes seront, au choix des parties, nominatives ou au porteur.

Les inscriptions nominatives seront délivrées pour toutes sommes de quinze francs et les multiples de quinze.

Les rentes au porteur seront émises dans les coupures ci-après désignées :

| | |
|---|---|
| Coupure de ............................ | 15 fr. |
| Coupure de ............................ | 30 |
| Coupure de ............................ | 60 |
| Coupure de ............................ | 150 |
| Coupure de ............................ | 300 |
| Coupure de ............................ | 600 |
| Coupure de ............................ | 1,500 |
| Coupure de ............................ | 3,000 |

4. Toutes les opérations relatives au transfert ou à la conversion des rentes trois pour cent amortissables seront effectuées conformément aux dispositions qui régissent les rentes perpétuelles inscrites au grand-livre de la dette publique.

Toutefois, il ne sera pas créé de livres auxiliaires pour la délivrance des inscriptions départementales.

Les titres au porteur appartenant à une même série de remboursement seront seuls susceptibles de réunion.

Les titres nominatifs pourront comprendre indistinctement des rentes inscrites au nom du même titulaire appartenant à différentes séries de remboursement.

5. Le payement des arrérages trimestriels aura lieu à la caisse des comptables du Trésor, à Paris et dans les départements.

Le remboursement des titres appartenant à la série désignée pour l'amortissement par la voie du sort sera effectué par le caissier payeur central du Trésor public, à Paris et dans les départements.

6. Le ministre des finances est chargé de déterminer le taux, l'époque et les conditions d'aliénation des rentes trois pour cent amortissables par annuité en soixante-quinze ans à créer conformément aux dispositions du présent décret.

Fait à Paris, le 16 juillet 1878.

Signé : Maréchal DE MAC-MAHON.

*Le Ministre des finances*, signé : LÉON SAY.

*Tableau d'amortissement.*

| | ANS. | | SÉRIES. |
|---|---|---|---|
| De 1879 à 1907.......... | 29 | 1 série par an........... | 29 |
| De 1908 à 1925.......... | 18 | 2 séries par an.......... | 36 |
| De 1926 à 1938.......... | 13 | 3 séries par an.......... | 39 |
| De 1939 à 1945.......... | 7 | 4 séries par an.......... | 28 |
| De 1946 à 1950.......... | 5 | 5 séries par an.......... | 25 |
| De 1951 à 1953.......... | 3 | 6 séries par an.......... | 18 |
| TOTAL..... | 75 | TOTAL..... | 175 |

Vu pour être annexé au décret du 16 juillet 1878.

*Le Ministre des finances*, signé : LÉON SAY.

III. — *Conditions de négociation et d'amortissement.*

(Le ministère des finances vient de publier deux documents importants relatifs à la négociation et aux conditions d'amortissement de la Rente 3 0/0 amortissable. Nous reproduisons ces communications. — Voici d'abord une note concernant la négociation de la Rente) :

La loi du 11 juin dernier a créé les Rentes 3 0/0 amortissables. Ce sont des titres vendus par le Trésor pour obtenir des fonds nécessaires à l'achèvement du réseau des chemins de fer. On peut s'en procurer par l'intermédiaire des précepteurs dans les chefs-lieux de canton où il y a un télégraphe, ou directement par les receveurs particuliers et les trésoriers-payeurs généraux dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département.

Il n'est pas délivré de titres inférieurs à 15 fr. de rente.

Les 15 fr. de rente sont remboursables à 500 fr. par la voie du sort au moyen d'un tirage annuel, dont le premier aura lieu le 1er mars 1879.

Les titres provisoires, qui sont dès aujourd'hui remis entre les mains

des preneurs, seront incessamment échangés contre des titres d'inscriptions définitives.

Chaque inscription appartiendra à une série déterminée. Il n'y aura en tout que 175 séries.

Il sortira un numéro de série pendant chacune des vingt-neuf premières années.

La série sortie au tirage étant remboursée tout entière, tout porteur de titre aura, la première année, une chance sur 175 d'avoir son titre remboursé à 500 fr.; la chance augmentera pendant les trois années suivantes; elle sera, la seconde année, de 1 sur 174; pour la troisième, de 1 sur 173, et ainsi de suite, jusqu'à l'époque où il sera tiré annuellement deux, trois, et jusqu'à six séries, de telle sorte que tous les titres soient remboursés en soixante-quinze ans.

Les nouvelles Rentes peuvent être au porteur ou nominatives. Elles sont exemptes de tout impôt; les arrérages sont payés par trimestre, les 16 octobre, 16 janvier, 16 juillet. Les coupons des inscriptions au porteur seront payables à toutes les caisses publiques; les arrérages des inscriptions nominatives seront payables dans le département indiqué par le titulaire.

Ces Rentes sont insaisissables, peuvent être reçues pour cautionnements et comportent les emplois dotaux aussi bien que la constitution d'usufruit et de nue-propriété.

Elles jouissent, en un mot, de tous les avantages et priviléges attachés aux Rentes sur l'Etat.

Le prix de vente en est fixé chaque jour d'après le cours moyen de la veille à la Bourse de Paris.

(Le mécanisme et les avantages de l'amortissement sont ensuite expliqués dans l'exposé qui suit) :

Le tableau d'amortissement annexé au décret du 16 juillet 1878 est ainsi conçu (Voy. ci-dessus) :

Ainsi, le fonds 3 0/0 ayant été, à son origine, divisé en 175 séries ou fractions égales, sera amorti en 75 ans par le tirage et le remboursement annuel au pair du nombre de séries ci-dessus déterminé.

Si concises que soient les indications de ce tableau, il semble qu'elles ne peuvent prêter à aucune équivoque, surtout si les intéressés sont nettement fixés sur la manière dont on se propose de lotir en séries les rentes à provenir des émissions successives. Quelques explications à cet égard ne seront pas inopportunes.

Jusqu'au 1er mars 1879, date fixée pour le premier tirage, le nombre des séries sera de 175, et les Rentes émises depuis le début de l'opération jusqu'au 1er mars prochain seront versées par égales portions dans chacune de ces 175 séries. Ainsi se trouveront ouverts, dès le début, les

cadres de l'opération qui, d'après les documents législatifs, devra se poursuivre pendant plusieurs années.

Après le premier tirage, le nombre des séries étant réduit à 174, ce seront ces 174 séries restantes qui recevront les Rentes créées du 1[er] mars 1879 au 1[er] mars 1880. Le même procédé sera employé, lors des émissions ultérieures, de telle sorte que les séries subsistantes (dont le nombre diminuera de une par an pendant les vingt-neuf premières années, de deux par an pendant les dix-huit années suivantes, et ainsi de suite, conformément aux indications du tableau) seront toujours égales entre elles.

Pour former les séries, il suffira de diviser en un nombre de portions égal à celui des séries non amorties le capital nominal des Rentes à émettre et de remplir successivement les séries, en commençant par la première, au fur et à mesure des demandes d'inscription.

On peut avoir recours à différentes combinaisons pour assurer le service des intérêts de l'amortissement du nouveau fonds 3 0/0.

Inscrira-t-on au budget une annuité variable, c'est-à-dire qui décroîtra en même temps que les intérêts à payer, pour se relever ensuite à son niveau primitif lorsqu'il s'agira de rembourser une série de plus?

Calculera-t-on une annuité fixe, moyenne ou mathématique, qui permettra, avec le produit capitalisé des intérêts afférents aux séries amorties, de faire face au service de l'emprunt jusqu'au terme de son amortissement?

Ce sont là des questions qui seront résolues en leur temps, mais dont l'intérêt est purement budgétaire.

Au point de vue de l'amortissement, et surtout si l'on devait s'en tenir au système des annuités variables, il eût été désirable que chaque série fût aussi faible que possible, ce qui eût conduit à en créer un grand nombre. Mais multiplier le nombre des séries, c'était compliquer étrangement les rouages du Grand-Livre et compromettre la célérité des transactions. D'un autre côté, plus les séries sont importantes, plus grande sera, pour le rentier, la facilité de se mouvoir dans une série déterminée. Ce nombre de 175 séries n'a donc pas été fixé arbitrairement On ne s'y est arrêté qu'après mûr examen et parce qu'il a paru concilier, dans une juste mesure, les intérêts divers qui se trouvaient en jeu.

Dans le système adopté pour l'amortissement des nouvelles Rentes 3 0/0, l'unité de tirage, c'est la série, c'est-à-dire une fraction considérable de l'Emprunt, tandis que les Compagnies, pour leurs actions et obligations, et le Trésor lui-même, pour les valeurs amortissables, qu'il a émises jusqu'à ce jour, telles que les obligations trentenaires, les bons à long terme, etc., procédaient aux tirages par numéros individuels ou collectifs de titres. S'il s'était agi de valeurs de même nature, peut-être s'en fût-on tenu à cet ancien système, au moyen duquel l'amor

tissement suit une marche progressive rigoureusement mathématique.

Mais c'est en rentes qu'est constitué le fonds du nouvel emprunt, et non pas en bons ni en obligations. Du moment que l'on offrait au public des rentes, il fallait lui assurer en même temps tous les avantages que présentent ces sortes de placements; il fallait, pour les transferts comme pour les payements, non-seulement respecter les droits et prérogatives du rentier, mais conserver encore les procédés auxquels il est, de longue date, accoutumé.

Enfin, le 3 0/0 amortissable est un grand fonds d'État, appelé sans doute à prendre un développement plus considérable que les emprunts contractés par les Compagnies ou Sociétés industrielles.

Ces considérations et les inconvénients graves inhérents aux tirages par numéros individuels ou collectifs de titres ont amené le Trésor à recourir au système des séries.

Lorsqu'en effet les tirages portent sur les numéros des titres, il est de toute nécessité de conserver perpétuellement ces numéros. Le titre est créé sous la forme au porteur et ne devient nominatif que par voie de dépôt à la Compagnie, qui délivre un certificat nominatif constatant le dépôt. Ces dépôts constituent, pour les établissements qui les reçoivent, de lourdes et graves responsabilités; on voulait à tout prix les éviter au Trésor.

Les coupons de Rentes se payent à bureau ouvert chez tous les comptables directs du Trésor : trésoriers-payeurs généraux, receveurs particuliers des finances et percepteurs, c'est-à-dire chez près de 6,000 agents répartis sur toute l'étendue du territoire. Pouvait-on songer à mettre aux mains de ces 6,000 agents des listes de tirages qui comprendraient, en un temps donné, plusieurs millions de numéros? D'ailleurs, la vérification des coupons au vu de ces listes serait promptement devenue, sinon tout à fait impraticable, du moins fort longue. Il aurait fallu, sans doute, recourir à une centralisation partielle ou complète des opérations, qui aurait exclu le payement à présentation des coupons.

Les tirages par séries obvient à ces difficultés. Les listes seront des plus simples, puisque, même pour la dernière période d'amortissement, elles ne compteront pas annuellement plus de six numéros.

La vérification des coupons s'effectuera rapidement; aucune erreur n'est à redouter. Le Trésor ne payera pas d'arrérages sur les Rentes amorties. Il n'aura pas de reversements à exiger des rentiers, et ceux-ci seront payés de leurs Rentes amortissables aussi rapidement que de leurs Rentes perpétuelles.

Enfin, le système des séries présente, au point de vue des tirages eux-mêmes, des avantages très-appréciables. Dès lors qu'il ne s'agi- d'insérer dans une roue que les 175 numéros qui doivent en être nét

cessairement extraits pendant la période de 75 ans, on n'a plus à redouter, dans les opérations matérielles du tirage, aucune de ces erreurs d'autant plus graves dans leurs conséquences qu'elles ne se révèlent que tardivement, au terme final de la période d'amortissement. Il n'y a même pas à se préoccuper de la conservation des roues de tirage. L'insertion dans une roue des numéros non sortis est une opération tellement simple qu'elle pourrait, chaque année, être publiquement effectuée au moment même où l'on se propose de procéder au tirage.

Toutes ces considérations ont fixé le choix du gouvernement sur le système des séries, et ce système a été accueilli par les Chambres avec une faveur qui autorise à bien augurer de son avenir.

---

# SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 1878.

COMMUNICATIONS. — Mort de MM. Renouard, Julius Faucher, Baumhauer. — Le congrès des chambres syndicales.

La réunion de septembre est ordinairement la moins nombreuse.

Cette année, par suite de l'Exposition universelle et des divers congrès qui se sont tenus au Trocadéro, elle aura été une des plus remarquables par le nombre des invités.

M. de Parieu, membre de l'Institut, un des vice-présidents de la Société, a présidé la réunion. Il avait à sa droite M. le baron de Czoernig, conseiller intime en Autriche, ancien directeur de la statistique, et à sa gauche, après M. le secrétaire perpétuel, M. Wallenberg, membre de la chambre des députés en Suède et directeur de l'*Inskinda Banck*, à Stockholm. A côté d'eux, avaient successivement pris place, M. Wœrn, ancien ministre des finances de Suède; M. Broch, ancien ministre de la marine en Norvége; M. Marescotti, professeur d'économie politique à l'Université de Bologne; M. Pollock, avocat aux Etats-Unis, un des délégués pour les conférences du projet de traité franco-américain; M. Dana Horton, délégué des États-Unis à la conférence monétaire internationale; M. le professeur Viganò, de Milan; M. Horn, rédacteur en chef du *Journal de Saint-Pétersbourg;* M. Edouard Sève, consul général de Belgique au Chili; M. Auguste Eggers, de Brême, membre du congrès des poids et mesures; M. Appleton, délégué au même congrès par le bureau métrique des États-Unis; M. van Geet-

ruyen, agent financier à Amsterdam; M. Alphonse Rivier, professeur de droit belge, membre du congrès pour l'unification des lois internationales; M. de Gasté, député du Finistère; M. Marc Maurel, membre de la Chambre du commerce de Bordeaux.

En ouvrant la conversation générale, M. le président s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, dans cette réunion animée par les reflets de l'Exposition universelle et des nombreux congrès qui s'y rattachent, quelques-uns de nous aperçoivent un vide douloureux et irréparable, un vide qui ne doit pas être comblé.

« L'un des présidents vénérés de cette réunion, M. Renouard, nous a été enlevé depuis la séance du mois dernier.

« Vous savez qu'il avait touché aux sommets de plus d'une carrière.

« Sa vie laborieuse avait été récompensée dans la science par l'Institut, dans la magistrature par le premier poste du parquet de la Cour de cassation, dans la politique par la pairie et le sénat.

« Dans ces situations diverses, qu'il a traversées avec dignité, une chose a été constante chez lui, celle qui survit à tous les succès, le caractère dont nous avons tous éprouvé l'équité et la bienveillance.

« Aussi a-t-il rencontré autour de sa tombe l'équité et la bienveillance de tous ! » (Vive adhésion.)

(Nous publions dans ce même numéro, p. 399, les discours prononcés sur la tombe de M. Renouard par M. Vacherot, président de l'Académie des sciences morales et politiques, et par M. Frédéric Passy, un des vice-présidents de la Société d'économie politique. — Nous rappelons en même temps les ouvrages publiés par l'illustre défunt.)

M. Maurice Block fait part à la réunion de la mort de M. Julius Faucher, économiste allemand.

Né à Berlin vers 1820, d'une famille de réfugiés français, M. Julius Faucher fit de bonnes études et passa, jeune encore, en Angleterre, où il se lia avec Cobden dont il fut quelque temps le secrétaire, et pour lequel il rédigea ensuite un journal. Après un assez long séjour en Angleterre, il revint en Allemagne et se joignit aux économistes Prince-Smith, O. Michaelis, Braun, Emminghaus, Lammers et autres, qui faisaient alors une active propagande en faveur des doctrines économiques libérales et qui obtinrent des résultats dont ils peuvent être fiers. J. Faucher déploya

une grande activité comme publiciste et comme conférencier et pendant plusieurs années aussi comme député. Il fonda la *Revue trimestrielle d'économie politique*, et publia plusieurs volumes intéressants renfermant ses impresions de voyage. En 1867, il fut l'un des jurés prussiens à l'Exposition universelle, et cette circonstance lui valut d'être membre de la Légion d'honneur. Il est mort à Rome, le 12 juin dernier. J. Faucher était un homme d'un vaste savoir et de beaucoup d'esprit, orateur sympathique et souvent éloquent. Sa mort est une grande perte pour la science économique.

M. Maurice Block consacre aussi quelques mots au souvenir de M. de Baumhauer, ancien chef de la statistique des Pays-Bas, mort au commencement de cette année. M. de Baumhauer avait acquis une solide réputation de statisticien ; plusieurs de ses travaux sont, en effet, très-estimés des hommes spéciaux et resteront.

M. Limousin entretient la réunion du congrès du commerce et de l'industrie que viennent de tenir les chambres syndicales, et dont il a fourni un compte-rendu au *Journal des Économistes* (voy. plus haut, p. 385).

Après ces communications, s'engage, à propos des graves embarras financiers de la Russie, une conversation sur l'amortissement et la réduction des dettes publiques, dont nous reparlerons.

---

# BIBLIOGRAPHIE

L'esprit révolutionnaire avant la Révolution, par M. Félix Rocquain. Paris, Plon, 1 vol. grand in-8°.

Enfin le jour commence à se faire sur l'histoire de la Révolution française! A mesure que les travaux historiques se multiplient, quelle que soit la direction d'esprit de ceux qui les font, les légendes s'affaiblissent et s'envont, les faits et les hommes reprennent leur véritable aspect ou tout au moins un aspect très-différent de celui sous lequel on les voyait il y a quarante ou même vingt ans.

M. Félix Rocquain vient, pour sa part, contribuer à ce grand travail de rectification historique par un livre consciencieux et honnête, peut-être même trop consciencieux pour le succès, par lequel il établit, pièces en mains, que les causes qui ont préparé la Révolution française

étaient à l'œuvre bien longtemps avant cette révolution et avant les écrits des philosophes auxquels on l'impute.

Cette thèse ne semblera pas nouvelle aux hommes qui ont étudié avec quelque attention l'histoire des deux siècles qui ont précédé le nôtre, car c'est une vérité dont ils ne peuvent manquer d'être convaincus. Mais pour le gros du public, cette thèse est absolument nouvelle, et nous ne connaissons jusqu'à ce jour aucun livre dans lequel elle ait été formellement indiquée. M. F. Rocquain a fait plus que de l'énoncer, il l'a prouvée de la façon la plus irréfutable. Seulement nous craignons que le sujet de son livre soit un peu trop technique pour le commun des lecteurs, que le titre n'en montre pas assez nettement le caractère, et que peut-être le sujet ne soit pas considéré d'assez haut.

Qu'est-ce que l'esprit révolutionnaire? On désigne sous ce nom un esprit de révolte, de mépris pour les autorités constituées, pour les institutions existantes, un esprit de violence intransigeante qui veut tout renverser devant soi. Mais puisque, M. Rocquain le prouve, cet esprit existait bien avant la Révolution, il est inexact de l'appeler « révolutionnaire » : il a pu se montrer et s'est montré en effet dans la Révolution; mais il venait d'ailleurs et de bien plus loin. C'est, à parler proprement, l'esprit de l'ancien régime et spécialement l'esprit catholique français, l'esprit clérical. Il a été enseigné à la nation pendant de longs siècles par la royauté, par la noblesse, par le clergé, par les magistrats, par tout ce qui constituait sous l'ancien régime les classes dirigeantes. Jamais, que nous sachions, aucun de ces pouvoirs n'a été arrêté dans ses aspirations à l'agrandissement ou à la suprême puissance par des considérations d'équité ou de justice ou de respect pour les institutions. Tout l'ancien régime est un établissement de fait fondé sur la violence et sur une série de transactions ou plutôt de trêves entre les puissances en lutte. Quant à l'idée d'un droit commun dominant, il ne l'a pas même conçu.

M. Rocquain ne remonte pas si haut : il prend notre histoire à la mort de Louis XIV, vers le commencement des guerres suscitées par la bulle *Unigenitus*. Qu'était cette bulle? Une tentative faite par les jésuites, sous le nom du pape et du vieux roi, pour soumettre absolument l'Eglise de France à l'autorité romaine. C'était une attaque dirigée contre la tradition de cette église et contre la conscience du plus grand nombre des fidèles, ou tout au moins des plus ardents et des plus éclairés, une attaque révolutionnaire dans la plus mauvaise acception du terme, et s'il fallait assigner à la révolution une cause unique ou principale, nous n'hésiterions pas à désigner cette bulle et les événements qu'elle engendra.

L'histoire de cette bulle ou constitution est fort agitée, et l'on peut dire qu'elle a rempli la première moitié du XVIIIe siècle. Les parlements

et l'opinion publique n'ont cessé d'être contraires à la bulle, tandis que la royauté l'appuyait parfois et parfois l'abandonnait, sans aucune conviction religieuse, mais simplement pour obtenir de Rome un chapeau de cardinal pour Dubois, pour Fleury, Ternier ou Bernis, ou pour rassurer, sur le tard, la conscience de Mme de Pompadour.

M. F. Rocquain remet sous nos yeux quelques détails de ces longues querelles qui ont souvent fatigué la patience de nos aïeux au point qu'une révolution leur a plusieurs fois paru imminente et prête à éclater sous une révolte directe. Tous les mémoires, tous les témoignages originaux de l'époque attestent que cette révolution a été maintes fois prédite, considérée comme inévitable et désirable pendant le règne de Louis XV, et notamment en 1754. Après avoir constaté que l'agitation, purement religieuse jusque vers 1732, était devenue politique sous l'influence des actes oppressifs de la royauté, du désordre des finances et de la misère, notre auteur se demande s'il n'eût pas mieux valu que la révolution fût arrivée à cette époque? — Si les hypothèses de ce genre valaient la peine d'être examinées, nous répondrions négativement. En effet, en 1754, les Français n'avaient pas la moindre idée relative à la constitution d'une société nouvelle. Une révolte, quelque triomphante qu'elle eût été, n'aurait pas abouti et eût commis bien plus de violences contre les personnes que la Révolution. M. Rocquain suppose que la noblesse et le clergé seraient entrés dans la vie politique. Mais où trouve-t-il les signes d'un esprit politique quelconque dans la noblesse et le clergé d'alors ou dans les parlements? Ne voit-il pas, au contraire, que la grande leçon de la Révolution et tous les renversemenfs qui l'ont suivie ont été lettre morte pour les successeurs de ces corps puissants? Ne sont-ce pas eux qui, sans conviction réelle, ont repris pour leur compte la bulle *Unigenitus*, et l'ont fait triompher dans le dernier concile du Vatican?

Ce sont les agitations causées par cette bulle qui ont amené le rapide affaiblissement de l'esprit religieux en France au siècle passé et préparé le triomphe des philosophes, triomphe si prompt qu'il serait inexplicable si l'on ne savait à quel point il avait été préparé. M. Felix Rocquain constate la marche de l'esprit philosophique, comme il avait constaté celle de l'opposition, puis celle des doctrines, que l'on pourrait appeler *organiques*, toujours pièces en mains et avec une très-grande abondance de preuves. Il reconnaît fort bien que si l'esprit philosophique a fait la grandeur et la force de la Révolution, s'il l'a rendue féconde et bienfaisante, il n'a été pour rien dans les rigueurs excessives qui l'ont signalée.

Ces rigueurs, en effet, n'ont été que la continuation adoucie des procédés habituels de l'ancien régime. Il n'est pas une des rigueurs de la

Révolution qui n'ait un précédent dans les ordonnances royales et dans les mesures d'exécution employées par les rois et souvent un précédent pire.

Arrivé au règne de Louis XVI, M. F. Rocquain raconte rapidement les ministères de Turgot, de Necker, de Calonne : il nous montre la royauté s'affaiblissant dans l'estime des peuples par une série d'aveux et de désaveux, de principes violés, de menaces vaines, de mensonges méprisables, agitée en tous sens par les factions de la cour, plus violentes et plus implacables que les factions populaires. A son avis, dès le temps de Turgot, la Révolution était inévitable, et pour nous qui connaissons le caractère et la mesure des personnages qui disposaient de la France à cette époque, cette opinion est fondée. Mais il nous semble que les hommes éclairés de 1774 pouvaient très-bien être animés de l'opinion opposée.

En résumé, le livre de M. F. Rocquain est excellent. Les opinions qu'il exprime sont mesurées et modérées, émises avec réserve et constamment appuyées de preuves. C'est une des meilleures études qui aient été publiées sur l'ancien régime, une des plus propres à faire comprendre, sinon l'esprit, au moins le caractère de la Révolution. C'est un livre dont on peut recommander la lecture sans aucune réserve à ceux qui veulent vérifier la légende qui représente l'ancien régime comme une époque de calme, de bonheur et de richesse. Ils verront que sous ce régime les esprits et les consciences étaient au moins aussi troublés qu'ils l'ont été depuis, que l'oppression était plus grande et plus brutale, la misère plus profonde et plus factice et les lois infiniment moins respectées qu'elles l'ont été depuis la Révolution. Quant à la violence, l'histoire des dernières années nous a montré de quel côté elle se trouvait encore aujourd'hui, et qui était animé de ce qu'on a appelé « l'esprit révolutionnaire. »

COURCELLE-SENEUIL.

---

THE RESOURCES OF MODERN COUNTRIES. (Les Ressources des pays modernes.) par M. ALEXANDER JOHNSTONE WILSON; Londres, Longmans, Green et Ce, 1878, 2 vol. in-8.

Le sous-titre de ce livre : *Essays towards an estimate of the economic position of nations and the prospects of british trade*, on indique suffisamment la pensée, l'objectif et la composition. Il s'agit d'une série d'*Essais* sur les ressources économiques et industrielles des principaux pays du globe envisagées en elles-mêmes et par rapport à celles de l'Angleterre, que M. Wilson a publiés pour la plupart dans les recueils périodiques de son pays, mais qu'il réunit aujourd'hui, après les avoir coordonnés et revisés, en deux forts volumes d'une lecture, disons-le de suite, très-instructive et même très-attachante.

Quels immenses progrès le Royaume-Uni n'a-t-il pas réalisés dans

le courant de ce siècle! Sa population qui n'atteignait pas, en 1801, tout à fait 15 millions d'âmes, dépasse certainement aujourd'hui 32 millions. En même temps qu'elle s'accroissait d'une façon rapide, cette population se concentrait dans les grands centres industriels et commerciaux. Les habitants de Londres sont quatre fois plus nombreux qu'ils ne l'étaient au commencement du siècle; dans l'espace de quarante ans, Liverpool a vu sa population croître de 202,000 à 494,000 habitants, et en trente, celle de Birmingham a comme doublé (184,000 en 1841 et 344,000 en 1871; à Bradford, enfin, les 67,000 habitants de 1841 sont devenus les 146,000 de 1871. Jointe aux grandes facilités d'approvisionnement et d'alimentation qu'assuraient les nouvelles voies de transport; au degré de perfection auquel les progrès successifs de la mécanique industrielle ont porté les inventions des Arkwright, des Hargreaves, des Crompton, des Cartwright; à l'éclatant triomphe des principes de liberté commerciale prêchés par les Smith, les Turgot, les Ricardo, cette condensation a eu le plus heureux effet sur l'essor des industries manufacturières de nos voisins. En réduisant à un minimum la perte de temps et la perte d'énergie, elle accroissait leur puissance productive et, du même coup, diminuait les frais de production eux-mêmes. A de nouveaux besoins ont correspondu de nouveaux moyens de les satisfaire; les épargnes se sont accumulées, les salaires relevés, et pour tout dire d'un mot, les exportations de l'Angleterre qui n'avaient jamais dépassé pendant le premier quart du siècle une valeur annuelle de 48 millions sterling (1,200,000,000 francs), s'élevaient en 1871, sans tenir compte des réexportations, à 200 millions sterling (5,000,000,000 francs), tandis que les exportations dans ce même intervalle montaient de 50 millions sterling (1,250,000,000 francs) à 303,257,000 liv. st. (7,581,000,000 francs).

La crise qui a éclaté en 1873 et qui dure toujours a jeté, sans doute, des ombres épaisses sur ce brillant tableau. M. Wilson en convient sans peine, et ne cache pas que de mois en mois, les exportations de la Grande-Bretagne déclinent et que de mois en mois encore, ses producteurs abaissent leurs prix, afin d'écouler leurs stocks en magasin, ce qui menace de pousser la crise jusqu'à l'aigu. Notre seule consolation, ajoute-t-il, c'est que tous nos proches voisins et concurrents ne se trouvent pas dans une position meilleure. Elle est en vérité médiocre et ne serait-ce pas pour les Anglais une piètre satisfaction que de pouvoir se dire, la crise une fois terminée, que s'ils en ont pâti, les Français, les Allemands, les Américains n'en ont pas moins souffert eux aussi, surtout s'ils devaient ressentir, à un moment donné, des doutes sur la continuation de leur ancienne suprématie industrielle et commerciale? A cet égard, M. Wilson n'est pas sans trahir quelque inquiétude, car il voit de tous côtés des peuples à qui cette suprématie semble de plus en

plus pesante, des peuples dont certains possèdent aussi bien que les Anglais du fer, de la bouille, de la laine, qui, pourvus de ports magnifiques, se sentent l'ambition de jouer un rôle dans le mouvement industriel. Mais ces appréhensions, il ne les éprouve que pour un avenir plus ou moins lointain, et les perspectives immédiates du trafic de son pays ne le laissent pas moins serein que naguère MM. Mundella et Giffen, parce qu'il n'y a que trois nations, la France, l'Allemagne, les Etats-Unis, à qui la succession de cette suprématie pourrait bien sembler promise et que leur situation économique écarte toute crainte d'un danger prochain.

Si M. Wilson ne nous croit point appelés, même avec le secours du libre échange, à lutter comme nation manufacturière avec ses compatriotes, c'est pour la double raison que nous sommes un peuple trop sédentaire et que la nature elle-même, en nous faisant relativement pauvres en fer et surtout en houille, nous a refusé les moyens matériels d'une pareille tâche, si même elle ne nous en a point parcimonieusement mesuré le génie propre. Il est loin, d'ailleurs, de s'effrayer pour notre pays des immenses charges qu'une guerre désastreuse et une rançon sans exemple lui ont soudainement imposées. Il se souvient des 840 millions sterling de dette, soit 21 milliards de nos francs, sous le poids desquels la paix de 1815 laissa sa patrie, et il voit très-bien, pour se servir de ses expressions, « que le peuple français est en état, plus qu'aucun autre peuple du monde, peut-être de supporter de très-lourdes taxes sans fléchir, parce que ses taxes lui font retour sur une si grande échelle, que pour un grand nombre de Français, ce qui sort ainsi d'une de leurs poches rentre dans l'autre. » Et la cause de ce grand fait, M. Wilson ne la trouve pas difficile à discerner : c'est que la France possède ce qui manque complètement à l'Angleterre c'est-à-dire une classe de petits propriétaires terriens et de petits rentiers, gens âpres à la besogne comme à l'épargne, détenteurs en nombre toujours croissant de titres de la dette nationale et qui, conséquemment, récupèrent en tant que capitalistes, une portion notable des tributs qu'en qualité de contribuables ils versent dans le Trésor public.

Ces petits propriétaires et ces petits capitalistes, notre auteur les appelle « la force de leur pays et son épine dorsale, et il ne cache nullement l'admiration que lui fait éprouver l'héroïque ardeur avec laquelle la France, au lendemain même du désartre de sa double guerre, s'est mise à panser ses plaies et à refaire sa fortune. Par contre, le nouvel empire allemand lui inspire des craintes, et le militarisme prussien, qui a reçu de nos cinq milliards un surcroît de force ne lui dit rien qui vaille. Tout pousse, selon lui, l'Allemagne à de nouvelles conquêtes : sa pauvreté même qui se traduit en émigrations perpétuelles, ses mécontentements intérieurs, sa fatuité nationale, son am-

bition illimitée et par-dessus tout, peut-être, sa forme du gouvernement elle-même. « Car jamais on n'a vu un empire pacifique, et il est de l'essence d'un empire de faire la guerre, sans quoi comment serait-il possible aux Empereurs de justifier leurs prétentions à la divinité? » M. Wilson désigne même la Hollande comme le plus prochain objet des convoitises de M. de Bismark. En ce moment, l'industrie allemande se trouve dans une situation particulièrement désastreuse, mais elle avait fait en ces derniers temps de grands progrès; ni le fer, ni la houille ne lui manquent, et le moment venu, elle cherchera, ou bien on cherchera pour elle, les débouchés qui lui ont fait défaut jusqu'ici. Or l'absorption de la Hollande, partant de ses magnifiques colonies asiatiques, ne donnerait-elle pas au commerce allemand une extension gigantesque. Tel est l'avis formel de M. Wilson; de nulle part, il n'appréhende un danger plus sérieux, plus immédiat et persuadé, bien que très à tort selon nous, que l'Inde et l'Australie sont des proies très-faciles à saisir, il jette le *Caveant Consules* aux ministres anglais.

Franchit-on maintenant l'Atlantique, on se trouve au milieu de quarante millions d'hommes, mélange de races plus on moins civilisées, mais toutes en possession, à des degrés divers, des grands mobiles de l'intelligence et de l'activité humaines. La grande masse des cotons qui alimentent ses fabriques vient à l'Europe des Etats-Unis, qui lui expédient encore leurs tabacs, leurs bois et surtout leurs céréales. Les blés californiens distancent aujourd'hui les blés russes sur le marché anglais et luttent avec les blés hongrois ou australiens. S'attacher à produire de plus en plus des cotons, des blés, de la viande, c'est-à-dire les produits qu'il peut vendre au meilleur compte, tel devrait être évidemment l'effort du peuple américain et son grand objectif. Mais, c'est précisément ce qu'il s'est gardé de faire. Jaloux des progrès industriels de l'Angleterre, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, cédant aux perfides conseils d'économistes à rebours ou de politiciens madrés, les Américains ont voulu devenir fabricants de coton, de fer, de soie, etc., et ils n'ont abouti qu'à souffrir particulièrement de la crise générale, encombrer leurs marchés d'articles qui ne s'écoulent pas, avilir les salaires, renchérir la vie, détourner enfin de leurs rivages l'émigration qui depuis quarante ans s'y précipitait.

C'est d'une main magistrale que M. Wilson a tracé le tableau de cette grande erreur économique; mais le sujet est trop familier aux lecteurs du *Journal des Economistes* pour que nous insistions, et mieux vaut, pour terminer, le suivre dans quelques-uns de ces pays, tels que la Chine, le Brésil et les Républiques de l'Amérique méridionale, qui viennent de s'ouvrir au commerce européen ou qui naissent à la vie économique.

M. Wilson présente la situation du commerce de l'Angleterre avec la Chine comme très-peu favorable et, pour son compte il ne nourrit aucun

espoir que jamais un chemin de fer traverse ces belles provinces du Céleste Empire, que leurs beaux cours d'eau, leur population dense, leurs grandes richesses minérales semblent convier au plus beau rôle industriel. Quant au Japon, le Royaume-Uni y importe déjà directement une valeur annuelle de 500 millions de marchandises, sans parler du commerce de transport très-profitable dont le pavillon anglais est l'agent dans ces parages, et M. Wilson n'engage pas ses compatriotes à fournir de l'argent au gouvernement japonais, dans l'espoir d'améliorer ainsi leur situation commerciale là-bas, mais avec la presque certitude de voir cet argent transformé en canonnières à vapeur, en canons Krupp et en carabines Martini, destinés peut-être un jour à les combattre.

M. Wilson, je me plais à le reconnaître, se montre généralement étranger aux préjugés nationaux, et il est moins *insulaire* qu'un trop grand nombre de publicistes d'outre-Manche. Ne tombe-t-il pas cependant dans les pièges de la philosophie de l'histoire qui fait des bienfaits de la liberté l'apanage exclusif de certaines races lorsqu'il porte un jugement amer et très-dédaigneux sur toute l'Amérique latine? Qu'il ait raison pour le Mexique et le Pérou, par exemple, cela est incontestable, mais il eût fallu se souvenir en même temps du Chili que lui-même, cependant, déclare heureux, tranquille, prospère. La République Argentine, elle aussi, a fait des progrès que M. Wilson a le tort de méconnaître, et on peut douter qu'il soit juste envers le Brésil lorsqu'il l'accuse d'une part, de s'être lancé dans une foule d'entreprises susceptibles de mettre en danger non-seulement sa situation financière mais, encore sa tranquillité intérieure et que de l'autre, il relève de sa propre plume le dilemme où se trouvait enfermé le gouvernement brésilien, c'est-à-dire de construire des chemins de fer qui ne seraient pas rémunérateurs, eu égard à la faible densité de la population, ou bien de renoncer, en ne les construisant point, à développer la prospérité intérieure de l'Empire.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

---

LA THÉORIE DU CAPITAL, par H. DELWAIDE, procureur du roi à Namur; Paris, Guillaumin et Cie, 1 vol. in-18.

L'auteur de ce petit volume a voulu résumer en quelques pages toute l'économie politique et même quelque chose de plus, puisqu'il ajoute en sous-titre : *Démonstration de la loi qui régit toute l'organisation sociale et économique.* Il a voulu aussi sans doute introduire une nouvelle nomenclature plus simple que celle que chacun peut connaître, ou mieux, introduire dans la science un point de vue plus élevé et plus large que celui des économistes vulgaires. C'est une tentative hardie, mais qu'importe, si on la mène à bonne fin?

M. Delwaide a voulu simplifier les idées. Pour y arriver il s'est contenté de donner le même nom à des choses que l'on avait distinguées avant lui. Ainsi à ses yeux il y a dans le monde non-seulement le capital que nous connaissons, mais bien d'autres capitaux, le travail, par exemple, l'épargne, le savoir, l'énergie, la vertu et enfin l'homme lui-même avec tout ce qu'il emporte avec lui dans sa sphère d'action, comme la morale, le droit, la souveraineté et le reste. Une fois les choses ainsi classées ou plutôt confondues, la loi n'est pas difficile à formuler : le capital croît. — C'est, en définitive, la nomenclature de Dunoyer poussée à outrance, jusqu'à sa dernière exagération.

La science a-t-elle quelque chose à gagner à un tel procédé ? Nous ne le croyons pas. A quoi pourrait servir la loi unique de M. Delwaide? A quelle solution pratique pourrait-elle nous conduire ? Nous ne le voyons absolument pas. Elle ressemble trop à celle que proclamait un de ses compatriotes lorsqu'il disait sans cesse et à tout propos : « tout est dans tout. »

Sans doute, la science consiste à classer ensemble ce qui est homogène ou de même nature; mais elle consiste aussi à distinguer avec soin les choses de nature différente. L'homme est sans contredit la cause de sa propre activité, il en est aussi la fin; mais cela n'empêche pas que son travail puisse être considéré selon sa forme ou selon les objets auxquels il s'applique et classé en conséquence, que ce travail soit quelque chose de très-distinct de l'utilité qu'il a imposée aux divers objets matériels qui constituent la richesse du genre humain. Et ce travail, considéré en lui-même, ne constitue pas une puissance simple ; c'est, au contraire, une puissance très-complexe, dont les éléments sont susceptibles d'une analyse et d'une étude séparée, même dans l'industrie. Que sera-ce si nous entrons dans l'étude du droit et de la constitution intime du pouvoir de contraindre.

Certes toutes les formes de l'activité humaine ont des points nombreux de ressemblance, puisqu'en les étudiant on retrouve dans toutes le même agent et la même fin. Mais elles diffèrent essentiellement quant à l'objet, quant à la matière du travail en quelque sorte et cela suffit pour justifier les classifications existantes. Voilà pourquoi nous ne pouvons admettre la théorie du capital de M. Delwaide.

Mais peut-être ne l'avons nous pas compris ou pas bien compris. Si nous avons commis une erreur, mettons le lecteur en situation de la réctifier en lui soumettant le petit résumé du volume, tel que l'auteur lui-même l'a rédigé.

« Tout change en ce monde et l'existence des êtres est marquée par d'incessantes transformations. — Ce qui distingue l'espèce humaine c'est qu'elle influe elle-même, par son intelligence et sa volonté, sur les transformations par lesquelles elle doit passer. — Le développement de

l'humanité est le résultat d'une lutte contre les obstacles dont sa route est semée; la tactique de cette lutte consiste à faire sortir de ces obstacles des moyens d'action efficaces et durables. — La tâche de l'homme se décompose en buts très-divers : lorsqu'il a atteint un but, ce but lui procure un moyen qui lui permet de s'élever à un but supérieur au premier, lequel à son tour devient un moyen plus puissant, et ainsi de suite progressivement et indéfiniment. — Tout but réalisé et destiné à devenir moyen pour un but ultérieur mérite le nom de *capital*. — Le capital est caractérisé par sa forme, qui est le signe de sa destination; il est de nature mixte, à la fois physique et moral. — L'homme lui-même est un capital, la capitalisation humaine constitue la société. — La loi qui consacre et protége l'évolution du capital, c'est le droit, le pouvoir qui appartient à l'homme de capitaliser, c'est son droit. Le droit doit être organisé pour remplir sa mission; il se développe et s'organise par une véritable capitalisation. »

Il n'y a pas, on le voit, dans ce résumé de proposition positivement nouvelle; rien qui ne soit connu et même reconnu pour vrai. Mais on y trouve quelque confusion et certaines obscurités de langage.

Si l'on ne connaissait par ailleurs les vérités que M. Delwaide veut exprimer, on aurait souvent de la peine à s'en faire une idée d'après cet énoncé.

COURCELLE-SENEUIL.

---

ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LA STATISTIQUE, par MM. GUILLAUMIN, JOSEPH GARNIER, et M. BLOCK; 1878, par M. MAURICE BLOCK, etc., 35e année. Paris, GUILLAUMIN, 1878, un fort vol. in-18 de 740 pages.

Cette utile publication, l'auxiliaire du *Journal des Économistes*, le *vade mecum* des hommes d'étude, est en retard cette année. La faute en est aux événements de 1877 qui, compliqués de la grève des imprimeurs, n'ont pas permis de recevoir tous les documents à l'époque ordinaire.

Le volume va grossissant; mais qui pourrait s'en plaindre? Les éditeurs, peut-être, qui n'y trouvent guère leur compte, mais qui n'ont pas interrompu, depuis le premier jour, il y a de cela trente-cinq ans, une œuvre de propagande et de vulgarisation scientifiques.

Peu de collections jouissent d'une pareille estime en la méritant, et M. Block a droit à toute notre reconnaissance pour avoir continué et n'avoir cessé d'améliorer l'œuvre des fondateurs.

L'annuaire est toujours divisé en cinq parties : France, — Ville de Paris, — Algérie et colonies, — Pays étrangers, — Variétés, — plus un Appendice.

JOSEPH CLÉMENT.

Le Grand Ballon captif a vapeur de M. Henry Giffard, par M. Gaston Tissandier. Broch. in-8° de 96 p. avec 40 gravures dessinées par M. Albert Tissandier. Paris, Masson, 1878.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler plusieurs fois dans ce journal(1) des livres ayant trait à l'aéronautique dus à la plume de M. Tissandier.

Faire aujourd'hui le compte-rendu de la brochure consacrée par le même auteur à la description du grand captif, et écrite avec la clarté, la netteté, la précision rigoureuse que le savant écrivain met dans toutes ses œuvres, est le meilleur moyen de décrire l'aérostat qui dans ce moment attire l'attention de tout Paris, et doit être considéré au point de vue économique comme l'un des premiers exemples d'un véhicule établi pour le transport en commun dans le sens vertical.

L'auteur commence son opuscule par une courte biographie de M. Giffard; il a raison, car il résume pour ainsi dire de cette manière l'histoire de tous les progrès accomplis par l'aéronautique depuis plus d'un quart de siècle. M. Giffard, né à Paris le 8 février 1825, est le premier ingénieur qui ait conçu la pensée d'appliquer la vapeur aux aérostats et le seul jusqu'à ce jour qui ait osé la réaliser. Pour qu'un ballon pût enlever un moteur à vapeur, il fallait avant tout alléger celui-ci, et c'est dans ce but qu'il remplaça la pompe alimentaire, actionnée par un cylindre spécial, dit petit-cheval, employée jusque-là à introduire l'eau dans les chaudières par l'appareil extraordinaire, l'injecteur Giffard, qui, grâce à son faible volume et à son extrême simplicité, a été adopté dans le monde entier pour l'alimentation des générateurs. Cette invention a procuré à son auteur la célébrité et une très-grande fortune, qu'il emploie libéralement à la recherche des perfectionnements à apporter aux aérostats.

En 1852, il construisit un ballon fusiforme de 12 mètres de diamètre et 44 de longueur cubant 2 500 mètres, et il y suspendit une machine à vapeur de trois chevaux mettant en mouvement une hélice. Il osa s'élever dans cet appareil, le 24 septembre 1852, à l'Hippodrome de Paris, et descendit à Elancourt près de Trappes; s'il ne put parvenir à se diriger contre un vent violent, il réussit, grâce à son gouvernail, à tourner à volonté dans tous les sens. En 1855, il renouvela cette tentative hardie à l'usine à gaz de Courcelles, avec un autre ballon encore plus allongé dont la longueur atteignait 70 mètres et le volume 3 200 mètres cubes; la nouvelle machine à vapeur ne put encore vaincre le vent, mais elle parvint à se maintenir un instant contre lui et fit dévier latéralement

(1) *Journal des Economistes* (octobre 1870). *Voyages aériens* (janvier 1872). *En ballon* (juin 1878). *Histoire de mes ascensions*.

l'aérostat de la direction du courant aérien. Personne n'a depuis renouvelé ces essais dans ces conditions.

Douze ans plus tard, M. Giffard s'occupa de nouveau de l'application de la vapeur aux aérostats, mais cette fois aux ballons captifs et non plus aux ballons dirigeables. En 1867, il construisit un magnifique aérostat sphérique de 21 mètres de diamètre et 5 200 mètres cubes de capacité, retenu par un câble de 330 mètres que des machines à vapeur de 50 chevaux enroulaient autour d'une énorme bobine en fonte. Pour gonfler ce ballon captif, établi derrière l'Exposition du Champ de Mars, il fallut 30 000 kilogrammes d'acide sulfurique et 15 000 kilogrammes de tournure de fer réagissant dans une puissante batterie de soixante tonneaux.

Le premier essai en eut lieu le 17 septembre, l'appareil monta à vide; le 18, il enleva sept personnes à une centaine de mètres; enfin, le 21 septembre 1867, eut lieu l'ascension d'inauguration. Nous étions au nombre des treize personnes qui firent cette excursion verticale. Profitant de l'air calme et du ciel pur, nous montâmes à 230 mètres, onze fois la hauteur de la colonne Vendôme, trois fois celle du mont Valérien. Les ascensions publiques commencèrent aussitôt après; douze personnes à la fois montaient jusqu'à 250 à 300 mètres. L'année suivante, pendant que le captif de l'Exposition était transporté à l'Hippodrome, où il fit des ascensions tout l'été, M. Giffard faisait confectionner une énorme sphère de 11 000 mètres de capacité, qu'il envoya à Londres pour y exécuter des ascensions semblables. L'aérostat ne se trouvant pas suffisamment imperméable pour garder l'hydrogène pur, l'auteur n'hésita pas à faire construire un second ballon sphérique de 12000 mètres cubes de capacité, 27 mètres de diamètre et 37 de hauteur totale, attaché à un câble de 660 mètres, pesant 3 000 kilogrammes, que des machines de cent cinquante chevaux enroulaient en cent tours sur la circonférence d'un treuil de 2 mètres de longueur et 7 de diamètre. L'étoffe du ballon couvrait 2 500 mètres et pesait 2800 kilogrammes. Ce puissant engin, installé près de Cremorn Gardens, fut inauguré le 3 mai 1869.

Après la guerre, M. Giffard reprit ses recherches; il imagina d'abord des procédés plus commodes et plus économiques pour obtenir le gaz. Reprenant l'ancien procédé des aérostiers de la République et le perfectionnant, il obtint l'hydrogène pur par la décomposition de la vapeur d'eau à l'aide de minerai de fer chauffé au rouge et préalablement désoxydé à sa superficie par un courant de gaz oxyde de carbone. Les expériences se faisaient sur l'emplacement du ballon captif de l'Exposition, derrière le Champ de Mars. Un certain nombre d'ascensions libres furent faites en ce lieu avec le nouveau gaz; la première fut exécutée, le 29 mai 1872, par MM. Gaston Tissandier et Jules Godard ; nous fîmes partie d'une autre, le 11 septembre 1872, avec MM. Camille Flammarion et Jules

Godard. Notre ballon nous porta en neuf heures un quart de Paris à Vaucouleurs, accomplissant un trajet effectif de 260 kilomètres et montant à 2 150 mètres.

Ces voyages avaient prouvé d'une façon pratique l'excellence du procédé; cependant, ce n'est pas sans quelque risque que l'on allume des fournaises auprès d'une masse de gaz, et quand, en 1876, M. Giffard se décida à faire un ballon pour l'Exposition, il combina un appareil permettant de préparer d'une manière continue l'hydrogène par l'action de l'acide sulfurique sur le fer. Le nouveau système, expérimenté avec succès, le 27 avril 1877, pour gonfler un premier ballon libre, fut dès lors définitivement adopté pour le remplissage du grand captif des Tuileries.

L'immense sphère est la plus colossale machine aérostatique qui ait jamais été faite : son diamètre est de 36 mètres, sa hauteur totale, de la soupape au fond de la nacelle, est de 55 mètres (10 mètres de plus que l'Arc de Triomphe de l'Étoile), sa surface de 4 000 mètres carrés, son volume de 25 000 mètres cubes, son poids total, non compris le câble, est de 14 000 kilogrammes. La nacelle forme une galerie annulaire, un balcon circulaire de 6 mètres de diamétre extérieur, 4 mètres de diamètre intérieur et 1 mètre de large. Le câble, de 660 mètres de longueur, de 85 millimètres de diamètre à son extrémité supérieure et 65 millimètres à son bout fixé au treuil, s'enroule cent huit fois autour de celui-ci, qui a 1 m. 70 de diamètre, 11 mètres de longueur et pèse 42 tonnes. Le câble est pelotonné sur lui par l'effort de machines à quatre cylindres d'une force de trois cents chevaux. Trente à quarante personnes se sont élevées à 500, à 600 mètres à chaque ascension, dont la durée *nette* est de douze minutes. L'étoffe se compose de deux mousselines et de deux toiles de lin séparées par trois couches de caoutchouc (dont la plus extérieure est vulcanisée), l'épaisseur totale des sept couches est d'un millimètre, l'étoffe a été vernie extérieurement avec 300 kilogrammes d'huile de lin cuite et peinte avec 400 kilogrammes de blanc de zinc. L'étoffe du ballon est formée de mille quatre cent cinquante-six pièces séparées, méthodiquement taillées et cousues à la mécanique. (Les coutures ont une longueur totale de 15 kilomètres, ont absorbé 50 kilomètres de fil et ont été exécutées par quarante ouvrières.) Les bandes de recouvrement des coutures ont aussi 15 kilomètres de longueur additionnée. La longueur des cordes du filet est de 26 kilomètres et il comprend cinquante-deux mille mailles. L'étoffe du ballon a été apportée dans la cour des Tuileries au commencement d'avril, l'aérostat était taillé et cousu le 25 mai. Le gonflement a commencé le 11 juillet, il a consommé 190 000 kilogrammes d'acide sulfurique brut et 80 000 kilogrammes de tournure de fer. Le 14 juillet on finissait l'opération et la première ascension a été faite le 19 juillet par six personnes, à commencer par MM. Tissandier. Trois semaines plus tard, le 7 août, nous étions trente; en cinq minutes nous

sommes parvenus à 500 mètres par le plus beau temps. On n'éprouve ni vertige ni secousse, et le panorama merveilleux ne ressemble en rien à celui que l'on admire du haut des monuments ; c'est un spectacle unique qui vaut la peine que M. Giffard s'est donnée pour l'offrir à tous.

CHARLES BOISSAY.

---

LA BELGIQUE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE, par CLOVIS LAMARRE, administrateur de Sainte-Barbe. Paris, Delagrave, 1878, 1 vol. in-18.

Ce volume est le premier d'une collection qui, sous le titre général de : *Les pays étrangers et l'Exposition de* 1878, en comprendra vingt, et que publie l'éditeur Delagrave, sous la direction de M. Clovis Lamarre, docteur ès-lettres et administrateur du collége Sainte-Barbe.

Ainsi que M. Lamarre en fait lui-même la remarque, le Français ne s'est en aucun temps facilement expatrié; il n'a pas le goût des longs voyages et il est resté jusqu'ici insouciant, dédaigneux parfois de ce qui se passait hors de chez lui, dans des milieux physiques ou moraux fort différents du sien. Dans ces dernières années, des ministres, quelques ministres de l'instruction publique aux idées les plus larges, tels que M. Victor Duruy, M. Jules Simon, M. Waddington et M. Bardoux, ont fait, à la vérité, tout ce qui dépendait d'eux pour inspirer à la jeunesse française le goût des langues vivantes et de la géographie, précurseur du goût des voyages eux-mêmes, et assurément on ne saurait prétendre que leurs efforts soient restés infructueux. Mais, dans cette direction nouvelle, il reste beaucoup à faire encore, et c'est à la presse, comme aux publicistes et aux écrivains isolés, de seconder énergiquement ce mouvement et de contribuer à le rendre de plus en plus marqué et fécond.

A ce point de vue, nous estimons que M. Clovis Lamarre a eu une excellente idée, à propos de la grande Exposition de 1878, de publier cette collection de vingt volumes dont chacun s'ouvre dans sa première partie par des détails économiques et statistiques sur le pays qu'il concerne, se continue par un aperçu de l'histoire de ce pays et se termine par des notions géographiques, tandis que sa deuxième partie tout entière est consacrée au détail de la part que ce même pays a prise à l'Exposition de 1878. A en juger par le volume sur la Belgique, l'exécution répondra à l'idée elle-même, et la collection tiendra ses promesses. M. Lamarre s'est, en effet, acquitté avec un talent réel de la part qu'il s'était exclusivement réservée dans cette œuvre collective, et les noms que nous voyons figurer parmi ses collaborateurs attestent que, pour le reste, il a pris des garanties sérieuses.

J. C.

# CHRONIQUE

SOMMAIRE : Obstacles que rencontre l'application du traité de Berlin. — Les atrocités bulgares succèdent aux atrocités turques. — Ce qu'a gagné la Russie à l'émancipation des Bulgares. — Sacrifices de l'Autriche. — Les résolutions du Reischstag. — Le projet de loi contre les socialistes. — M. de Bismarck méconnu. — L'économie politique au congrès des sciences sociales. — Le congrès des œuvres catholiques. — Le congrès international des ouvriers. — Le congrès de la paix. — Le congrès des chambres syndicales. — Le congrès de la propriété littéraire. — La conférence monétaire internationale. — Les débuts du 3 0/0 amortissable. — Mort de M. Renouard.

Les conclusions du traité de Berlin donnent lieu à de grandes difficultés.

L'Autriche est obligée de livrer de sanglants combats pour prendre possession de là Bosnie. Il y a deux ans, les sujets catholiques s'insurgèrent contre le gouvernement turc; aujourd'hui, les sujets turcs résistent à la domination austro-catholique. Les Bulgares commettent dans les monts Rhodope les mêmes atrocités que celles que l'on signalait l'an dernier à l'indignation de l'Europe sous le nom d'atrocités turques. Les Russes, qui sont venus émanciper ces Bulgares, jouent un rôle à la fois odieux et ridicule. Le gouvernement turc n'a ni la volonté ni le pouvoir de donner des ordres pour faciliter la soumission. Il n'a aucune envie de s'entendre avec la Grèce sur une délimitation de frontières conseillée par les membres du Congrès. Toutefois, les Lazes insurgés de l'Asie-Mineure ont laissé entrer les Russes à Batoum (6 septembre).

Les résultats de cette guerre absurde entreprise pour l'émancipation des Bulgares se font cruellement sentir.

Sans parler de la Turquie en désarroi, il faut constater que la Russie en est aux expédients financiers ; que les fortes têtes y songent à la création d'impôts nouveaux, à l'augmentation des impôts actuels, aux emprunts à l'extérieur et à l'intérieur, aux moyens de dissimuler le surplus de papier-monnaie. Moralement, la guerre suscitée par le mouvement slave a mis en danger le peu de libertés acclimatées dans l'empire.

On lisait tout récemment dans les journaux quotidiens :

« Dans toutes les grandes villes de Russie, surtout dans les villes universitaires, à Moscou, à Kieff, à Dorpat, il règne une véritable terreur. Nul n'est assuré de ne pas être arrêté la nuit,

emprisonné et même expédié en Sibérie. Les lois qui garantissaient, vaille que vaille, la liberté des citoyens, sont oubliées. Quiconque est noté comme libéral doit se taire, se montrer peu et, si cela lui est possible, s'éloigner. »

— En Allemagne, les électeurs ont renvoyé un Reischstag qui, à en juger par les pointages des politiciens, ressemblera beaucoup au précédent, avec un nombre analogue de conservateurs non libéraux, de conservateurs libéraux, d'ultramontains, de *libéraux nationaux*, de progressistes, de Polonais, de socialistes, d'Alsaciens, etc.

Ce Parlement sera saisi du vague projet de loi contre les socialistes, parce que, paraît-il, M. de Bismarck estime que ce sont les socialistes qui ont inspiré Hædel et le Dr Nobiling, lequel vient de mourir des blessures qu'il s'était faites. Celui-ci n'a pas pu parler; mais Hædel a fait connaître sa pensée pendant son procès. Le président du tribunal demandait à cet idiot : — Vous êtes nihiliste? — Oui, M. le Président, répondait-il avec assurance. — Et vous savez, répliquait le président, ce que c'est que le nihilisme? — Parbleu ! répondait-il avec plus d'assurance encore.

C'est là de la profonde politique, à ne pas s'y tromper et un excellent procédé pour surexciter un plus grand nombre de socialistes, c'est-à-dire de mécontents. Le prince régent, en attendant la guérison de l'empereur, a prononcé un discours très-court en ouvrant le Reischstag; il y donne l'assurance que les libertés publiques ne sont pas en danger et que le projet de loi ne vise que les abus. Si messieurs les nationaux libéraux savaient ce qu'est le « billet de la Châtre », nous leur dirions qu'en voilà un bien bon !

— En 1875, M. de Bismarck avait laissé dire ou croire que sans le czar il aurait tenté une nouvelle invasion de la France. Il lui convient de faire dire aujourd'hui le contraire.

Un correspondant du *Times*, relatant une conversation que le prince chancelier aurait eue avec un reporter, raconte que tout cela était une invention de M. Gortschakoff, dans le but de rendre M. de Bismarck odieux et l'empereur de Russie populaire, à cette époque de son voyage en France. Cet imbroglio n'est pas encore éclairci; mais il est bon de constater que le rôle de brigand devient difficile à porter.

— Nous publions dans ce numéro les comptes-rendus de trois Congrès qui se sont tenus au Trocadéro : le Congrès du commerce et de l'industrie, organisé par les chambres syndicales; le Congrès de la propriété littéraire; le Congrès économique, faisant par-

tie du grand Congrès pour l'avancement des sciences sociales en France.

Nous reproduirons une autre fois les vœux émis par le Congrès pour l'unification des poids, mesures et monnaies.

Nous n'avons rien à dire de la Conférence diplomatique monétaire qui s'est réunie sous la présidence de M. le ministre des finances. Le *Journal officiel* n'en a soufflé mot et nous croyons savoir que la discussion n'a pas été des plus claires. Au surplus, les délégués américains, partagés entre eux, venaient proposer de consacrer par convention internationale le rapport de 1 d'or pour 16 d'argent, qui vient d'être adopté par les chambres américaines. Une erreur au delà de l'Atlantique ne peut être vraie en deçà, quand même les Parlements s'entendraient pour la proclamer, avec les trois grands Empereurs et notre saint père le Pape avec ou sans concile.

— Le congrès des œuvres catholiques s'est tenu à Chartres. On y a remarqué le discours de M. de Mun, député du Morbihan, qui a voulu faire une charge à fond sur la société moderne; il a rempli son discours politico-mystique de vulgarités socialistes, auxquelles s'est vu forcé de répondre M. Ch. Périn, professeur d'économie politique à l'Université de Louvain. Si M. de Mun, avant de se lancer dans l'arène politique, avait simplement effleuré la science économique, il pourrait être un leader dans son monde, tandis qu'il reste condamné au rôle de perturbateur.

— M. le ministre de l'intérieur n'a pas cru devoir autoriser un congrès ouvrier international. Il paraît avoir craint une manifestation de la ci-devant « Internationale ». Nous croyons que ce Croquemitaine d'il y a huit à dix ans est bien mort, et nous avons dit, en son temps, combien il était inutile et peu sensé de légiférer contre lui. Quoi qu'il en soit, il vaut mieux laisser aux opinions la soupape d'une exposition publique, et nous regrettons que l'on ait été conduit à empêcher, non-seulement la réunion sous forme publique, mais même la réunion sous forme privée. Toutes les sottises ont été dites sur les questions sociales ; on les répète à la tribune et dans les congrès catholiques.

Il serait à désirer que cet incident fût l'occasion d'une meilleure formule du droit de réunion publique.

— Il n'est résulté que de bons effets d'une réunion, composée en grande partie d'ouvriers, qui s'est tenue à Paris, le dimanche 25 août, au théâtre du Château-d'Eau.

Sur l'initiative du secrétaire de l'association anglaise des ouvriers

amis de la paix, M. Cramer, plus de deux mille personnes se sont rendues à cette séance, présidée par M. Tolain, sénateur. On a lu une courte adresse de M. Victor Hugo, une longue lettre fort bien étudiée de M. Louis Blanc. On a entendu plusieurs discours : ceux de M. Tolain, de M. Lockroy, député de la Seine, et de plusieurs ouvriers anglais et français. La note dominante a été que les classes laborieuses, en possession du suffrage universel, arrêteront la guerre quand elles le voudront. Ce qui caractérise encore ce meeting pacifique, c'est qu'il comptait des républicains accentués.

— Le public habitué au succès des emprunts de l'empire et à celui des deux gros emprunts auxquels a présidé M. Thiers, s'attendait à voir « enlever » le 3 p. 100 amortissable, destiné à payer les travaux publics projetés. Mais comme il ne s'en est placé qu'une partie par le procédé d'émission directe, à la manière des bons du Trésor, on en a conclu à un insuccès.

M. le ministre des finances vise cette opinion dans un discours qu'il a prononcé à Boulogne et que nous reproduisons plus haut, ainsi que le discours de M. de Freycinet, ministre des travaux publics, qui a voulu répondre à cette crainte que la France ne s'engageât dans trop d'entreprises à la fois.

M. le ministre des finances ne revendique pas un succès de bourse ; mais il pense avoir obtenu un succès financier, et compte sur des souscriptions ultérieures pour alimenter les dépenses du ministre des travaux publics, qui n'ont rien d'exagéré et ne tarderont pas à être productives et fécondes.

On s'attendait à ce que la conversion du 5 p. 100 serait une des conséquences de cette émission du 3 p. 100 spécial et les hommes d'affaires espéraient de grands virements dans les portefeuilles; il n'en a rien été.

— Un des premiers collaborateurs de ce recueil, un fidèle de la phalange économique, s'est éteint subitement le 17 août, à l'âge de 84 ans, dans le château de Stors, appartenant à M. et Mme Cheuvreux, ses beau-frère et belle-sœur. Ses obsèques ont été des plus belles; le char funèbre était suivi d'un grand concours de sénateurs, de magistrats, de députés et de fonctionnaires, puis d'un fort détachement militaire, car l'honorable défunt venait d'être nommé grand-croix de la Légion d'honneur. Nous reproduisons plus haut les discours pronononcés sur sa tombe.

Paris, 13 septembre 1878.

J^ph G.

---

*Le Gérant :* PAUL BRISSOT-THIVARS.

# TABLE

## DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME

QUATRIÈME SÉRIE

N° 7. — *Juillet* 1878.

Pages

## N° 8. — *Août* 1878.

N° 9. — *Septembre* 1878.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME III, IVe SÉRIE.

Paris. — Typ. A. Parent, rne M.-le-Prince, 29-31.



